UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencespolitiqu39pari

REVUE

DES

SCIENCES POLITIQUES

COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard.

P
Pol Sci

REVUE
DES
SCIENCES POLITIQUES

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

COMITÉ DE RÉDACTION

M. EUGÈNE D'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. LOUIS COURTIN, Président de chambre à la Cour des Comptes.
M. AUGUSTE ARNAUNÉ, de l'Institut, Ancien directeur de l'Administration des Monnaies, Conseiller maître à la Cour des Comptes;
M. A. RIBOT, de l'Académie française, Sénateur;
M. CH. LYON-CAEN, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur à la Faculté de droit de Paris
M. ROMIEU, Président de Section au Conseil d'État;
M. ÉMILE BOURGEOIS, Professeur à la Faculté des lettres de Paris;
M. CHRISTIAN SCHEFER;
M. MAURICE CAUDEL, Secrétaire général de l'École libre des Sciences Politiques;
M. CHARLES DUPUIS, Sous-directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. ACHILLE VIALLATE, ancien Rédacteur en chef des *Annales des Sciences Politiques*,
Professeurs à l'École libre des Sciences Politiques.

RÉDACTEUR EN CHEF :
M. MAURICE ESCOFFIER, Professeur à l'École libre des Sciences Politiques.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE (1918)
XXXIX — JANVIER A JUIN 1918

1495-36
17/4/19

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

IV

DISCOURS DE M. E. D'EICHTHAL

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES,

AUX OBSÈQUES DE M. RENÉ STOURM

(27 décembre 1917).

Messieurs,

C'est avec une bien profonde et douloureuse émotion que je viens, au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, dire un suprême adieu à notre cher confrère, à notre éminent et dévoué Secrétaire perpétuel, René Stourm. Rien ne nous faisait prévoir sa fin prochaine. Sa vieillesse suffisait à tous les travaux, à toutes les fonctions, à toutes les responsabilités qu'il s'était laissé imposer. Ni la fatigue, ni les émotions, ni les grandes douleurs ne semblaient l'avoir ébranlé. Fidèle jusqu'au bout à son devoir académique, il dirigeait avec moi samedi dernier le scrutin nécessaire à l'élection d'un membre de la section de philosophie, et à la fin de la séance, tout en me disant qu'à présent il craignait beaucoup le froid, il me donnait rendez-vous pour le lundi suivant, à une réunion de la Société des Études économiques, qu'il devait présider. Hélas, il a succombé subitement quelques heures avant ce rendez-vous. Il est mort en pleine possession de ses facultés, sans infirmités, sans souffrances. Pleurons une perte qui prive la France et la science d'un de leurs meilleurs et plus éminents serviteurs. Plaignons ses enfants, ses amis de l'avoir vu disparaître sans pouvoir presque recueillir ses derniers adieux : mais que ce soit pourtant une consolation pour eux et pour nous qu'il ait pu échapper à ces durs préambules de la mort, plus durs et parfois plus inexplicables que la mort elle-même.

René Stourm, né le 12 septembre 1837, a eu une vie admirablement remplie, féconde en travaux et en accomplissements de devoirs de tout genre. Inspecteur des finances, en 1863, chef de

cabinet du ministre des Finances de 1863 à 1870, administrateur des contributions indirectes en 1874, il fut mis en disponibilité assez brutalement, en 1879, par l'ukase d'un sous-secrétaire d'État d'alors.

Émile Boutmy, qui savait découvrir le talent, le mérite et la compétence là où ils étaient, lui proposa, en 1885, la chaire de finances publiques à l'École libre des sciences politiques. Il l'occupa avec un succès hors de pair et un complet dévouement à l'École, jusqu'à sa nomination, en 1913, comme Secrétaire perpétuel de notre Académie. Les innombrables élèves qui ont profité de son long enseignement et qui en ont porté les fruits dans les fonctions publiques ou privées, ont gardé un souvenir plein d'admiration de son exposition vivante, claire, nourrie de faits et de réalités, sans tomber jamais dans la sécheresse et l'aridité, relevée même souvent par des réflexions ou des comparaisons fines qui déridaient son auditoire. Son enseignement s'est retrouvé en partie dans ses livres : mais certains de ses ouvrages comme les *Origines du système financier actuel*, et surtout les *Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, qu'il a complétées plus tard par les *Finances du Consulat*, avaient précédé son cours, et fondé sa réputation. Il a toujours aimé et cultivé l'histoire, et éclairé celle des finances par une profonde connaissance des hommes et des choses du XVIIIe et du XIXe siècles. Sa *Bibliographie historique des finances de la France au XVIIIe siècle* est le résultat des immenses recherches auxquelles il s'était livré pour connaître tout ce qui s'était imprimé sur la période si vaste qu'il étudiait, et qu'il avait projeté d'étendre encore en abordant les Finances de l'Empire.

Je l'ai vu aux dimanches de Gaston Paris, apporter discrètement des indications précises sur ces sujets dans les étincelants dialogues de Taine et de Sorel sur la révolution.

Ses volumes classiques : *Le Budget*, *Les Systèmes généraux d'impôts*, résumé de son enseignement, mais résumé fondu en véritables livres, recomposé à nouveau, condensé en pages d'une admirable précision, qui n'exclut ni le charme de l'exposé ni la netteté et même souvent le courage des conclusions, ont eu un immense succès de librairie, puisque chacun de ces ouvrages a nécessité plusieurs éditions, toujours revues et mises au courant. Ils sont, avec le *Traité des Finances*, de Paul Leroy-Beaulieu, entre les mains de

tous ceux, jeunes gens ou hommes faits, qui veulent connaître à fond cette partie essentielle de la science politique. Espérons que plusieurs générations encore s'inspireront des principes sains qui y sont défendus et que l'auteur ne voyait pas sans de profondes inquiétudes menacés ou ébranlés, ou même déjà gravement violés.

Ces inquiétudes, accompagnées d'utiles conseils, se sont donné libre champ dans de nombreux articles publiés par le *Journal des Économistes*, la *Revue des sciences politiques*, l'*Économiste français* et bien d'autres périodiques encore. Sous une forme modérée, ces articles, qui vaudraient la peine d'être recueillis, cherchaient, sans se lasser, à rappeler les bonnes doctrines et les erreurs du passé, à signaler les écueils où viendraient se heurter des réformateurs parfois ignorants ou dédaigneux des enseignements antérieurs, et enclins à substituer des vues de parti ou de classe à l'intérêt général de l'organisme financier.

Élu en 1896 membre de l'Académie des sciences morales et politiques dans la section d'Économie politique et de finances, Stourm remplaçait Léon Say, auquel il consacra une magnifique notice, digne de l'homme éminent qui a tenu une si haute place au Parlement, au pouvoir, à l'Institut et dans la science. Je ne puis énumérer ici les nombreux travaux et rapports académiques de Stourm, qui formeraient un volume de mélanges bien intéressant. Son zèle, son dévouement à notre compagnie, sa compétence administrative, ses qualités de caractère aimé et apprécié de tous, le désignaient à notre choix comme secrétaire perpétuel lorsqu'en 1913 Alfred de Foville, qui avait lui-même succédé à Georges Picot, nous quitta avant l'heure. Ces deux prédécesseurs laissaient derrière eux une lourde succession à remplir.

Stourm, bien que déjà âgé, se prêta de bonne grâce à notre désignation. Il ne considéra pas la fonction qui lui était confiée comme un honorifique couronnement de carrière, mais comme un véritable emploi auquel il devait se consacrer tout entier. Heureusement ses forces, sous une apparence un peu frêle, étaient intactes, et il a pu jusqu'au bout répondre avec une admirable conscience et une vaillante activité aux nécessités de sa charge. Cette charge était en réalité astreignante : le Secrétaire perpétuel représente dans nos Académies la permanence nécessaire à toute institution qui veut vivre. Nos

Présidents successifs, qui ont vu René Stourm à l'œuvre, ses collègues de la commission administrative, l'ont remercié du fond du cœur de son dévouement toujours prêt, de sa justesse de jugement, de son aménité qui, à certains moments, adoucissait les angles : nous lui avons tous été reconnaissants de son zèle à remplir nos séances de communications et de discussions intéressantes. De même, il nous a donné dans nos séances publiques annuelles d'excellentes et vivantes notices sur plusieurs de nos confrères disparus, sur Alfred de Foville à qui le liait une longue intimité, sur Anatole Leroy-Beaulieu qu'il aimait profondément, sur Léon Lefébure, hier encore sur Paul Leroy-Beaulieu. Dans tous ces devoirs délicats, Stourm a réussi à merveille. Ma longue amitié connaissait déjà ses dons de sagacité, de bonté, de tact et de lumières. Le voisinage plus étroit de quelques mois au bureau m'avait fait apprécier et aimer encore davantage, si c'était possible, celui que nous venons de perdre si inopinément. Je me félicite, en le pleurant, d'avoir pu jouir, dans un dernier contact prolongé, des expansions de cœur, des espérances patriotiques, des réconforts moraux et intellectuels de cet homme excellent, croyant, confiant, vaillant et ferme sous des formes adoucies, qui pour chaque confrère était un ami, qui pour moi était un ami déjà bien ancien et invariablement attentif et fidèle. Je lui exprime, dans un dernier adieu, en votre nom et du fond du cœur, toute notre affection, toute notre admiration, toute notre profonde douleur.

Nous donnons ici, sur la carrière de M. Stourm à l'École, quelques indications précises qui n'ont pas pu trouver place dans le discours précédent. M. René Stourm, avait été appelé à la chaire de Finances publiques de l'École en 1885, où il suppléa d'abord M. Léon Say. Il occupa cette chaire pendant vingt-huit ans. A côté de cet enseignement fondamental, il dirigea un *groupe de travail* très actif, qui fut le noyau de la section financière de l'*Année complémentaire* fondée plus tard, et dans lequel de nombreux élèves approfondirent avec lui, chaque année, des questions de finances. Il fut élu membre du Conseil d'administration de l'École en 1912 et y siégea jusqu'à sa mort.

Un des anciens élèves de M. Stourm, un étudiant, blessé au front, a rendu récemment, dans la presse, à la mémoire de notre vénéré maître, un hommage tout spontané, plein de traits charmants et d'une vérité profondément émotionnante, que nous nous empressons de reproduire ci dessous.

HOMMAGE A UN MAITRE

Devant le dernier fauteuil que la mort fait vide sous la Coupole, mes souvenirs me reportent un an avant la guerre. Je me revois, étudiant, rue Saint-Guillaume, dans l'amphithéâtre. Pas un pouce n'en est inoccupé, des auditeurs sont assis sur les marches de la chaire; d'autres, moins privilégiés, accroupis par terre, s'apprêtent à écrire sur le pupitre de leurs genoux. Sur toute cette assistance juvénile court un frémissement d'impatience.

Évidemment, c'est un maître que des disciples attendent.

Ce maître vénéré, c'était M. Stourm.

A pas pressés, il se frayait un chemin dans le parterre de ses élèves, qu'il regardait avec bienveillance et confusion. Il montait si allégrement à sa chaire, une lourde serviette sous le bras, et surtout son œil avait un éclat si étrangement vif, que nous lui donnions à peine soixante et quelques années. Il en comptait plus de soixante-quinze!

Avant qu'il eût parlé, son œil brillant nous avait subjugués. Un nez fortement busqué ajoutait à cette expression d'ironie intense, qui semblait promettre tant de divertissement. Mais cette ironie n'était-elle pas pour nous, qu'il ne devait entretenir que de budgets et d'impôts, et qui semblions tant attendre de lui?

Non, car l'attente était satisfaite et la promesse surpassée. C'était une joie, un plaisir de délicat, que de suivre le cours de finances publiques, et je me rappelle plus d'un moment où j'oubliais de noter la parole du maître pour mieux l'entendre et surtout le contempler. Dans ces questions, qu'il traitait depuis si longtemps et auxquelles il avait consacré sa vie, il apportait de la fantaisie, du feu, de l'inspiration, et, sur la fermeté des principes, il jetait l'éclat et le piquant d'un esprit toujours anxieux de pénétrer plus profondément et d'embrasser de plus haut.

Aussi bien était-ce par éclairs qu'il devait préparer ses leçons, et les notes dont sa serviette était bourrée le disaient par leur aspect. C'était à l'envers d'un faire-part, au coin d'une carte de visite, sur un billet quelconque, qu'il avait noté l'idée, selon les ressources du lieu où elle lui était apparue.

Cet homme étonnant mettait de l'élégance dans l'impôt sur le revenu; il disposait à le payer avec bonne humeur. Il était le contraire du doctoral, l'antithèse du pédant. Il croyait que toute la science ne peut dispenser d'avoir du goût.

C'était un esprit français de grande race....

BRICAUT.

(*Le Figaro* du 1er janvier 1918.)

LÉON MOREL

Léon Morel est mort le 10 novembre 1917, à soixante-sept ans : il professait à l'École des sciences politiques depuis près de trente ans.

C'est de bonne heure, dès le collège, qu'il a trouvé sa voie. Des succès scolaires — il mérita le premier prix de discours français au concours général — avaient probablement déterminé la vocation. Mais au lieu de poursuivre des études littéraires, il se tourna vers les langues vivantes; c'était au lendemain de la guerre de 1870 et la nécessité apparaissait impérieuse de faire dans nos programmes d'enseignement secondaire, la part aux connaissances pratiques. En 1872, Léon Morel débutait comme professeur d'anglais au collège de Boulogne-sur-Mer. Quatre ans plus tard, il était reçu agrégé, le premier de sa promotion. Au lycée de Grenoble où on le nomma d'abord, il ne fit qu'un court séjour; et de Lille, où il alla ensuite, il fut envoyé de Paris, au lycée Charlemagne; il n'avait que vingt-huit ans. Peu après, il succédait à Beljame à Louis-le-Grand.

Peu de professeurs ont été plus aimés. Les enfants, qui sont volontiers des juges impitoyables, savent en revanche se donner sans arrière-pensée à ceux en qui ils devinent une affection véritable. Il était non moins apprécié de ses collègues qui le choisirent à plusieurs reprises comme représentant au Conseil supérieur de l'instruction publique.

Il a siégé plusieurs années au jury de l'agrégation. Ceux qui ont affronté le concours vers 1895, ont conservé de ce juge un souvenir reconnaissant. L'examen oral se passait au lycée Henri IV, dans une salle de classe, nue et triste, qui s'ouvrait sur une grande cour surchauffée par le soleil d'août. Matin et soir, devant la table où sont assis les examinateurs, les candidats se succèdent. Il fait une chaleur lourde et la fatigue est extrême. Si le candidat se trouble, va

hésiter, il n'a qu'à lever les yeux vers le juge attentif et souriant, sur qui la lassitude ne semble pas avoir de prise : M. Morel saura d'un mot, lui rendre confiance. A la correction des épreuves, il apportait un scrupule infini. Plusieurs années après, dans un article de la *Revue universitaire*, il se demandait, avec un accent où l'on sentait de l'angoisse, s'il avait eu raison de noter comme fautive, une expression qu'il avait rencontrée sous la plume de Mrs Humphry Ward. Il avait eu raison, certes! et la romancière, ce jour-là, ne surveillait pas assez attentivement son style.

L'examen terminé, M. Morel suivait les jeunes professeurs dans leur carrière, et à l'occasion, les aidait d'un conseil que son expérience rendait particulièrement précieux. Qui ne se le rappelle, rue de Cluny, ensuite dans l'île Saint-Louis? Nul n'était plus accessible. Dans le grand bureau où l'on était introduit, M. Morel se levait, la main tendue, sans montrer la moindre impatience d'être interrompu dans son travail. Bien des hommes ont l'art de jeter un voile d'affabilité sur leur sécheresse de cœur. Dans l'accueil cordial que l'on recevait auprès de M. Morel, il n'est jamais entré aucun calcul. Il était naturellement bienveillant et prenait plaisir à obliger.

Mais on hésitait à le déranger car il menait une vie extraordinairement active. Dans ces années où il a connu, comme élèves, comme étudiants, comme professeurs de province, la plupart de ceux qui devinrent plus tard ses collègues de Paris, la charge qu'il assume est effrayante. Outre ses cours à Louis-le-Grand et à Montaigne, il professe à l'École normale de Saint-Cloud, à l'École des mines, à l'École des sciences politiques, il est inspecteur des écoles de la ville de Paris et le fardeau qui eût semblé excessif à tout autre, il le portait allégrement.

De toutes ces écoles, c'est l'École des sciences politiques à laquelle il s'est le plus attaché. Il y avait été nommé dès son arrivée à Paris. Il y remplaçait M. Mothéré qui lui-même avait succédé à Beljame. Alors qu'il devait abandonner successivement ses différentes chaires, on le vit, jusqu'au dernier jour, rue Saint-Guillaume. Combien d'étudiants sont venus, année après année, l'écouter dans « la petite salle » ou prendre part, sous sa direction, aux exercices pratiques. Nul pédantisme dans son enseignement, nulle contrainte. On y retrouvait le souci de libéralisme qu'il portait partout. La méthode

d'explication et de traduction était souple. Jusque dans l'organisation des examens, par exemple dans la liberté laissée aux candidats « de traduire, de résumer ou de développer » les textes, on sent, avec la défiance des formules rigides, la préoccupation d'assurer à toutes les aptitudes l'occasion de se manifester.

En 1895, M. Morel était reçu docteur ès lettres avec une thèse française sur Thomson.

Ce travail magistral le classait au nombre de ces savants français, les Beljame, les Chevrillon, les Angellier, les Legouis qui ont, à la suite de Taine et de Jusserand, non seulement révélé la littérature anglaise à la France, mais écrit de solides ouvrages que les Anglais eux-mêmes sont tenus de consulter. Il n'y a qu'à feuilleter la grande histoire de la littérature anglaise dont l'université de Cambridge poursuit actuellement la publication, pour mesurer l'importance qu'ont prise à l'étranger, les travaux de nos anglicisants. L'université de Glasgow reconnut le mérite de M. Morel en lui conférant le titre de docteur.

M. Morel avait trop longtemps fréquenté l'École des sciences politiques pour que son livre ne gardât pas la trace du commerce d'esprit qui s'y fait. Dans telle page où il prononce le nom de M. Boutmy, revivent les affectueux entretiens d'autrefois. Par la suite, sans délaisser tout à fait la critique littéraire, il devait se livrer sur l'Angleterre moderne à des recherches où l'artiste qu'il a toujours été, se montre aussi historien et philosophe.

A côté de ce grand ouvrage où Léon Morel a mis le meilleur de lui-même, toute sa scrupuleuse conscience, sa délicatesse d'esprit, son savoir, il faut citer ses traductions et ses éditions classiques.

On a de lui des traductions nombreuses, en vers : c'est un drame de Shakespeare, *Antoine et Cléopâtre* ; c'est *In Memoriam* et les *Poèmes divers* de Tennyson ; c'est *Les Sonnets du Portugais* d'Elisabeth Barrett Browning.

Les éditions de *Richard III*, d'*Henry VIII*, d'*Othello*, de *Macbeth*, sont toujours entre les mains des élèves de nos classes supérieures ainsi que son édition du traité de Ruskin sur *La Nature du gothique*. En Angleterre, il a publié une édition d'*In Memoriam*.

N'oublions pas non plus *L'Œuvre de Morel-Ladeuil*, sculpteur-ciseleur (1820-1888) qui a paru en 1904.

Dans ces dernières années, il avait formé le projet d'écrire un livre sur l'action des penseurs dans l'Angleterre moderne. La mort est venue le surprendre avant qu'il ait pu mettre ce projet à exécution. Un fragment en a cependant paru dans la *Revue des Sciences politiques*, numéro du 15 août 1917.

Il a beaucoup écrit dans les revues. Pendant longtemps il a collaboré à la *Revue universitaire* où il s'occupait surtout de rendre compte des livres anglais. La *Revue germanique* a publié aussi quelques articles de lui. En 1906-1908, la « Société pour l'étude des langues et des littératures modernes » à laquelle il a d'ailleurs fait mainte communication intéressante, entreprenait une version française des *Contes de Canterbury* de Chaucer. La contribution de M. Morel à l'œuvre commune fut une traduction du Conte du chevalier.

En 1907, Léon Morel était nommé maître de conférences à la Sorbonne. Déjà, en 1897 et 1898, il y avait fait un cours libre sur Tennyson. Désormais, il était associé directement à la préparation des futurs agrégés. Désireux de se consacrer tout entier à cette tâche, il renonçait à ce moment à l'École de Saint-Cloud et à l'École des mines.

Quelques années plus tard, l'homme qui avait pu résister si longtemps à la fatigue d'une besogne écrasante, dut avouer que la nature était la plus forte. Un hiver passé dans le midi rétablit sa santé. Mais l'avertissement avait été trop sérieux pour être dédaigné : en 1913, il abandonnait sa chaire de la Sorbonne et recevait le titre de professeur honoraire. Peu après, il quittait Paris et se retirait en Seine-et-Oise.

Quand la guerre survint, il voulut reprendre du service. On le revit à la Faculté des lettres; au mois de juillet dernier encore, il lisait et corrigeait les mémoires des candidats au diplôme d'études. Il se consacrait aussi avec beaucoup d'activité et de dévouement à la Société franco-écossaise dont il était le secrétaire.

La fin est venue brusquement. Jusqu'à la dernière minute presque, ses amis et ses proches ont refusé de croire à la gravité de son état. C'est que le mal, en attaquant le corps, avait épargné l'esprit. Il travaillait sans relâche. Tout récemment, il écrivait à notre Rédacteur en chef la lettre sur Shakespeare et Bacon qu'on lira plus loin. Comme il avait surmonté une première fois le mal, on croyait que

de nouveau, avec un long repos loin de Paris, il retrouverait la santé. Tout à coup, il apparut qu'il n'était plus permis d'espérer.

Le 13 novembre, nous étions, quelques collègues, anciens élèves et amis, réunis autour de la tombe de ce savant modeste et de cet homme excellent. C'était dans le petit cimetière de Sannois, l'après-midi. Il n'avait point voulu qu'on prononçât de discours. Il s'en allait, avec cette noble simplicité qui fut la règle de sa vie, en affirmant sa foi. En redescendant vers Sannois, alors que le soir tombait, après une journée douce et apaisée, comme il s'en fait quelquefois à l'arrière-saison dans l'Ile-de-France, on murmurait involontairement la parole du divin Maître : « Heureux les débonnaires ». Cette vie si remplie, si laborieuse, repassait dans la mémoire et l'on cherchait, comme on le fait souvent à l'heure suprême, un mot qui la résumât pour le cœur; or, ce qui lui a donné sa pleine signification, ce qui l'a illuminée, ce qui l'a, pour ainsi dire, sanctifiée, c'est la grande et souveraine bonté.

CH. BASTIDE.

LES DANGERS DU PAPIER-MONNAIE; LES LEÇONS DE L'HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE

Il n'existe et il n'a jamais existé pour un gouvernement, dans un moment de crise, que trois manières de se procurer des ressources : l'impôt, l'emprunt et le papier-monnaie. Quand cette crise a précisément pour causes, comme ce fut le cas pour la Révolution française, la réaction générale de toute une population contre une fiscalité détestée et la ruine complète du crédit public, le choix n'existe plus : il faut nécessairement du papier-monnaie. La Révolution y était condamnée d'avance par la fatalité des circonstances. Elle essaya bien de quelques emprunts, sans aucun succès : elle multiplia les appels les plus éloquents, les instances les plus pathétiques, les proclamations les plus énergiques, pour le paiement des impôts qu'elle maintint d'abord à titre provisoire, puis de ceux qu'elle y substitua, sans réussir à se faire entendre : le premier et le principal usage que fit le peuple français de sa victoire sur l'ancien régime fut de pratiquer en grand la grève des contribuables, et pendant plusieurs années il prit l'agréable habitude de ne plus payer d'impositions. Restait donc le papier-monnaie. Cet expédient était d'autant plus indiqué que par une bonne fortune unique dans l'histoire, si la Révolution était privée des ressources que pouvait procurer la fiscalité ou le crédit, elle était d'autre part dotée d'une magnifique fortune immobilière, telle qu'il n'en échut jamais à aucun gouvernement : les 2 ou 3 milliards des biens du clergé, en attendant les 2 ou 3 milliards des biens des émigrés. Anticiper sur la vente, nécessairement lente, de ce splendide héritage était un procédé naturel, nécessaire. Et c'est précisément parce qu'il l'était, c'est parce que le recours au papier-monnaie était une opération inévitable et se présentant alors dans les conditions les moins défavorables que l'on puisse imaginer, que l'histoire des finances révolutionnaires offre une démonstration particulière-

ment probante des dangers d'une telle ressource, et de la nécessité de n'y recourir que dans la mesure la plus restreinte possible : timidement, et non pas avec orgueil : avec regret, et non pas avec joie; car si la chose est quelquefois une nécessité, elle n'est jamais qu'une nécessité malheureuse, un regrettable pis aller. L'impôt le plus abusif, l'emprunt le plus onéreux, offrent moins de dangers qu'une émission exagérée de papier, et exercent incontestablement moins de ravages.

La leçon un peu lointaine, mais non encore oubliée, du système de Law, l'exemple plus récent du triste sort du papier-monnaie américain, dont on peut bien dire que si en fin de compte la révolution qu'il avait servie triompha, ce fut malgré lui et non pas grâce à lui, auraient pu et auraient dû rappeler aux assemblées françaises la nécessité de beaucoup de prudence en ces matières; mais on croyait assez faire en répondant tantôt que les abus, faciles sous la domination d'un ministre avide et d'une cour corrompue, étaient devenus impossibles sous le nouveau régime politique que la nation s'était donné; tantôt qu'aucune comparaison n'était possible entre un papier dénué, en réalité, d'hypothèque, et un papier parfaitement garanti par tout ce qu'il y avait de plus précieux et de plus solide au monde, la terre de France. On se convainquit donc que l'on pouvait sans danger, et même avec grand avantage, entrer dans cette voie : que le papier ne manquerait pas de vivifier sur tout son parcours agriculture, industrie et commerce, plongés dans le marasme par une absence désolante de moyens d'échange; que la prospérité n'attendait pour reparaître que l'influence de cette rosée bienfaisante; qu'il était temps de laisser là les procédés mesquins de l'ancienne finance : que les ressources étaient immenses et qu'il s'agissait seulement de savoir en tirer parti; qu'il fallait plutôt craindre de faire trop peu que de faire trop; que l'on ne saurait sans crime refuser à la nation un moyen sûr de vendre facilement les biens qui venaient de lui échoir, à la Révolution le moyen de lier les intérêts de tous les Français, bon gré mal gré, à sa propre cause, à la production et au travail national les aliments qu'ils réclamaient avec insistance. En vain des esprits plus réfléchis et plus avisés annoncèrent-ils les inévitables conséquences d'une émission considérable, les prix bouleversés, les denrées de première nécessité devenant de plus en plus

rares et de plus en plus chères, les marchés désertés, le numéraire achevant de disparaître, une sorte de guerre civile semée entre les villes et les campagnes : en vain insistèrent-ils pour que l'émission fût limitée à ce qu'exigeaient les besoins de l'État jusqu'au moment où l'ordre serait rétabli et les nouvelles perceptions mises en vigueur, pour que les biens nationaux fussent vendus non pas contre un papier servant de monnaie mais contre des obligations nationales, des quittances de finance, remises aux créanciers de l'État et d'autant plus propres à cet usage qu'elles n'en auraient point d'autre; cette prudence parut timidité, cette sagesse mauvaise volonté; la théorie dangereuse de l'assignat source de richesses, de l'assignat bienfaisant, l'emporta, surtout lorsqu'elle eut été parée de toutes les séductions de la puissante éloquence de Mirabeau; et on décida en principe de rembourser la dette exigible en un papier faisant office de monnaie, à cours forcé, et devant rentrer dans les caisses publiques, mais progressivement et dans l'espace de 12 années, par la vente des biens nationaux. Bien qu'en même temps, par une contradiction assez singulière, on prétendît limiter à 1,200 millions la circulation de ce papier on ne s'en trouvait pas moins, par la force des choses, avoir décrété implicitement des émissions bien autrement considérables : autant qu'il en pourrait être fait pour égaler la valeur, hypothétique d'ailleurs et invérifiable, du gage : autant qu'il en faudrait pour faire face aux besoins du moment et à ceux qui pourraient survenir par la suite, et qui précisément ne pouvaient que formidablement s'accroître : car jamais État ne se montre aussi large dans ses dépenses et ne se dispense aussi volontiers de l'effort nécessaire pour se procurer des ressources régulières que quand il dispose de ce moyen trop commode de se créer de l'argent. « Le gouvernement, constate avec mélancolie Necker, dont les avis quelquefois sages, mais pas toujours habiles, avaient été systématiquement laissés de côté pendant ces célèbres débats, fut encore plus dispensé de presser les contribuables et d'exiger d'eux des sacrifices.... L'institution d'une monnaie fictive, en affranchissant l'administration du joug impérieux des réalités, permit aux législateurs de s'abandonner avec plus de confiance à leurs abstractions, et les besoins d'argent, ces grossiers embarras, ne vinrent point les détourner de leurs hautes pensées. »

On était d'autant plus hors d'état de résister à la tentation d'abuser de l'assignat que les superbes assurances et les magnifiques promesses qui avaient accompagné sa venue au monde rendaient bien difficile de se montrer avare d'un papier aussi fécondant, d'un talisman aussi précieux. Sous la pression du besoin, l'habitude se prit vite de faire face à toutes les nécessités nouvelles par de nouvelles émissions. De 1,200 millions la Constituante eut bientôt fait de passer à 1,800, la Législative à 2,700, et la Convention avait, dès février 1793, donc avant les grandes luttes et les suprêmes périls, élevé ce total au chiffre de 3,900, déjà énorme pour l'époque. Les émissions se succédaient sans relâche, et les rentrées par le paiement des biens nationaux, paiement pour lequel il avait fallu accorder des délais considérables, restaient des plus modiques : l'assignat sortait des caisses publiques comme un large fleuve, en attendant qu'il en sortît avec l'impétuosité d'un torrent, et il n'y rentrait que comme un faible ruisseau. La France s'inondait de papier, par application de cette règle inflexible, contre laquelle nul n'a jamais rien pu, que la mauvaise monnaie chasse la bonne. Le numéraire, déjà très rare dès les premières secousses révolutionnaires, avait achevé de disparaître : on avait souffert de son insuffisance, on souffrait maintenant de son absence complète. Pour éviter de mettre en fuite la petite monnaie, si précieuse, on n'avait d'abord donné à l'assignat que des coupures relativement considérables : la plus faible, 50 livres, était encore fort élevée pour le temps : force fut bientôt d'abaisser les coupures, de descendre jusqu'à 5 livres, jusqu'à 50 sous, jusqu'à 15 et 10 sous, et l'assignat se répandit de plus en plus dans les mains auxquelles tout d'abord il n'était point destiné. Incapable, malgré tout, de parer aux inconvénients d'une crise monétaire sans précédent, il fut en quelque sorte doublé, et il fut surtout compromis, par une multitude de petits billets que se mirent à émettre, à la faveur du désordre général, quantité de caisses soi-disant patriotiques, de caisses de confiance, établissements plus ou moins suspects et véreux, abusant de la faculté qui leur fut imprudemment laissée de battre monnaie à leur gré. L'assignat, déjà très impopulaire et très méprisé dans les campagnes, en fut plus mal vu encore. Fuyant le paiement en papier, les campagnards s'éloignèrent et s'abstinrent : l'approvisionnement des villes, ce problème

déjà si difficile et si angoissant sous l'ancien régime, devint plus ardu : la famine devint une menace, en attendant le moment prochain où elle allait devenir une réalité. Dans un temps où la question des subsistances était pour les populations et pour les pouvoirs publics le plus obsédant des soucis et la plus grosse des difficultés, il eût fallu éviter par-dessus tout de rien faire qui pût contribuer à faire resserrer les denrées et raréfier les arrivages : Mirabeau lui-même avait reconnu, avait proclamé, que la question du pain et celle du numéraire étaient au fond la même, les deux faces d'un même problème; et néanmoins, en voulant imposer aux campagnes un papier dans lequel elles n'eurent jamais foi et qui en réalité n'eut jamais chez elle qu'une existence purement nominale, on avait déchaîné sur la France cet épouvantable fléau de la famine, cause lui-même dans une large mesure, des excès et des crimes qui déshonorèrent la Révolution.

Avant qu'on en arrivât à ces extrémités, le papier-monnaie n'avait pas tardé, en raison de son discrédit progressif, résultat fatal de sa quantité croissante, à produire la crise de cherté prédite par Dupont de Nemours et par tous les orateurs de la minorité de la Constituante. Dès le début de 1792 la dépréciation était assez accentuée (28 p. 0/0 de perte moyenne en janvier, 41 en mars) pour inspirer les plus grandes inquiétudes aux esprits clairvoyants. On pouvait dès lors prévoir le moment où des émissions nouvelles, augmentant la dépréciation des précédentes, n'auraient plus d'autre effet qu'une élévation des prix désastreuse pour les particuliers, désastreuse aussi pour l'État, de tout temps le plus gros consommateur qu'il y ait dans un pays. « L'État, disait un publiciste fort avisé, voit ses finances se dissiper par l'accroissement de ses dépenses et de ses achats d'espèces : il est clair que le progrès de ces causes, s'il n'est arrêté, ira plus loin et qu'il pourra être porté jusqu'à des extrémités dont la seule idée m'épouvante et me consterne. J'ai devant les yeux la perspective de l'anéantissement des finances de l'État et des fortunes d'une infinité de malheureux : je vois une progression d'affreux désordres, et la France prête à périr dans les plus violentes convulsions.... Un déluge de maux est prêt à fondre sur nos têtes, et il y a la plus absolue nécessité d'écarter à tout prix les dangers excessifs qui menacent la patrie. Nous sommes environnés d'une mer qui se gonfle, et qui est prête à

surpasser ses rives. L'expérience et le raisonnement le plus superficiel montrent qu'elle suffit pour la destruction de la France. » En termes moins imagés, mais non moins catégoriques, Condorcet jetait aussi le cri d'alarme. « Quelques personnes, disait-il le 12 mars 1792, ont paru regarder comme indifférente, et presque comme utile, l'augmentation de la masse des assignats : mais elles n'ont pas songé... qu'une augmentation dans les prix deviendrait la conséquence nécessaire de cette multiplication d'un papier-monnaie dont l'extinction ne serait plus assurée : que ce haussement dans les prix ne s'étendrait pas proportionnellement sur tous les objets; qu'il serait accompagné de variations fréquentes; que cependant tous les revenus exprimés en livres nominales resteraient les mêmes; que de ces circonstances combinées résulterait infailliblement un déplacement de fortunes qui entraînerait après lui des changements... toujours contraires au bonheur du peuple et à la tranquillité publique.... L'idée de voir une circulation toujours croissante animer le commerce et l'industrie ne serait qu'une chimère dont l'expérience aurait bientôt détrompé. » Et il préconisait, et bien d'autres avec lui préconisaient comme moyens de sortir de cette impasse, soit la vente immédiate des sommes que la nation avait encore à recevoir des acquéreurs de biens nationaux, soit l'établissement de caisses de secours ou d'accumulation (quelque chose d'analogue à nos caisses d'épargne) et brûlement des assignats qui y seraient versés, soit un gros emprunt destiné à en faire disparaître aussi bon nombre et remboursable ultérieurement en espèces, soit l'extension en France du paiement par *registres* (c'est-à-dire par compensations) afin de permettre une économie de monnaie fiduciaire; etc., etc. Hélas! tous ces conseillers n'avaient que trop raison : mais bien loin de pouvoir diminuer la masse des assignats, ils étaient même impuissants à l'empêcher de s'accroître!

Un des plus grands dangers du papier-monnaie, est qu'il crée facilement chez ceux qui en abusent l'illusion de la richesse, alors qu'il tend au contraire à attirer sur eux la réalité de la pauvreté : il fournit — pendant quelque temps du moins — aux besoins, mais il n'ajourne les embarras que pour les aggraver par la suite, lorsque par sa malfaisante influence les recettes s'épuisent et les charges s'accroissent. Si la France se lança en 1792 dans la guerre, c'est en

partie parce qu'elle crut, sur la foi de Cambon, avoir plus d'argent qu'il ne lui en fallait. Et si elle soutint cette guerre et en sortit victorieuse, c'est peut-être à l'assignat qu'elle le dut : mais d'autre part si cette guerre fut si onéreuse, si épuisante, si elle laissa la France à deux doigts de la ruine, si la Révolution triomphante se trouva en l'an III avoir plus besoin de la paix que les ennemis qu'elle avait vaincus, en sorte que plus de persévérance de la part de ceux-ci eût peût-être suffi pour changer la face des choses, c'est bien l'assignat qui en est aussi responsable. On peut donc, avec une égale vérité, faire honneur à ce papier-monnaie d'avoir fait surgir de terre les 14 fameuses armées, de les avoir équipées, nourries, entretenues, menées à la victoire : et, inversement, on peut remarquer que par son discrédit il rendit plus onéreux les approvisionnements, les armements, les charrois, qu'il pesa lourdement sur les marchés de la guerre, que si la République fut outrageusement volée par ses fournisseurs il était impossible qu'il en fût autrement avec une monnaie mobile et incertaine, fatalement destinée à ne plus avoir la même valeur le jour du contrat et le jour du paiement, et contre les variations de laquelle il était naturel que les contractants prissent leurs précautions; bref, que, tout compte fait, l'assignat lui-même est responsable d'une bonne partie des obstacles dont on lui fait gloire d'avoir triomphé. Triomphe bien court, d'ailleurs; dès ventôse et germinal an II Carnot jugeait tout perdu si une très prompte victoire ne permettait de faire vivre aux dépens de l'ennemi des armées dont l'entretien allait devenir pour le gouvernement révolutionnaire le plus inquiétant problème. On chantait volontiers les louanges de l'assignat, on érigeait en article de foi révolutionnaire l'égalité absolue du papier-monnaie et du numéraire, on cherchait même par tous les moyens à proscrire, à écarter, à supprimer ce dernier, on multipliait les décrets les plus terribles pour intimider ceux qui restaient réfractaires à ce dogme; mais, en réalité, on faisait le possible et l'impossible pour tâcher de dégager la circulation de la masse énorme de papier dont elle était encombrée. Le même Cambon, qui proclamait que grâce à l'assignat la République avait assez de ressources pour affronter avec confiance tous les efforts des tyrans coalisés contre elle, avait recours à tous les expédients imaginables pour se débarrasser le plus possible de ce papier, démonétisation

partielle, emprunt volontaire, emprunt forcé, etc.; et l'on put voir, presque exactement le même jour, un décret prononcer la peine capitale pour les auteurs de discours tendant à discréditer les assignats, et le rapporteur du comité des finances proclamer à la tribune, avec raison, qu'une diminution de moitié dans la quantité de ceux qui circulaient rendrait les Français plus riches le lendemain qu'ils n'étaient la veille. Ainsi le meilleur moyen de tirer parti de ce trésor était donc d'en détruire d'abord une bonne quantité!

La réflexion était d'ailleurs aussi juste qu'elle était peu flatteuse pour le papier-monnaie révolutionnaire. Sa multiplication excessive avait déjà fait hausser tous les prix dans des proportions formidables. A défaut de moyens sûrs pour opérer la destruction désirée, on s'efforça d'arrêter cette hausse insupportable et politiquement très dangereuse en établissant le maximum; mais — sans parler de bien d'autres difficultés — ce qui rendait le maximum nécessaire était précisément ce qui le rendait impossible; en supposant, ce qui n'est pas et ne sera jamais, qu'il soit au pouvoir d'un gouvernement quelconque, même le plus sanguinaire, d'immobiliser les prix, encore est-ce à la condition que la quantité de signe monétaire reste assez sensiblement la même; mais il n'en était rien, car les émissions n'avaient pas cessé et elles continuaient à enlever au papier la valeur que des mesures terroristes s'efforçaient en vain de lui maintenir.

Le 9 thermidor permit enfin à la raison de faire entendre sa voix : il mit fin au maximum et à toutes les violences sans nom dont l'agriculture et le commerce avaient été accablés sous le régime précédent. Mais il laissait la France aux prises avec une quantité de papier démesurée (6,400 millions en brumaire an III, d'après le discours que prononçait Cambon le 14 de ce mois), quantité par malheur, inévitablement destinée à grossir, car plus le discrédit s'accentuait, plus les émissions, unique ressource dont on disposât, devaient être fréquentes et considérables : et plus elles étaient importantes, plus la chute du papier s'accélérait. Sortir de ce désespérant cercle vicieux fut un des gros soucis de la Convention dans la dernière période de son existence; les plans les plus divers, parfois ingénieux, parfois saugrenus, furent proposés, ou même essayés. Est-il besoin d'ajouter que ce fut toujours en pure perte? Il aurait fallu, pour sortir

d'embarras, trouver une opération qui fût à la fois une addition et une soustraction; une addition, parce qu'on ne pouvait pas vivre sans créer de nouveaux assignats, et une soustraction parce que cette création ne pouvait plus être fructueuse qu'à la condition d'en ôter. La Convention chercha longtemps, sans la trouver, une solution à cet insoluble problème. Un jour, en frimaire an IV, la foule s'amassait autour de quelques individus qui, très ostensiblement, mettaient le feu à des poignées d'assignats et allumaient leurs pipes avec, et commentait sans indulgence cette insolence pour la monnaie républicaine. Était-ce à juste titre? Que ces originaux aient eu seulement 1 million d'imitateurs, et le terrible problème était résolu: la circulation était désencombrée et le papier reprenait valeur. Leur action pouvait être considérée, à volonté, comme celle de chouans, ou comme celle de chauds patriotes. Quelle était la meilleure manière de servir l'assignat, l'adorer ou le brûler? Cruelle énigme!

Comme ils n'en eurent pas, la Convention légua au Directoire (triste héritage!) 19 milliards d'assignats, tombés à une valeur (encore purement nominale) de 24 sous les 100 francs, en attendant que quelques semaines après ces cours descendissent beaucoup plus bas, et que cette quantité fût portée beaucoup plus haut.

Les conséquences de cette inflation maladive sont à tous égards tellement désastreuses qu'il est surprenant que la France ait pu traverser sans périr une épreuve aussi cruelle. Elle plonge le gouvernement dans une inexprimable détresse : il lui faut dépenser 3 milliards là où 100 millions auraient autrefois suffi : à grand'-peine parvient-on à imprimer pendant la nuit les assignats qu'il faudra le lendemain pour les dépenses les plus indispensables. Dépourvues de toute ressource réelle, maintenant qu'il est devenu impossible de se procurer une planche, un clou, une plume, si on ne les paye en numéraire, toutes les administrations sont dans un affreux désarroi : les tribunaux n'ont plus de juges, la police n'a plus d'agents, les routes, non entretenues, achèvent de devenir impraticables, les employés : non payés, puisqu'ils sont payés en papier, quittent leurs fonctions ou, s'ils y restent, n'y restent que pour demander à toutes sortes de concussions les moyens d'existence que leur traitement a cessé de leur fournir. Le papier timbré, vendu en assignats, coûte moins cher que le papier du commerce,

qui, lui, ne se vend pas en valeur fictive : la poste coûte à l'État plus qu'elle ne lui rapporte. Fonctionnaires, rentiers, pensionnaires, payés en valeurs nominales et payant tout en valeurs réelles, meurent littéralement de faim. Les prix de toutes choses, surtout des plus nécessaires, ont monté d'une façon si formidable que l'impossibilité de vivre est absolue pour tous ceux qui n'ont pas quelque moyen d'élever leurs revenus en proportion. Dès les derniers jours de l'an III le pain vaut 20 francs la livre : il montera jusqu'à 150 en prairial an IV. Vers nivôse an IV le pain est à 50 francs, le beurre entre 180 et 200, le sucre à 400, le savon à 230, le boisseau de pommes de terre entre 200 et 240; en ventôse un chou vaut 75 francs, une botte de carottes 70, l'œuf 9 et 10 francs la pièce, une course en fiacre 600 francs, le blanchissage d'une chemise 30 francs. Un peu plus tard on verra monter à 350 francs la livre de viande jadis payée 6 sous, à 9,000 et à 8,000 le quintal de blé et le quintal de seigle qui en 1790 valaient respectivement 14 et 10 livres. Pour toute la population c'est une cause perpétuelle de souffrance et d'indignation : pour tous ceux qui vivent de salaires ou de revenus fixes, c'est la plus hideuse misère. Il est presque inconcevable que cette classe ait pu survivre à si rude épreuve.

Notre puissance militaire en paraît pendant quelque temps mortellement atteinte. Les armées manquant de tout, découragées, sont minées par une désertion générale, conséquence de l'extrême misère où les laisse un gouvernement absolument désemparé : elles sont arrêtées dans leur élan victorieux par la nullité dans laquelle est tombé l'assignat. Vivres, fourrages, chevaux, munitions, habillement, équipement, tout fait défaut. La discipline se perd : l'officier, mourant de faim, est bien obligé de tolérer la maraude du soldat, dont il attend trop souvent sa subsistance. Les dilapidations et les vols des employés aux administrations militaires achèvent de ruiner ces troupes infortunées, et c'est encore moins la faute des coupables que celle du papier illusoire avec lequel ils sont payés; voleurs par nécessité quand ils ne le sont pas par inclination, ils considèrent la chose comme naturelle, ne s'en cachent point, et ne prennent plus la peine de dissimuler leurs larcins. C'est un axiome parmi eux qu'un homme intelligent doit faire sa fortune en six mois

C'est d'ailleurs dans la société tout entière que le papier-monnaie a

semé une démoralisation jusque-là sans exemple; la faculté de donner des valeurs apparentes pour des valeurs réelles élève pour ainsi dire le vol à la hauteur d'une institution officielle et légale : on pourrait même dire, à la hauteur d'une obligation. Les débiteurs saisissent cette occasion de se libérer avec rien, et leurs créanciers, ainsi payés, seront bien forcés de payer ceux à qui ils doivent avec la monnaie qu'ils ont reçue. Les fermiers s'acquittent avec la valeur d'un sac de blé d'un fermage qui jadis en représentait 100 ou 200 : les locataires payent avec une poignée d'assignats une location autrefois considérable. Dupont de Nemours pourra en thermidor an IV raconter l'histoire d'un propriétaire qui venant d'en recevoir et de donner quittance selon le vœu de la loi, et priant son locataire de vouloir bien les reprendre pour les distribuer à des pauvres, reçoit cette réponse qu'on ne peut se charger de cette commission, attendu que les mendiants n'en voudraient pas. Tous les paiements qui se font, sont autant de vols : tous les Français sont en état de banqueroute vis-à-vis les uns des autres : ils y sont avec l'État, et l'État y est avec eux. Toute confiance a disparu, toute bonne foi semble bannie de la terre. De même que les consciences, les esprits ont perdu leur équilibre parce qu'il faut dire adieu à toutes les idées, à tous les principes qui jadis dirigeaient la conduite de la vie humaine Autant la sagesse avait jadis conseillé l'épargne, autant elle la déconseille maintenant : garder l'argent, ou plutôt le signe méprisé qui en tient lieu, serait le plus sûr moyen de le perdre, puisqu'il s'évapore, pour ainsi dire, avec une déconcertante rapidité. A peine l'a-t-on donc reçu qu'il faut s'empresser de s'en défaire, et en effet, à la hâte qu'on met à le dépenser, il semble en vérité brûler les doigts. Le véritable placement du père de famille est maintenant de le jeter par les fenêtres : c'est le seul moyen qu'il en reste quelque chose; et un luxe inouï, cotôyant d'ailleurs d'affreuses misères, est devenu une nécessité de la situation. Selon la juste comparaison d'un contemporain témoin attristé de cet universel désarroi, on croirait voir des hommes qui habitués à marcher sur le sol, mais l'ayant senti tout à coup trembler sous leurs pieds, se trouveraient obligés de chercher leur route au milieu des airs.

Cette situation paradoxale devait se prolonger autant que durèrent non seulement l'assignat, mais aussi les autres « spectres moné-

taires » que le Directoire essaya de lui substituer. Après avoir tiré de l'assignat tout ce qu'il était encore possible d'en tirer, et élevé la fabrication jusqu'au chiffre fabuleux de 45 milliards et demi, le Directoire imagina les mandats territoriaux, qui devaient être échangés contre les assignats à raison de 30 francs assignats pour 1 franc mandats, et qu'on s'imagina, à tort, pouvoir fixer immuablement à leur valeur nominale et garantir contre toute cause de baisse par la faculté attribuée aux porteurs de mandats de se faire délivrer, sans enchères et au prix de l'estimation, tel bien national qui serait à leur convenance. Quelques semaines suffirent pour démontrer avec éclat l'inexactitude de ce calcul : la défiance générale, l'horreur qu'inspirait maintenant tout papier-monnaie, la ferme volonté des citoyens de ne plus s'en servir, eurent bientôt précipité le mandat dans les mêmes abîmes que l'assignat. Le seul résultat de l'obstination que mirent les pouvoirs publics à vouloir imposer la parité du mandat et du numéraire fut de les obliger à vendre pour des sommes infimes la plus grande partie de ce qui restait encore disponible du domaine national. L'État vendit en valeur nominale, alors que toutes les transactions ne se faisaient déjà plus qu'en valeurs réelles, et le fond se trouva ainsi coûter beaucoup moins que le produit, le tout que la partie : les acheteurs eurent toutes les facilités pour payer un domaine avec le prix d'une paire de bœufs, une forêt avec celui de quelques arbres, un château avec celui des gouttières et des grilles. Après quelques semaines de ces brillantes opérations, le gouvernement dut s'avouer vaincu et renoncer à la fiction désastreuse du mandat valeur nominale; il se décida d'abord à ne plus le recevoir, ensuite à ne plus le donner, qu'au cours, et alors seulement tout commença à sortir de l'affreux désordre où la dépréciation du papier avait plongé le pays. « Il ne nous reste de lui, disait Cretet dans un remarquable discours prononcé au Conseil des Anciens le 14 thermidor an IV, que des débris inutiles qui embarrassent chacun des pas que nous faisons vers une bonne administration : il a servi la Révolution au delà de ce qu'on pouvait en attendre : mais, dépouillé sans retour de toute espèce de confiance et de la seule action sans laquelle il ne peut obtenir de mouvement, ce puissant aliment de la prospérité nationale se convertit en *un poison lent qui dévore la morale publique et privée, qui altère la justice de nos lois financières....*

Depuis longtemps sans doute nous aurions pu sortir de la fausse route où nous a conduits la persévérance outrée avec laquelle nous avons poursuivi le système épuisé du papier-monnaie : mais la marche rétrograde des erreurs, ainsi que tout autre mouvement, est nécessairement lente pour les grands corps.... La patience et la résignation de la nation française, harassée par les cruels effets du papier-monnaie déprécié, seront comparés au courage indomptable de ses armées. »

Peut-être, en ce moment, si éloignés que nous soyons de pareils malheurs, n'est-il pas inutile de rappeler l'attention vers l'histoire de ces déplorables conséquences d'un excès dans la circulation fiduciaire. La tentation est grande, et la pente singulièrement glissante : on a vite fait de dépasser le point où le papier cesse d'être un secours et commence à devenir un embarras. Assurément aucune assimilation n'est possible, aucun rapprochement même n'est faisable, entre le papier de robuste constitution, de crédit inébranlable et de passé prestigieux dont nous usons aujourd'hui, et le papier déplorable dont la Révolution abusa si aveuglément. Néanmoins entre le meilleur et le pire reste ce trait commun que ni l'un ni l'autre ne peuvent sans inconvénient être multipliés dans de trop fortes proportions. Le gonflement des prix qui en est la conséquence nécessaire est un malheur et pour les particuliers et pour l'État dont il accroît démesurément les charges. Aujourd'hui, où la circulation fiduciaire est à la veille d'atteindre presque le quadruple de ce qu'elle était à la fin de juillet 1914, il apparaît avec évidence que cette quantité de papier, sans être la cause principale de la cherté de la vie, n'est pas cependant sans y contribuer pour sa part. Désarmés comme nous le sommes vis-à-vis d'autres causes de renchérissement, nous devons être d'autant plus attentifs à empêcher celle-ci de s'aggraver et même viser, si possible, à l'atténuer. Un abaissement dans les prix suivrait certainement une diminution de papier. Procurer à la population une vie moins chère, et à l'État une guerre moins chère, serait le meilleur service que l'on pût rendre à tous deux.

M. Marion.

LES ÉTATS-UNIS EN GUERRE
L'EFFORT FINANCIER

Le 6 avril 1917, le Congrès des États-Unis décidait d'abandonner la neutralité strictement maintenue jusque-là dans le conflit européen, et proclamait le pays en état de guerre avec l'Allemagne. « Les conséquences de cette décision sont évidentes, — disait le président. — Elle entraînera la coopération la plus étendue possible avec les gouvernements déjà en guerre avec l'Allemagne et, par suite, naturellement, l'extension à ces gouvernements des crédits financiers les plus libéraux, afin que nos ressources puissent, dans toute la mesure possible, s'ajouter aux leurs.... Elle entraînera aussi le vote des crédits nécessaires au gouvernement pour l'armement immédiat de toutes les forces navales, et pour l'addition aux forces militaires d'au moins 500,000 hommes...[1]. » L'effort financier déjà réalisé par les alliés permettait aux États-Unis de se rendre compte de l'importance de la décision qu'ils prenaient. Leur prodigieux essor continu, les conséquences extraordinaires qu'avait eues pour eux cette guerre où ils allaient maintenant être acteurs, leur faisaient accepter avec confiance le fardeau, qu'après beaucoup d'hésitation et d'espérances déçues, ils assumaient virilement.

Avant qu'éclatât le conflit actuel, les Américains espéraient que leur isolement géographique les mettrait à l'abri des troubles économiques qu'amènerait une grande guerre européenne. Il n'en avait pas été ainsi. Dès les derniers jours de juillet 1914, avant même que les hostilités eussent commencé, les seules mesures de sauvegarde financière adoptées par les puissances acculées à la lutte avaient leur répercussion aux États-Unis. Ceux-ci redoutèrent un moment une violente crise financière et ce n'est qu'à la fin d'octobre qu'ils purent

1. Message du 2 avril 1917.

considérer ce grave danger comme écarté[1]. En décembre, le secrétaire du trésor disait avec satisfaction, dans son rapport annuel : « L'explosion de la guerre européenne a donné naissance à de nombreux et graves problèmes.... Une panique, qui eût pu se changer en catastrophe sans précédent, pouvait aisément en résulter... grâce à l'action prompte et efficace du département du trésor et à la collaboration cordiale et intelligente du monde des affaires, le danger a été conjuré. La confiance a été rétablie et les paiements en numéraire ont été maintenus.... »

La prolongation de ce formidable conflit au delà des limites regardées comme vraisemblables fit succéder à cette courte période d'anxiété une ère de prospérité sans précédent.

En trois ans, le chiffre des exportations s'accroît par bonds extraordinaires, passant de 2,364 millions de dollars pour 1913-1914[2], l'année précédant la guerre, à 2,768 millions pour 1914-15, 4,333 millions pour 1915-16; pour atteindre 6,293 millions en 1916-17. Dans cet accroissement, les produits alimentaires tiennent une place importante, mais la part de beaucoup la plus considérable appartient aux articles manufacturés :

Exportations (millions de dollars).

	1913-14	1916-17
Produits alimentaires	430	1,271
Articles manufacturés (partiellement et finis). .	1,098	4,135

Tandis qu'en trois années les exportations augmentent de 166 p. 0/0, les importations, pendant le même temps, ne s'accroissent que de 40 p. 0/0, passant de 1,894 millions de dollars en 1913-14, à 2,659 millions de dollars en 1916-17. L'excédent des exportations sur les importations qui n'était pour la première année que de 470 millions, s'élève successivement pendant les années suivantes à 1,094 millions, 2,136 millions, pour atteindre 3,634 millions de dollars pour 1916-17.

Des grandes puissances industrielles d'Europe, qui envoyaient avant la guerre leurs produits dans le monde entier, l'une, l'Allemagne, est bloquée : elle ne communique plus directement qu'avec

1. A. Viallate, *Revue des sciences politiques*, 15 décembre 1914.
2. Ces années s'entendent du 1er juillet au 30 juin.

les petites nations neutres, ses voisines, et difficilement, par leur intermédiaire, avec les pays hors d'Europe. Des autres, la Belgique, occupée par l'ennemi, est momentanément annihilée; la France, dont le plus riche district industriel est également en possession des Allemands, consacre tous ses efforts aux industries de guerre. L'Angleterre peut continuer encore ses industries d'exportation, mais de façon bien diminuée, absorbée qu'elle est, elle aussi, par la production pour la guerre. L'industrie américaine est donc seule, ou presque, en état de fournir aux besoins des neutres; mais ce n'est pas chez ceux-ci qu'elle a trouvé son plus important marché. Ses meilleurs clients, ce sont les alliés : pris au dépourvu par la brutale agression allemande, désemparés par l'invasion, ils envoient des ordres considérables aux États-Unis. Ceux-ci sont devenus, depuis le début de 1915, une immense usine annexe des pays de l'entente. Alors que les exportations totales des États-Unis progressaient en trois ans de 166 p. 0/0, leurs exportations vers les pays alliés s'accroissaient de 352 p. 0/0. En 1913-14, ces dernières étaient de 857 millions de dollars; en 1916-17, elles atteignaient 4,106 millions : ces pays ont absorbé 80 p. 0/0 de l'augmentation des exportations américaines[1]. Et, dans le même temps, les envois de ces pays aux États-Unis, après avoir fléchi, ne se relèvent en 1916-17 qu'au chiffre d'avant la guerre, en sorte que, pour les trois années 1914-15 à 1916-17, l'excédent des exportations des États-Unis vers les pays alliés sur leurs importations en provenance de ces pays atteint le chiffre de 7,010 millions de dollars.

L'aide importante que les alliés ont trouvée aux États-Unis a renversé leur situation financière à l'égard de ces derniers et leur a créé un difficile problème. Les moyens ordinaires pour se libérer des dettes ainsi contractées seraient insuffisants; malheureusement, certains mêmes font défaut. Les alliés ne trouvent qu'un secours

1. Commerce extérieur des États-Unis (millions de dollars)

	1913-14	1914-15	1915-16	1916-17
Importations totales.	1,894	1,674	2,197	2,659
Exportations totales.	2,364	2,768	4,333	6,293
Importations provenant des pays alliés.	481	376	366	480
Exportations vers les pays alliés . . .	857	1,524	2,732	3,976
(Pays alliés : Royaume-Uni, France, Russie (Europe et Asie), Italie . . .				
Importations venant du Japon.	107	98	147	208
Exportations vers le Japon	51	41	75	130

précaire dans leur industrie manufacturière. Leur marine marchande, pour la plus grande part mobilisée, doit laisser aux neutres les bénéfices, singulièrement accrus, qu'elle retirait avant la guerre des transports pour le compte des États-Unis, dont ceux-ci n'effectuaient eux-mêmes qu'une faible partie. Enfin, l'absence, depuis l'automne de 1914, des touristes américains, les prive d'un autre élément de compensation. C'est environ 500 millions de dollars annuellement qui leur échappent.

Dès le début de la guerre, le gouvernement français, prévoyant les lourdes charges financières auxquelles il allait avoir à faire face, engageait auprès des banquiers américains des pourparlers pour un emprunt : il s'agissait, dit-on, de 100 millions de dollars. Mais le secrétaire d'État, M. Bryan, consulté, émettait un avis défavorable : « Suivant l'opinion du gouvernement, des prêts consentis par les banquiers américains à l'une des nations belligérantes seraient en contradiction avec le véritable esprit de neutralité. » Il fallut se contenter de crédits de courte durée, ouverts expressément pour payer les produits achetés aux États-Unis mêmes. Un avis de Washington (24 octobre 1914) dit, à ce sujet, que l'administration regardait ces crédits comme des « transactions privées et ne tenterait aucunement d'user de son influence pour les entraver ». Au mois d'août 1915, on estimait qu'il avait été ouvert des crédits de cette nature pour une centaine de millions de dollars au gouvernement français, pour 25 millions au gouvernement russe[1].

Les alliés répugnaient à se dessaisir de leur réserve d'or. Cependant, à partir du milieu de 1915 ils recourent plus largement à ce moyen. Les importations d'or aux États-Unis, provenant pour la presque totalité des pays de l'entente, passent de 171 millions de dollars pour 1914-15, à 494 millions pour 1915-16 et atteignent 977 millions pour 1916-17. Au total, en trois ans, 1,642 millions de dollars, qui, exportations déduites, ont laissé un excédent d'importation de 1,114 millions[2].

1. On estimait qu'il en avait été ouvert pour une dizaine de millions au gouvernement allemand.

2. Mouvement des entrées et des sorties d'or (millions de dollars) :

	Importations	Exportations.	Excédents.
1914-15	171.5	146.2	— 25.3
1915-16	494.0	90.2	— 403.8
1916-17	977.1	292	— 685.1

La vente des valeurs américaines possédées par les alliés était parmi les moyens les plus faciles pour régler leurs dettes. Ces ventes, au cours du premier semestre de 1915, pour le compte de l'Angleterre et de la France, furent importantes. Pour l'Angleterre seule, on les évaluait à près d'un demi-milliard de dollars[1]. Elles allèrent en augmentant et, au commencement de 1917, on estimait qu'en valeurs de chemins de fer seulement, les États-Unis avaient rapatrié depuis le début de la guerre pour plus d'un demi-milliard de dollars (valeur nominale), représentant 56.15 p. 0/0 du montant que les capitalistes européens en possédaient en 1914[2]. Le Federal reserve board estimait, à la fin de 1916, le chiffre des valeurs américaines : titres de chemins de fer, de sociétés industrielles, du gouvernement fédéral, des états et des municipalités, rachetés par les Américains depuis le début de la guerre à 2 milliards un quart de dollars[3]. C'est vraisemblablement près des deux tiers du montant détenu à cette époque en Europe, montant que l'on estime avoir été de 4 milliards de dollars environ. Dans ce chiffre, l'Angleterre entrait pour plus de la moitié; l'Allemagne, puis la Hollande venaient après elle; la France n'en aurait eu que pour 300 ou 400 millions[4].

Les ouvertures de crédit, les ventes de valeurs américaines, les envois d'or, se montrèrent insuffisants : la violente crise des changes

1. *The Economist*, 17 juillet 1915.

2. Chiffres estimatifs des titres des chemins de fer des États-Unis possédés en Europe; statistiques dressées par M. L. F. Loree, président du Delaware and Hudson. *The financial chronicle*, 31 mars 1917, p. 1216.

	Valeur au pair.	Valeur au cours.
	(Millions de dollars.)	
Au 31 janvier 1915	2,704	—
Au 31 juillet 1915	2,223	1,751
Au 31 janvier 1917	1,185	924

La United Stats steel corporation — le steel trust — a publié les changements survenus depuis la guerre dans le nombre de ses actions possédées en Europe. *The financial chronicle*, 21 avril 1917, p. 1548 :

Nombre des actions possédées en Europe au	31 mars **1914**.	31 mars **1917**.
Actions ordinaires	1,285,636	494,338
Actions de préférence	312,311	151,757

3. Rapport annuel du Federal reserve board 1916; *The financial chronicle*, 10 février 1917, p. 521.

4. Évaluations basées sur une étude entreprise sous l'autorité du Federal reserve board. *The financial chronicle*, 13 mai 1916.

En 1898, sir George Paish avait avancé le chiffre de 6 milliards de dollars; cette évalution semble exagérée.

qui éclata au mois d'août 1915 en fut la preuve. Le 16 août, la livre sterling était cotée à New-York 4,64; le 1er septembre, elle tombait à 4,50, minimum où elle devait atteindre. Pour enrayer cette chute, il fallut accroître brusquement les envois d'or. Mais les financiers américains redoutaient les effets dangereux qui pourraient résulter sur les prix et la spéculation de trop grandes importations de ce métal, par l'incitation qu'elles offriraient aux banques de développer les crédits de façon exagérée. Cette crainte fit agréer le principe de l'émission d'un emprunt garanti solidairement par l'Angleterre et la France. L'opposition de l'élément germano-américain, les objections tirées des devoirs imposés par la politique de stricte neutralité durent plier devant l'intérêt national : « Cet emprunt, — disait M. Henry P. Davison, de la maison J. P. Morgan et Cie — peut être en réalité considéré comme un arrangement fait par les intérêts agricoles et commerciaux américains avec leurs clients ordinaires, en vue d'accepter le paiement différé des produits achetés par eux[1]. » Sous peine de tarir une source de profits considérables, il fallait venir en aide aux alliés. En octobre 1915, un syndicat de banquiers représentant toutes les sections de l'Union, comprenant même des maisons germano-américaines, offrait au public un emprunt anglo-français de 500 millions de dollars[2]. La souscription en fut honorable : le syndicat dut pourtant en garder pendant plusieurs mois une assez forte portion. C'était, de beaucoup, le plus important emprunt étranger jusqu'alors émis aux États-Unis : l'ignorance où était le public américain de ces opérations explique son indifférence, sa défiance même, malgré les avantages offerts et la qualité des pays emprunteurs.

Dans la suite, les alliés recoururent pour leurs opérations de crédit à un mode d'emprunt dont le caractère n'était pas sans froisser quelque peu l'amour-propre de pays comme l'Angleterre et la France : il leur fallut accepter le principe d'emprunts garantis par des valeurs, américaines ou de pays neutres, que les gouvernements

1. *The financial chronicle*, 2 octobre 1915.

2. Cet emprunt, garanti solidairement par l'Angleterre et la France, a été constitué par une émission d'obligations 5 p. 0/0 cédées au syndicat à 96 et vendues au public à 98, remboursables au bout de cinq ans, ou convertibles, à cette date, en obligations 4 1/2 p. 0/0, remboursables après quinze ans au gré des emprunteurs, ou obligatoirement après vingt-cinq ans.

achetèrent ou empruntèrent à leurs nationaux. Les financiers américains voyaient favorablement une opération qui protégeait leur marché contre la perturbation qu'aurait causée la vente en masses de ces valeurs.

En avril 1917, à la veille de l'entrée en guerre des États-Unis, on évaluait à 2,400 millions de dollars environ le montant des prêts de tous ordres faits par eux aux puissances de l'entente[1].

Ces divers moyens avaient permis aux alliés de faire face aux obligations résultant de leurs achats considérables. Mais l'importance croissante de ceux-ci, rendus plus onéreux par la hausse constante des prix, leur créait une situation de plus en plus difficile. « Ce n'est pas un secret, — a dit le Chancelier de l'Échiquier, M. Bonar Law, à la Chambre des Communes (30 octobre 1917), — que jusqu'à ce que les États-Unis se sont décidés à entrer dans la lutte, les moyens de payer nos achats et la question des changes étaient non seulement des problèmes très graves, mais, suivant moi, des problèmes insolubles. »

Nous avons cru bon d'examiner avec quelque détail les conséquences qu'avaient eues jusqu'alors pour les États-Unis le conflit européen. Cet examen nous permettra de mieux juger leur situation

1. Les prêts aux puissances de l'entente, sans compter les crédits commerciaux privés, consentis avant l'entrée en guerre des Etats-Unis étaient évalués comme suit (*La situation économique et financière* du 5 mai 1917; cité par A. Raffalovich, *Economiste français*, 11 août 1917).

Angleterre	1,131	millions de dollars.
France	656	—
Italie	30	—
Russie	160	—
Canada	289	—
	2,266	millions de dollars.

Les crédits commerciaux, qui se poursuivaient conjointement étaient conclus par des groupes de banques françaises ou anglaises auprès des banques de New-York. Les banques françaises ou anglaises tiraient pour le montant du crédit sur les banques américaines des traites à quatre-vingt-dix jours de vue, que celles-ci acceptaient. Ces traites pouvaient être renouvelées un certain nombre de fois, portant ainsi le crédit à un an ou dix-huit mois. Ces crédits étaient garantis par le dépôt à New-York, pour valeur égale, par des Bons de la défense nationale, dont le paiement en or, à New-York, à l'échéance des crédits était garanti par la Banque de France. *The financial chronicle*, 26 août 1916, p. 705.

A la fin de 1916, on estimait à 150 millions de dollars le montant des crédits de cette nature (Suivant M. J. E. Rovensky, président de la National bank of Commerce de New-York; *The financial chronicle*, 25 novembre 1916, p. 1930).

Les États-Unis avaient, en outre, prêté aux pays de l'Amérique latine, 160 millions de dollars et aux autres neutres 35 millions.

financière au moment où, après de longues hésitations de leur gouvernement, hésitations justifiées par des considérations d'ordre intérieur aussi bien que par le désir naturel d'éviter d'être entraînés par les tourbillons de l'ouragan déchaîné sur le vieux monde, les États-Unis décidèrent que l'insolence de l'Allemagne ne leur laissait pas d'autre issue que de défendre leurs droits et leur idéal de liberté les armes à la main. Aide financière à prêter aux puissances de l'entente, dépenses pour la mobilisation et le développement de la marine, création de toutes pièces d'une armée destinée à aller combattre en Europe, c'étaient de lourdes charges en perspective, dont aucune évaluation n'était possible, puisque leur importance dépendait pour une très grande part de la durée plus ou moins longue qu'aurait encore la guerre.

***

« On peut affirmer — disait *The Chronicle* le 7 avril 1917, — que jamais pays ne s'est engagé dans une guerre mieux équipé financièrement que le sont les États-Unis. » C'était vrai.

Après avoir échappé, dans les derniers mois de 1914, à une crise qui menaça un moment d'ébranler leur organisme économique et financier, les États-Unis étaient restés pendant quelques mois dans une situation incertaine. Les agriculteurs de l'ouest virent les premiers s'annoncer la prospérité, lorsque la fermeture des Dardanelles amena un brusque renchérissement des céréales. Le sud conserva plus longtemps de l'inquiétude pour le sort d'une récolte de coton qui avait été exceptionnelle. L'industrie manufacturière ne parvenait pas à sortir de l'état de malaise où elle se trouvait avant la guerre même et que la crise avait aggravé. Mais, dès le mois de juillet 1915, les ordres des alliés rendaient confiance aux milieux industriels. Puis, en septembre, le commerce intérieur manifestait à son tour des signes de réveil. Un « boom » s'annonçait, auquel la prolongation inattendue de la guerre allait donner des proportions extraordinaires. Pour le second semestre de 1914, la production de la fonte n'avait été que de 10 millions et demi de tonnes; pour le second semestre de 1916, elle avoisinait 20 millions. Les autres industries étaient entraînées par le même élan. Les

industriels américains, sollicités par les belligérants, par leur propre marché, par les neutres, imposaient leurs conditions et leurs prix. A cet accroissement rapide de puissance économique, les États-Unis virent s'ajouter bientôt une puissance financière depuis longtemps ambitionnée, mais à laquelle ils n'avaient encore pu atteindre. En quelques mois, ils devinrent, « pour la durée de la guerre, tout au moins, le centre de la puissance financière du monde[1]. » De débiteurs qu'ils étaient à la veille de la guerre, ils devenaient presque soudainement les dispensateurs du crédit; New-York prenait la place de Londres comme chambre de compensation pour la liquidation des opérations internationales : le dollar se substituait à la livre sterling.

Cette puissance financière avait pour assises un système monétaire et bancaire auquel des réformes récentes avaient enfin donné la solidité et la souplesse vainement réclamées pendant un quart de siècle. En 1900, il avait été mis fin à toute controverse quant à la nature de l'étalon monétaire, mis en péril par les expériences faites de 1878 à 1893 au profit des producteurs de métal-argent : le dollar d'or était déclaré, de façon expresse, l'unité étalon de valeur et toutes les formes de monnaies émises ou monnayées devaient être maintenues à une parité de valeur avec lui. En 1913, le système bancaire, issu des besoins financiers de la guerre civile, et dont les imperfections s'étaient dangereusement fait sentir aux époques de crises, avait été profondément modifié. Le « federal reserve act » coordonnait les efforts des banques nationales, substituant à la politique des cloisons étanches qui les avait maintenues isolées et les rendait incapables de s'entr'aider utilement pendant les périodes critiques, la politique des vases communicants qui permet par le groupement des réserves leur pleine utilisation collective. En même temps, au principe de la circulation fiduciaire garantie par des valeurs d'état, s'ajoutait celui de la garantie basée sur le portefeuille commercial, qui devait assurer à cette circulation l'élasticité qui lui faisait défaut[2]. Et, grâce aux importations considérables de métal jaune depuis le début de 1915, venues s'ajouter à la production nationale, les systèmes monétaire et bancaire reposaient sur le stock

1. *The New-York evening post*, mai 1915.
2. A. Viallate, La réforme bancaire aux États-Unis, le Federal reserve act du 23 décembre 1913. *Revue des sciences politiques*, 15 août 1915.

d'or le plus important que l'on ait encore vu. Ce stock : or en circulation, or au trésor fédéral, or faisant partie des réserves des banques de réserve fédérales, des banques nationales, des banques d'états, etc., qui était estimé à 1,887 millions de dollars au 1er août 1914, était évalué à 3,086 millions au 1er août 1917[1].

La situation financière générale était excellente. Les finances fédérales étaient aussi en bonne condition : elles avaient subi la répercussion de la guerre européenne, mais des mesures avaient été prises en temps utile pour faire face à ces besoins extraordinaires. La contraction violente des importations, dans le second semestre de 1914, conséquence de l'interruption momentanée des transports maritimes, avait déséquilibré le budget fédéral, qui tirait 40 p. 0/0 de ses revenus du produit des douanes. Les budgets de 1912-13 et 1913-14 s'étaient soldés en excédent[2]. Les prévisions pour celui de 1914-15 faisaient augurer un même résultat, mais au début de septembre 1915, le Président était obligé de demander au Congrès le vote d'impôts extraordinaires pour couvrir le déficit qui s'annonçait pour l'année financière en cours et pourrait s'élever de 60 à 100 millions.

1. Le stock d'or était réparti comme suit :

Trésor : actif	188	millions.
Trésor : contre-partie des gold-certificates	788	—
Réserve d'or des federal reserve banks (au 27 juillet)	1,362	—
En circulation	748	—

Au cours de l'année 1917, le trouble des changes ayant provoqué des opérations d'arbitrage avec des pays neutres, qui ont eu pour conséquences des exportations d'or importantes, le Président des États-Unis a publié une proclamation le 7 septembre 1917 (en vertu des droits que lui confère la loi du 15 juin 1917) pour réglementer le mouvement de l'or. Les détails de la réglementation sont confiés au Federal reserve board. Celui-ci a ainsi défini la politique qu'il entend suivre : il n'autorisera l'exportation d'or que si l'opération est liée directement à une importation de produits ou d'articles destinés à être consommés aux États-Unis et dans le cas seulement où l'exportation sera considérée comme compatible avec l'intérêt public (circulaire du 21 septembre).

2. Budget fédéral (millions de dollars) :

	1912-13	1913-14	1914-15 (Prévisions).
Recettes ordinaires (*a*)	723	734	728
Dépenses ordinaires (*b*)	682	701	702
Excédent des recettes	41	33	26
Dépenses pour le canal de Panama (non comprises dans les dépenses ordinaires	41	35	26

L'année financière va du 1er juillet au 30 juin.

a) recettes postales non comprises; *b*) dépenses postales non comprises, à l'exception de l'excédent de ces dépenses sur les recettes : 1 million de dollars pour 1912-13, compris dans les dépenses ordinaires.

Le système fiscal fédéral, à ce moment, était simple. Pour l'année 1913-14, la taxation avait fourni au budget 672 millions : 292 produit des douanes, 308 1/2 produit des droits d'excise sur les spiritueux et boissons fermentés et le tabac, 71 millions produit de l'impôt sur le revenu. Ce dernier impôt avait figuré au nombre des ressources du gouvernement fédéral à l'époque des grands besoins financiers causés par la guerre de Sécession ; il avait disparu avec eux. En 1893, les démocrates, alors au pouvoir, l'avaient rétabli, mais l'année suivante la Cour suprême, tout en reconnaissant le droit du Congrès de recourir à cette forme de taxation, déclarait que cet impôt n'est, en définitive, qu'une imposition de la propriété d'où découle le revenu et qu'il devait se conformer à la clause de la Constitution suivant laquelle les impôts de cette nature doivent être répartis entre les États proportionnellement à leur population : un impôt fédéral sur le revenu était impossible à établir sur cette base. L'opinion y était favorable : un projet d'amendement à la Constitution autorisant le gouvernement fédéral à imposer des taxes directes sur le revenu sans avoir à se conformer à la règle de la répartition fut aussitôt adopté par le Congrès. Il entra en vigueur en 1913. La même année, il en était fait usage. Le taux adopté était modéré : un droit de 1 p. 0/0, dit taxe normale, frappait tous les revenus ; à ce droit s'ajoutait une taxe additionnelle, partant de 1 p. 0/0 pour les revenus supérieurs à 20,000 dollars et s'élevant graduellement jusqu'à 6 p. 0/0, taux maximum qui atteignait les revenus au delà de 500,000 dollars. Une large exemption était consentie à la base : 3,000 dollars pour les célibataires, 5,000 dollars pour les ménages. Depuis 1909, un impôt spécial, la « corporation tax » frappait d'un droit de 1 p. 0/0 les bénéfices nets des sociétés[1].

Répondant à la demande du Président, le Congrès rétablit simplement, par le « emergency revenue act » du 22 octobre 1914, un certain nombre des taxes intérieures votées à l'époque de la guerre contre l'Espagne et rappelées peu après : droits sur la bière, le vin et autres boissons fermentées ; droits sur les articles de parfumerie ; licences frappant un certain nombre de commerces : banquiers, courtiers, propriétaires de théâtres et de concerts, marchands-com-

1. Cet impôt ne frappait que les revenus supérieurs à 5,000 dollars.

missionnaires, fabricants et débitants de tabac; droits de timbre sur les valeurs et effets de commerce. On attendait de ces taxes un revenu de 90 millions pour l'année financière en cours. Votée pour un an, cette loi était, en décembre 1915, maintenue en vigueur pour une autre année.

Jusqu'ici, le conflit européen n'avait eu pour conséquences pour le gouvernement fédéral que de diminuer sa principale source de revenus : le produit des douanes. Avant même que les État-Unis se décidassent à entrer dans la lutte, il allait être pour eux une cause d'importantes dépenses. La brutale agression allemande, le péril auquel avaient échappé si difficilement les alliés, avaient montré aux Américains que le désir ardent de la paix est insuffisant pour la conserver. Leur isolement géographique ne leur parut plus une protection suffisante contre les ambitions d'une Allemagne triomphante, si la lutte délibérément engagée par elle se terminait par sa victoire. Ils firent l'inventaire de leurs forces militaires et navales, et ils furent péniblement déçus de leur trop manifeste insuffisance. En août 1916, le Congrès votait les crédits nécessaires pour une modeste augmentation de l'armée permanente, pour la création d'une réserve de volontaires et pour la réalisation, en trois ans, d'un programme naval qui devait coûter plus de 300 millions de dollars. Le « war revenue act » du 8 septembre 1916 créa les ressources pour satisfaire à ces dépenses. A cette occasion, le Congrès s'engagea délibérément dans une voie nouvelle : jusqu'alors, c'est aux impôts de consommation qu'il s'était adressé de préférence, laissant aux états et aux autorités locales l'usage des impôts sur la propriété. Cette fois, c'est à ces derniers qu'il demanda la presque totalité des 200 millions de nouveaux revenus.

La « corporation tax » était portée de 1 à 2 p. 0/0. Le taux de la taxe normale de l'income tax était également relevée de 1 à 2 p. 0/0, et la taxe additionnelle fortement accrue pour les revenus importants : partant de 1 p. 0/0 pour les revenus entre 20,000 et 40,000 dollars, son maximum était maintenant porté à 13 p. 0/0, taux qui frappait les revenus supérieurs à 2 millions. Un droit sur les suc-

1. Cette loi a expiré au 31 décembre 1916; à cette date les droits de consommation et de licence créés par elle se sont trouvés abrogés.

cessions — « estate tax » — était établi, droit progressif, s'élevant par paliers, de 1 p. 0/0 sur les successions de moins de 50,000 dollars, à 10 p. 0/0 sur celle supérieures à 5 millions. A ces impôts, qui avaient un caractère de permanence, s'en ajoutait un de circonstance, qui devait expirer un an après la fin de la guerre européenne: la « munition manufacturers' tax ». Cette taxe frappait d'un droit de 12 1/2 p. 0/0 les bénéfices des fabricants de munitions de guerre et d'explosifs.

Trois mois à peine après le vote de cette loi, le secrétaire du trésor sollicitait du Congrès le vote de mesures fiscales nouvelles pour faire face aux dépenses du programme de « préparation militaire et navale ». Il estimait à plus de 300 millions de dollars le déficit probable pour l'année 1917-18. Un second « war revenue act » était voté le 3 mars 1917. Le tarif de l' « estate tax » était relevé de moitié : portant de 1 1/2 p. 0/0 sur les successions inférieures à 50,000 dollars, il atteignait 15 p. 0/0 sur celles de 5 millions et au-dessus. Un nouvel impôt faisait son apparition : « l'excess profit tax » qui frappait les sociétés commerciales d'un impôt de 8 p. 0/0 de la part de leur bénéfice net supérieur à une somme de 5,000 dollars et à 8 p. 0/0 de la valeur du capital actuellement employé dans l'affaire[1]. On attendait de cette taxe un revenu de 226 millions[2].

Depuis le début de la guerre, jusqu'à mars 1917, malgré sa politique de neutralité, le gouvernement fédéral avait dû presque doubler la charge des impôts : pour l'année 1915-16, il leur demandait 725 millions de dollars; les lois de 1914, 1916 et 1917 devaient porter leur produit à 1,332 millions. L'équilibre entre les dépenses et les recettes était maintenu, et l'effort demandé au pays, malgré son importance, laissait disponibles des ressources considérables.

1. Le législateur avait dû définir ce qu'il entendait par le « actual capital invested ». Suivant la loi, cette expression comprend : 1° le numéraire réellement versé; 2° la valeur monétaire, à l'époque du paiement, des articles de l'actif autres que le numéraire versé; 3° les bénéfices réalisés, non distribués aux actionnaires et employés dans l'affaire elle-même. — On ne peut comprendre sous ce titre l'argent ou toute autre propriété empruntée.

2. Cette loi décidait la formation d'un fonds spécial destiné à pourvoir aux dépenses extraordinaires autorisées pour l'armée, la marine et l'extension des fortifications. Ce fonds devait être composé : du produit total de l'excess profits tax, du tiers du produit des droits de succession et d'une somme annuelle de 175 millions de dollars, revenu présumé des impôts créés par la loi de septembre 1916. La loi d'octobre 1917 a décidé la suppression de ce fonds.

Quant à la dette fédérale, elle ne s'élevait au 30 juin 1916 qu'à 915,793,750 dollars.

Examinant, dans son rapport sur l'année 1916, la situation financière internationale des États-Unis, le contrôleur de la circulation disait : « Depuis le commencement de la guerre européenne, notre pays est sorti rapidement et définitivement des rangs des pays débiteurs et il est devenu la plus puissante des nations créancières. Le monde entier est, en fait, notre débiteur, et ses obligations envers nous vont croissant.... L'examen de notre situation bancaire et fiscale donne l'impression que nous sommes retranchés financièrement aussi fortement qu'il est possible pour une nation humaine! La *Financial chronicle*[1] pouvait dire en toute vérité, avec un orgueil justifié, au moment où le Congrès allait prendre la résolution suprême : « Les États-Unis entrent dans la lutte comme un vrai colosse financier ».

*
* *

Suivant les premières évaluations de l'administration, les dépenses pour la première année de guerre ne devaient guère dépasser 4 milliards de dollars, somme à laquelle il fallait ajouter 3 milliards d'avances à faire aux alliés. Dès le 5 avril, le secrétaire du trésor demandait un ensemble de 3,400 millions de dollars de crédits, pour mettre les forces militaires et navales sur le pied de guerre et assurer les dépenses jusqu'au 30 juin 1918. Le gouvernement prévoyait l'organisation, l'entretien et la solde d'une armée d'un million d'hommes, ainsi que l'augmentation des équipages de la flotte de 68,700 à 150,000 hommes. Ces évaluations se montrèrent fort vite insuffisantes. En juin, M. Mc Adoo disait : « Si cette guerre continue pendant un an encore, il est probable que les dépenses que devra assurer le gouvernement et les crédits à faire aux alliés s'élèveront ensemble à 10 milliards de dollars[2]. » Trois mois seulement après cette déclaration, le président du Comité des appropriations de la Chambre des représentants, en présentant une nouvelle demande de crédits, déclarait que les seules dépenses du chef du gouvernement dépasse-

1. 7 avril 1917, p. 1318.
2. *The Financial chronicle*, 9 juin 1917, p. 2286.

raient 15 milliards[1], tandis que, peu de temps auparavant, le secrétaire du trésor avait annoncé au Comité de finances du Sénat que les prêts aux alliés s'élèveraient pour l'année 1917-18 à 5 milliards de dollars[2]. Sur l'opportunité et la nécessité de l'aide financière à donner aux alliés, il n'y avait aucun dissentiment. Aussi bien, suivant la juste observation de M. J. Ogden Armour : « En vérité, ce n'est pas un prêt que nous faisons à nos alliés : ce que nous consentons, ce sont des ouvertures de crédits.... Les milliards que nous leur prêterons, ils les dépenseront dans ce pays même, pour payer les produits de notre sol et de nos usines, et le travail de nos ouvriers[3]. »

Si l'on ne voulait aller à l'aventure, il fallait décider au plus tôt la politique financière que l'on entendait suivre pour demander au pays ces sommes considérables. Dans quelle proportion allait-on faire appel à l'emprunt et à l'impôt? A quelle forme de taxation s'arrêterait-on de préférence : aux impôts sur la propriété ou aux impôts de consommation? Il était vain de chercher des exemples dans le passé : la guerre présente n'était en rien comparable aux guerres soutenues autrefois par les États-Unis. Le passé, cependant, offrait d'utiles enseignements quant aux erreurs à éviter.

Lors de la guerre de 1812, le gouvernement fédéral, qui faisait alors face à ses dépenses ordinaires avec les revenus des douanes et le produit des ventes des terres publiques, n'osa tout d'abord recourir qu'au crédit. Il craignait d'indisposer la population en lui faisant sentir trop directement son existence par l'établissement de droits intérieurs. Il fallut cependant s'adresser à cette source de revenus, mais Gallatin, secrétaire du trésor, ne demanda de l'impôt que les ressources nécessaires aux dépenses ordinaires et au service de la dette accrue : de 1812 à 1815, la taxation ne fournit au trésor que le tiers des sommes dont il eut besoin.

La guerre de Sécession, qui mit en péril l'existence même de l'Union, amena une perturbation profonde dans les finances fédérales. Le secrétaire du trésor, Chase, espéra pendant quelque temps pouvoir se borner à copier la politique timide de Gallatin. Il fut

1. *The Financial chronicle*, 29 septembre 1917, p. 1 260.
2. *Id.*, 28 juillet 1917, p. 337.
3. *Id.*, 26 mai 1917, p. 2 065.

bientôt débordé, et la lenteur qu'il mit à faire appel à l'impôt eut pour conséquence le recours au papier-monnaie, dont l'exagération ne tarda pas à produire l'inflation, suivie bientôt de son cortège ordinaire de maux. La politique de l'emprunt fut abandonnée après un an de guerre, mais les mesures fiscales radicales ne furent adoptées que tardivement, tellement que certaines n'entrèrent en vigueur que les hostilités arrêtées, et que, pendant les quatre années que durèrent celles-ci, les impôts ne procurèrent que 760 millions sur un total de dépenses de 3,350 millions de dollars. Quand éclata la guerre d'Espagne, en 1898, l'attitude fut tout autre. La population et la richesse s'étaient considérablement accrues; le gouvernement fédéral, conscient de sa suprématie à l'égard des états, avait perdu toute timidité, pour l'exercice de ses pouvoirs. Le recours à l'impôt fut, cette fois, immédiat et large. Pour l'année que dura la guerre, 1898-99, on demanda aux impôts 480 millions : 160 millions de plus que pour l'année précédente. On avait doublé les droits sur la bière et le tabac, imposé le thé, admis jusqu'alors en franchise, créé un impôt spécial sur les raffineurs de pétrole et de sucre, frappé d'un droit de licence un certain nombre de professions, soumis à des droits de timbre les quittances, actions et obligations, effets de commerce, etc., et établi une taxe fédérale sur les successions[1]. On demanda à l'emprunt 200 millions, qui furent souscrits avec empressement[2].

Dans son message du 2 avril, par lequel il demandait au Congrès de déclarer la guerre, le Président, sans exposer une politique financière, avait manifesté ses préférences pour la politique de taxation : « Votre décision, — disait-il, — impliquera l'octroi des crédits nécessaires au gouvernement, crédits qui seront alimentés, je l'espère, dans la mesure où ces dépenses pourront être équitablement imposées à la génération présente, par une taxation bien conçue. Je dis alimentés, autant qu'il sera équitable, par l'impôt, parce qu'il me semble qu'il serait peu sage de pourvoir à ces dépenses uniquement par l'emprunt. Il est de notre devoir de protéger nos

1. Cet impôt ne frappait que les biens mobiliers des successions supérieures à 10,000 dollars; le taux en était progressif et variait également avec le degré de parenté, son maximum, qui était de 15 p. 0/0, s'appliquait aux successions supérieures à un million de dollars, échéant à des parents éloignés.

2. A. Viallate, Un siècle de finances américaines, *Revue de Paris*, 15 juin 1901.

concitoyens contre les sérieux embarras et les maux qu'amènerait vraisemblablement l'inflation, conséquence d'emprunts immodérés. » Les représentants des classes industrielles et commerçantes et des classes ouvrières donnèrent leur franche adhésion à cette politique. La « National Chamber of commerce » adopta une déclaration disant : « Il serait, sans doute, possible de financer la guerre au moyen de l'emprunt, mais cette politique n'est aucunement désirable. Elle impose au pays de lourdes charges fiscales pendant les années difficiles de réorganisation qui suivent le conflit.... L'emprunt a pour résultat l'extravagance ; la taxation force à l'économie. Par le recours à l'impôt pendant la guerre même, un obstacle immédiat et direct est mis à l'extravagance dans la consommation individuelle, et le travail et le capital sont rendus disponibles pour la production des produits alimentaires et des articles pour l'armée, en diminuant ainsi le coût pour le gouvernement, et, par suite, réduisant le montant des impôts nécessaires[1]. » Le président de l' « American federation of labor », dans une lettre publique, déclarait de son côté, au nom des ouvriers, que « l'on ne devait pas hypothéquer l'avenir tant que d'autres ressources que l'emprunt étaient à la disposition du gouvernement[2] ».

Mais, avant de discuter les questions de taxation, il fallait procurer au plus tôt au gouvernement l'argent nécessaire pour les avances qu'attendaient les alliés et pour les dépenses déjà autorisées par le Congrès. Ce fut l'objet de la loi du 24 avril 1917, qui donnait au gouvernement des pouvoirs d'emprunt à concurrence de 7 milliards de dollars. Il était autorisé à émettre pour 5 milliards d'obligations à long terme, stipulées payables en or, au taux de 3 1/2 p. 0/0, exemptées formellement, principal et intérêts, de tous impôts, à l'exception des droits de succession. Sur ce montant, 3 milliards étaient destinés aux alliés. Les gouvernements des pays alliés auxquels des avances seraient faites devaient remettre au gouvernement américain des obligations portant le même taux d'intérêt et les mêmes conditions que celui-ci avait consenties : cela constituait pour eux un avantage considérable.

1. Report of the committee on financing the war, of the National Chamber of Commerce, *The Financial chronicle*, 28 avril 1917, p. 1656.

2. Lettre de M. Samuel Gompers, président de l'A. F. L., publiée à sa demande dans the Congressional record, *The Financial chronicle*, 21 avril 1917, p. 1551.

Malgré leur confiance dans les possibilités financières du pays et le patriotisme de leurs compatriotes, les financiers américains n'étaient pas sans quelque anxiété devant l'importance des opérations à réaliser. « Nous sommes vraiment un peu effarés devant ces chiffres, — avouait M. F. A. Vanderlip, président de la National city bank, parlant à l'Association des banquiers. — Avoir à réaliser 7 milliards d'emprunts, cela a causé comme un choc au pays.... La chose n'est pas impossible à réaliser, mais nous sommes devant une question sérieuse.... J'ai l'impression que notre population n'a pas encore tout à fait compris le caractère de gravité de cette guerre, qu'elle n'a même pas encore complètement le sentiment que nous sommes en guerre[1]. »

On se trouvait en face d'une grande difficulté : le public américain n'avait aucunement l'habitude des opérations de crédit gouvernementales. De la dette fédérale existante, peu importante, nous l'avons vu, 20 p. 0/0 à peine étaient entre les mains du public et, encore, une grande part de ce faible chiffre était-il dans le portefeuille d'associations de secours mutuels ou de type analogue et des compagnies d'assurances. La masse de la dette, 80 p. 0/0, était la propriété des banques nationales et des banques d'états; elle servait aux premières à garantir leur circulation fiduciaire et aux unes et aux autres à garantir les dépôts que le trésor fédéral fait de ses disponibilités dans leurs caisses, afin de ne pas immobiliser des sommes trop importantes, au détriment des affaires[2]. Le faible revenu des emprunts fédéraux n'attire pas le petit capitaliste américain : il trouve une sécurité suffisante dans les obligations de chemins de fer, en particulier, et de quelques affaires industrielles, ou dans des prêts hypothécaires qui lui donnent du 4, du 5 ou même du 6 p. 0/0; les « savings banks », lui servent 3 ou 4 p. 0/0 d'intérêt, et les banques d'états lui donnent 3 ou 4 p. 0/0 pour ses dépôts à vue[3]. En fait, la masse des gens qui économisent, les épargnants modestes, auxquels il fallait faire appel, ne s'occupent que peu des valeurs mobilières : on n'es-

1. *The Financial chronicle*, 26 mai 1917, p. 2064.

2. La plus grande portion de la dette fédérale entre les mains du public se composait de 3 p. 0/0 et de 4 p. 0/0. Le 2 p. 0/0, qui faisait alors plus des deux tiers de la dette fédérale, est tout entier en possession des banques.

3. C. E. Mitchell, président de la National city C°; *The Financial chronicle*, 7 avril 1917, p. 1539.

timait pas à plus de 350,000 le nombre des individus qui achètent des obligations, et parmi eux, bien peu possédaient des titres fédéraux[1]. Il fallait donc faire l'éducation du public pour assurer le succès de l'emprunt. Cette campagne d'éducation commencée sans délai fut conduite avec beaucoup de vigueur et d'ingéniosité.

Le 13 mai, s'ouvrait la première souscription à l'emprunt qui devait être connu sous le nom évocateur de « Emprunt de la liberté » — Liberty Loan, — pour un montant de 2 milliards de dollars[2]. « L'échec, — déclarait le secrétaire du trésor — serait un aveu d'impuissance nationale. » Le 15 juin, la souscription était close : le montant des souscriptions s'élevait à 3,035 millions de dollars. Le nombre des souscripteurs dépassait 4 millions, dont 99 p. 0/0 souscrivirent pour des sommes inférieures à 10,000 dollars, représentant 1,296 millions. Le résultat était très satisfaisant; cependant, en vue de l'effort qu'il faudrait encore demander sous peu au public, il témoignait que l'attention de celui-ci n'était pas suffisamment éveillée : le nombre des souscripteurs représentait à peine 4 p. 0/0 de la population, et le district de la Banque fédérale de réserve de New-York avait, à lui seul, fourni plus du tiers du montant des souscriptions. Le centre et l'ouest n'avaient que faiblement répondu à la propagande. Commentant les résultats de l'emprunt, le *Financial chronicle* disait : « Une portion importante en devra, sans doute, rester dans les portefeuilles d'établissements financiers ou de riches capitalistes. La raison est aisée à comprendre : la masse du public, dans ce pays, n'est pas encore habituée à acheter des valeurs mobilières.... L'opération était donc entièrement nouvelle pour la grande majorité de notre population.... Si l'on considère les difficultés qu'il y avait à vaincre, le montant des petites souscriptions obtenues est une agréable surprise[3]. »

En ces jours du début de la guerre, alors que bien peu d'hommes réalisaient l'importance des sacrifices qu'elle exigerait, « la théorie de David Ricardo, — dit un professeur d'économie politique,

1. Rapport du secrétaire du trésor pour l'année 1916-17; *The Financial chronicle*, 15 décembre 1917, p. 2321.

2. Cet emprunt est remboursable obligatoirement au bout de trente ans, et au gré du gouvernement après quinze ans.

3. 16 juin 1917, p. 2374.

M. Ch. Bullock[1], — qui, impressionné par la situation où s'était trouvée la Grande-Bretagne en 1815, voulait que les guerres fussent financées entièrement au moyen des impôts, trouvait de nombreux avocats aux États-Unis. Ils demandaient au gouvernement d'éviter tous emprunts, à l'exception de ceux indispensables pendant les premiers mois, et de pourvoir aux dépenses de la guerre entièrement au moyen d'impôts levés principalement sur les revenus et sur les bénéfices de guerre mêmes. » L'impossibilité de cette politique fut bientôt manifeste, et ses partisans durent se déclarer satisfaits si l'on recourait à l'emprunt et à l'impôt pour parts égales. Quant aux sources d'imposition, le courant se dessinait fortement en faveur d'impôts sur la propriété : l'American federation of labor, notamment, déclarait que le principal effort financier devait être demandé à l'impôt sur le revenu et aux droits de succession, en accentuant la progressivité de leur tarif.

Avant le vote final de la loi d'emprunt, le secrétaire du trésor soumettait aux comités financiers de la Chambre et du Sénat un projet de taxation. Des 4 milliards environ, qu'il estimait à ce moment devoir suffire aux dépenses extraordinaires de la première année de guerre, il proposait de demander 1,810 millions à l'impôt, le reste à l'emprunt ; il suggérait un fort relèvement du taux et de la progression de l'income-tax, l'augmentation du taux de l'excess profits tax, et un ensemble de droits de consommation. Le 23 mai, la Chambre des représentants adoptait, par 329 voix contre 76, un projet de loi accordant l'augmentation de revenu fiscal réclamée par l'administration : moitié était demandée aux droits frappant la propriété : income-tax, droits de succession, excess profits-tax, et moitié aux droits de consommation. Ce projet n'était pas très bien étudié. Les relèvements de l'income-tax étaient rendus applicables aux profits réalisés en 1916 ; la « war excess profits tax », qui avait la prétention d'être un impôt sur les profits de guerre, restait basée comme celle créée en 1916 et frappait tous les bénéfices au delà de 8 p. 0/0 du capital ; enfin, faute d'imagination, la Chambre, pour obtenir le revenu nécessaire, avait voté au dernier moment un droit de douane supplémentaire uniforme de 10 p. 0/0 sur tous les articles

1. Financing the war, *The Quarterly Journal of economics*, mai 1917.

importés, même sur ceux que le tarif douanier en vigueur admettait en franchise.

Le Sénat eut donc à reprendre l'étude tout entière. Il fut retardé par le fait que, au cours de celle-ci, le secrétaire du trésor lui fit savoir, le 27 juillet, que les programmes maintenant adoptés pour l'armée, la marine, les constructions pour la marine marchande porteraient les dépenses pour l'année 1917-18, en dehors des avances à faire aux alliés, à 10,735 millions de dollars. L'effort à demander aux contribuables devait être sensiblement accru. Le bill adopté le 10 septembre, par 69 voix contre 4, modifiait profondément le projet de la Chambre. Le nouveau revenu demandé aux impôts était porté à 2,500 millions, et la proportion entre les impôts sur la propriété et ceux de consommation, changée. Avant 1913, les revenus fédéraux provenaient uniquement de droits de consommation : droits de douane et d'excise ; l'usage des impôts frappant la propriété était laissé aux états et aux autorités locales. La réapparition de l'impôt fédéral sur le revenu, en 1913, dans une période normale, avait témoigné l'adoption de tendances nouvelles, et ces tendances avaient encore trouvé leur expression, nous l'avons vu, dans les lois fiscales de septembre 1916 et de mars 1917. En 1915-16, les revenus fiscaux fédéraux ne provenaient encore que pour 17 p. 0/0 de droits sur la propriété ; à la veille de la déclaration de guerre, ces revenus, portés en moins de deux ans de 725 millions à un peu plus de 1 milliard 1/4 de dollars, étaient maintenant fournis par parts égales par les impôts de consommation et les impôts frappant la propriété. Cette proposition n'avait pas été modifiée par le projet de la Chambre; le Comité de finances du Sénat avait fortement accru la participation des droits sur la propriété. Lors de la discussion au Sénat, des opinions radicales se firent entendre. Le sénateur La Follette, du Missouri, soutenu par les sénateurs Gore et Thomas, réclama une politique financière plus hardie, qui demanderait moins à l'emprunt et plus de sacrifices à la propriété, et il déposa un projet portant à 3,500 millions le revenu à attendre la première année de taxes nouvelles : ce revenu devait être fourni par l'income-tax, l'excess war profits tax, et un relèvement des droits sur le tabac et l'alcool[1]. Le

1. *The Financial chronicle*, 15 septembre 1917, p. 1049.

Sénat ne modifia que peu le projet de son Comité des finances; ce projet subit encore quelques remaniements en Comité de conférence entre les délégués des deux Chambres. Le bill, finalement adopté le 1er octobre par la Chambre, le 2 par le Sénat, à l'unanimité dans les deux, devint loi le 3 octobre.

Deux sources de revenus étaient appelées à fournir les trois quarts des ressources nouvelles : l'excess profits tax et l'income-tax.

Le premier impôt, dont on attendait 1 milliard 1/4 pour l'année 1917-18, avait donné lieu au Sénat à de laborieuses discussions. La Chambre s'était bornée, conservant l'impôt de même nom créé par la loi de mars 1917, à en porter le taux de 8 à 16 p. 0/0. Le Sénat pensa tout d'abord à transformer cet impôt en un véritable impôt sur les profits de guerre, suivant l'exemple de l'Angleterre et de la France. Ce projet fut finalement abandonné et le principe de l'excess profits tax, légèrement modifié, conservé et son application étendue aux sociétés commerciales de toute nature et jusqu'aux individus. Pour les bénéfices inférieurs à 15 p. 0/0 de la valeur du capital réellement employé, une taxe de 20 p. 0/0 frappe la part de ces bénéfices qui excède le bénéfice moyen réalisé pendant les années 1911, 1912 et 1913, mais le chiffre servant de base pour l'évaluation de la somme à taxer ne peut être inférieur à 7 p. 0/0, ni supérieur à 9 p. 0/0 du capital. Les revenus supérieurs à 15 p. 0/0 du capital sont frappés de taxes qui, de 20 p. 0/0, s'élèvent jusqu'à 60 p. 0/0 : cette dernière s'applique à la part des bénéfices supérieurs à 33 p. 0/0 du capital[1]. Cet impôt s'applique également aux individus engagés dans des « professions libérales et occupations ». Les médecins, avocats, directeurs de sociétés, ingénieurs, etc., dont les honoraires, traitements, appointements, dépassent 6,000 dollars par an sont soumis à un impôt de 8 p. 0/0 sur l'excédent net au-dessus de ce chiffre. Comme ils restent également soumis à l'income-tax, il en résultera une discrimination inverse à celle généralement acceptée maintenant dans l'application de ce dernier impôt : au lieu d'être favorisés par rapport aux revenus du capital, ces revenus du travail se trouveront surtaxés. La « munitions manufacturers' tax » est maintenue, mais le taux en est abaissé de 12 1/2 à 10 p.0/0.

1. F. W. Taussig : the war tax act of 1917; *The Quarterly Journal of economics*, novembre 1917.

Pour l'income-tax, un fort relèvement de tarifs a été opéré : un droit additionnel de 2 p. 0/0 s'ajoute à la taxe normale de 2 p. 0/0, qui est ainsi portée à 4 p. 0/0, et les surtaxes s'échelonnent maintenant de 1 p. 0/0 pour la part des revenus entre 5,000 et 7,500 dollars, jusqu'à 63 p. 100 pour la part des revenus supérieurs à 2 millions de dollars. L'exemption à la base a été ramenée à 1,000 dollars pour les célibataires et 2,000 dollars pour les ménages; cependant, l'ancienne exemption continuera à être appliquée pour l'ancienne taxe normale de 2 p. 0/0. La « corporation tax » a été portée, par une taxe additionnelle de 4 p. 0/0, à 6 p. 0/0. Aux 345 millions que produisaient ces deux impôts, on compte que ces relèvements de tarifs ajouteront 850 millions pour 1917-18[1].

Le tarif des droits de succession a été également relevé, et la pro-

1. Tarifs de l'income-tax.

Taxe normale, Surtaxes :	Loi de **1913**.	Loi de **1916**.	Loi de **1917**. Taxes additionnelles à la loi de **1916**.	Loi de **1917**. Total.
	—	—	—	—
	1 p. 0/0	2 p. 0/0	2 p. 0/0	4 p. 0/0
< 5,000 dollars à 7,500 dollars. . . .			1 —	1 —
7,500 — 10,000 —			2 —	2 —
10,000 — 12,500 —			3 —	3 —
12,500 — 15,000 —			4 —	4 —
15,000 — 20,000 —			5 —	5 —
20,000 — 50,000 —	1 —		»	»
20,000 — 40,000 —		1 —	7 —	8 —
40,000 — 60,000 —		2 —	10 —	12 —
50,000 — 75,000 —	2 —	»	»	»
60,000 — 80,000 —		3	14 —	17 —
75,000 — 100,000 —	3 —	»	»	»
80,000 — 100,000 —		4 —	18 —	22 —
100,000 — 150,000 —		5 —	22 —	27 —
100,000 — 250,000 —	4 —	»	»	»
150,000 — 200,000 —		6 —	25 —	31 —
200,000 — 250,000 —		7 —	30 —	37 —
250,000 — 300,000 —		8 —	34 —	42 —
250,000 — 500,000 —	5 —	»	»	»
300,000 — 500,000 —		9 —	37 —	46 —
500,000 — 750,000 —		»	40 —	50 —
500,000 — 1,000,000 —		10 —	»	»
500,000 — —	6 —	»	»	»
750,000 — 1,000,000 —		»	45 —	55 —
1,000,000 — 1,500,000 —		11 —	»	61 —
1,000,000 — —		»	50 —	»
1,500,000 — 2,000,000 —		12 —	»	62 —
2,000,000 — —		13 —	»	63 —

Un ménage ayant un revenu de	5,000 dollars paiera	80	dollars d'income-tax;
	10,000 —	355	
	25,000 —	1,880	
	50,000 —	5,430	
	100,000 —	16,430	
	500,000 —	192,930	
	1,000,000 —	475,430	
	10,000,000 —	6,490,430	

gression qui s'arrêtait à 15 p. 0/0, droit frappant les successions de 5 millions et au-dessus, a été portée à 25 p. 0/0 sur les successions de 10 millions de dollars et au-dessus[1].

Un appel important est fait aux droits sur les spiritueux et le tabac qui, avant la guerre, fournissaient plus de 50 p. 0/0 des revenus provenant des impôts. Les droits sur le tabac ont été doublés, ceux sur les vins doublés également et ceux sur l'alcool triplés[2].

Un droit sur les transports : 8 p. 0/0 pour les voyageurs, 3 p. 0/0 pour les marchandises, est créé. Le port des lettres est relevé de 2 cents à 3 cents, et celui des cartes postales, de 1 cent à 2 cents[3]. Un droit de 10 p. 0/0 est imposé sur les entrées dans les théâtres, concerts, etc. Des droits dits « war excise taxes », de 3 p. 0/0 ou 2 p. 0/0, payables par le fabricant, le producteur ou l'importateur, frappent certains articles de luxe : automobiles, pianos, bijouterie, parfums, etc. Des droits de timbre sont créés sur les valeurs mobilières, les contrats, certains actes, les actes libératoires notamment, sur les effets de commerce, à l'exception des chèques.

En définitive, des 2 milliards 1/2 de ressources nouvelles demandées de l'impôt, les 3/4 sont demandés aux droits sur la propriété, et un

1. Tarifs des droits de succession.

		Loi de 1916.	Loi du 3 mars 1917.	Loi du 3 octobre 1917. Taxes additionnelles à la loi du 3 mars 1917.	Loi du 3 octobre 1917 Total.
Jusqu'à 50,000 dollars.		1 p. 0/0	1 1/2 p. 0/0	1/2 de 1 p. 0/0	2 p. 0/0
< 50,000 et >	150,000 —	2 —	3 —	1 —	4 —
150,000	250,000 —	3 —	4 1/2 —	1 1/2 —	6 —
250,000	450,000 —	4 —	6 —	2 —	8 —
450,000	1,000,000 —	5 —	7 1/2 —	2 1/2 —	10 —
1,000,000	2,000,000 —	6 —	9 —	3 —	12 —
2,000,000	3,000,000 —	7 —	10 1/2 —	3 1/2 —	14 —
3,000,000	4,000,000 —	8 —	12 —	4 —	16 —
4,000,000	5,000,000 —	9 —	13 1/2 —	4 1/2 —	18 —
5,000,000	» —	10 —	15	»	»
5,000,000	8,000,000 —	»	»	5 —	20 —
8,000,000	10,000,000 —	»	»	7 —	22 —
10,000,000	» —	»	»	10 —	25 —

2. Cette dernière source de revenus ira en tarissant : une loi du 10 août 1917, votée à la demande de l'administration des subsistances a, en effet, prohibé pendant la durée de la guerre l'emploi des grains pour la distillation. Cet impôt fort élevé ne s'appliquera donc qu'aux stocks existants.

3. Les droits pour le transport des périodiques expédiés par les éditeurs ont été également relevés. C'est un service qui se faisait jusqu'alors à des tarifs très réduits et avec perte pour le trésor : la raison invoquée était l'utilité sociale pour l'éducation populaire. Ce relèvement a donné lieu à des débats très vifs, et comme le nouveau tarif, par exception, ne doit entrer en vigueur que le 1er juillet 1918, on dit que des modifications y seront apportées avant cette date.

quart aux droits de consommation, en sorte que les revenus fédéraux fiscaux seront fournis dorénavant pour un tiers par les droits de consommation et pour deux tiers par les droits sur la propriété [1].

Ces impôts nouveaux, ajoutés au produit de ceux existants avant la guerre, devaient porter à 3,800 millions de dollars le revenu pour l'année 1917-18, soit un peu plus du tiers des dépenses.

Cette loi était encore en discussion, que le secrétaire du trésor faisait connaître la nécessité où il serait bientôt d'adresser un nouvel appel au crédit : le chiffre des avances à faire aux alliés jusqu'au 30 juin 1918 devait être porté de 3 à 7 milliards de dollars [2]. Au 1er novembre, le trésor aurait épuisé les crédits que la loi du 24 avril avait ouverts pour cet objet. Le 24 septembre, une nouvelle loi d'emprunt, pour un montant global de 11,538,945,460 dollars était signée par le président [3]. De cette somme, 4 milliards devaient être fournis par moitié : par des certificats du trésor à un an de date au plus et par des « war-savings certificates », destinés à la petite épargne, à échéance de cinq ans. Le reste devait être fourni par des obligations 4 p. 0/0, à long terme. Le taux d'intérêt consenti était relevé; par contre, l'exemption des impôts a été fort modifiée. Ces obligations sont exemptes des impôts fédéraux, d'états et locaux, actuels ou futurs, à l'exception : des droits de succession, des sur-

1. Répartition des recettes provenant d'impôts (millions de dollars) :

Impôts sur la propriété.	1915-16	1917-18 prévisions.
Income-tax	125	1,200
Estate tax	»	110
Excess profits tax	»	1,225
Munitions manufacturers tax	»	85
	125	2,620
Impôts de consommation.		
Droits de douane	213	230
Droits sur les spiritueux et le tabac	387	655
Droits sur les transports	»	157
Relèvement des tarifs postaux	»	75
Droits de timbre et divers	»	150
	600	1,267
	725	3,887

2. *The Financial chronicle*, 18 août 1917, p. 657.

3. La somme de 538,945,460 dollars était destinée à la conversion de certaines obligations qui avaient été émises pour l'achat des Antilles danoises, pour la construction du chemin de fer de l'Alaska, du canal de Panama, et pour les constructions navales.

taxes additionnelles de l'impôt sur le revenu, et de l'excess profits tax. L'exemption de ces impôts, faisait remarquer le secrétaire du trésor, « mettait à néant le principe, fermement établi maintenant dans notre politique nationale, que des taxes graduées doivent frapper la fortune acquise de façon que le poids de l'impôt puisse être équitablement distribué et porter plus lourdement sur le riche que sur le pauvre, principe qui n'est plus contesté ». En outre, l'exemption des surtaxes avait conduit à abaisser pour l'emprunt précédent le taux d'intérêt, et le nombre restreint des petites souscriptions avait montré que ce taux était insuffisant pour attirer ceux pour qui l'exemption des surtaxes n'offrait aucun avantage [1].

Le 1er octobre, les conditions du nouvel emprunt étaient annoncées. Cet emprunt 4 p. 0/0 était remboursable dans vingt-cinq ans, mais le gouvernement se réservait le droit de le rembourser au bout de dix ans. Les porteurs auraient le privilège, comme pour le précédent, en cas d'emprunt fait avant la fin de la guerre à un taux supérieur, de demander la conversion de leurs titres [2]. Le montant de l'émission était fixé à 3 milliards de dollars, et le gouvernement se réservait le droit de répartir entre les souscripteurs un chiffre supérieur, jusqu'à concurrence de moitié du montant de l'excédent de la souscription totale sur la somme initiale demandée.

« Vous abordez cette nouvelle campagne, — disait M. Franck A. Vanderlip, à ses collègues les banquiers, — avec une tâche aussi difficile devant vous que l'a été la précédente.... C'est grandement encore une œuvre d'éducation que vous avez à accomplir.... J'ai été très impressionné pendant la campagne précédente par l'extraordinaire ignorance des hommes d'intelligence moyenne relativement aux placements en valeurs mobilières [3]. » La publicité et la propa-

1. La nouvelle loi laissait à la discrétion du secrétaire du trésor le taux de l'intérêt à demander aux gouvernements étrangers pour les avances qui leur seraient faites; elle fixait seulement un minimum. Le secrétaire du trésor a fixé ce taux à 4 1/4 p. 100, le 1/4 p. 100 additionnel devant compenser pour partie au moins la perte supportée par le gouvernement fédéral par suite de l'exemption accordée à ses propres obligations de certains impôts et la dépense faite pour l'émission de celles-ci. Ce taux pourra être accru encore, si, pour de futurs emprunts le gouvernement américain est lui-même obligé de payer un intérêt supérieur à 4 p. 100. (Rapport du secrétaire du trésor pour 1916-17; *The Financial chronicle*, 15 décembre 1917, p. 2324.)

2. Ce privilège devra être exercé dans les six mois de la date de la nouvelle émission.

3. Au Bond club de New-York, le 14 septembre. *The Financial chronicle*, 22 septembre 1917, p. 1152.

gande, qui bénéficiaient de l'expérience acquise, furent plus abondantes et plus vigoureuses. Le succès a couronné l'effort : les souscriptions s'élevèrent à 4,617,532,300 dollars, fournis par 9,400,000 souscripteurs[1].

« Ce succès, — dit le secrétaire du trésor en annonçant le résultat, — comme celui du premier emprunt, est un véritable triomphe pour le peuple américain. Il prouve son patriotisme et l'abondance de ses ressources, et il annonce le succès certain des emprunts futurs que devra faire le gouvernement[2]. » Utilisant le droit qu'il s'était réservé, le secrétaire du trésor retint un montant total de souscriptions de 3,808,766,150 dollars.

L'émission des « war-savings certificates », copiés sur ce qui avait été fait en Angleterre, a commencé au début de décembre. L'unité est de 5 dollars, valeur à l'époque du remboursement, au 1er janvier 1920 ; le taux d'intérêt 4 p. 0/0. Un individu ne peut en acheter pour plus de 100 dollars en une fois, et la loi interdit d'en posséder à aucune époque pour plus de 1,000 dollars. Des timbres d'épargne de 25 cents sont en vente qui, lorsque au nombre de 16 sur une carte d'épargne, sont échangés, moyennant le paiement de la légère soulte complémentaire, contre un timbre de war-savings certificate de 5 dollars. On espère inciter ainsi les ouvriers à économiser une partie des forts salaires qu'ils gagnent actuellement[3].

*
* *

L'effort financier fait par les États-Unis dès la première année de guerre a été considérable; il a dépassé de beaucoup les prévisions initiales. Pour l'année 1917-18, le Congrès a voté un ensemble de crédits s'élevant, y compris les avances autorisées aux alliés, à 21 milliards 1/2 de dollars, mais, certaines des dépenses ainsi autorisées

1. 9,306,000 souscripteurs, soit 99 p. 0/0, souscrivirent pour des sommes entre 50 et 50,000 dollars. Les souscriptions de 50 à 10,000 dollars se sont élevées à 1,866,926,100 dollars, et celles de 10.050 à 50,000 dollars, à 621,543,250 dollars. Les deux tiers des souscriptions proviennent des 4 districts des Banques de réserve fédérales de : New-York, Boston, Cleveland, Philadelphie.

2. *The Financial chronicle*, 10 novembre 1917, p. 1848.

3. Circulaire du trésor, 15 novembre 1917; *The Financial chronicle*, 1er décembre 1917, p. 2133.

ne pourront être effectuées pendant l'année : le secrétaire du trésor en évalue le montant à 3 milliards 1/2. Le budget fédéral qui, dépenses postales comprises, s'élevait à la veille de la guerre à 1 milliard, a donc été porté en une année par les dépenses de guerre à 11 milliards. Pour en assurer l'exécution et pourvoir aux avances à faire aux alliés[1], le secrétaire du trésor annonçait en novembre qu'il devrait demander encore à l'emprunt, avant la fin de l'année financière courante, 10 milliards de dollars.

Dans son rapport annuel, remis le 3 décembre au Congrès, M. Mc Adoo donne ses prévisions pour l'année financière 1918-19 : les dépenses devront être portées à 13 milliards 1/2 de dollars[2], auxquelles il faudra ajouter les crédits à faire aux alliés. Il estime qu'il faut donner au pays le temps de s'adapter aux impôts récemment votés avant de demander de nouveaux sacrifices aux contribuables, et il croit que la possibilité d'emprunter à des conditions raisonnables permettra au Congrès d'éviter, pendant la session actuelle, d'accroître la taxation[3].

L'importance des charges imposées par la guerre n'est pas sans causer quelque émoi aux financiers américains, si accoutumés soient-ils aux vastes opérations. Elle rend impossible, même pour les États-Unis, le maintien de l'équilibre qu'il serait si désirable

1. Montant des avances faites aux alliés par le gouvernement des États-Unis, au 1er novembre 1917 (rapport du secrétaire du trésor pour 1916-17) :

Grande-Bretagne	1,425	millions de dollars.
France	820	—
Italie	485	—
Russie	325	—
Belgique	58.4	—
Serbie	3	—
	3,116.4	millions de dollars.

Suivant les demandes adressées par les gouvernements étrangers, le secrétaire du trésor estimait, à cette date, que les avances à faire aux alliés seraient de 500 millions de dollars en moyenne par mois jusqu'à la fin de l'année fiscale (30 juin 1918), soit, au total, 4 milliards environ.

2. Les crédits pour le département de la guerre sont portés de 7 milliards 1/2, pour 1917-18, à plus de 10 milliards pour 1918-19 ; ceux pour le département de la marine sont maintenus au chiffre de 1 milliard 1/2.

3. Un mouvement important a été créé pour obtenir à cette session la revision de l'excess profits tax, dont l'application, par suite de l'imperfection du texte de la loi, donne lieu à de nombreuses difficultés, certaines clauses étant, dit-on, inapplicables.

d'assurer, entre l'impôt et l'emprunt. Déjà, il semble à nombre de financiers avertis qu'il serait imprudent de surcharger beaucoup encore les impôts sur la propriété qui, outre les charges fédérales, supporte le poids des dépenses d'états et locales. Ces autorités lui demandent, en effet, plus des deux tiers de leurs ressources. Il reste, il est vrai, la possibilité de recourir à des impôts sur quelques produits de grande consommation non encore taxés, comme le thé, le café, le cacao, ou faiblement imposés, comme le sucre, et d'accroître le taux de certains des droits de licence et de timbre récemment créés. Mais, l'adoption même de mesures héroïques ne laissera pas moins subsister la nécessité de laisser à l'emprunt une part nettement prédominante. Et les États-Unis n'ont pas le moyen, comme l'ont eu l'Angleterre et la France, d'utiliser leurs épargnes antérieures, en les vendant ou en les engageant : si ces pays ont pu le faire, c'est que le marché américain lui-même pouvait alors absorber leurs offres. Cela rend d'autant plus délicat le jeu de la taxation : une progressivité exagérée des impôts sur la propriété amènerait fatalement des ventes de valeurs mobilières sans contre-partie suffisante, et, comme conséquence, des chutes rapides des cours, préludes peut-être de dangereuses paniques. Les ressources des États-Unis sont, il est vrai, considérables. Le dernier census évaluait leur richesse, en 1912, à 187 milliards de dollars : en douze ans elle avait plus que doublé; elle avoisinerait, à présent, estime-t-on, 220 milliards. Quant au revenu brut annuel, on l'estimait en 1900 à 18 milliards, en 1910 à 30 milliards 1/2, et il atteindrait actuellement 38 à 40 milliards de dollars. Les épargnes annuelles en période normale, avant la guerre, étaient évaluées entre 5 et 6 milliards. On estimait qu'en 1916, par suite de la prospérité extraordinaire, elles avaient pu atteindre le chiffre de 15 milliards, et d'après une évaluation citée par le secrétaire du trésor à l'assemblée annuelle de l'American bankers association (septembre 1917), « l'ensemble des fonds disponibles pour l'année 1917, pour l'usage du gouvernement pour les dépenses exigées par la guerre et pour les besoins de l'industrie pourrait atteindre 18 milliards de dollars ». Pour si énormes que soient ces chiffres, il faudra cependant une grande prudence dans la gestion des finances publiques. Il est fort à regretter, à cette époque difficile, que, malgré les avertissements

donnés depuis de nombreuses années, et les critiques soulevées par ses méthodes si défectueuses en matière financière, le Congrès n'ait pas su adopter jusqu'ici un véritable système budgétaire, qui lui permettrait une étude plus serrée des dépenses, répartie à présent entre une dizaine de comités indépendants, et qui établirait un lien étroit entre l'étude des dépenses et celle des ressources destinées à y subvenir, au lieu de les considérer isolément. L'adoption d'une politique financière clairement définie, s'harmonisant avec la politique économique de guerre, et le sentiment d'une forte volonté décidée à la suivre obstinément sont nécessaires. Déjà, des courants se dessinent qui, si on leur laissait acquérir assez de puissance, risqueraient d'aventurer le pays dans des voies dangereuses. « Si nous ne subvenons pas aux besoins de la guerre au moyen de nos économies, la seule alternative que nous aurons sera d'essayer d'y subvenir au moyen de l'inflation ; non pas seulement de l'inflation des crédits de banque, celle-là est presque inévitable, mais de l'inflation résultant de l'émission du papier-monnaie. Cette vieille chimère, — disait récemment M. Frank A. Vanderlip, — renaît sans cesse, sous les formes les plus variées; elle hante toujours l'esprit des hommes[1]. » Les populations de l'ouest pourraient, peut-être, en devenir encore aisément les victimes. Déjà, un mouvement est lancé pour tenter de rendre au métal-argent la qualité d'étalon[2].

Les Américains, s'ils veulent ne pas compromettre leur situation présente, devront, comme le leur rappelle avec insistance le président Wilson, modérer les habitudes libérales de dépenses auxquelles une prospérité toujours croissante les a accoutumés. C'est au moyen de leurs épargnes actuelles qu'il leur faut faire face aux lourdes obligations qu'ils ont assumées. Et ces obligations ne se bornent pas aux charges que leur imposera la guerre elle-même : la paix venue, ils ne regardent pas leur devoir comme achevé. « Quels que soient les sacrifices que puisse nous demander la guerre, — disait *The Financial chronicle*, au lendemain du jour où le Congrès venait de la décider, — il ne nous restera jamais trop de ressources à la fin

1. A Saint-Paul, 12 décembre 1917. *The Financial chronicle*, 15 décembre 1917, p. 2297.
2. *The Financial chronicle*, 15 décembre 1917, p. 2317.

pour la tâche immense que nous aurons alors à remplir pour aider à la reconstitution des pays envahis du vieux monde.... Pour si colossale que soit notre puissance financière, la tâche à accomplir est plus colossale encore[1]. »

ACHILLE VIALLATE.

1. 7 avril 1917, p. 1318.

LE SYSTÈME FISCAL DE GUERRE
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

Dans un conflit international ordinaire, la neutralité n'entraînait guère, autrefois, pour les peuples qui la gardaient, de charges particulières, et par contre leur valait toujours le bénéfice des commandes passées par les belligérants. La guerre mondiale a rompu sur le premier point avec les précédents. Si les nations demeurées en dehors de la lutte, et leur nombre diminue peu à peu, ont presque toutes amplement tiré profit des circonstances, en se constituant, dans une mesure sans proportion avec le passé les fournisseurs des adversaires en présence, en revanche parmi celles qui sont limitrophes de ces derniers plusieurs ont dû s'imposer des charges considérables en vue de maintenir sur pied les effectifs nécessaires à la défense de leur neutralité. Les Pays-Bas ont mobilisé 350,000 hommes. La Suède a élaboré un plan de réorganisation militaire.

La Confédération helvétique n'avait qu'une médiocre confiance dans l'efficacité de sa déclaration de neutralité permanente, garantie dont la précarité n'a été que trop montrée par le triste sort de la Belgique. Aussi avait-elle eu la sage précaution d'appeler sous les drapeaux, dès le début d'août 1914, la moitié de ses hommes mobilisables, de manière à pouvoir au besoin résister immédiatement à toute tentative de violation de son territoire par un belligérant. La guerre s'étant, contre l'attente générale, prolongée bien au delà de six mois, il a fallu, ce dernier laps de temps écoulé, faire relever les trois premières divisions convoquées par les trois autres et, de semestre en semestre, continuer le roulement ainsi établi. Vers la fin de 1916, en présence de l'accalmie qui régnait sur le front occidental, le Conseil fédéral avait cru pouvoir réduire dans une proportion considérable les effectifs en service à la frontière. Mais, en présence

de l'ouverture d'une campagne de printemps, il jugea indispensable, peu après, de revenir aux mesures anciennes.

Cette mobilisation alternative des deux moitiés des forces militaires suisses n'a pas eu seulement pour effet de priver l'agriculture et l'industrie du pays de leurs meilleurs éléments de main-d'œuvre. Elle a en outre et surtout exercé une répercussion désastreuse sur la situation budgétaire de la Confédération, en raison des charges, toutes proportions gardées, très élevées qu'elle a entraînées. Pendant les premiers temps, ces charges n'excédaient pas 15 millions de francs par mois, soit y compris des travaux militaires de sécurité et autres dépenses accessoires, un total de 496 millions de francs au 31 décembre 1916. Depuis, ce fardeau déjà pesant s'est notablement alourdi : il atteint maintenant plus de 25 millions de francs par mois. Aussi, d'après le neuvième rapport de neutralité du Conseil fédéral aux Chambres, le coût total de la mobilisation suisse atteignait-il, au 30 novembre 1917, la somme de 762 millions de francs. Sur cette base, on peut évaluer entre 780 et 800 millions de francs la dépense résultant des mesures de défense prises et à prendre par la Confédération du 1er août 1914 au 31 décembre 1917.

Cette somme de 780 millions au minimum peut paraître dérisoire en regard des charges supportées par les belligérants, charges qui, d'après certaines évaluations dignes de foi[1], s'élevaient, au 1er août 1916, à 170 milliards de francs pour les alliés seuls. Mais, il est à peine besoin de le dire, aucune comparaison ne peut être établie entre les frais de la lutte même et ceux de simples mesures défensives. Il ne faut point oublier d'ailleurs la faible population de la Suisse — un peu plus de 3 millions d'habitants, — et le chiffre restreint de ses budgets d'avant-guerre : environ 100 millions de francs.

Mais il s'en fallait que les dépenses de mobilisation fussent les seules dont le Conseil fédéral s'était vu obligé d'assumer la charge au nom de la Confédération. D'autres frais, dont l'importance n'était point négligeable, s'étaient également imposés à lui. Sans doute, à la différence des précédentes, ils n'étaient point de caractère définitif, mais récupérables à échéances plus ou moins rapprochées. Nous

1. Évaluation donnée par la *Société d'Études de Copenhague pour les conséquences sociales de la guerre.*

voulons parler des frais d'achat de blés, farines, et autres produits de première nécessité dont la Suisse, en temps normal, est grosse importatrice, sa production étant de beaucoup inférieure aux besoins de la consommation. Or il fallait de toute nécessité que l'État intervînt pour assurer le ravitaillement national en ces diverses denrées, sous peine de provoquer la famine, l'initiative privée ne pouvant plus, en raison des interdictions d'exportations édictées de tous côtés, y pourvoir par elle-même. Le Trésor fédéral a été ainsi amené à faire l'avance de sommes considérables, destinées à solder les approvisionnements dont des négociations spéciales lui avaient assuré la possession, quitte à en être remboursé plus tard par la vente à la population. De ce chef, il avait été avancé, d'après le huitième rapport de neutralité, 263 millions de francs au 25 août 1917. Plus tard, une autre rubrique est venue s'ajouter à la précédente : il s'agit des « avances pour l'internement de prisonniers de guerre des pays belligérants » qui atteignaient à la dernière date citée 116 millions de francs, soit, à la même époque, un total de dépenses de mobilisation ou assimilées de 967 millions de francs, qui s'élèvera certainement, au 31 décembre 1917, à un minimum de 1,100 millions.

A quels moyens le Conseil fédéral et les Chambres ont-ils eu recours pour faire face à l'énorme surcharge de dépenses imposée par les circonstances à la Confédération ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

*
* *

Dès l'origine même du conflit mondial, le 3 août 1914, l'Assemblée fédérale avait donné au Conseil fédéral pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires « à la sécurité, l'intégrité et la neutralité de la Suisse, à sauvegarder les crédits et les intérêts économiques du pays ». A cet effet, un crédit illimité était ouvert au Conseil, et autorisation lui était explicitement donnée de contracter les emprunts nécessaires, à charge par lui de rendre compte aux Chambres de l'usage des « pleins pouvoirs » ce qu'il a fait périodiquement, et pour la première fois le 1er décembre 1914, dans ses

« rapports de neutralité » ainsi dénommés dans l'usage courant, par abréviation de leur appellation officielle[1].

La situation des finances fédérales était loin d'être prospère quand survint la catastrophe d'août 1914. Comme le rappelle le premier *rapport de neutralité*, le trésor helvétique avait été mis largement à contribution durant les dernières années, et l'exercice 1913 avait enregistré une diminution si sensible et si persistante de ses principales recettes, qu'à cette époque, non seulement il ne disposait plus d'aucun fonds de roulement, mais encore il avait dû dépenser pour les besoins ordinaires de l'administration une notable partie des fonds provenant de l'emprunt militaire de 1914.

Toutefois, la guerre mondiale ne prenait pas le gouvernement suisse complètement au dépourvu. Dès l'année 1912, le département des finances et le département militaire, de concert avec la Banque nationale, avaient élaboré un plan financier et économique pour le cas de complications politiques. Mais ce programme ne devait pas tarder, en raison de la tournure tout à fait inattendue prise par les événements, à devenir notoirement insuffisant.

Pour parer aux premières dépenses de mobilisation, le Conseil fédéral disposait des réserves d'or, d'écus de 5 francs et de monnaie divisionnaire constituées dès le temps de paix, soit environ 15 millions. Il pouvait en outre utiliser diverses autres sommes, en négligeant, eu égard aux nécessités du moment, l'affectation spéciale dont elles étaient grevées : le reliquat de l'emprunt de 1913, l'encaisse fédérale, etc., soit 27 millions, et en tout 42 millions.

Ces 42 millions ne pouvaient mener bien loin le gouvernement suisse, étant donné au surplus le fléchissement des recettes de douanes, qui constituent le principal produit fiscal du budget helvétique. Le fléchissement en question était prévu : il était la conséquence fatale de la conflagration européenne.

La première mesure à laquelle la Confédération a eu recours en vue de faire face à l'énorme surcroît de charges qu'elle a eu à subir est l'emprunt. Dès le 12 août 1914, le Conseil fédéral en émit un premier, du type 5 p. 0/0, à deux ans et demi d'échéance, pour un

1. *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises par lui depuis le 1er août 1914 pour assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité.*

capital nominal de 30 millions de francs. Cette opération fut suivie bientôt d'une seconde de même nature, portant cette fois sur 50 millions de francs, mais à longue échéance, le remboursement devant avoir lieu par annuités échelonnées de 1919 à 1934. Ces deux appels au crédit public furent bien accueillis par l'opinion, et les deux emprunts se virent, malgré les circonstances défavorables, largement couverts.

La libération de ces emprunts s'étant faite par fractions échelonnées, la Caisse fédérale, à titre de mesure transitoire, et jusqu'au recouvrement intégral des capitaux souscrits, a eu recours à des émissions de bons fédéraux du Trésor, remboursables au fur et à mesure des rentrées.

Ayant ainsi adressé deux appels au crédit public, le Conseil fédéral résolut, pour parer à la fois à la diminution des recettes ordinaires et au besoin de ressources extraordinaires, de demander au Parlement l'autorisation d'augmenter le taux de certains impôts anciens. Les Chambres se rendirent à cet appel et un Arrêté fédéral du 23 décembre 1915 édicta les mesures suivantes.

Doublement de la taxe d'exemption du service militaire.

Doublement du droit de statistique douanière.

Doublement de la taxe de douanes sur l'alcool.

Augmentation de 5 p. 0/0 sur la finance du monopole de l'alcool de bouche.

Rehaussement des tarifs postaux et téléphoniques.

La première seule de ces mesures, étant prise à la fois pour 1914 et 1915, intéressait l'exercice en cours. Les autres avaient un caractère permanent, mais, ne pouvant, par leur nature même, entrer en vigueur que le jour même de leur promulgation, elles avaient été, l'année 1914 étant presque terminée, déclarées applicables à compter du 1er janvier 1915.

En dehors des impôts proprement dits, le gouvernement suisse avait eu recours à un rehaussement sensible des tarifs-voyageurs sur les chemins de fer fédéraux, majoration applicable à partir du 15 mai 1915.

*
* *

Pour la raison que nous venons d'indiquer, les augmentations fiscales résultant de l'Assemblée fédérale du 23 décembre 1914 n'avaient point, sauf en ce qui concerne la taxe militaire, apporté un supplément de produits du Trésor helvétique. Aussi le déficit du budget ordinaire de 1914 atteignit-il 23 millions et demi de francs soit 17 millions de plus que le chiffre prévu lors de l'établissement de ce budget.

Quant aux dépenses extraordinaires, elles atteignaient un total de 175 millions environ, chiffre qui, joint au déficit ci-dessus, constituait un ensemble de 200 millions de francs en nombres arrondis, qui donne la mesure de l'augmentation subie par la dette fédérale durant les cinq premiers mois des hostilités. Sur ces 200 millions, 80 millions soulement étaient couverts par des emprunts. Le surplus, non consolidé, avait été obtenu, au fur et à mesure des besoins, par des émissions de *rescriptions* ou Bons du Trésor fédéral [1].

Tel était le bilan du premier exercice touché par la guerre. Il convenait, en présence de la marche des événements, de pourvoir par avance à une partie tout au moins des charges extraordinaires que la continuation des hostilités ferait incomber à l'exercice 1915, en établissant des taxes nouvelles. Mais lesquelles? La solution qui prévalut fut la création d'un impôt de guerre à lever une seule fois, initiative qui donnerait à la fois de quoi faire face aux arrérages des emprunts de 1914 et de quoi diminuer le montant des emprunts à émettre en 1915. On aviserait plus tard à créer des recettes périodiques.

Une telle initiative n'était pas prévue par la Constitution. Aussi le Conseil fédéral proposa-t-il aux Chambres le vote d'un article 42 *bis* à insérer dans cette Constitution, et autorisant l'établissement de la taxe projetée. Le message adressé à cet effet à l'Assemblée nationale précisait qu'il s'agissait d'un impôt direct « sur la fortune et le produit du travail ». Il insistait d'ailleurs sur les difficultés de l'assiette d'un tel impôt, étant données l'absence à peu près complète de travaux préparatoires, et la diversité des législations cantonales, là où elles

1. *Message du Conseil fédéral à l'Assemblée nationale* (12 février 1915).

avaient déjà institué une semblable taxe. Il ajoutait que si, en théorie, mieux vaudrait se borner à atteindre les revenus de la fortune assise, en pratique, l'exonération des produits du travail diminuerait le rendement de l'impôt. Or, dans les circonstances critiques où se trouvait la Confédération, il convenait « de faire appel au concours patriotique du plus grand nombre ».

Les vues exposées par le Conseil fédéral obtinrent l'adhésion du Parlement, et l'Assemblée fédérale du 15 avril 1915 adopta la réforme constitutionnelle suggérée, sous réserve, bien entendu, du referendum, en d'autres termes de la votation du peuple et des cantons. Cette consultation eut lieu le 6 juin 1915, et la décision des Pouvoirs publics fut ratifiée à une énorme majorité, par 445,000 voix contre 27,000 seulement en chiffres arrondis.

Ainsi muni de l'autorisation nécessaire, le Conseil fédéral élabora et l'Assemblée fédérale sanctionna un projet de loi par lequel était institué un impôt de guerre non renouvelable. Tel fut l'objet de l'Arrêté fédéral du 22 décembre 1915.

La contribution nouvelle frappe les personnes, physiques et morales, à l'exclusion des établissements publics et assimilés (Banque nationale suisse, et quelques autres).

Les *individualités* domiciliées en Suisse sont soumies à deux taxes; l'une porte sur la fortune en capital, l'autre sur les revenus provenant du travail, c'est-à-dire « de l'exercice d'une profession, de l'exploitation d'un commerce ou d'une industrie, d'une fonction, d'un emploi, d'un art » y compris les gratifications, les tantièmes, et la valeur des prestations en nature. Les personnes domiciliées à l'étranger sont imposées, d'une part, pour les éléments de leur patrimoine situé en Suisse, de l'autre, à raison du revenu tiré par eux d'entreprises établies en territoire helvétique, et des parts de bénéfices à eux attribuées par des sociétés suisses comme administrateurs de ces entreprises.

L'*impôt sur la fortune* pèse sur les biens de toute nature situés en territoire suisse. Il en frappe la valeur nette sous déduction des dettes dont ils peuvent se trouver grevés, moyennant production de certaines justifications touchant ces dernières. Toutefois les fortunes imposables inférieures à 10,000 francs sont exemptes[1]. Il s'agit

1. L'exonération est portée à 30,000 francs s'il s'agit de personnes veuves ayant

ici, notons le bien, non point d'une exemption de base, accordée à tout le monde, mais d'une faveur réservée aux petits patrimoines. Le mobilier de ménage, l'outillage nécessaire à l'exercice d'une profession et les instruments aratoires ne sont pas imposés.

Cette taxe comporte, au point de vue du taux, une série de paliers, au nombre de 103, dont chacun fait l'objet d'un tarif différent, suivant le système du payement intégral par catégorie. Les patrimoines de 10,000 à 15,000 francs, qui forment la première classe acquittent une cote de 1 p. 0/00 sur le chiffre le plus bas de la tranche, soit 10 francs. Ceux de 35,000 à 40,000 francs paient 1,1 p. 0/00 sur 35,000 francs, soit 38 fr. 50; c'est la sixième classe. Pour la dix-huitième — 95,001 à 10,000 francs — on paie 2,30 p. 0/00 sur 95,000, soit 198 francs. La progression continue ensuite, à raison de 0,10 pour mille par 10,000 francs, etc. Une fortune d'un million acquitte une taxe de 11,4 p. 0/00. Au delà de 2,300,000 francs les paliers sont de 100,000 francs. Le taux maximum est de 15 p. 0/00.

La tarification de l'impôt sur le produit du travail n'est pas moins compliquée. Le minimum est exempt de 2,500 francs[1]. Mais les revenus supérieurs à ce chiffre sont taxés pour leur totalité. Le taux de base est de 0,50 p. 0/0 : il s'applique aux revenus de 2,500 à 3,000 francs, et se calcule sur le chiffre minimum de la tranche. Les paliers sont au nombre de 86. Un revenu de 9,500 à 10,000 francs paie 2,30 p. 0/0, soit 218 fr. 50, un revenu de 100,000 francs, 8 p. 0/0, maximum absolu de taux, soit 7,840 francs, etc.

Le revenu imposable est déterminé par la moyenne de la période triennale 1913-1915, mais avec cette importante restriction que si le revenu de 1915 est supérieur au chiffre ainsi obtenu, c'est lui et non ce dernier qui servira de base à l'impôt.

Le régime applicable aux *collectivités* (sociétés anonymes, en commandite par actions, coopératives, etc.) est spécial et assez complexe. La loi prend en considération l'actif imposable, déterminé en additionnant le capital versé, les réserves, les autres disponibilités sociales. Ceci posé, elle rapproche de ce bloc le dividende moyen payé aux actionnaires pendant la période 1912-1914, ou

à leur charge au moins un enfant de dix-huit ans et ne disposant pas de gains ou autres éléments de ressources suffisantes.

1. La limite est portée à 3,000 francs pour les personnes sans fortune qui ont à leur charge au moins 4 enfants âgés de moins de dix-huit ans.

le dividende de 1915, s'il est supérieur au précédent. Cette comparaison fait ressortir un pourcentage de rémunération, pourcentage que le législateur impose au *dixième*, sous certaines restrictions. Un exemple concret jettera plus de lumière sur le mécanisme de l'impôt. Si le dividende représente 5 p. 0/0 de l'actif imposable la taxe sera de 5 p. 0/00, s'il représente 4 p. 0/0 elle sera de 4 p. 0/00. Toutefois, s'il excède 10 p. 100, la taxe sera limitée au minimum de 10 p. 0/00, et s'il est inférieur à 2 p. 0/0, n'y eût-il aucun dividende distribué, elle sera de 2 p. 0/00, qui est le chiffre minimum.

Des règles particulières sont applicables, d'une part, aux sociétés suisses qui possèdent des biens à l'étranger, de l'autre, aux sociétés étrangères propriétaires de biens en territoire helvétique. Celles-ci sont soumises dans une certaine mesure à l'impôt, ce qui est équitable : la totalité, si elles n'exploitent leur industrie qu'en Suisse; une part proportionnelle, si elles ont plusieurs champs d'activité. Celles-là profitent d'une exonération d'impôt pour la portion de leurs revenus imposables correspondant aux éléments d'actif situés au dehors, à certaines conditions : il faut notamment que cette quote-part de bénéfices soit taxée à l'étranger.

Tout cela ne laisse pas d'être touffu et même confus. Les différents impôts ci-dessus sont assis en principe sur les éléments fournis par la déclaration du contribuable. Ils sont payables en *deux annuités*. La taxation, l'établissement des rôles et le recouvrement sont confiés aux autorités cantonales. Celles-ci en rémunération de leur concours, comme aussi pour leur tenir compte de certaines charges résultant de la mobilisation, reçoivent 20 p. 0/0 du produit de l'*impôt de guerre*.

Le produit de ce dernier avait été évalué, d'après les calculs du prof. Steiger[1], à 64 millions environ, dont les neuf dixièmes environ provenant de la taxe sur la fortune. Il ne devait d'ailleurs tomber dans les caisses de la Confédération et des cantons qu'en 1916 seulement, eu égard aux longs retards apportés à la mise en vigueur de la nouvelle institution fiscale.

Aucune ressource budgétaire nouvelle n'étant venue grossir les

1. Le prof. Steiger s'était basé sur les données d'avant guerre, diminuées de 20 p. 0/0 pour tenir compte de la moins-value occasionnée par les événements.

produits du Trésor fédéral, et les rehaussements de taxe résultant des Arrêtés fédéraux des 22-23 décembre 1914 n'ayant pas à beaucoup près compensé les moins-values des recettes normales — notamment celles des douanes — le déficit de 1915 s'éleva à 23,400,000 francs. Il fut couvert, comme aussi le montant des dépenses extraordinaires, partie par l'émission d'un troisième emprunt, du type 4 1/2 p. 0/0, et d'un chiffre nominal de 100 millions de francs, partie par celle de *rescriptions*.

Quant au budget de 1916, les prévisions tablaient sur un déficit de 37 millions de francs, malgré la prorogation du doublement de la taxe militaire et l'augmentation à nouveau du droit de statistique douanière déjà majoré par l'Arrêté fédéral du 22 décembre 1914. Diverses ouvertures de crédits supplémentaires auraient dû porter cette insuffisance à 60 millions. Mais le relèvement inespéré de diverses recettes fiscales, qui avaient notablement fléchi en 1914-1915, douanes, postes, télégraphes et téléphones, a eu pour conséquence, non seulement de couvrir intégralement les 23 millions de dépenses supplémentaires, mais encore de réduire le déficit à 16 millions et demi au lieu de 37.

Il a été fait face à ce déficit, comme aussi aux charges extraordinaires, par la première annuité de l'impôt de guerre, soit 35 millions et par l'émission de trois emprunts, savoir, deux de 100 millions de francs chacun (type 4 1/2 p. 0/0) et un de 10 millions de dollars (type 5 p. 0/0) placé aux États-Unis. Les dépenses hors budget n'ayant pas atteint 285 millions, montant total des ressources ainsi constituées, le surplus est venu en atténuation de la dette flottante antérieure.

*
* *

La prolongation indéfinie de la guerre européenne exigeait de nouvelles ressources pour 1917, en dehors de la prorogation, pour la troisième fois, du rehaussement de taux imposé à la taxe militaire. A quel élément de la richesse publique pouvait-on s'adresser? Il ne fallait pas songer à un nouvel impôt sur la fortune et les produits du travail, puisque la deuxième annuité du premier était seulement payable durant l'exercice considéré. On s'inspira de l'exemple donné

par les grandes puissances belligérantes, les royaumes scandinaves et les Pays-Bas, et l'on résolut, au sein du Conseil fédéral, d'établir une contribution sur les bénéfices de guerre. Consultées sur la question, les Chambres émirent le 21 juin 1916 un avis favorable. S'appuyant sur ce vote, suffisant, à son avis, en raison des pleins pouvoirs dévolus à l'autorité exécutive, le Conseil fédéral, par arrêté du 18 septembre 1916, institua cette taxe.

L'impôt suisse sur les bénéfices de guerre est établi jusqu'à nouvel avis par le Conseil fédéral, et non, suivant la décision qui a prévalu dans d'autres pays où la même initiative a été prise, pour la durée de la guerre prolongée d'un temps limité, six mois ou un an, après sa terminaison.

Il est perçu pour chaque année civile, à compter du 1er janvier 1913, donc avec effet rétroactif.

Sont soumis à la taxe les particuliers et les sociétés à but lucratif qui exploitent en territoire suisse une entreprise quelconque[1], « commerciale, industrielle, ou professionnelle », établissement principal ou simple succursale d'une firme étrangère; ceux qui ont conclu, d'une manière quelconque, mais à titre professionnel, des affaires en Suisse; les propriétaires, administrateurs, commanditaires, ou autres personnes domiciliées en Suisse, qui ont participé à une entreprise ou exploitation sise à l'étranger; enfin tous ceux qui ont conclu occasionnellement en Suisse des affaires commerciales, soit comme participants, soit comme intermédiaires.

Bien entendu, les entreprises étrangères qui possèdent en Suisse une succursale ou une représentation ne sont soumises à l'impôt que pour les bénéfices réalisés en Suisse.

D'autre part, les bénéfices obtenus à l'étranger sont exempts si le contribuable peut démontrer leur assujettissement dans le pays de réalisation à une taxe de même nature.

La définition du bénéfice de guerre est la suivante. Il est constitué, pour les *entreprises*, par l'excédent des profits de chaque année fiscale considérée par rapport au gain net moyen des deux dernières années commerciales clôturées avant le 1er juillet 1914. S'il s'agit, non plus d'exploitations permanentes, mais d'opérations occasionnelles, le résultat net de ces dernières, dès lors qu'il est positif, est assujetti à la taxe.

Comment déterminer le bénéfice net, aussi bien pour l'avant-guerre que pour la période actuelle? Pour les sociétés de *capitaux*, on se base sur les prescriptions légales et les principes de comptabilité habituellement suivis; en particulier il y aura lieu de pratiquer sur les bénéfices, « les amortissements usuels ». Sur ce dernier point, la loi donne quelques précisions : il faudra se baser sur la diminution de valeur des éléments d'actif considérés, y compris la dépréciation exceptionnelle « en rapport avec la guerre ».

S'il s'agit de sociétés de personnes ou de simples particuliers, il devra être fait état, dans le calcul du produit net, non seulement des amortissements usuels, mais encore de l'intérêt à 5 p. 0/0 du capital engagé dans le commerce ou l'industrie en question.

Peuvent également, dans les deux cas envisagés, être portés en déduction, pour chaque exercice considéré, le montant de l'impôt fédéral de guerre (sur la fortune et sur les produits du travail) payé pour le même exercice, s'il y a lieu, ainsi que les sommes exclusivement affectées à un but de bienfaisance[1].

Des dispositions particulières ont pour objet de tenir compte de différentes circonstances spéciales : augmentation du capital social depuis la guerre, création d'entreprise postérieurement au 1er août 1914, etc.

Le revenu moyen d'avant-guerre est en principe établi d'après les livres de commerce. A défaut de cette base d'appréciation, on considère comme tel la moyenne du produit du travail imposé pour 1912-1913, d'après les registres d'impôts cantonaux.

Pour les particuliers et sociétés de personnes, le revenu moyen annuel ne peut jamais être évalué à moins de 5,000 francs. S'il s'agit d'une société de capitaux, il ne peut être inférieur à 5 p. 0/0 du montant du capital versé ni en tout cas à ce premier minimum.

Mais il s'en faut que la totalité des gains obtenus en excédent par rapport à cette limite, autrement dit l'intégralité des bénéfices de guerre, soient soumis à la taxe. Le Conseil fédéral a en effet institué une marge d'exemption, variable suivant les ayants droit et le caractère des opérations. Les affaires occasionnelles sont exonérées

1. Par contre, ne peuvent être déduits les tantièmes, parts de bénéfices, et autres émoluments, et l'impôt lui-même, payé pour un exercice antérieur durant l'année fiscale considérée.

jusqu'à concurrence de 5,000 francs de bénéfice. Les résultats bénéficiaires d'exploitation permanente le sont dès lors qu'ils excèdent le revenu moyen, déterminé suivant les bases fixées ci-dessus, de plus de 10 p. 0/0. Encore faut-il que le superbénéfice, même s'il correspond à plus de 10 p. 0/0 du revenu moyen, excède un chiffre déterminé, qui est de 10,000 francs, en principe[1].

La taxation et la perception de l'impôt fédéral sur les bénéfices de guerre s'effectuent par l'intermédiaire des autorités cantonales; en compensation, une bonification égale à 10 p. 0/0 des recouvrements effectués est accordée aux cantons.

La déclaration personnelle est obligatoire, sous des peines sévères. La fausse déclaration n'est pas moins rigoureusement punie.

Cette formalité n'est point, d'ailleurs, la seule requise. Au contraire, l'arrêté du Conseil fédéral exige du contribuable une véritable collaboration à l'œuvre du fisc. L'assujetti devra fournir des renseignements exacts sur « toutes les questions qui concernent ses relations d'affaires et qui peuvent entrer en ligne de compte pour la taxation ». Il sera en outre tenu, sur simple demande, de produire toutes les pièces nécessaires, en particulier les livres, contrats, comptes de banque, etc. Enfin l'administration pourra, à sa volonté, faire examiner les livres par des experts à sa désignation.

Quant au taux lui-même de l'impôt, il est uniformément fixé à 25 p. 0/0, et non, comme dans d'autres pays, progressif.

*
* *

Avec la fin de l'exercice 1916 était venu le message du Conseil fédéral à l'Assemblée nationale, par lequel étaient soumises à cette dernière les prévisions budgétaires pour 1917. Le document en question, daté du 11 novembre 1916, était peu rassurant : après avoir déclaré la plus stricte économie absolument indispensable, il évaluait le déficit de 1917 à 46 millions de francs. Cette augmentation considérable de l'insuffisance des recettes de l'État par rapport aux dépenses tenait principalement à deux causes, l'accroissement des

1. 15,000 francs et 20,000 francs pour les sociétés en nom collectif et en commandite, suivant qu'elles ne comptent pas ou comptent *plus de deux associés*.

charges de la dette publique et l'allocation aux fonctionnaires de suppléments de traitement pour renchérissement de la vie. D'une part en effet, la dette fédérale, qui n'excédait pas 146 millions de francs à fin juillet 1914, était passée, au 31 décembre 1916, à 799 millions de francs, dont 576 millions et demi d'emprunts consolidés et 222 millions et demi de dette flottante. Le taux de l'intérêt ayant renchéri dans l'intervalle, le service des arrérages et de l'amortissement devait exiger pour 1917 une annuité de 40 millions et demi de francs contre 9 millions et demi environ pour 1913.

D'autre part, un arrêté fédéral du 24 novembre 1916 avait accordé aux fonctionnaires et employés à poste fixe de la Confédération des *allocations de renchérissement*, dont la charge globale devait atteindre 3 millions et demi de francs.

Il convenait, pour faire face au déficit envisagé, et aux charges extraordinaires, au cas — vérifié depuis — de prolongation pendant tout l'exercice 1917 des hostilités mondiales, recourir à de nouveaux éléments de fiscalité. On ne pouvait, en effet, multiplier indéfiniment les appels au crédit public, sans risquer d'énerver la capacité d'emprunt de la Confédération. De plus, en se rendant débitrice d'un capital nouveau, cette dernière grevait son budget annuel de charges supplémentaires.

Jusqu'à cette époque, la politique financière de guerre de la Suisse avait été purement empirique. On avait vécu au jour le jour, plaçant un emprunt quand les conditions du marché s'y prêtaient, proposant un impôt quand l'opinion publique le réclamait, et, demandant le surplus de l'argent dont on avait besoin à l'expédient commode des *rescriptions*. Il était temps de renoncer à cette tactique rudimentaire et d'introduire quelque méthode dans un domaine où l'on n'avait procédé jusqu'à ce jour que par tâtonnements.

Le Conseil fédéral fit connaître à l'Assemblée nationale ses intentions à cet égard dans un discours prononcé au Conseil des États (séance du 22 mars 1917) par M. Motta. Suivant les déclarations faites à cette Chambre par l'honorable chef du département des Finances, la moitié de la dette de guerre devait être supportée par la richesse acquise. Tel n'était pas le cas jusqu'à ce jour puisque, sur le bloc des charges extraordinaires imposées à la Confédération par la conflagration mondiale, une très faible part seulement avait été demandée

aux *beati possidentes*. A ce point de vue, le huitième rapport de neutralité, publié quelques mois plus tard (septembre 1917), devait fournir d'intéressantes précisions. D'après ce document, sur un total de dépenses extraordinaires, à fonds perdus ou non de 988 millions porté à 1,041 millions par diverses provisions ou avances, existant à la date du 25 août 1917, 920 millions, soit 88.50 p. 0/0 avaient été couvertes par des emprunts, rescriptions, ou autres dettes flottantes, et 11.50 0/0 seulement par le produit alors encaissé des impôts exceptionnels, savoir, 70 millions d'impôt de guerre et 51 millions d'impôt sur les bénéfices de guerre. Comme on peut en juger, la richesse acquise n'avait point eu à assumer, il s'en faut de beaucoup, la moitié des charges de guerre.

Après avoir posé le principe, M. Motta passait à l'application. Par quel moyen atteindre les privilégiés de la fortune. Le parti socialiste, disait-il, proposait un impôt fédéral direct sur les revenus supérieurs à 5,000 francs, qui frapperait seulement *dix pour cent* des contribuables. Mais un nouvel impôt fédéral direct, venant après les taxes de guerre et des bénéfices de guerre, qui présentaient le même caractère, apporterait un trouble profond dans l'économie des finances cantonales, qui ont pour principal aliment les contributions directes. L'établissement à nouveau de l'impôt de guerre, préconisé par MM. von Arx, député aux États, et Bühlmann, conseiller national, présenterait le même inconvénient. Il ne fallait pas oublier d'ailleurs que la contribution des bénéfices de guerre restait en vigueur. Et M. Motta terminait son exposé en se prononçant pour l'institution de droits de timbre fédéraux.

Cette mesure si l'on n'usait point des pleins pouvoirs — et le Conseil fédéral voulut bien se laisser convaincre que mieux valait ne pas le faire — exigeait au préalable l'insertion dûment approuvée par le corps électoral, d'un nouvel article (n° 41 *bis*) dans la Constitution helvétique. Cet article additionnel autorisait la Confédération à faire percevoir « des droits de timbre sur titres, quittances de primes d'assurances, effets de change et effets analogues, documents en usage dans les transports, et sur d'autres documents concernant les opérations commerciales ». Désormais, en vertu du même article, les cantons ne pourraient plus percevoir pour leur propre compte des droits analogues, ce que faisaient alors onze d'entre eux. En

compensation, il leur serait attribué le cinquième des recouvrements effectués à ce titre sur leur territoire respectif.

Les produits de la nouvelle taxe étaient évalués à 11 millions et demi par an, déduction faite de la part des cantons.

Le principe de l'impôt du timbre fut adopté à une grande majorité par les deux Chambres. Soumis le 13 mai 1917 à la votation populaire, il réunit 190,288 *oui* contre 167,889 *non*, soit un faible excédent de suffrages favorables. On était loin de l'écrasante majorité obtenue pour l'institution de l'impôt de guerre.

A la suite de ce vote, le Conseil fédéral déposa à l'Assemblée nationale un projet de loi instituant des droits de timbre (16 mai 1917). Ce projet fut discuté à la session d'été par le Conseil national, et à celle d'automne par le Conseil des États. Ce dernier avait fait subir diverses modifications au texte adopté par l'autre Chambre qui lui-même différait quelque peu de la rédaction proposée par le pouvoir exécutif. Aussi la loi dût-elle retourner au Conseil national, qui la sanctionna définitivement, à la veille de la clôture de la session, sous réserve de quelques nouveaux changements, auxquels le Conseil des États donna unanimement son adhésion, le 4 octobre 1917. La loi sur les droits de timbre fédéraux faisait désormais partie de la législation fiscale suisse.

Le nouvel impôt frappe simultanément les titres, les effets de change, les chèques, les quittances de primes d'assurance et les documents de transport. Les titres (actions, obligations, ports, bons de caisse) acquittent à l'émission un droit de taux variable suivant leur nature.

Pour les actions de sociétés étrangères, ce droit s'élève à 1,50 p. 0/0 du cours d'émission; pour les obligations de ces mêmes entreprises, il est égal au droit payé par les sociétés suisses. Les actions de sociétés suisses acquittent une taxe de 0,50 p. 0/0; les obligations, 1 p. 0/0 en principe, sauf certaines exceptions dans le détail desquelles il serait aisé d'entrer : il suffira d'indiquer que pour les obligations à lots le taux est porté à 3 p. 0/0.

En vertu d'une disposition spéciale, le timbre des *actions* doit être renouvelé au bout de vingt ans, ou même plus tôt, si le montant des dividendes payés sur ces titres depuis leur émission vient à atteindre 100 p. 0/0.

La taxe est payable, pour les titres suisses, par l'établissement émetteur, sauf faculté pour celui-ci de se faire rembourser par l'acheteur ou souscripteur; pour les titres étrangers, par la banque suisse qui les introduit dans le pays, sous la même réserve.

En sus du droit d'émission, les valeurs mobilières sont assujetties, chaque fois qu'elles donnent lieu à transfert, à une nouvelle taxe, supportée moitié par l'acheteur et moitié par le vendeur. Le taux prévu est de 1 p. 0/00 ou de 4 p. 0/00, suivant qu'il s'agit de titres suisses ou de titres étrangers. Comme on peut en juger, les premiers sont nettement favorisés par rapport aux seconds.

Les lettres de change, sont assujetties à un droit de timbre de 0.50 p. 0/00 de leur montant, si leur échéance n'excède pas six mois, et, dans le cas contraire, par période de six mois. Les chèques postaux sont exempts; il en est de même des chèques à vue, pourvu qu'ils soient présentés au payement dans les quinze jours de leur émission.

Les quittances de primes d'assurance payent un droit variable suivant la nature du risque garanti par le contrat[1]. Sont exemptes les quittances de primes de réassurance, d'assurance-maladie, d'assurance de bétail, d'assurance des employés quand elle est organisée par une entreprise, d'assurance contre le chômage et d'assurance contre la grêle.

Enfin les documents en usage dans les transports (lettres de voiture, et à défaut bons de transport) acquittent une taxe fixe de 10 centimes, majorée pour les expéditions par wagons complets d'un droit supplémentaire de 25 centimes par fraction indivisible de 5,000 kilos. Sont exempts les envois de denrées alimentaires, dans une mesure à déterminer par le Conseil fédéral, les envois en transit, et quelques autres. Sur intervention du Conseil des États de M. von Arx, député aux États et président du Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, qui fit ressortir les hauts tarifs sur les marchandises dont souffraient déjà le commerce et l'industrie, il a été décidé que le droit de timbre sur les transports n'entrerait en vigueur que deux ans après la fin de la guerre européenne. C'est une diminution de recettes de 2 millions pour le trésor fédéral.

1. *Assurance-vie*, 1/2 p. 0/0 de la prime unique ou des primes annuelles ; *Assurance-transport*, 1 p. 0/0 ; *Assurance-incendie* : immeubles, 5 centimes par 1,000 francs de capital assuré, et meubles, le double. Autres branches d'assurance : 5 p. 0/0 du montant de la prime.

*
* *

En dehors de l'impôt sur le timbre, on était à peu près d'accord dans les sphères officielles suisses, pour instituer un régime fiscal nouveau sur le tabac. Mais les partisans d'une telle initiative étaient en désaccord sur les moyens à employer. Les uns préconisaient le recours au monopole d'État de la vente, qui donnerait, disait-on, un produit net annuel de 15 millions. Les préférences des autres allaient vers la simple substitution aux taxes douanières actuelles, dont le rendement atteint 3 millions environ, d'un système d'imposition plus complet : droit d'entrée sur le tabac brut et les produits manufacturés, impôt *ad valorem* sur les cigarettes et le tabac brut indigène. Soit une recette à prévoir de 13 millions : dix de plus. Tel était le système proposé par les entreprises suisses intéressées au commerce et à l'industrie du tabac.

L'institution du monopole du tabac a été rejetée, il y a plusieurs mois déjà, à une voix de majorité, par la commission spéciale du Conseil national. Depuis, la question de l'impôt lui-même est restée en suspens, et les Chambres se sont séparées sans qu'elle ait pu être tranchée.

Aucune décision n'a été prise non plus au sujet de l'impôt fédéral direct.

Certains éléments du parti radical ont suggéré l'intervention du referendum populaire sur l'établissement de la taxe du tabac. Le parti socialiste a fait de même pour l'impôt fédéral direct. Il est peu probable qu'une telle consultation, si elle a réellement lieu, tourne en faveur de ces deux mesures, et surtout de la seconde. Quoi qu'il en soit, étant donnée la fin de la législature 1913-1917, c'est seulement durant les premiers mois de 1918, après le vote du budget, que la nouvelle Assemblée nationale suisse pourra élaborer et sanctionner de son vote un programme supplémentaire d'impôts.

Quelle sera l'importance de ce dernier? Il convient, à cet égard, de bannir toute illusion décevante. L'exercice 1917 va certainement se solder par un déficit minimum de 25 millions. De leur côté, les dépenses extraordinaires engagées pendant l'année n'ont été qu'en partie couvertes par les deux emprunts effectués en 1917 les sixième

et septième d'ensemble 130 millions. Au 31 décembre prochain[1] même en tenant compte des perceptions qui auront été faites depuis le 25 août 1917, date des dernières statistiques connues, au titre de l'impôt de guerre et de celui des bénéfices de guerre, le budget exceptionnel se soldera lui aussi par un excédent de charges, qui viendra lui aussi grossir la dette flottante. Cette dernière, qui atteignait déjà 315 millions au 25 août, sera ainsi portée à plus de 400 millions de francs. Or, même en supposant la mobilisation restreinte, en 1918, à quelques mois de durée, le maintien sous les armes d'effectifs renforcés pendant une partie de l'exercice entraînera un nouveau surcroît de dépenses, auxquelles il faudra bien pourvoir. De plus, il serait dangereux sinon même complètement déraisonnable de laisser la dette flottante au chiffre de 400 millions, il faudrait la réduire de moitié au moins, et l'on ne peut songer à émettre pour plus de 200 millions d'emprunt durant le nouvel exercice. En tenant compte des différents faits qui viennent d'être plus ou moins explicitement énoncés, et en tablant sur une mobilisation de six mois pour 1918, les impôts devront fournir durant cet exercice 150 millions de francs. Or en ajoutant au produit prévu pour l'impôt sur les bénéfices de guerre (60 millions environ) celui de l'impôt du timbre, et celui de la taxe sur le tabac, supposée votée assez à temps pour être applicable pendant les dix derniers mois de l'année, on ne trouve que 80 millions de francs. A quelle somme demander le surplus? A l'impôt fédéral direct, disent les partis d'extrême gauche. Au renouvellement de l'impôt de guerre ou à la majoration de taux de l'impôt sur les bénéfices de guerre, disent les partis plus modérés.

Ainsi donc, le contribuable suisse, déjà appelé à de durs sacrifices depuis le début de la guerre mondiale, serait tenu, pendant l'exercice qui va s'ouvrir, à en faire de plus considérables encore. En supposant que le produit prévu pour l'impôt des bénéfices de guerre, en 1917, et pour l'impôt de guerre, en 1916 et 1917 soit atteint, il aurait déjà payé, au 31 décembre prochain, 176 millions de taxes extraordinaires. L'année qui va s'ouvrir dans quelques semaines, il en acquitterait à nouveau pour 150 millions, si la guerre ne dure plus qu'un semestre après le commencement de ladite année, soit,

1. Ces lignes ont été écrites le 15 octobre 1917.

au prorata du temps, — et une partie de l'impôt de guerre ayant été payée en 1916 —, plus du double[1].

***

Jusqu'à ce jour, la politique fiscale du Conseil fédéral a été prudente et avisée. Elle a demandé aux contribuables d'importants prélèvements sur leurs revenus, mais sans cependant exiger au delà de ce qui était raisonnable. Malheureusement, la continuation de la guerre mondiale, puis, après la terminaison de cette dernière, la double nécessité de faire face aux arrérages annuels d'une dette considérable et d'amortir cette dernière même à long terme, la rendront plus rigoureuse. Ce serait, en d'autres termes, une grave erreur que d'escompter un allégement rapide des charges fiscales helvétiques au lendemain de la paix. Ce sera tout le contraire.

Ceci posé, les institutions fiscales de guerre de la Confédération Helvétique ne sont point à l'abri de tout reproche. L'impôt de guerre est d'une complication byzantine. D'autre part, les pouvoirs dévolus pour l'assiette de la taxe sur les bénéfices de guerre, à l'autorité administrative, sont singulièrement inquisitoriaux et vexatoires. Mais ce sont là des ombres à un tableau, somme toute, assez satisfaisant. Tout ce qu'il convient de souhaiter au contribuable suisse, c'est que le département des Finances, sous la direction éclairée de M. le conseiller fédéral Motta, et, à sa suite, l'Assemblée nationale, continuent à faire preuve, dans leur politique fiscale, de la même sagesse dont ils se sont inspirés depuis le début des événements actuels.

MAURICE DEWAVRIN.

1. Depuis a été publié le projet de budget pour 1918. Le déficit est évalué à 67 millions de francs, malgré un relèvement des taxes postales, qui donnerait un supplément de recettes de 10 millions et dont l'on fait déjà état, bien qu'il vienne seulement (décembre 1917) d'être soumis aux délibérations des Chambres. On prévoit, pour combler la différence, un nouvel impôt de guerre, une extension du monopole de l'alcool et l'impôt sur le tabac.

LA POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS DANS L'AMÉRIQUE DU NORD ESPAGNOLE

SOUS LE RÈGNE DE JOSEPH BONAPARTE (1808-1814)

Au début du XIXe siècle, les États-Unis, après vingt années d'existence, occupaient une place déjà importante dans le monde politique et ils se préparaient à accroître dans d'immenses proportions leur territoire.

Composés à l'origine des treize colonies anglaises cantonnées entre l'Atlantique et les Monts Alleghanys, ils s'étendirent au delà de cette chaîne de montagnes jusqu'au Mississipi lors du traité de Versailles (1783), englobant ainsi toute la Louisiane orientale. Mais ils tendirent bientôt à s'établir dans la Louisiane occidentale et à reporter les limites de leur domination jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

Ils méditaient, en outre, de devenir maîtres de la navigation du Mississipi, de descendre le cours de ce fleuve pour obtenir un débouché maritime et commercial sur le golfe du Mexique. Enfin, ils rêvaient de se saisir de la péninsule floridienne pour compléter leur unification et surtout pour commander l'accès de la mer des Antilles. Or, toutes ces régions enserrant à l'ouest et au sud la Confédération et convoitées par cette dernière, relevaient de l'Espagne.

De là, résultait une rivalité profonde entre les gouvernements américain et hispanique; celui-ci défendait avec âpreté l'intégrité de ses colonies et son monopole de navigation sur le Mississipi.

Quand la Cour de Madrid eut cédé à la France par le traité de San-Ildefonso (1er octobre 1800) la Louisiane occidentale en échange de compensations en Italie (le trône royal d'Étrurie pour un infant), quand la France eut elle-même rétrocédé moyennant 80 millions de francs cette récente acquisition aux États-Unis (traité de Paris du 30 avril 1803), on put penser que les relations hispano-américaines

dussent devenir plus cordiales. En effet, les visées yankees relatives à la maîtrise de l'embouchure du Mississipi et à l'extension des frontières fédérales jusqu'aux Montagnes Rocheuses étaient réalisées.

Toutefois les gouvernants de Washington, profitant du caractère incertain des limites de la Louisiane, soulevèrent sur la question de prise de possession mille contestations qui eurent pour conséquence des empiétements à la fois au Texas (dépendance de la vice-royauté de Mexico) et en Floride. La résistance obstinée et apathique du Cabinet de l'Escurial rendit vaines ces revendications injustifiées et les États-Unis durent en octobre 1806 se borner à adopter le tracé de frontière qui, sous la domination espagnole, séparait la Louisiane des possessions voisines de la couronne ibérique. Ils ajournèrent leurs espérances d'annexion, attendant une occasion propice.

Or, moins de deux ans plus tard, la monarchie hispanique subit une crise d'une extrême gravité. Soumise depuis 1796 à l'alliance française, elle n'avait retiré de cette étroite union politique que l'aliénation de la Louisiane occidentale (cédée à son alliée) en 1800, la perte de l'importante île de Trinidad livrée à l'Angleterre par la paix d'Amiens en 1803 et enfin une guerre onéreuse et stérile avec la Grande-Bretagne[1]. Elle voyait son armée et sa marine détruites, son trésor obéré, ses côtes bloquées, son commerce entravé, son domaine colonial attaqué par les escadres britanniques et privé de toute communication avec la mère patrie.

Une telle situation rendait l'alliance impopulaire et accroissait le mécontentement contre le ministre-favori Godoy, obstinément soutenu par le roi Charles IV. D'autre part, le prince héritier Ferdinand, impatient de régner, multipliait les intrigues pour contraindre son père à renoncer au pouvoir.

Napoléon, prévoyant la défection possible de son alliée, aspirant à mettre la main sur les ports de la péninsule et sur l'empire d'outre-mer hispanique, prit prétexte d'un coup d'état du prince des Asturies qui s'était fait proclamer roi sous le nom de Ferdinand VII (19 mars 1808) pour intervenir dans les affaires intérieures de la

1. Guerre commencée en 1796, interrompue de 1803 à 1805 et reprise à cette date.

Cour madrilène; en outre, il profitait d'une expédition contre le Portugal pour faire affluer ses troupes dans les provinces septentrionales de l'Espagne. Il se fait choisir comme arbitre par les deux souverains, mande ceux-ci à Bayonne, obtient leur abdication et, le 6 juin 1808, proclame roi d'Espagne et empereur des Indes son frère Joseph Bonaparte, alors régnant à Naples.

De tels événements pouvaient être néfastes ou favorables aux ambitions des États-Unis sur les Florides suivant que l'Espagne devenait ou non un pays, vassal docile de la France.

Cependant la nation espagnole, quoiqu'un moment déconcertée, se ressaisit et repoussa presque tout entière le monarque étranger qui lui était imposé. Le nombre des partisans du nouveau souverain (appelés *josefinos* ou *afrancesados*) resta très faible hors des hautes classes. La résistance d'abord timide devint bientôt générale et le peuple, fanatisé par le clergé, prit partout les armes pour repousser l'envahisseur.

Devant ces manifestions nationales la Grande-Bretagne, par un brusque revirement de sa politique extérieure, mit fin à sa lutte contre l'Espagne et, au contraire, appuya ce soulèvement. Non seulement elle prit sous sa protection les autorités qui provisoirement remplaçaient Ferdinand VII interné en France, mais encore elle fournit à l'insurrection hispanique de l'argent, du matériel et des armées. Si elle considérait ce pays, autrefois son adversaire, comme son allié actuel, c'est qu'elle entendait soutenir de ses forces tout ennemi de l'empire napoléonien.

Une des conséquences les plus imprévues de cette évolution diplomatique fut que l'Angleterre, cessant de bloquer et d'attaquer les colonies espagnoles, entreprit de protéger celles-ci contre toute tentative d'emprise française. Cette intervention était d'autant plus efficace que les défenseurs de l'indépendance ibérique avaient tout à organiser comme administration et avaient à tenir tête au plus puissant État européen.

La force des traditions dans la péninsule facilita la tâche des organisateurs. Si le vieil esprit de provincialisme, resté vivace partout, provoqua la formation de juntes locales sous l'impulsion de patriotes éclairés, le danger commun força ces assemblées à se rapprocher les unes des autres et à créer un lien qui suppléât le pouvoir

royal absent : ce lien fut la Junte centrale qui prépara l'élection de Cortès ou d'États généraux de la monarchie[1].

Cette initiative à caractère libéral et constitutionnel fut à la fois heureuse et néfaste : elle contribua à rendre générale la lutte pour l'indépendance et sauva la métropole, mais elle allait déterminer aussi la sécession des colonies qui, gagnées par l'exemple, devaient fatalement nommer des juntes et prendre ainsi conscience de leur indépendance.

Toutefois, les populations de l'Amérique espagnole, quoique ne chérissant point une mère patrie trop souvent ingrate et indifférente, firent preuve, à l'annonce de la déchéance de la dynastie nationale, d'un bruyant et sincère loyalisme, comme auparavant lors des agressions britanniques contre Buenos-Ayres. Du Mexique à la Patagonie, ce ne fut qu'un seul et même élan pour s'opposer à la mainmise de la France sur cet immense empire du Nouveau-Monde.

Toutes les tentatives que fit Napoléon pour s'emparer des possessions espagnoles d'outre-mer restèrent vaines. D'une part, la marine française depuis le désastre de Trafalgar (20 octobre 1805) était réduite à une impuissance presque absolue, ce qui interdisait toute expédition maritime. D'autre part, l'appui officiel que la Cour de Londres accorda aux partisans de Ferdinand VII et l'alliance formelle que bientôt elle conclut avec la Junte centrale furent des facteurs qui contribuèrent à entretenir le loyalisme colonial et à décider vice-rois et gouverneurs à la fidélité envers Ferdinand VII[2]. Enfin Napoléon lui-même, devant l'échec de sa combinaison américaine et devant des complications européennes imprévues (la guerre autrichienne de 1809 et les premiers dissentiments avec le tsar Alexandre), ne s'obstina point et renonça à ses projets coloniaux dans le Nouveau Continent.

Ainsi les colonies espagnoles d'Amérique, menacées d'abord par l'Angleterre, puis par la France, restèrent, en définitive, soumises à leur métropole. L'état d'esprit qui y régnait au lendemain de l'avè-

1. La Junte centrale siégea à Aranjuez, puis à Séville. Lors de la prise de cette ville, la Régence (de 5 membres) et les Cortès se transportèrent à Cadix (1810).

2. Presque partout les autorités coloniales espagnoles, connaissant la faiblesse du gouvernement de Charles IV, auraient été disposées à reconnaître Joseph Bonaparte mais, devant l'intervention anglaise et les manifestations loyalistes des populations, elles durent se soumettre à l'opinion publique et se rallier au roi déchu Ferdinand VII.

nement de Joseph-Bonaparte pouvait se résumer en ces mots : *Nous voulons l'ancien maître ou personne*[1]. Formule laconique et expressive qui condensait bien les sentiments du moment, mais, laissant percer quelque arrière-pensée séparatiste, elle frappait les imaginations populaires et pouvait devenir un cri de ralliement d'autant plus redoutable qu'elle cachait, sous les apparences d'un patriotisme espagnol, un patriotisme tout local.

L'élite créole, gagnée depuis la guerre d'Indépendance des États-Unis et depuis la Révolution française aux idées libérales, ne laissa point échapper cette occasion d'échauffer l'opinion publique. Sous son inspiration, les Hispano-Américains commencèrent par vouloir rester fidèles sujets de Sa Majesté Catholique et ils finirent par vouloir leur indépendance complète de la mère patrie. Ils furent, du reste, aidés et encouragés dans cette œuvre de détachement par la Grande-Bretagne, les États-Unis et les gouvernants espagnols eux-mêmes.

Ceux-ci tout en affichant des principes de libéralisme politique (élection de Cortès, élaboration d'une constitution) ne faisaient nullement montre de libéralisme économique. Ils ne se montrèrent point disposés à modifier les règlements de monopole commercial aux colonies institués au XVIIIe siècle sous le règne de Charles III[2].

En conséquence, les ministres britanniques ne parvenant pas à se faire concéder par leurs nouveaux alliés des avantages économiques pour leurs nationaux, étaient prêts à se retourner vers les libéraux des colonies espagnoles (partisans d'une sécession plus ou moins complète avec la métropole) en vue d'obtenir de ces derniers des privilèges commerciaux. Ce revirement partiel de la politique anglaise était d'autant plus aisé que la Grande-Bretagne, dès la fin du XVIIIe siècle, avait encouragé les tendances séparatistes de l'Amérique hispanique, alors que la Cour de Madrid était ou paraissait être inféodée à la France[3].

1. *Queremos al amo viego ó a ninguno.* Cette formule était due au patriote argentin Manuel Belgrano qui la rendit populaire en 1808. Cf. J. Mancini, *Bolivar*, p. 222 et suiv.

2. Les mesures de restriction au commerce colonial, abolies par un décret du Conseil de Régence à la fin de 1809, furent rétablies sur les instances des négociants de Cadix par un décret du 17 juin 1810.

3. Le fameux patriote colombien, Francisco Miranda, avait reçu de l'Angleterre des encouragements et des subsides lorsqu'il tenta sa première expédition

De leur côté, les États-Unis, qui avaient également soutenu de 1790 à 1806 (de manière plus discrète que l'Angleterre) les menées particularistes des colonies hispaniques dans des vues exclusivement commerciales pour les pays sud-américains, mais avec des buts de conquête pour le Mexique et la Floride, ne pouvaient manquer de tirer parti du bouleversement intérieur de la monarchie ibérique.

Ils constataient avec satisfaction que l'antagonisme d'intérêts entre commerçants métropolitains et populations coloniales restait aussi vif sous le nouveau régime que sous le règne de Charles IV : le loyalisme colonial risquait donc d'être fugitif dans l'Amérique espagnole. D'autre part, les gouvernants américains pouvaient reprendre leurs plans d'annexion en Floride et au Texas (plans qui avaient échoué en 1805-1806), puisque dans la péninsule ibérique deux pouvoirs rivaux, concentrant leur attention et leurs forces dans la lutte pour la suprématie, abandonnaient toute préoccupation relative aux colonies et laissaient celles-ci s'administrer à leur guise[1]. Le champ était dès lors ouvert dans le Nouveau-Monde à une propagande américaine en faveur de la sécession des possessions espagnoles.

Ainsi les agitateurs hispano-américains étaient assurés de rencontrer à Londres de vives sympathies et même un appui discret. Ils recevaient de tentantes suggestions au moment où ils éprouvaient envers la patrie des sentiments de désillusion de plus en plus grands. Nombre d'entre eux avaient cru que la chute de Godoy et l'abdication de Charles IV allaient ouvrir une ère nouvelle. Ils avaient escompté que dans la monarchie le domaine d'outre-mer allait participer à la vie publique au même titre que les provinces européennes. Mais ils furent bientôt désabusés par le refus de la Junte centrale, soit de supprimer le monopole de commerce des Compagnies métropolitaines, soit d'ac-

contre Puerto-Cabello (février-mars 1806) et lorsqu'il la renouvela en juillet 1806. Après l'échec de ces tentatives d'insurrection, il se réfugia à Londres où il reçut un accueil cordial.

1. Une telle indifférence en matière coloniale s'explique fort bien pour le régime joséphiste qui, privé de marine, ne pouvait entrer en contact avec les possessions lointaines. Quant à la Junte centrale, si, grâce à la maîtrise des mers par l'Angleterre, elle pouvait renouer des relations avec les colonies et en recevoir les impôts accumulés depuis 1804, elle était trop absorbée par sa lutte contre la France pour songer à régir ses territoires d'Amérique.

corder aux colonies une représentation dans les Cortès en rapport avec l'importance de leur population[1].

Ces libéraux créoles, par la ruine de leurs espérances (basées sur une loyale collaboration entre métropole et colonies) se trouvèrent rejetés dans l'opposition intransigeante et abandonnèrent toute idée de conciliation. Ils se préparèrent à soulever contre la mère patrie les masses peu lettrées : celles-ci étaient, du reste, mécontentes du désordre croissant de l'administration, de l'accroissement des impôts et du peu de souci des autorités locales de les soustraire aux répercussions du blocus continental.

Ainsi, en 1809, au lendemain de l'abdication de Ferdinand VII, un tressaillement révolutionnaire se faisait sentir dans l'Amérique hispanique, signe avant-coureur des soulèvements, qui, en 1810, devaient se produire simultanément dans les Vice-Royautés de Mexico, de Bogota et de Buenos-Ayres, ainsi que dans la Capitainerie Générale de Caracas. Seules les *Islas* (Cuba et Porto-Rico), par leur isolement géographique, semblaient soustraites à cet entraînement insurrectionnel.

Les Florides, tout aussi écartées que les possessions insulaires voisines, paraissaient devoir échapper aussi à toute perturbation. Là, en outre, point d'aristocratie créole, avide de gouverner et prête à diriger un mouvement en faveur de la liberté, point de bourgeoisie ou de classe métis, accessible aux idées d'émancipation et brûlant de se mêler à la gestion des affaires publiques. Il n'y avait là que des colons agriculteurs, de petits négociants, des descendants de boucaniers ou de chasseurs et toute une plèbe d'esclaves marrons, de déserteurs et de contrebandiers, sans compter les tribus indiennes à demi indépendantes et maîtresses de presque tout l'hinterland. Dans un tel milieu, pas ou peu d'aspirations vers un idéal politique, mais des passions aveugles que les fonctionnaires espagnols réprimaient ou modéraient, non sans fermer les yeux sur bien des désordres commis dans l'intérieur.

Cette population cosmopolite et bigarrée, si elle n'inclinait pas vers une émancipation du joug métropolitain, était, en revanche, facilement accessible aux intrigues des Américains qui, depuis

1. La proportion était pour l'Espagne d'un député pour 50,000 habitants et pour le domaine d'outre-mer d'un député par colonie.

l'acquisition de la Louisiane occidentale en 1803, désiraient ardemment posséder les Florides, colonie enclavée entre l'état de Géorgie et le district du Mississipi, position commandant le passage de l'Océan Atlantique au golfe du Mexique.

Les autorités fédérales de la Nouvelle-Orléans avaient, dès 1804, entrepris une campagne de menées sourdes dans ces deux provinces espagnoles, afin d'y créer un courant d'opinion favorable à une annexion aux États-Unis. Ces efforts n'avaient pas été vains : en août 1804, à Bâton-Rouge, sur la rive floridienne du Mississipi, une émeute avait éclaté et l'indépendance avait été proclamée; des troupes régulières envoyées de Mobile (capitale de la Floride occidentale) avaient dispersé les rebelles et rétabli l'ordre en septembre.

Ces manœuvres, suspendues à la suite de cet échec et aussi par suite d'une certaine détente dans les relations diplomatiques hispano-américaines (1806-1807), reprirent leur cours quand la guerre à la fois civile et étrangère eut été déchaînée en Espagne. Ces intrigues, poursuivies avec activité durant la dernière année de l'administration de Jefferson (1808-09)[1] et sous la présidence de Madison, aboutirent bientôt à la formation d'un parti séparatiste floridien d'un caractère particulièrement artificiel.

Ce parti, tout infime qu'il fût, prit de l'importance à mesure que les représentants du pouvoir royal, isolés de la métropole, atterrés par les nouvelles venues d'Europe, se montraient plus timides et moins résolus. Il put, sans peine, tirer parti des circonstances grâce aux secours et à l'appui que lui fournissait le Cabinet de Washington.

Ce dernier, répondant, du reste, aux vœux de l'opinion publique américaine, se désintéressait de la question des frontières texiennes[2] pour reporter toute son attention sur celle des Florides, qui constituait un but à la fois plus avantageux et plus accessible. Les résultats ne se firent pas attendre.

Au mois de mars 1810, l'indépendance était formellement décrétée dans la portion des Florides la plus voisine du Mississipi, c'est-à-

1. Thomas Jefferson (1743-1826) fut tour à tour ambassadeur en France (1780-1790), secrétaire d'État (1790-1793), président de la Confédération (1801-05-09) et conserva même dans la retraite une influence politique énorme.

2. Les territoires texiens étaient mal connus et peu peuplés: par suite, ils ne suscitaient point de convoitises. En outre, l'émigration à l'ouest du Mississipi ne se faisait que lentement.

dire de la Confédération. Un gouvernement insurrectionnel se constitua à Bâton-Rouge sous la direction de John Rhea, membre de la législature du Tennessee et ami personnel de J. Monroe. Une proclamation fut lancée pour inviter toute la colonie à s'émanciper.

Or ce mouvement n'avait de nationaliste que le nom. Son caractère plutôt étranger (en fait, américain) ne lui ralliait guère les suffrages des habitants d'origine hispanique. Si, à Bâton-Rouge, à la frontière même, un pouvoir révolutionnaire s'organisait, à Mobile et à Pensacola, sièges des autorités régulières, la souveraineté de Ferdinand VII restait incontestée. Le gouverneur de la province, Don Vincente Folch, quoique livré à ses seules forces, eût pu réprimer cette rébellion limitée à la région mississipienne si la grande puissance américaine voisine se fût bornée au rôle de spectatrice désintéressée d'un soulèvement par elle-même provoquée.

Une répression analogue à celle de 1804 fut rendue impossible par l'intervention des États-Unis, intervention, qui, semble-t-il, eut lieu d'après un plan concerté à l'avance. John Rhea, qui prenait le titre solennel de président de Floride occidentale, sollicita la protection du gouvernement fédéral sous le prétexte d'empêcher des troubles et de sauvegarder les libertés nouvellement proclamées. Puis il proposa l'incorporation à la Confédération du récent État né à l'indépendance.

Or, le président Madison[1], qui apportait en ces hautes fonctions cet esprit de modération et de prudence dont il avait donné des preuves comme secrétaire d'État, était fort hésitant : il tenait à ne point se compromettre avec l'Espagne (alliée de l'Angleterre) tout en donnant satisfaction aux ambitions nationales. Néanmoins, il accueillit favorablement la requête de John Rhea et, dans une proclamation d'octobre 1810, il annonça son intention de prendre possession *à titre provisoire* de la Floride occidentale et de réunir celle-ci au district du Mississipi. Toutefois dans cet acte officiel, qui ne ratifiait aucune convention diplomatique, il insista sur le caractère tout temporaire de la mesure prise, en assurant que des négociations ultérieures avec l'Espagne régleraient amiablement cette question.

1. James Madison (1751-1836), secrétaire d'État de 1801 à 1809, président de la Confédération par deux fois (1809-1813-1817).

Une telle attitude dut exercer une influence néfaste sur l'élément loyaliste de la colonie et décourager les esprits enclins à la résistance. C'est ainsi que Don Vincente Folch s'abandonna au courant des événements, incapable qu'il fût de réagir contre les difficultés de l'heure présente. Aussi écrivait-il, à la date du 2 décembre 1810, au secrétaire d'État, R. Smith : « Je suis résolu de remettre cette province au gouvernement des États-Unis en vertu d'une convention équitable pourvu que je ne reçoive aucun secours de la Havane ou de la Vera Cruz au cours du présent mois.... L'incompréhensible abandon dans lequel je me vois et la situation pitoyable à laquelle se trouve réduite cette province non seulement m'autorise mais encore m'oblige à avoir recours à cette détermination, la seule qui puisse sauver ce pays de la ruine[1].... »

La cause du maintien de la souveraineté hispanique en Floride, négligée aussi bien par la précaire royauté de Joseph Bonaparte que par la Régence de Cadix, ne trouva de défenseur que dans le chargé d'affaires britannique à Washington, John Philip Morier[2]. Ce fait s'explique aisément. Depuis les événements de Bayonne, les États-Unis observaient vis-à-vis de la monarchie ibérique une attitude expectante et ne prenaient parti pour aucun des deux belligérants. Ils refusaient de reconnaître ou de tenir implicitement pour régulier l'un ou l'autre des deux gouvernements de fait en recevant leurs agents consulaires ou diplomatiques[3]. D'autre part, W. Erving, l'envoyé fédéral à Madrid, quittait cette capitale en mai 1810 sans être remplacé. Ainsi les relations officielles hispano-américaines étaient, en fait, suspendues. C'est pourquoi les représentants de la Grande-Bretagne, alliée de l'Espagne, se trouvaient appelés à défendre les intérêts de cette puissance dans le Nouveau-Monde.

J. P. Morier, de novembre 1810 à janvier 1811, protesta vivement contre l'atteinte portée à l'intégrité du domaine colonial hispanique. Invoquant les liens d'amitié unissant la Cour de Londres et la Régence de Cadix, il déclara finalement que la Grande-Bretagne ne

1. Chadwick, *United States and Spain*, t. I, p. 112 et suiv.

2. John Philip Morier (1776-1853), diplomate britannique, fut chargé d'affaires à Washington d'avril 1810 à octobre 1811.

3. Les Etats-Unis n'accordèrent aucun exequatur à des consuls espagnols de 1808 à 1814. Ils refusèrent de recevoir officiellement, en 1810, l'ambassadeur de Joseph Bonaparte, Don Luis de Oniz.

verrait point avec indifférence tout accroissement des territoires fédéraux aux dépens de son alliée. Ainsi se manifestait parmi d'autres causes de conflit la concurrence anglo-américaine au sujet de la mainmise économique et politique sur l'Amérique latine.

Les États-Unis s'étaient heurtés, de 1796 à 1807, dans leurs projets d'expansion, à l'entente franco-espagnole et maintenant dans la réalisation des mêmes desseins, ils rencontraient l'entente hispano-britannique. Ils étaient alors trop en opposition avec l'Angleterre sur des questions de navigation et de blocus pour tenir compte de la désapprobation du cabinet de Saint-James.

En conséquence, le message présidentiel du 3 janvier 1811 contenait un exposé de la situation en Floride, mentionnait le cri d'appel venu de Bâton-Rouge et concluait en prouvant la nécessité pour la Confédération de se saisir des deux provinces floridiennes *pour éviter qu'elles ne tombassent aux mains d'une puissance étrangère.* Cette expression, qui paraissait s'appliquer à la France, suzeraine de l'Espagne joséphiste, visait en réalité la Grande-Bretagne.

Le Congrès approuva cette politique et vota, en séance secrète, un *Bill* qui autorisait le pouvoir exécutif à prendre possession de la Floride orientale aux deux réserves suivantes : si les autorités locales y consentaient et si un État étranger tentait de s'y installer. L'attention des gouvernants et du peuple américains se trouvant concentrée sur la peninsule floridienne, les confins texiens échappaient pour le moment à toute annexion.

Madison, appuyé par la décision du Congrès, chargea le secrétaire d'État R. Smith [1] de réaliser la *saisie provisoire* des deux provinces convoitées. En conséquence, des instructions furent expédiées le 26 janvier 1811, aux deux agents chargés de cette délicate mission, G. Matthews [2], commandant les milices géorgiennes et John Mac Kee.

Ceux-ci devaient négocier avec les gouverneurs des deux Florides pour obtenir par la persuasion la reddition des deux colonies; dans ce but, ils étaient autorisés à prendre l'engagement si Don Vincente Folch et Henry White [3] l'exigeaient, de restituer ultérieure-

1. Robert Smith (1757-1842), ministre de la Marine de 1802 à 1805, attorney general en 1805, secrétaire d'État de 1809 à 1811.

2. Georges Matthews (1739-1812) fut un des hommes politiques les plus importants de Géorgie où il devint membre de la législature (1781-1791), gouverneur (1793-1796) et finalement brigadier général des Milices.

3. Gouverneur de la Floride orientale.

ment au souverain légitime de l'Espagne les deux colonies mais non dans leur intégralité. En effet, il devait être stipulé que la région située entre le Mississipi et le rio Perdido ne pourrait être comprise dans la rétrocession par suite des droits de la Confédération sur cette portion (prétendue) de la Louisiane.

Quelque grande que fut l'impatience de nombreux Américains d'établir l'autorité fédérale en Floride, il s'écoula près d'un an avant que les décisions prises en décembre 1810 et janvier 1811 se traduisissent par des actes. Ce retard était dû à diverses causes.

D'une part, Don Vincent Folch et Henry White se dérobèrent au dernier instant à la lourde responsabilité de remettre leur pouvoir aux mains d'une puissance étrangère en dépit des garanties offertes. Le président Madison ne pouvait plus dès lors appliquer l'*Act* voté en janvier 1811; inclinant obstinément vers une solution amiable et pacifique, il s'efforçait d'écarter les projets de nature belliqueuse qui lui étaient soumis.

D'autre part, l'Angleterre, quoique absorbée par sa lutte contre Napoléon, voulait contraindre les États-Unis à se départir de leurs exigences relatives au commerce neutre. Aussi tenait-elle à Washington un langage énergique. Au chargé d'affaires J. P. Morier, succéda, en avril 1811, l'ambassadeur Augustus John Foster[1].

Ce diplomate, d'un caractère impérieux et tranchant n'était pas appelé à faire œuvre de conciliateur. Il parla haut et ferme sur le projet de saisie préventive. Dans sa note du 2 juillet 1811, il se montra défenseur acharné des droits de l'Espagne et attaqua violemment la politique d'expansion américaine. Ce n'était là qu'un grief parmi tant d'autres qui séparaient irrémédiablement les Cabinets de Londres et Washington. Aussi la réponse de la Secrétairerie d'État se fit attendre moins en raison d'une crise ministérielle que par désir d'éviter une controverse stérile. Le 2 novembre 1811, James Monroe[2], successeur de R. Smith, répliquait que la Confédération se trouvait contrainte de recourir à l'occupation pour éviter qu'eut lieu sur les

1. Augustus John Foster (1780-1848), secrétaire de légation à Naples en 1806, ambassadeur à Washington de 1811 à 1812, à Copenhague de 1814 à 1824, puis à Turin de 1824 à 1840.

2. James Monroe (1758-1831), ambassadeur en France, (1794-1796 et 1803-1807), secrétaire d'État (1811-1817), président de la Confédération par deux fois (1817-1821-1825).

Florides la mainmise d'une puissance étrangère (et sous entendue hostile).

Du reste, à cette date, la pression des troupes fédérales commençait à se faire sentir sur la lisière septentrionale et occidentale des Florides. G. Mathews, fort des instructions reçues en février 1811 et dédaigneux de poursuivre de vains pourparlers, usait de la force et pénétrait en territoire hispanique pour venir en aide au parti insurrectionnel dont l'action restait médiocre.

Sur le littoral atlantique, à l'embouchure du cours d'eau frontière, le rio Santa-Maria, se dresse une petite localité, Fernandida, en face de laquelle se trouve l'île Santa-Amalia, portant quelques fortifications. Or, au mois de mars 1812, une bande d'aventuriers, soutenue par une escadrille de canonnières américaines, s'empara de la ville, faisant prisonnière la petite garnison espagnole et arborant le pavillon de l'indépendance (18 mars). Le lendemain, G. Mathews franchissait la rivière à la tête de forces régulières et hissait l'étendard fédéral sur la ville et sur l'île voisine.

Aussitôt plaintes du gouverneur Henry White, protestations acerbes de Foster au secrétaire d'État. Le gouvernement de Washington se trouvait engagé dans un incident flagrant; ne voulant pas désavouer son agent, il décida de laisser les choses en l'état et promit des satisfactions pour l'avenir. Une instruction publiée le 4 avril 1812 fit connaître les intentions des autorités fédérales : celles-ci n'entendaient point soustraire les Florides à leur souverain légitime, mais estimaient nécessaire de procéder d'accord avec les fonctionnaires locaux à une occupation provisoire pour empêcher une puissance étrangère de nuire aux intérêts de l'Espagne. Toutefois, les pouvoirs conférés à G. Mathews furent retirés pour être remis au gouverneur de la Géorgie.

Mesure de pure apparence; car Madison, entraîné par les événements, se montrait résolu à poursuivre l'annexion; n'avait-il pas l'approbation de ses ministres, du Congrès, de l'opinion publique dans cette entreprise? Monroe avouait au plénipotentiaire français, Sérurier[1] : « En cette matière, il y aurait plus de danger à faire

1. Les États-Unis refusèrent aux agents diplomatiques français de s'occuper en Amérique des intérêts espagnols et ne leur permirent de traiter que les affaires intéressant la France seule.

retraite qu'à avancer.... ». Le secrétaire d'État pensait sans doute que l'occasion était propice pour procéder à une acquisition aisée : les deux gouvernements espagnols se désintéressaient des questions coloniales et, s'en fussent-ils préoccupés, ils auraient été incapables de défendre efficacement le moindre lambeau du domaine colonial de la monarchie ; en outre, l'opposition de la Grande-Bretagne paraissait négligeable au moment où un conflit armé avec cette puissance devenait imminent.

Le 18 juin 1812, la guerre éclatait entre l'Angleterre et les États-Unis. Ceux-ci entendaient défendre les droits du commerce neutre contre les rigueurs du blocus britannique et maintenir leur liberté d'expansion dans le Nouveau-Monde. Ils se décidèrent à agir sans entrer en alliance avec la France, qui cependant leur fit des offres dans ce sens et qui, en 1811-12, multiplia les concessions d'ordre maritime pour parvenir à ce résultat, mais vainement.

Tandis que la rupture anglo-américaine était décidée par le Congrès à la suite du message présidentiel du 1er juin 1812, un *Bill* tendant à l'installation de fonctionnaires fédéraux en Floride était voté à la Chambre basse mais échouait au Sénat (25 juin 1812). En dépit de cet insuccès, la politique suivie par Monroe était pleinement approuvée, car le pouvoir législatif faisait maintenir l'occupation de Fernandina jusqu'au 16 mai 1813.

Le cours des événements allait donner un nouveau caractère aux vues du Cabinet de Washington sur les provinces floridiennes. Sans doute, le gouvernement espagnol de Cadix (ainsi que celui de Madrid) restait en dehors du conflit américano-britannique, mais, privé de toutes relations officielles avec la Confédération, il ne pouvait faire proclamer sa neutralité et allait se trouver mêlé aux complications résultant de son alliance avec la Grande-Bretagne et de la saisie, projetée par l'un des belligérants, d'une de ses colonies.

Au moment où débutaient les hostilités entre Londres et Washington se nouait une gigantesque ligue groupant toutes les tribus indigènes du centre de l'Amérique du Nord contre les colons anglo-saxons. Sous la direction d'un chef Shaunie d'une remarquable intelligence, Tecumseh, se constitua dans la vallée du Mississipi, des Grands Lacs aux Florides une vaste alliance englobant tous les Indiens.

L'un des foyers les plus actifs de cette insurrection fut la Géorgie méridionale et les Florides : cette région, encore soustraite à la civilisation et à peine explorée, était livrée à la domination de peuplades indépendantes appartenant à la famille des Séminoles; couverte de bois, coupée de vallonnements, elle offrait, en outre, un terrain propice à la guerre indienne.

Du bas Mississipi à l'Atlantique, l'entente se fit entre les Kris, les Cherokees et les Séminoles. Un chef Kri, Weetherford, principal allié de Tecumseh, réunit peu à peu de forts contingents; mais, tandis que les premières opérations se déroulaient vers les Grands Lacs dès la fin de 1811, il n'entra en campagne contre les milices de Géorgie qu'au cours de l'année 1813.

Les Anglais trouvaient là une puissante diversion à la préparation de laquelle ils avaient contribué. Cependant, en dépit de leurs efforts, ils n'obtinrent durant l'année 1813 aucun succès décisif, ni sur terre, ni sur mer. La principale cause de cette situation était la nécessité pour la Grande-Bretagne de porter la majeure partie de ses forces en Europe pour abattre la puissance napoléonienne. Aussi, quand, au début de 1814, la France eut été vaincue et quand, par contre-coup, l'Espagne eut été rendue à Ferdinand VII par le traité de Valençay (8 décembre 1813), le gouvernement britannique put envoyer escadres et armées dans le Nouveau-Monde.

La capitale fédérale, Washington, fut prise et détruite (24 août 1814). A l'autre extrémité des États-Unis, sur le golfe du Mexique, la Nouvelle-Orléans était menacée, à Pensacola débarquait un corps expéditionnaire qui prit possession des forts de la baie et s'enfonça dans l'intérieur pour prendre à revers les Américains de Géorgie.

Le Cabinet de Saint-James ne procéda à cette opération militaire qu'après avoir lancé une note diplomatique qui, par une ironie singulière, reproduisait les termes mêmes des déclarations officielles américaines : l'Angleterre jugeait nécessaire de faire passer des troupes en Floride pour sauvegarder dans cette province la souveraineté de l'Espagne, son alliée et pour empêcher qu'une puissance étrangère ne s'empare de cette colonie.

En fait, le pavillon anglais flottait à côté de l'étamine espagnole et les autorités anglaises administraient conjointement avec les fonctionnaires espagnols. Mais une proclamation britannique

invitait les populations sujettes de Ferdinand VII à combattre les États-Unis. La neutralité de la Cour de Madrid n'était plus qu'une fiction et les Florides allaient devenir le champ clos où s'affronteraient au nom des mêmes principes deux champions qui, invoquant et défendant les droits du souverain du sol, s'attachaient à les méconnaître en pratique.

Les forces britanniques arrivaient en 1814 trop tard pour soutenir les Indiens qui venaient d'être écrasés simultanément dans le sud et dans le nord. Dans les confins canadiens, Tecumseh avait trouvé la mort à la défaite de Thamses, le 5 octobre 1813; en Floride, la puissance des Kris et des Séminoles avait été pour toujours abattue lors du désastre de Tohopeka[1] (27 mars 1814). Weetherford et ses confédérés étaient en fuite et faisaient bientôt leur soumission. Les troupes anglaises se joignaient non plus à des forces imposantes mais à des fuyards démoralisés et privés de chefs; en outre, elles se heurtaient à une armée yankee conduite par un général ardent, Andrew Jackson[2] et surtout exaltée par sa victoire.

Jackson, d'un tempérament belliqueux et fougueux, était résolu à poursuivre ses succès sur les Indiens sans relâche afin d'empêcher ceux-ci de trouver un secours auprès des Anglais. Devenu, en mai 1814, major général et commandant en chef dans les provinces méridionales de la Confédération, il avait à sa disposition le moyen de réaliser ses projets. Aussi, dès le mois de juillet 1814, il sollicita l'autorisation du secrétaire à la Guerre de franchir la frontière espagnole; ne recevant point de réponse du ministre par suite de la désorganisation administrative résultant de la prise de Washington, il n'hésita pas à rouvrir la campagne en territoire hispanique.

Il envahit les Florides, dispersa les tribus encore en armes, conclut avec elles le 9 août un traité de pacification et de protectorat; puis, se tournant vers l'expédition britannique qui se dirigeait sur Mobile, la défit en octobre, la rejeta dans Pensacola qu'il enleva le 9 novembre 1814, mais échoua dans sa tentative d'embouteiller dans la baie la flotte ennemie, échec qui devait immédiatement porter ses fruits.

1. Situé sur la Tallapoosa River, affluent du cours supérieur de l'Alabama.

2. Andrew Jackson (1767-1845) servit durant la Guerre d'Indépendance (1782-83), fut tour à tour avocat (1786-1794), sénateur fédéral (1797-1799) et juge (1800-1804). Il se signale comme général durant la guerre anglo-américaine (1812-1813).

Dans cette rapide campagne de quatre mois, il avait occupé presque entièrement la Floride occidentale; il allait tourner ses efforts vers la Floride orientale lorsqu'il fut soudainement rappelé dans le delta du Mississipi par une attaque de la Grande-Bretagne contre la Nouvelle-Orléans. Laissant des garnisons dans les principales villes floridiennes, il accourut au secours de la capitale louisianaise qu'il dégagea par une sanglante bataille le 8 janvier 1815. Les Anglais durent se rembarquer renonçant à toute agression contre la Louisiane ou les Florides.

Peu après cette victoire américaine, arriva la nouvelle que des négociations, engagées entre les deux belligérants à Gand depuis le mois d'août 1814, venaient d'aboutir à la conclusion de la paix. Le traité du 24 décembre 1814 laissait subsister presque intégralement le *statu quo ante bellum* : les deux adversaires également las de la guerre, également privés de tout succès décisif, renonçaient à trancher les questions en suspens relatives à la navigation maritime et à la frontière canadienne.

L'Espagne, qui n'avait point pris part aux hostilités, n'était naturellement pas représentée aux conférences de Gand; toutefois elle eût pu légitimement intervenir dans ces débats en rappelant qu'une partie de son domaine colonial avait été le théâtre d'opérations militaires. Et à ce sujet, elle eût pu réclamer l'insertion dans la convention d'une clause stipulant la restitution de ses deux provinces floridiennes. Une telle précaution n'eût pas été superflue.

En effet, le gouvernement des États-Unis annonça solennellement en 1815 qu'il exceptait de la remise à la Cour de Madrid des deux Florides la portion de cette colonie située entre le Mississipi et le rio Perdido[1], portion qui, depuis 1804, était revendiquée (à tort) par la Confédération comme dépendance géographique et administrative de la Louisiane.

Ainsi les plans d'annexion esquissés en 1810 lors des pourparlers entre Don Vincente Folch et Madison furent réalisés cinq ans plus tard, grâce à la guerre anglo-américaine : le district de Mobile fut incorporé au Territoire du Mississipi en dépit des protestations de

1. Cette région avait comme principales villes Bâton-Rouge et Mobile : cette dernière, par son port important, jouait le rôle de capitale et fit désigner cette portion de la Floride occidentale sous le nom de *le Mobile*.

Ferdinand VII, sans que l'Angleterre élevât la voix contre cette spoliation dont elle avait indirectement favorisé l'exécution.

Telle était une des conséquences secondaires des événements de Bayonne et de la fugitive royauté de Joseph Bonaparte. La guerre civile dans la péninsule et l'anarchie gouvernementale qui en résultait, ne pouvaient qu'accroître les tendances séparatistes de l'Amérique latine et faciliter par le relâchement des liens entre métropole et colonies la politique ambitieuse du Cabinet de Washington. Ce dernier était d'autant plus susceptible de parvenir à ses fins qu'il disposait en 1815 dans le Nouveau-Monde d'une puissance difficile à égaler, puissance qui lui permettait de parler avec autorité et d'agir avec force.

Tandis que Vice-Royautés et Capitaineries Générales espagnoles se transformaient en 1813-14 en républiques indépendantes (au sort encore incertain, il est vrai), une possession ibérique restée fidèle était à la veille d'échapper entièrement au contrôle de la mère patrie pour passer sous une domination étrangère. La mainmise américaine sur *le Mobile* faisait, en effet, aisément prévoir l'annexion prochaine des deux Florides et en constituait le menaçant prélude.

F.-P. Renaut.

LE CONSEIL D'ENCOURAGEMENT POUR LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES[1]

(1848-1849)

III

Les encouragements aux associations entre patrons et ouvriers.

On a vu les idées générales dont le Conseil d'encouragement s'est inspiré pour allouer aux associations entre ouvriers une partie des trois millions votés le 5 juillet 1848 : à ne considérer que cette catégorie d'associations, on peut dire qu'en somme le Conseil consacra — non sans arrière-pensées chez certains membres, et en lui apportant quelques rectifications — la théorie buchézienne de l'association. Mais quand il s'agit de l'autre partie de sa tâche : l'attribution d'encouragements à des associations entre patrons et ouvriers, le Conseil se plaça à un point très différent, on pourrait même dire opposé.

Dans ce domaine, où n'existait aucun précédent, ni théorique, ni pratique, le Conseil avait, en quelque sorte, les coudées franches : en cette matière, les Buchéziens ne possédaient, en effet, aucun programme; et c'est sans doute pourquoi Corbon, contraint par le Comité du travail d'inscrire l'association entre patrons et ouvriers dans son rapport, n'avait rien trouvé à en dire, ni dans ce rapport, ni dans l'instruction. Aussi son attitude au cours des discussions qui eurent lieu sur ces associations dans les séances du Conseil fut-elle sans netteté : incapable d'énoncer des vues positives, il se cantonna dans une opposition marquée de mauvaise humeur, en critiquant les divers moyens employés par le Conseil pour rendre viables des associations dont le principe même était repoussé par l'école de Buchez.

1. Voir la *Revue* du 15 décembre 1917.

La formule buchézienne était, en effet, très étroite : n'envisageant que des associations d'ouvriers peu nombreux et sans crédit, elle était inapplicable aux grands établissements, à la grande industrie. Buchez avait, d'ailleurs, pris soin de distinguer les professions dont le personnel pouvait aspirer à s'émanciper grâce à l'association et celles où le salariat devait forcément se perpétuer. Il avait inscrit dans ce second groupe les ouvriers des fabriques, qui sont les « véritables rouages d'une machine ».

La majorité du Conseil était résolue à faire bénéficier d'une part du crédit ces ouvriers, c'est-à-dire ceux des grands établissements, de la grande industrie. Le moyen, c'était l'encouragement prévu par le décret du 5 juillet pour des associations entre patrons et ouvriers, — moyen unique, même, aux yeux du Conseil, car il avait une idée trop défavorable des lumières des ouvriers pour les inciter à entreprendre seuls de grandes affaires industrielles.

Dès la troisième séance, de Pouilly, président du Comité permanent, revendiqua pour la grande industrie un droit équivalent à celui que Corbon réclamait pour la petite: « Jusqu'à présent, ajouta-t-il, c'est surtout dans les grandes industries que les patrons ont témoigné de la répugnance à s'engager dans la voie de l'association, et c'est surtout cette répugnance des patrons qu'il serait désirable de combattre et de voir diminuée. »

La discussion se prolongea pendant plus de la moitié du laps de temps couvert par les procès-verbaux récemment publiés; elle roula essentiellement sur la valeur et l'intérêt comparés des petites et des grandes associations, l'expression : grande association, étant entendue comme équivalant à association dans la grande industrie et, par voie de conséquence, à association entre patrons et ouvriers[1].

Des grandes associations le Conseil attendait tout particulièrement un bénéfice au point de vue de la pacification sociale; c'était là, d'après Cerclet, un des objets du décret du 5 juillet : « Le décret du 5 juillet a voulu deux choses : la première, de donner à des ouvriers capables de travailler sans patrons le moyen d'exercer leur

1. De même les expressions : petites associations, associations dans la petite industrie, associations entre ouvriers sont fréquemment employées l'une pour l'autre dans les procès-verbaux. Pourtant l'équivalence entre ces divers termes, si elle est habituelle, n'est pas constante. Il est résulté de cette confusion d'expressions une certaine confusion dans les idées.

industrie sans être obligés d'avoir recours à ces derniers;... la seconde, c'est d'opérer entre les patrons et les ouvriers un rapprochement, si désirable sous tous les rapports. » De son côté, Alcan déclarait : « Les principales causes de division qui existent entre les ouvriers et les patrons proviennent surtout de ce que les ouvriers voient leurs patrons s'enrichir sans pouvoir eux-mêmes, parvenir à acquérir la moindre aisance. » Sans doute, continuait-il, les associations entre ouvriers peuvent produire un bon effet; mais il faut aussi favoriser les associations entre patrons et ouvriers, « lors même que l'association ne devrait pas être aussi complète qu'on pourrait le désirer ». Ailleurs Alcan déclarait encore que renoncer aux grandes associations, ce serait « se priver d'un des moyens les plus puissants de faire disparaître l'antagonisme qui n'existe que trop malheureusement entre les patrons et les ouvriers ». On comptait particulièrement sur les vertus de la grande association pour rapprocher les deux classes à Lyon. « Il existe à Lyon, remarquait de Pouilly, lyonnais et ancien fabricant, des patrons qui ont acquis une grande fortune dans l'industrie des soies et qui sont loin d'avoir été justes envers les ouvriers; ils ont profité de la baisse des salaires et sont peu favorables aux associations, car ils voudraient conserver leurs anciens avantages. De là l'hostilité, les haines des deux classes; et il y a nécessité de faire quelques efforts pour les faires cesser. » On espérait atteindre ce résultat en provoquant la formation à Lyon d'une grande association entre patrons et ouvriers. Cette idée souriait au buchézien Ott : un peu plus tard il appuya même un projet d'association entre patrons et ouvriers à Limoges, en vue de mettre fin aux divisions sociales qui désolaient cette ville. Peut-être Regnard exprima-t-il une pensée intime de la majorité du Conseil en disant que « personnellement il est plus touché de la transformation que les grandes associations peuvent apporter dans les rapports des patrons et des ouvriers que des chances même de succès qu'elles peuvent avoir au point de vue industriel ». De même Corbon avait déjà dit qu'il « se préoccupait moins de la question d'affaires proprement dites que de celle de la moralité et de la composition même du personnel des associations ».

Les discussions sur la valeur respective des grandes et des petites associations se renouvelèrent à maintes reprises et sous maintes

formes, mais toujours elles furent confuses, même quand le problème ne se compliquait pas de conditions particulières, comme pour les associations lyonnaises. Tandis que Corbon, suivi par quelques membres du Conseil, soutenait la supériorité de la petite association, la seule qui pût faire passer l'instrument de travail aux mains de l'ouvrier, la seule qui possédât une valeur éducative, la seule qui permît de faire les essais nombreux désirés par l'Assemblée nationale, etc., tandis qu'il attaquait les grandes associations patronales en déclarant : « Si le système d'associations est bon en lui-même, les patrons ont tous les moyens nécessaires pour le mettre en pratique, tandis que les ouvriers ne le sont pas; et le but a été de les leur procurer en leur donnant les premières avances », — d'autres membres du Conseil déclaraient que l'effet des encouragements sur les petites associations serait « de faire des ouvriers qui les composent de petits capitalistes, de leur faire acquérir plus rapidement la position que l'épargne leur eût faite avec plus de lenteur », ou insistaient sur cet argument, qui fut, en fait, décisif, que la grande industrie ne pouvait recevoir sa part des 3 millions que par le moyen de grandes associations. Mais il y avait aussi des membres qui, comme Alcan, comme Cerclet, ne parvenaient pas à marquer nettement une préférence pour l'une ou l'autre de ces deux formes d'association, des membres comme Richard qui, trouvant les petites associations insuffisantes et les grandes associations socialement inférieures (en ce sens que l'ouvrier qui en faisait partie n'avait guère de chances de devenir patron), proposaient que le régime de l'association fût appliqué, en ce qui concerne les associations entre patrons et ouvriers, plutôt dans des établissements de moyenne importance que dans de grands établissements.

A ces difficultés de principe s'ajoutèrent, au moins dans les premières semaines du fonctionnement du Conseil, les tâtonnements qu'entraîna la mise au point des statuts des associations entre patrons et ouvriers. Ces statuts ne pouvaient, par suite des conditions variables dans lesquelles le patron s'associait avec son personnel, présenter le degré d'uniformité que le Conseil avait imposé aux statuts d'associations ouvrières. Il n'y eut pas de statuts-types; mais la constitution donnée à certaines associations, constitution formée de clauses empruntées aux statuts d'associations entre ouvriers (par

exemple, l'organisation du fonds de retenue indivisible) et de dispositions particulières, servit de modèle à d'autres associations : ainsi les statuts de la société Vaussard (filature à Notre-Dame-de-Bondeville, Seine-Inférieure) furent identiquement semblables à ceux de la société Sentis (filature de laine cardée à Reims); ainsi les statuts de la société Biétry, Souvraz et Michel (fabrique de châles à Paris) présentèrent les mêmes dispositions que celles qui avaient été adoptées pour l'association Brothier (forges et hauts fourneaux d'Arcachon), etc.

Dans l'élaboration des premiers statuts d'association entre patrons et ouvriers, le Comité permanent et le Conseil d'encouragement eurent, notamment, à fixer la forme commerciale qu'il convenait d'imposer aux sociétés de cette nature et, par là même, à déterminer la situation des ouvriers qui formaient un des éléments constitutifs de l'association.

On a vu que, pour les associations entre ouvriers, le Conseil avait décidé d'adopter la forme de la société en nom collectif. Il mit plus de temps à « se prononcer, dit Cerclet, sur la forme de société qui devra être adoptée pour les grandes associations, les seules qui, sur le point dont il s'agit, lui paraissent devoir présenter de sérieuses difficultés ».

Cette forme de société ne pouvait être, là aussi, que la société en nom collectif; mais dans les grands établissements qu'on avait en vue pour les associations entre patrons et ouvriers, on ne pouvait songer à imposer à tout le personnel — parfois plusieurs centaines d'individus — une responsabilité uniforme, et, d'un autre côté, à imposer la même responsabilité au patron, véritable chef de l'établissement, et à n'importe quel autre membre de l'association. La combinaison ingénieuse, mais assez peu acceptable au point de vue légal, dont on s'avisa fut d'établir la société en nom collectif à l'égard seulement des patrons ou des principaux membres de l'association, avec simple participation aux bénéfices pour les autres associés, dénommés *intéressés*. Cette conception, dont le principal auteur semble avoir été de Pouilly, président du Comité permanent, ne fut définitivement consacrée par le Conseil qu'au cours de sa douzième séance.

La principale opposition qu'elle rencontra vint de Corbon. Déjà

au début de la deuxième séance, Ott avait à peine terminé la lecture de l' « instruction » préparée par le Comité permanent, que Corbon, prenant en quelque sorte les devants (car l'instruction ne parlait pas de participation aux bénéfices), avait déclaré qu' « il ne voudrait pas, par exemple, que le bénéfice du décret du 5 juillet fût étendu aux ouvriers que les patrons appellent à prendre part, dans une proposition déterminée, aux bénéfices acquis, parce que là il n'y a, de la part des ouvriers, aucun effort; ils peuvent ne pas gagner, mais ils ne courent aucune chance de perte ». Il reprit et développa à maintes reprises cette thèse, notamment au cours de la séance du 30 août 1848, la première des deux séances consacrées à l'examen de la demande, faite par Sentis père et fils, filateurs de laine à Reims, d'une avance de 250,000 francs au bénéfice d'une association qu'ils se proposaient de former avec leurs ouvriers pour l'exploitation de leur établissement. A l'occasion de cette affaire, le Conseil, statuant sur une proposition présentée par le Comité permanent, se prononça définitivement en faveur de la participation aux bénéfices.

« Ce n'est qu'après un long examen de la question, déclara de Pouilly, que le Comité a posé le principe que dans les usines, les filatures et les grands établissements industriels du même genre, les ouvriers ne devraient être qu'intéressés aux bénéfices, parce que ce mode est le seul qui soit praticable pour faire pénétrer, autant que la nature des choses le permet, le principe de l'association parmi les ouvriers des grandes fabriques. » De cette façon, affirmait-il encore, on évite de « mettre les ouvriers dans une position qui, en cas de revers, les placerait sous le coup d'une responsabilité nullement en rapport avec leurs ressources pécuniaires et leurs moyens d'existence habituels ». C'était là, d'après le Comité, le seul moyen de former des associations ouvrières dans les grands établissements; et il avait « surtout pensé qu'il serait très imprudent d'engager dans une association complète pour les profits et pertes les ouvriers de ces établissements, qui éprouvent, plus directement que tous les autres, le contre-coup des grandes crises commerciales et industrielles ».

Soutenu notamment par Alcan, par Leblond et même par Ott, ce système fut vivement critiqué par Richard, maire du VIIIe arrondissement, et surtout par Corbon, qui déclara que la société Sentis n'était pas une véritable association et qu'il « repousserait

toujours de toute son énergie les associations où les ouvriers sont seulement admis à prendre part aux bénéfices sans être obligés de supporter les pertes, parce qu'à ses yeux ce n'est plus une véritable association, destinée à faire acquérir aux ouvriers l'instrument du travail ».

Finalement l'article 1er du projet de statuts de la société Sentis fut mis aux voix, étant bien entendu, porte le procès-verbal, « que l'adoption de cet article entraînera également l'adoption de ce principe que les associations dans lesquelles les ouvriers seraient seulement admis à prendre part aux bénéfices et au fonds de réserve sans être associés en nom et comme tels solidairement responsables, rentrent bien dans la nature des associations en faveur desquelles le décret du 5 juillet a été rendu ». C'est dans ces conditions que l'article 1er du projet de statuts fut voté, et la question générale fut ainsi tranchée définitivement. Sans doute parmi les associations entre patrons et ouvriers que le Conseil encouragea postérieurement il y en eut quelques-unes où tous les membres ouvriers étaient associés en nom collectif avec le patron[1]; mais presque toujours les ouvriers ou employés étaient simplement intéressés, la société n'étant en nom collectif qu'à l'égard de quelques-uns d'entre eux et du patron, souvent même à l'égard du patron seul[2].

Le Conseil s'est-il vraiment imaginé qu'en constituant sur ces bases les sociétés entre patrons et ouvriers qui réclamaient une avance, il travaillait en faveur du principe d'association, qu'il encourageait pécuniairement et moralement des organisations capables de transformer radicalement la situation des salariés ou, à tout le moins, d'améliorer leur sort? Plutôt que de supposer les membres du Conseil naïfs à ce point, on est tenté de croire à un aveuglement plus ou moins volontaire.

Comment auraient-ils eu la moindre illusion sur l'esprit d'association des industriels qui, escortés de quelques-uns de leurs ouvriers, se rendaient devant eux pour solliciter une avance? La vérité, sur ce

1. Par exemple les sociétés Mauny (poterie de terre) et Cabanis (pompes, etc.), à Paris, l'une et l'autre peu nombreuses.

2. Tel était le cas pour la société Courtin et Prestat (fabrique de drap à Louviers); la société Mollard (fabrique de tissus à Paris); la société Roger (filature de laine à la Trie-Château, Oise); la société Mercier (constructions mécaniques, à Louviers), etc.

point fut, plus d'une fois, exprimée crûment, par exemple dans la circonstance suivante : le Conseil s'était demandé s'il ne serait pas opportun de fixer un maximum qu'aucune avance ne devrait dépasser; et certains membres combattaient cette idée en faisant remarquer que, puisque le Conseil avait résolu d'encourager les grandes associations, il se trouvait en quelque sorte tenu d'allouer à chacune de celles dont la demande était acceptée un prêt en rapport avec son importance. C'est alors que Cerclet déclara :

Dans des temps ordinaires, sans doute, cette limite d'un maximum pourrait être convenable; mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans un moment de crise; et, il faut le reconnaître, sur toutes les demandes transmises au Comité, il en est à peine une vingtaine qui reposent véritablement et uniquement sur un principe sérieux d'association. Il ne faut pas se dissimuler que si les patrons étaient en voie de prospérité, ils ne viendraient certainement pas demander à s'associer avec leurs ouvriers. Si les circonstances les y obligent, si le Conseil leur accorde des encouragements, c'est sans doute dans la pensée de leur donner les moyens de marcher; il faut donc que ces encouragements soient suffisants. En suivant une autre marche, on exclurait par le fait tous les ouvriers attachés aux grands établissements industriels.

On peut soutenir sans témérité que, contrairement à l'esprit du décret du 5 juillet et aux termes de l'instruction, les avances accordées aux associations entre patrons et ouvriers ont eu le caractère de secours, soit à des industries en souffrance[1], à des industriels gênés, soit à des personnes en quête de fonds pour lancer une affaire. Il peut être intéressant de citer quelques exemples à l'appui de cette affirmation.

Le Conseil savait très bien, en examinant la demande de prêt de Vaussard, filateur près de Rouen, que cet industriel n'aurait jamais pensé à s'associer avec ses ouvriers si le décret du 5 juillet ne l'y eût incité; c'est principalement à Vaussard que Peupin faisait allusion quand il dénonçait ces demandes formées pour des sommes considérables et qui ne sont que « de véritables demandes de secours

1. Fréquemment des prêts ont été alloués à des associations entre ouvriers constituées dans des industries en souffrance, car le nombre des industries en souffrance était considérable; mais la décision qui accordait un encouragement, en réalité, à un industriel, déguisé en gérant d'association entre patrons et ouvriers, parce que ses affaires allaient mal, était beaucoup plus grave.

déguisées sous des projets d'association auxquels on n'avait d'abord nullement songé ». Corbon put affirmer sans être contredit que le projet d'association présenté au Conseil par Sentis était la conséquence de l'état des affaires de cet industriel. L'octroi d'un prêt de 250,000 francs à la société Sentis fut critiqué à l'Assemblée nationale, et le ministre du Commerce en prit texte pour rappeler au Conseil, un jour qu'il présidait la séance, qu' « il ne s'agit pas de venir en aide à des industries souffrantes, mais d'encourager le système des associations ouvrières. Les fonds destinés à ces encouragements ne sauraient donc être donnés à de grandes industries, qui ne viennent en réclamer une part que parce qu'elles sont *in extremis* et chez lesquelles il n'existe évidemment aucune pensée sérieuse d'association. » Au cours de cette séance, le Conseil examinait la demande d'encouragement formée par les frères Roger, filateurs de laine peignée à Trie-Château (Oise), en faveur d'une association à former entre patrons et ouvriers pour l'exploitation de leur fabrique; quelques mois plus tard, un prêt de 120,000 francs fut accordé à cette société, malgré la déclaration suivante de Cerclet, déclaration qui aurait pu rappeler au Conseil l'avertissement du ministre : « Évidemment c'est une demande inspirée uniquement par un besoin d'argent; c'est un secours que l'on réclame en faveur d'une fabrique qui manque de capitaux, ce n'est point une allocation principalement destinée à favoriser la formation d'une association ouvrière. »

Il y avait aussi des demandes qui émanaient d'industriels désireux de se débarrasser de leur entreprise en la cédant à une association : tel Falguière, patron mécanicien de Marseille[1]; tel Chabrol, fabricant de porcelaine à Limoges. Ni l'un ni l'autre n'obtint, du reste, d'encouragement pour l'association qu'il avait en vue.

1. A la vérité il ne s'agissait pas dans ce cas d'une association entre patrons et ouvriers, mais de la cession par Falguière de son établissement à une association entre ouvriers. Falguière suivait devant le Conseil le développement de cette affaire pour appuyer la demande dont le succès devait lui permettre de se défaire de son entreprise. Mais le Conseil se montrait opposé à l'acquisition par une association purement ouvrière d'un établissement de cette importance; Cerclet résuma exactement l'opinion de plusieurs membres en déclarant qu'il « ne pensait pas qu'il convienne de donner à de simples ouvriers, quelque habiles qu'ils soient d'ailleurs, la direction d'une grande entreprise; c'est ce que le Conseil n'a pas voulu faire jusqu'à présent, et en cela il a fort sagement agi ». Le Conseil demandait que Falguière restât à la tête de son établissement comme gérant d'une association entre patron et ouvriers.

Il y avait enfin des industriels qui manquaient de fonds pour réaliser un projet et qui, dans le but d'obtenir une avance de l'État, fondaient, ou proposaient de fonder, une association entre patrons et ouvriers. Tels Blacas-Carros, qui avait constitué une association pour la colonisation des landes de Gascogne, et Chartier-Defontaine et Dubus, qui voulaient former une société pour l'extraction de la marne en Sologne. Parlant de la première de ces entreprises (qui toutes les deux obtinrent un prêt), Peupin déclara qu'il ne voyait pas dans le projet soumis au Conseil une véritable association : « Ce sont des personnes qui cherchent à se faire une position et qui mettent en avant le projet d'une association ouvrière, qui, au fond, n'a rien de sérieux en ce qui concerne les ouvriers. » Un autre membre remarqua : « Les ouvriers qui seraient associés sont et resteront entièrement inconnus les uns aux autres. » Quant à la seconde association, d'après Leblond, c'était « une véritable spéculation dans laquelle on ne tient aucun compte des ouvriers [1] ».

Par la force même des choses, le Conseil se trouva entraîné à aggraver encore les mauvaises conditions, au point de vue du principe d'association, dans lesquelles, comme on a pu s'en rendre compte, les associations entre patrons et ouvriers se présentaient. D'ordinaire les gérants étaient seuls en nom collectif et seuls ils subissaient les pertes : de Pouilly était donc dans la logique de la situation quand, au cours de l'examen de la demande de Sentis, il posait au Conseil la question suivante, à laquelle il entendait bien qu'une réponse affirmative serait faite : « Si le chef court de plus grands risques, n'est-il pas juste qu'il participe, dès lors, aux avantages dans une plus forte proportion ? » — « Si on ne veut pas accorder aux patrons une position qui sauvegarde leurs intérêts, remarquait dans le même sens Paillotet, on ne trouvera plus un seul patron qui veuille s'associer avec ses ouvriers. »

A quoi Guiraudet répliquait : « Si on veut que les associations

1. Les associations entre patrons et ouvriers n'étaient pas seules à offrir des exemples de violation du sens du décret : ainsi le nommé Durand, principal représentant d'une association entre ouvriers pour la fabrication du drap de tricot qui fut encouragée, était, d'après Alcan, « plutôt guidé par l'espérance de faire une bonne affaire que par le désir de mettre en pratique le principe de l'association ». La société Drien, formée d'ouvriers ébénistes, fut encouragée, bien que le Conseil sût que l'ébénisterie était dans un état de crise particulièrement grave et peu propice à la fondation d'associations; etc.

prospèrent, il faut faire en sorte que la part des ouvriers soit assez forte pour qu'ils aient intérêt à s'engager et à persévérer dans cette nouvelle voie. »

Et Richard conciliait ces deux points de vue en déclarant que, pour respecter l'esprit du décret du 5 juillet, « il faut évidemment, dans les statuts d'associations ouvrières, faire la position des ouvriers aussi favorable que possible, tout en respectant sans doute les droits des patrons », solution purement verbale du problème, et dont l'énoncé ne faisait que souligner les difficultés de la voie dans laquelle le Conseil se trouvait engagé. Car « respecter les droits du patron », c'était en réalité tout refuser aux ouvriers; le Conseil, à la vérité, n'entendait point cette expression dans son sens absolu : il voulait maintenir au patron la quasi-totalité de ses droits traditionnels, mais en même temps remettre aux *intéressés* un certain pouvoir de contrôle pour l'exercice duquel ils recevraient, en quelque sorte à titre de service rendu, une part dans les bénéfices.

Mais ces intéressés, appelés à exercer, par des délégués, une certaine influence sur la direction d'un grand établissement, étaient-ils donc compétents pour donner des avis, par exemple, en matière commerciale, à l'ancien patron devenu gérant de leur association? Déclarés tant de fois, au sein du Conseil, incapables de conduire une affaire importante, étaient-ils qualifiés pour redresser éventuellement les fautes du patron auquel leur incapacité avérée avait valu son maintien, comme gérant, à la tête de l'entreprise? Leur influence, à la supposer effective, pouvait s'exercer pour le bien de l'association : alors ils prenaient leur part des bénéfices réalisés; rien de mieux. Mais cette influence pouvait être néfaste; dans ce cas le patron-gérant supportait seul les conséquences de la mauvaise conduite de l'affaire, les intéressés ne subissant que la perte, au fond purement théorique, de leur part du fonds de réserve; et cela paraissait excessif à certains membres du Conseil.

Le Conseil essaya pourtant de faire à chacun des éléments en présence — gérant et intéressés — une part désirable. Dans les statuts de sociétés entre patrons et ouvriers, il attribua au patron devenu gérant l'intérêt de la valeur de son apport en machines, bâtiments, marchandises, clientèle; une part dans les bénéfices, qui atteignait

fréquemment 40 p. 0/0 [1]; un traitement annuel (5,000 francs à chacun des deux frères Roger, 12,000 francs à Vaussard, etc.); parfois la faculté de se faire faire des avances. Les intéressés avaient droit à leur salaire, plus aux bénéfices restant après prélèvement de 10 p. 0/0 attribués au fonds de retenue indivisible, d'une part (souvent 30 p. 0/0) destinée à alimenter le fonds de réserve, enfin de la part allouée au gérant.

Les pouvoirs du gérant — naturellement inamovible dans cette forme de société — étaient, d'une façon générale, ceux d'un patron ordinaire, mais limités sur un certain nombre de points par les droits du conseil d'administration. Dans ce conseil entraient des représentants de l'élément patronal et de l'élément *intéressé*; et sa composition était une affaire d'importance pour le gérant, qui s'efforçait de faire approuver par le Conseil d'encouragement une constitution basée sur un dosage de nature à lui laisser le plus de liberté possible.

En même temps qu'ils se préoccupaient de se faire attribuer la haute main, grâce au nombre de leurs représentants, dans ce corps de contrôle, les patrons cherchaient à réduire ses pouvoirs au minimum. Ainsi, bon nombre d'entre eux prétendaient conserver, en tant que gérants, le droit de nommer, et surtout de révoquer, le personnel, associé ou non, de la société. Le Conseil d'encouragement, cependant, refusa de leur conférer le droit absolu d'exclure les ouvriers associés, de fixer le taux des amendes, de déterminer les salaires et les prix de façons, d'établir le règlement intérieur, etc., toutes matières pour lesquelles l'intervention du conseil d'administration fut inscrite dans les statuts.

De même l'obligation d'obtenir l'approbation du conseil d'administration fut imposée au gérant pour contracter un emprunt; quand le Conseil d'encouragement eut à se prononcer sur ce point, il manifesta quelques hésitations : Guiraudet craignait que « l'on ne limite trop le pouvoir des patrons ou associés gérants si on exige qu'ils obtiennent l'approbation du conseil d'administration. Il en

1. Dans les statuts de la société Mellier et Muller, le Conseil porta la part des patrons à 60 p. 0/0, pour « réserver ici aux patrons une plus grande facilité de s'acquitter envers leurs créanciers ». Leurs dettes payées, cette proportion devait être ramenée à 40 p. 0/0.

résultera des résistances et des difficultés pour la direction supérieure, qui, pour agir habilement et efficacement, doit être libre et presque absolue. » D'autres, comme de Pouilly et Richard, redoutaient l'abandon d'un tel pouvoir aux mains de patrons trop souvent venus à l'association parce qu'ils étaient besogneux; ces membres pensaient qu'il y avait « d'autant moins d'inconvénients à exiger pour ces emprunts l'approbation du conseil d'administration que les associés gérants jouiront toujours dans le conseil d'une influence assez grande pour obtenir sans peine cette approbation lorsque les intérêts de la société l'exigeront réellement ». Autre solution purement verbale d'un problème insoluble, puisque les ouvriers, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, étaient considérés comme tout à fait ignorants en affaires!

Il est vrai que la valeur éducatrice de l'association entre patrons et ouvriers ne pouvait pas manquer d'opérer sur eux tôt ou tard : « Ce mode d'association, déclarait Ott, est très favorable pour permettre aux ouvriers d'acquérir l'instrument du travail et les familiariser graduellement à l'intelligence des affaires et de leurs intérêts par les discussions auxquelles ils sont appelés à prendre part dans le conseil d'administration. »

Illusion que d'autres membres, Guiraudet par exemple, partageaient, et qu'on ne trouve, du reste, exprimée que dans les premières séances du Conseil d'encouragement! L'histoire des associations entre patrons et ouvriers qui furent encouragées devait, en effet, confirmer qu'il n'y avait là qu'une forme à peine voilée du patronat.

IV

Conclusion.

Le décret du 5 juillet 1848 a été un expédient. Le vote du crédit de 3 millions a eu lieu sous l'empire des nécessités du moment, bien loin d'être un hommage sincère au principe d'association.

L'idée fondamentale de cet acte n'a jamais été précisée, et pour cause, par le législateur : les débats sur le décret du 15 novembre 1848 (relatif principalement au taux de l'intérêt à exiger pour les prêts) montrent qu'à ce moment l'accord n'était pas encore fait sur le sens

du vote du 5 juillet. Dans l'application, le Conseil d'encouragement ne pouvait guère être plus fixé : aussi voit-on des discussions sans cesse renaissantes sur « le but du décret » ou sur les conséquences qui pourraient être logiquement tirées du texte adopté par l'Assemblée.

Quand, au cours des débats sur le décret du 15 novembre, Corbon déclara avec amertume que le crédit de 3 millions était considéré par ceux qui l'avaient voté comme une part faite à l'erreur, il exagérait sans doute : la part faite à l'erreur dans l'esprit des membres de l'Assemblée, c'était bien plutôt cette fraction du crédit qui devait aller aux associations entre ouvriers que le crédit tout entier; et à leurs yeux l'échec, attendu et espéré, de ces associations devait consolider le salariat en faisant éclater aux yeux les moins prévenus l'impossibilité de la pratique de l'association ouvrière.

A supposer même que, contrairement à toutes les preuves que nous possédons, l'Assemblée ait entendu de bonne foi favoriser l'association, le décret n'en reste pas moins contradictoire dans ses dispositions essentielles : si théoriquement les associations entre ouvriers encouragées devaient aboutir à ébranler le salariat, la principale conséquence du succès des associations entre patrons et ouvriers devait être de le renforcer, en rendant plus avantageuses pour les ouvriers les conditions patronales, en leur enlevant, par suite, une partie des raisons qu'ils pouvaient avoir de sortir de l'état de salariés. Personne, en effet, n'a pu penser sérieusement, soit à l'Assemblée, soit au Conseil d'encouragement, que les associations entre patrons et ouvriers se transformeraient jamais, malgré l'inscription dans leurs statuts du fonds de retenue indivisible, en associations purement ouvrières, après disparition, pour une raison quelconque, des patrons-gérants. On abusait vraiment du sens du mot *association* en l'appliquant indifféremment aux associations entre ouvriers et aux associations entre patrons et ouvriers, presque organisées de toutes pièces par le Conseil d'encouragement. La constitution des unes et des autres était pourtant bien différente, l'esprit des membres plus différent encore.

Ce n'est pas à dire qu'en entrant dans une de ces associations entre ouvriers, si récemment tolérées par la police et encouragées de façon naguère si peu attendue, le salarié se soit trouvé mentalement transformé en associé, avec un sens plus ou moins net de

l'intérêt collectif auquel il venait d'adhérer; l'histoire des associations encouragées[1] montre que trop souvent l'ouvrier sociétaire fit mauvais usage de la liberté qu'il venait de prendre à l'encontre du patronat; pourtant il put se sentir émancipé, même quand sa paresse et son indiscipline rendaient précaire sa situation nouvelle.

Mais l'*intéressé*, ou ouvrier associé dans une association de patrons et d'ouvriers, demeura au lendemain de son entrée dans l'association ce qu'il était la veille : un salarié, sans espoir nouveau d'arriver jamais plus loin. Le patron dans la gêne avait entrevu le moyen de se tirer d'affaire en se faisant accorder un prêt pour son entreprise mise en société; il avait facilement obtenu la signature de ses ouvriers pour cette transformation. Cette complaisance avait été payée — largement —, au moment de l'allocation du prêt, par l'attribution aux intéressés d'une part de contrôle et d'une part dans les bénéfices de l'entreprise. Malgré cela les intéressés restèrent toujours de simples salariés.

Leur part de contrôle ne les intéressait pas beaucoup, si l'on en juge par l'histoire des associations : les patrons, devenus gérants, firent, en général, fort peu de cas du conseil d'administration dont les intéressés nommaient en partie les membres, le consultant seulement sur des questions sans importance, présentant à son appréciation des affaires déjà réglées, ou même omettant de le réunir conformément aux statuts. On ne voit aucun cas où les intéressés aient sérieusement protesté et essayé d'imposer au gérant le respect de ses obligations.

On ne saurait trop dire s'ils éprouvèrent beaucoup plus d'enthousiasme à la pensée qu'une part leur était réservée dans les bénéfices. La participation, à peine créée, n'était encore guère qu'un mot, — un mot qui, à la différence du mot *association*, ne paraissait pas appelé à faire fortune. D'ailleurs l'ouvrier, devenu intéressé, était sans doute fixé sur la valeur de l'entreprise, et il n'ignorait pas toujours que le résultat du prêt accordé serait, moins de permettre

1. Voir notamment : *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Comité des travaux historiques et scientifiques, Section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine. — Notices, inventaires et documents. — V. Les associations ouvrières encouragées par la deuxième République (décret du 5 juillet 1848).* Documents inédits publiés par Octave Festy, Paris, 1915, 192 p.

au patron de faire des bénéfices que de le sauver de la faillite ou d'une vente à bas prix.

A supposer même que des bénéfices fussent réalisés, la grande part attribuée aux intéressés ne s'élevait guère, après tous les prélèvements statutaires, qu'à 20 p. 0/0, rarement à plus; dans ces conditions il eût fallu que la société réalisât de gros bénéfices pour que les parts individuelles devinssent appréciables.

Tous comptes faits, les associations entre patrons et ouvriers encouragées ne furent pas plus viables que les associations entre ouvriers.

La chute des unes et des autres peut être attribuée à la dureté des temps, à l'inexpérience des associés, à l'inexistence du véritable esprit d'association, mais aussi à l'action du Conseil d'encouragement.

Dès la deuxième séance, Corbon avait déclaré qu'il lui paraissait « nécessaire de placer ces associations (Corbon ne parlait que des associations entre ouvriers), sous le rapport des avances qui leur seront faites, dans les conditions ordinaires de l'industrie et du crédit, afin qu'elles ne se trouvent pas dans l'impossibilité de subsister lorsqu'elles n'auront plus l'assistance de l'État ». Autrement, comme le faisait remarquer plus tard un autre membre du conseil, Coquelin : « Si on les place dans des conditions exceptionnelles, les expériences ne prouveront rien. » D'autres membres exprimèrent la même idée, qui dans leur esprit comme dans celui de Coquelin, s'appliquait aussi bien aux associations entre patrons et ouvriers qu'aux associations purement ouvrières.

Mais ce point de vue ne tarda pas à être abandonné. Les associations encouragées furent des sociétés artificielles par leur constitution, en raison de l'ingérence abusive du Conseil dans leurs statuts. Sans revenir sur ce point, qui a été déjà suffisamment développé, on peut noter que ce n'était pas placer les associations dans des conditions normales que d'imposer à toutes l'obligation d'avoir un fonds de revenu indivisible et à partie d'entre elles l'obligation de pratiquer la participation aux bénéfices. Ces deux innovations n'ont produit pour ainsi dire aucun résultat dans les associations encouragées; d'après ce que nous savons de leur histoire, les rares bénéfices répartis entre les travailleurs intéressés n'ont jamais amélioré d'une façon appréciable leur situation; quant au

fonds de retenue indivisible, il n'a pas, à notre connaissance, joué une seule fois conformément aux prévisions de ses inventeurs; malgré son inscription dans les statuts, les associations entre patrons et ouvriers redevinrent, quand elles ne furent pas dissoutes, des entreprises entièrement patronales, et certaines associations ouvrières (Verriers d'Aniche, Typographes de Bordeaux) eurent la même fin.

Ligotées et déformées dans leur constitution par le Conseil d'encouragement, les associations encouragées n'en furent que plus facilement la proie des germes de dissolution qu'elles renfermaient.

Un an s'était à peine écoulé depuis les premières avances faites par le Conseil qu'il pouvait commencer à se rendre compte des mauvais résultats de son œuvre. A partir du mois d'août 1849 une partie des séances fut consacrée à l'examen des discussions intestines, des embarras pécuniaires, etc., des associations encouragées.

A cette époque l'expérience décidée le 5 juillet 1848 n'était pas encore terminée économiquement; mais elle ne tarda pas à l'être politiquement. L'Assemblée législative ne partageait pas les idées dont s'était inspirée la Constituante en votant le crédit de 3 millions : elle refusa d'ouvrir un nouveau crédit au profit des associations.

Il reste à noter que le décret du 5 juillet 1848 est le premier exemple de ce qu'en matière sociale en a appelé depuis quelques années le *subventionnisme*, procédé de gouvernement auquel le second Empire a eu largement recours, et que la troisième République a hérité de lui. A ce point certaines des pages qui précèdent paraîtront peut-être suggestives.

OCTAVE FESTY.

LES HELLÈNES DE TURQUIE

LEUR PASSÉ, LEUR PRÉSENT, LEUR AVENIR

L'Empire ottoman demeure, malgré les siècles qui se sont écoulés depuis sa constitution, un État composé de plusieurs nations qui n'ont entre elles aucune affinité ni de race, ni de langue, ni de religion. Il existe bien une nation ottomane dans le sens politique du mot, mais il n'en existe pas une dans le sens ethnique. Ainsi, on appelle « ottomans » les sujets d'Osman et de ses successeurs, mais ce terme ne traduit que le statut politique des ressortissants de l'Empire. Au point de vue race, ceux-ci sont des Turcs, des Grecs, des Arabes, des Arméniens, etc. Il faut, en effet, bien distinguer la nationalité-race de la nationalité-sujétion politique à un État. Un exemple rendra cette idée plus claire. Les Hellènes, sujets ottomans, et les Hellènes de la Grèce libre appartiennent à la même nation; et cependant, politiquement, ils sont les ressortissants de deux États différents[1].

Comment cet état de choses a-t-il pu subsister, comment depuis la conquête turque les vainqueurs ne sont-ils parvenus à s'assimiler les vaincus et à constituer une nation homogène?

Des causes multiples expliquent que chacun des peuples soumis ait pu conserver sa personnalité ethnique.

D'abord, c'est l'extrême diversité des civilisations. Les nations vaincues avaient chacune la sienne, très différente de celle des Turcs. A ce point de vue il y avait une réelle incompatibilité entre les

1. En Turquie, on a l'habitude d'appeler les premiers des Grecs et de réserver le terme d'Hellènes à ceux de la deuxième catégorie. Cette distinction est injustifiable. « Grec » comme « Hellène » sont des noms de nation, dans le sens de race, et non pas des termes désignant un statut politique. Il n'y a aucune raison d'appeler différemment chacune des deux catégories d'un même groupement ethnique.

conquérants et leurs sujets. Les premiers auraient pu y remédier en offrant à ceux-ci une civilisation supérieure qui aurait pu constituer le lien commun entre les peuples de l'Empire. Mais ce moyen leur faisait complètement défaut. Les Osmanlis avaient bien une religion, des mœurs simples, des qualités, sans doute, de race neuve et forte, mais ils n'avaient point *une civilisation.*

En second lieu, l'administration turque ne fut très souvent que nominale; de larges portions du territoire de l'Empire réussirent souvent à garder en fait leur indépendance. Ce fut le cas pour le Hedjaz et pour d'autres parties de l'Arabie par exemple. Enfin, certaines des nations vaincues, tout en subissant la domination effective du conquérant, obtinrent par une concession gracieuse des Sultans le droit de s'organiser elles-mêmes et de conserver une certaine autonomie nationale. C'est le cas le plus intéressant, celui notamment des Hellènes et des Arméniens. Au cours de notre étude nous ne nous occuperons que de l'organisation des premiers.

Dès le lendemain de la prise de Constantinople (29 mai 1453) le sultan Mahomet II, après maintes hésitations, octroya aux Grecs une charte constitutionnelle, pour l'appeler d'un terme moderne, connue sous le nom de « Privilèges ». Ce fut un beau geste de sa part. On a quelque peine à s'en expliquer les raisons profondes; aussi ses compatriotes d'aujourd'hui le qualifient-ils d' « erreur funeste ». Quoi qu'il en soit de l'opportunité politique de cet acte, le sultan se proclama ainsi protecteur des Grecs et procéda dès le 1er juin 1453 à l'investiture d'un patriarche. Gennadius Scholarius, élu par les archevèques hellènes, fut brillamment reçu par le Padischah qui lui remit le texte des Privilèges et un sceptre précieux en lui disant : « Sois patriarche et que le Ciel te protège; use de mon amitié en toute circonstance, jouis de tous les droits et de tous les privilèges dont ont joui tes prédécesseurs. »

La Turquie reconnaissait à la nation hellène, vaincue et soumise, une autonomie assez large. Désormais c'était aux Grecs eux-mêmes d'organiser leur propre administration, selon leur us et coutumes. Voyons sur quelles bases ils l'ont fait.

Les privilèges en question, en vigueur jusqu'au début de 1916, d'ailleurs fort battus en brèche depuis la guerre, concèdent au peuple

hellène de Turquie une triple autonomie : 1° administrative; 2° juridictionnelle; 3° scolaire[1].

La Nation choisit elle-même ses chefs et, en premier lieu, son chef suprême, le Patriarche œcuménique, dont la résidence est au Phanar, faubourg de Constantinople. Celui-ci est élu par une assemblée nationale composée, d'une part des membres des deux conseils permanents, le Saint-Synode et le Conseil National mixte, et d'autre part, d'un certain nombre de mandataires spéciaux du peuple. Il a la haute main sur tout ce qui concerne les affaires administratives des Hellènes dont il est le représentant légal auprès de la Porte ottomane. Avec cette dernière il traite les diverses questions par l'intermédiaire d'un agent spécial, le « Grand Logothète » (titre byzantin) remplacé, en fait, par son aide, le « Capou-Kéhayia ».

Le Patriarcat communiquait autrefois avec la Porte par le canal du ministère des Affaires étrangères. Il était presque considéré comme un État indépendant. Mais depuis longtemps déjà il correspond avec le ministère de la Justice et des Cultes.

Le Patriarche, élu par la Nation, est responsable envers elle. Il gouverne assisté des deux conseils auxquels nous venons de faire allusion : le Saint-Synode et le Conseil National mixte.

Le Saint-Synode est une assemblée de douze archevêques — métropolites — appelés à y siéger pendant un temps limité, dans l'ordre d'une liste qui comprend tous les archevêques du « Trône œcuménique », c'est-à-dire des diocèses grecs de Turquie. Les archevêques des pays orthodoxes indépendants en sont exclus en vertu d'un principe administratif de l'Église orientale l'*autocéphalie*, selon lequel l'indépendance de chaque peuple orthodoxe au point de vue politique entraîne son indépendance ecclésiastique. Ainsi, le Patriarcat de Constantinople, autorité suprême de l'orthodoxie, n'exerce sur les églises également orthodoxes et autonomes de la Grèce libre, de la Russie, de la Roumanie et de la Serbie (la Bulgarie est schismatique) qu'un pouvoir strictement spirituel.

1. Nous ne nous occuperons pas de la liberté de culte dont jouissent en Turquie les Grecs comme tous les autres non musulmans. Elle appartient au domaine religieux et découle des principes de l'Islam, admis dans le Droit Public ottoman. Cette religion prescrit, sous certaines conditions et à l'égard de certaines confessions, la tolérance du culte d'autrui. Nous devons ajouter pour être justes, que la liberté de conscience et de culte a été admise dans les pays d'Islam bien avant d'avoir été introduite dans l'Europe occidentale.

Le Conseil National mixte est composé de membres ecclésiastiques qui font en même temps partie du Saint-Synode et de membres civils.

Ces derniers sont élus par le suffrage à deux degrés du peuple grec de Constantinople; leur mandat est limité et chaque année on procède à des élections partielles en remplacement des membres sortants.

Les deux assemblées en question, siègent tantôt séparément, tantôt ensemble. Elles constituent dans ce dernier cas l' « Assemblée des Deux Corps ».

Lorsque le Patriarche est mis en minorité devant cette dernière, il est obligé d'offrir sa démission.

On chercherait en vain un régime plus démocratique que celui que nous venons de décrire. La Nation hellène est souveraine dans l'exercice de sa propre administration. Son chef est son élu : il lui doit compte de ses actes, son trône dépend d'elle. Et ces institutions si démocratiques qui rappellent en plus d'un point le parlementarisme moderne, ne datent pas d'hier seulement. Depuis l'octroi des privilèges, le régime a été, sinon le même, du moins sensiblement analogue, dans ses lignes générales. La république a existé, en fait, chez les Hellènes de Turquie pendant que le pays entier gémissait sous l'absolutisme hideux d'un Mahmmoud II ou d'un Abdul-Hamid.

Le lecteur pourrait se demander pourquoi les Grecs ont choisi pour chef civil un chef religieux et pourquoi ils se sont soumis à un régime d'apparence si théocratique, à en juger par ses organes. Ceci pourrait même sembler en contradiction avec leurs institutions qui, elles, sont imprégnées d'un large esprit démocratique. Les Hellènes ont dû se plier aux exigences du milieu dans lequel ils se sont subitement trouvés et aux goûts du conquérant. L'organisation d'une autorité spirituelle ayant surtout des pouvoirs civils est une nécessité qui s'explique par la constitution de l'État ottoman et par la mentalité des Turcs. La Turquie, ne l'oublions pas, est un état éminemment théocratique. Le sultan, souverain temporel, est en même temps Khalife, chef spirituel. Le Cheik-ul-islam, grand pontife de l'Islam à qui le représentant du Prophète sur terre délègue son pouvoir religieux, figure parmi les membres du Conseil des ministres. Il y siège même non pas comme un ministre ordinaire, mais au même

titre que le premier ministre, le Grand vizir. Comme lui, il est nommé directement par le sultan, alors que les autres membres du Cabinet sont choisis par le président du Conseil. Les Turcs ont vu dans les Hellènes, non pas une nation, mais une secte religieuse différente de la leur; ils ont vu en eux des chrétiens. Le chef qu'ils ont bien voulu leur reconnaître ne saurait être qu'un chef religieux. A leurs yeux un civil grec, ou chrétien, en général, n'est qu'un « ghiaour », un « infidèle ». Mais un prélat, fût-il non musulman, est une personnalité qu'il faut respecter. Le porte-parole d'un peuple soumis ne saurait donc être qu'un homme revêtu de l'habit ecclésiastique.

D'ailleurs n'exagérons point l'importance de la forme religieuse des organes administratifs hellènes de Turquie. En réalité, ce n'est qu'une apparence. Son influence ne se manifeste que dans la façon un peu routinière et indolente dont sont expédiées les affaires. L'administration, hormis cela, est vraiment civile, comme du reste la grande majorité de ses fonctionnaires.

Les mêmes raisons ont pu faire croire parfois à des conflits religieux entre les chrétiens d'Orient alors qu'il s'agissait de rivalités de nations. Ainsi, la Macédoine a été longtemps ensanglantée par les terribles luttes entre les patriarchistes orthodoxes et les exarchistes schismatiques. Malgré cette étiquette religieuse, les deux rivaux étaient, en réalité, les *nations* hellène et bulgare.

Telle est l'organisation du « Centre » religieux et civil hellénique de Turquie. De lui dépendent les « centres » locaux des provinces — métropoles — administrés aussi par un régime sensiblement analogue. La caractéristique de ce régime est une très forte décentralisation.

L'autonomie administrative est la base solide sur laquelle s'appuient les deux autres catégories de privilèges : l'autonomie juridictionnelle et l'autonomie scolaire.

Le statut personnel des Hellènes, n'a pas été touché par les Turcs. Il était trop intimement lié à leur religion et à leur civilisation auxquelles le conquérant était complètement étranger. Aussi les Sultans reconnurent-ils à leurs sujets grecs le droit de trancher souverainement tous les litiges qui s'y rapporteraient. C'est ce que nous appelons *l'autonomie juridictionnelle*. Mariages, divorces, testa-

ments, tutelles, questions de filiation, etc. sont jugés par les tribunaux siégeant au Patriarcat et dans les Métropoles, composés de membres tantôt exclusivement ecclésiastiques, tantôt à la fois civils et ecclésiastiques, selon le caractère des litiges à juger. Cette pratique de tribunaux mixtes remonte à l'époque byzantine. La justice est rendue d'après la législation de l'Empire byzantin, codifiée dans le Recueil dit « Arménopoulos ». Les décisions intervenues sont exécutées par les autoritées turques, sans avoir besoin, du reste, d'être préalablement revêtues de l'exequatur de l'administration ottomane.

Grâce à ce système les foyers hellènes ont pu demeurer intacts, à l'abri de tout mélange de races et de civilisations. La différence de religion et de nationalité et l'aversion naturelle des Grecs à l'égard du conquérant, ont d'autre part empêché les mariages entre Hellènes et Turcs. S'il y a eu des femmes grecques qui ont épousé des Turcs, ce ne fut presque jamais de leur propre gré; elles y ont été contraintes par la violence. Quant aux Grecs de sexe masculin ils ne sauraient épouser des musulmanes car l'islam défend à celles-ci toute union avec des infidèles. Ceux qui ont témoigné des velléités d'enfreindre cette loi religieuse ont été cruellement châtiés par la populace ottomane.

Rappelons un exemple de ce genre assez récent. C'était en août 1908; la Constitution turque venait d'être proclamée. Peuple et journaux prêchaient à l'envi l'égalité et la fraternité entre les divers éléments ethniques de l'Empire des Sultans. Quelques naïfs se sont laissé prendre à ces belles phrases. Un Grec s'était épris d'une musulmane et, confiant dans l'égalité proclamée, crut pouvoir l'épouser, du consentement de celle-ci, bien entendu. La foule musulmane se chargea de rappeler le jeune couple à la réalité en lui appliquant en plein Constantinople, la loi de Lynch. Au fond, les Grecs n'ont qu'à se féliciter de cette intransigeance des Turcs en matière matrimoniale. C'est la meilleure sauvegarde de la pureté de leur race.

L'autonomie scolaire vient compléter cette œuvre de conservation nationale. Grâce à elle, la civilisation et l'âme hellènes ont pu supporter le contact de l'esprit inférieur turc sans avoir été altérées. Certes, on ne saurait nier certaines modifications du caractère des

Hellènes de Turquie, dues à l'influence forcée du milieu et du temps. Mais de pareilles altérations, on peut le dire hardiment, ne sont que superficielles. Les traits fondamentaux du caractère et du génie hellènes persistent à travers les siècles et les circonstances.

Mahomet II laissa aux Grecs le soin d'organiser et d'administrer leurs écoles. Il s'interdit toute immixtion dans leurs affaires. Pour tout renseignement le Gouvernement devrait s'adresser au Patriarcat ou aux métropoles; d'eux seuls dépendaient jusqu'à présent les écoles grecques. Cela les mettait à l'abri de toute influence ou pression gouvernementales.

Les résultats d'un pareil régime se voient aisément. Les Hellènes de Turquie ont pu recevoir une instruction purement nationale, identique à celle reçue dans les écoles de la Grèce libre. Jusqu'en 1916 l'enseignement se faisait *exclusivement* en langue grecque. Dans plusieurs de ces institutions le français était la seule langue étrangère obligatoire. Le cours de turc, langue officielle du pays, y était facultatif. On lui consacrait deux à trois heures par semaine, comme à une langue étrangère quelconque. Par contre, dans la grande majorité des écoles, l'enseignement du français *obligatoire* figurait sur les programmes d'études pour six heures par semaine tout au moins. Dans certains lycées même, appelés Gréco-français, il occupait presque la même place que l'enseignement du grec. Ainsi tout Hellène de Turquie, comme de la Grèce libre d'ailleurs, ayant un minimum d'instruction, connaît plus ou moins bien le français, tandis que la grande majorité ignore le turc! Quant au grec, il suffit de dire que les élèves de l'École Nationale du Phanar (Constantinople) sont en état de rédiger des épigrammes dans la langue archaïque de Pindare. La Faculté des Lettres de l'Université Nationale (Athènes) trouve parmi eux les candidats les mieux préparés pour ses cours de grec ancien et moderne.

Il n'y a pas de commune, il n'y a presque pas de village grec en Turquie qui ne possède son école primaire. Les grandes villes entretiennent des lycées, foyers ardents du patriotisme hellène et de la civilisation gréco-latine. Cette œuvre, par ses résultats, est immense. Sans elle, la nation aurait sûrement fini par s'éteindre. Les Hellènes en sont justement fiers. Ils conservent jalousement l'indépendance de leurs établissements scolaires et ne reculent jamais devant les

lourds sacrifices pécuniaires que comporte leur entretien. Car les dépenses nécessaires ne sont supportées que par eux; le Gouvernement turc n'y prend aucune part, ce qui ne l'empêche pas, du reste, d'encaisser de ses administrés hellènes un impôt spécial pour l'instruction publique.

Cette œuvre capitale s'est développée petit à petit dans les ténèbres de l'absolutisme turc. Elle a soigneusement évité de paraître brillante, de peur de choquer l'œil méfiant du conquérant. Elle s'est recouverte des couleurs sombres de l'habit religieux pour fournir un labeur opiniâtre, toujours attisé par l'espérance d'un avenir meilleur. L'indépendance hellénique et l'état actuel de l'instruction des Grecs de Turquie sont le couronnement de cet effort incessant.

***

Pour quelles raisons les Turcs ont-ils accordé ces privilèges à leurs sujets hellènes et même non musulmans en général?

Il est extrêmement difficile de se l'expliquer. Certes, au moment où ils les ont octroyés, comme à celui où ils consentaient à François Ier les capitulations, ils ne se doutaient pas que leur politique contenait le germe de l'affaiblissement futur de leur Empire; car perpétuer l'hétérogénéité d'un État n'est certes pas un moyen de le rendre fort. Mais ceci n'est pas une raison suffisante. N'ont-ils pas été poussés par des considérations positives?

Il est fort probable, à notre avis, que Mahomet II ait cherché à élever une digue infranchissable entre les vainqueurs et les vaincus dans le but pratique de maintenir ces derniers dans un éternel état d'infériorité à l'égard du « peuple souverain », voire même dans un état de servitude. Sans la liberté de leur culte et le maintien de leurs institutions particulières, les Hellènes pourraient, en effet, finir par se « turquiser » ou plutôt s'islamiser. Dès lors la différence entre maîtres et sujets disparaissait, car telle est la loi du Prophète qui n'admet pas d'inégalités entre fidèles. Les Hellènes auraient cessé d'être taillables et corvéables à merci, d'où une forte brèche dans les profits qu'attendaient les conquérants de leur victoire.

Les Grecs, bien entendu, ont compris la situation d'une façon

tout à fait différente. Pour eux, les privilèges constituaient l'instrument par excellence de conservation de la race. Ils les mettaient à l'abri de tout danger d'être absorbés par les Osmanlis. Les deux nations, unies par le sort des armes, devaient vivre côte à côte, mais s'ignorant autant que possible.

*
* *

Que reste-t-il de ces institutions séculaires depuis le commencement de la guerre actuelle et quelles sont les perspectives de l'avenir? Car, la tempête qui sévit en Europe en ces moments tragiques, n'a pas manqué de porter un rude coup à la vie de l'Hellénisme de Turquie.

Les Turcs en décadence cherchèrent une planche de salut dans l'adoption théorique du régime constitutionnel et dans l'imitation des doctrines libérales des nations gréco-latines, notamment de la France. Il y eut quelques beaux jours pendant lesquels les esprits furent bernés de promesses et d'espoirs. Mais ces jours ne devaient pas avoir de lendemain. Tout le monde connaît les événements qui se déroulèrent avec une force implacable pendant ces dernières années. Les Turcs s'aperçurent que leur empire était trop hétérogène. La liberté octroyée à tout le monde faisait des conquis les égaux des anciens conquérants. Elle risquait même de mettre ces derniers dans une position inférieure, au point de vue politique, par rapport à leurs sujets de la veille.

Il fallait, selon le parti dirigeant, rendre au pays l'homogénéité ethnique qui lui manquait; il fallait « turquiser » les nations non turques, notamment les Grecs et les Arméniens. Le souvenir douloureux de l'extermination brutale de ces derniers est trop récent pour qu'on ait besoin de le rappeler.

En ce qui concerne les Grecs, on procéda d'une façon un peu différente. On combina l'instrument radical des massacres, des déportations et des expulsions en masse avec l'action pacifique et légale. Les prétextes d'une hostilité ouverte ne manquaient pas. Le lendemain de la guerre balkanique, alors que, d'un trait de plume, ils avaient irrévocablement cédé la presque totalité de leurs possessions européennes, les Turcs s'obstinèrent à ne pas reconnaître l'acte de la

Conférence de Londres qui attribuait définitivement à la Grèce les îles de Chio et de Mitylène. Pour se venger du Gouvernement hellénique qui, naturellement, entendait ne pas rendre les deux îles en question aux ennemis de la veille et se refusait même à admettre toute conversation diplomatique à ce sujet, la Sublime-Porte organisa les persécutions des Grecs de Thrace d'abord, puis de l'Asie Mineure. On boycotta les commerçants hellènes; on arracha les paysans à leurs foyers en pillant leurs possessions, en mettant le feu à leurs maisons, en les dépouillant de leurs meubles et en les obligeant à chercher refuge en dehors des frontières de la Turquie. Plusieurs milliers d'entre eux périrent sous les coups des Turcs ou par suite des conditions misérables dans lesquelles s'était effectué leur exode. Impossible de donner une idée, ne fût-ce qu'approximative, des scènes d'horreur qui eurent lieu pendant ces instants tragiques de la vie de l'Hellénisme[1].

Ceci se passait avant même que la guerre actuelle n'eût éclaté, devant les yeux impassibles du monde civilisé. Le Gouvernement hellénique suivait avec angoisse le martyre des frères de Turquie pendant qu'il cherchait à rétablir l'équilibre des forces navales troublé un instant par l'achat de la part des Turcs du dreadnought *Rio de Janeiro*; car il savait bien qu'il n'y avait qu'un seul moyen d'apaiser les clameurs belliqueuses de Stamboul : être en mesure de les couvrir par le grondement sourd du canon.

Depuis la guerre déchaînée en 1914, ces scènes inqualifiables redoublèrent en nombre et en cruauté raffinée. Les passions turques pouvaient se donner libre cours, sans mesure, sous l'œil bienveillant des agents de l'Allemagne. Il nous suffira de rappeler que l'esclavage des Grecs a été quasiment rétabli et que des *deux millions et demi* d'Hellènes qui restaient en pays ottoman après la guerre balkanique plus de la moitié en a disparu. Les rapports de la Légation de Grèce à Constantinople contiennent à ce sujet des détails terrifiants.

Voilà pour la méthode radicale qui consiste à se débarrasser une fois pour toutes de ceux qui paraissent gênants.

Pour ceux qui restaient malgré tout, les Turcs ont pris à cœur de les exterminer par des procédés légaux créés dans ce but. Cela leur

1. Voir l'émouvante description d'une de ces scènes dans l'article de M. Gaston Deschamps, La Grèce et les Barbares, *Revue Hebdomadaire*, 30 janvier 1915.

donnait l'occasion d'affirmer qu'ils étaient les maîtres absolus chez eux et que, en matière de politique intérieure, comme en politique extérieure, ils ne se considéraient plus comme liés par certaines clauses de traités réputées par trop injurieuses pour leur amour-propre national. Il s'agissait de remonter le cours de l'histoire et de réparer « l'erreur funeste » du sultan Mahomet II. Les Capitulations *internationales* abolies, il ne restait plus qu'à déclarer caducs les capitulations *nationales* que sont les Privilèges des Patriarcats, et notamment ceux du Patriarcat hellénique.

La situation actuelle est, à peu près, la suivante.

L'*autonomie administrative* existe encore, sans doute. Mais quelle valeur conserve-t-elle du moment que tous les moyens par lesquels elle pouvait atteindre son but ont été enlevés? En effet, le Patriarche œcuménique n'est plus reconnu par les Turcs comme le chef *civil* autant que religieux des Hellènes de Turquie. La Sublime-Porte se borne à lui laisser pour l'instant sa qualité de chef spirituel; rien de plus. Lorsque, par exemple, le Patriarcat, comme par le passé, élève des protestations contre les exactions trop fréquentes de l'administration ottomane à l'égard des Grecs, le Gouvernement refuse même de lui répondre, sous prétexte que cela ne regarde pas le culte des personnes visées dans les actes de protestation. Aux yeux de la Porte, le Patriarche ne sera, désormais, qu'un chef strictement spirituel.

L'*autonomie juridictionnelle* n'a pas été touchée davantage, en théorie. En fait, elle n'est plus qu'une vaine apparence. A quoi sert, en effet, d'avoir la haute main sur toute question relative au statut personnel des Hellènes si les résultats qu'on attendait de cette organisation sont annihilés par d'autres moyens? Conserver la race grecque pure en empêchant l'infiltration des lois et coutumes matrimoniales turques dans les familles orthodoxes, voilà le but de l'autonomie juridictionnelle. A cela les Turcs répondent en organisant, depuis quelque temps, le système des mariages mixtes — unions entre Turcs et femmes grecques — qu'ils imposent par la force, bien entendu. Cette pratique, ils l'ont presque érigée en institution sociale; elle fait partie du nouveau programme de salut national ottoman; elle promet la « turquification » du pays à bref délai.

Il faut savoir combien le sentiment de famille est profond chez les Grecs et combien ils en ont le culte, pour comprendre l'odieux d'un

pareil procédé. On arrache les jeunes Grecques à leur foyer et on les force à un concubinage légal avec un maître polygame et libre de les répudier selon son caprice. L'islamisation s'ensuit nécessairement d'ailleurs.

L'*autonomie scolaire* a été officiellement abolie en août 1915. Une loi sur l'instruction publique composée de 101 articles a sonné le glas de cette liberté à laquelle les Hellènes de Turquie tenaient entre toutes. Il convient de noter que la loi en question n'est même pas une loi ordinaire; elle est parmi celles qu'on appelle « provisoires ». Elle a été décrétée par le Gouvernement pendant les vacances du Parlement. Entrée immédiatement en exécution, elle a dû être ultérieurement soumise aux Chambres pour être ratifiée et devenir « définitive ».

Pour quiconque connaît la docilité du législateur ottoman devant les volontés du pouvoir exécutif, cette formalité n'a aucune portée pratique; en effet il est dans les habitudes du Parlement de se borner au vote d'urgence des lois « provisoires » sans la moindre discussion.

Grâce à un instrument juridique pareil, des droits acquis depuis des siècles et des coutumes que le temps a érigées en institutions fondamentales touchant à l'existence même d'une nation, n'ont plus aucune valeur.

En Europe occidentale on a pris connaissance de ce fait historique par quelques nouvelles brèves parues dans les journaux et passées peut-être inaperçues[1].

Désormais les écoles grecques de Turquie dépendront directement du Gouvernement ottoman. On y mettra la langue turque sur le même pied que la langue grecque pour l'enseignement général, selon une circulaire du ministère de l'Instruction publique. A l'instruction nationale hellénique succède une instruction mitigée. Pourrait elle être l'instrument de conservation et de propagation de la vieille civilisation gréco-latine?

Sur les protestations du Patriarche voici ce que la Sublime-Porte lui a répondu :

1. Voir *Le Temps* des 16 août et 5 septembre 1915 et du 1er janvier 1916.

Votre Sainteté ayant voulu protester contre cette manière de voir du Gouvernement, en se basant sur les privilèges du Patriarcat, je dois lui déclarer que les nouvelles dispositions du ministère de l'Instruction publique sont basées sur une nouvelle loi de l'État, et par conséquent, les usages et formalités précédemment en vigueur ne doivent pas faire d'une discussion.

En foi de quoi le présent tezkéré amical a été écrit.

Le ministre de la Justice,

Signé : IBRAHIM.

***

Les Hellènes de Turquie qui ont su conserver leur indépendance nationale, intellectuelle et morale malgré la perte de leur indépendance politique durant des siècles, assistent de nos jours en spectateurs angoissés au conflit mondial dont l'issue décidera de leur propre sort. Le passé et le présent leur font préjuger de l'avenir d'une façon précise. La victoire germano-turque serait, en effet, la consécration définitive de l'œuvre d'extermination que les successeurs de Mahomet ont entreprise contre eux.

Cette considération a déterminé, même avant l'entrée en lice de leurs frères de la Grèce libre, leurs sympathies et leurs vœux.

D. D.

VARIÉTÉS

L'ŒUVRE DE LA FRANCE EN INDO-CHINE

M. Paul Doumer, dans son beau livre *L'Indo-Chine française* (*Souvenirs*), exposant l'œuvre accomplie au cours des cinq années de son gouvernement général, de 1897 à 1901, a dit, à sa dernière page : « Pendant cinq ans, l'Indo-Chine a vécu et travaillé d'une même âme. Les chefs de l'armée et de la marine, les directeurs des grands services et des administrations ont été des collaborateurs également dévoués et actifs, n'ayant d'autre souci que d'entraîner leur personnel, de faire tendre les forces dont ils disposaient vers le but unique : donner à la Métropole une colonie organisée et outillée, riche et forte.

« C'est fait, et cela s'est fait modestement, sans bruit et sans réclame. L'Indo-Chine, pendant qu'elle grandissait, n'a pas attiré l'attention, n'a pas fait parler d'elle.

« On pourra, dans peu de mois, la présenter au monde avec quelque fierté. Elle se montrera déjà puissante, mais non pas au repos; en plein travail, au contraire, en pleine marche vers un avenir brillant. Ceux qui, en toute place et à tout degré, ont concouru à ce résultat ont le droit de penser que leur effort n'a pas été vain et qu'ils ont utilement servi la Patrie. »

Ces appréciations et prévisions de l'éminent homme d'État et administrateur, à qui notre Indo-Chine doit tant, sont-elles justifiées? Se sont-elles réalisées? Nous allons en recueillir les preuves incontestables dans l'ouvrage remarquable et si instructif qu'a publié M. Henri Brenier, sous ce titre trop modeste : *Essai d'Atlas statistique de l'Indo-Chine française.* (Hanoï, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1914.)

Il serait très utile de jeter un coup d'œil en arrière, afin de mesurer

mieux le chemin parcouru et de mieux établir les résultats acquis depuis le jour où la France a, pour la première fois, entamé des rapports avec l'Annam. Suivant ensuite les progrès réalisés et nos développements continus, on comprendrait mieux la grande valeur de l'*Atlas statistique* de M. H. Brenier, et l'on verrait par ses données que notre colonie d'Indo-Chine, à l'heure présente, équivaut, à beaucoup d'égards, à l'ensemble des autres possessions coloniales de la France.

I

C'est vraiment un missionnaire français, le P. Alexandre de Rhodes qui, le premier, nous a fait connaître l'Indo-Chine, où il a demeuré. Ce n'était certes point le premier Européen qui parût en ces régions : les Portugais les avaient visitées en 1552; Christoval de Jaques en 1570; des Hollandais, en 1595 et en 1641, en avaient parcouru les îles, le littoral, avaient même remonté le Mé-Kong jusqu'au Laos. Le P. Alexandre de Rhodes, venu en Cochinchine au mois de décembre 1624, ne se contenta pas d'être explorateur : séjournant successivement dans les provinces, du Nord au Sud de l'empire, et parfois obligé d'aller chercher refuge à Macao, en Chine ou aux Philippines, il ne s'éloigna de l'Indo-Chine qu'en juillet 1645.

Dans un livre, publié à Paris en 1659, il fit connaître à la France les pays de l'Annam, en répandit la carte et exposa les avantages que pourrait trouver notre commerce à fonder des établissements en ces régions voisines de la Chine et en rapports constants avec ce prodigieux marché. C'est évidemment lui qui y attira notre Compagnie des Indes.

Celle-ci n'y envoya un navire qu'en 1680, mais, deux ans après, le roi Louis XIV fit des ouvertures au souverain d'Annam et, par des agents de la Compagnie des Indes, lui adressa une lettre et des présents. Mais les années se passèrent en tergiversations; c'est seulement en 1749 que le P. Poivre, envoyé par les Directeurs de la Compagnie des Indes et muni des instructions de Dupleix, vint à Tourane et à Hué. Bien accueilli par le roi, il obtint une concession à Faï-Fô, et le roi écrivit à Louis XV : « Je serais bien aise qu'il y eût dorénavant, entre votre royaume et le mien, une union si étroite qu'ils ne soient plus que comme s'ils n'étaient qu'un. »

Sur ces assurances, notre grand Dupleix se disposait à étendre en Annam la puissance qu'il avait établie dans l'Inde, quand survinrent les événements que l'on sait, qui ruinèrent ses projets et firent crouler l'empire qu'il avait fondé. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que l'on vit la France reprendre ses vues sur l'Annam, entraînée qu'elle y fut par l'évêque d'Adran.

Pigneau de Béhaine, l'homme de génie autant que grand patriote, sut détourner le prince Nguyên-Anh, héritier des Vua de Cochinchine, de recourir à l'aide des Portugais, des Hollandais ou des Anglais, et vint à Versailles, en 1787, réclamer l'appui de la France contre les rebelles Tây-Són.

Un traité fut alors signé, qui nous offrait « la propriété absolue et la souveraineté de l'île formant le port principal de la Cochinchine, appelé *Hoï Nan*, et par les Européens *Touron*; et ces propriété et souveraineté seront incommutablement acquises dès l'instant où les troupes auront occupé l'île mentionnée ». Les articles suivants du traité établissent que les rois de France et d'Annam auraient concurremment la propriété du port susdit; que les Français pourraient faire sur le continent tous les établissements qu'ils jugeraient utiles pour leur commerce et leurs vaisseaux; qu'ils auraient aussi la propriété et la souveraineté de l'île Poulo-Condore; enfin que la police du port serait réglée d'un commun accord (art. 3, 4 et 5).

L'article 6 réservait aux Français, à l'exclusion de tous autres étrangers européens, une entière liberté de commerce et de circulation, sans autres droits à payer que ceux déjà imposés aux indigènes, et les bâtiments étrangers, de guerre ou marchands, ne seront admis dans les ports que sous pavillon français.

En échange de ces avantages, le roi de France s'engageait à fournir à Nguyên-Anh l'aide nécessaire contre les rebelles Tây-són, à envoyer quatre frégates, douze cents hommes d'infanterie, deux cent cinquante Cafres et deux cents artilleurs, pourvus de leur matériel de guerre et, notamment, d'une bonne artillerie de campagne.

Pour l'avenir, les deux puissances contractantes se promettaient secours en soldats, matelots, vaisseaux, vivres, etc., au cas où l'une ou l'autre serait attaquée par quelque autre puissance.

Ce traité, signé le 28 novembre 1787, devait être ratifié par les deux souverains dans le délai d'un an ou plus tôt s'il était possible;

ne reçut qu'un commencement d'exécution, nos secours n'arrivèrent pas jusqu'en Cochinchine, arrêtés qu'ils furent par des intrigues dont nous ne parlerons pas ici.

L'échange des ratifications n'eut pas lieu et on perdit cette occasion favorable d'établir la France en Indo-Chine; mais heureusement Pigneau de Béhaine, à défaut de toute aide officielle, sut obtenir l'aide de quelques particuliers.

Nous avons dit dans les *Annales de l'École des Sciences politiques* [1], l'œuvre accomplie en Indo-Chine par l'évêque d'Adran et ses héroïques compagnons français, qui organisèrent là-bas une armée dressée à l'européenne, fondirent des canons, créèrent une puissante artillerie légère, bâtirent des citadelles, construisirent une flotte, mirent fin à la rébellion et portèrent Nguyen-Auh au trône d'Annam, sous le titre de *Gia-Long*. Au prix de fatigues et de périls endurés si courageusement, grâce aussi aux subsides du roi Louis XVI, ils mirent fin à trente ans de guerre civile et accomplirent les conditions du traité de 1787, non point sans doute dans la forme écrite, mais cependant au delà même de nos engagements. Malheureusement, à l'heure où l'on eût pu régler les comptes, l'évêque d'Adran n'était plus et la France était en révolution. Vainement le capitaine de vaisseau Larcher s'efforça de montrer au Directoire l'intérêt qu'auraient notre commerce et notre politique en Indo-Chine; la République et, plus tard, l'Empire eurent d'autres soucis, et les liens qui auraient pu unir les deux pays se relâchèrent, puis se rompirent.

En 1819, le gouvernement français tenta d'entrer en pourparlers avec la cour de Hué, mais en vue seulement des rapports commerciaux; on nomma même un Consul en Annam, qui fut chargé de remettre à Gia-Long une lettre de Louis XVIII. Passons sur les entreprises de Chaigneau, Vannier, Bougainville, etc., pour en arriver à 1858, qui vit enfin s'ouvrir l'ère de l'occupation française, l'organisation administrative et les développements progressifs qui en sont résultés, et les conséquences économiques dont M. Brenier nous présente un si saisissant tableau.

1. Voir J. Silvestre, La politique française en Indo-Chine, *Annalles de l'École des Sciences politiques*, t. X, XI, XII et XIII.

II

L'année 1858 ayant vu la signature du traité de paix de Tien-Tsin, qui nous libérait des affaires engagées avec la Chine, la France put alors se tourner vers l'Annam. Après Tourane, d'abord pris, puis évacué, on comprit que notre intérêt nous commandait d'entamer la conquête par la Basse-Cochinchine, et l'on peut dire que depuis 1859, avec un esprit méthodique et une sagesse que les résultats obtenus ont merveilleusement récompensés, la France a progressivement ajouté à sa base indo-chinoise, sous forme de colonie ou de protectorat, Cambodge, Laos, Annam et Tonkin; son œuvre politique, économique et administrative fut prudemment conduite. La puissance du souverain de l'Annam était absolue et sans contrôle; il disposait à son gré de tout et de tous. Les lois codifiées étaient sages et bien conçues, mais appliquées le plus souvent par des mandarins corrompus, et les impôts, légers pour les privilégiés, étaient écrasants pour le peuple. Tous les écrivains qui ont traité de l'histoire de notre Indo-Chine ont rendu hommage à l'action française, à sa prudence et à sa sagesse, et l'*Atlas statistique* de M. H. Brenier en démontre les heureux résultats.

III

Chef du service des affaires économiques au gouvernement général de l'Indo-Chine, M. H. Brenier était admirablement placé pour se documenter aux sources administratives et économiques les plus complètes et les plus sûres; il était, d'autre part, tout désigné pour cette œuvre, non seulement par ses fonctions, mais aussi par ses études à l'École des Sciences politiques et par la Direction qui lui avait été confiée, antérieurement, de la Mission Lyonnaise d'exploration commerciale en Chine.

Avant lui, un missionnaire, le P. de la Bissachère, avait publié un *Exposé statistique* touchant tous les pays de l'Indo-Chine, mais particulièrement le Tonkin ; si l'on rapproche les tableaux présentés dans ces deux Statistiques on peut mesurer les résultats très satisfaisants dus à l'œuvre de la France, bien que les travaux de M. Brenier ne portent que sur une période de quinze années (1898-1913).

Tout est à lire et à compulser dans cette étude si remarquablement documentée, qui compte 10,000 et quelques inscriptions de chiffres ou figures. Avec le soin le plus minutieux, l'auteur guide le lecteur dans les graphiques à échelles nécessairement variées, et où les notices et commentaires ne sont pas ménagés, toujours clairs et précis.

Analyser, résumer l'œuvre de M. Brenier est un travail impossible, par cette bonne raison que l'auteur, très savant et trop modeste, n'a dit que ce qu'il fallait, mais a dit tout ce qu'il fallait. C'est pourquoi, nous devons nous borner ici, à passer une revue rapide des sujets qui font apprécier les progrès réalisés et la situation établie dans ses détails par *l'Atlas statistique*.

Trente-quatre cartes, cinq plans de villes, cent-une pages de graphiques et quatre-vingt-sept notices ou commentaires sont répartis en douze fascicules, chacun de ceux-ci constituant le réel sommaire d'une étude complète du sujet envisagé. Ce sont :

I. *L'Indo-Chine physique*, où sont traitées les questions hypsométriques, climatologiques, territoriales, avec estimation approximative des populations, par pays, répartition et importance de chaque groupe ethnique; langues diverses, etc.

II. *L'Indo-Chine administrative*, depuis le gouvernement général jusqu'au personnel inférieur, en précisant les organisations spéciales à la Cochinchine, au Tonkin, à l'Annam, au Cambodge, au Laos et au territoire de Kouang-Tchéou-Wan. A ces données s'ajoutent : la représentation européenne et indigène, le service de la Justice, la défense de l'Indo-Chine, la police, etc.

III. *Les Finances* : services financiers, budgets locaux ; les douanes et régies, le cadastre, la monnaie et le change, les alcools indigènes, l'opium, etc.

Et ainsi se continuent les exposés, par les fascicules IV et suivants, précis et détaillés, touchant *l'organisation et le fonctionnement des services techniques* (santé, enseignement, postes et télégraphes, travaux publics, eaux et forêts, etc.). — Cultures et produits alimentaires, textiles, forêts, mines, pêche, chasse, élevage.

Les fascicules IX, X, et XI sont consacrés aux *questions économiques* et particulièrement à la colonisation, au commerce et aux capitaux en Indo-Chine, aux moyens de circulation terrestres ou fluviaux, à l'hydraulique agricole, etc.

Enfin, le fascicule XII, présentant les conclusions de l'auteur, détermine la place qui revient à notre Indo-Chine, à ses 16 millions d'habitants répartis sur 700,000 kilomètres carrés et qui vivent sous un régime administratif sans cesse en progression. Le développement économique, déjà si grand, n'est pourtant encore qu'à son début, assure M. Brenier, puisqu'il reste à mettre en valeur la moitié de l'immense Delta du Mékong. L'Indo-Chine française, située « au centre de près de la moitié de l'humanité et d'une moitié qui n'est qu'à l'aurore de son développement économique », est certainement appelée à voir grandir, dans une richesse matérielle, les œuvres les plus hautes du génie français. Telles peuvent être résumées les conclusions de l'auteur de ce remarquable *Exposé de l'Œuvre de la France*, et telles seront aussi, je pense, les conclusions de ceux qui étudieront l'*Atlas statistique* de M. Henri Brenier, qui nous semble le couronnement des travaux déjà publiés par les Philastre, Luro, de Lanessan, Doumer et autres, et qui a dû, certainement, fournir de très sérieux points d'appui au projet actuel de création d'une *Flotte marchande indo-chinoise*.

La haute valeur de l'œuvre de M. Brenier a, du reste, été reconnue par l'Institut de France qui lui a décerné, l'année dernière, le prix Lucien de Reinach.

J. Silvestre.

SHAKESPEARE OU BACON?

La Revue recueille ici les dernières lignes sorties de la plume de M. Léon Morel. Ce sont quelques courtes réflexions provoquées par une lettre où notre Rédacteur en chef signalait, à l'anglicisant si averti qu'était M. Morel, une recrudescence dans la presse anglo-américaine du débat sans cesse renaissant sur la véritable personnalité de l'auteur des œuvres généralement attribuées à William Shakespeare. — On retrouvera, dans ces pages trop brèves, un remarquable exemple du bon sens impassible et du délicat esprit critique qui caractérisaient si bien l'œuvre et l'enseignement de M. Léon Morel.

A Monsieur le Rédacteur en Chef
de la Revue des Sciences politiques.

Mon cher collègue,

Vous me dites que les Revues anglaises et américaines reviennent depuis quelques temps à la discussion de ce problème : Shakespeare est-il l'auteur des œuvres de Shakespeare?

Depuis longtemps j'avais cessé de prendre aucun intérêt à une controverse qui me paraissait un pur défi à tout bon sens et à toute raison. Je sais bien qu'il est peu scientifique ni critique d'adopter, en face de n'importe quel problème, une attitude de négation et de scepticisme *a priori*. Mais voici la formidable objection qui, dès l'abord, se dressait, pour moi, devant le seul examen de la question :

Les œuvres d'un écrivain offrent généralement un moyen direct et sûr de pénétrer la psychologie de l'auteur. Il n'est pas besoin, pour le croire, d'adopter jusqu'au bout la doctrine de Taine sur ce point. Quiconque a lu les œuvres de Bacon en emporte une conception fort nette de la tournure d'esprit, des méthodes de pensée, des exigences logiques, des tendances intellectuelles, peut-être aussi du

degré de sentimentalité, de la qualité éthique, de la puissance et de la valeur d'imagination de l'auteur, etc., etc. Pour Shakespeare, la question est plus complexe, parce qu'il s'est attaché à nous faire connaître mille âmes diverses, à l'exclusion de la sienne propre. Certains critiques ont néanmoins extrait de son œuvre une psychologie complète et approfondie de l'auteur. Je ne suis pas sûr qu'ils soient en tout justifiés. J'opine, par exemple, que les fameux sonnets ne nous apprennent rien au sujet d'aventures passionnelles, et sont purs exercices de rhétorique poétique. Mais il est tout un côté de l'âme que l'œuvre ne saurait s'empêcher de révéler, c'est la partie intellectuelle, imaginative, créatrice d'art, de vie, de beauté. Il y a là, la manifestation la plus certaine de tout un ensemble de caractères essentiels. Or, à comparer, de ce point de vue, ces deux hommes, Shakespeare et Bacon, il apparaît avec évidence qu'ils appartiennent à deux familles d'esprits totalement différentes. Vouloir les identifier est la plus audacieuse gageure que l'on puisse jeter à la face de tout sens critique ou goût littéraire.

La raison principale qui suggérait le choix de Bacon, c'était l'incontestable génie de celui qu'on voulait substituer au père putatif. Aujourd'hui, on met en avant, paraît-il, des noms nouveaux, et des personnages chez lesquels on n'avait jamais encore soupçonné de génie. Le problème change un peu d'aspect; mon objection dirimante ne s'y applique plus; mais je ne me fais nul scrupule d'y exercer le scepticisme ironique que soulève plus d'une controverse artistique.

Du moment qu'on demande, comme première qualification, à l'homme dont on veut faire le prince des poètes, d'avoir été une personnalité sans originalité ni relief, tous les candidats me paraissent acceptables, comme ce comte de Rutland dont un critique belge, M. Demblon, se faisait récemment le protagoniste. Il suffit d'appliquer au problème la théorie et la méthode du *cubisme*.

Prenez une forme quelconque. Moyennant un nombre approprié de suppressions et d'additions, vous pourrez toujours la réduire à une agglomération de figures rectilignes. Prenez les faits connus de la vie d'un homme. Retranchez-en tout ce qui gêne votre thèse; ajoutez-y tout ce que la fantaisie peut suggérer d'hypothèses utiles et vous établirez facilement que Shakespeare fut... qui vous voudrez. Mais ne me demandez pas de m'intéresser à votre travail saugrenu.

Les faits qu'invoque M. Demblon sont, pour la plupart, ou faux et depuis longtemps controuvés, ou purement hypothétiques, ou interprétés inexactement. Il serait trop long de les examiner un à un. Permettez-moi d'en apprécier seulement un ou deux, et non pas des plus absurdes.

Shakespeare, disent certains biographes, aurait gardé les chevaux à la porte d'un théâtre, M. Demblon, je ne sais plus pourquoi, considère le fait comme important. D'Avenant, écrivain de moralité douteuse, qui se plaisait à laisser croire qu'il était fils de Shakespeare, a entendu dire la chose *à quelqu'un*. D'Avenant l'a racontée à Betterton, Betterton à Rowe, Rowe à Pope, Pope à Newton, Newton à Johnson, et Johnson à Shiels, qui l'a racontée au monde cent trente-sept ans après la mort de Shakespeare. Voilà un bien authentique renseignement et un précieux argument pour la thèse! Il vaut celui qui affirme que Shakespeare ne savait pas écrire, sans doute parce que ses signatures sont peu lisibles. Songez au nombre de personnages que pareille déduction rangerait parmi les illettrés, depuis Napoléon jusqu'à votre médecin ou au mien.

On peut juger, par ces deux exemples, de la valeur des additions par lesquelles Shakespeare est ramené au cube désiré. Il faudrait aussi dire quels retranchements sont également nécessaires.

La paternité des œuvres est attribuée au grand Will par tous ceux des contemporains qui ont, à notre connaissance, parlé de lui, et ils sont nombreux. Les acteurs Heminge et Condell devaient savoir si leur camarade et directeur était capable d'écrire les pièces qu'il leur faisait jouer. Dans la préface qu'ils ont mise en tête de l'édition de 1623, ils disent : « Son esprit et sa main allaient à l'unisson, et, ce qu'il pensait, il l'exprimait avec tant de facilité que c'est à peine s'il y a des ratures dans ses manuscrits. » — Les deux grands seigneurs à qui cette édition est dédiée et qui connaissaient Shakespeare dès longtemps, Pembroke et Montgomery, avaient manifestement de lui une autre opinion que M. Demblon. Le plus illustre des hommes de lettres du temps de Shakespeare, Ben Jonson, avait été son ami intime. Pour cette édition de 1623, il donne quelques « vers au lecteur ». « Ah! si le graveur avait pu dessiner son âme, comme il a dessiné son visage, ce portrait dépasserait tout ce qui jamais fut écrit sur le cuivre. Mais, puisqu'il ne le peut pas, regarde,

ô lecteur, non pas son portrait, mais son livre. » Trois autres pièces de vers apportent un témoignage d'estime et d'admiration d'amis qui ont connu l'auteur, et qui signent Hugh Holland, L. Digges, et J. M., d'autres auteurs, Selden Basse, Meres, Chesters; les éditeurs Blount et Walkeley ont témoigné que, connaissant Shakespeare, ils le tenaient pour l'auteur des œuvres dramatiques, lyriques ou narratives qui lui étaient attribuées.

Nous demandons ce que pèsent, en face de ces affirmations positives, les conclusions fournies par les méthodes baroques du petit jeu de société qu'on peut appeler le cubisme littéraire.

LÉON MOREL.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE

Louis Leger. — *Le panslavisme et l'intérêt français*, Paris, Flammarion, 1 vol. in-12 de 360 p., 1917.

M. Leger, doyen des slavistes français, poursuit, avec une admirable jeunesse d'esprit, ses études de linguistique et d'histoire. Les réflexions suggérées par la guerre actuelle au patriotisme d'un homme qui connaît à fond le monde slave, voilà ce qui constitue l'intérêt capital de ce nouveau livre.

L'auteur étudie tour à tour l'histoire politique des différents peuples slaves. Il nous montre le développement de l'idée panslaviste, depuis Georges Krijanitch au XVIIe siècle jusqu'à la conférence de Prague en 1908. Toujours et partout, les dissensions et l'anarchie du monde slave ont fait échouer les efforts inspirés par le sentiment de la solidarité ethnique. Pourtant il est plus nécessaire que jamais d'« organiser le panslavisme » pour contenir la poussée allemande. Comment? C'est ce que M. Leger tente de préciser dans un intéressant chapitre, notablement allégé par la censure.

Certes, on pourra en discuter certaines idées, surtout à la lumière des événements qui se sont produits depuis l'impression du livre. Un fait capital, comme l'effondrement de la Russie révolutionnaire, doit modifier bien des points de vue. Évidemment il ne saurait plus être question d'annexer Kœnigsberg à la Russie (p. 334). Mais, telles qu'elles se présentent, les idées de M. Leger, appuyées sur une érudition toujours sûre, méritent un examen approfondi. Il a le rare courage de reconnaître l'injustice du traité de Bucarest (1912). Ce qu'il faut à la Serbie, ce n'est pas la Macédoine bulgare, mais la Bosnie-Herzégovine et un bon débouché sur la mer.

P. Ch.

A. Gauvain. — *L'Europe au jour le jour*. T. II. *De la contre-révolution turque au coup d'Agadir*. Paris, Bossard, 1 vol. in-8, de 500 p., 1917.

Nous avons déjà signalé à l'attention des lecteurs de la Revue, dans son précédent numéro, cette nouvelle œuvre de M. Gauvain, en tentant d'en marquer l'originalité et d'en dire toute la valeur. Ce tome II poursuit brillamment l'entreprise d'un récit historique fait au jour le jour, sous l'impression immédiate de l'événement. C'est, dans notre littérature politique, quelque chose de tout à fait neuf et de singulièrement captivant. Cela a, à la fois, la netteté ample d'une large esquisse traitée d'une main sûre, qui ne laisse point de faux traits sur la toile, et la séduction incomparable du document tout palpitant de vie. La méthode de l'auteur reste la même. Il nous livre ses articles tels qu'il les écrivit pour le journal. Il a seulement éliminé les moins importants, ceux que l'obligation de l'information quotidienne ou semi-quotidienne lui avait fait écrire pour maintenir son public en haleine et qui, n'étant pas des maillons indispensables de la chaîne, peuvent disparaître maintenant.

Il a dû renoncer aussi à l'ordre strictement chronologique qu'il observa dans son premier volume, pour adopter un classement par questions, classées sous autant de chapitres différents : *La contre-révolution turque, la question d'Orient, la révolution grecque, le procès d'Agram, la crise hongroise*, etc. Ce ne sont là que points de détail. L'œuvre se poursuit avec une ampleur et un talent qui la classent en une place éminente dans la bibliographie de l'histoire contemporaine.

M. C.

J. Reinach. — *Les Commentaires de Polybe.* 11e série. Paris, Fasquelle, 1 vol. in-16 de XII-422 p., 1917.

Nous avons déjà signalé, à son apparition, chacun des volumes de cette série. Ce ne fut souvent que d'un mot trop bref, qui disait seulement l'éclat, la fougue de cette parole, la sagesse de cette pensée pleine de science et d'expérience. Ce mot suffisait pour rappeler à des lecteurs avertis une œuvre dont ils suivent, dans le quotidien, le développement inlassable et superbe. Cette onzième série poursuit la collection avec le même bonheur. Sa préface mérite une attention particulière, que nous voulons signaler ici, car elle fixe un point d'histoire. Elle constate que, dès le début de l'année 1915, les sympathies du président Wilson étaient pour les alliés, incontestablement. Elle donne ainsi un point de vue d'où l'on peut observer l'évolution de la politique de M. Wilson : « Un ami enthousiaste de Roosevelt amena un jour chez moi l'ami intime du président Wilson, le colonel House. Je n'eus pas plutôt causé librement avec lui que je me sentis conquis par l'intelligence et la sincérité de l'homme. Ame à la fois très haute et très limpide. Quand il m'affirma (c'était aux premiers mois de 1915) que Wilson était convaincu du bon droit de l'Entente dans la guerre, je le crus. Quand il m'affirma encore que Wilson n'obéissait jamais qu'à sa conscience et qu'en conséquence il interviendrait, avant la fin de la guerre, en faveur de l'Entente, je le crus.... House me tint le même langage l'année d'après, à un deuxième voyage qu'il fit en Europe.... »

Polybe ne se contente pas de suivre pas à pas les événements de la guerre et de la politique. Il voit plus loin, et les vieilles idées, pour lesquelles il a toujours combattu, parce qu'elles lui paraissaient vraies et salutaires, reviennent sous sa plume, entre deux étincelantes chroniques militaires. Nulle ne lui est plus chère que la nécessité de lutter contre l'alcoolisme, contre « Sa Majesté l'alcool », l' « ennemi de l'intérieur ». Il dénonce l'alcoolisme féminin : « Un receveur particulier, qui paye les allocations aux femmes des mobilisés, m'écrit : « Sur 431 femmes à qui j'ai remis leur allocation dans une seule journée, 7 seulement sont rentrées chez elles sans s'arrêter pour boire ou acheter de l'alcool chez les débitants de.... » Et il pose la question douloureuse : « La démocratie veut-elle devenir la bistrocratie? N'aurez-vous arraché ce pays à la griffe allemande que pour le laisser dépérir, comme les Peaux-Rouges d'Amérique, dans les ravages de l' « eau de feu »? (p. 28-31). Question angoissante, que philanthropes et législateurs ne résoudront pas à eux seuls. Jamais « Société contre l'abus du petit verre », si puissante soit-elle, jamais assemblée, si courageuse soit-elle, ne réussiront à opérer la guérison. Celle-ci ne peut venir que de la nation elle-même, décidée, enfin, à retirer à l'ivrogne sa bouteille, et à lui fermer le cabaret. Voyez ce que font la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis : Le suffrage populaire se saisit de la question; il évoque l'affaire devant lui. Boira-t-on ou ne boira-t-on pas? Et il vote *dry*; il *dessèche* d'un coup tous les gosiers altérés d'une province du Dominion, d'un Etat de l'Union; il les condamne à l'eau claire, ou au *ginger beer*, ou au moins aux libations solitaires et sans joie du home, loin de l'éclat des gin-palaces et de l'émulation communicative des ébriétés voisines. Voilà la grande décision et la leçon nécessaire. Il faut que le buveur se sente en face, non d'un législateur père-fouettard, dont il se rit et que trop souvent, hélas! il tient dans sa paume avinée, mais en face de ses concitoyens, qui lui cassent son verre sous le nez et l'envoie dédaigneusement au lit.

M. C.

W. E. Weyl. — *American World Policies.* New-York, Macmillan, 1 vol. in-8 de 307 p., 1917.

M. Weyl a écrit cet ouvrage dans le courant de l'année 1916. Il l'a publié, en 1917, avant la guerre germano-américaine. Les faits récents ont dû modifier grandement ses vues personnelles, et, s'il donne une seconde édition de son œuvre, il aura sans doute lieu d'en changer profondément les conclusions. Telle qu'elle se présente à nous actuellement cette œuvre constitue un document d'un réel intérêt. On y trouve développée longuement, et avec talent, une thèse qui mérite toute notre attention. C'est celle de l'Américain pacifiste, ami du

progrès, et confiant dans la vertu des idées. Je ne trouve pas de meilleurs termes pour qualifier l'auteur.

M. Weyl est pacifiste. Il abhorre la guerre. Il croit qu'on pourra délivrer l'humanité de ce fléau. Il compte pour cela sur une conception meilleure des relations économiques entre les peuples. Des idées saines, répandues dans le monde, suffiraient, à son avis, pour transformer la mentalité des hommes et hâter l'avènement d'un régime de paix sinon perpetuelle, du moins presque absolue. L'auteur fonde cette opinion optimiste sur un raisonnement un peu tendu et laborieux, où les faits concrets sont mêlés adroitement aux déductions de pure logique, et qui se poursuit à travers de copieux chapitres. On peut le résumer ainsi, en le simplifiant peut-être à l'excès : Les guerres ont pour cause la rupture de l'équilibre économique entre les nations. Le développement des impérialismes a beaucoup contribué à cette rupture d'équilibre. L'impérialisme soumet des nations arriérées, ignorantes et indolentes à la loi de nations plus fortes. Les impérialismes s'opposent, se contrarient et finalement se heurtent. Un impérialisme mondial, qui assurerait, d'un commun accord entre les grandes nations, la mise en exploitation du globe empêcherait de futures conflits, assurerait à chacune sa part et aux peuples inférieurs le respect de leurs droits.

Telle est la thèse, ramenée a ses propositions les plus simples. Elle est très séduisante et très fragile. Ce serait sans doute un grand bien si quelque combinaison de l'esprit humain parvenait à faire régner la paix sur le monde. Mais peut-on penser que l'intelligence et la volonté humaines puissent avoir une telle puissance? L'auteur lui-même nous porte a en douter, car il nous donne, du monde actuel, un tableau peu rassurant : l'injustice y fleurit, le déséquilibre est partout, toutes choses ne vont que par poussée brutales d'appétits et réactions incohérentes de forces révoltées les unes contre les autres. Est-il bien croyable qu'une décision, une institution humaines puissent brusquement, ou même avec après un long effort, ramener ce désordre à l'harmonie? — La réponse est toute prête. L'histoire nous la donne. L'humanité n'aime point tant que cela le desordre et l'anarchie. Elle tend naturellement à l'harmonie et à la paix. Elle s'y tient aussi longtemps qu'elle peut. La rupture d'équilibre vient toujours d'une force subitement déchainée, qu'elle n'a pas pu maitriser à temps, et qu'il n'était pas en son pouvoir de corriger, de discipliner, ni de contraindre. Il ne faut pas nous exagérer notre portée d'action en politique. Nous pouvons sans doute raisonner des choses, en général trop tard, et sur des faits accomplis; nous ne pouvons presque jamais en décider. Dans une nation, la crise sociale surgit toujours avant qu'on l'ait prévue, et sans qu'on ait pu la pallier. Entre nations, les guerres éclatent de même. Les Grecs auraient-ils pu empêcher les guerres médiques, en prévoyant le flot humain qui allait fondre sur leurs petites cités? — L'Empire romain vit les invasions barbares se préparer, s'essayer, revenir dix fois à la charge, abattre un pan du *limes* par ici, conquérir une province par la, ronger peu à peu ses provinces. Qu'y pouvait-il faire? — L'Empire grec, le monde franc virent venir de même l'invasion islamique. Elle mit cinquante ans pour gagner l'Asie Mineure, et cent ans pour atteindre les plaines de la Septimanie. Qu'y firent-ils? On nous parle aujourd'hui d'un péril jaune qui sera peut-être, en effet, une menace terrible pour la civilisation blanche de demain. Mais qu'en savons nous maintenant? Que pouvons-nous y faire? Qu'y pourrons-nous faire demain? La vie quotidienne des nations absorbe tout leur effort. Elles n'ont ni le loisir ni les moyens de prévoir les grandes péripéties qui changent la figure du monde.

Mais ces péripéties ne vont point cependant sans résistance, et la force déchainée n'atteint pas toujours son but. Les Perses furent vaincus à Marathon et à Salamine; les Arabes furent arrêtés à Poitiers. Ceci n'est plus affaire de raisonnement subtil, ni de déduction logique : Une force s'est opposée à la force : force physique, force morale, un mouvement puissant, brutal, passionné, décisif, a brisé net l'élan de la force opposée. De la cohue perse, bigarrée, immense et trouble comme un fleuve de l'Orient, la petite armée grecque, scintillante, souple, acérée comme une lame d'acier, l'âme soulevée par le chant du péan, a fait un grand massacre. Les escadrons légers, bourdonnants, buti-

nants de Abd-er-Rahman, lancés à fond de train dans la guerre sainte, les yeux fixés sur le paradis où l'on entrait à coups de sabre, ont fondu sous les lourdes framées des guerriers de Charles Martel, frappant à grands coups réguliers, sans repos ni trêve, au chant des hymnes chrétiennes. Jusqu'à la dernière heure de la bataille, on ne sut pas qui l'emporterait, si les bataillons de Miltiade ne seraient pas submergés par le flot perse, si le « mur de fer et de glace » des Francs ne plierait pas sous les dards musulmans. Ce fut seulement une question de force : force physique et force morale.

Aujourd'hui, nous voyons le même spectacle. Au moment précis où M. Weyl élaborait avec tant de soin ses raisonnements, les gouvernants de son pays prenaient leurs résolutions définitives. Ils ne se guidaient point sur les vues théoriques qui préoccupent notre auteur. Impérialisme, équilibre économique, arbitrages, réformes sociales, ils ne s'occupaient point de cela. Une force s'élevait dans le monde, destructrice de tous les idéals, menaçante pour tous les intérêts de la nation américaine : il fallait la combattre et l'abattre.

La politique est beaucoup plus simple qu'on se l'imagine d'ordinaire. Elle souffre seulement d'un grand défaut : cheminant au train de la vie quotidienne des hommes, elle s'élève peu au-dessus d'elle et sait mal prévoir.

Telles sont les observations que suggère la lecture du livre de M. Weyl. Elle est, au demeurant, fort intéressante et propice à la réflexion.

Brand Whitlock. — *Un Américain d'aujourd'hui. Scènes de la vie publique et privée aux États-Unis.* Traduit de l'anglais (*Forty Years of it*) par Mme Henry Carton de Wiart. Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-16 de IX-351 p.

Voici un livre remarquable à tous égards. Il l'est d'abord par la qualité des personnes qui le livrent au public. M. B. Whitlock, après avoir rempli, aux États-Unis, une carrière sur laquelle nous reviendrons bientôt, était ministre à Bruxelles au moment où l'occupation allemande y faisait sentir des rigueurs qui ne se sont pas apaisées depuis. Il a rendu alors à la population belge des services éminents dont une médaille, reproduite dans le présent volume, conservera le souvenir impérissable. La traductrice, Mme Carton de Wiart, a mis ce livre en français dans la prison de Berlin où l'avait conduite sa courageuse attitude en face de l'envahisseur. Auteur et traductrice sont des caractères. Ils représentent ce qu'il y a de plus noble dans l'humanité : la pensée, l'action, l'enthousiasme, le dévouement, la fidélité.

Mais Mme Carton de Wiart n'a pas traduit ce livre seulement parce qu'il sortait de la plume d'un homme de cœur, qui a mérité l'affection de tous les Belges. Elle a voulu donner au public de langue française l'occasion de goûter une des œuvres les plus frappantes de la littérature américaine de nos jours. Car le livre de M. B. Whitlock n'est rien moins que cela. Œuvre frappante par le ton, par les idéals, par les incidents de chaque page, par la physionomie de l'auteur. On ne peut concevoir rien de semblable en français. On trouverait difficilement le pareil en anglais. France et Angleterre sont des pays trop vieux, où la pensée évolue sur un rythme trop régulier pour qu'une œuvre y déploie une désinvolture si primesautière, y affirme une foi si vraie dans le renouveau, dans la puissance de l'inconnu, dans l'allégresse de la recherche sociale. Celui qui écrirait de la sorte en France, de nos jours, ne serait qu'un littérateur ; on l'accuserait de paradoxe ; on crierait au dilettante. Et l'on aurait raison, car il serait tout cela et rien de plus. Ce qui fait la valeur du livre de M. Whitlock, c'est qu'il est écrit avec des faits ; c'est que la pensée de l'auteur est constamment soutenue, amplifiée par la pensée de tous ceux qui sentent et agissent comme lui ; c'est que l'auteur est moins le promoteur d'une conception personnelle que l'interprète éloquent d'une idée puissante qui chemine, là-bas, dans l'esprit de beaucoup d'hommes. Ce livre est vécu. Il décrit des lieux précis, qu'on trouve sur la carte, des hommes réels, qui ont agi, voulu, tenté, souffert. Il ne donne pas le frisson agréable et passager de l'émotion littéraire. Il est poignant comme un compte rendu d'enquête.

M. B. Whitlock a débuté dans le journalisme, à Chicago. Il a beaucoup

écrit, beaucoup voyagé, constamment tiraillé entre le devoir professionnel qui dévorait presque tout son temps et la passion de la littérature, qui le jetait dans des lectures sans fin ou lui mettait la plume à la main. Il a rempli des fonctions publiques, fréquenté les hommes politiques, administré pendant huit ans une grande ville : Toledo. Il a tout vu de l'Amérique : les belles campagnes chargées des biens de la terre, les settlers au travail dans l'immensité des plaines, les villes énormes pleines d'une humanité étrange et fiévreuse. Ses souvenirs sont écrits au courant de la plume, du ton aisé du journaliste, avec un je ne sais quoi de souple, d'impromptu, de capricieusement inégal que l'on trouve chez beaucoup d'auteurs américains de Bret Harte et de Mark Twain à Roosevelt et à John Finley. Les souvenirs sur le grand-père Brand, ses « laissez-moi vous expliquer ! », la revue du 66e, les funérailles du vétéran, sont de bien jolis traits. Mais il y a autre chose ici que des traits épars : une émotion intime qui découvre à fond un des plus beaux aspects de l'âme américaine. M. Whitlock a participé activement, dans son pays, au mouvement de réforme politique et sociale qui tend à transformer les cités, par les cités les États et par les États l'Union. Il a connu intimement quelques-uns des apôtres les plus ardents de la Réforme. Il nous en donne de remarquables portraits. C'est Jones « Règle d'or », le maire de Toledo, un industriel qui, après avoir fait une fortune modeste, pour l'Amérique, se consacre à l'amélioration de la cité. Il est convaincu, énergique et généreux. Son âme déborde de simplicité évangélique. Il ne voit jamais d'obstacles infranchissables pour atteindre le bien. On le combat. Il lutte avec un entêtement inlassable et doux. Lors de sa réélection, une cabale est montée contre lui. « Lorsqu'il eut rédigé son programme, les journaux se refusèrent à l'insérer, fût-ce au tarif des annonces. Il ouvrit la campagne au coin du bureau central des postes, debout, tête nue dans le vent de mars, son fils Paul soufflant dans un saxophone pour attirer le public. » — Jones a organisé, près de son usine, une salle de conférences, ce que nous appellerions une université populaire. Il vient demander un jour au jeune publiciste Whitlock d'y prendre la parole : « Je désire que vous veniez et que vous parliez. — Sur quel sujet ? demandai-je. — Il n'y a qu'un seul sujet, reprit-il, La Vie. » Et sa face s'illumina d'un bon sourire. » Une autre fois, dans des circonstances semblables, Whitlock lui demande : « Et quelle espèce de public vais-je trouver là ? — Quelle question ! Le public ! — Mais encore, quelle sorte de gens ? — Quelle sorte de gens ! demanda-t-il sur un ton de surprise ingénue. Quelle sorte de gens ! mais il n'y a guère qu'une seule sorte de gens : des êtres vivants, des hommes ! » — Voici comment Jones mourut : « Quand il arriva au terme suprême, se tournant vers sa sœur Nell, qui avait été, avec lui, l'âme de son œuvre populaire, il lui dit : « Celui qui persévère jusqu'au bout.... » Comment est-ce, ce texte ?... Elle lui cita le verset de l'Écriture. — Dites-le moi en gallois, reprit-il, sa pensée se reportant, à ce dernier moment, au langage de son enfance. Mais avant qu'elle eût repris le texte en gallois, sa fin était venue.... »

Un autre type de réformateur est Tom Johnson, le maire de Cleveland. Lui aussi a compris qu'il fallait aller au peuple, et l'instruire. Il le harangue sous une grande tente qu'il a fait dresser dans ce but. Il inaugure un nouveau procédé oratoire. Il ne veut pas de discours composés. On lui pose des questions, et il y répond. « Un jour, un interpellateur accusait son administration de prodigalité. — M. Johnson, n'a-t-il pas été établi que sous votre administration, la *Workhouse* de Cleveland a perdu de l'argent ? — Oui, Sir, répondit le maire — Et comment expliquez-vous cela ? — C'est que nous n'essayons pas de faire de l'argent à la *Workhouse* de Cleveland. Nous essayons d'y faire des hommes ! »

Telles sont les remarquables figures qu'on trouve dans le livre de M. Brand Whitlock. La moins belle n'est pas celle de l'auteur.

A. Ponsonby. M. P. — *Democracy and Diplomacy. A plea for popular control of foreign policy*, London. Methuen et Ce, 1 vol, in-16 de XVII-198 p. s. d., 1917.

M. Ponsonby est bien placé pour juger des choses. Membre du Parlement, il peut être cru sur parole lorsqu'il montre l'insuffisance du contrôle parlemen-

taire actuel sur les affaires étrangères de son pays. Il nous donne, sur ce point, des précisions intéressantes (p. 48-52). Ses vues réformatrices sont bien radicales et l'on peut craindre qu'elles ne soient plus inspirées par le désir sincere du bien que par le sens des nécessités de la politique et la connaissance de la nature humaine. Il a tendance à généraliser et à lancer des axiomes que l'observation historique ébranlerait aisément. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le petit chapitre intitulé *Sommaire et Conclusions* (p. 115-120) dans lequel il a résumé ses idées. En voici quelques-unes : L'influence de la démocratie serait pacifique. La démocratie est antimilitariste; une démocratie bien informée ne serait pas mal guidée par une presse sans scrupules. Le sens moral d'une nation réside dans le peuple, non dans le gouvernement; un esprit internationaliste croissant a commencé à se manifester dans le peuple... formules tranchantes, dans lesquelles brillent sans doute quelques paillettes de vérité, mais qui veulent trop dire et, à force d'outrance, suscitent l'objection et se désarment elles-mêmes.

La partie la plus intéressante du livre est celle dans laquelle l'auteur critique la diplomatie secrète et le service diplomatique anglais actuel, et propose des réformes. Il voudrait que la Chambre des Communes exerce un contrôle effectif sur la politique étrangère, que l'approbation du Parlement soit nécessaire pour tout traité, toute alliance, tout engagement emportant des obligations pour la nation, que les traités secrets soient abolis, que les traités soient soumis à une revision périodique, que le Foreign office et le service consulaire soient fondus en un seul département, organisé sur les mêmes principes que les autres branches de l'administration, avec concours à l'entrée et suppression de la condition de fortune pour le service diplomatique.

Des appendices, qui occupent une bonne partie du livre, renferment des documents intéressants, notamment sur l'étendue des attributions des divers parlements étrangers en matière de politique extérieure, sur les conditions d'entrée dans la carrière diplomatique en Angleterre et sur les conclusions de la commission royale d'enquête organisée sur le *Civil Service* en 1912.

Otfried Nippold. — *Die Gestaltung des Völkerrechts nach dem Weltkriege.* Zurich, Orell Fussli, 1 vol. in-8 de 285 pages, 1917.

L'auteur de ces considérations sur le Droit des Gens après la guerre jouit d'un grand renom auprès des spécialistes du droit. De longues années d'enseignement ont mûri les expériences recueillies dans la carrière diplomatique. Neutre politiquement, il ne l'est ni devant le crime ni devant le mensonge. Libéré de tout souci extérieur, ne cédant à aucune sollicitation, il étudie impartialement la paix de demain et les conditions qui la doivent rendre juste et durable.

Il admire l'œuvre de la Haye et en voudrait élargir les limites. Opportunément la sagesse du jurisconsulte corrige les rêves du pacifiste humanitaire et philosophique. Des événements récents, il tire cette double et grave leçon : « 1. Le développement du Droit des Gens doit se poursuivre, même si certains États tentaient de s'y opposer; — 2. Il ne suffit pas d'assurer le règne du droit et, plus particulièrement, l'application des règlements juridiques par des obligations reposant sur des *garanties purement morales*; des *garanties réelles* doivent être créées pour que le Droit international soit respecté. »

Le premier principe était méconnu par les diplomates de la Haye, subordonnant à l'unanimité ou la quasi-unanimité des Etats représentés l'établissement des obligations de droit. Traditions arriérées, écrit Nippold; il faut rompre avec elles, si « l'on ne veut arrêter la marche de la civilisation vers des progrès appréciables ». Le projet sur l'arbitrage obligatoire fut approuvé à la Haye par 32 voix, contre 9 voix et 3 abstentions; l'Allemagne s'y opposa. L'opposition ne désarmera pas après la guerre; car « il y aura toujours des Etats dont l'évolution politique sera en retard et qui se cramponneront à des opinions du passé, contraires aux besoins modernes » (p. 30).

Le progrès du droit repose sur la confiance mutuelle de tous ceux qui y doivent contribuer. Mélancoliquement, Nippold constate : « Il est des gouver-

nements qui ont perdu toute confiance. La confiance mutuelle sera, en dépit de toutes les garanties réelles, le fondement des rapports de droit. Elle doit être *méritée*. Elle ne reviendra pas du jour au lendemain. Quand elle sera revenue, on pourra songer aux progrès généraux. » L'auteur glisse et n'appuie pas. Inutile d'énumérer les États qui se sont mis hors la loi. Il faudra passer outre à toutes les résistances et unir les efforts de ceux qui « veulent sérieusement le progrès et la garantie du droit ».

C'est à regret que Nippold réclame aujourd'hui les garanties réelles qu'avant la guerre il repoussait. Comme tant d'autres, « il espérait jadis que l'État moderne demeurerait fidèle à ses engagements contractuels ». La crainte du gendarme n'inspire pas la conduite de l'honnête homme. Mais la guerre est venue, « donnant de dures leçons et infirmant les conceptions d'antan ». C'est pourquoi les garanties réelles sont nécessaires.

Où les chercher? Dans l'élargissement des frontières et la conquête de territoires nouveaux? Conception « anachronique qui relève de la pathologie ». Elle domine en Allemagne. Les garanties réelles du droit doivent être demandées au droit lui-même. La solidarité internationale les fournira. On pourrait demander à Nippold si le principe de solidarité ne fait pas partie du noble patrimoine moral que l'Allemand dédaigne et foule aux pieds. Un organe doit être créé pour garantir l'application des règles du droit. Que sera-t-il? Il n'est pas permis d'espérer que tous les États réunis autrefois à la Haye veuillent collaborer à l'œuvre commune. On a parlé d'une fédération d'États, d'une alliance d'États, d'une ligue d'États, d'une société des nations englobant tous les pays civilisés. Méfions-nous des rêves trop généreux! « L'idée, écrit Nippold, est sortie du domaine de l'utopie et paraît réalisable », car il est des États qui sont disposés « à veiller à l'observation du droit et à sévir contre les contrevenants ». Autour d'eux se grouperont petit à petit tous les États amis de la paix et de la douce concorde.

Pour accomplir sa mission, cette collectivité disposera de moyens de contrainte *pacifiques* : dépôt d'une caution en or; boycottage; séquestre; saisie ou confiscation des biens et des créances possédés au dehors par l'État délinquant ou par ses ressortissants; dommages-intérêts; amendes; rétorsion; représailles; embargo; blocus pacifique; et, en dernier ressort, de la *guerre*, *ultima ratio regum*. La guerre tuerait la guerre. Elle serait, théoriquement, toujours victorieuse; car, les armements étant limités préalablement, les soldats du droit auraient une supériorité numérique sur les soldats du crime. Le dernier message du président Wilson signale les moyens de contrainte économique et, plus particulièrement, celui de l'isolement industriel et commercial que préconise le jurisconsulte suisse.

La grande guerre eût-elle été évitée si les institutions recommandées par Nippold avaient existé en août 1914? La redoutable question nous hantait pendant que nous méditions le difficile problème de la paix durable. Inquiet et hésitant, nous l'avons laissée sans réponse. Les lois, les lois internationales aussi bien que les lois internes, naissent des mœurs et ne créent pas les mœurs. Les faits ont montré que les mœurs dont doivent naître les lois de M. Nippold n'existent pas encore partout.

La deuxième partie de l'ouvrage, moins importante que la première, traite du droit de la guerre. La documentation est vaste et l'exposition lucide. L'idéal pacifiste de l'auteur nous vaut quelques conclusions que nous ne pouvons accepter sans réserve. L'appendice (p. 181 à 285) reproduit des documents fort instructifs en général que l'on consultera avec profit.

Dans son ensemble, ce livre fait honneur à celui qui l'a écrit.

G. W.

Léon Van Der Essen. — *Petite Histoire de l'invasion et de l'occupation allemande en Belgique*, Paris, Van Oest, 1 vol. in-16 de 125 p., 1917.

L'auteur de ce petit livre, qui enseigne en temps de paix à l'université de Louvain, à droit à notre vive reconnaissance. Son œuvre est en tous points excellente.

La première partie décrit l'invasion, la guerre sans merci, que menèrent les soldats de Guillaume II contre les soldats et les civils belges. Combattants, tortionnaires et voleurs marchèrent côte à côte, obéissant aux mêmes lois et visant des buts identiques. Par tous les moyens, surtout par ceux que les lois internationales réprouvent, l'Allemagne combat non pas seulement les armées ennemies, mais les peuples ennemis.

Dans la deuxième partie, M. Van Der Essen décrit le régime de l'occupation, les tendances des occupants, les souffrances indicibles et le patriotisme invincible des « occupés ». Faisant œuvre d'historien et non pas de poète, il signale les crimes, les erreurs, les faiblesses et même les rares traits de bonté des chefs allemands. Von Der Goltz fut parfois correct; car l'occupation, à ses débuts, paraissait précaire et l'homme ne devait que passer à Bruxelles avant de « gouverner » la capitale française. Le général von Bissing lui-même, en qui cependant « le Junker, souvent, se révélait brusquement », eut parfois de bons mouvements. « Il savait être modéré et facilement accessible, et les cas ne sont pas rares où il se faisait arracher la grâce d'un condamné ou une commutation de peine » (p. 62). Par humanité ou par bonté naturelle? Non pas. Pour préparer l'annexion définitive qu'il estimait nécessaire à la vie de l'Allemagne.

Dans la Belgique occupée, l'existence est épouvantable. M. Van der Essen donne à ce sujet des détails nombreux, précis, puisés aux meilleures sources, qu'on ne trouve pas ailleurs. La politique de rapine et d'exploitation que dirigent Wilhelm Rathenau, l'ancien directeur de l'*Allgemeine Elektrizitätsgesellschaft* et ses complices a porté ses fruits.

Trois millions et demi de Belges doivent leur vie aux approvisionnements fournis par la *Commission for Relief in Belgium* dont de temps à autre les sous-marins coulent les convois. A Bruxelles, non moins de 375.000 personnes étaient inscrites en 1916 aux soupes populaires. Et les condamnations pleuvent : 103.092 condamnés, dont 100 à mort, d'octobre 1915 à fin septembre 1916. Que les Belges vivent, car ils méritent de vivre et ils ont beaucoup souffert! Mais des comptes sévères doivent être demandés aux bourreaux. Des livres comme celui-ci servent d'antidote contre le poison défaitiste qui pourrait contaminer des tempéraments faibles, irréfléchis ou déséquilibrés.

G. W.

Fernand Passelecq. — *La question flamande et l'Allemagne*. Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8 de 332 p., 1917.

Il est malaisé de critiquer et inutile de louer les ouvrages de M. Fernand Passelecq. Dans le distingué juriste de l'avant-guerre un historien s'est révélé dont la Belgique est fière. Point de thèses *a priori*, de préjugés, d'idées préconçues! La vérité seule importe. M. Passelecq la cherche dans les faits embrouillés dont sa compétence découvre les trames cachées; il la proclame dans un style sobre et précis qu'un chaud patriotisme ennoblit.

Il s'est attaqué, cette fois, à la question flamande qui a inquiété bien des gens et que l'Allemagne veut faire servir à ses fins. Avant la guerre, des gens pressés demandaient la séparation administrative de la Flandre et de la Wallonie, au risque d'affaiblir le faible royaume. L'université flamande de Gand était réclamée par l'immense majorité des Flamands. Il n'y a plus ni Wallons ni Flamands; des Belges unis combattent, souffrent et rentreront en triomphateurs dans leur belle patrie.

Plus de 4 millions de Belges parlent la langue flamande, plus de 3 millions la langue française. Invoquant cette juxtaposition de langues — *non pas de races* —, un zélateur allemand, cité par M. Passelecq, a écrit : « La Providence et les circonstances politiques semblent nous destiner à séparer les deux races qui formaient jusqu'à présent l'ensemble belge, et ce, dans le dessein de sauvegarder la nationalité allemande » (p. 25).

Le 31 décembre 1915, un décret de von Bissing créa l'université flamande de Gand. Aussitôt les propagandistes du mouvement flamingant répudièrent le présent qu'ils ne veulent tenir que de leurs autorités nationales. Leurs protestations demeurèrent sans effet. Le gouvernement général se mit en quête de professeurs. Il en découvrit sept en Belgique : cinq Belges, un Luxembourgeois

et un Allemand; une poignée de Hollandais fut adjointe à ce triste attelage. Grâce à divers avantages officiels, on découvrit même une centaine d'étudiants « Il est évident, a écrit Camille Huysmans, que l'université flamande de Gand est légale..., aussi longtemps que von Bissing est là. » A la cérémonie inaugurale du 21 octobre 1916, von Bissing vanta son œuvre : « Le dieu de la guerre l'a tenue sur les fonts baptismaux, l'épée au clair. » Ce dieu de la guerre n'a rien de commun avec le Dieu de la paix ni avec Dieu tout court.

Le 21 mars 1917, une ordonnance du gouverneur général opéra la séparation administrative de la Flandre, capitale Bruxelles, et de la Wallonie, capitale Namur. Recevant, le 3 mars 1917, sept rénégats du prétendu Conseil des Flandres, Théobald von Bethmann-Hollweg avait prononcé ces paroles : « L'Empire allemand, lors des négociations et aussi après la conclusion de la paix, fera tout ce qui peut servir à hâter et à assurer le libre développement de la race flamande. » Le 10 mars suivant, la race flamande, représentée cette fois par ses porte-parole autorisés, avait donné cette réponse : « Jamais nous n'accepterons une paix par laquelle serait permis à votre gouvernement ou à n'importe quel Etat étranger de s'immiscer dans nos affaires intérieures. » L'ordonnance n'en fut pas moins promulguée et appliquée. La victoire alliée effacera toutes ces infractions allemandes contre le droit des gens et le droit des peuples.

Ni annexions ni indemnités : telle est, d'après la résolution du Reichstag du 19 juillet 1917, la devise des dirigeants allemands. Le mensonge s'est évanoui à Brest-Litovsk où les maximalistes désarmés ont rencontré les armes allemandes. Fernand Passelecq démontre, dans son très beau livre, que le mensonge allemand pénètre partout où résonne le parler allemand. La morale de ces événements est simple : l'Allemand faiseur de phrases est plus dangereux que l'Allemand bardé de fer, et les ruses de von Kühlmann risquent de réussir où échoueraient les brutalités de Ludendorff.

Le nouveau livre de M. Passelecq doit être lu par tous ceux qui s'intéressent aux graves questions politiques d'aujourd'hui et de demain.

G. W.

Dr de Christmas. — *Le traitement des prisonniers français en Allemagne*, Préface du professeur Maurice Letulle, de l'Académie de Médecine, 1 vol. in-16 de 174 p., Chapelot, Paris, 1917.

Le docteur de Christmas nous légua, en mourant, ce petit volume. Dans une préface chaleureuse, infiniment triste, le professeur Maurice Letulle le présente au lecteur. Que ceux-ci, installés dans la guerre ou souffrant de la guerre, aillent « vivre » un moment « là-bas, avec les nôtres, avec les fils de France, dans les geôles d'Allemagne ».

Dans des rapports précis, des médecins renseignent sur les délices, éprouvées par eux, des camps de concentration allemands. Le docteur de Cristmas nous donne ensuite une longue série de témoignages que, muni d'une mission officieuse du ministère des Affaires étrangères, il recueillit auprès des prisonniers français évacués en Suisse. Des considérations mélancoliques sur le grand malheur d'aujourd'hui et sur les malheurs plus grands peut-être, de demain, terminent le petit volume.

Quand un typhus épouvantable décime le camp de Cassel, comme les camps de Wittenberg et de Cottbus, les médecins allemands s'enfuient, les fonctionnaires disparaissent, la pitance des moribonds est « passée sur des glissières en dehors du camp », les Samaritains français se sacrifient et meurent. Inhumaine toujours, la kultur est lâche et veule. La vie d'un infirmier teuton vaut plus que dix mille vies françaises.

Écoutez le docteur Monsaingeon qui décrit ce qu'il a vu et souffert. Au camp de Güstrow, « par la neige ou au milieu des tempêtes de vent et d'une pluie glaciale, les hommes, en janvier, sont encore gîtés sous la tente, dans la paille, ou plutôt dans le fumier et la boue, assaillis d'une vermine grouillante, torturés par la faim, mourant de froid ». Des coups de gourdin, des coups de baïonnette aux misérables que la faim tue. L'infirmier Schultz, le sous-officier Schwager, Appel sont experts en ce jeu. Leur chef, l'*Inspektor* Abraham les

dépasse en infamie. Tous ces bandits obéissaient pendant un temps au médecin-chef Dekker, un étudiant en médecine sans instruction et d'une valeur morale douteuse. Suivez le soldat Lainé de l'enfer de Langensalza à Cassel où 10,000 martyrs contractent l'épidémie, de Wahn à l'usine de munitions de Kummersbach, puis de Troisdorf à Leysin où il soigne la tuberculose pulmonaire allemande. Des crimes par dizaines dans chaque témoignage.

« Je n'ai pas voulu cela », a dit Guillaume II devant des monceaux de cadavres. Il a voulu cela; il a voulu aussi la mort, la misère physique et morale et la dégénérescence souvent inguérissable de millions de prisonniers. Deux devoirs s'imposent aux peuples ainsi atteints dans leurs plus nobles affections. Qu'ils songent aux malheureux dont la tuberculose mine les forces! Et qu'ils n'oublient pas les bourreaux! Des réparations! L'Allemagne ne pourra jamais réparer tout le mal qu'elle a fait. *Vergissmeinnicht* (ne m'oubliez pas!) : ainsi les Allemands appellent le doux myosotis. En mourant, le docteur de Christmas nous a laissé la fleur sanglante du souvenir. Songer utilement aux horreurs allemandes est une condition essentielle de la paix durable.

G. W.

Emile Laloy. — *La diplomatie de Guillaume II.* Paris, Bossard. 1 vol. in-8 de 432 p., 1917.

Parmi les premiers historiens de cette guerre, qui ne manquera probablement pas d'en susciter un grand nombre, M. Emile Laloy se placera certainement au rang des plus consciencieux et des plus perspicaces. Son ouvrage est de la meilleure école d'histoire diplomatique, et même d'histoire tout court, l'école des Sorel et des Vandal. L'auteur a appris de ces grands maîtres le talent, qui n'est pas médiocre, d'analyser à fond un document, d'en extraire les indices qui permettent d'interpréter les suivants. A côté de son œuvre, tous les écrits publiés jusqu'à ce jour sur les origines diplomatiques du conflit actuel peuvent passer pour de simples essais. M. Laloy présente autre chose qu'un raccourci. Il a vraiment creusé son sujet. Il sort de la banalité des anecdotes trop connues, pour s'attacher à une stricte interprétation des documents et des faits. Le caractère rigoureusement scientifique, pourrait-on dire, de cette méthode ne laisse pas de donner à l'exposé une certaine sécheresse du ton. Mais un tel ouvrage n'est pas écrit pour le gros public. Ses qualités mêmes en font plutôt la base des études futures sur les origines de la guerre.

Ce livre de M. Laloy ne constitue pas seulement une documentation. Il est une thèse, et, quelque opinion qu'on puisse garder par devers soi à ce sujet, une thèse brillamment soutenue. M. Laloy voit dans l'action personnelle de Guillaume II, disons plus, dans sa volonté persistante, la seule cause de la catastrophe que nous vivons aujourd'hui. Il montre cette volonté se superposant à celle de ses ministres et bouleversant la politique de ces derniers, généralement contraire à la sienne. Les arguments ne manquent pas, et nous les connaissons d'avance : l'intrusion des intérêts d'expansion économique dans la politique et l'apparition de la weltpolitik, l'anormal développement des armements de toute nature, les visées d'ambition maritime, l'entretien soigneux des sujets de querelles avec la France.

Il est permis de se demander s'il n'y a pas quelque arbitraire involontaire à présenter les choses sous un aspect aussi simpliste. L'histoire souffre mal que l'on attribue une cause unique à des événements aussi complexes. Quelques hommes, peut-être, ont pu avoir une telle action sur leur siècle qu'on peut leur appliquer la pensée de Pascal « le nez de Cléopâtre, s'il eut été plus long, la face du monde eût été changée ». Napoléon fut un de ceux-là. Mais de si grands génies demeurent infiniment rares, n'en doutons pas, et nous hésitons, pour notre part, à y mettre Guillaume II. Les polémiques ont été et sont encore, là-dessus, passionnées; pendant de longues années, sans doute, l'histoire se demandera dans quelle mesure Guillaume II a suivi son peuple, ou s'il l'a conduit; elle se demandera si la destinée du peuple allemand, cette destinée qui s'annonce tragique, a été voulue par lui, ou si au contraire son souverain la lui a imposée par de pures ambitions personnelles, comme le dit M. Laloy. Ceux

qui ont connu le peuple allemand d'avant guerre penseront comme nous que la politique de Guillaume II convenait pleinement aux tendances de ses sujets. Mais le problème devient singulièrement plus délicat quand on cherche à déterminer lequel des deux a agi sur l'autre, si c'est le souverain qui a fait une volonté belliqueuse à son peuple, ou si c'est l'opinion publique qui avait au contraire fini par s'imposer et se substituer aux conceptions primitives de l'empereur. Nous penchons plutôt, quant à nous, sur cette seconde hypothèse. Les premiers actes du règne de Guillaume II annonçaient en effet une volonté de prospérité pacifique que ses préoccupations militaires ne suffisent pas à mettre en doute, si l'on réfléchit que l'armée est le plus grand lien de l'Empire et l'objet de la sollicitude traditionnelle des Hohenzollern. Guillaume II a eu le souci de la grandeur de son peuple : mais pourquoi ne l'avait-il pas rêvée pacifique, dans ce siècle où, sa très vive intelligence la lui montrait, la grandeur d'une nation s'appréciant surtout du point de vue économique ? Au reste, M. Laloy est le premier à convenir que les débuts de haine ont été volontairement déguisés sous des apparences pacifiques. Mais n'est-il pas aussi simple et aussi naturel de penser que l'âpreté au gain du peuple allemand — phénomène bien connu — a précipité son empereur dans une voie qu'il n'a pas repoussée parce qu'il gardait une foi inébranlable en son « épée aiguisée » et en sa « poudre sèche », mais que du moins il n'avait pas voulue ? Mieux que des déclarations, ses premiers actes diplomatiques tendent à prouver la réalité au moins temporaire de ses bonnes intentions : nous voulons parler de ses tentatives de rapprochement avec la France, tentatives dans lesquelles, d'ailleurs, la pensée intime de son peuple ne le suivait pas.

Le peuple allemand aurait, dans l'accusation de son empereur, une échappatoire trop commode à la terrible responsabilité qu'il porte. Nous croyons la thèse de M. Laloy trop sévère pour le souverain, trop indulgente pour les sujets. Mais l'incertitude de ce point encore mal fixée n'enlève rien ni aux remarquables qualités de l'ouvrage ni à l'intérêt qui s'en dégage.

J. D.

Paul Huvelin. — *La deuxième guerre punique* (*une guerre d'usure*). Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 168 p., 1917.

L'histoire est un perpétuel recommencement. M. Paul Huvelin, qui, quoiqu'il s'en défende, est un érudit, a eu une heureuse idée de rechercher dans l'antiquité le cas d'une guerre qui rappelât par quelques aspects les grands traits du conflit actuel. L'auteur est de ceux, comme on a dit de Racine, qui écrivent difficilement des choses faciles. La clarté de son exposition, l'agrément, on pourrait dire la fraîcheur d'un style qui ne sent pas le travail, cachent une documentation très poussée et un très vif souci de l'interprétation du texte. Ce petit ouvrage se classera certainement parmi les meilleurs essais historiques de notre époque.

M. Huvelin a rompu avec les vieilles méthodes de l'histoire ancienne. Il a modernisé pour nous la deuxième guerre punique, et de ce qui n'est plus pour la plupart d'entre nous qu'un maussade souvenir d'école, il a fait une réalité vivante et attachante. A la face militaire des événements, il a su ajouter l'examen d'éléments très divers, éléments qui sont de tous les temps et qui n'avaient pas à Rome une moins grande importance qu'aujourd'hui : les facteurs moraux, politiques et économiques de la lutte. On goûtera particulièrement quelques pages sur l'effort financier et industriel de Rome, sur la maîtrise des mers, cause principale de la victoire de Rome, enfin sur cette « vertu romaine » dont le souvenir vient opportunément nous rappeler que la volonté de vaincre est le plus sûr garant de victoire.

J. D.

Ruelens Marlier. — *Le Rhin libre*, Paris. Attinger. 1 vol. in-18 de 224 p., 1916.

Emu par la pénible situation de la Suisse, mise économiquement, par la guerre, à la merci des belligérants, M. Ruelens-Marlier s'efforce d'esquisser un projet assurant à sa patrie son indépendance commerciale et lui paraissant susceptible d'être un gage de paix pour l'Europe.

Théoriquement, d'après les traités de 1815, la navigation sur le Rhin est libre et la Suisse pourrait ainsi prétendre accéder à la mer ouverte. Pour assurer le respect de cette clause, M. Ruelens-Marlier préconise la création, dans l'Europe nouvelle, d'une zone formée par tous les pays baignés par le Rhin et ses affluents, groupés entre eux, sinon en une confédération politique, du moins en une union économique, dont le territoire bénéficierait d'une neutralité analogue à celle de la Suisse. En un mot, il voudrait constituer entre la France et l'Allemagne du Nord, une barrière constituée non seulement par les Etats de l'ancienne Confédération du Rhin, mais encore par la Suisse, la Hollande, la Belgique, la Prusse Rhenane, l'Alsace-Lorraine et même par une partie de la Lorraine restée française.

M. Ruelens-Marlier estime qu'un pareil groupement, peuplé par 40 millions d'habitants, disposant des minerais de Lorraine ainsi que des charbonnages du Rhin et dont les forces se dresseraient contre l'assaillant, interdirait à la France et à l'Allemagne toute initiative belliqueuse. Un tel projet exigerait donc que les belligérants et, en particulier, la France renonçassent, sur une partie de leur territoire, à leur souveraineté économique. Cet onereux sacrifice permettrait-il d'asseoir la paix future sur des bases stables? Il est permis d'en douter. La région rhénane, ainsi circonscrite, est peuplée par des habitants, en grande majorité, de race germanique et il est vraisemblable que malgré traités et clauses économiques, elle serait entraînée dans l'orbite de ses voisins de l'Est.

Si la constitution d'une grande zone intermédiaire entre la France et l'Allemagne du Nord doit être considérée comme une chimère irréalisable, l'ouvrage de M. Ruelens-Marlier a neanmoins le mérite de rappeler les droits de la Suisse au libre passage sur le Rhin, et il est à souhaiter que les futurs traités de paix en assurent l'exercice.

L. P. H.

René de Planhol. — *La Justice aux Armées.* Paris, Attinger, 1 vol. in-16 de 233 p., s. d. (1917).

En quelques pages, écrites d'une plume alerte, M. R. de P. résume les impressions qu'il a éprouvées en assistant, comme défenseur, les prévenus traduits devant un Conseil de guerre de campagne. Successivement, il fait passer sous les yeux du lecteur les divers types de délinquants parmi lesquels se recrutent les clients habituels de la Justice militaire et, fort justement, l'ivresse est signalée comme la cause initiale de la majeure partie des fautes dont elle doit connaître.

Mais le principal mérite de ce livre est, à notre avis, de combattre la légende de dureté qui entoure les Conseils de guerre et de montrer avec quel esprit fraternel les juges militaires appliquent les sanctions, sans doute sévères, que le législateur a mis à leur disposition. Cette tendance à la bienveillance, qui existe depuis le début de la guerre, a été d'ailleurs facilitée par la réforme d'avril 1916, qui permet aux Conseils de guerre d'accorder aux prévenus le bénéfice des circonstances atténuantes et même du sursis. M. R. de P. se félicite sans réserve de cette initiative du législateur. Il s'élève, en revanche, contre les modifications qu'il est question d'apporter dans la composition des Tribunaux militaires et y voit, non sans raison, un geste de défiance à l'égard des officiers appelés à siéger dans les Conseils de Guerre. Au lieu de critiquer l'œuvre des hommes chargés d'appliquer la loi, ne serait-il pas plus opportun de faciliter leur tâche, en mettant à leur disposition des textes clairs et précis? Ces qualités seraient cependant vainement cherchées dans le Code de Justice militaire : cette œuvre juridique parfaite, peut-être, à l'époque où elle a été rédigée, c'est-à-dire au temps des guerres d'Afrique et du second Empire, n'est plus en harmonie avec les circonstances de la guerre moderne. Certaines fautes, exigeant une répression sévère, comme les mutilations volontaires, ne sont même pas prévues et pour les sanctionner il a été nécessaire d'admettre des assimilations indispensables, sans doute, mais légalement fort contestables. De même, le Code de Justice militaire ne fournit ni la définition juridique des délits qu'il punit, ni dans quelles conditions certaines circonstances aggravantes

doivent être retenues. Des juges improvisés se trouvent donc dans l'obligation d'interpréter des textes juridiques incomplets et de remplir ainsi une tâche qui n'incombe même pas, dans la justice civile, à des magistrats de carrière.

Les lacunes, qui ont été relevées dans le fonctionnement de la Justice militaire sembleraient donc beaucoup moins imputables aux hommes qui ont pour mission de la rendre, qu'aux imperfections des textes législatifs qu'ils doivent appliquer. Cependant, le Parlement n'a jamais cherché à mettre les dispositions pénales du Code de Justice militaire en concordance avec les conditions nouvelles de la guerre. M. R. de P. rappelle enfin, que, dans toutes les questions concernant la Justice militaire, il ne faut jamais oublier la mission qui lui incombe : le maintien de la discipline dans l'armée. Or, depuis trois ans et demi de campagne, grâce à la crainte salutaire qu'ils inspirent, les Conseils de Guerre ont su remplir cette tâche, en ne déployant, semble-t-il, que le minimum indispensable de sévérité.

L.-P. Henry.

Édouard Petit. — *De l'école à la Nation pendant la Guerre*, inspecteur genéral de l'Instruction publique. Paris, Alcan, in-16 de 260 p., 1917.

M. Edouard Petit a aimé l'école avec passion, il lui a consacré sa vie, et ces pages peuvent être considérées comme la dernière preuve de sa sollicitude pour elle. Dans deux précédents ouvrages : *De l'Ecole à la Cité*; *de l'Ecole à la Guerre*, M. E. P. avait déjà exposé ses conceptions sur le rôle moral et social de l'école, il a voulu montrer sa mission pendant la guerre et indiquer la place, qu'elle pouvait et devait tenir dans la défense nationale.

Sur le front de bataille, l'école a été représentée, non seulement par les générations qu'elle a élevées, mais aussi par ses maitres qui, par le sacrifice de leur vie, ont souvent donné le plus glorieux des enseignements; à l'intérieur, par ses œuvres en faveur des combattants et des victimes de la guerre, l'école a montré avec quelle intelligence, elle savait faire acte de solidarité.

Mais, M. E. P., était un ami trop clairvoyant de l'école pour ne pas comprendre que son rôle social ne devait pas lui faire négliger sa mission principale : l'instruction et, dans de *Petits Plaidoyers*, il jette de véritables cris d'alarme; l'écriture est négligée, la dictée est tombée dans un discrédit imméritè, aucun effort de mémoire n'est demandé à l'enfant, les programmes trop chargés ne peuvent être assimilés. Il serait à souhaiter que ces pages d'une grande portée morale et marquées au coin du bon sens soient lues et comprises par ceux auxquels incombe la mission de diriger l'École.

L.-Paul Henry.

Ettore Ponti. — *La guerre des peuples et la future confédération européenne*: traduit de l'italien par Joseph Rouquet, Préface de Stéphen Pichon. Paris, F. Alcan, 1 vol. in-16 de 259 p., 1917.

Ce n'est pas en historien ni en homme politique que l'auteur traite son sujet. Il nous expose d'abord une théorie sociologique qui repose sur une comparaison entre les organismes biologiques et sociaux. Leur structure est analogue. Aux cellules correspondent les individus; au système nerveux le régime représentatif. La lutte pour l'existence par laquelle un organisme physique s'adapte à son milieu doit être rapprochée de la concurrence sociale et nous conduit à une interprétation cyclique de l'histoire. A ce point de vue la guerre nous apparait comme une crise de développement dont la crise économique de ces dernières années fut une première phase. La victoire d'un des partis ne suffirait pas à en conjurer le retour. Le « remède définitif » ne peut être que la fondation d'un régime fédéral européen. L'auteur a la certitude que cette solution finira par prévaloir. Il croit cependant qu'il nous faudra d'abord nous contenter de « tempéraments transitoires », c'est-à-dire d'une coalition d'Etats liés entre eux pour le maintien de la paix par un système de conventions réciproques. A vrai dire, dans la première édition, parue avant l'entrée en guerre de l'Italie, l'auteur tient la balance égale entre les belligérants, dont il paraît redouter également la victoire et qui doivent tous également faire partie de la future confédération

européenne. Mais, dans la préface écrite pour l'édition française, c'est par l'union préalable de la France, de l'Angleterre et de l'Italie qu'il entend favoriser l'avènement graduel d'un tel régime. Ces vues, si générales, ne sont pas aujourd'hui sans intérêt. Il est utile de ne pas étudier seulement les origines de la guerre dans les incidents diplomatiques qui l'ont directement précédée et la conception de l'auteur, très simple en apparence, ne manque pourtant pas de souplesse. On l'opposera avec profit à la conception socialiste qui tend à faire du capitalisme le seul grand coupable. On lui saura gré de nous montrer que la guerre était une crise inévitable, sans pour cela nous obliger à conclure que nous resterons toujours exposés au retour fatal de crises analogues. L'auteur, invoquant les vues de Cavour et de Mazzini, combat très heureusement les tendances impérialistes de certains de ses compatriotes. Mais pourquoi nous inflige-t-il une lecture aussi pénible? Pourquoi s'acharne-t-il à « prouver doctrinalement, réprouver applicativement et vérifier démonstrativement » son hypothèse? Et pourquoi s'obstiner à diviser l'histoire en une succession rigide de cycles, d'époques et d'âges? En abusant ainsi de formules scientifiques et de procédés d'exposition purement théoriques il finit par donner l'apparence d'un rêve à ce qu'il faut souhaiter voir devenir un jour la réalité.

P. Vaucher.

R. W. Sellars. — *The next step in Democracy.* New-York, Macmillan, 1 vol. in-8 de 275 p., 1916.

M. Sellars est professeur adjoint de philosophie à l'Université de Michigan. Ceci suffit à nous expliquer la méthode du présent volume. L'auteur, tout plein de l'esprit philosophique, descend rarement jusqu'à la zone vaste et obscure des faits concrets. Il se tient aux vues générales. Il a même tendance à distendre encore la généralité des concepts qu'il aborde. C'est ainsi que, dans le socialisme, il considère moins les systèmes divers qui cherchent à discipliner la doctrine que l'orientation d'ensemble de l'idée socialiste. De là des définitions un peu lâches et un idéal un peu vague. De là encore des développements qui ne sont pas exempts d'une certaine banalité. Ils intéresseront toutefois les lecteurs européens parce qu'ils y trouveront des vues qui ne sont point communes chez les auteurs américains. En étudiant ce petit volume avec l'attention qu'il mérite, ils pourront discerner un nouveau courant d'idées, courant encore faible sans doute, et qui n'entraîne pas peut-être avec lui beaucoup d'esprits, mais qui est cependant bien visible et qui pourra grandir. C'est une disposition d'esprit nouvelle, qui critique âprement les conditions politiques et sociales actuelles de l'Union. L'admiration pour la vieille Constitution de 1787, la confiance aveugle dans l'individualisme, le respect du pouvoir judiciaire, le fétichisme de la liberté, en un mot l'optimisme intrépide et la foi dans les destinées de la démocratie font place à une critique acerbe, qui analyse sans pitié tout ce que l'on révérait jadis sans examen : La Constitution est d'un autre âge et ne répond plus aux aspirations du temps présent; l'individualisme est un leurre, qui permet aux plus forts et aux plus habiles de s'élever et de piétiner sans merci les faibles; la liberté est une illusion qui n'assure pas à la masse la satisfaction de ses aspirations légitimes; la justice administrée par les magistrats est désuète; elle s'attarde à des critériums du passé et ne prépare point l'avenir; la société tout entière piétine dans l'ennui, la lassitude et le dégoût, au lieu de s'organiser pour le futur.

On voyait venir cette crise depuis longtemps. D'autres œuvres que celle de M. Sellars la faisaient pressentir. Elle n'apparaît pas seulement dans la littérature politique. Celle-ci ne fait que refléter une opinion répandue. Est-ce un mouvement profond, ou la manifestation isolée de quelques intellectuels lancés très en avant de leur temps? Il serait difficile de le dire actuellement. La cohésion des vieux partis politiques, l'échec du parti nouveau qui, sous le nom de progressisme, a tenté de renouveler les questions, la faiblesse de l'organisation et de l'action socialistes nous feraient pencher vers la seconde solution. Mais les intellectuels pourront déterminer demain, dans les masses, un mouvement profond. Ils entraînent déjà beaucoup de monde derrière eux. La guerre

aidant, les difficultés économiques qui en résulteront, la nécessité de demander à l'État une nouvelle activité provoqueront sûrement dans la jeune nation américaine des attitudes et des résolutions nouvelles. Ce sera une crise de croissance, pleine d'intérêt pour l'observateur politique. M. Sellars rend à ce dernier un service signalé en lui confiant ses idées personnelles sur le sujet.

James D. Barnett. — *The operation of the Initiative, Referendum and Recall in Oregon.* New-York, Macmillan, 1 vol. in-8 de XI-295 p., 1915.

M. James D. Barnett est professeur de sciences politiques à l'Université d'Orégon. Il était bien placé et bien qualifié pour observer la réforme constitutionnelle opérée dans cet État de l'Union. Il l'a fait avec une méthode qui mérite les plus vifs éloges. Nul ne pourra étudier la question sans recourir à son livre, que l'on trouvera plein de détails précis et d'informations précieuses.

L'Initiative, le Referendum et le Recall ont déjà sérieusement modifié la vie et les mœurs politiques de beaucoup d'États de l'Union américaine. Ils ont pénétré également, sous une forme plus ou moins complète, dans les municipalités. L'Ouest tout entier est gagné à la cause, en ce qui touche les institutions d'États. L'Est est déjà entamé dans ses municipalités. C'est un mouvement puissant et continu qui pousse les sociétés secondaires de l'Union dans la voie du gouvernement direct. Elles y ont été amenées par l'insuffisance, la médiocrité, parfois la malhonnêteté des régimes de représentation combinés sur l'ancien type, et nés plus ou moins directement des conceptions politiques de la fin du XVIIIe siècle. C'est toute une révolution qui s'opère dans les institutions américaines. On peut l'apprécier différemment. Il est impossible de ne pas y voir un remarquable déploiement d'énergie civique. Une société politique qui sait si bien scruter son mal et s'applique avec un entrain si juvénile à le guérir est un organisme bien vivant, où l'on sent agir de toutes parts les forces de la pleine croissance. Il y aurait là, pour nous autres Français, bien des exemples à méditer. M. Barnett nous y aidera.

Maurice Génevoix. — *Nuits de Guerre.* Paris, Flammarion, 1 vol. in-18 de 312 pages, 1917.

Cet ouvrage dédié aux camarades de combat « qui se rappellent la Colonne et nos tranchées du premier automne dans les bois » est un recueil composé moins de feuilles de route que des récits de tranchées et des divers incidents de combats autour d'elles.

Il célèbre de la façon la plus expressive, la plus minutieusement décrite ce nouveau mode de guerre auquel des soldats si entraînés pour les assauts ou les luttes de mouvement, se sont stoïquement pliés attendant l'heure farouche des corps à corps. Ainsi, nous apparaissent ces hommes, non plus les emballés des épopées premières groupés en divisions aux uniformes brillants, mais les voici dans un costume de grisaille se confondant avec la terre grise courbés sous l'entrelac des branches, heurtant à chaque instant les piquets hérissés de fils de fer, en marche vers des horizons ternes dont rien ne rompt la désespérante monotomie.

Que ce soit en « seconde ligne sous les obus », « de tranchées en tranchées », « au ravin des Éparges », toutes ces nuits de guerre s'écoulent dans les Hauts de Meuse au milieu d'une bataille immobilisée et d'événements décrits sans phrases tels qu'ils surgissent.

Voilà de très précieuses notes pour l'histoire future de tant de combats qui composés d'une infinité de gestes particuliers forment un grand tout, un immense panorama d'où se dégagent des drames rapides, variés et violents.

H. M.

Henry Urban. — *L'Effort de demain. Les Grands problèmes économiques.* Paris, Perrin, 1 vol in-16 de X-234 pages, 1917.

Ce livre sur « les grands problèmes économiques » étant donnés ses courts chapitres et l'étude des immenses problèmes qu'il annonce, stupéfie un peu au

début. Le lecteur est, en outre souvent sceptique sur bien des prophéties et il le devient un peu plus en parcourant le premier chapitre intitulé « Ce que sera la vie économique après la guerre ». Mais il se rassure bientôt comprenant que le vrai but de l'ouvrage peut malgré l'extrême complexité du sujet se préciser ainsi : « Résumer en quelques pages les idées directrices contenues dans les ouvrages si intéressants que nous avons eu la chance de pouvoir analyser, choisir principalement celles qui nous ont semblé applicables à la Belgique et, enfin, en tirer quelques conclusions qui pourront servir de base aux réflexions de tous ceux qui ont à cœur de contribuer au relèvement de notre patrie. »

Ainsi, l'auteur s'efforce de nous enseigner ce qu'il faudra faire, de nous prévenir de ce qu'il faudra éviter. Pour remplir cette tâche et compléter son enseignement il fait appel aux auteurs les plus autorisés qui se sont préoccupés de ces diverses questions et leur fait les plus larges emprunts. Cette mise au point de tant de lourdes préoccupations, d'angoissants problèmes que suscite l'après-guerre, les idées émises sur leurs ressources futures sur les finances générales, l'étude particulièrement poussée du rôle et des devoirs des banques montrent vers quel but principal doivent tendre les efforts des alliés et comment pourrait se concevoir un programme « d'ententes économiques futures ». M. Urban nous prémunit contre les dangers « des procédés artificiels » et surtout contre cette illusion dangereuse entre toutes qui tendrait à faire croire qu'il est possible d'organiser un blocus de l'Allemagne en temps de paix alors qu'on l'a réussi si imparfaitement en temps de guerre.

Ce volume est doublement utile, non seulement par ses exposés de faits, de doctrine, précis et logiques, par le grand souffle d'espérance et de réconfort qui l'anime, mais aussi et surtout parce qu'il permet de se documenter en peu de temps sur les grands sujets qui se préparent et doivent s'étudier en vue de la paix prochaine.

H. M.

Paul Louis. — *Trois péripéties de la crise mondiale.* Paris, Alcan, 1 vol in-8 de 123 pages (Collection rouge), 1917.

Ce petit volume contient la série des articles écrits par l'auteur depuis octobre 1915 jusqu'à avril 1917. Ils sont sortis du choc des événements analysés sur l'heure, tandis que leurs conséquences ne se détachent pas encore en pleine lumière. L'auteur a su en bien préciser toute l'évolution logique.

On trouvera ici un exposé des trois facteurs historiques de la crise mondiale actuellement en pleine action : la révolution russe, le changement de règne en Autriche, l'intervention américaine.

L'auteur reprend la série des faits qui se sont succédé en Russie depuis 1905, c'est-à-dire qu'il résume la carrière des quatre doumas ayant siégé à tour de rôle au palais de Tauride. Cette analyse historique qu'il s'efforce de rendre aussi simple et aussi claire que possible caractérise dans ses divers moments tout un passé qui nous facilite l'intelligence des événements actuels. Et ainsi, nous apparaît une révolution accomplie grâce à des éléments qui ne s'étaient point concertés à l'avance mais qui tous condamnaient un état de choses funeste à leurs yeux. Les libéraux voulaient la liberté et le prolétariat du pain; l'armée et la marine suivaient le bloc progressiste ou les groupements socialistes. Le tsarisme s'effondra sans résistance et sans lutte parce qu'il n'avait plus de défenseurs. Constatant « cet absolutisme disparu comme dans un précipice » et pour lequel l'auteur n'a jamais professé ni tendresses ni regrets, celui-ci ajoute : « le tsarisme mystique et centraliste n'aura vraiment disparu que dans la mesure où d'autres institutions se substitueront aux siennes ». L'effroyable anarchie de toutes choses en Russie ne promet pas pour l'instant d'espérer des masses révolutionnaires une rénovation quelconque d'organismes stables pouvant amener une reprise de vie normale pour un état policé. Dès lors, toute crainte pour l'avenir se justifie. « Reste même à savoir, conclut M. Paul Louis, si les empereurs du centre laisseront subsister à leurs frontières un système politique qui apparaîtrait comme une menace permanente pour eux-mêmes. »

D'ailleurs, n'éprouve-t-on pas aujourd'hui comme impression certaine que le

spectacle de tant de ruines amoncelées par les maximalistes russes a été pour le président Wilson la grande cause de son intervention.

En ce qui concerne « la nouvelle ère » à Vienne M. Paul Louis se montre peu prolixe. Il effleure le sujet de l'heure critique traversée par l'Empire dualiste et évite de nous préciser ses réflexions ou ses hypothèses sur le cours logique de cette future histoire.

De ces pages claires, colorées, substantielles, parfois aux aperçus profonds, se dégage surtout une grande admiration pour le cheminement de la démocratie dans l'univers et pour ses immenses progrès que l'auteur salue à l'avance. Peut-être exagère-t-il ses espérances et peut-être serait-il plus sage et plus directement utile en face de l'heure redoutable que nous traversons de tenter par tous les efforts d'assurer l'indépendance de l'Europe et pour cela d'en améliorer l'économie. L'œuvre démocratique viendra à son heure, après qu'auront été brisés les liens qui enchaînent Berlin à Vienne et à Constantinople. Voilà la vraie question européenne, celle qui permettra à chaque pays du vieux monde de redevenir soi-même. Et l'excellent petit volume de M. Paul Louis pourrait se terminer et résumer tout son enseignement par cette pensée de Bethman-Hollweg qu'il rapporte : « malheur aux dirigeants qui ne voient pas le signe des temps ».

H. DE MONTARDY.

G. Boucheron. — *L'Assaut.* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 256 p., 1917.

Ce recueil d'impressions pleines de sincérité et de vérité demeure avant tout un poignant document d'histoire. Engagé volontaire dès le début des hostilités, l'auteur a parcouru avec une froide résolution les chemins que lui ont tracés son courage et son abnégation. Comme première vision il a celle de Clermont-en-Argonne. Ces monuments de désespoir lui apparaissent muets mais bien éloquents avec leurs murs calcinés qui proclament toute l'horreur de la dévastation. Puis, il nous transporte dans le secteur de Vauquois, dans les taillis sombres ou les ravins boisés de l'Argonne non loin du Four-de-Paris.

Pendant ce séjour de longs mois en forêt, M. Boucheron nous conte la lutte incessante, l'attaque ou la défense des taillis, l'égorgement sous les buissons, l'affût derrière le créneau, la mort bête et anonyme par le ricochet des millions de balles. Avec cela, une défense inlassable, un flot ennemi toujours contenu dans un pays « où les tombes sont plus nombreuses que les soldats de Kellermann ». Plusieurs monographies de camarades ou de héros tombés terminent ces chapitres de douleur et d'énergie.

Mais ce qui constitue la véritable originalité, le grand mérite du livre c'est que le lecteur peut suivre dans toute sa vérité par la simple exposition des faits, l'évolution des combats, leur impréparation primitive et l'orientation de plus en plus méthodique, précise, raisonnée qui fut donnée à la nouvelle organisation militaire.

Sans de trop amères récriminations, nos soldats nous apparaissent « ayant porté jusqu'aux plus extrêmes limites la résistance humaine ». Avec une défense exposée, fragile, parfois dépourvue de tout matériel il a fallu maintenir la ligne du front. L'admirable endurance des troupes souvent sans nourriture resta égale à elle-même depuis les heures angoissantes du début jusqu'à la stabilisation de la lutte dans les tranchées.

Bien des enseignements ressortent de cette attachante lecture, une immense reconnaissance s'empare de nous pour tant de héros et nous applaudissons à cette éclatante et juste vérité que le lieutenant Boucheron formule en ces termes quelque peu violents :

« Vous qui parlez de fraternité et de paix non pas avec ceux qui ont souffert de notre côté mais avec leurs assassins, venez voir près de nous comment les leçons portent... vous qui vous retranchez bien loin là-bas pour parler de la guerre du coin de votre feu ou du fond de vos fauteuils moelleux, respect aux morts et taisez-vous, nous seuls avons le droit d'en parler qui y avons été. »

H. DE MONTARDY.

Notes d'un témoin. Les grands jours de France en Amérique. Mission Viviani. Joffre. Paris, Plon, 1 vol. in-16 de IV-310 p., 1917.

L'auteur de ce livre qui a conservé l'anonymat fut le compagnon dévoué, attentif des membres de la mission Viviani-Joffre. — Le caractère de son récit est constamment officiel. Il relate avec la plus grande minutie des notes brèves, vraies, rarement monotones. Celles-ci seront bien accueillies du public qui exige que les gestes de nos hommes d'État, de nos grands chefs militaires à qui sont confiés de hautes missions, demeurent hors de l'oubli et que l'on sache comment ils ont employé leurs heures.

En parcourant ces diverses pages on se rend compte (et c'est le point essentiel, particulièrement intéressant) combien furent retentissantes aux États-Unis, les acclamations en faveur de la France dont on comprenait enfin, dans toute son intensité et sa vérité, l'histoire, les efforts et la beauté.

Derrière cet enthousiasme violent, le peuple américain manifestait la volonté tranquille, sereine de relever les insultes et les agressions du gouvernement germanique, de mettre toute sa puissance au service de la cause commune et d'atteindre un but bien défini proclamé depuis le début en toute franchise.

Après les premières heures du triomphal voyage de la mission française, la certitude s'imposait que les États-Unis entreraient dans la lutte avec la grandeur qui convient à leur idéalisme, avec les 100 millions d'âmes de leur population et les ressources illimitées de leurs richesses matérielles.

Ce volume contient quelques documents qui nous rappellent et nous précisent comment s'opéra la déclaration de guerre et dans quels termes celle-ci fut justifiée grâce aux immortels messages du président Wilson. Il se termine avec le récit des premières journées de l'arrivée des troupes américaines en France. H. M.

H. Kervyn de Lettenhove. — *La guerre et les œuvres d'art en Belgique* (1914-1916). Bruxelles et Paris. G. Van Œst. 1 vol. de 179 p. avec illustrations, 1917.

L'auteur, qui dédie cet ouvrage à son fils tué glorieusement sur l'Yser et à « tous ceux qui moururent comme lui », peut se classer, lui aussi, parmi ceux qui ont défendu la sainteté et la beauté des autels et des foyers de la Belgique. Émouvant spectacle, en effet, que celui de ces artistes de tout rang qui ne veulent pas céder au canon et, sans armes, pieusement, s'affirment les historiens, les préservateurs et les vengeurs de tant de chefs-d'œuvre, édifices et trésors d'art dont beaucoup sans eux n'existeraient plus.

Sans doute, le tableau des destructions que le baron Kervyn de Lettenhove dresse n'est pas complet; on ne connait qu'une partie des faits. Le voile ne se lèvera complètement que lorsque la Belgique cessera d'être occupée. Alors la liste des crimes prodigieusement allongée pourra se clore. Et pourtant dès aujourd'hui on peut affirmer que dans le petit coin de la Belgique qui entoure Malines, la destruction des édifices religieux est de plus de 50 p. 0/0. Rien que dans le Brabant les Allemands pillèrent 15,000 maisons et de nombreux châteaux. A Louvain et dans ses faubourgs plus de 3.000 maisons subirent le même sort et 2,117 furent incendiées volontairement, sans compter la bibliothèque et ses 26.000 volumes dont un grand nombre fort précieux. Bref, sans comprendre les Flandres, on sait jusqu'ici que 26.000 maisons ont été détruites et 7.000 hommes, enfants, femmes et vieillards ont été massacrés par les Allemands.

Si les pierres ont leurs larmes elles ont aussi leur cris de haine. Elles réclament justice et réparation. L'indignation la plus légitime contre de semblables forfaits inspire les pages profondément émouvantes de l'auteur. Celles-ci nous font connaître l'étendue effroyable des ruines qui couvrent aujourd'hui son sol et l'importance des mutilations que les monuments et les trésors d'art de la Belgique ont subies.

Grâce à un très grand nombre d'illustrations particulièrement expressives, bien choisies et reproduisant les monuments et les sites avant et après le passage des hordes germaniques, nous suivons leur marche dans les villes ou villages. Les ruines de tous les pays ravagés racontent avec précision ce que fut leur passage et leur vengeance.

C'est ainsi que nous apparaissent, avec le drame sanglant des exécutions minutieusement conté, les ruines de Herve, Visé, Tamines, Dinant, Aerschot, Louvain, Lierre, Malines, Termonde, Nieuport, Dixmude et Ypres.

Peu de volumes ont su jusqu'ici mieux découvrir les plaies de la Belgique ou représenter l'effondrement et prouver qu'à aucune époque, une contrée envahie ne fut soumise à une succession de plus barbares épreuves. H. M.

Énée Bouloc. — *Tu ne tueras pas.* Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 264 p., 1917.

Ce livre devance son temps et devrait figurer dans les collections de documents publiés pour l'après-guerre. Avec son sous-titre « Une nouvelle conception de la guerre et de la paix » il ouvre un horizon immense et tout imprévu de fantaisies, de rêves, peut-être même de quelques paradoxes. Aux heures de sombres réalités que nous traversons, l'imagination de beaucoup se refuse à certaines hypothèses qui peuvent devenir facilement dangereuses.

Et pourtant l'œuvre en soi est pleine de générosité et de bonne volonté, s'efforçant de faire gravir les âmes des peuples vers les plus sereines hauteurs, de les animer des plus nobles aspirations. Elle doit être lue en manière de méditation ou de prière et rappelle par son ton général les livres d'édification, de piété dont elle a d'ailleurs certaines divisions. Parfois on croirait lire des gloses assez étendues de versets de la Bible.

L'auteur se rencontre avec une opinion presque unanime quand il montre que « le droit de la Haye est la faillite du plus beau rêve et la plus grande erreur de tous les temps ».

Ce qui le révolte plus que les malheurs de la guerre c'est son injustice. Il juge donc la guerre « d'abord du point de vue de la justice » et il en montre « l'inexcusabilité ». Il sera certes approuvé dans ses raisonnements montrant la nécessité de venger l'offense, de châtier l'infâme agresseur. Mais peut-on espérer avec lui pouvoir « détruire sa force militaire »? « Il faut y arriver, ajoute-t-il, en frappant l'Allemagne selon nos droits et selon leurs torts, c'est-à-dire ni plus ni moins que selon la justice, mais toute la justice. D'où, nécessité et devoir des extrêmes sanctions. »

Ainsi se déroulent dans de nombreuses pages les plus hautes considérations de la morale et de la justice internationale. Elles aboutissent dans la deuxième partie à une « proclamation de la grande paix et de ses bases ».

Tout cela finit naturellement par un chapitre sur le « désarmement », sur « les arbitres des nations », enfin « sur les garanties de leurs décisions ».

« Que périsse la terre pourvu qu'arrive la justice », disait le Juste de la Bible.

C'est ce même besoin de justice que É. Bolloc prêche aux plus incrédules, aux plus obstinément sauvages, voulant la faire régner sur tous les hommes.

H. M.

HISTOIRE

E. Driault. — *Tilsit (France et Russie sous le premier Empire. La question de Pologne, 1806-1809).* Paris, Alcan, 1 vol. in-8 de 490 p. in-8.

Continuant l'œuvre qu'il a entreprise il y a dix ans, M. Driault donne aujourd'hui le troisième volume de sa série : Napoléon et l'Europe.

On sait avec quelle scrupuleuse méthode travaille M. D. Il a dépouillé toutes les archives du ministère des Affaires étrangères et les cartons des Archives nationales contenant les correspondances de Champagny, de Savary et de Caulaincourt; il s'est naturellement inspiré des documents publiés et n'a pu négliger ses devanciers. La tâche qu'il a entreprise est d'autant plus délicate que ceux-ci sont plus éminents, et qu'il est difficile de récrire notamment l'histoire des relations de Napoléon et d'Alexandre sans s'exposer à des redites fâcheuses. Il rend d'ailleurs aux livres de Sorel et de Vandal l'hommage qui leur est dû; il y renvoie souvent; il les rectifie parfois; il les discute même, se refusant par exemple à admettre que Napoléon pût jamais avoir été dupe

d'Alexandre, que la convention de Bartenstein prouvât le complet accord de la coalition, et la continuation de ses efforts contre Napoléon et la France. M. Driault y voit surtout la preuve que les coalisés ne pouvaient établir un programme précis : il relève l'obstacle que constitua entre eux la Pologne mais peut-être n'insiste-t-il pas assez sur le vague et l'inconsistance des vues de l'empereur sur cette même question. Peut-être dans sa trop longue hésitation vis-à-vis de l'avenir de la Pologne doit-on voir une des causes de la fragilité de l'alliance de Tilsit : abandonner ou garder la Pologne, il n'y avait pas de moyen terme; de même n'y en avait-il pas sur Constantinople et l'Orient qui, à ce même moment, formaient le centre excentrique de la politique impériale.

Avec la guerre de 1805 et les négociations qui s'en suivirent à Altenbourg — négociations analysées avec un soin particulier par M. D. et d'ailleurs bien caractéristiques de la manière napoléonnienne — la question de Pologne était de nouveau posée, et on sait comment elle fut résolue au bénéfice de la Russie; la question « de l'Adriatique » achevait de prendre forme autour des provinces Illyriennes qui semblaient devoir être le noyau du futur « Royaume de l'Adriatique » dont on s'entretenait dans les chancelleries.

Mais nous en avons assez dit pour montrer comment, en cet heureux livre, l'intérêt historique se double des circonstances au milieu desquelles il parait.

PIERRE RAIN.

A. Pingaud. — *Bonaparte président de la République italienne (La domination française dans l'Italie du Nord, 1796-1805).* 2 vol, in-8, Perrin, 490 et 520 pp.

Après M. Driault et les divers historiens de la Révolution et de l'Empire, M. Pingaud n'a pas craint de s'attaquer à un des sujets les plus intéressants de l'époque napoléonienne, et encore ne l'a-t-il traité que très partiellement; mais les dix ans qu'il a étudiés l'ont été si complètement, de si haut, et en même temps avec un tel souci du détail que bien des obscurités en sont éclairées, et que notamment le gouvernement de Melzi nous y apparait en proie aux difficultés, intérieures et extérieures, gouvernement type de ces États feudataires qui gravitent autour de la France consulaire et impériale.

Après avoir, comme il était naturel, dans ses premiers chapitres, décrit la situation de la Haute-Italie à la veille de l'intervention française, analyse l'état d'âme de ces populations aux habitudes sédentaires, aimant le plaisir avec délicatesse, bercées mollement par un des plus doux climats du continent, région chère aux poètes et si délicieusement peinte par Stendhal, M. P. montre le bouleversement qu'y produisit l'arrivée du conquérant. La résistance locale est légère et peu étendue : les gouvernements, mal soutenus, s'effondrent tour à tour; Bonaparte est libre de réaliser ses projets.

Dans un chapitre curieux, embrassant l'ensemble du règne, l'historien essaye de déterminer les véritables sentiments de Napoléon pour l'Italie. Il met en parallèle les confidences impériales, murmurées aux Tuileries, dictées à Sainte-Hélène et les faits, et il en conclut que Napoléon n'a jamais été si décidé qu'il a voulu qu'on le croie, à créer une Italie indépendante. Le Toscan Fossombrone expliquait l'écart qui sépara toujours les promesses des actes impériaux par ce fait que les sympathies italiennes de Napoléon furent toujours combattues par ses ministres français. Il est à croire pourtant que quand Bonaparte écarta Melzi du fauteuil présidentiel de la nouvelle République pour se le réserver à lui-même, il n'avait besoin d'aucun conseiller pour accomplir un acte qui concordait si bien avec sa politique. Il semble que le premier consul ait voulu se servir de la nationalité italienne comme d'un levier pour soulever un peuple dont le concours lui était utile, mais dont il ne se souciait pas de consacrer l'indépendance. Toute l'histoire délicate, troublée de la république italienne s'explique par cette différence notable qui séparait Bonaparte de ses ministres italiens : en 1805 l'empereur aurait pu terminer l'expérience qu'il avait faite depuis cinq ans; il aurait pu se rendre compte qu'à laisser quelque liberté d'action à un gouvernement qu'il prétendait associer à son système, il risquait de compromettre la sécurité de celui-ci.

L'analyse détaillée du bel ouvrage de M. Pingaud est impossible en un

compte rendu que les circonstances exigent bref; nous avons voulu seulement attirer l'attention sur l'intérêt permanent que sa lecture doit présenter au grand public; quant aux historiens, il ne manqueront pas d'en louer l'ordonnance et de remarquer la richesse de sa documentation.

PIERRE RAIN.

P. Sagnac. — *Le Rhin français pendant la Révolution et l'Empire (1793-1814).* Paris, Alcan, 1 vol. in-8 de 390 p., 1917.

L'ouvrage que M. Sagnac publie aujourd'hui, après avoir l'hiver dernier fait l'objet de son cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, est d'une incontestable actualité et par là obtiendra le succès que sa méthode, sa conscience historique suffiraient à lui mériter.

Si la documentation n'en est pas complète, la faute en incombe naturellement aux événements, puisque l'accès des archives locales lui est demeuré interdit, mais M. S. a si scrupuleusement fouillé son sujet, il a, avec une si louable impartialité, dépouillé les ouvrages allemands qui s'y rapportaient, il les a si bien confrontés avec les sources françaises à sa disposition qu'on peut affirmer que son récit est sans lacune. Ajouterais-je qu'en véritable historien, il s'est défendu de vouloir faire servir son travail à la défense d'une thèse politique, quelque utile qu'elle puisse être. Mais les événements qu'il décrit, les textes qu'il cite sont assez éloquents par eux-mêmes : la rive gauche du Rhin s'est librement donnée à la France de 1794 à 1799. Si le sentiment particulariste des Rhénans s'est d'abord manifesté en Forster, en Görres, si le premier vœu de la convention rhéno-germanique fut pour proclamer l'indépendance et l'unification du territoire partagé avant 1789 entre quatre-vingt-dix-sept états, le besoin de la protection française et aussi le désir de se fondre dans l'État qui symbolisait la liberté politique et l'égalité des droits, ne tardèrent pas à se faire jour, et si le sentiment populaire n'éclata pas aussitôt dans la généralité du pays, M. S. en montre clairement les causes : l'état de guerre subsistant entre la France et l'Empire obligeait les armées de la République à camper sur la rive gauche du Rhin, à vivre sur le pays, par suite à froisser de nombreux intérêts particuliers; d'autre part le Directoire, sans doctrine politique, flottant au gré d'une majorité instable, hésita pendant cinq ans sur la conduite à tenir dans les pays occupés : à la doctrine des limites naturelles née spontanément des victoires de la Convention, s'opposa à certains moments la thèse plus modeste des républiques tributaires où selon le plan de Barthélemy défendu par Carnot, la « Cisrhénane » faisait suite à la « Cisalpine » et à la « Batave »; l'incertitude du lendemain inquiétait les Rhénans comme elle inquiétait les Français et les jetait dans les bras de Bonaparte.

Aux différents tâtonnements administratifs qui se succédèrent de 1795 à 1800, le gouvernement consulaire substitua, dès la loi du 18 ventôse de l'an IX qui incorporait toute la rive gauche du Rhin à la République — après que les vœux des habitants eussent une fois de plus légitimé la conquête — une administration que les Rhénans n'eurent pas lieu de regretter. M. S. en expose les grandes lignes; il en montre les profits matériels (développement rapide de la richesse agricole et industrielle) les profits moraux (ordre public garanti, législation civile transformée, assurant la liberté individuelle), il n'en cache pas les charges résultant surtout de l'état de guerre persistant; il donne des preuves éloquentes de l'attachement croissant des populations pour la France et il conclut, comme nous devons le faire après l'avoir lu : « De toutes les dominations, qui au cours des âges se sont succédé dans le pays rhénan, une seule l'a spontanément touché, celle de la France, qui en peu de temps sut réaliser une grande œuvre dont il porte encore l'empreinte. »

PIERRE RAIN.

A. Mathiez. — *La monarchie et la politique nationale.* Paris, Alcan, 1 vol. in-8 de 100 p., 1917.

Cette brochure est une trop brève réponse au livre de M. Bainville : *Histoire de deux peuples.* Celui-ci qui, comme chacun sait, est un plaidoyer politique

beaucoup plus qu'une impartiale page d'histoire, méritait en effet qu'un historien impartial confondît les contre-vérités dont il fourmille; c'est ce que M. M. avec sa science très approfondie de l'histoire de France a tenté; malheureusement lui aussi a voulu écrire un plaidoyer et mêler ses convictions politiques à un exposé de faits, qui perd ainsi de sa force : en déniant à la politique française, de Bouvines à 1789 toute qualité, en affirmant que la monarchie n'a jamais conçu de grands desseins extérieurs, qu'elle n'a procédé que par à-coups, en voulant prouver que l'intérêt dynastique fut toujours en contradiction avec l'intérêt national, M. M. mérite une réfutation presque aussi énergique que M. Bainville.

Si l'on ne peut qu'approuver sa vigoureuse condamnation de la politique de Louis XIV vieillissant, de Louis XV, et du Talleyrand du Congrès de Vienne, comment ne pas protester contre l'oubli volontaire qu'il fait des grands politiques que furent Henri II, Henri IV et surtout Richelieu, qu'il ne nomme même pas! comment ne pas s'élever contre cette affirmation que Mazarin ne fut pour rien dans la formation de la ligue du Rhin; comment ne pas remarquer qu'il oublie au XVIIIe siècle la guerre d'Amérique et qu'il fait preuve envers Louis-Philippe d'une révoltante injustice (sans utilité pour sa thèse, ce roi des barricades étant bien plus éloigné de M. Bainville que des révolutionnaires). Me permettrais-je enfin, une fois de plus, de demander à M. M. un peu plus de justice envers A. Sorel qu'il traite inconsidérément « d'historien conservateur » et dont il déforme plus d'un jugement. N'est-ce pas en effet dans le premier volume de *L'Europe et la Révolution française* qu'on trouve la plus complète réfutation de M. J. Bainville, comme d'ailleurs on trouve dans *L'Histoire de France* d'Ernest Lavisse la meilleure réponse à faire au réquisitoire de M. M.?

PIERRE RAIN.

John Spencer Bassett. — *The Life of Andrew Jackson.* New edition, New-York, Macmillan, 2 vol. in-8, 1916.

La figure d'Andrew Jackson est une des plus caractéristiques de l'histoire américaine. Elle domine toute une période de cette histoire. Non qu'elle soit éminente remarquablement, mais parce que ses traits synthétisent tout l'essentiel de ce temps-là. M. J. S. Bassett s'est attaché avec un zèle fort louable à reprendre les traits de cette figure. Il est bien documenté sur son sujet. On lira avec intérêt, dans sa préface, la bibliographie critique qu'il en donne.

Ce récit de la vie de Jackson constitue une histoire très vivante de l'Union de 1810 aux environs de 1840.

Jackson fut, vers 1820, la grande personnalité de l'Ouest, à un moment où l'Ouest devenait une puissance politique décisive. Les États de récente création voyaient en lui la personnification de leur jeune, puissante, indépendante nature. Jackson est un *self made man.* Il s'est trouvé seul, dans la vie, à quatorze ans. Il s'est élevé comme il a pu. Le monde lui a plus appris que l'école. Il a fait cependant quelques études de droit. Il devient homme de loi. Mais il est aussi militaire. Il prend une part active, avec la milice du Tennessee, aux luttes contre les Indiens. Il y a acquis de la réputation, et le titre de général. Il est déjà à ce moment tout ce qu'il sera plus tard : ardent, entier, cassant, emporté, plein de préjugés, mais aussi plein de foi dans la cause qu'il défend. Son savoir est mince; il ne se guide pas sur les principes. Général, il pratique une tactique très simple, qui consiste à se tenir prêt et à attaquer dès qu'il le peut; homme d'État, il suit la pente des idées de son parti, avec raideur, sans bonne grâce, parfois sans habileté. Son attitude dans l'affaire de la Banque dénote plus d'entêtement dans les « droits des États » que de connaissances économiques. Mais en dépit de cela, peut-être à cause de tout cela, Jackson est très populaire dans une grande partie de l'Union. Il est le vainqueur de la Nouvelle-Orléans et des guerres indiennes. Un de ses compatriotes, M. Judson, dans sa *Constitutional History of the United States* a dit de lui : « Il tint, parmi les hommes d'État de son temps à peu près le même rang que tient, dans notre littérature, le roman à bon marché de nos jours : assez fort pour saisir une imagination vive et ignorante ». Le reste du portrait qu'en donne M. Judson n'est pas

tout à fait exact. Il est trop sévère quand il nous décrit un Jackson presque ignorant, sachant tout juste lire et écrire, et toujours prêt à substituer, dans la discussion, les coups aux arguments. M. Bassett, dans le livre dont il est question ici, nous donne une impression plus pondérée et plus exacte. Mais Jakson n'en est pas moins un homme de l'Ouest. Il faut lire l'histoire de son mariage, les récits de ses duels, qui sont parfois de purs combats singuliers, livrés au hasard de la rencontre, des extraits de sa correspondance. Ce sont là des mœurs, des attitudes, un esprit bien différents de ceux des hommes d'État de l'Est. On comprend que l'avènement de Jackson à la Présidence, en 1829, ait achevé l'évolution démocratique annoncée par l'élection de Jefferson en 1800.

Toutefois, ne l'oublions pas, cet homme rude et simple, qui apporte à la magistrature suprême un esprit tout imprégné de préjugés populaires, obéit à un idéal très profond et très saisissant. Il a la foi la plus absolue dans les destinées de la nation américaine et dans le triomphe de la démocratie. Cet homme, qui n'est point éloquent, trouve, pour affirmer sa foi, des termes justes et décisifs. Cet esprit fougueux, enclin à la colère, ne s'est jamais emporté à fond que lorsqu'il a cru son idéal menacé, et n'a jamais tenu pour ennemis que ceux qui lui semblaient combattre l'idée démocratique.

Il ne fut point un théoricien. Il ne prétendait pas fondre la société américaine dans un moule de sa fabrication. La démocratie qu'il prônait, c'était celle qu'il avait connue et pratiquée : la libre vie de l'Ouest, avec son minimum d'organes administratifs et d'entraves sociales, la poussée formidable et irrésistible des initiatives individuelles, une force impassible et souveraine, qu'il suffit de laisser aller, et dont il faut respecter la majesté. Il y aurait une curieuse comparaison à faire de cette conception de la démocratie jacksonnienne avec la conception wilsonienne de nos jours.

M. J. S. Bassett a rendu un grand service aux hommes d'études en leur donnant des précisions sur cette phase de l'histoire américaine.

Henri Welschinger, — *L'Empereur Frédéric III (1831-1888)*. Paris, Alcan, 1 vol. in-8 de 331 pages.

M. Welschinger apporte dans cet ouvrage de nouvelles et très précieuses lumières qui permettent d'admirablement comprendre l'origine et la nature des dissentiments ayant surgi entre l'Empereur et le prince de Bismarck. Tout semblait faire croire à la mort de Frédéric III, au triomphe définitif du chancelier. Un incident médiocre mais grossi démesurément par sa faute, l'affaire de la publication du journal de Frédéric III pendant la guerre de 1870 fut d'après l'auteur « la cause originelle de sa future disgrâce et détruisit rapidement une fortune de vingt-huit années que son heureux auteur avait cru éternelle ».

L'exposé et les nombreux commentaires de ce « journal », du procès qui fut fait aux auteurs de cette publication posthume dans la *Deutsche Rundschau* du mois d'octobre 1888, de ses conséquences, tel est l'objet, la partie dominante de cet ouvrage. Ce journal qui commence au 11 juillet 1870 a été traduit d'après l'original même légué par le prince à l'impératrice Victoria. Il est suivi de notes explicatives particulièrement détaillées et de commentaires sur la politique de la Prusse et des Etats allemands qui formèrent en 1871 l'Empire. Un appendice complète cet exposé et contient des notes qui à l'heure actuelle prennent un singulier relief sur l'impératrice Frédéric, le voyage du prince Frédéric en Palestine, enfin sur le centenaire et l'œuvre de Bismarck.

Geffken, d'accord avec la volonté de son auteur, avait publié ce journal. Comment cet audacieux, cet insolent, avait-il osé accéder à un pareil désir. Désormais, grâce au plus certain des documents, allait être révélée la véritable attitude du chancelier dans la préparation de la guerre de 1870, et sa responsabilité de l'avoir déchaînée. Il indiquait que sur la volonté de celui-ci, le kronprinz avait été écarté systématiquement de la politique comme suspect de révéler les secrets d'Etat à la Grande-Bretagne, et étalait masse de conflits intimes dans la Cour et son entourage tout à fait significatifs. Bismarck, en outre, tentait d'exciter la colère du père contre le fils traitant ce dernier comme

un ministre secondaire entièrement sous ses ordres à qui d'ailleurs il déniait insolemment toute autorité et toute capacité.

Enfin, il flattait le fils de Frédéric dont il désirait faire dans l'avenir un chef d'opposition contre le nouvel Empereur avec l'idée qu'il en serait un jour le directeur et le maître. Il redoutait sans relâche que le kronprinz d'aujourd'hui, l'Empereur de demain ne se laissât gagner à l'Angleterre en raison de l'estime qu'il avait pour la reine Victoria et surtout en raison de la générosité de cette dernière. Pris d'une rage folle contre ses adversaires, inquiet, soupçonneux, halluciné, Bismarck comprenait que cette nouvelle publication avouerait sa vulnérabilité et constituerait une arme terrible dirigée contre lui-même et ses futures ambitions. Il savait le document authentique il le jura faux. Il fit partager sa haine, ses rancunes au nouvel Empereur, non sans difficultés, il est vrai, puisque celui-ci se refusa au début à laisser poursuivre et ne céda que devant une menace formelle de démission.

Le procès eut lieu ayant pour résultat immédiat de rendre publiques les plus détestables attaques contre l'honneur et le patriotisme de son père. Geffken fut acquitté. C'était l'affirmation de l'authenticité du journal et quels que fussent les désirs de Bismarck c'était aussi consacrer la juste mémoire de l'Empereur défunt puisque le tribunal ne reconnaissait pas la publication de tels ou tels détails comme étant la révélation délictueuse de secrets d'Etat. On retrouvait en outre dans ces divers incidents, les raisons pour lesquelles le premier ministre de l'Empire voulait que son pouvoir personnel soit placé au-dessus de toute atteinte, préservé de toute critique et empreint d'une sorte d'infaillibilité.

Les faits exposés par M. Welschinger justifient son opinion que si Frédéric III avait eu le temps d'appliquer son programme libéral, l'Allemagne aurait certainement joui de ses succès, mais, sans troubler ensuite l'univers par une arrogance insupportable et un désir insensé d'hégémonie. Ce souverain était de ceux qui admettaient franchement le régime parlementaire et voulaient donner au pays des garanties solides contre tout arbitraire. Aussi, après un court règne de quatre-vingt-dix neuf jours allait-il obtenir de la reconnaissance populaire le surnom de Frédéric le Noble et suivant l'auteur avec « ce prince modèle l'Europe aurait probablement évité les incidents graves, puis la tourmente qui ont fini par l'assaillir ».

Et M. Welschinger continuant ses prophéties nous annonce avec Henri Heine que bientôt « on exécutera en Allemagne un drame auprès duquel la Révolution française ne sera qu'une innocente idylle ». Quelle revanche pour ce pays aux heures douces qu'aurait pu lui procurer le père de Guillaume II. Mais à cette révolution intérieure allemande il nous paraît pour l'instant bien difficile de croire de même qu'à cette autre assertion de l'auteur déclarant « que quelques pages indiscrètes d'une revue allemande avaient suffi pour renverser Bismarck et donner le coup de grâce à celui qui se croyait invulnérable ».

Quand le 18 mars 1890, le chancelier était force de donner sa démission prédisant force calamités à l'Empereur, à ses ministres, à la Cour, à l'Empire, d'autres raisons et plus profondes avaient agi pour sa chute, qui se produisit sans que rien ne bougeât dans l'Empire. Berlin même demeura dans l'indifférence. Seule de tant de prophéties une seule demeure certaine, indiscutée c'est celle de Bismarck quand il déclara : « Je suis sûr qu'après ma mort si on publie quelque chose de moi tout le monde s'écriera : le voilà bien! même de son tombeau? L'abominable canaille. »

H. DE MONTARDY.

GÉOGRAPHIE. — ÉCONOMIE POLITIQUE

François Bernard, professeur d'Economie politique à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. — *Le Maroc économique et agricole*. Paris, Masson, 1 vol. in-8 de 212 p., 1917.

Cette étude économique, d'un intérêt actuel, est le résultat d'une mission confiée à l'auteur par le Résident général au Maroc en avril 1916.

M. Bernard n'est pas un débutant. Chargé déjà de plusieurs missions analogues en Tunisie et en Algérie, ayant été à l'école d'Yves Guyot, comme rédacteur au *Journal des Économistes*, l'auteur était qualifié plus que tout autre, pour étudier les ressources du Maroc et l'avenir qu'il présente au point de vue de l'expansion économique française.

M. Bernard passe en revue, aidé de statistiques officielles, les diverses branches de l'activité commerciale et surtout agricole. Il nous fait connaître l'excellente situation ethnique dont nous jouissons déjà au Maroc puisque, au 1er janvier 1915, la population française dépassait 26,000 habitants sur 48,000 Européens, après trois ans de protectorat; alors qu'en Indo-Chine, vieille colonie déjà, il n'y a que 10,000 Français. Et cependant le service de la conservation de la propriété foncière, qui donne aux colons un titre sûr, ne fonctionne normalement que depuis 1915. Ce sont des lois du 16 mars 1914 et du 25 mars 1916 qui ont autorisé le gouvernement du Maroc à contracter des emprunts de travaux publics à concurrence de 242 millions; et les décrets qui autorisent les émissions, 70 et 40 millions, sont de juin 1914 et du 24 décembre 1916.

Déjà un réseau important de routes est construit. Une compagnie de chemins de fer s'est formée, les travaux sont engagés et, sans la guerre, l'outillage économique du Maroc serait constitué. Ce qui peut nous réjouir, c'est que le commerce français progresse et y prédomine et que le commerce allemand n'y a pas trouvé le débouché qu'il cherchait, en dépit d'une propagande active et l'adaptation très remarquable de la production allemande aux besoins indigènes. C'est l'importation allemande qui a le moins progressé. D'autre part, si le gouvernement allemand favorisait les exportations en admettant en franchise certains produits du Maroc, en imposant aux protégés allemands de vendre aux maisons allemandes, si l'Allemagne attirait à Hambourg les produits par un taux de fret moins élevé pour ce port que pour Marseille, elle n'a importé chez elle en 1913 que pour 8,657,000 francs de produits marocains alors que la France en importait pour 22,851,000 francs et l'Angleterre pour 6,563,000 francs.

Le commerce anglais d'ailleurs est devancé maintenant par le commerce français; en 1903 notre part d'importations au Maroc était de 30 p. 0/0, celle de l'Angleterre de 51,48 p. 0/0. En 1913 les proportions sont de 55,91 p. 0/0 pour la France et 19,20 p. 0/0 pour l'Angleterre. Le commerce allemand n'a importé que 9 à 12 p. 0/0 du total des importations.

Ce progrès est d'autant plus important que le commerce total est passé de 91,545,000 à 277,681,000 de 1912 à 1913.

L'auteur consacre un chapitre aux finances, aux impôts, aux budgets, y compris celui de 1916-1917 : aux emprunts financiers de 1910, 1914, 1916, succédant à l'emprunt allemand de 1905.

Il expose notamment le but de l'emprunt de 242 millions sanctionné par la loi du 25 mars 1916 pour l'exécution de travaux publics et le remboursement du passif maghzen. Il montre les conditions du contrôle des finances du protectorat, établi presque comme en France puisque le Parlement a un droit de regard sur le budget marocain comme sur le budget tunisen, avec l'aide de la Cour des comptes et aussi de l'inspection générale des finances.

M. Bernard étudie en somme tous les aspects de notre action réformatrice, dans l'ordre législatif comme dans l'ordre financier, depuis la nomination en 1912 du général Lyautey comme commissaire résident général. C'est depuis ce moment que le Maroc économique s'est développé. Toutefois, avec les trop nombreuses conventions diplomatiques passées dans le but d'établir notre prépondérance politique, mais qui nous lient étroitement, qui assurent notamment à l'Allemagne l'égalité économique, notre diplomatie aura fort à faire pour nous assurer la liberté de nos mouvements. Et la diplomatie ne pourra qu'enregistrer les résultats de la prépondérance militaire des alliés.

Cette étude du Maroc économique est du plus haut intérêt pour tous : elle sera utile aux législateurs français avides de réformes et de simplifications dans l'organisation de la justice, de la propriété, qui pourront s'inspirer de ce qui a été fait par la voie rapide des décrets ou des dahirs des pouvoirs locaux pour le plus grand bien du protectorat; elle servira aux futurs colons qui vou-

dront savoir dans quelles conditions ils seront sûrs de leurs titres de propriété; quels capitaux leur seront nécessaires; de quel côté ils devront diriger leurs efforts.

Cette lecture sera utile aussi aux diplomates qui auront à négocier la paix.

V. DE MARCÉ.

F. Bayle. — *Les salaires ouvriers et la richesse nationale.* Paris, Dunod et Pinat, 1 vol. in-8 de 213 p., 1917.

Le sujet auquel s'est attaché M. B. est bien, comme il le dit dans son avertissement «, un problème susceptible des plus grandioses applications humaines et nul ne doit se désintéresser du choix d'une bonne solution, ni pour lui, ni pour son pays. » Il nous paraît comme à lui que la prospérité nationale et la paix sociale sont liées pour une assez large part à la question des salaires, nous comprenons donc l'espèce d'enthousiasme avec lequel notre auteur traite son sujet.

Dans le premier chapitre : la productivité ouvrière, l'auteur s'applique à démontrer que par le simple jeu de salaires établis sur une base équitable et scientifique la productivité ouvrière se trouve automatiquement développée, même si l'industrie n'est pas scientifiquement dirigée à la Taylor.

Dans le second chapitre, qui a pour titre le titre même du volume, M. B. expose la théorie des salaires modernes, en particulier les tarifs Willans et Rowan, notant que leur caractéristique est de permettre à l'ouvrier actif d'augmenter son salaire avec sa productivité sans entraîner, comme le salaire aux pièces, la surproduction et ses corollaires le chômage ou la réduction du prix payé à l'ouvrier par pièce; là se trouve l'essentiel de l'ouvrage.

Le chapitre III : Premiers éléments d'une théorie du salaire moderne, est la reproduction d'une conférence faite devant la Société internationale des Electriciens où l'auteur a fait la démonstration mathématique des inconvénients des anciens tarifs de salaires et les avantages du salaire moderne.

Les deux derniers chapitres de l'ouvrage ont trait aux avantages particuliers qu'il y aurait à appliquer le salaire moderne à la fabrication du matériel de guerre; mais leur lecture est intéressante même pour ceux que la question intéresse au point de vue des avantages inhérents au système du salaire moderne.

G. L.

X... — *La question du crédit à l'exportation.* Paris, Giard et Brière, brochure in-8 de 82 p., 1915.

En six chapitres, l'auteur entend étudier l'état actuel du crédit à l'exportation en France et nous donner ses idées personnelles sur son organisation possible, étant donné qu'il n'est point encore organisé.

L'auteur s'est étendu surtout sur le crédit à l'exportation à l'étranger (ch. III, de 46 pages). La conclusion de l'auteur a le mérite de la modération; il répartit en trois catégories tous les pays du monde en ce qui concerne le crédit dont a besoin notre exportation. Dans la première il classe l'Europe du nord-ouest et l'Europe centrale — 60 p. 0/0 de la valeur de notre exportation —, notre commerce d'exportation, a, dit-il, dès maintenant pour ces pays le crédit suffisant qui n'a pas besoin d'être long.

Pour le reste de l'Europe et l'Amérique du Nord — 16 p. 0/0 — « les services des Sociétés du Crédit et des Banques étrangères de la nationalité du pays importateur, peuvent être considérées comme suffisantes, toutefois les Sociétés françaises devraient augmenter leur réseau d'agences ou de correspondants ».

Pour les nombreux pays formant la troisième catégorie — 24 p. 0/0 de notre commerce d'exportation — notre auteur voit la solution du problème dans étroite collaboration de Banques mutuelles d'exportateurs, de Comptoirs d'exportation et de filiales de nos sociétés de crédit établies dans ces divers pays et destinées à devenir graduellement autonomes.

G. L.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

LOUIS RENAULT

La mort s'acharne sur l'École libre des Sciences Politiques et frappe ses plus hautes têtes. Après René Stourm, qu'elle lui enleva il y a quelques semaines à peine, elle vient d'atteindre Louis Renault, en pleine vigueur, au milieu d'un enseignement à l'éclat duquel l'heure présente ajoutait l'éloquence d'une âme indignée et comme la majesté d'un sacerdoce.

Une plume autorisée entre toutes dira bientôt, à cette place, la part éminente que prit Louis Renault au développement du droit des gens, dans le dernier quart de siècle et comment il fut, à la fois, un professeur toujours prêt à explorer les régions les plus élevées de la théorie et un diplomate rompu à toutes les finesses de la pratique. On nous dira encore ce qu'il fut dans la chaire de droit international qu'il inaugura à l'École et où sa parole retentit, sans une défaillance, sans une lassitude, toujours plus ardente, plus persuasive et plus respectée, pendant quarante-quatre ans. — Aujourd'hui, nos cœurs, douloureusement serrés, évoquent en silence le savoir impeccable, le bon sens intrépide et serein, la haute et ferme conscience qui mettent, autour de cette grande figure, une auréole impérissable.

LE PROBLÈME DES ÉTATS-UNIS D'ORIENT[1]

Il m'est apparu depuis longtemps que le mot « Autriche » est à l'origine d'un très grand nombre d'erreurs de jugement, qui ont conduit la politique générale de l'Europe à beaucoup de fautes et de malheurs.

Ce mot n'est pas, comme on sait, la traduction du terme allemand : « Oesterreich » ; il en est la déformation. L'oreille latine entendait mal, la bouche répétait plus mal encore. *In regione vulgari nomine Ostiverichi*, porte le document de l'année 996 où apparaît pour la première fois le grossier barbarisme. C'est ainsi qu'*Oesterreich* devint peu après « *Autriche* » qu'Italiens et Anglais latinisèrent en « *Austria* ».

Imaginez qu'on eût traduit simplement « Royaume de l'Est » ou, par la suite, quand le margraviat héréditaire des Babenberg commença de s'accroître par la conquête et par les mariages : « Empire de l'Est » ou même, par quelque audacieuse réminiscence historique : « Empire d'Orient », combien la dénomination eût été judicieusement évocatrice de l'État composite qui préside au cours du Danube, et que de contresens politiques eussent été évités, qui dérivent pour partie du contresens linguistique !

Le plus singulier, c'est que nombre d'Autrichiens eux-mêmes disent *Oesterreich* sans avoir toujours à l'esprit le sens exact du mot.

Savent-ils davantage l'origine de la maison de Habsbourg, petite famille de Souabe, ne descendant ni des Etichons, ducs d'Alsace, ni de la *gens judæo romaine* des Pierleoni, et devant son nom au manoir médiocre dont les ruines se voient encore dans le canton d'Argovie, sur le Wulpesberg, au-dessus de la station balnéaire de Schinznach ?

Évidemment, cela est de beaucoup moins important et je ne m'y

1. Cette étude paraît en même temps dans la *Revue Politique internationale* de Berne. Il a paru à l'auteur comme à nous qu'il y aurait intérêt à ce qu'elle fût discutée, non seulement en pays neutre, mais dans nos milieux politiques. (N. d. l. R.)

arrête pas; je tiens, au contraire, que la solution rationnelle du problème autrichien serait hâtée d'un très grand nombre d'années si, d'un consentement commun, nous appelions désormais « Empire de l'Est » la Double-Monarchie, laquelle comprend, d'après l'almanach de Gotha, sept royaumes (Hongrie, Bohême, Dalmatie, Croatie, Esclavonie, Galicie, Illyrie), sans compter celui de Jérusalem, et un nombre considérable d'archiduchés, de duchés, de margraviats et de comtés, sans compter ceux de Silésie, de Parme, de Plaisance et de Toscane.

J'entends bien que cette observation liminaire, si elle tombe sous leurs yeux, fera d'abord sourire M. le comte Czernin, bien qu'il ait été élevé à une bonne école dont, à la vérité, il oublie trop souvent les préceptes, et, pareillement, M. le comte Jules Andrássy, bien que ses écrits soient d'un docteur en droit qui n'est pas seulement un juriste. Mais le seul héritier légitime que je connaisse en Allemagne à la pensée bismarckienne, M. Maximilien Harden, comprendra.

***

De quoi s'agit-il, en effet, dans ce retour à l'interprétation exacte, à la fois géographique et historique, du mot *Oesterreich* sinon, par voie de conséquence, du retour de la Monarchie à ses véritables destinées danubiennes qu'elle a méconnues pendant des siècles pour son malheur comme pour celui du monde, à la poursuite tantôt du mirage carlovingien, tantôt du mirage italien, et qu'elle a méconnues plus récemment encore, pour avoir voulu substituer aux confédérations nécessaires une unité factice?

J'ai gardé le souvenir d'être entré un jour dans le cabinet de Gambetta et de l'avoir trouvé devant son bureau où il était penché, la tête entre les mains, et lisant avec une attention passionnée un document qu'il me communiqua. C'était le fameux *memorandum* de Talleyrand à Napoléon, au lendemain de la capitulation d'Ulm et à la veille d'Austerlitz. M. Pallain, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France, le lui avait fait copier aux archives; M. Pierre Bertrand l'a publié dans son recueil des lettres inédites de Talleyrand[1].

1. Paris, 1889, 1 vol. in-8, p. 156.

« En m'annonçant sa victoire, raconte Talleyrand dans ses *Mémoires*[1], Napoléon m'écrivit quelles étaient, dans sa première idée, les conditions qu'il voulait imposer à l'Autriche, et quels territoires il voulait lui enlever. Je lui répondis que son véritable intérêt n'était point d'affaiblir l'Autriche, qu'en lui ôtant d'un côté, il fallait lui rendre de l'autre, afin de s'en faire un allié. Le mémoire dans lequel j'exposais mes raisons le frappa assez pour qu'il mit la chose en délibération dans un conseil qu'il tint à Munich où j'étais allé le rejoindre, et pour qu'il inclinât à suivre le plan que je lui avais proposé, et que l'on peut retrouver encore dans les archives du Gouvernement. Mais de nouveaux avantages remportés par une de ses divisions d'avant-garde, exaltant son imagination, ne lui laisserent plus que le désir de marcher sur Vienne, de courir à de nouveaux succès et de dater des décrets du palais impérial de Schœnbrunn. »

Le duc de Broglie, dans son édition des *Mémoires du Prince de Talleyrand*, résume très exactement ce document : « Prévoyant que le dessein de l'Empereur était déjà d'écraser l'Autriche pour tendre tôt au tard la main à la Russie, Talleyrand cherche à l'en détourner et recommande chaudement l'alliance autrichienne. Il veut faire de l'Autriche le boulevard de l'Europe contre la Russie et, dans ce but, la mettre en contact et en rivalité avec cet Empire, en lui cédant la Moldavie, la Valachie, la Bessarabie et une partie de la Bulgarie. En échange, on pourrait alors lui enlever toutes ses possessions en Italie et en Souabe. Ce système aurait d'ailleurs un autre avantage; c'est, en supprimant tout contact entre l'empire de Napoléon et celui des Habsbourg, de supprimer par cela même tout prétexte de guerre. Dès lors l'alliance franco-autrichienne, solide et durable, serait la sauvegarde de toute l'Europe occidentale. »

Il s'agissait, en résumé, d'exclure l'Autriche de l'Empire germanique et de la péninsule italienne, où elle avait encore Venise, et de l'orienter franchement dans la vallée du Danube et jusqu'aux bouches du grand fleuve, pour en faire tout à la fois le contrepoids de la Russie, comme Talleyrand le dit en propres termes, et celui de l'Allemagne et de la Prusse, comme il le sous-entend.

1. Tome II, p. 296.

Pendant que je lisais le Mémoire de Talleyrand, Gambetta s'exclamait (orateur et méridional, il exagérait) : « Je donnerais dix années de ma vie pour avoir écrit une pareille page. »

Le lecteur aura remarqué déjà l'analogie singulière entre le discours de Talleyrand à Napoléon, vainqueur à Ulm, et celui de Bismarck au roi Guillaume, vainqueur à Sadowa. Le roi, Moltke, Roon, le prince Frédéric-Charles, tous les généraux et tous les soldats ne parlaient que d'aller directement à Vienne, après quoi on enlèverait à l'Autriche, non seulement la Vénétie, mais un bon morceau de la Bohême. Mais le génie de Bismarck lui avait inspiré cette haute vue d'avenir de ne pas humilier l'Autriche, de l'exclure seulement de la Confédération germanique, et, sauf Venise, de ne lui prendre aucune parcelle de ses terres héréditaires. D'abord, le roi ne voulut rien entendre, si bien que Bismarck eut une crise de larmes, se retira dans sa chambre, rédigea sa lettre de démission et, hanté par des pensées de suicide, songeait à se jeter par la fenêtre[1]. Le récit du désaccord entre le roi et son ministre a été certainement embelli par celui-ci, comme cela a été démontré par Lenz[2]. Cependant, il est certain que la discussion fut vive, que Bismarck résista au roi alors que Talleyrand n'avait pas osé tenir tête à l'Empereur, et qu'il ne l'emporta finalement qu'avec l'aide du prince royal.

Ce fut ce jour-là (25 juillet 1866) que Bismarck, si ancienne que fût sa haine et si âpre que fût son mépris de l'Autriche, s'assura pour l'avenir son alliance. Combien les destinées du monde eussent été différentes si Bismarck, au lendemain de Sadowa, n'avait point eu raison du roi de Prusse, ou si Talleyrand, à la veille d'Austerlitz, avait persuadé Napoléon !

*
* *

On ne fait point l'histoire avec des *Si*; mais ce n'est point faire de l'Uchronie que de rappeler comment, dans des circonstances assez semblables, la même politique a été suivie par l'un, écartée par l'autre, et ce qui en est résulté dans les deux cas.

1. *Pensées et Souvenirs*, t. II, p. 51 et suiv. — Busch, *Tagebuch-Blätter*, t. II, p. 467.
2. *Zur Kritik der Gedanken und Errinerungen des Fürsten Bismarck*, p. 133 et suiv.

Cette destinée danubienne et orientale de l'Autriche, qui avait été reconnue par Talleyrand, est apparue dans la suite à d'autres qu'à ce maître diplomate, élève à la fois de Choiseul et de Mirabeau, et qui aurait été un grand homme, s'il avait eu autant de caractère que d'intelligence et s'il n'avait pas été un concussionnaire et un voleur. La solution du problème a comporté, sans doute, des variantes selon les circonstances, et j'ai à peine besoin de dire que Gambetta ne songeait point à incorporer la Roumanie, la Bessarabie et une partie de la Bulgarie à l'Autriche, quand il me disait son admiration pour le *Memorandum* de 1805.

Je crois bien lui avoir raconté, si ce n'est le jour où il me donna à lire le *Memorandum*, du moins dans une de nos promenades au Bois de Boulogne, que le dessein danubien de Talleyrand avait été repris, dans ses grandes lignes, par Louis Kossuth, dont les *Souvenirs et écrits d'exil* venaient de paraître dans une traduction française[1]. Il tenait Kossuth pour l'un des plus puissants et des plus nobles esprits du XIXe siècle (ce que j'eus l'occasion de dire à son fils, François Kossuth, quand je me rencontrai avec lui à Budapest, en 1902).

Ces souvenirs de Kossuth ne sont certainement pas inconnus de M. le comte Czernin et de M. Jules Andrássy; mais si les trois volumes de l'édition allemande sont dans leur bibliothèque, ils sont apparemment recouverts de poussière. La condamnation de la politique autrichienne et, plus encore, celle de la politique hongroise depuis l'ère allemande de la Double-Monarchie sont écrites à chaque page de ce grand livre.

Kossuth le jeune n'était pas devenu entièrement infidèle, je dois en convenir, aux enseignements de son père. A l'époque où je lui rendis visite, il avait, sans doute, banni de sa mémoire cette prescription du grand patriote : « Ayons toujours devant les yeux la pensée que l'Autriche ne cessera pas de recourir aux moyens qu'elle a toujours employés d'opposer les unes aux autres les nations rivales pour les réduire en esclavage. *Un principe de fraternité doit tous nous diriger. Notre but doit être la confédération des États danubiens, Hongrie, Serbie, Moldo-Valachie* » (*Mémoire au prince Couza, avec projet de convention, 1859*). Cependant François Kossuth était

1. Paris. Chez Plon, 1880.

rempli de méfiance à l'égard de l'Allemagne, bien qu'il eût suivi une politique allemande quand il avait été au pouvoir. Je l'entends encore me racontant, tout en pressant un gros cigare entre ses doigts chargés de bagues : « Figurez-vous que l'empereur Guillaume a fait apprendre le hongrois à celui de ses fils auquel il a donné le nom d'Attila (*Eitel*). On n'apprend pas le hongrois sans quelque arrière-pensée. Il doit songer à faire un jour de son fils un roi de Hongrie. »

Pour revenir à Kossuth l'ancien, son grand dessein pendant le long exil où il s'obstina, même après l'amnistie de 1867, — ne voulant pas rentrer dans une patrie qui n'avait fait reconnaître son indépendance qu'au prix de l'abandon de ses principes et de sa raison d'être, — ce fut constamment la confédération des États danubiens. Dans sa pensée, elle conciliait tous les intérêts et tous les droits de tant de races différentes qu'une histoire, vieille de trente siècles, et impossible à défaire, avait réunis aux bords du même fleuve et de ses affluents.

Il établissait cette confédération comme une barrière à la fois contre la Russie et contre l'Autriche. Du jour où l'Autriche, en 1865, avait été contrainte à sortir entièrement et de l'Allemagne et de l'Italie, il ne lui aurait assurément pas refusé l'entrée de la Confédération, mais au même titre et sur le même pied que les autres peuples. En effet, de deux choses l'une : ou l'Autriche allemande aurait sa place, mais rien que sa place, dans les États-Unis du Danube ; ou elle s'agglomérerait à l'Empire germanique qui, de la sorte, deviendrait plus formidable encore.

Je sais bien que Kossuth, après avoir été l'un des chaleureux partisans de l'unité italienne (avec Venise, avec Trieste, avec Trente), l'avait été aussi de l'unité allemande. Mais il eût voulu, comme il l'écrit dans l'*Avant-Propos* de l'édition française de ses *Souvenirs*[1], que l'empereur Napoléon III « eût permis à l'unité allemande de ne pas se former aux dépens de la France, *avec la conquête de deux provinces qui depuis des siècles ne faisaient plus partie de l'Allemagne, et dont le cœur, le génie, les aspirations s'étaient identifiés avec le cœur, le génie et les aspirations de la patrie française* ». — Je copie

1. Page XIV.

textuellement, je n'attends d'aucun journal hongrois qu'il reproduise ces lignes. L'Alsace-Lorraine restant à la France, les provinces allemandes de l'Autriche devaient entrer avec leurs Habsbourg dans la Confédération germanique, combinaison que l'annexion de 1871 allait rendre impossible aux yeux de Bismarck lui-même, quand Crispi, en 1873, lui en fit l'honnête proposition.

Il va de soi que Kossuth, en 1862, subordonnait son idée d'une confédération danubienne, idée qui avait été accueillie aussitôt par des hommes d'État italiens et slaves, à la libération préalable et effective de la Hongrie. Je reproduis textuellement la page de ses *Souvenirs* où il pose ses conditions en réponse à une publication prématurée de son projet :

Au temps où le Directoire hongrois (que Kossuth avait formé pour l'Indépendance) se sépara par la retraite de Klapka (mai 1862), parut un certain plan de confédération danubienne dont la publication sans les commentaires nécessaires fit beaucoup de bruit. J'avais d'abord l'intention de m'en occuper dans ce volume. Mais en voyant les circonstances actuelles, je crois préférable de raconter simplement ce que j'en sais.

Le ministre italien Durando dit à mon ami Iranyi (août 1862) « que nous devrions nous entendre pour une confédération avec la Serbie ». La clef de la situation avait été portée à Belgrade par l'empereur Napoléon III. Le cabinet italien attachait beaucoup d'importance à ce qu'à côté de l'activité officielle, il y eût agitation officieuse. Il avait envoyé Cassini, rédacteur du *Tribuno*, en mission à Belgrade, Bucharest et Jassy. J'étais, en mai, venant du tombeau de ma fille, en route pour la Suisse pour consoler ma pauvre femme; je m'arrêtai à Turin et causai quelques jours avec Cassini.

C'est ma vieille conviction que la Hongrie, pour assurer sa libre individualité contre l'expansion de la puissance russe et du panslavisme, doit prendre des sûretés. Nous sommes entourés de puissances slaves. On ne peut changer la géographie. Mais cela n'est dangereux que si c'est un cercle panslaviste et non pas un cercle *serbe, bulgare, bosniaque, herzégovinien, monténégrin*. Qui veut être libre, ne peut vouloir être russe. Qu'importe que la Serbie avec ses 1,700,000 habitants s'agrandisse de la Bosnie, de l'Herzégovine et devienne un État de 3 millions d'habitants, qui aura conscience de son existence? Ce n'est pas un danger pour la Hongrie libre.

Si la question d'Orient se résout par des moyens modernes, par la liberté des nationalités, je me prêterais fort bien à ce qu'entre la Hongrie rendue à la liberté et les peuples voisins, slaves et valaques aussi affranchis, une alliance de protection s'établisse contre l'ennemi.

Mais je veux cette alliance comme une garantie de notre indépendance

et le seul moyen pratique d'empêcher que le cercle des peuples slaves autour de nous ne devienne un cercle panslaviste.

Voilà le thème de mes conversations avec Cassini qui me dit qu'il les écrirait; il me montra son résumé et me pria de le signer. Mais c'était par trop un résumé. Cassini me promit en tout cas de ne pas le publier. Ce n'est pas lui qui a manqué de parole. J'en avais une copie que j'envoyai à mon ami Helfy pour le consulter. Il le publia dans son journal l'*Alleanza*, n° 16, 1862.

Mais puisque et tant que la Hongrie n'est pas libre, l'idée d'une confédération doit être reléguée comme tant d'autres parmi les *præ-desideria* [1].

Ainsi la libération de la Hongrie impliquait, dans la pensée explicite de Kossuth, la mise à l'ordre du jour de *præ-desideria* danubiens. La Hongrie ayant recouvré sa liberté par le compromis de 1867, ou elle inscrirait sur son programme les États-Unis du Danube, ou elle ferait litière des principes auxquels elle devait son indépendance.

Or, c'était bien la tare du Compromis, qui accordait à la Hongrie l'indépendance nationale mais qui, par le même pacte, maintenait toutes les autres races de la Monarchie dans un état d'infériorité. Non seulement la Hongrie achetait son indépendance au prix du reniement de ses propres principes en Bohême, Galicie, Bukovine, Moravie, Carniole, Dalmatie, Istrie, Frioul et Trentin, mais elle se faisait payer cet abandon par sa propre domination sur ses nationalités allogènes.

Que la patrie, à laquelle il avait donné sa vie, dût sa liberté à un pareil pacte, ce fut la plus cruelle douleur de Kossuth. Quoi! le dualisme ne prononce même pas le nom des Slaves, c'est-à-dire de la nationalité qui a la majorité numérique dans l'Empire! Les huit millions et demi d'Allemands et les six millions et demi de Magyars se sont partagé la domination sans tenir le moindre compte des seize millions de Slaves [2], sans qu'il soit même question d'eux, pas plus que des Roumains de Transylvanie et des Italiens du Trentin et de l'Istrie! Tout ce qui n'est ni Hongrois ni Allemand est devenu sujet des Allemands dans la Cisleithanie, des Hongrois dans la Transleithanie; les Slaves du Nord seront germanisés, les Slaves du Sud magyarisés. C'était avec un autre idéal dans le cœur

1. Tome III, p. 706.
2. Asseline, *Histoire de l'Autriche*, p. 317.

que plus de cent mille des compagnons de Kossuth étaient tombés sur les champs de bataille; que Bathyanyi avait été fusillé; Nagy-Sandor, Török, Perényi, Szacsvay, Woroniecki, Csanyi, pendus à d'ignominieux gibets; Ester Lazar et Blanka Teleki envoyés au bagne, et les plus nobles femmes fouettées par Haynau en place publique.

Andrássy n'avait été pendu qu'en effigie. Kossuth, élu député à la première chambre du Compromis, refusa d'y aller siéger.

*
* *

Parce qu'il redoutait « l'absorption des différentes individualités de la race slave par la Russie comme un des périls les plus sérieux pour la liberté et la civilisation de l'Europe[1] », c'était pour Kossuth une raison de plus de vouloir l'indépendance des Slaves du Sud, aussi bien « des nations soumises au pouvoir de l'Autriche que de celles de l'Orient[2] ». Le développement parallèle de l'esprit antihongrois chez les Tchèques, les Polonais et les Yougo-Slaves et, chez les Hongrois, de l'esprit antislave, c'était à ses yeux un grief de plus contre la politique qui avait mis la Hongrie à la remorque de l'Autriche et la cour de Vienne « à la remorque de Bismarck ».

Quel naufrage pour la Confédération des peuples danubiens, pensée dominante de toute sa vie! Mais il n'en restait pas moins fidèle au principe souverain de la liberté des nations, prenant, d'ailleurs, soin de bien distinguer entre la nationalité et la nation : « *Nationalité* est une chose, *Nation* en est une autre. La première est un accident ethnographique. La seconde est l'œuvre de l'histoire[3]. »

Il protesta donc jusqu'à son dernier jour contre les annexions, œuvres brutales de la force : « Aujourd'hui il y a des Français qui ont une *patrie*, mais qui, dans cette *patrie*, cherchent le sol natal[4]. » Toute oppression d'un peuple par un autre, qu'elle fût allemande ou hongroise, lui était odieuse, et il eût signé lui-même, dans sa haine du Compromis, ce qu'en écrivait, à la veille de sa conclusion, le grand historien national des Tchèques, Palacky :

1. *Avant-propos* (de l'édition française), p. XI.
2. *Ibid.*, p. XXIII.
3. *Ibid.*, p. XI.
4. *Ibid.*, p. XVII.

Si l'on se décide à établir ce qui est le contraire de la mission de l'Autriche; si cet Empire, composé d'un assemblage de peuples et unique dans son genre, refusant d'accorder à tous les mêmes droits, organise la suprématie des uns sur les autres; si les Slaves, considérés comme une race inférieure, ne doivent plus être qu'une matière à Gouvernement entre les mains des deux peuples dominateurs (Allemands et Hongrois), alors la nature reprendra ses droits; une résistance inflexible changera l'esprit de paix en esprit de guerre, l'espérance en désespoir, et l'on verra s'élever des conflits, éclater des luttes dont nul ne saurait prévoir la direction, l'étendue et la fin. Nous existions avant l'Autriche, nous existerons après elle.

Ces lignes, écrites en 1867, combien l'événement les a justifiées! L'Autriche-Hongrie a eu beau s'inféoder à l'Allemagne afin de maintenir plus étroite et plus dure sa domination sur les Slaves, sur ceux de Bohême et de Moravie comme sur ceux de la rive sud du Danube, « la nature a repris ses droits », comme l'avait annoncé Palacky; et nous voyons l'étendue de l'énorme conflit qui ensanglante le monde et le couvre de ruines, mais qui en voit la fin?

Cependant, de tous les peuples, ce sont ceux de la Double-Monarchie qui aspirent aujourd'hui le plus ardemment à la fin de la guerre, et ce ne sont pas seulement les Tchèques et les Yougo-Slaves, bien qu'ils aient souffert autant que tous les autres dans leur corps et plus encore dans leur âme, mais les Hongrois et les Allemands d'Autriche. La Censure de Vienne a pris soin de nous laisser dans l'ignorance des soulèvements populaires qui ont arraché au jeune empereur d'Autriche des promesses que, dans son cœur qui apparaît comme pitoyable, il serait heureux de tenir, mais qu'il ne peut pas tenir parce qu'il n'est pas libre. Ayant retrouvé lui-même toutes ses frontières, il ne demande qu'à traiter selon la formule : « Ni annexions ni indemnité. » Mais il reste lié à l'Allemagne qui se refuse âprement à ne pas annexer à l'est et à l'ouest, qui veut la Lithuanie et la Courlande, Briey et Longwy, et, peut-être, dans un simple décor d'indépendance, la Pologne et la Belgique.

Est-ce vrai qu'il n'est pas libre, ce souverain dont on nous dit et redit : « Il est jeune et il est bien intentionné; il a hérité de la guerre, mais il n'en est responsable à aucun degré; il a vu de près les horreurs du champ de bataille et il en a été bouleversé; il n'est point dépourvu du lait de l'humaine tendresse; il a commencé son règne, comme le voulait le poète, par la clémence en ouvrant, malgré ses

propres ministres, les portes des prisons politiques? » Oui, cela est vrai, mais pourquoi? C'est parce qu'il ne peut pas plus faire la paix que la guerre tant que, sous le nom de paix, il ne comprendra pas lui-même que le retour au *statu quo* austro-hongrois ne peut être accepté ni par l'Entente, sans manquer à sa parole, à ses principes, à sa magnifique raison d'être, ni par la moitié de ses propres peuples.

***

Il y a l'Autriche-Hongrie d'hier dont la survivance n'est voulue que par ceux des Allemands danubiens et des Magyars qui ne comprennent la liberté que pour eux-mêmes. Pour n'en citer qu'un exemple, je ne crois pas que l'Allemagne elle-même ait jamais offert un spectacle plus cynique que celui du parti du comte Tisza qui se refuse à établir le suffrage universel, parce que le suffrage universel, ce serait la fin immédiate d'un régime de privilèges.

Je ne me dédis point, pour ma part, de tout ce que j'ai écrit de la Double-Monarchie. Je sais bien que des politiques qui se croient profonds, mais qui méconnaissent le mouvement de l'histoire, ont écrit d'elle : « Si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer. » Cette Autriche-là, maîtresse dure de peuples aussi nobles que malheureux, j'en dirai plutôt avec Kossuth, prenant à son compte la sentence de l'un de nos historiens,[1] que « la philosophie politique peut lui contester jusqu'au droit de vivre ». Cette Autriche-là, c'est l'Autriche bismarckienne. Du premier jour de leur histoire, les Hohenzollern n'ont pas cessé de travailler, tantôt à diminuer matériellement l'Empire des Habsbourg, tantôt, ce qui était pire encore, à l'entraîner à leur remorque. Frédéric n'a pas plus tôt volé la Silésie à l'Autriche qu'il l'entraîne dans le partage de la Pologne. Bismarck n'a pas plutôt chassé l'Autriche de l'Allemagne et, par contre-coup, de la Vénétie qu'il l'amène à l'alliance d'où est sortie la guerre actuelle. C'est la plus ruineuse que la Double-Monarchie ait connue, en dépit de victoires d'apparat. Elle désire encore la victoire allemande : le Kaiser n'est pas plutôt vainqueur qu'il livre la péninsule balkanique aux Bulgares et qu'il fait de la Turquie d'Europe et d'Asie une

1. Henri Martin, *De la France, de son génie et de ses destinées*. (Voir *Kossuth*, p. XIV.)

satrapie à son usage. Voilà le passé et voici l'avenir de cette Autriche-là.

Mais ne peut-il y avoir une autre Autriche, *Oesterreich*, Empire de l'Est, États-Unis d'Orient?

La mission de la Maison de Habsbourg est-ce d'être à perpétuité le fourrier oriental de l'Allemagne? Est-ce, au contraire (après la défaite irréparable, enregistrée par elle-même, déjà ancienne, de ses ambitions germaniques et italiennes), de présider, aux bords du Danube et de la Vistule, non pas à un grossier assemblage, mais à une libre Confédération de peuples qui, tournée vers l'est, servira de contrepoids à l'Allemagne dans l'Europe Centrale et à la Russie dans l'Europe Orientale?

Je ne me dissimule pas, on peut m'en croire, que les difficultés de l'entreprise seront grandes à quelque époque qu'on l'essaye. Elles le seront surtout, soit au dernier acte, soit au lendemain d'une guerre où l'Autriche actuelle n'a rien épargné pour soulever contre elle la haine de tous les Slaves du sud et de tous les Roumains. Comment les réconcilier? Comment leur faire oublier? Je ne me dissimule pas davantage les objections qui seront faites, même en dehors de l'Allemagne, dont la colère en sera au contraire la justification, au projet d'une Confédération qui s'étendrait aux deux bords du Danube. Les rivalités naturelles et les ambitions légitimes de ces peuples ont été, depuis si longtemps, exploitées par les grandes puissances! Quelle conquête, économique et politique, a été plus âprement poursuivie que celle de l'Orient et de ses Marches, éternels objets des convoitises dans tous les siècles! Tout de même l'entreprise ne vaut-elle pas la peine d'être au moins considérée avec réflexion?

*
* *

M. Lloyd George, dans son plus récent discours sur les conditions de la paix, et le président Wilson, dans son dernier Message, ont déclaré tous les deux, avec l'adhésion des autres puissances alliées, que l'Entente ne poursuit pas la destruction de la Monarchie austro-hongroise, mais qu'elle souhaite la constitution d'une vaste Confédération des peuples du Danube.

Ne parlant qu'en mon nom, je voudrais essayer de préciser cette

opinion, comme c'est le droit d'un historien indépendant. Il ne suffit pas à un historien (je ne dis pas à un homme d'État), d'écrire que l'Autriche n'est pas une nation. Il lui faut creuser plus profondément cette vérité manifeste, dont les Austro-Hongrois conviennent eux-mêmes. Donc, l'Autriche n'est même pas un État au sens moderne du mot. Elle est un système dont on a pu dire qu'il n'a point d'autre objectif que d'assurer la domination germano-magyare sur la majorité slave et latine. Le système croule de toutes parts. Que mettre à sa place? Cette Confédération du Danube, comment pouvons-nous l'imaginer?

C'est cette ébauche que je voudrais essayer de tracer dans ses grandes lignes.

Ces États-Unis d'Orient, ne peut-on les concevoir sous la forme d'une association qui emprunterait quelques-unes de leurs dispositions soit à ces États-Unis germaniques qui s'appellent l'Empire allemand, soit au dualisme austro-hongrois lui-même, soit encore à la Suisse?

Notre esprit unitaire ne se souvient pas assez que l'Allemagne est une Confédération de 25 États souverains : quatre royaumes, trois républiques, dix-huit grands-duchés, duchés et principautés. Ces États n'ont soumis leurs habitants qu'à un certain nombre de règles communes, supérieures aux lois particulières de chaque État confédéré. A la vérité, la surveillance exercée par l'Empire et la législation de l'Empire allemand s'appliquent à presque toute la vie publique, civile, commerciale, militaire, des peuples confédérés. Cependant, par des accords précis et formels, la Bavière a conservé des lois particulières en tout ce qui concerne l'indigénat; la Bavière, le Wurtemberg et Bade leurs lois particulières pour les eaux-de-vie et bières; la Bavière et le Wurtemberg leur régime postal et télégraphique; la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe et le Brunswick leurs droits en ce qui concerne l'organisation et la direction des armées; les deux Mecklembourg et la principauté de Lippe le système féodal, etc.

Le Compromis de 1867 déclare communes aux royaumes et pays de Cisleithanie et aux pays de Transleithanie les seules affaires étrangères et militaires (à l'exclusion du vote du contingent et de la législation sur le mode d'accomplissement du service militaire), et

les finances pour ce qui se rapporte aux dépenses auxquelles il faut pourvoir en commun.

La Charte du 29 mai 1874 reconnaît aux 22 États (ou cantons) de la Suisse leur souveraineté absolue, sauf pour les droits qui sont expressément délégués au pouvoir fédéral. Chacun des cantons a ses lois particulières, lois constitutionnelles et électorales, lois politiques, fiscales, économiques, sociales.

Autant de Confédérations, peut-on dire, autant de variantes d'un même type.

On peut donc imaginer une Constitution fédérale des peuples danubiens qui déclareraient seulement communes aux États associés : 1° les affaires étrangères; 2° les affaires militaires, mais seulement en ce qui concerne le principe fondamental du recrutement afin que tous contribuent également à la défense de l'*Union* (j'emploie à dessein la formule américaine . Ces États resteraient nécessairement libres d'étendre, par des accords particuliers, la communauté à d'autres affaires.

On a vu que Kossuth, dans sa lettre à Cassini, faisait entrer dans l'Union sept États : Hongrie, Bohême-Moravie, Croatie-Slavonie, Serbie, Montenegro, Bulgarie et Roumanie. Il rendait l'Autriche allemande à l'Allemagne. Il restituait Trente et Trieste à l'Italie.

Nous plaçant dans l'hypothèse où la maison de Habsbourg elle-même convierait les peuples de la Double-Monarchie et les peuples voisins de la rive droite du Danube et du versant oriental des Carpathes à former la Confédération, l'Autriche proprement dite en ferait nécessairement partie. Appelant les uns à la liberté et à l'indépendance, les autres à la plus étroite des alliances, elle proposerait sans doute que sa capitale, la plus grande ville de la vallée danubienne, fût la capitale commune. On pourrait concevoir aussi que le siège du pouvoir fédéral fût placé dans quelque autre ville, moins importante, qui serait la Washington des nouveaux États-Unis.

La Bosnie et l'Herzégovine faisaient, au temps de Kossuth, partie de l'Empire ottoman ; elles ont été réunies depuis lors à l'Autriche. Elles entreraient, par conséquent, dans l'Union, soit comme État indépendant, soit comme parties intégrantes ou de la Croatie-Slavonie ou de la Serbie.

L'empereur d'Autriche est aujourd'hui roi de Hongrie. Initiateur

de l'Union, il serait, dans les mêmes conditions, roi de Bohême, à Prague, et roi de Croatie, à Agram. Les autres grands États de l'Union garderaient leurs dynasties nationales, comme ont fait la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg dans la Confédération germanique, ou comme feraient la Suède, la Norvège et le Danemark dans une Confédération scandinave.

Le libre vote des populations intéressées serait appelé à décider du sort des provinces qui sont actuellement revendiquées par des États voisins au nom du principe des nationalités. Le droit moderne, c'est d'abord le droit pour les peuples de se choisir une patrie, que cette patrie soit ou non comprise dans une fédération de nations de la même race ou de races différentes.

Ce droit, que l'Entente a proclamé du premier jour, a été reconnu par l'Allemagne elle-même, mais seulement en paroles. Dès qu'elle a été sollicitée de faire décider de leur sort par les Lithuaniens ou par les Polonais, elle s'y est obstinément refusée. Or, ce droit sera la réalité vivante, ou la paix de demain ne sera qu'une trêve. Si nous repoussons tout plébiscite en Alsace-Lorraine, c'est que ces deux provinces consultées en 1871 par l'élection de leurs représentants à l'Assemblée nationale et alors qu'elles étaient occupées tout entières par les armées allemandes, furent unanimes à déclarer leur volonté de rester françaises, vote irrévocable et sacré. La libre consultation s'impose, au contraire, quand il s'agit, comme c'est le cas, de populations qui depuis des siècles n'ont point fait partie des États qui en demandent la réunion, au nom, invoqué à tort ou à raison, de la communauté des races. Ainsi la Galicie dirait si elle veut ou non rentrer dans la Pologne, la Transylvanie si elle veut être roumaine ou hongroise, la Macédoine si elle veut être bulgare ou serbe, la Dobroudja si elle veut être roumaine ou bulgare, la Bosnie-Herzégovine si elle veut entrer dans le royaume serbe ou dans le royaume de Croatie-Slavonie, la Bessarabie si elle veut rester russe ou redevenir roumaine.

En ce qui concerne Trieste et Trente, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que toutes les provinces du royaume italien furent consultées par la voie du plébiscite, Lombardie et Toscane, Deux-Siciles, Vénétie et États Romains. Quand un ministre italien réclamait pour sa patrie « la sécurité dans sa mer et la frontière du Dante »,

> ... Pola, presso *del Quarnero*
> *Che Italia chiude e suoi termini bagna,*

il ne se revendiquait pas seulement d'une ancienne et glorieuse histoire.

Pour la Pologne, — j'entends : la Pologne reconstituée dans toutes ses frontières d'avant le partage, et non pas seulement la Pologne russe d'hier, mais aussi la Pologne prussienne et la Pologne autrichienne, — devra-t-elle faire partie de cette Confédération des États-Unis de l'est, avec un prince élu ou avec l'Empereur d'Autriche pour roi? Serait-elle mieux à sa place dans cette Confédération des Etats russo-slaves, solution possible, sinon probable, du chaos actuel de l'Empire des Tzars? Ses futures destinées sont-elles susceptibles de se développer en sécurité si elle n'entre pas dans l'une ou dans l'autre des Confédérations? C'est une question qui doit être posée à la Pologne elle-même, comme cela a été d'ailleurs reconnu par l'Autriche-Hongrie elle-même. « Le Gouvernement impérial et royal, disait le président du Conseil von Seidler (19 février), considère la Pologne comme un État indépendant qui réglera lui-même ses rapports avec la Monarchie. »

De toutes les puissances copartageantes, l'Autriche est celle qui a traité le plus honorablement les Polonais. La solution austro-polonaise, si elle prévalait, pourrait être le premier pas vers la Fédération. Par quelle insoutenable contradiction, les droits, qui auraient été accordés aux Polonais, seraient-ils refusés aux autres Slaves, aux Tchèques? Le Dualisme sauterait tout seul.

A supposer la Confédération ainsi constituée par le libre vote des populations, elle pourrait prendre le nom d'États-Unis d'Orient.

Évidemment, si les populations consultées refusent d'y entrer, on ne cherchera pas à les y contraindre.

La maison de Habsbourg, appelée à la présidence *héréditaire* des États-Unis d'Orient, penserait-elle déchoir de son antique grandeur ou, bien au contraire, s'élever à une hauteur qu'elle n'aurait pu entrevoir dans ses rêves les plus ambitieux?

Elle risque aujourd'hui d'être, comme sa vieille complice, la dynastie des Romanoff, emportée par une révolution sociale et ethnique. Demain, les peuples la consacreraient pour sa nouvelle mission; l'Europe, avec l'Amérique, la garantirait.

Elle ne perdrait exactement de ses anciens domaines que les *terre irredente* qui, selon le vœu des populations consultées, seraient

réunies à l'Italie; encore Trieste pourrait-elle être déclarée « port franc », ce qui serait à la fois de l'intérêt de l'Italie et de la Confédération.

Si les populations décidaient, comme je le crois, d'un libre vœu la réunion de la Galicie à la Pologne, celle de la Bosnie-Herzégovine soit à la Croatie-Slavonie, soit à la Serbie, la maison souveraine ne perdrait pas ces provinces. Elles seraient toujours parties intégrantes de la Confédération dont les peuples et l'Europe lui auraient attribué la présidence héréditaire. Opération matériellement analogue au déplacement d'une haie dans une propriété.

Enfin, bien que les affaires communes aux États-Unis d'Orient seraient seulement les affaires diplomatiques et, dans la mesure que j'ai indiquée à titre d'exemple, les affaires militaires; et bien que chacun de ces royaumes, anciens ou nouveaux, conserveraient ou se donneraient des lois particulières, — sauf, toutefois, *en ce qui concerne l'égalité civile et politique de toutes les races et de toutes les religions*, car cette égalité serait *une loi fédérale*, un article du pacte d'union, afin de ne pas retomber aux vieilles oppressions des minorités ethniques ou cultuelles dans chacun des États de l'Union, — le Habsbourg, président de la Confédération sous le titre d'Empereur, marcherait de pair avec les présidents de toutes les autres confédérations du monde, monarchiques ou républicaines.

Il ne serait pas, c'est évident, un despote d'Asie; mais un despote d'Asie est-il possible au XXe siècle, même en Asie où le Japon est une monarchie constitutionnelle, la Chine une république?

Dussé-je étonner quelques doctrinaires, je dirai, comme je le pense, que l'autorité, la force et le prestige de la dynastie qui présidera à la Confédération en est l'une des conditions primordiales. Or, la Confédération ne se peut actuellement concevoir qu'avec la présidence des Habsbourg, la plus ancienne et la plus illustre des dynasties danubiennes; sinon c'est le champ rouvert aussitôt à la guerre, à toutes les compétitions et à toutes les ambitions. Je ne vois pas encore la République s'établissant dans les États du Danube. Le jour où la Confédération se nouera, ce n'est pas de l'Autriche, *c'est de la maison d'Autriche* qu'il sera vrai de dire que, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Si vives que puissent être les haines qu'elle a semées, ou qu'elle a laissé semer par ses mauvais serviteurs, la maison de Habsbourg est la seule, en raison de son antique splendeur, dont la présidence puisse être acceptée par les autres maisons régnantes, toutes plus jeunes qu'elle. Ce ne sera qu'un mariage de raison? Évidemment. En politique, ce ne sont pas les pires. Dans les États qui n'ont point de dynasties nationales, l'union personnelle avec le chef de la dynastie de Habsbourg supprime des questions qui seraient, autrement, insolubles. A son défaut, qui serait roi de Hongrie, ou de Bohême, ou de Croatie?

C'est ma conviction profonde, qui sera justifiee avant beaucoup d'années : Révolution ou Fédération, tel est pour l'Autriche-Hongrie et pour la maison de Habsbourg le dilemme.

En résumé, la Constitution fédérale, dans ses articles primordiaux, 1° énumérerait les divers États qui feraient partie de l'Union, soit dans leurs anciennes limites, soit dans les nouvelles limites qui résulteraient du vote des populations; 2° établirait la présidence héréditaire de la Confédération dans la maison de Habsbourg; 3° stipulerait quelles seraient les matières, réputées communes à tout l'Empire, qui seraient régies par des lois uniformes; 4° maintiendrait ou proclamerait le droit pour chacun des États d'avoir son Gouvernement, son parlement et sa législation pour toutes les matières qui ne seraient pas spécialement comprises sous la désignation de matières communes à l'Empire des États-Unis d'Orient.

***

Je ne me fais pas l'illusion de croire que l'idée d'une pareille Confédération ne rencontrera pas, d'abord, une opposition, accompagnée d'ironies, surtout chez les peuples qui auraient le plus d'intérêt à la réaliser — sous la forme que j'indique ou sous une autre, car ceci n'est qu'une base pour la discussion. Je ne suis pas un fabricant de constitutions; il y en a assez de par le monde. Je rappelle seulement, avec des précisions destinées surtout à la rendre plus tangible, la solution du problème telle qu'elle était apparue à de très grands et très clairs esprits.

Mais ou je me trompe fort, ou l'idée une fois lancée *à nouveau* doit faire son chemin.

Avant que des délégués de tous les peuples intéressés ne se réunissent autour d'une table à tapis vert pour rédiger un projet de pacte fédéral, soit que l'initiative de la convocation vienne de l'empereur d'Autriche ou d'un autre souverain danubien ou d'une assemblée parlementaire; soit que la proposition émane de l'une ou de l'autre des puissances de l'Entente ou de toutes les puissances de l'Entente; soit encore que la suggestion parte d'un pays neutre, on peut se dispenser de me faire savoir qu'il coulera encore beaucoup d'eau sous les ponts du grand fleuve bleu.

Hélas! il coulera aussi beaucoup de sang....

Cependant il se trouvera, je veux m'en persuader, un assez grand nombre de « bons Européens » pour se demander s'il y a beaucoup d'autres solutions propres à assurer la paix dans cette partie du monde d'où est sortie la guerre et d'où sortiront fatalement beaucoup d'autres guerres, si cette atroce tuerie n'aboutit qu'au maintien des vieux cadres.

La carte allemande pour les pays du Danube, des Balkans et de la Vistule est une carte manifestement dressée pour assurer la suprématie de l'Allemagne sur l'Autriche, la Pologne, la Roumanie et toute la péninsule, porte d'entrée de l'Orient méditerranéen, où passe le *Hambourg-Bagdad*.

L'Autriche-Hongrie, avec sa constitution étroitement dualiste et avec ses frontières dont elle a déclaré elle-même qu'elle ne veut pas les élargir, restera le « second » auquel les pangermanistes ne pardonneront pas ses velléités d'indépendance. Dans le même temps, ses populations non-allemandes prépareront des révolutions ethniques et s'allieront avec les révolutions sociales.

Ni la Roumanie, rognée sur les Carpathes et sur les bords de la Mer Noire, ni la Serbie, chassée de toutes ses provinces de l'Est et dans la dépendance de l'Autriche, ne feront autre chose que de guetter l'occasion (révolution de palais ou de rue à Sofia, conflit avec les Turcs menacés à Constantinople par une ambition maladive), qui leur permettra de se venger de la grande Bulgarie des Quatre Mers, artificielle création du Suzerain allemand.

On n'aura fait que reconstruire cette poudrière dont j'écrivais

en 1909 qu'elle sauterait à la première cigarette allumée que laisserait tomber un passant. Je n'ai été que trop bon prophète[1]. Ce sera la guerre éternelle.

La *Mittel-Europa* n'est que l'enseigne mensongère d'un Empire germanique s'étendant aux provinces baltiques, détachées de la Russie; — à la Pologne, réduite au seul lot de la Russie dans l'abominable partage et n'ayant fait que changer de servitude; — à l'Autriche-Hongrie, obligée par son dualisme à s'appuyer sur l'Allemagne contre les Slaves; — à la péninsule balkanique, confiée à la garde des Bulgares; et à la Turquie, sentinelle avancée sur la Méditerranée et l'Asie.

Au contraire, l'Empire des États-Unis d'Orient, c'est le contrepoids à la fois de l'Allemagne et de la Russie. Les peuples qui, par hypothèse, la composent, ont réalisé d'un commun accord, par la libre volonté des intéressés, leurs ambitions ethniques; leur frontière ne sont plus que les limites des provinces (au sens romain du mot) d'un même Empire.

La Cispadane et la Transpadane vivaient en paix parce qu'elles faisaient partie du même empire romain. C'est autant de Cispadanes et de Transpadanes que seront les États-Unis d'Orient sous le sceptre des Habsbourg.

C'est l'évidence que chacun de ces États continuera à avoir des intérêts économiques différents, et c'est pourquoi, — par application du principe que chaque État sera entièrement libre pour sa politique intérieure, — chacun gardera le droit de protéger à sa convenance son agriculture et son industrie. Ces barrières ne différeront essentiellement des douanes actuelles que par cela qu'elle seront intérieures. Ce ne sera d'ailleurs qu'une très vieille nouveauté. Non seulement l'Allemagne jusqu'au Zollverein, mais la France jusqu'à la Révolution avaient des douanes intérieures. Il est cependant à prévoir que faisant partie d'une même Confédération, ces divers États trouveront leur intérêt à ne jamais surélever leurs douanes particulières, quelquefois même à les supprimer d'État à État, et à adopter le plus souvent pour chacune d'entre elles, à l'égard des puissances étrangères, des tarifs assez semblables, sinon identi-

1. Dans *Le Temps* du 7 janvier 1909.

ques. Cela en attendant les premières grandes victoires du Libre-Echange.

Mais la Confédération, comme il a été dit, n'aura qu'*une* politique étrangère; la direction de cette politique commune s'organiserait, sans doute, sur le modèle des *Délégations austro-hongroises* (membres élus par chacun des Parlements, ministère spécial auprès de l'impérial président des États-Unis). Forcément, ce ne sera plus une diplomatie secrète.

La Confédération des États-Unis d'Orient serait le microcosme, l'essai loyal de la Société des Nations.

JOSEPH REINACH.

LES TRADITIONS
DE LA DÉFENSIVE FRANÇAISE

Voulant persuader aux Allemands que le maintien des conquêtes réalisées au delà du Rhin en 1815, en 1871 par l'ambition des Hohenzollern exige tous les sacrifices d'hommes et d'argent, les hommes d'État prussiens, depuis Hardenberg jusqu'à Bethmann-Hollweg et Hertling, s'évertuèrent à leur démontrer que le pays rhénan, l'Alsace, la Lorraine et même Verdun sont des domaines germaniques, annexés par la politique ambitieuse des Capétiens, *désannexés* par la Prusse pour la sûreté de la patrie allemande dont ils sont les remparts nécessaires. Vainqueur, Bismarck le disait à Ferrières à M. Favre : « Vous ne renoncerez jamais à vous agrandir à nos dépens. L'Allemagne profite de l'occasion pour garantir sa sécurité par une cession de territoires, Strasbourg, Metz, sont des menaces perpétuelles contre nous. Ce sont les clefs de notre maison; nous les voulons. » Ses successeurs à la chancellerie, actuellement, tiennent le même langage.

Ce langage n'est, en vérité, que celui du loup dévorant, appuyé sur la raison du plus fort :

> Car vous ne m'épargnez guère
> Vous, vos bergers et vos chiens.

L'artifice pratiqué outre-Rhin, a toujours consisté à rejeter sur la nation française la responsabilité des desseins ambitieux qu'à certaines époques ses bergers abusant de leur force « par une démesurée passion pour la gloire » ont pu tenter de réaliser aux dépens de l'Allemagne. Identifier la politique française avec les ambitions de Louis XIV et de Napoléon, ç'a été le procédé classique depuis 1815, des historiens au service de la Prusse, et des hommes d'État qui ont pris l'histoire à leurs gages pour justifier et défendre leurs convoitises par une prétendue nécessité de défense nationale.

La vérité historique paraît très différente. Que l'extension progressive de notre territoire vers la frontière du nord et de l'est soit uniquement l'effet et la preuve d'un dessein de conquête poursuivi obstinément par les gouvernements et le peuple français, bien des faits et des textes fournis par notre histoire depuis trois siècles permettent d'en douter. Les prétendus griefs de la Prusse, avocat intéressée des convoitises allemandes, ne valent pas contre d'autres raisons, et mieux fondées, par lesquelles s'explique l'effort séculaire des Français sur leurs frontières.

Considérons le royaume de France au temps de François Ier, au moment où ce prince, en 1523, recueillait les domaines de la dernière grande souveraineté féodale, les terres du Bourbonnais, de la Marche, et le comté d'Auvergne. La France monarchique formait, sous la main d'un chef vraiment obéi, un État uni, compact et riche. Mais sur la frontière de l'est et du nord, ses plus belles villes demeuraient exposées aux menaces prochaines de ses voisins : Marseille à 100 kilomètres d'Antibes, Lyon, à quelques lieues de Pont de Beauvoisin de Belley, de Bourg en Bresse; Grenoble sous le canon de Montmélian; Dijon à quatre lieues de Dôle et de Gray, les places franc-comtoises; Reims à 80 kilomètres de Bar-le-Duc ou Verdun; Amiens à moins encore d'Arras, et Paris surtout, le centre politique, la ville capitale dont le rayon de protection jusqu'à la frontière ne dépassait pas 125 kilomètres.

Si encore les voisins n'avaient été que le duc de Savoie au sud-est, ou le duc de Lorraine au nord-est! Mais, depuis l'avènement de Charles-Quint au trône d'Espagne et à l'Empire, un seul et même souverain, héritier de la Maison de Bourgogne, disposait des troupes wallonnes, des lansquenets d'Allemagne, des rudes soldats d'Espagne et d'Italie pour occuper la vallée du Rhône, la Champagne et la Picardie. Que le roi de France ait eu le tort trop souvent de le provoquer en lui disputant l'Italie, les conséquences n'en furent pas moins, au cours du duel engagé entre eux pendant vingt ans, l'invasion du territoire national, une perpétuelle et redoutable menace contre Lyon, Marseille, Paris surtout.

Alors, quand Henri II annonça aux Français, en 1552, son intention de fermer, par une offensive énergique, les routes de Champagne, la « jeunesse des villes, dit un historien du temps, se dérobait

de père et mère, pour s'enrôler; les boutiques se fermaient faute d'artisans. Tant était grand à la fois le zèle pour le Roi et l'ardeur en toutes qualités de gens de faire ce voyage, et de voir la rivière du Rhin. » Le goût de l'aventure et des prouesses inspiraient comme toujours les Français. Mais, ils voulurent d'abord, par cet effort glorieux, se mettre une bonne fois à l'abri des provocations étrangères.

Rabelais, qui a tout connu et tout exprimé des sentiments et des idées de ses contemporains, en a porté témoignage dans son troisième livre de *Pantagruel*. Réduit, au moment de l'offensive nationale, à ne figurer que parmi les gens de l'arrière, « il ne se sentait que plus d'émoy, quoique hors d'effroi, en considérant par tout ce très noble royaume de France, un chacun soy instamment travailler et exercer, partie à la fortification de sa patrie et la défendre, partie au repoussement des ennemis et les offendre, à profit tant évident pour l'avenir (*car desormais sera France superbement bornée; seront Français en repos assurés*) ». Le mérite revient à Albert Sorel d'avoir découvert dans l'œuvre rabelaisienne, où on n'aurait guère l'idée de les y chercher, ces lignes inspirées d'un ardent patriotisme, écrites au moment où se dessinait la première avancée de notre peuple vers la Lorraine et vers le Rhin. Je voudrais à mon tour les signaler comme un programme national de politique étrangère, un programme « d'avenir », a dit Rabelais dès le XVIe siècle, programme non de conquête, mais de sécurité.

En répondant à l'appel de leur Roi, pour aller sous les ordres et la conduite de Montmorency et de François de Guise, occuper Verdun, Metz, Toul, en Lorraine et pousser jusqu'au Rhin, les Français étaient guidés plutôt par un instinct de conservation que par un appétit de conquête ou de gloire. « *Seront français en repos assurés.* » Ils sentaient le besoin, pour leur sûreté, de reculer leurs frontières vers l'est et vers le nord, de donner à leur domaine des bornes protectrices de leur propriété. « Emparez-vous doucement desdites villes, disait à Henri II son conseiller, le maréchal de Vieilleville, qui seront quarante lieues de pays gagné, *un inexpugnable rempart pour la Champagne.* »

Ce ne fut pas, il faut bien le dire, le seul argument par lequel on encourageait alors en France cette entreprise nationale. On fit valoir ceux que pouvait fournir l'histoire de la Maison de France, que ses

légistes et ses conseillers proclamaient inlassablement, de règne en règne, héritière de Charlemagne, dépouillée par usurpation de ses droits sur l'Austrasie, l'Italie et même l'Empire, histoire aussi fertile en semences de conflits et d'ambitions illimitées que pauvre en réalités. On invoquait aussi la géographie par des méthodes appuyées de l'autorité exclusive qu'acquéraient alors les écrivains classiques, Strabon et César. On constituait, avec leur description de la Gaule, le domaine borné par l'Océan, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées auquel, en vertu d'un droit inaliénable aux *limites naturelles*, la nation devait et pouvait toujours prétendre. Prétention en tout cas antérieure à la revendication des droits carolingiens, moins ambitieuse, et assez vraisemblable pour qu'elle soit devenue dans les siècles suivants une sorte de maxime d'état et presque de dogme politique pour la grande majorité des Français.

Mais tous ces arguments, empruntés aux traditions de l'histoire ou de la légende, aux prétendues lois de la nature, ne valent pas les raisons qu'au XVIe siècle, la France, entourée et menacée sur des frontières imparfaites par les Habsbourgs, maîtres de presque toute l'Europe, pouvait donner de son impatience à corriger, élargir et consolider ses frontières.

Ne fut-ce pas au reste une coalition de princes allemands en 1552 qui invita Henri II à occuper les évêchés de la Meuse et de la Moselle, implorant son aide contre l'Empereur qui avait dessein, par une attaque sur Verdun et Metz, de mettre l'Allemagne sous le joug? L'acquisition à laquelle les Français furent invités par Maurice de Saxe et ses associés « *pour le bien de l'Empire* » n'a été que beaucoup plus tard et pour les besoins de la cause germanique présentée comme une agression brutale, et une atteinte aux droits de l'Allemagne. Pour organiser leur défensive, à la grande joie de maître Rabelais, nos pères prenaient cette offensive contre Charles-Quint, non contre les Allemands qui se disaient au moment de l'attaque, suivant Brantôme, « leurs frères et germains ».

Depuis, il en a coûté beaucoup d'efforts aux historiens de Prusse, particulièrement à Treitschke, pour éluder les conclusions imposées par l'examen impartial des circonstances qui, d'outre-Rhin, favorisèrent l'extension de la France en Lorraine. Ce ne fut point la faute de la politique française si, malgré l'effort de Maximilien

pour constituer au début du XVIe siècle le gouvernement impérial, l'Allemagne préféra à l'unité ses dynasties princières, ses franchises municipales, si la réforme de Luther et la contre-réformation ensuite divisèrent en partis irréconciliables la nation germanique. Le domaine de cette nation, ses frontières de l'ouest et de l'est demeuraient aussi mal définis que ses institutions, son armée, ses finances fédérales. Tout était indécis dans cet Empire qui demeurait une juxtaposition aux limites flottantes d'États féodaux parmi lesquels on trouvait tous les types de seigneuries, des princes mitrés ou laïques, des archevêques et des évêques, des comtes, des barons, des chevaliers, des abbés, des républiques urbaines, survivances lointaines et pourtant destinées à durer trois siècles encore de l'Europe du moyen âge que la coutume internationale qualifiait *libertés germaniques*, c'est-à-dire privilèges précieux au particularisme allemand.

Or, qu'on regarde une carte de l'Empire au milieu du XVIe siècle, nulle part ce chaos féodal n'apparaît plus bigarré, plus inextricablement mêlé que dans les territoires de la rive gauche du Rhin, aux portes du royaume de France. Il ne s'était pas trouvé dans cette région de ces fortes dynasties princières, appuyées comme les Vittelsbach en Bavière, les Wettin en Saxe et Thuringe, les Welfs en Hanovre, les Hohenzollern héritiers des Ascaniens en Brandbourg, sur un passé assez solide pour être en mesure de disputer leurs sujets à l'anarchie féodale. La dynastie des Luxembourg avait oublié cette région pour aller chercher fortune à Vienne et à Prague. Celle de Lorraine, installée au XIe siècle seulement, demeura trop longtemps sous le vasselage des Empereurs. Le pays s'était fragmenté en évêchés, en abbayes : sur la Meuse, Verdun et Liége; sur la Moselle, Metz, Toul, Trèves; sur la Roer, Aix-la-Chapelle; sur le Rhin, la « rue des prêtres », Bâle, Strasbourg, Spire, Worms, Mayence, Cologne. Pays très saint, mais fort peu germanique que ces domaines des princes ecclésiastiques, élus par les chapitres en dehors de la région, étrangers à leurs sujets, exposés aux révoltes des bourgeoisies municipales. Le sacrifice que les princes ennemis de Charles-Quint en firent à la France pour acheter son concours leur parut fort léger, et pour les évêques de ce temps menacés par les sécularisations, l'avenir semblait meilleur sous le patronage du roi très chrétien que sous le gouvernement lointain des Habsbourg.

Leurs Églises importaient plus à ces princes que la patrie allemande dont les peuples de la frontière se souciaient aussi peu qu'ils étaient plus attentifs au maintien de leurs privilèges locaux.

Ce ne furent donc pas *les clefs* de l'Allemagne, mais, aux portes de la Champagne, celles de la France que prit et garda Henri II au traité de Cateau-Cambrésis. En disant le contraire, les hommes d'État prussiens, et, ce qui est plus grave, les historiens d'outre-Rhin ont faussé l'histoire. Ils ne peuvent ignorer que ces clefs, la France ne les a pas obtenues par violence. Elle les a reçues du consentement de ses voisins.

Mais l'Alsace, mais Strasbourg! Déjà en 1871, notre maître Fustel de Coulanges, dont le génie et la méthode valent bien la science des professeurs d'outre-Rhin, s'indignait contre les prétendus droits de l'Allemagne « à désannexer un pays d'Empire dérobé soi-disant par la ruse et violence ». Il proclamait cette vérité incontestable qu'avant de mettre en mouvement leurs troupes sur le Rhin, Louis XIII et Richelieu, préoccupés plutôt depuis 1632 d'occuper la Lorraine, foyer d'intrigues féodales « ont dû en être priés vivement et plusieurs fois par les Allemands ». Les princes de Germanie les y appelèrent par crainte de voir la puissance Suédoise s'y installer définitivement, puis, après la mort de Gustave-Adolphe et la défaite de Nordlingen, pour écarter du Rhin les Espagnols. Si Richelieu répondit à l'invitation des ducs de Wurtemberg, et de Deux-Ponts, des électeurs palatins et de Brandebourg, il n'affirmait pas moins haut son intention de rendre à la paix les places du Rhin disputées par l'armée française à l'Espagne. Il prouva « son intention ferme et sincère de ne point s'agrandir en tout ceci » en assurant « le landgraviat d'Alsace » à Bernard de Saxe-Weimar dont il payait volontiers en 1635 l'aide et les talents militaires. Où donc a-t-on pu trouver dans ces négociations, l'esprit de conquête et d'ambition, le tort fait par violence à l'Allemagne? Il a fallu la mort de Bernard de Saxe-Weimar (1635) pour que sa conquête alsacienne, propriété de son armée du Rhin, fît retour à la France, par une sorte de legs dont les Allemands-adversaires de l'Empereur Habsbourg invitèrent la monarchie et la nation française à prendre et à remplir les charges. Les maréchaux de Guébriant et de Turenne n'ont pas manqué à la parole du Roi. Voilà tout.

Si au traité de Westphalie, vaincu par la coalition des Allemands, des Suédois et de la France, l'Empereur habsbourg eût pu céder le landgraviat de Haute et Basse-Alsace, la préfecture des dix villes impériales, Landau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Munster et Mulhouse à Bernard de Saxe-Weimar, au lieu de les céder à Louis XIV, comme il fit, certainement, les Hohenzollern n'auraient pas depuis autorisé leurs historiens officiels à dénoncer l'injustice de cette cession. Ils ont réalisé alors bien d'autres annexions et de la même valeur par les mêmes traités. Louis XIV s'était même offert à prendre l'héritage alsacien de Bernard de Saxe-Weimar, comme une principauté d'Empire qui eût fait de lui un membre du corps germanique, siégeant et votant à la Diète. Ce ne fut pas sa faute encore ni celle de ses conseillers si l'Alsace fut séparée de l'Empire. Les propos échangés entre les diplomates français de Munster et Mazarin nous en ont conservé la certitude : « Si le Roi devient souverain en Alsace, il sera suspect à tous ses voisins, princes, comtes et Villes d'Empire. S'il y est en qualité de landgrave d'Alsace, il sera respecté et aimé de tous. »

L'Autriche ne voulut pas admettre dans l'Empire le roi de France pour l'Alsace, comme le roi de Suède pour la Poméranie. Ce fut ainsi qu'abandonnée une première fois à la France par les princes allemands, puis cédée à Louis XIV par les Habsbourg en toute souveraineté, l'Alsace est devenue, sans acte de violence ni de conquête, une province française. Il est vrai que la diplomatie autrichienne, pour se garder l'occasion de querelles d'Allemands, imagina de savantes réserves au sujet des privilèges d'immédiateté garantis par les constitutions impériales aux féodaux de la province, dont la souveraineté lui échappait. Il est encore vrai que la France, pour ne pas mécontenter la féodalité allemande qui lui demeurait contre les Habsbourg une alliée précieuse, accepta ces réserves. Elle fit de même avec les franchises municipales de Strasbourg, quand elle occupa cette ville. Pour déjouer les calculs des Habsbourg, elle comptait sur le temps, la politique de ses rois, et l'habileté de ses administrateurs.

Trois jours s'étaient à peine écoulés depuis l'occupation de Strasbourg, que le Grand Électeur de Prusse faisait don à l'envoyé de France, M. de Rébenac, d'une fort belle épée garnie de diamants et protestait de son amitié qui, pour être inaltérable, n'était pas entière-

ment désintéressée. Son patriotisme, moins facilement alarmé que celui de ses successeurs, eût accepté volontiers, pour se consoler de Strasbourg, un agrandissement en Poméranie. « Je crois, Sire, sur les dispositions de ces ministres d'ici, écrivait Rébenac de Berlin, que dans peu de jours on regardera la perte de Strasbourg comme une assurance de paix. Personne ne s'y intéressera. »

Clausa Germanis Gallia, telle fut la devise de la médaille frappée en 1683 pour rappeler aux Français l'entrée de Louis XIV à Strasbourg. Devise de toute la politique qui, en un siècle, les avait conduits de Verdun jusqu'au Rhin.

Cent ans plus tard, à Strasbourg, retentit pour la première fois l'hymne national, l'appel aux armes des enfants de la patrie française pour la défense de leurs foyers, menacés par les armées d'une coalition que l'Autriche et la Prusse lançaient à l'attaque de l'Alsace, à la ruine de la Révolution et de Paris. Cet appel des frontières est demeuré pour la nation le cri de la Liberté contre les entreprises du militarisme prussien, dont les progrès au centre de l'Europe se sont développés à travers le XIXe siècle.

Quand le germanisme conquérant se déchaînait, aux accents du *Rhin Allemand*, en 1840, Thiers engagea vivement les Français à fortifier Paris. Et les événements de 1870 justifièrent sa prévoyance : en deux mois d'attaque sur l'Alsace et Nancy, les Allemands étaient devant Paris. La résistance de la capitale, sans laquelle la France eût été tout d'un coup livrée à l'envahisseur, inquiétait alors M. de Bismarck « jour et nuit ». Il l'a avoué lui-même. Il connaissait bien « l'importance prépondérante que de tout temps la capitale a eue en France » et « qu'imposer la paix victorieuse aux Français tant que Paris n'était pas conquis demeurait impraticable ». Ce qui préoccupa alors les Hohenzollern assurés de leur victoire en 1871, ce ne fut pas la sauvegarde de l'Allemagne, suffisamment garantie par sa fortune, ses armées, ses alliances. Ils savaient bien que la route était longue de Metz et de Strasbourg à Berlin et Munich. L'annexion de la Lorraine et de l'Alsace, au traité de Francfort, leur a paru un moyen de tenir toujours ouvertes à leurs armées, les routes de Champagne. Ils se procuraient ainsi la menace perpétuelle qui peu à peu devait décider la France vaincue à la capitulation définitive.

Fidèles à la tradition de leurs ancêtres, les Français ont préféré à

un repos que ne leur eût pas conseillé Rabelais, la revendication des frontières indispensables à l'existence indépendante et fière dont leur histoire et leur dignité leur traçaient le devoir impérieux. S'ils eussent été tentés de faire un autre choix, les avances et les menaces alternées de la politique prussienne, depuis 1871, auraient suffi à les avertir que les Allemands, assez puissants pour ne pas les craindre ni les menacer, poursuivaient obstinément un autre dessein, pour lequel ils s'étaient emparés de Metz et de Strasbourg, celui de les réduire à jamais.

Le prix de l'effort patient et héroïque opposé par la France à cette politique cauteleuse et brutale depuis cinquante ans ne peut être en vérité que la restitution des places fortes et des provinces nécessaires à la sécurité de sa vie nationale. A l'expression orgueilleuse du conquérant obstiné à *ne jamais* rendre ses moyens d'attaque, la nation française peut répondre : *toujours* l'unité de la patrie a été liée à l'intégrité de Paris; *toujours* la Lorraine et l'Alsace ont été les défenses avancées de la capitale, plus qu'autrefois encore indispensables, en notre temps où le progrès des transports mis à la portée des armées conquérantes a diminué les distances et accru le péril des invasions foudroyantes. Il lui suffit d'invoquer le peu de temps qu'il a fallu à l'État-major allemand, au mois d'août 1914, malgré l'héroïque opposition des Belges, pour amener un million d'hommes aux portes de Paris.

Le coup porté alors aux Belges et aux Français par cette attaque brusquée que rien ne justifiait, l'obligation subite imposée à deux gouvernements pacifiques de se retirer au Havre ou à Bordeaux a posé devant l'opinion du monde, que les ambitions de la Prusse n'avaient pas jusque-là assez émue, non seulement les droits des peuples victimes de la force, mais le problème des frontières et de l'unité françaises. Ce problème est plus haut qu'une mesquine revendication de territoires ou d'indemnités. Il est d'un autre ordre aussi qu'une réparation du droit violé. De la solution qu'il a reçue dans le passé, grâce à une sorte d'instinct auquel les meilleurs serviteurs de la nation ont obéi, de celle qu'il recevra dans l'avenir dépendent les destinées de la France elle-même, et le monde s'est aperçu que ces destinées ne pouvaient lui être indifférentes.

La veille du jour où Mazarin constituait au traité de Westphalie la

frontière française du Rhin, en 1646, il écrivait à ses agents au Congrès : « L'acquisition des Pays-Bas espagnols formerait à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France et qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du royaume, puisqu'on aurait étendu les frontières du côté du nord, et du côté de l'Allemagne, *qui est celui d'où l'on peut beaucoup craindre*, jusques au Rhin par la rétention de la Lorraine, de l'Alsace, par la possession du Luxembourg et de la Franche-Comté. » Les Pays-Bas espagnols, domaine, comme la Hollande, d'un peuple qui voulut et sut rester libre conformément à son histoire, ont échappé, comme le souhaitait Mazarin, à l'Espagne, sinon pour devenir français, du moins pour constituer à Paris, en 1832, ce rempart que la parole des puissances européennes avait garanti *inexpugnable*. Le reste du programme a été rempli.

L'œuvre dont il a réglé l'accomplissement a été dénaturée dans ses traits essentiels, soit par les erreurs de la nation, trop sensible aux satisfactions de la gloire des armes, soit par l'envie de ses voisins et surtout par l'intérêt qu'ils pouvaient avoir, pour développer leurs propres ambitions, à exploiter les inquiétudes de l'Europe. Déjà en 1814, cette œuvre de sécurité nationale a été atteinte par les diplomates du Congrès de Vienne qui, pour affranchir les Belges de la conquête française, les soumirent aux Nassau. Elle fut plus considérablement atteinte en 1871.

Il la faut restaurer et maintenir, parce qu'elle est et demeure la condition même de la défensive française, de notre existence nationale. Quand Strasbourg reviendra à la France, quand la Belgique, garantie contre des agressions nouvelles retrouvera sa liberté, les Français, réalisant leur vœu et celui de Rabelais, *seront en repos assurés*. Après l'année de Noyon qui leur a tout à coup rappelé celle de Corbie, ils retrouveront, selon le programme de Mazarin, *Paris placé à l'endroit le plus sûr du territoire*. Et leur Académie des Inscriptions n'aura pas besoin de chercher d'autre formule pour célébrer le retour des Français sur le Rhin que celle qu'elle présentait à Louis XIV en 1663 : *Clausa Germanis Gallia*.

ÉMILE BOURGEOIS.

LE GOUVERNEMENT PAR LES SPÉCIALISTES
ET LA RÉCENTE EXPÉRIENCE ANGLAISE

La guerre a apporté d'intéressantes modifications aux aspects traditionnels du régime parlementaire de l'Angleterre. Certains observateurs de la vie publique de ce pays ont considéré la formation du cabinet Lloyd George, le 10 décembre 1916, comme « la conception politique la plus hardie de notre époque », comme une constitution nouvelle », comme une véritable « révolution » [1]. La hardiesse fondamentale de M. Lloyd George a été de mettre au service du pays, pour le conduire jusqu'au grand but de la victoire, toutes les capacités, qu'elles se trouvent dans les Chambres ou en dehors. Il serait inexact de dire que les considérations de parti n'ont joué aucun rôle, mais il est certain qu'elles ont été repoussées au second plan : l'énergie, le sang-froid, le caractère, l'expérience ont été considérées comme les premiers titres aux fonctions gouvernementales.

Il en est résulté tout d'abord que le cabinet a cessé d'être, contrairement à la tradition ancienne, partiellement abandonnée d'ailleurs depuis le début de la guerre, un « party committee »; il n'est plus ce qu'il était, sans aucune contestation, au moment où M. de Franqueville élevait son beau monument classique au *Gouvernement et au Parlement britanniques* : « la représentation d'un grand parti politique, dont il doit faire prévaloir les vues, les principes et les idées [2] ». Ainsi le cabinet du 10 décembre 1916, quoique constitué par un libéral avancé, donne la majorité aux unionistes [3] : « Le

1. *Times*, 11 décembre 1916, p. 9. Auditor Tantum, dans *Fortnightly Review*, janvier 1917, p. 42.

2. T. I, p. 447. « Les membres du cabinet, précise le même auteur, doivent être choisis parmi les hommes appartenant au même parti politique. »

3. 15 unionistes, 12 libéraux, 3 représentants du labour party, 3 membres n'appartenant à aucune chambre. Dans le War Cabinet, M. Lloyd George est le chef de l'aile radicale avancée du parti libéral; lord Curzon et M. Bonar Law sont unionistes. M. Henderson est socialiste; lord Milner a refusé d'adhérer à un parti.

cabinet actuel, disait le Premier Ministre, n'est peut-être pas très bon au point de vue parlementaire, mais il est excellent pour la conduite de la guerre[1]. »

Une seconde innovation dans le même sens marquait la volonté du gouvernement de se consacrer, avant tout, à l'œuvre qui lui est propre : le Premier Ministre cessait de jouer le rôle de leader parlementaire[2], et le confiait à un membre marquant du cabinet, M. Bonar Law, chancelier de l'Échiquier. M. Lloyd George a entendu souligner ainsi la mission nouvelle du gouvernement : il s'agit désormais exclusivement pour lui de bien gérer les affaires de l'État. Or, jusqu'ici, le Premier Ministre n'était pas seulement le chef du gouvernement, il était encore le chef de la majorité dans le Parlement. Il ne lui suffisait pas de bien gouverner, de bien administrer, de bien servir l'État. Il fallait encore que, dans les salles de délibération de Westminster, il fût constamment sur la brèche pour entretenir la conviction de ses partisans et repousser les attaques de l'opposition. Chef du parti qui avait triomphé aux élections, il restait le généralissime de l'une des armées en lutte permanente dans le Parlement et dans les circonscriptions; le ministère était son état-major; sa majorité était son armée. Désormais, le Premier Ministre est avant tout le premier serviteur de l'État, à côté du roi, et c'est à ce rôle que les nécessités de la guerre le confinent[3].

La troisième innovation de M. Lloyd George a consisté à diviser le ministère en deux parties : d'une part, un cabinet restreint de gouvernants exerçant la direction suprême de la guerre et de la politique générale; d'autre part, de simples chefs de grands départements administratifs. Le comité directeur de la guerre comprend seulement cinq ministres. Un seul d'entre eux, M. Bonar Law est chargé de la direction d'un département ministériel[4], et comme il

1. *The cabinet of camouflage*, dans *The Saturday Review*, 11 août 1917, p. 100.

2. « Le chef du cabinet, le premier ministre pour l'appeler par son nom, n'est pas seulement le leader du Parlement, il est aussi celui d'un parti. » Cte de Franqueville, *Le gouvernement et le Parlement britanniques*, t. I, p. 447.

3. M. Lloyd George a poussé cette idée qu'il n'était pas leader de la Chambre jusqu'aux dernières conséquences : c'est ainsi qu'il n'a même pas assisté à l'ouverture de la session, abstention qu'un libéral mécontent a qualifié « d'insulte méditée à la Chambre des communes ». Auditor Tantum, *The New Ministers at work*, dans *Fortnightly Review*, mars 1917, p. 419.

4. M. Lloyd George, premier ministre; M. Bonar Law, chancelier de l'Échiquier; lord Curzon, ancien vice-roi des Indes, lord-président du Conseil, et leader de la Chambre des lords; lord Milner, qui a longtemps gouverné

est investi de la mission spéciale d'assurer les rapports avec le Parlement, l'acte officiel de nomination le dispense, expressément, de l'assistance régulière aux séances du cabinet : restent donc quatre membres. Et encore s'attendait-on à se trouver, en fait, en présence d'un triumvirat exercé par Lloyd George, lord Curzon et lord Milner, trois fortes personnalités dont les hautes aptitudes gouvernementales se sont affirmées dans le gouvernement du pays, de l'Inde, de l'Égypte. Le cabinet de guerre, avec l'exception de M. Bonar Law, ne comprend donc que des ministres sans portefeuille [1], afin que ses membres puissent avoir des idées véritablement gouvernementales et ne s'embarrassent pas des vues un peu étroites et des intérêts particuliers que suppose la direction d'un département ministériel. Il est peu nombreux, afin de pouvoir prendre des décisions promptes et des initiatives énergiques. Ce *War Cabinet* doit, d'après son titre, diriger la guerre; mais comme la guerre absorbe en réalité toutes les forces vives du pays, le cabinet de guerre arrête les grandes lignes de l'action gouvernementale, et les autres ministres ne sont que ses agents d'exécution. Cette réforme capitale, rendue possible par la flexibilité de la constitution anglaise, aboutissait en somme à remettre la totalité de l'action gouvernementale dans les mains d'un directoire restreint, composé de personnages affranchis des préoccupations de détails, puisqu'ils n'ont pas la responsabilité de la gestion d'un département. Les membres du cabinet ne sont ni des ministres, ni des surministres : ce sont en réalité les membres d'un directoire qui contrôlent tous les départements, en laissant à d'autres la responsabilité des détails. Leur ensemble constitue ce que les Améri-

l'Egypte, ministre sans portefeuille; M. Henderson, travailliste, ministre sans portefeuille. Après les changements du 17 juillet 1917, le War Cabinet comprenait six membres : sir Edward Carson ayant abandonné le poste de premier lord de l'amirauté pour entrer *without portfolio* au War Cabinet.

1. Avant le cabinet du 10 décembre 1916, l'institution des ministres sans portefeuille se dissimulait derrière l'existence de ministres nommés titulaires d'une fonction ne comportant que des devoirs purement formels ou nominaux : lord Privy Seal, chancellor of the Duchy. Dans ce cabinet, M. Lloyd George est en réalité sans portefeuille puisqu'il porte le titre nu de premier lord de la Trésorerie, de même que lord Curzon, avec celui de President of the Council. Mais c'est la première fois que l'on voit employer officiellement pour lord Milner et M. Henderson, l'expression de *Minister without Portfolio*. Cette expression est très vivement critiquée par M. Sidney Low qui préférerait l'expression française de « Ministre d'État » : « l'expression de ministre sans portefeuille fait penser au chat du conte privé de l'appendice de ses congénères ». *The cabinet Revolution* dans *Fortnightly Review*, février 1917, p. 210.

cains appellent le « Chief-executive ». Ces personnages assument l'œuvre proprement politique, celle qui suppose la science de l'homme d'État : les missions d'ordre technique incombant aux titulaires des divers départements ministériels, réduits en somme à la condition de grands chefs de service, chargés de traduire en actes les pensées directrices du conseil gouvernemental [1].

Dans ces conditions, il était désormais permis à M. Lloyd George de faire prévaloir, dans le choix de ces titulaires, la considération de leur aptitude technique. Il s'est bien gardé de dédaigner la compétence acquise dans les fonctions parlementaires : c'est ainsi que le portefeuille des Affaires étrangères, qui exige tant de souplesse, de tact politique, de qualité d'homme d'État, a été confié à l'ancien leader du parti unioniste, M. Balfour. Mais ce qui a caractérisé avant tout la composition de ce ministère, c'est l'importance donnée à l'expérience acquise dans les grandes affaires et dans le monde du travail; M. Lloyd George a d'abord utilisé les compétences de cette nature que le personnel parlementaire mettait à sa disposition. Parmi les nominations de business men du Parlement, celle de lord Rhondda est une des plus audacieuses et des plus caractéristiques. Il succède, pour la présidence du *Local government board* à M. Walter Long. Ces deux hommes, observe un Anglais, incarnent admirablement les deux systèmes : l'ancien et le nouveau. — M. Walter Long, c'est le passé évanoui. Il est le type de ces personnalités de province qui s'efforcent, par la politique, les élections, la Chambre, de jouer un rôle dans leur pays. Les aptitudes de M. Long sont honorables, mais non de premier ordre, dit Auditor Tantum[2]. Il s'est acquitté, consciencieusement, de la Direction du *Colonial office*, mais sans

1. C'était là une révolution très importante dans les traditions du régime parlementaire en Angleterre. Jusque-là, il y avait identité entre le *Cabinet* et le *Ministry*. Sans doute, tous les chefs des départements administratifs n'entraient pas au cabinet, dont la composition était, à chaque changement de personnel gouvernemental, définie par le Premier Ministre, suivant des considérations de personnes ou de partis. Mais c'était une règle invariable depuis deux siècles que le cabinet comprenait les chefs des grands départements exécutifs le (Chancelier de l'Echiquier, le Premier Lord de l'Amirauté, les Secrétaires d'État pour la Guerre, l'Inde, les Colonies, l'Intérieur, les Affaires étrangères) dont l'administration détermine la politique générale et touche aux intérêts les plus élevés de l'État. « Les ministres titulaires de tous les grands départements font toujours partie du Cabinet, dont l'ensemble forme le centre et la tête de l'administration du pays. » Cte de Franqueville, *loc. cit.*, p. 448.

2. *Fortnightly Review*, janvier 1917, p. 42.

laisser de trace. Autres temps, autres hommes. M. Long est un survivant de l'âge de Victoria, lord Rhondda est l'incarnation de l'esprit moderne des affaires. Ami personnel de Lloyd George, il est un des propriétaires de mines les plus influents des Galles du Sud; il a organisé des fabriques de munitions aux États-Unis et au Canada; il dirige des affaires dans tous les coins du monde; il siège dans les conseils d'administration de plus de trente entreprises. C'est un grand « captain of industry », suivant le type américain. Il représente évidemment la classe bourgeoise et capitaliste; mais M. Lloyd George demande le sacrifice des préventions de classes devant les compétences capables de servir la patrie. Et d'ailleurs, ce grand patron siégera au gouvernement à côté de représentants des ouvriers, issus de la classe ouvrière. — C'est également à raison de l'exceptionnelle énergie dont toute sa vie fournit une preuve éclatante que lord Devonport a été appelé aux fonctions de contrôleur des usines. Il s'appelait Hudson E. Kearley, était né dans une pauvre maison de paysans, avait obtenu une place de petit employé dans un magasin de thés, et était devenu à force d'énergie le premier épicier d'Angleterre. Il se fit ensuite élire au Parlement, servit de sous-secrétaire d'État à M. Lloyd George au Board of Trade (1906) puis se consacra à la réforme complète du port de Londres. En récompense de son succès dans cette formidable entreprise, il fut élevé à la pairie et prit alors le titre de lord Devonport. — L'agriculture est confiée à M. Prothero, qui est sans doute membre de la Chambre des communes, où il représente l'Université d'Oxford, mais qui n'a pas fait sa réputation au Parlement : elle est due à sa très large culture et à une grande expérience des questions agricoles acquise dans la fonction d'agent en chef des domaines du duc de Bedford. M. Prothero a eu pour prédécesseur, il y a quelques années, lord Crawford, amateur connu de peinture italienne, et d'autres personnages qui avaient, en matière d'agriculture, les connaissances ordinaires d'un propriétaire campagnard, ce qui est singulièrement insuffisant à une époque où l'agriculture est ou doit être aussi scientifique que l'art de l'ingénieur. Jusque-là le ministère de l'Agriculture, et les deux partis étaient sur ce point également coupables, avait été une organisation politique et électorale (*a vote catching machine*). On attend de M. Prothero le succès

d'une conception nouvelle et d'un esprit nouveau. M. Alfred Mond, un des directeurs de l'importante maison de produits chimiques de MM. Brunner-Mond and Co, devient « premier commissaire des travaux » ou ministre des travaux publics. D'une façon générale, appel est fait à des spécialistes, représentant l'expérience et la pratique des affaires. Les leaders travaillistes, George Barnes et John Hodge, siégeront à côté des grands patrons, qui ont réalisé de grandes fortunes dans les affaires, et par leur connaissance du monde ouvrier, ils pourront contribuer à assurer la tranquillité, la régularité, la productivité du travail national. Quoique pris dans le Parlement, ces divers personnages n'ont pas été choisis uniquement à raison des aptitudes techniques que faisait supposer leur activité en dehors du Parlement.

Le souci de la capacité purement personnelle du candidat a éclaté dans le fait, sans précédent dans l'histoire de l'Angleterre, que plusieurs ministres ont été pris hors du Parlement, et que, dans ces conditions, il était impossible de soupçonner que leur nomination fût due, dans la moindre mesure, à un autre motif que leur compétence. On saisira toute l'importance de cette innovation, si on se rappelle que les meilleurs commentateurs de la constitution anglaise définissent le cabinet un *Committee of Parliament* et que, il y a quelques années, lord Morley le considérait comme « une commission choisie par un membre de l'une des deux Chambres parmi les autres membres ». Par dérogation à cette conception traditionnelle, le *Board of Trade*, qui correspond à notre département du commerce, est confié à Sir Albert Stanley, président du conseil d'administration des Chemins de fer souterrains et des autobus de Londres; c'est le type du grand homme d'affaires américain. Il est d'ailleurs américain d'origine; directeur de chemins de fer dans le New-Jersey, il ne s'est installé à Londres que vers 1908, n'a été naturalisé sujet anglais qu'en 1914, n'a reçu le titre de chevalier qu'en 1916, ce qui ne l'empêche pas à la fin de cette année de détenir un des postes les plus importants du cabinet. — Sir John Maclay, chef de la maison Maclay et Mc Intyre, de Glascow, une des plus grandes maisons d'armateurs de l'Angleterre, devient Shipping controller, c'est-à-dire, selon sa spécialité, ministre de la Marine marchande. — M. Fisher, historien estimé spécialiste des questions d'éducation et pourvu

d'intéressantes idées sur la matière, vice-chancelier de l'Université de Sheffield, devient ministre de l'Instruction publique. Un des choix les plus caractéristiques de la méthode originale et hardie de M. Lloyd George est celui qu'il a fait de sir Eric Geddes pour le poste de premier lord de l'amirauté, c'est-à-dire de chef politique de la Marine anglaise. Ce poste avait été occupé au début de la guerre par M. Winston Churchill, parlementaire de race et brillant écrivain ; puis, par sir Edward Carson, grand juriste et homme politique remarquable. La menace que la guerre sous-marine fait peser sur la flotte anglaise exige un homme d'action, de réalisation, « an executive » : ces qualités, sir Eric Geddes les possède au plus haut degré. La carrière de ce business man se présente comme un roman d'aventures. Né aux Indes de parents écossais, il se destine d'abord à la carrière militaire; il gagne ensuite l'Amérique, où il s'initie à l'administration des chemins de fer. En 1903, il retourne en Angleterre, où il devient directeur général d'une grande compagnie de chemins de fer (the North Eastern Railway Company). En 1915, il est chargé de l'organisation de la fourniture des munitions et il est délégué dans les fonctions de directeur général. Pendant la bataille de la Somme, il organise les transports et devient directeur général des chemins de fer militaires au War Office. Il reçoit le titre d'Inspecteur général des transports pour tous les théâtres de la guerre avec le rang de Major General. Ensuite, il est nommé Contrôleur de la flotte, poste nouveau créé en vue d'activer les constructions navales. Il reçoit, à titre honoraire et temporaire, le grade de vice-amiral. Voilà donc le nouveau ministre de la Marine : c'est un tout jeune directeur des chemins de fer, tout à fait étranger à la politique, et, à quarante et un ans, général dans l'armée, amiral dans la marine : on attend beaucoup de son talent d'organisateur, de son énergie, de son tact, de son activité. Il se consacrera tout entier à obtenir le maximum de rendement des chantiers et arsenaux[1].

1. Il est très remarquable que M. Lloyd George, si préoccupé de confier les départements ministériels à des spécialistes, n'a pas mis un soldat au War office et un marin à l'Amirauté : c'est qu'ici il se heurtait à un principe bien solidement établi : celui du *civilian control*, du contrôle civil sur les départements militaires. Auditor Tantum, *The New government*, dans *Fortnightly Review*, janvier 1917, p. 41. Il faut ajouter que la capacité pour la direction d'un ministère est une capacité générale d'organisation et d'administration, plus qu'une capacité technique.

*
* *

Ce large appel fait aux éléments non politiques dans le personnel gouvernemental a reçu de l'opinion publique et de la presse, l'accueil le plus chaleureux. « La nation, dit le *Times*, est heureuse de voir le gouvernement » revitalisé par l'apport d'un « sang nouveau », 11 et 12 décembre.) D'ailleurs, ces innovations n'ont pas été absolument improvisées. Elles étaient l'aboutissement d'un mouvement qui s'était dessiné depuis quelques années en faveur de ce qu'on appellait un « Business government », un gouvernement d'affaires, mouvement dont l'origine était en grande partie dans le « dégoût créé par la stérilité (inefficiency), le gaspillage, et la radicale incompétence qui caractérisaient les méthodes employées dans les grands départements de l'État ». M. Lloyd George a rompu violemment avec la tradition détestable qui laissait de côté les capacités, pour ne tenir compte que de la situation politique et qui aboutissait à des résultats déplorables, notamment à celui-ci que l'Angleterre ne pouvait pas avoir de politique en matière d'agriculture ou d'instruction publique[1].

Les ministres n'entrant plus dans le Conseil, l'idée de responsabilité collective et solidaire disparaît, le premier lord de l'Amirauté ne peut plus être considéré comme responsable des actes du président du gouvernement local, puisqu'il ne délibère plus avec lui. Il en

1. Auditor Tantum, *The New government* dans *The Fortnightly Review*, janvier 1917, p. 40. A la séance de la Chambre des communes du 18 novembre 1915, sir J. Walton demandait la revision des contrats du ministère de la Guerre par un comité des meilleurs commerçants du pays qui garantiraient au contribuable qu'il en a pour son argent. D'autre part l'accession des *business men* au gouvernement a été préparée de longue main par les services, que, depuis les débuts de la guerre, ils avaient rendus dans de hautes fonctions se rattachant à la préparation administrative de la guerre : « La caractéristique principale de la nouvelle organisation, disait M. Lloyd George, le 20 décembre 1915, a été que nous avons eu le concours des services d'un grand nombre de *business men* de haute situation, ayant déjà conduit avec succès de grandes entreprises industrielles.... Je ne puis dire quelle reconnaissance ce pays doit avoir pour les services que ces grands *business men* ont rendus. Je ne crois pas qu'il aurait été possible d'improviser l'organisation sans leur assistance. » Voir sur ce concours des *business men* aux grands services de guerre l'étude remarquable et très documentée de Gaston Jèze, *Les Finances de guerre de l'Angleterre*, 1916, p. 148. M. Lloyd George n'a pas dédaigné d'ailleurs l'expérience et l'autorité acquise dans les mandats politiques : il a déclaré à la Chambre des Communes employer dans l'organisation administrative de la guerre le concours bénévole de plus de cent députés.

résulte que les valeurs personnelles se dégagent plus clairement; chacun sera jugé sur ses propres mérites plutôt que sur l'ensemble de la forme de l'équipe. De ce caractère désormais individuel de la responsabilité des ministres, il résulte que, si la Chambre est mécontente du régime des eaux institué par le local government board ou de l'organisation des courriers par le Postmaster général, elle n'est plus obligée de priver le pays de toutes les autres capacités contenues dans le ministère. — Le régime de la responsabilité individuelle des chefs des départements ministériels, tandis que le Directoire des Cinq reste responsable collectivement pour la politique générale, est bien le mieux en harmonie avec l'avènement du « business government ».

Cet avènement a fait naître de grands espoirs. Il a soulevé aussi quelques intéressants problèmes. C'est d'abord celui du choix des ministres en dehors du Parlement que M. Bonar Law (le 18 décembre 1916) reconnaissait comme en contradiction avec la coutume parlementaire[1]. Il y avait sans doute un précédent qui aurait permis de soutenir que, seuls les ministres ayant entrée au Cabinet doivent avoir un siège : en 1835, sir George Murray, directeur de l'artillerie, avait éte appelé par sir Robert Peel à siéger au cabinet : aussitôt, il voulut se faire élire dans le comté de Perth, mais échoua. Sir Robert Peel lui ferma alors le cabinet, en le conservant comme ministre. Mais, en 1878, Gladstone rejetait cette distinction : « Je désire appeler l'attention de la Chambre sur l'identification, dans ce pays, de la qualité de ministre, avec celle de membre de l'une des chambres du Parlement. » Pour se conformer à cette règle coutumière du droit constitutionnel anglais, les ministres qui, à raison de leur compétence technique avaient été choisis en dehors des Chambres n'ont pas tardé à se faire élire : quinze jours après sa nomination, M. Fisher était élu sans opposition à Sheffield; sir Albert Stanley ne tardait pas à suivre son exemple[2].

1. Franqueville, *Le Gouvernement et le Parlement britanniques*, t. I, p. 559.

2. Au 18 juillet 1917, deux ministres, sir John Maclay et M. Neville Chamberlain, n'avaient pas de sièges législatifs : leurs départements étaient représentés à la Chambre des communes par des membres de cette Chambre pourvus du titre de sous-secrétaire : under-secretaries. Mais lorsque sir Eric Geddes fut nommé premier lord de l'Amirauté, il fut entendu qu'on lui trouverait un siège au Parlement : le chef d'un *great spending department*, d'un département ayant un budget important, doit pouvoir en exposer lui-même les besoins devant la Chambre. *Times*, *Daily News*, 18 juillet 1917.

Ces élections auraient non seulement pour objet de respecter la tradition, si puissante comme on le sait, dans toutes les branches de la vie anglaise, mais aussi de permettre aux ministres techniciens de défendre leur administration et ses besoins devant le Parlement. Car c'est une règle absolue en Angleterre que la qualité de ministre ne donne pas entrée aux Chambres. Un ministre n'entre donc dans une assemblée que par sa qualité de membre de cette Assemblée. — La très forte discipline que s'imposent les partis en Angleterre permet de trouver rapidement un siège pour les hommes dont l'entrée au Parlement est rendue nécessaire soit par l'intérêt du parti, soit par l'intérêt général du pays[1].

C'est déjà un résultat important de faire accepter par l'*invidia democratica* que des gouvernants soient choisis à raison du succès qu'ils ont remporté dans la gestion de leurs propres affaires. Mais peut-on lui faire accepter encore qu'en entrant au gouvernement, le business man conserve la direction des affaires auxquelles il doit sa fortune? la question a été portée à la Chambre des communes le 16 novembre 1917[2]. Un membre de cette assemblée, M. Pringle, avait déposé une proposition de résolution tendant à faire déclarer qu'aucune personne, ayant des intérêts dans une entreprise quelconque, fournissant des aéroplanes ou des pièces d'aéroplanes au gouvernement, ne pourrait faire partie de l' « Air council » ni participer à un titre quelconque au gouvernement. M. Bonar Law, au nom du Cabinet, combattit vivement la motion. Elle dénotait, de la part de ses auteurs, une ignorance absolue de la situation de l'Angleterre pendant la guerre; elle n'intéressait qu'un seul personnage, sir William Weir, propriétaire d'une des firmes d'aéroplanes les plus importantes et qui était, au témoignage du Chancelier de l'Échiquier, la vie et l'âme du département des fournitures au service aérien : ce serait pour ce service un véritable malheur que de le perdre, on sacrifierait ainsi les intérêts primordiaux de l'État pour satisfaire une idée théorique. Or cette idée est en elle-même absurde : mettre

1. Il faut ajouter qu'il dépend dans une certaine mesure du roi, c'est-à-dire du gouvernement, de créer à volonté des vacances dans les circonscriptions : ainsi, il a été entendu que M. H. A. L. Fisher et sir Albert Stanley trouveraient des sièges à Sheffield (Hallam) et Ashton-Under-Lyne, grâce à l'entrée à la Chambre des lords de M. Stuart Wortley et de sir Max Aitken. *Times*, 18 décembre 1917.

2. *Times*, 17 novembre 1917, p. 8.

un homme dont l'activité peut collaborer au salut de l'État dans l'alternative, ou bien de renoncer à servir l'État, ou bien d'abandonner les affaires qui ont été l'occupation principale de toute sa vie, c'est priver l'État d'une mine précieuse et féconde de capacités : « En temps de guerre, concluait le Chancelier de l'Echiquier, nous devons accepter les conditions de la guerre. » — Finalement, c'est un moyen terme qui a été adopté. M. Bonar Law a admis qu'un homme qui serait, à lui tout seul, propriétaire d'une maison, ne pourrait pas faire partie du gouvernement, si cette maison avait des marchés avec l'État ; mais que la même rigueur serait inadmissible à l'égard d'un homme qui aurait simplement des intérêts dans cette maison.

Il a été admis également qu'en entrant au ministère, le business man, tout en conservant ses intérêts dans les affaires et notamment en restant actionnaire, devait donner sa démission de membre des conseils d'administration de ces affaires. Ainsi lord Rhondda a démissionné d'une trentaine de « directorships ». Il est cependant resté administrateur d'une compagnie privée. Dans cette règle imposée par Lloyd George à ses collaborateurs, il y a plutôt une satisfaction donnée aux convenances extérieures qu'une manière d'éviter avec certitude les contacts regrettables du gouvernement avec les affaires. En effet, la démission du directorship fait perdre au ministre le produit des jetons de présence, mais il conserve toujours dans l'affaire les mêmes intérêts, sous forme d'actions ou autrement : enfin, il y conserve souvent la même influence, comme l'ont prouvé certains faits sur lesquels nous aurons à revenir.

L'expérience du « business government » a donc été tentée en Angleterre sur une échelle assez large. Nous sommes évidemment trop près de l'expérience pour en pouvoir apprécier les résultats. Il n'est pas impossible cependant de dégager quelques observations intéressantes.

Quand on désire une institution, on est porté à n'en voir que les avantages ; quand on la possède, les inconvénients ne tardent pas à apparaître, et il n'est pas d'institution humaine qui en soit dépourvue.

Le péril du gouvernement par les business man, c'est celui qui résulte généralement des rapports trop étroits des puissances d'argent avec les puissances gouvernementales : la suspicion. Sir Frederick

Banbury écrit aux journaux une lettre constatant que lord Rhondda, qui venait d'être nommé contrôleur des vivres, fait partie de trente conseils d'administration; aussitôt une importante société, évidemment sous le contrôle de lord Rhondda, retire un gros compte de la « London and Provincial Bank » dont sir Frederick Banbury est l'un des directeurs. Celui-ci, devant le mécontentement de ses collègues, est obligé de donner sa démission. Ainsi un directeur de banque qui serait membre de la Chambre des communes ne pourrait pas exercer son droit de contrôle parlementaire sans nuire à l'établissement qu'il administre.

A l'appui de sa motion, le 16 novembre 1917, le député Pringle insistait sur l'intérêt qu'il y avait à écarter la suspicion des alentours du gouvernement. Un journal, *The Saturday Review*[1] (11 août 1917, p. 103) constatait que « jamais ne s'était fait sentir aussi puissamment dans les sphères gouvernementales la sinistre influence des hommes d'argent » (the sinister influence of monied men). Il est bien entendu que nous nous abstenons de prendre parti dans cette querelle où les passions politiques doivent avoir une large part. A la séance du 16 novembre 1917, le Chancelier de l'Échiquier pouvait rendre aux business men ce témoignage : « J'ai passé la plus grande partie de ma vie dans les affaires et je puis affirmer que le niveau moral du monde des affaires n'est pas plus bas que celui de la Chambre des communes. Il faut aller vers les hommes d'affaires et leur dire : Nous vous demandons de travailler pour l'État et nous avons confiance en vous. Je ne connais pas d'exemple où cette confiance ait été déçue. Il n'y a pas de cas où des hommes d'affaires n'aient pas consenti à donner leur temps et à sacrifier leur argent pour avoir le privilège de servir le pays.... Que votre vote dise aux hommes qui ont consenti à servir le pays que nous n'avons contre eux aucun soupçon, mais que nous leur sommes reconnaissants de leur activité. » La Chambre, par son vote, a accordé aux hommes d'affaires au gouvernement ce témoignage qui était demandé pour eux : nous voulions seulement indiquer qu'il n'est pas sans inconvénient que ce témoignage soit nécessaire. Il est à lui-même la preuve que la méfiance rôde autour du gouvernement et risque de devenir pour lui une cause de faiblesse.

1. *The government and directorships* dans *Saturday Review*, 11 août 1917, p. 102.

Le Chancelier de l'Échiquier reconnaissait d'ailleurs explicitement que l'appel si large fait aux hommes d'affaires pour le gouvernement se justifiait surtout par les exigences exceptionnelles de la guerre : avant la guerre il partageait certaines des préventions qui trouvaient leur expression dans la motion Pringle, mais l'expérience l'en a fait revenir : « Ce pays, dit-il, possède dans nos hommes d'affaires, une mine de capacités, spécialement en ce qui concerne l'aptitude organisatrice, qu'il était du premier devoir du gouvernement de mettre au service de la conduite de la guerre. » Et il concluait : « En temps de guerre, nous devons accepter les conditions de la guerre. »

L'expérience de technicité ministérielle tentée par M. Lloyd George est donc extrêmement remarquable. Elle a profité à ses débuts de la défaveur dans laquelle étaient tombés les parlementaires depuis le commencement de la guerre. Mais elle n'a pas tardé à perdre le bénéfice de cet avantage négatif. Il y a eu d'abord des frottements dans l'intérieur même du gouvernement : certains ministres se formalisaient de ce que le cabinet de guerre ait pris des mesures concernant leur propre département sans qu'ils aient été seulement consultés : ils se sentaient réduits à une situation inférieure et subordonnée, incompatible avec leur dignité ministérielle. On n'a pas tardé, d'autre part, à s'apercevoir que l'unité d'action gouvernementale gagne aux délibérations d'un large conseil des ministres où entrent un grand nombre de chefs des départements ministériels. Lord Curzon a dû lui-même déclarer au Parlement qu'une bonne part des séances du comité de guerre était consacrée à résoudre des conflits entre différents ministères : « La destruction du système de cabinet, dit le *Daily News* (8 déc. 1917) a été une erreur fatale. Le cabinet était la grande chambre de compensation (clearing house) des intérêts en conflit. Le choc des intérêts a été supprimé mais avec lui la coordination. Le cabinet est aussi éloigné du Parlement que des départements. Les chefs de ces derniers sont dans des compartiments étanches[1].... Ils sont sans relations organiques les uns avec les autres ; ils n'ont de responsabilité réelle qu'envers le cabinet, et leur respon-

1. Cependant, le 10 janvier 1917, le *Times* annonçait la création à Downing Street d'un bureau d'études chargé de parer aux graves inconvénients résultant de l'insuffisante liaison entre les divers ministères; ce serait une sorte d'état-major par lequel le premier ministre ferait sentir son autorité sur l'ensemble du gouvernement.

sabilité, à l'égard de la Chambre des communes est purement théorique. Le résultat c'est le chaos, la confusion, la destruction de la confiance dans la machine gouvernementale. » Le ministre de l'Agriculture par exemple, a une responsabilité, concurremment avec le contrôleur des vivres, dans le ravitaillement de la population civile et de l'armée. Mais, pour s'acquitter jusqu'au bout de cette mission, les connaissances purement techniques ne suffisent pas : il faut encore de l'énergie, de la constance et une certaine habileté politique; on a pu reprocher à M. Prothero de n'avoir pas déployé, à l'égard du War Office, toute l'énergie nécessaire pour obtenir le nombre minimum d'hommes nécessaires à la culture. L'emploi intensif de « spécialistes » qui, à raison même de leur spécialité, restent enfermés dans leur département, a donc produit un malaise qu'il est impossible de nier[1].

La direction elle-même des départements par des spécialistes n'a pas produit tout le résultat de renouveau que certains en attendaient. On s'est aperçu à l'expérience que la connaissance des détails techniques de son département ne suffit pas à assurer le succès d'un ministre.

Quelque mauvaise humeur qu'on en ressente, la démocratie est un fait; et la forme sous laquelle elle s'exprime avec le moins de dangers, c'est encore le Parlement. Il y a un Parlement, et il s'agit de le convaincre des besoins des administrations, de lui faire adopter les mesures proposées par les chefs de services. Le rôle propre des ministres est de présider aux négociations politiques que nécessite le fonctionnement d'une grande administration. Le technicien s'imagine trop volontiers qu'une mesure s'impose dès qu'il l'a déclarée bonne. Il répugne aux manœuvres les plus légitimes nécessaires pour la faire adopter[2]. Dans une démocratie parlementaire, le métier

1. On trouvera la critique de l'activité des techniciens aux affaires dans l'article d'Auditor Tantum. *The New ministers at work* dans *Fortnightly Review*, mars 1917, p. 418, notamment de celle du ministre de l'Agriculture et de celle du contrôleur des vivres. L'auteur reproche au président du Board of Agriculture d'avoir pris des mesures inadmissibles et de s'en être excusé devant la Chambre des communes, en disant que ces mesures qu'il condamnait comme agronome lui avaient été imposées par le contrôleur des vivres qui avait « une situation supérieure ».

2. Toutefois le *Times* du 18 juillet 1917, constate à propos de sir Eric Geddes, dont il signale l'inexpérience parlementaire, que le précédent de M. Fisher suffit à prouver qu'il n'est pas nécessaire d'avoir passé de longues années à Westminster pour réussir au Parlement.

de ministre reste un métier politique. M. Lloyd George lui-même s'en est rendu compte, puisque, dans les modifications ultérieures de son cabinet (17 juillet 1917), il a fait appel à des parlementaires expérimentés : M. Montagu, nommé secrétaire d'État pour l'Inde, et M. Churchill, chargé au ministère des munitions.

Loin de moi cependant la pensée de prétendre que cette expérience de gouvernement par des capacités se solde exclusivement par un passif. De nombreux articles s'inscrivent au contraire sur les colonnes de l'actif. Ainsi le Food controller est resté à l'abri, en dépit des nombreuses ordonnances qu'il a émises, de critiques trop graves. Le motif de cette immunité est, sans aucun doute, dans les précautions minutieuses dont lord Devonport s'est entouré avant d'arriver à la décision. Lui-même homme d'affaires habile, il a compris quelle importance il y avait à entretenir des relations amicales et confiantes avec les grands chefs des industries soumises à son contrôle, et ce fut une pratique invariable de son département de leur exposer franchement la situation et de leur demander leur opinion d'hommes de la pratique avant d'émettre les réglementations qui lui semblaient exigées par l'intérêt général[1].

Il reste surtout au crédit de cette expérience, le témoignage très important du Chancelier de l'Echiquier : « Personnellement, dit M. Bonar Law, j'estime que le formidable effort accompli par notre pays pour adapter à la guerre nos institutions pacifiques est une des choses les plus admirables de l'histoire du monde. Et je demeure persuadé que cette transformation eût été absolument impossible sans l'assistance de plus en plus grande que le gouvernement a trouvée parmi les hommes d'affaires qui ont collaboré à l'organisation du pays. »

C'est la guerre qui a fait accepter ces innovations capitales. Subsisteront-elles après le retour de la paix? Les écrivains anglais hésitent à faire des pronostics sur l'avenir du « New Model » de M. Lloyd George. Mais ils semblent cependant s'accorder à croire que l'on ne reverra plus les jours d'avant-guerre et toute la politique pivotant sur la lutte des libéraux et des unionistes. Le système du gouvernement de parti a été jugé impuissant à combattre l'ennemi

1. Auditor Tantum, *New Ministers at work*, dans *Fortnightly Review*, mars 1917, p. 425.

du dehors; il est également impuissant à mener la lutte contre les vices que les récents événements ont mis en lumière dans les méthodes gouvernementales, commerciales, sociales de l'Angleterre[1].

Tout au moins pour la période de guerre, le système des techniciens au gouvernement aurait donc présenté plus d'avantages que d'inconvénients. Mais encore n'est-il pas inutile de souligner une fois de plus que ces techniciens n'occupent dans le ministère Lloyd George, qu'une situation de second plan : l'essence de l'autorité gouvernementale réside dans le « cabinet de guerre », composé d'hommes dont la grande spécialité est la politique et qui prétendent à la compétence de l'homme d'État.

JOSEPH-BARTHÉLEMY.

1. Sidney Low, *The cabinet Revolution*, dans *Fortnihtly Review*, février 1917. Anonyme, *The Recent Political Crisis*, dans *Quarterly Review*, *M. Lloyd George, New Model*, dans *Review of Reviews*, février 1917 ; Sir Joseph Compton-Rickett, *The Change of Ministry* dans *Contemporary Review*, janvier 1917. Voir aussi les articles de M. Harold Spender et de M. Thomas Lough, *ibid.*, mai 1917. Ces deux derniers auteurs restent fidèles à la conception traditionnelle du régime parlementaire. M. Spender « identifie le système anglais du cabinet avec la liberté et la suprématie parlementaire avec la démocratie ».

L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

DU PROFESSEUR A. MARSHALL [1]

A comparer les différentes manières dont les maîtres les plus illustres de l'Économie politique exposent les principes de cette science ou en établissent les fondements, on serait tenté de croire que l'Économie Politique n'a pour base que des principes peu certains et des fondements très fragiles; il faut savoir résister à cette première impression. Si la doctrine du Pr Wagner, que nous avons exposée dans un précédent article [2], ne paraît avoir que peu de points communs avec les principes économiques du Pr Marshall, c'est que ces deux maîtres ont travaillé sous l'inspiration de préoccupations d'un ordre différent, encore que les unes comme les autres soient des préoccupations essentiellement économiques.

L'Économie politique se présente, en effet, comme une science revêtue d'un double caractère. Elle demande à être envisagée alternativement comme une science pure et comme une science appliquée. Il est rare, pour ne pas dire impossible, que l'œuvre d'un économiste reflète également ces deux aspects de la science économique : suivant le tempérament propre de l'auteur c'est tantôt le point de vue de l'application pratique, tantôt celui de l'analyse scientifique qui domine. Les *Fondements* de Wagner nous ont montré l'exemple d'un traité d'Économie politique inspiré du désir de justifier une politique de socialisme d'État, et où le rôle de la science est presque réduit à la tâche de fournir des arguments à cette politique. Les *Principes* de

1. *Principes d'Économie politique*, par A. Marshall, professeur d'Économie politique à l'université de Cambridge, traduction française en 2 volumes d'après la quatrième édition par F. Sauvaire-Jourdain, professeur d'Économie politique de l'université de Bordeaux. Paris, 1907-1909, chez Giard et Brière. L'auteur a apporté d'importants changements dans les éditions anglaises postérieures. La dernière édition (7e) a été publiée en 1916 chez Macmillan and Ce; nous en avons tenu compte dans notre article.

2. Voir la *Revue des Sciences Politiques* du 15 décembre 1916.

Marshall ont un tout autre caractère. Le maître de Cambridge a pour souci principal de faire œuvre de science pure; il ne néglige pas, cependant, de traiter également l'Économie politique comme une science appliquée, et la force de ses conclusions d'ordre pratique est d'autant plus grande qu'on ne les sent pas dictées par un esprit de parti pris, mais qu'elles découlent d'une source plus féconde et plus pure, la bonne foi d'un homme de science auquel aucun sentiment humain n'est étranger.

L'œuvre de Marshall est incontestablement l'une des contributions les plus originales de notre époque aux progrès de la science économique; d'ailleurs, elle se présente, avec une simplicité modeste et sous une forme piquante qui en accroissent l'intérêt. Nous ne pourrons ici que l'esquisser rapidement dans ses grandes lignes, en insistant seulement sur la méthode d'analyse économique que préconise l'auteur et qui est, à nos yeux, un instrument de rénovation pour l'Économie politique.

*
* *

« Présenter dans une forme moderne les vieilles théories, en s'aidant de l'œuvre nouvelle qu'a produite notre époque et en se référant aux problèmes nouveaux qui s'y posent », voilà un programme d'apparence modeste modestement présenté au public. Marshall s'y est tenu. Cependant, comme le fait remarquer Cossa[1], « la vérité est que non seulement Marshall expose, d'une façon magistrale, les doctrines reçues, mais encore qu'il les corrige, qu'il en limite, quand cela est nécessaire, les applications, et qu'il continue les recherches de ses prédécesseurs, souvent interrompues, note avec finesse le critique italien, au moment où croissait, avec la difficulté, l'intérêt pratique de solutions plus concrètes ».

Si entre ses mains l'économie politique « anglaise » a progressé et « a rendu » plus qu'elle n'avait fait entre celles de ses prédécesseurs, elle s'est aussi humanisée, elle n'est plus la *dismal science* qu'anathématisait Ruskin. Pour Marshall, comme pour Wagner, le progrès

1. Dans l'*Histoire des Doctrines économiques*.

social et même moral de l'humanité entre dans le champ des études de l'Économie politique.

Disséquer d'une main prudente et sûre, à l'aide d'un fin scalpel de son invention, les phénomènes économiques, et les disséquer tout vifs pour nous permettre de saisir le jeu des organes de la vie économique de l'humanité, voilà à quoi Marshall s'est appliqué. Le but qu'il se proposait, nous verrons qu'il l'a heureusement atteint.

Le secret de sa méthode scientifique est le même que celui de l'art de notre La Fontaine, il consiste à *ne point quitter la nature d'un pas*. Tour à tour il décrit et il analyse, et jamais il n'entreprend l'analyse scientifique d'un phénomène qu'il ne l'ait, au préalable, soigneusement et complètement décrit dans son ensemble et dans toutes ses parties. Son mérite propre est de ne jamais perdre de vue la réalité des faits quand il quitte la description pour passer à l'analyse. Cela tient à ce qu'il a bien mesuré l'extrême difficulté de l'étude des phénomènes économiques qui découle de leur grande complexité.

L'ordre économique obéit au principe de continuité et à la double loi d'évolution et de progrès qui découle de ce principe.

Nous devons, en premier lieu, remarquer qu'il existe une gradation continue dans les actes économiques, « depuis les actes d'un homme d'affaires, basés sur des calculs réfléchis et d'une portée lointaine, jusqu'à ceux des gens ordinaires qui n'ont ni le pouvoir, ni la volonté de diriger leurs intérêts à la manière des hommes d'affaires ». Les problèmes économiques, d'autre part, ne sont d'une étude scientifique et d'une conduite pratique si difficiles, qu'en raison d'une autre sorte de continuité, le temps. La donnée *temps* a été jusqu'ici la grosse pierre d'achoppement des économistes, — ce qui n'a rien d'étonnant, d'ailleurs, puisque la principale infirmité de l'intelligence humaine consiste justement à ne pouvoir saisir directement la continuité, qu'elle n'arrive à se représenter que sous la forme d'une somme de discontinuités. Pour effectuer une analyse, notre esprit en est réduit à considérer comme étant à l'état statique des phénomènes d'ordre dynamique par leur nature, ce qui, partant, l'entraîne à traiter des variables comme constantes. Marshall doit bien se résoudre, pour mener une analyse économique, à partir de la fiction d'un état statique, mais jamais il n'oublie qu'il n'y a là qu'une fiction. Beaucoup d'économistes, pour avoir fait abstraction du temps, — cette

donnée essentielle et fondamentale — à propos des problèmes qu'ils prétendaient résoudre, en étaient arrivés à préconiser des solutions sur la valeur desquelles ils sentaient des doutes, puis à donner comme excuse de leur incapacité à les résoudre la « complexité » du problème; or, le plus souvent, leur tort avait consisté à en simplifier à l'excès les données.

Comment, d'ailleurs, les problèmes économiques pourraient-ils n'être pas complexes puisqu'ils sont soumis à l'action de la nature qui est une action complexe? Que gagne-t-on à prétendre qu'elle soit simple? Rien, finalement, répond Marshall, et rien non plus à tenter de décrire ces problèmes dans une série de propositions élémentaires. Mais l'aveu de leur complexité ne doit pas nous empêcher d'essayer de débrouiller le chaos des phénomènes économiques, et, tout d'abord, de rechercher avec Marshall les principaux procédés qui nous le permettront.

Attaquons-nous d'abord à la continuité du temps. Pour nous rendre maîtres de cette donnée et découvrir son action, nous devrons comparer le processus d'évolution d'un phénomène économique donné, successivement au cours d'une « période courte » et d'une « période longue »; encore n'oublierons-nous pas, qu'en fait, la Nature ignore cette « division absolue », et que d'une période courte à une période longue on passe par d'imperceptibles degrés. Par l'emploi constant et systématique de ce procédé d'analyse, toutes les fois que la nature du problème le comporte, on évitera le danger de donner pour vraie dans notre monde en état d'évolution, une solution qui ne serait exacte que dans le cas d'un monde économique à l'état stationnaire.

Ce n'est point, d'ailleurs, la seule influence de l'*élément temps* qui rend complexes les problèmes qu'étudie la science économique. La complexité de tout problème de cet ordre est due encore au fait que les divers éléments qui y entrent doivent être considérés, non comme déterminés l'un par l'autre dans une chaîne de causation successive, mais comme se déterminant tous mutuellement les uns les autres. Si l'on ajoute, qu'avec Wagner, Marshall affirme que « les forces éthiques sont au nombre de celles dont les économistes ont à tenir compte », et que les lois et les raisonnements économiques ne constituent à ses yeux qu'une partie seulement des matériaux « que

la conscience et le sens commun ont à utiliser, pour résoudre les problèmes pratiques et pour établir les règles qui peuvent servir de guide dans la vie », on admettra que l'Économie politique perd en facilité ce qu'elle gagne en réalisme objectif.

L'œuvre de l'économiste ne consiste pas seulement, suivant Marshall, à « examiner la partie de la vie individuelle et sociale qui a plus particulièrement trait à l'acquisition et à l'usage des choses matérielles utiles au bien-être », elle doit s'étendre à l'étude de « l'humanité dans les affaires ordinaires de la vie ». Gardons-nous donc bien de pousser l'Économie politique dans les voies d'une spécialisation prématurée qui lui serait néfaste. « Moins l'on se préoccupe de discussions scolastiques sur la question de savoir si tel sujet rentre dans l'objet de l'Économie politique et mieux cela vaut »; il y a toujours bénéfice à étudier tout sujet important qui donne prise à l'appareil du raisonnemenl et de l'analyse économique.

Quant à la méthode de recherche scientifique dont il convient d'user pour l'étude des questions économiques, le mieux que l'on puisse en dire c'est « qu'aucune méthode de recherche ne peut être proprement appelée la méthode de l'économie politique ». Pour une grande partie de sa tâche l'économiste a surtout besoin de sagacité naturelle, d'un sentiment très sûr de la proportion et d'une large expérience de la vie; pour l'autre partie il doit avoir recours à des méthodes scientifiques qui lui permettent de mettre en évidence « ce que l'on ne voit pas », car ce que l'on ne voit pas du premier abord dans les questions économiques mérite souvent beaucoup plus d'être étudié que « ce que l'on voit ». Les effets des causes les plus connues, et les causes des effets les plus manifestes ne sont pas, en effet, d'ordinaire, les plus importants des effets ni les plus importantes des causes. Il est, d'ailleurs, essentiel de recourir incessamment à l'observation et à l'étude directe de la vie réelle, et, pour cette raison, « il n'y a pas de place en Économie politique pour de longues chaînes de raisonnements, il faut se borner à forger solidement un grand nombre de courtes chaînes et de simples anneaux de jonction ».

On aboutit, en s'y prenant ainsi, à dégager certaines propositions générales connues sous le nom de lois économiques. Mais ces lois ne jouent pas avec la rigueur des lois de l'ordre physique; Marshall

admet que la morale ou des raisons pratiques peuvent nous commander de tenter une modification à l'ordre naturel des phénomènes économiques, et il croit que nos efforts dans ce sens peuvent être couronnés de succès.

Si le champ d'action de l'économiste est immense, sa tâche spéciale, celle à laquelle il doit s'appliquer avec le plus de soin, est de rechercher et de montrer derrière les résultats immédiats des réactions des phénomènes économiques « leurs résultats derniers ». Ceux-ci, souvent, diffèrent à tel point des premiers, que les personnes qui ne sont pas familiarisées avec l'étude des incidences et des réactions économiques les considèrent comme découlant d'autres causes cachées, dont l'intervention inopinée les aurait seule provoqués.

Marshall ne perd jamais de vue le but qu'il assigne aux recherches de l'économiste, mais il s'y dirige, pour sa part, d'une marche en apparence incertaine et flottante. Sa marche n'en est que plus sûre, car ce n'est que dans l'ordre des sciences géométriques qu'est vrai le principe que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre. Quand il s'agit de gravir une montagne, ou, du haut d'un pic, de descendre dans une vallée, la ligne droite n'est pas le plus court chemin, elle n'est même en aucune façon pratique un chemin. Pour explorer le monde économique Marshall a tracé une route en lacets, il la suit lentement et, chemin faisant, nous décrit le paysage ; ses explications d'abord sommaires se précisent peu à peu au fur et à mesure qu'interviennent des notions nouvelles en permettant l'approfondissement.

C'est dans les trois derniers livres de son ouvrage où il étudie successivement, les Agents de la Production, la Théorie de l'Offre et de la Demande et la Distribution en même temps que l'Échange, que l'on saisit le mieux l'originalité de son procédé d'analyse économique et l'inspiration générale de son œuvre. Un exposé rapide des principaux points qui y sont traités nous permettra de nous rendre compte de l'un comme de l'autre.

*
* *

Décrire d'abord les faits et les phénomènes dans leur réalité concrète, n'user qu'ensuite du procédé de l'abstraction et ne s'en servir

qu'avec d'infinies précautions, voilà, avons-nous dit, sa marche ordinaire. La manière dont il traite des Agents de la Production en est une preuve remarquable ; ainsi, à côté des trois agents « classiques », la terre, le travail et le capital, il en place un quatrième, « l'organisation », sur lequel il insiste longuement.

Des agents naturels, un seul intéresse la science économique, parce qu'à propos de lui seul se pose un problème de valeur : la terre. Mais Marshall n'aborde le problème de la loi du rendement décroissant qu'après avoir consacré un chapitre entier à « la fertilité du sol », et si sous les coups de son analyse la loi fameuse ne s'évanouit pas complètement, du moins conclut-il que pour discuter dans quelle mesure la fertilité d'*un terrain* est due aux propriétés originelles fournies par la nature, et dans quelle mesure aux transformations que l'homme lui a fait subir, il faut considérer le genre de produits que *ce terrain* porte.

Le travail? Le travail n'est qu'un terme abstrait. Sous sa forme concrète il n'est autre chose que « la population ». Pour avoir du travail une notion vraiment réelle il faut envisager le mouvement en nombre et en caractère de la population ; les éléments essentiels de la force de travail d'une nation sont la vigueur, la santé et l'éducation industrielle de sa population. Quel « socialiste » ne contresignerait ces paroles d'un économiste qui se vante d'être fidèle aux *vieilles doctrines* : « Le progrès de l'humanité en nombre, en santé et en vigueur, en connaissances, en habileté, et en force de caractère, est la fin de toutes nos études. C'est une fin à laquelle l'économique *ne* peut contribuer *que* par quelques résultats importants. »

Nouvelle et non moindre surprise, le capital considéré comme agent de production est déclaré par Marshall ne pouvoir être étudié, abstraction faite des entreprises où il est engagé. Dans l'œuvre de la production, telle que la voit le maître de Cambridge, l'Organisation industrielle occupe la place que les premiers économistes assignaient au capital. Ainsi le veut la direction de son esprit épris du concret. Il se plaît infiniment à décrire la vie des affaires dans le monde économique moderne, à nous montrer les effets de la division du travail, l'influence — heureuse à tout prendre — du grand développement du machinisme, à expliquer les raisons et les effets de la

concentration géographique des industries spécialisées et de la production en grand, à exposer les avantages des économies internes et des économies externes suivant les dimensions des entreprises et l'étendue du marché des différents produits, à indiquer les qualités requises pour la direction d'une entreprise industrielle ou d'une entreprise commerciale, enfin à développer les raisons qui font croître, s'arrêter puis décliner et disparaître une entreprise.

En somme trois « tendances » se partagent inégalement le gouvernement de la production : les industries des produits bruts ont une tendance générale à obéir à la loi du rendement décroissant, les autres industries une tendance générale à obéir à la loi du rendement croissant, et dans certains cas, d'ailleurs exceptionnels, les actions de ces deux lois opposées se faisant équilibre, l'on se trouve sous l'influence de la loi du rendement constant.

*
* *

Mais quelle que soit la tendance à laquelle obéisse la production d'une industrie, une loi plus générale gouverne le prix de ses produits, loi à laquelle, tant qu'il y aura sur terre des économistes et qui penseront, l'on devra consacrer des efforts infinis de patiente analyse, la loi de l'équilibre entre l'offre et la demande. Marshall n'y a pas épargné sa peine, et il a incontestablement poussé plus avant et creusé plus profondément que ses devanciers dans ce problème capital de toute l'Économie politique. Il s'est proposé de tracer les lignes principales de la connaissance des causes qui gouvernent la valeur, en fournissant « le moyen d'acquérir des connaissances nouvelles par rapport à deux groupes de forces contraires, qui, les unes, poussent l'homme vers des efforts et des sacrifices économiques, et, les autres, l'en détournent ». C'est en ayant recours au procédé de la comparaison des différentes manières dont s'établit l'équilibre de l'offre et de la demande normales pendant les périodes courtes, d'une part, et les périodes longues, d'autre part, que Marshall tend à ce but. Il envisage d'abord le cas des *produits simples*, c'est-à-dire des produits répondant directement aux besoins de l'homme ; il fait ensuite intervenir des notions plus complexes, celle de la *demande* et de l'*offre conjointes* et celle de la *demande* et de

l'*offre composites*. Mais le problème comprend aussi d'autres données qu'il se garde bien de négliger; nous le voyons étudier successivement les rapports de la *rent*[1] et de la *quasi-rent* avec la valeur du produit, l'équilibre de l'offre et de la demande normales par rapport à la loi du rendement croissant, la théorie des changements de l'offre et de la demande normales par rapport à la doctrine du maximum de satisfaction. Il ne donne un résumé de la théorie générale qu'après avoir envisagé, enfin, la théorie des monopoles.

Une certaine période de temps est requise pour que, sur un marché donné, les forces de l'offre et de la demande puissent s'équilibrer, et la nature de l'équilibre obtenu ainsi que celle des causes qui la déterminent dépendent de la durée de la période sur laquelle le marché est supposé s'étendre. L'on ne saurait dire *a priori* quelle sera la durée exacte de l'évolution qui muera une période courte en semi-longue, une semi-longue en longue, puisque ce sera le laps de temps nécessaire pour que l'équilibre entre l'offre et la demande s'établisse par une adaptation différemment basée de ces deux facteurs, l'un par rapport à l'autre, et que, suivant les cas concrets, ce laps de temps sera plus ou moins long. La caractéristique d'une *courte période* est que « l'offre se borne aux approvisionnements que l'on se trouve avoir sous la main ». L'offre est influencée — plus ou moins — dans une période *semi-longue* par le coût de production de la marchandise considérée. Enfin une *période* sera considérée comme *longue*, si le coût de production de la marchandise se trouve à son tour influencée par le coût de production du travail et des matériaux qui sont requis pour produire ladite marchandise. Si donc on envisage la manière dont doit s'établir, en définitive, l'équilibre de l'offre et de la demande normales, pour des périodes « beaucoup plus longues que celles pour lesquelles les spéculateurs les plus prévoyants font généralement leurs calculs pour les ventes à livrer », on est amené à considérer comment le volume de la production s'adapte de lui-même aux conditions du marché, et

1. La rent est le revenu que procure à un individu le fait d'être en possession d'un facteur de production d'un rendement productif plus élevé que le rendement de l'unité la moins productive du même facteur mise en activité de production sous l'effet de la demande du produit à la création duquel ce facteur contribue. La rent est une prime ajoutée au prix normal payé à l'élément limite d'un facteur de production.

comment le prix normal se trouve fixé au point où s'établit l'*équilibre stable* de la demande et de l'offre.

Dans un état économique stationnaire la règle générale serait que seul le coût de production déterminerait la valeur, et que le prix normal serait invariable. Ce serait tout le contraire de ce qui se passe en réalité sous nos yeux : dans notre monde économique les prix normaux varient parce que toutes les forces économiques sont en continuel changement et — qu'on note bien ce point — parce que, non seulement toutes les influences en jeu prennent du temps pour achever leur action, mais qu'il n'est pas deux influences qui aillent d'un pas égal. Aussi, ajoute Marshall, « toute doctrine simple et uniforme en ce qui concerne les relations entre le coût de production, la demande et la valeur, est nécessairement fausse, et d'autant plus dangereuse que, par une habile exposition, on a su lui donner plus d'apparence de clarté[1] ». Seuls des esprits superficiels peuvent oser déclarer facile l'étude de la théorie de la valeur.

1. Voici comment Marshall illustre, au moyen d'un exemple concret, le classement des périodes auxquelles se rapportent les problèmes relatifs à la valeur. Il prend pour exemple l'industrie de la pêche. Des variations très brusques, comme les changements de temps, produisent des oscillations journalières dans le prix du poisson. Si pour une période de plusieurs années, mettons deux ou trois ans, la viande vient momentanément à renchérir ou à être d'un usage dangereux, par suite, par exemple, d'une épizootie dont est affecté le bétail, comment se posera le problème de la valeur du poisson, comment l'industrie de la pêche sera-t-elle affectée par la plus demande temporaire anormale de poisson qui résultera, nous le supposons par hypothèse, de la diminution des quantités de viande consommées et du renchérissement de la viande? Eh bien le niveau autour duquel oscilleront les prix durant la période transitoire de demande exceptionnellement élevée, sera évidemment plus élevé qu'auparavant, et devra être tel qu'il amène les matelots du commerce à se consacrer durant ce temps à la pêche et les armateurs à adapter et à envoyer à la pêche des bateaux non spécialement construits en vue de la pêche. Le prix normal d'une quantité quotidienne donnée de poisson sera « le prix propre à attirer rapidement (et à titre provisoire, ajoutons-nous) assez de travail et de capital pour obtenir cette quantité de poisson dans une journée de rendement moyen ». Nous rencontrons ici un exemple de cette loi presque universelle qu'un accroissement dans la quantité demandée fait hausser le prix d'offre normal d'une courte période.

« Nous allons supposer maintenant que les classes de la population qui consomment beaucoup de poisson, augmentent d'une manière constante d'une génération à l'autre. » Nous devrons dans cette hypothèse concentrer notre attention principalement sur les causes qui agissent d'une manière lente mais continue.... Notre prix d'offre normal est maintenant, pour une quantité donnée de poisson, le prix par unité qui attirera lentement, dans l'industrie de la pêche, l'afflux d'un capital et d'un travail suffisants pour obtenir cette même quantité de poisson dans une journée ou une semaine de pêche moyenne. Les forces déterminantes de l'offre, que nous examinons maintenant, non seulement rameneront (d'une manière définitive) chez eux, dans leurs régions de pêche, les

La théorie de la valeur est assez délicate pour qu'au total, en ce qui concerne l'équilibre de l'offre et de la demande, on ne puisse résumer la part d'influence qu'exercent sur la valeur la demande, d'un côté, et l'offre, de l'autre, que dans la très générale formule suivante : Plus est courte la période à examiner et plus il faut tenir compte de l'influence que la demande exerce sur la valeur, et, au contraire, plus la période est longue, plus importante est l'influence exercée par le coût de production sur la valeur.

La théorie de l'équilibre de l'offre et de la demande devient singulièrement plus délicate quand il faut tenir compte d'une demande conjointe ou d'une offre conjointe.

La *demande conjointe* est celle d'une chose dont les services s'incorporent dans le produit final, comme, par exemple, d'une certaine sorte de main-d'œuvre, ou d'une certaine matière première. Une des applications les plus intéressantes de cette théorie, dans la vie pratique des affaires, consiste à voir à quelles conditions le fait de retirer du marché l'offre d'une chose qui fait l'objet d'une demande conjointe peut amener le demandeur de cette chose à en offrir un prix notablement plus considérable. L'analyse à laquelle se livre Marshall pour élucider ce problème est des plus intéressantes, et elle le conduit à conclure qu'il faut supposer certaines conditions pour qu'une réponse d'une portée générale puisse être formulée. Le moyen pratique à employer pour prévenir ou réprimer l'abus que certains détenteurs d'un des facteurs de production d'une marchandise pourraient être tentés de commettre de leur possession de ce facteur, consister à maintenir l'existence de succédanés permettant de faire jouer éventuellement le principe de substitution ou à savoir, quand cela se peut, modifier les caractères du produit fini.

Non moins importante, sinon plus importante encore, dans les

marins du commerce, mais encore elles pousseront des garçons de ferme des villages voisins de la mer à adopter la vie d'hommes de mer, et les hommes sagaces s'apercevront alors que la construction de bateaux de pêche du modèle le plus nouveau et le plus coûteux constitue pour les capitaux un champ de placement sur lequel on peut compter. C'est ainsi que si l'on admet que la provision de poisson de mer est inépuisable, le progrès dans l'outillage, qui se produit dans une industrie prospère, peut mettre en jeu la tendance au rendement croissant. Une quantité plus grande pourrait alors être fournie à un prix plus bas après un temps suffisant pour permettre à l'action normale des causes économiques de produire son effet, et alors le prix normal du poisson diminuerait au fur et à mesure qu'augmenterait la quantité produite.

modifications de la vie économique, est l'*offre conjointe* qui est susceptible d'amener des variations considérables dans les prix de chacun des produits conjoints. L'offre conjointe est l'offre des choses qui ont une commune origine et ne peuvent être produits séparément, tels, par exemple, le grain et la paille des céréales, le cuir et la viande du bétail. Des changements brusques dans les conditions de vente d'un des produits conjoints entraînent, par voie de conséquence, des variations très grandes du prix de vente de l'autre. Si l'un des deux produits est susceptible d'être exporté ou importé en grandes quantités alors que l'autre ne l'est pas, les conditions de l'agriculture ou de l'élevage en subiront une transformation profonde : ainsi la production du blé aux États-Unis en vue de l'exportation des grains vers l'Europe maintient à un très bas prix la paille de blé en Amérique, l'agriculteur anglais, d'autre part, retira de la vente de sa paille une quote-part plus forte dans le prix total de sa récolte que son confrère américain.

La demande et l'offre composites présentent aussi des complications et des incidences économiques qui leur sont propres. L'espace nous manque pour les examiner, mais ce que nous avons dit des « conjonctions » suffit pour faire facilement admettre les deux conclusions suivantes : d'une part, pourquoi et combien il est difficile de voir clairement, à première vue, un grand nombre de rapports réciproques qui existent entre les valeurs des différentes marchandises, et, en second lieu, « qu'un accroissement dans la demande peut avoir des résultats opposés, selon qu'elle agit ou n'agit pas assez soudainement pour empêcher les producteurs d'y adapter leur production », ce qui est la source de complexités sans fin dans la vie économique.

L'examen de la théorie de l'équilibre de l'offre et de la demande amène, ensuite, Marshall, à rechercher de quelle manière, dans les conditions normales, le coût marginal des produits est en relation, d'une part, avec la valeur de ces produits, et, d'autre part, avec la valeur de leurs instruments de production, — et ce qui en résulte à la longue. Surveillons bien nos raisonnements, car, en une telle matière, les pétitions de principe sont fort à redouter.

S'il faut chercher le coût de production à la marge ou limite de production, remarquons, cependant, que ce ne sont point les coûts

marginaux qui gouvernent la valeur, mais qu'eux-mêmes, ainsi que la valeur, sont gouvernés par les relations générales de la demande et de l'offre. Notons, d'autre part, que le produit net à la limite n'est qu'exceptionnellement une partie définie du produit qui peut être séparée du reste et, qu'en général, c'est une amélioration du produit en qualité ou une contribution générale à sa valeur.

La détermination de la valeur des instruments de production est aussi fort malaisée, parce que, si nous usons légitimement de mots différents pour désigner les revenus des différents instruments ou facteurs de la production, dans la réalité de la vie économique c'est par dégradations insensibles que l'on passe des salaires aux intérêts, de l'intérêt aux quasi-rents et de celles-ci aux rents; l'analyse découvre même un élément de véritable rent dans les salaires, et de gain dans la rent! C'est une question de savoir si l'on pourrait citer un seul exemple de rent pure.

Les manières différentes suivant lesquelles sont mélangées ou unies les diverses espèces de revenus sont telles que tantôt il est possible de les séparer aisément, leur union étant d'un caractère quasi mécanique, mais que le plus souvent ils sont combinés quasi chimiquement; enfin, dans presque tous les problèmes économiques de vaste envergure leur union doit être considérée comme, en quelque sorte, d'ordre biologique. Au surplus Marshall démontre la « dégradation » continue des rents, des quasi-rents et de l'intérêt, en étudiant les coûts marginaux relativement aux « valeurs agricoles » et aux valeurs « tirées d'un instrument de production créé par l'homme ».

Mais là où la théorie de l'équilibre de l'offre et de la demande devient tout à fait impossible à établir avec certitude, c'est quand on prétend l'édifier par rapport à l'ensemble de la production d'une industrie soumise à la loi du rendement croissant. Rien n'empêche, par contre, de l'établir pour une entreprise particulière ayant une clientèle bien déterminée; mais cette hypothèse spéciale, c'est le cas des monopoles, cas que Marshall examine longuement, pour aboutir à cette conclusion prudente que la masse des consommateurs perdra ou gagnera au fait qu'une sorte de production donnée échappe au jeu de la libre concurrence, suivant la politique à laquelle se déterminera le monopoleur. C'est, d'ailleurs, bien à tort, déclare Marshall, que les optimistes de l'école de Bastiat supposent qu'au cas de libre

concurrence « toute position d'équilibre d'offre et de demande peut être regardée comme une position de maximum de satisfaction ». La manière dont nous employons nos revenus en achats n'est point, conclut-il, indifférente à l'amélioration du sort de l'humanité, et « il reste beaucoup à faire pour trouver des limites à l'œuvre que la société peut accomplir avec avantage en tournant les actions économiques des individus vers les voies où elles accroîtraient le plus fortement la somme de bonheur ». L'œuvre de la Ligue des Acheteurs a donc toute l'approbation du maître de Cambridge.

*
* *

Le lecteur sera sans doute frappé de ce que Marshall, dans le livre qu'il consacre à l'étude de la théorie de l'équilibre de l'offre et de la demande, n'examine pas comment cet équilibre s'établit dans le cas spécial du travail. Ce silence n'est ni d'oubli ni de dédain; mais, partant de cette constatation que les êtres humains libres ne sont pas mis en œuvre d'après les mêmes principes qu'une machine, Marshall n'étudie les salaires qu'à l'occasion de la Distribution et de l'Échange.

Les machines et les esclaves sont mis en œuvre dès que leur mise en œuvre rapporte de quoi fournir à leur entretien et à leur amortissement. Toutefois, si l'on envisage l'ensemble de la production, on constate que, par suite de notre pouvoir croissant sur la nature, elle fournit un excédent croissant au delà du nécessaire. Quelles causes gouvernent la distribution de cet excédent?

Pour les découvrir, voyons quelles causes gouvernent la demande relative au capital et au travail. C'est le principe du moindre effort ou du maximum d'économie, jouant par l'intermédiaire des directeurs d'entreprise réunissant, dans la proportion qui convient le mieux à leur but, les divers instruments de la production. Les entrepreneurs comparent incessamment la productivité respective de la force manuelle et de la force mécanique, du travail qualifié et du travail non qualifié, à la marge d'indifférence. Prix et salaires sont, à l'égard les uns des autres, dans le même rapport qui existe entre leur productivité à la limite d'indifférence. Bien qu'il ressorte de là la théorie d'une tendance des salaires à être égaux, pour chaque classe de tra-

vail, au produit net dû au travail additionnel du travailleur marginal, l'existence de la loi dite d'airain n'en ressort pas du tout comme conclusion logique, parce que, bien que l'employeur mette la productivité du travailleur en concurrence avec celle des machines, les êtres humains libres sont mis en œuvre en vertu d'autres principes que ceux qui gouvernent l'emploi des machines. La théorie de l'ouvrier limite ne fait ressortir qu'une seule des causes qui gouvernent les salaires.

L'urgence de tous les emplois auxquels un agent de production peut être affecté et les moyens dont disposent ceux qui en ont besoin, d'un côté; et, d'un autre côté, la quantité utilisable dans laquelle cet agent se présente, — que d'ailleurs cette quantité soit invariable (comme pour le sol), ou soit susceptible d'accroissement (cas du travail) —, voilà les données qui gouvernent l'emploi de chaque agent. L'efficacité-limite nette de chaque agent dans chaque emploi, et, par suite, sa valeur d'échange dans chaque emploi, sont simultanément gouvernés par les rapports généraux de l'offre et de la demande. « Enfin l'égalité est maintenue entre ses valeurs pour chaque emploi par l'effort constant de la concurrence pour le soustraire aux ouvrages dans lesquels ses services ont le moins de valeur et le pousser vers ceux dans lesquels ils ont une valeur plus grande. » N'oublions pas, d'ailleurs, pour être juges équitables de la rivalité entre le travail et le capital, que celui-ci n'est que du travail affecté d'une modalité particulière, l'attente.

Ce que les agents de la production ont à se partager, c'est le total net des marchandises matérielles et immatérielles produites par le travail et le capital agissant sur les ressources naturelles du pays; ce total à partager est couramment désigné par le nom de dividende national.

Nous ne tarderions pas à nous perdre complètement dans l'étude du problème de la valeur si nous la supposions simple, et si nous ne rappelions pas, avant d'entrer dans la question de la distribution et de l'échange, que celle-ci se complique du fait que la rémunération des différents agents de production exerce une influence réflexe sur leur offre. Les rôles que jouent le coût de production et la désirabilité, en ce qui concerne la distribution du dividende national, ne peuvent donc être exposés qu'en tenant compte de la combinaison

de la rémunération des agents de la production avec leur offre.

Nous pouvons, sous le bénéfice de ces observations, envisager au point de vue de la répartition du dividende national successivement le travail, le capital et la terre.

L'effet d'une augmentation des salaires dans une certaine industrie est, en règle générale, de provoquer une augmentation immédiate dans l'offre du travail utile dans cette industrie; et, à longue échéance, une augmentation des salaires amène, presque toujours, un accroissement de la force de la génération ouvrière suivante, accroissement qui entraîne celui du taux de développement des gains du travail. Il faut tenir compte, en ce qui concerne l'action de l'offre et de la demande par rapport au travail, de diverses particularités, entre autres, de ce que l'ouvrier, bien que vendant son travail et non sa personne, se trouve être inséparable de la marchandise qu'il vend, et, par conséquent, de ce que l'attraction exercée par une industrie ne dépend pas uniquement de la rémunération qu'elle procure, mais de l'ensemble des avantages qu'elle présente.

L'emploi de plus en plus large des machines en général, des machines-outils en particulier, a pour conséquence une amélioration considérable, à l'époque actuelle, de la condition des ouvriers, parce qu'elle permet à ceux-ci de passer d'une industrie dans une autre plus facilement qu'ils ne pouvaient le faire antérieurement. L'étroite spécialisation du travail qualifié perd, en effet, de son importance relative, tandis que, par contre, l'influence de l'habileté générale et l'importance des forces morales tendent à s'accroître. Il est indubitable, en somme, que le progrès économique est favorable aux ouvriers.

Nous n'avons point à rechercher s'il l'est autant au capital. Les réflexions générales que comporte la question du taux du loyer du capital en général sont d'un autre ordre. La première observation est que, sur un marché donné, l'intérêt *net* du capital est le même quelles que soient les formes sous lesquelles le capital se présente; la seconde, que lorsqu'il se produit un accroissement extensif de la demande de capital en général, l'équilibre s'établit, tout d'abord, plutôt par une élévation de l'intérêt que par un accroissement de l'offre du capital, la hausse de l'intérêt ne provoquant que lentement et graduellement une augmentation du stock total du capital.

Bien que la terre ne soit au point de vue de l'industriel ou de l'agriculteur qu'une forme particulière de capital, comme le stock en est fixe dans un pays où toute la superficie cultivable est effectivement en culture, au point de vue national le changement qui se produit par le fait qu'un industriel ou qu'un agriculteur étend son domaine foncier, n'entraîne pas directement une augmentation du revenu national.

La conclusion générale qui s'impose sur les rapports du capital en général et des salaires en général, c'est que « la prospérité de chacun d'eux dépend de la force et de l'activité de l'autre, quoique chacun d'eux puisse, d'une manière temporaire sinon permanente, toucher une portion plus grande du dividende national au détriment de l'autre ».

La détermination des profits de l'entrepreneur serait d'un intérêt tant scientifique que pratique considérable, si elle pouvait être faite avec certitude; cela malheureusement est impossible dans l'état actuel de la documentation des économistes, et l'on ne peut, sur ce sujet, que se borner à quelques observations d'un ordre tout à fait général, telles que les suivantes : Les méthodes modernes d'entreprise ont une tendance à adapter les salaires de direction à la difficulté du travail fait; — les profits sont un élément constitutif du prix d'offre normal pour une période longue, mais le revenu provenant du capital déjà placé, sous une forme matérielle ou sous forme d'acquisition d'habileté, est gouverné par la demande relative à ses produits.

En somme, l'action générale des influences les plus fondamentales et les plus permanentes qui gouvernent la distribution et l'échange est de telle nature, qu'en dépit des différences considérables que présentent les caractères extérieurs des divers agents et instruments de production, tant humains que matériels, ces agents sont reliés par une ligne de continuité qui crée entre eux une unité fondamentale. Aussi y a-t-il une correspondance générale entre les causes qui gouvernent les prix d'offre du capital matériel et celles qui gouvernent les prix d'offre du capital personnel, et, par conséquent, les salaires et les autres rémunérations de l'effort ont bien des points communs avec l'intérêt du capital.

Nous constatons, d'autre part, en ce qui concerne, au cours des

périodes longues, le paiement des services pour les différents genres de travail, que le principe de substitution, jouant par le fait des compétitions « verticales et horizontales » combinées, a pour résultat un équilibre effectif et rigoureusement adapté entre ces services et leurs rétributions. Seuls doivent être exceptés de cette règle, en une certaine mesure, les entrepreneurs qui sont, les uns, les principaux bénéficiaires, les autres, les principales victimes des luttes économiques dérivant du jeu du principe de substitution. Malgré les gains, parfois énormes, que touchent les entrepreneurs qui réussissent, il n'est pas douteux, contrairement à l'opinion générale, que dans notre monde économique le travail de direction se fait, en somme, à peu de frais. Il pourra se faire plus tard, à un coût moindre, « lorsque les instincts collectifs des hommes et leur sentiment du bien public seront plus pleinement développés », ce sera le résultat d'un progrès moral, qui viendra, il faut l'espérer, à la suite du progrès économique qui s'accomplit si rapidement sous nos yeux.

***

Le progrès économique est, aux yeux de Marshall, le second « fait capital » dont l'économiste doit tenir compte quand il s'applique à l'étude analytique des phénomènes économiques. Sur la « continuité » presque insaisissable du temps le progrès glisse, comme un train sur les rails de la voie ferrée, à une allure plus ou moins rapide suivant la conjoncture du moment, mais sans jamais s'arrêter, fût-ce un seul instant. Et pendant qu'il avance chargé de l'humanité, ce train immense, une équipe d'ouvriers ne cesse jamais de travailler à l'intérieur des wagons pour les mieux aménager au confort des voyageurs qui l'habitent et y vivent. Tantôt l'équipe s'emploie à augmenter le luxe des compartiments de la première classe, tantôt à améliorer les installations des secondes classes, tantôt à introduire un peu plus de modeste confort dans les wagons de troisième, suivant que la distribution du dividende national est, pour le moment, plus favorable aux employeurs et aux détenteurs du capital ou aux ouvriers qui n'ont que la propriété d'un travail non allié à de l'attente, cependant, toutefois, que certains aménagements, cer-

taines améliorations sont exécutés dont tous les voyageurs bénéficient également.

Marshall a présenté son œuvre pour ainsi dire encadrée dans la notion de progrès; en effet, les deux premiers chapitres de son premier livre sont consacrés à retracer à grands traits « les progrès de la liberté de l'industrie et du travail », et les deux derniers du sixième nous exposent, le douzième, « les influences générales du progrès économique », le treizième, la manière de concevoir « le progrès par rapport au niveau de la vie ». On peut résumer en trois traits le développement du progrès économique : il a débuté par le progrès de la liberté du travail et de l'industrie, il s'est continué par le progrès des applications de la science à l'industrie et aux moyens de transport, il devra, désormais, consister principalement dans l'amélioration des conditions tant morales que matérielles de la vie des producteurs, de l'ensemble de la population.

Peut-être la plupart des gens distinguent-ils assez mal les influences générales du progrès économique, pour la raison ordinaire que les progrès résultant de la longue répétition de faits d'effet cumulatif sont les plus importants mais, cependant, sont ceux qui attirent le moins l'attention. Remarque-t-on assez, par exemple, que « le fait économique dominant de notre époque n'est pas le développement de l'industrie manufacturière, mais le développement des industries de transport » ? Que l'on veuille bien s'abstraire de la réalité présente et se représenter successivement ce que serait aujourd'hui le monde, si le développement de la science et de l'économie générale avaient poussé l'humanité dans la voie de l'industrie manufacturière mais en laissant l'industrie des transports au point où elle se trouvait à la fin du XVIIIe siècle, et ce que serait ce même monde si l'industrie des transports ayant progressé jusqu'à l'application de l'emploi de la vapeur et de l'électricité, l'industrie, cependant, était restée purement manuelle; lequel de ces deux mondes économiques hypothétiques ressemblerait le plus au monde actuel?

Et encore se rend-on compte que deux phénomènes qui ne paraissent avoir aucun rapport, d'une part, « l'augmentation considérable dans l'offre des capacités exercées », qui a tant augmenté le dividende national, et, d'autre part, le recul économique et social de bien des professions qui naguère étaient regardées comme des professions

qualifiées, sont les résultats divergents du progrès des connaissances et, par conséquent, du développement de plus en plus grand de l'emploi de la richesse sous forme de capital personnel? Une « qualification » ascendante très rapide et très générale des ouvriers, et une augmentation notable du salaire des ouvriers non qualifiés, voilà encore un résultat des influences générales du progrès économique. Mais peut-on qualifier de progrès les changements qui se sont produits dans les salaires relatifs des jeunes hommes, des hommes âgés, des femmes et des enfants, et qui tendent à ce que les salaires des enfants s'élèvent, par rapport aux salaires des parents et que ceux des femmes s'élèvent relativement plus vite que ceux des hommes? Sans doute vaudrait-il mieux que les salaires des hommes fussent ceux qui s'accrussent relativement le plus et aussi le plus rapidement; mais de nouveaux progrès scientifiques ou d'ordre économique, le droit positif aidant, pourront modifier les conditions du travail et l'échelle des salaires, de manière à ce que les exigences de la vie productive s'accommodent aux conditions du bien-être social et moral de la population.

L'honneur de la génération présente est d'attacher un grand intérêt à savoir « quel est le rapport qui existe entre les changements qui surviennent dans la manière de vivre et le taux des salaires; jusqu'à quel point l'un peut être regardé comme étant la cause de l'autre ou comme en étant l'effet ». Par niveau de la vie il faut entendre « le niveau des activités adaptées aux besoins.... Une élévation du niveau de la vie pour l'ensemble de la population augmentera beaucoup le dividende national, ainsi que la portion de ce dividende qui revient à chaque catégorie et à chaque industrie. » Une élévation dans le niveau du confort est susceptible d'entraîner une certaine élévation du niveau de la vie, mais niveau de confort ne doit point être pris comme synonyme de niveau de vie. Ce qu'implique une élévation dans le niveau de la vie, c'est un accroissement d'intelligence, d'énergie et de dignité conduisant « à plus de prévoyance et à plus de discernement dans les dépenses ».

On doit admettre que, pour la masse, ce niveau de vie supérieur n'est accessible que par un progrès de situation économique comportant, soit, avant tout, une augmentation de salaires, soit, avant tout, une augmentation de loisirs, parfois un progrès dans les deux sens.

C'est aller trop loin, toutefois, que d'admettre qu'une simple augmentation des besoins personnels de l'ouvrier tende à faire hausser les salaires d'une manière directe. L'augmentation des besoins ne peut faire hausser les salaires qu'en diminuant l'offre du travail; mais la diminution de l'offre du travail entraînera-t-elle une hausse permanente des salaires? Voilà une question capitale à examiner de près quand on pose, comme le fait Marshall, que le but de l'économie politique, envisagée pratiquement, est la recherche du progrès permanent du bien-être des hommes. Considérons donc les niveaux de la vie et des activités par rapport aux niveaux des salaires du point de vue de la réglementation des heures du travail.

Si nous envisageons le problème de ce point particulier, c'est que nous estimons que le surmenage amoindrit la vitalité humaine et dégrade l'humanité. Si « la richesse matérielle existe pour l'homme, et non l'homme pour la richesse matérielle, le remplacement des vies humaines improductives et amoindries par des vies plus fortes et plus productives constitue un bénéfice d'un ordre plus élevé » que le bénéfice de gains matériels réalisés, seulement aux dépens des qualités dont l'ensemble des vies humaines est susceptible de s'accroître, quand le travail de production n'abuse pas de leurs forces.

Mais dire que la réglementation des heures de travail est une bonne chose, n'entraîne pas à partager l'opinion commune, qu'une hausse des salaires et la diminution du chômage pourraient être provoquées par une raréfaction du travail. Sans doute si des employés de tramways obtenaient par une grève la diminution de leur nombre d'heures de travail, et qu'il n'y eût pas de diminution du nombre de kilomètres-heure parcourus en une journée par les voitures sur les lignes existantes, la Compagnie devrait embaucher un plus grand nombre d'employés, et, probablement, le salaire moyen quotidien serait relevé. Mais si cela était la conséquence immédiate du succès de la grève, « d'autres conséquences plus importantes, quoique plus éloignées », en découleraient aussi. Et ces conséquences les voici, c'est que de la restriction du rendement du travail dans l'exploitation des tramways, résulterait l'arrêt de l'extension des tramways; « qu'à l'avenir moins d'hommes seraient employés à la construction et à l'exploitation des tramways; que bien des gens de

travail et autres iraient à pied ; que beaucoup continueraient à vivre étroitement confinés dans les villes qui auraient pu avoir des jardins et plus d'air dans les faubourgs ; et que, les classes ouvrières entre autres, se trouvant dans l'impossibilité de payer pour avoir d'aussi bons logements que ceux qu'elles auraient pu avoir sans cela, il y aura moins de constructions à faire ».

L'opinion que les salaires peuvent être élevés d'une manière permanente au moyen de restrictions apportées au travail, repose sur la croyance à la fausse théorie du *fonds de travail*. Il est complètement inexact de penser qu'il existe une certaine quantité de travail à faire, quel que soit le prix du travail. « La demande relative au travail provient du dividende national, c'est-à-dire qu'elle provient du travail. Moins il y a de travail d'une certaine sorte et moins il y a de demande pour d'autres sortes de travail ; et si le travail se raréfie, moins d'entreprises sont lancées. » Qu'on ne s'y trompe pas, en effet : pour lancer des entreprises nouvelles, pour agrandir celles qui existent, souvent même pour leur permettre de surmonter une crise de mévente ou de prix non rémunérateurs, il faut que les entrepreneurs fassent appel au crédit, c'est-à-dire au capital, à « l'argent frais ». Mais de son essence le capital « souffle où il veut », et il souffle toujours dans la direction où l'appelle le taux d'intérêt qui combine au mieux, ensemble, l'élévation et la sécurité. C'est dire que les industries et les pays où l'activité productrice est entravée et diminuée par l'usage courant de grèves en vue d'introduire dans les salaires généraux un élément de *rent* ou de *quasi-rent* prélevée sur la part que le capital avait le droit d'escompter comme profits probables et légitimes, sont des industries et des pays qui deviennent des pôles de répulsion pour le capital, et, qu'en conséquence, l'exportation du capital amènera au bout de quelques années un amoindrissement de la demande effective du travail et comme contre-coup une diminution du taux des salaires. Il est plus facile de faire fuir le crédit et le capital que de les faire revenir, quand ils sont partis.

Mais, d'autre part, il convient d'applaudir à toutes les mesures prudentes et sagaces, par lesquelles les syndicats ouvriers s'efforcent d'élever le niveau de vie de leurs membres en assurant, de manière permanente, des rémunérations convenables pour leur travail.

Marshall ne s'en tient pas à l'approbation de l'œuvre des trades-

unions, il ne craint pas de faire appel à l'intervention de l'État. Sans doute il répudie le collectivisme, partant de cette observation fort simple que « jusqu'à notre époque presque toutes les innombrables inventions qui nous ont donné l'empire sur la nature ont été l'œuvre de travailleurs indépendants et que les fonctionnaires, sur toute la surface du globe, n'y ont contribué que pour relativement peu de chose.... Il y aurait, donc, dans l'état de choses actuel, trop de risques à confier à une pure démocratie l'accumulation des ressources qui sont nécessaires pour augmenter encore notre empire sur la nature. » Il faudrait, avant la mise en activité du collectivisme, que « le peuple tout entier ait acquis une aptitude de dévouement désintéressé au bien public, qui est aujourd'hui relativement rare ».

« Mais, ajoute-t-il, cette attitude prudente n'implique nullement un acquiescement aux inégalités actuelles de la richesse. La science économique s'est, depuis bien des générations, portée, avec une force croissante, vers la conviction qu'il n'y a aucune nécessité réelle, et, par suite, aucune justification morale, pour que l'extrême pauvreté vive côte à côte avec l'extrême richesse. Les inégalités de richesse constituent un grave défaut dans notre organisation économique. Toute diminution de ces inégalités, *lorsqu'elle peut être obtenue par des moyens qui ne brisent pas les ressorts de la libre initiative et de la force du caractère, et qui, par suite, n'arrêtent pas matériellement le développement du dividende national*, apparaissent comme constituant un bénéfice social net. Quoique l'arithmétique nous avertisse qu'il est impossible d'élever tous les revenus au-dessus du niveau déjà atteint par les familles d'artisans particulièrement aisés, il est certainement désirable que les familles qui se trouvent au-dessous de ce niveau voient leurs revenus s'élever, alors même que l'on abaisserait un peu ceux des familles qui se trouvent au-dessus. »

Le système de la liberté demande à être justifié. Sa justification repose sur une probabilité, à savoir qu'il est « le meilleur, à la fois au point de vue matériel et au point de vue moral, pour ceux qui sont à peu près sains de corps et d'esprit ». Mais, hélas! au-dessous d'eux il y a un « résidu ». Pour relever la situation de ce *résidu*, Marshall n'hésite pas à souhaiter la fixation légale d'un salaire minimum familial, malgré les nombreux inconvénients et abus qui pourraient en résulter.

L'État a, d'ailleurs, d'autres devoirs à remplir dans l'intérêt du progrès économique et social de la nation. Il doit tendre à augmenter la somme totale du travail qualifié, en assurant aux enfants du peuple une éducation convenable qui « façonne le caractère, les facultés et les activités », ainsi que du grand air et de l'espace, pour leurs jeux, dans tous les quartiers des classes ouvrières. Il convient, en effet, de diminuer assez vite l'offre du travail qui n'est apte qu'à l'ouvrage non qualifié, pour « conserver, dans tout son essor, le progrès mécanique » qui tend à en restreindre la demande. Or, la diminution du travail non qualifié ne peut se réaliser utilement pour le pays, que si les ouvriers non qualifiés, ou les fils d'ouvriers non qualifiés, passent dans la classe des ouvriers qualifiés. « L'État paraît être tenu de contribuer avec générosité, et même avec prodigalité, à cette part de bien-être que la classe ouvrière pauvre ne saurait se procurer facilement; et il est tenu, en même temps, d'exiger que l'intérieur des maisons soit tenu proprement et soit digne de ceux qui seront appelés plus tard à agir en citoyens vigoureux et responsables. » Encore n'est-ce point assez que la maison soit propre, saine, bien aérée. « Des ouvriers capables et de bons citoyens ne sauraient vraisemblablement provenir de familles dont la mère est absente durant une grande partie du jour, ni de familles où le père rentre rarement avant que les enfants soient endormis. » Il faut donc que la journée de travail soit telle, que le père de famille ait la possibilité de vivre quelques heures chez lui de la vie famille. D'ailleurs « un certain temps exempt de la fatigue du travail, qui harasse sans instruire, est une condition nécessaire à un niveau élevé de la vie.... Malheureusement la nature humaine s'améliore lentement, et nulle part son amélioration n'est plus lente qu'en ce qui concerne la dure tâche d'apprendre à bien employer ses loisirs ! »

Marshall termine son livre des *Principes économiques* par une page d'une émouvante grandeur : « En étudiant la difficulté que présente l'adaptation de l'offre et de la demande pour les diverses sortes d'aptitudes industrielles, nous avons appelé l'attention sur le fait que l'adaptation ne pouvait pas être à peu près exacte parce que les méthodes industrielles changent rapidement.... Les difficultés que nous venons d'étudier roulent en grande partie sur la longue persistance des habitudes et des manières héréditaires de penser et de sentir.

Si l'organisation de nos sociétés anonymes, de nos chemins de fer, de nos canaux, est mauvaise, nous pouvons l'améliorer dans le cours d'une décade ou deux. Mais les éléments de la nature humaine qui se sont développés durant des siècles de guerre et de violence, et aussi de jouissances grossières et sordides, ne sauraient être beaucoup modifiés dans le cours d'une génération.

« Maintenant, comme toujours, de nobles et ardents faiseurs de projets en vue de la réorganisation de la société ont tracé de magnifiques tableaux de l'existence telle qu'elle pourrait être sous le régime des institutions que leur imagination crée sans effort. Mais c'est là une folle imagination, en tant qu'elle part de l'hypothèse, que la nature humaine, sous ces nouvelles institutions, subirait en peu de temps des changements que, même dans des conditions favorables, on ne saurait espérer au bout de tout un siècle. S'il était possible de transformer ainsi idéalement la nature humaine, la chevalerie économique dominerait partout, même sous les conditions existantes de la propriété privée, et la propriété privée, dont la nécessité ne dépasse pas sans doute les qualités de la nature humaine, cesserait d'être nuisible au moment où elle cesserait d'être nécessaire.

« Il faut bien se garder de la tentation d'exagérer les maux économiques de notre époque.... Mais il n'est pas moins faux, et en général il est beaucoup plus insensé, de biaiser avec la vérité pour une bonne cause que pour une cause égoïste. Et les tableaux pessimistes de notre époque, joints aux exagérations romanesques du bonheur des siècles passés, tendent nécessairement à éliminer les méthodes de progrès dont l'œuvre, quoique lente, est néanmoins solide, et, aussi, à faire adopter hâtivement d'autres méthodes qui promettent davantage, mais qui ressemblent à ces remèdes énergiques des charlatans, remèdes qui tout en amenant rapidement un peu d'amélioration, sèment les germes d'une maladie durable et générale. Cette impatience peu sincère est cependant un mal moins grand que cette torpeur morale qui peut supporter que nous, avec notre science et nos ressources modernes, nous acceptions de voir, d'un œil satisfait la destruction continuelle dans des multitudes d'existences humaines de tout ce qui fait la bonté de la vie, et de nous consoler par la pensée que, quoique l'on puisse dire, les maux de notre époque sont moindres que ceux des époques passées. »

***

En terminant l'étude que nous consacrions à la Doctrine économique du Pr A. Wagner dans un numéro antérieur de cette *Revue*, nous émettions le vœu que la science économique pût être établie sur des « fondements » aussi fermes pour les droits économiques de l'individu que pour ceux de la société.

Ce vœu, le Professeur Marshall l'avait entendu par avance, et ses *Principes* l'avaient rempli depuis longtemps déjà, à notre insu. Il suffisait — nous ne nous en doutions pas — « de présenter dans une forme nouvelle les vieilles théories, en s'aidant de l'œuvre nouvelle qu'a produite notre époque, et en se référant aux problèmes nouveaux qui s'y posent ». Le principe était bon, comme le démontre l'œuvre de Marshall, mais il ne fallait pas moins que toute la finesse d'analyse économique du maître de Cambridge unie à la profondeur de sa sympathie pour les humbles de la vie, pour soutenir victorieusement une gageure que tout autre que lui aurait perdue.

G. Lecarpentier.

DOSSIERS D'INFORMATIONS
SUR LA GUERRE ET SUR LA PAIX

La Revue *commence ici la publication d'une série d'articles dont les rédacteurs s'efforceront de rassembler, dans le cadre restreint qui leur est ouvert, les informations les plus brèves et les plus précises sur les principales questions posées par la guerre et que les négociations de demain devront résoudre : situation, conditions et valeur des possessions actuelles, conditions des populations et ressources des territoires disputés, rapports et conditions économiques des divers belligérants avant la guerre, etc.*

La Revue *poursuivra ces enquêtes, en leur ouvrant autant de dossiers, dans la mesure où ses rédacteurs parviendront à mettre en œuvre des sources suffisantes d'information.*

I. — LES CONFINS RUSSES D'OCCIDENT
DE LA BALTIQUE A LA MER NOIRE

INTRODUCTION

Durant les trois dernières années, le théâtre oriental de la lutte a été la vaste plaine qui, s'allongeant de la Baltique à la Mer Noire, se recourbe deux fois et s'appuie à l'ouest sur le haut et puissant massif des Carpathes, à l'est sur les petits plateaux du Centre russe dont l'altitude oscille entre 200 et 400 mètres. Cette longue dépression, jetée en travers de l'Europe, forme la soudure entre la grande plaine septentrionale du continent, d'une part et les régions plates de la Russie méridionale et de la vallée danubienne. Lieu de passage naturel des peuples se dirigeant de l'orient vers l'occident ou du midi vers le nord, elle a été fatalement soumise à des vicissitudes politiques sans nombre et a subi bien des dominations diverses : de là, l'absence de races concentrées en des habitats distincts et localisés dans ces contrées sans relief marqué où les conditions naturelles rendent fragiles et éphémères les délimitations politiques et mettent des entraves à la constitution de zones ethniques bien définies.

Les populations qui occupent cette plaine, non seulement sont fortement mélangées et présentent quelques rares centres de groupement, mais encore n'ont entre elles aucun lien, aucune affinité : beaucoup d'entre elles appartiennent à des races non slaves telles que les Allemands, les Lettons, les Roumains, les Tartares, et, quand elles se rattachent à la grande famille slave (comme c'est le cas des Polonais, des Lithuaniens, des Ruthènes, etc.), elles se distinguent quant à la civilisation, la langue, la religion et les mœurs des Russes proprement dits qui occupent le noyau central de l'Empire.

Historique. — Toute cette longue lisière de provinces qui bordent en avant-postes défensifs la véritable Russie, des rivages de la Baltique à ceux de la Mer Noire, ne sont en fait que des conquêtes annexées depuis le règne de Pierre le Grand.

Au nord, l'Ingrie, la Carélie, l'Esthonie et la Livonie qui appartenaient depuis deux siècles à la Suède, furent enlevées à celle-ci par le traité de Nystad en 1721. C'était là le prélude de la mainmise graduelle sur la Finlande et du rejet de la puissance suédoise dans la péninsule scandinave.

Les contrées s'étendant du Golfe de Riga à la moyenne vallée du Dniepr faisaient partie aux XVIIe et XVIIIe siècles du gouvernement de Varsovie qui, déjà en 1690, avait perdu les sources du Dniepr avec Smolensk et l'Ukraine centrale avec Kief. Ces conquêtes n'assouvirent point les ambitions des souverains moscovites. L'impératrice Catherine II méditait d'étendre son protectorat à toute la Royale République de Pologne, mais contrariée dans ses plans par la politique du roi de Prusse Frédéric II, elle se contenta de prendre part à chacun des trois partages de l'État polonais. La Russie obtint en 1772 la Livonie lithuanienne, les derniers territoires polonais de la rive gauche du Dniepr ; vingt et un ans plus tard (en 1793), elle se saisissait de la Kiovie occidentale, de la Podolie, de la Lithuanie orientale avec Minsk ; enfin, en 1795, elle complétait son œuvre en annexant la Courlande et le reste de la Lithuanie.

Au commencement du XIXe siècle, cette progression fut enrayée par Napoléon Ier mais, en 1815, le tsar Alexandre se faisait livrer lors des négociations du Congrès de Vienne toute la riche et importante région autour de Varsovie, région qui avait été concédée

en 1795 soit à l'Autriche, soit à la Prusse, et qui devint la « Pologne russe ». Ce fut alors le quatrième partage.

A ce mouvement vers l'ouest, dirigé contre la Pologne, correspondait une expansion analogue sur les bords de la Mer Noire aux dépens de la Turquie. Sur la Crimée et le Bas-Dniepr s'établissait le protectorat russe, puis la souveraineté intégrale russe, de 1774 à 1790. — Au traité de Jassy en 1792, le gouvernement de Saint-Pétersbourg se faisait céder les provinces comprises entre le Dniepr et le Dniestr[1]. Par une nouvelle guerre heureuse, il arracha aux Turcs toute la Bessarabie (traité de Bucarest, 1811), province dont il abandonna la partie méridionale à la Roumanie, au traité de Paris de 1856 mais qu'il recouvra en 1878, faisant consacrer cette reprise l'année suivante par le Congrès de Berlin.

Toutes ces acquisitions territoriales faites du XVIIe au XIXe siècles, malgré une politique tenace de russification et de fusion, sont restées étrangères au gouvernement qui les dominait et ont supporté avec impatience ce régime[2].

I. — LES PROVINCES BALTIQUES

1° Caractères communs.

Dans l'empire de Russie, on désigne sous le nom de Provinces Baltiques trois gouvernements, situés sur les rives méridionales de la Baltique et du Golfe de Bothnie, qui, sans avoir jamais joui d'aucune autonomie politique ou d'aucun privilège économique, se trouvent cependant par leur population, leur langue, leur civilisation si nettement distinctes du corps slave de l'empire qu'ils ont toujours paru être rattachés à celui-ci sans en faire partie intégrante et sans s'y fondre même partiellement. Ces trois gouvernements ont du reste conservé, hormis dans le langage administratif, leurs

1. Sur une petite baie de ce littoral s'élevait alors un misérable village, Hadji-Bey qui est devenu Odessa.

2. Statistiques et rapports officiels, études et travaux privés, relatifs aux questions économiques, ethniques, financières de Russie, présentent tous cette caractéristique de ne donner que des aperçus d'ensemble portant sur de très vastes régions, ce qui peut être attribué à la défiance traditionnelle du gouvernement impérial vis-à-vis de l'étranger. La Pologne et la Finlande échappent en partie à ce mystère en raison de la situation politique (plutôt fictive) dont elles jouissaient sous l'ancien régime.

anciens noms de provinces : ce sont au nord, l'Esthonie, baignée par le Golfe de Bothnie; au centre la Livonie qui s'ouvre sur le Golfe de Riga; à l'ouest et au sud, la Courlande qui s'avance entre la Baltique et le Golfe de Riga.

Géographie. — Aucune division naturelle n'est nettement marquée entre ces trois provinces qui sont en bordure maritime de la grande plaine de l'Europe septentrionale.

Le *relief* y est peu accusé; point de ligne de partage des eaux délimitant des bassins différents. Les pentes sont insensibles et l'écoulement des pluies se fait capricieusement par suite de l'absence de sollicitation vers une cuvette maritime : d'où il résulte une abondance de lacs, d'étangs et une tendance des cours d'eau à déplacer leur lit et à tracer des courbes sinueuses. Il semble bien cependant que ces terrains soient soumis à un lent mouvement d'exhaussement, mouvement identique à celui qui se manifeste en Suède et en Finlande.

Au sein de cette plaine font saillie quelques plateaux dont l'altitude reste modeste et l'étendue médiocre. Les principaux sommets de la Livonie sont le Munna Mäggi (323 m.) et le Gaising Kaln (307 m.); en revanche l'Esthonie ne possède que l'Emmo Maggi (154 m.) et la Courlande n'a même point de semblables hauteurs. Au fond du Golfe de Riga se trouvent placées de façon symétrique de part et d'autre de la Duna deux étroites régions accidentées où plusieurs lignes de collines encadrent des lacs et des ruisseaux : la Suisse de Wenden en Livonie et la Suisse Courlandaise (dont le point culminant atteint 134 m.). Ainsi rien, hormis quelques ondulations plus accentuées que les autres, ne vient rompre la monotonie de la plaine dans cette partie des rivages Baltiques.

Le régime hydrographique de ces pays se ressent inévitablement de leur caractère peu montagneux; point de véritables vallées, car les eaux n'étant point sollicitées par une pente ne se concentrent pas. Aussi les rivières côtières, isolées et sans affluents, se multiplient-elles sur le pourtour du Golfe de Riga mais conservent des dimensions modestes. Les plus importantes d'entre elles, la Pernau, les deux Aa, la Windau, constituent des petites voies de pénétration et à leur embouchure s'élèvent des ports dont l'origine est essentiellement commerciale.

Un seul fleuve traverse ces régions : la Duna qui prend naissance fort avant dans l'intérieur des terres dans un seuil de faible élévation d'où partent de puissants cours d'eau vers la Baltique, la Mer Noire et la Caspienne[1]. La Duna dont le bassin occupe 78,000 kilomètres carrés a un débit à la fois régulier et important; route fluviale de premier ordre, elle met en communication l'intérieur de la Russie avec l'Europe septentrionale et occidentale. Son port terminal, Riga, est l'un des plus considérables centres de navigation dans la Baltique.

Pourtant, ces provinces, quoique privées de relief accusé, sont pourvues de *côtes* découpées ou plongeantes qui contrastent avec la longue série de plages dotées de cordons littoraux existant en Prusse. Si la Courlande, prolongement de la Prusse, rappelle l'aspect de celle-ci par ses contours souvent rectilignes, l'Esthonie et la Livonie ont des rivages beaucoup plus indentés mais d'accès facile, ce qui a permis la création sur cette façade maritime de ports nombreux et prospères : ce dernier caractère tient tout autant au trafic international attiré par la situation favorable de ces points d'accès qu'à la richesse de l'arrière-pays.

Ethnographie. — Des trois provinces baltiques, deux seulement ont conservé leurs anciennes populations. Les *Cures* de Courlande ont disparu actuellement en se fondant rapidement parmi les Lettes et les Polonais. En revanche, les *Esthes*, d'origine finnoise, dominent dans les deux gouvernements septentrionaux : la moitié d'entre eux est concentrée en Livonie, un tiers en Esthonie et le reste dans les districts voisins de Pskov. Ils font preuve d'une grande résistance à l'assimilation et ont conservé leur idiome national : l'esthe qui, rudimentaire pendant longtemps, se développe grâce à des apports et sous des influences étrangères et qui donne lieu, non seulement à une littérature, mais encore à des journaux.

Les *Lettes*, très distincts de leurs voisins, se montrent plus énergiques qu'eux car ils se sont incorporés peu à peu les peuples autochtones de Livonie et de Courlande : répandus surtout dans ces deux provinces (Courlande 44 p. 0/0 et Livonie 38 p. 0/0), ils s'étendent dans les gouvernements lithuaniens, en particulier celui de Witepsk

1. Du plateau de Valdaï (altitude 350 m.) se dirigent vers la Mer Noire, le Dniepr et vers la Caspienne, la Volga.

(autrefois connu sous le nom de Livonie polonaise) qui renferme le septième de la nation lettonne.

Celle-ci possède également sa langue particulière qui, très proche du lithuanien, tend cependant à perdre de son originalité au contact du polonais et du lithuanien. Une littérature abondante, ainsi que des journaux et des revues, attestent l'importance du facteur linguistique letton.

Outre ces populations aborigènes, on rencontre en Esthonie et en Livonie des *Suédois* dont l'émigration date de l'époque où ces provinces appartenaient au royaume de Suède (XVIe et XVIIe siècles), des *Allemands*, dont l'installation dans ces pays baltiques remonte à la domination des Chevaliers teutoniques et Porte-Glaives. La Courlande, ancienne terre polonaise, est en partie peuplée de *Lithuaniens* et de *Polonais*. Enfin depuis la mainmise sur ces territoires, une certaine immigration de *Russes* s'est fait sentir dans ces régions.

Un dernier élément ethnique reste à signaler : les *Juifs* qui, dans les Provinces Baltiques comme dans les autres régions occidentales de la Russie, sont presque entièrement concentrés dans les grandes villes commerçantes et les ports.

Au point de vue religieux, la majorité de la population appartient aux diverses églises protestantes ; les Russes immigrés représentent seuls le rite orthodoxe grec.

Agriculture. — Le sol de ces gouvernements septentrionaux, formé comme en Finlande d'un plateau rocheux primitif recouvert d'une couche variable de terre végétable, se prête difficilement aux cultures rémunératrices que le climat assez rigoureux pourrait permettre. Aussi, dans cette contrée la campagne se présente surtout sous l'aspect de vastes étendues de forêts entremêlées de pâturages et de marécages. Par suite, les métiers d'éleveur et de bûcheron sont particulièrement en honneur chez les paysans de Livonie et d'Esthonie. Les troupeaux de moutons sont assez abondants et fournissent par leur tonte un aliment à l'industrie et au commerce d'exportation. Les produits d'origine laitière offrent surtout en Courlande matière à trafic avec les districts voisins et même l'étranger.

Toutefois, dans le sud du pays balte, les cultures industrielles sont à signaler : elles portent principalement sur le lin et le chanvre, accessoirement sur les céréales car ces régions ne peuvent se

comparer ni aux plaines du tchernozium ukrainien, ni aux champs à haut rendement de Pologne mais leur prospérité, liée à quelques produits seulement, n'en est pas moins grande. En Courlande cependant, les houblonnières occupent une notable superficie.

La population rurale reste, en raison des conditions naturelles (densité forestière, zone de marais, etc.), fort disséminée ; en dehors des villes, situées sur le littoral ou les rivières il n'y a que peu d'agglomérations. C'est le régime des fermes isolées qui domine malgré le petit nombre des routes et le réseau très lâche des voies ferrées[1].

Industrie. — Les exploitations industrielles des rivages baltiques sont concentrées dans les villes côtières à la fois pour profiter des avantages de la main-d'œuvre et pour disposer des facilités d'exportation. Basées sur des productions naturelles locales, elles se répartissent en quatre groupes :

1° L'industrie du bois. La matière première est tirée, soit des forêts livoniennes et lithuaniennes, soit des zones de l'intérieur grâce au flottage. Scieries, entreprises de menuiserie et de charronnage, ateliers pour la fabrication d'objets usuels ou le travail artistique du bois, abondent autour de Riga, Pernau, etc. En revanche, la préparation de pâte de bois pour le papier n'est pas encore organisée dans ces provinces comme elle l'est en Finlande ou en Suède.

2° L'industrie du cuir. Celle-ci, malgré quelques progrès récents, conserve un caractère secondaire.

3° L'industrie textile. Les récoltes de lin, de chanvre et de laine sont utilisées pour la fabrication des fils, de filés et d'étoffes.

4° L'industrie dérivant de la pêche qui est poursuivie très activement dans la Baltique et le Golfe de Riga. Mais les bâtiments pêcheurs ne se hasardent point au large des côtes et disposent de procédés peu perfectionnés. Les poissons capturés sont presque exclusivement des morues, des sardines et sprats ; les saumons sont assez rares sur ce littoral. Les usines fabriquant les conserves se multiplient dans les ports au cours de ces dernières années.

L'industrie fermière, conséquence de l'élevage, tend à prendre en Courlande de plus en plus d'extension. Enfin, il y a lieu de signaler

1. La densité rurale au kilomètre carré est en Courlande de 22 habitants, en Livonie de 19 et en Esthonie de 21.

la création de certains établissements qui pratiquent l'extraction de l'huile des graines de lin, l'existence de distilleries et de brasseries (industrie allemande).

2° L'Esthonie.

Superficie : 20,248 kilomètres carrés.
Population : 512,500 habitants en 1915, 325,250 en 1875 (26 habitants au kilomètre carré).

Villes. — La Capitale esthonienne, *Revel*, est l'unique grande ville de la province; bâtie sur le littoral méridional du Golfe de Finlande, elle a une origine fort ancienne, due à sa situation maritime à l'ouverture du long golfe qui pénètre jusqu'à la Néva.

Cette ancienne cité hanséatique, prospère au Moyen Age et sous la domination suédoise, a été éclipsée aux XVIIIe et XIXe siècles par Saint-Pétersbourg. Mais par sa position proche de la Suède (en particulier de Stockholm), de la Finlande, par le fait qu'elle est l'unique rade accessible de l'Esthonie et de l'Ingrie, elle tend à reconquérir son rang. Sa population a passé de 35,000 habitants en 1876 à 137,000 en 1913.

Non seulement elle constitue un port de ravitaillement à l'ouverture du golfe finlandais, mais encore elle exporte grâce à son arrière-pays des produits lourds et volumineux (bois presque exclusivement). Aussi ce port est-il fréquenté par les navires russes, suédois, allemands et même anglais. Toutefois l'un des inconvénients qui toujours a limité son essor est l'encombrement par les glaces qui, dans ces mers resserrées de la Haute Baltique, se produit de bonne heure.

Aussi dès 1850 s'est-il créé sur la Baltique une annexe ou avant-port de Revel à 45 kilomètres à l'ouest de celle-ci sur le promontoire qui fait face à Hangö : *Port-Baltique*. Ce port, qui a beaucoup grandi depuis un demi-siècle, offre le double avantage de permettre aux vaisseaux de mouiller en eau profonde et d'être libre de glace plus longtemps que Revel.

Cette double escale maritime facilitera vraisemblablement le développement de l'Esthonie en ouvrant un large accès vers l'étranger à cette province. Celle-ci est divisée administrativement en 4 districts : *Revel*, *Hapsal* *Weissensten*, et *Wesenberg*.

Voies de communication. — Le réseau ferré esthonien est extrêmement limité : une unique ligne longe le rivage, desservant Revel, Port-Baltique et les petits havres de pêcheurs, mais elle se rattache par deux prolongements aux voies livoniennes.

Quant aux routes, elles sont également très peu nombreuses dans cette portion des pays baltes.

3° La Livonie.

Superficie : 47,029 kilomètres carrés. Population : 1,778,500 habitants en 1915 (38 habitants au kilomètre carré); 1,017,000 en 1875.

Villes. — La Livonie n'est pas, aux points de vue politique ou ethnique, limitée strictement au gouvernement de Dorpat mais s'étend à une notable portion du gouvernement voisin de Witepsk qui forme la Livonie polonaise soumise depuis le XVIIe siècle à la domination des souverains de Varsovie (voir ci-dessous au chapitre Lithuanie).

La capitale de la province est *Dorpat*, ancienne ville qui, si elle était privée de son université (comme ce fut le cas de 1714 à 1802), jouerait un rôle tout à fait secondaire. Elle rappelle les villes intellectuelles d'Allemagne et d'Angleterre et sa population revêt un cachet tout particulier en raison de la présence d'un nombreux corps de professeurs et d'étudiants (en 1913, 2,200). C'est également un centre agricole donnant lieu à un trafic restreint.

Toute l'activité industrielle et commerciale se trouve localisée dans les ports : *Pernau* à l'embouchure de la Pernova et surtout Riga au fond du golfe de ce nom et sur le delta de la Duna où vient se joindre l'Aa courlandaise.

Riga, l'un des plus riches membres de la Hanse, est restée la métropole mercantile des Germains-baltes comme Dunabourg, plus avant dans l'intérieur des terres, est leur métropole historique. Elle a en 1913 dépassé le demi-million d'habitants (570,000) et elle est destinée à s'accroître encore en s'industrialisant plus qu'elle ne l'a fait[1].

Troisième port de la Russie, elle n'était dépassée que par Saint-Pétersbourg et Odessa. C'est le grand débouché commercial et

1. La population de Riga était en 1836 de 67,000 habitants, en 1867 de 102,000, en 1875 de 135,000, en 1897 de 280,000, en 1902 de 315,000, en 1911 de 410,000.

industriel des centres agricoles non seulement des régions voisines, mais encore de l'intérieur de la Russie grâce à cette large voie de navigation qu'est la Duna, voie doublée de nombreux chemins de fer. Ce débouché exerce une force d'attraction d'autant plus grande que fort méridional, il est exempt de glaces sauf au cœur de l'hiver.

En ce qui concerne la navigation, Riga joint à l'avantage d'être le siège d'entreprises maritimes, celui d'être une escale très fréquentée par toutes les marines marchandes de la Baltique. En dépit de sa position un peu excentrique par rapports aux courants commerciaux, les compagnies allemandes et anglaises y relâchent régulièrement comme à Libau ou Revel.

Quoique les exportations soient assez variées, la grande cité rigéenne reste avant tout le principal marché du lin et des bois; à ce dernier égard, elle rivalise avec Arkhangel et Saint-Pétersbourg. Elle exportait comme moyenne annuelle :

Dans la période 1901-1905, 910,000 tonnes de bois

Dans la période 1906-1910, 1,240,000 tonnes de bois soit 35 p. 0/0 du chiffre global.

A ces produits traditionnellement expédiés se sont joints des objets de commerce nouveaux qui tendent à prendre une place de plus en plus importante : les peaux préparées dans la région, les beurres, œufs et fromages de Courlande qui concurrencent les denrées similaires d'origine danoise. Ainsi Riga a pris, dans ces dernières années, le caractère de port international où viennent s'approvisionner les riverains de la Baltique et est devenue une des portes d'accès vers les richesses de la Russie Occidentale.

Cette vieille ville des Hanséates est naturellement peuplée par un élément germanique très puissant : en particulier, les banques de la région, qui presque toutes y ont leur principal établissement (capital social : 3 millions de francs), sont aux mains d'Allemands baltes : en général, les industries du tissage, des conserves, les scieries et les fabriques de pâte de bois, sont soumises aux mêmes influences. Les relations maritimes et commerciales sont très étroites entre Riga et les ports prussiens ou allemands de Memel, Königsberg, Stettin, Dantzig, Brême, etc.

Il y a lieu de signaler, outre l'ancienne capitale des Chevaliers

Teutoniques *Wenden* devenue un centre agricole, les chefs-lieux de district : *Wolmar*, *Walk Werö*, et *Fellin*.

Voies de communication. — Le réseau ferré livonien, plus dense que celui d'Esthonie, affecte une disposition très irrégulière par l'absence de grandes villes dans le centre de la province. Une petite localité, Walk, constitue la plaque tournante de la Livonie : de là rayonnent deux lignes vers le nord c'est-à-dire vers l'Esthonie, l'une occidentale par Fellin, l'autre orientale par Dorpat — vers le nord-ouest la ligne de Pernau — vers le sud-ouest, la ligne de Riga.

Ce dernier point est, en réalité, le nœud ferroviaire très excentrique de la région. Là, viennent aboutir le chemin de fer de la Duna qui passe par Witepsk et Smolensk, celui de Courlande qui se divise en deux branches. l'une passant par Mittau et se raccordant à la ligne Kovno-Libau, l'autre gagnant Windau sur la Baltique, enfin la ligne venant de Walk et desservant Wenden.

En définitive, cette région est bien dotée comme voies ferrées et l'on comprend que dans les docks de Riga viennent s'accumuler les récoltes et les produits des gouvernements circonvoisins.

4° La Courlande.

Superficie : 27,286 kilomètres carrés.
Population : 637,000 habitants en 1875 ; 812,000 en 1915, soit 30 habitants au kilomètre carré.

Cette province ayant été unie à titre plus ou moins personnel à la Royale République Polonaise, l'influence polonaise s'y est longtemps exercée et y subsiste encore à côté de l'action purement lithuanienne.

Villes. — La Courlande, pays de pâturages et de fermes, n'a point de villes fort importantes mais de nombreuses bourgades où sont concentrés les produits agricoles avant d'être dirigés vers les points d'embarquement les plus proches : Riga, Libau, etc.

Les côtes sablonneuses s'opposent à la création de grands ports naturels. Alors que des centres de navigation pullulent sur la rive livonienne (est) du golfe de Riga, la rive courlandaise (ouest n'est guère peuplée que de petits havres de pêcheurs.

Sur la Baltique, au centre de la courbure du littoral, une seule

rade vraiment prospère : *Libau* bien qu'établie sur une plage et reliée à la mer par un long chenal qui exige de constants travaux de balisage. D'une population de 91,000 habitants (elle en comptait 11,000 seulement en 1871), elle est le débouché maritime de la Lithuanie et de la Courlande occidentales alors que par sa proximité avec l'Allemagne et la Suède (Göteborg, etc.) elle est visitée par d'innombrables navires marchands appartenant à toutes les marines qui sont représentées dans la Baltique. Le long de ses jetées viennent mouiller les bâtiments des Compagnies allemandes, anglaises qui fréquentent ces parages; sur ses quais s'accumulent, outre les envois de beurre, de fromage, de conserves, les cargaisons de lin et surtout de bois. De ce dernier article, les chiffres sont considérables et progressent encore : 120,000 tonnes, moyenne annuelle de 1901-1905 — 160,000 tonnes moyenne de 1906-1910.

Plus au nord, *Windau*, à l'embouchure de la rivière du même nom, joue le rôle d'annexe de Libau et exerce une attraction locale sur les produits agricoles de la région qui s'allonge en presqu'île entre Baltique et le Golfe de Riga.

La capitale de la province est *Mittau*[1], centre politique, faiblement industriel et principalement agricole; sa population, par suite, n'a point suivi une progression aussi remarquable que celle de Libau : de 23,000 habitants en 1867, elle a passé 47,000 habitants en 1915. Sans la voie ferrée qui l'a reliée à Riga, cette ville n'aurait qu'une existence végétative.

Les autres localités qui comptent parmi les chefs-lieux des dix districts du gouvernement de Mittau sont : *Goldingen* sur la Windau, *Bauske*, *Hasenpot*, *Grobin*, *Tukkum*, *Illuxt*, et *Jakobstadt*.

Voies de communication. — En dehors des chemins de fer d'intérêt purement local, la Courlande est traversée seulement par trois grandes lignes. Deux d'entre elles relient Riga à Mittau et à Windau, la troisième, desservant la portion méridionale de cette région, rattache Kovno, grande ville lithuanienne à Libau et, par un court tronçon greffé sur la voie principale, atteint Mittau.

C'est donc un réseau assez sommaire dont, fait caractéristique,

1. Cette ville est surtout connue en France pour avoir servi d'asile au comte de Provence (Louis XVIII) de 1799 à 1801.

Wilna Capitale d'état
Grodno Chef-lieu de province
Biélostock Ville
FINLANDE
SUÈDE
Golfe de Botnie
Ile d'Aland
Helsingfors
Lac Ladoga
CARÉLIE
Golfe de Finlande
Neva
ST-PÉTERSBOURG
Stockholm
Port Baltique
Revel
Narva
ESTHONIE
INGRIE
I. Dago
I. Ösel
Pernau
Dorpat
G. de Riga
LIVONIE
Windau
Pskow
Ao
Wenden
Libau
Mittau
Riga
COURLANDE
Volga
MOSCOU
BALTIQUE
LITHUANIE
Dünabourg (Dvinsk)
Duna
Witepsk
Dantzig
Konigsberg
Kovno
Wilna
Dniepr
PRUSSE
ALLEMAGNE
Suwalki
Smolensk
Vistule
Niemen
Minsk
Mohilev
RUTHÉNIE BLANCHE
Grodno
Plock
Lomza
Biélostok
Varsovie
Kalisch
Siedlce
Brest-Litowsky
Pinsk
Pripet
Lodz
POLOGNE
Pietrkow
Radom
Tchernigov
Kovel
Kielce
Lublin
Cholm
Loutsk
WOLHYNIE
GALICIE
LUDOMÉRIE
Jitomir
Kief
Bergditchef
Pultawa
Krementchoug
AUTRICHE-
Kamenets
UKRAINE
Buda-Pest
Khotin
Mohilev-Podolsk
Iekaterinoslav
HONGRIE
Alexandrovsk
Dniestr
Pruth
Krivorog
BESSARABIE
Kichinev
Nicolaief
MOLDAVIE
Kherson
Odessa
Bender
Dniepr
TAURIDE
MER D'AZOV
Akkerman
Reni
Kilia
CRIMÉE
VALACHIE
Ismailia
Bucarest
ROUMANIE
Simféropol
Danube
DOBROUDJA
SERBIE
BULGARIE
MER NOIRE
0 100 200 300 km.

les têtes de ligne, à l'exception de Libau, sont en dehors des limites de la province.

5° Les iles.

A l'entrée du Golfe de Riga s'étend un archipel qui n'est, en définitive, que la continuation du massif esthonien primitif se prolongeant dans la Baltique par un plateau sous-marin. Il comprend deux groupes symétriques : au nord, la grande île de *Dagö*, entre elle et le continent, *Worms*; toutes deux dépendant de l'Esthonie — au sud, la grande île d'*Oesel*, entre elle et le continent, *Mön*: toutes deux dépendant de la Livonie.

Alors que le chenal d'Esthonie n'atteint qu'une profondeur moyenne de 8 mètres et çà et là quelques fosses de 20 à 30 mètres, le large canal entre le cap courlandais de Domesnes et la presqu'île méridionale d'Oesel offre presque partout passage aux navires les plus grands car la sonde y atteint 30 à 40 mètres.

Ces îles présentent un intérêt presque uniquement stratégique : elles commandent l'accès de Riga et du littoral livonien. Dagö n'est constituée que de plages sablonneuses sur les bords et de marécages à l'intérieur. En revanche, Mön et Oesel, dotées de quelques collines, couvertes de pâturages sont peuplées de plusieurs milliers d'habitants et forment le district livonien dont le chef-lieu est *Arensberg*, petite localité située sur les rives méridionales de la grande île. Leur population est un mélange de Lettons et Suédois adonnés à l'élevage et à la pêche. Il y a lieu de remarquer dans les noms locaux la persistance de l'influence linguistique scandinave.

II. — LA POLOGNE

Superficie : 127,684 kilomètres carrés.
Population : 12,247,000 habitants en 1915; 7,400,000 habitants en 1879.

L'aire territoriale de la Pologne russe se borne à une très faible portion de l'étendue occupée autrefois par la Royale République Polonaise. Elle comprend la région acquise par la Cour de Saint-Pétersbourg lors des remaniements du Congrès de Vienne, région qui

s'avance en saillie entre la Prusse au nord, la Posnanie à l'ouest, la Galicie au sud, la Lithuanie à l'est[1].

Géographie. — Le *relief* de la Pologne est peu accentué mais fort localisé : il est constitué par les pentes septentrionales des Carpathes qui s'abaissent progressivement vers la dépression baltique, pentes puissamment errodées et creusées par la Vistule et ses affluents supérieurs. Ceux-ci, non seulement se sont frayés un passage, mais encore ont élargi souvent considérablement leur vallée.

Dans le Royaume de Pologne se fait par une série de plateaux et de collines la transition entre le massif galicien et les plaines basses de Prusse. Les points culminants de cette région intermédiaire sont formés par la petite chaîne du Lysa Gora (le Mont Chauve) qui atteint au maximum 603 mètres et qui s'étend dans le gouvernement de Kielce; les plus hauts sommets du gouvernement de Lublin, n'ont guère que 250 mètres et la Suisse polonaise enclavée dans les cours supérieurs de la Wartha et de la Pilica (gouvernement de Piotrkow) n'a point de cimes dépassant 490 mètres mais elle constitue cependant un centre minier de premier ordre.

Au point de vue hydrographique, la Pologne russe mérite le nom de Pays de la Vistule car ce fleuve, passant par Varsovie, Plock, constitue l'axe de ces provinces. Déjà avant de franchir la frontière galicienne, il a reçu les eaux du San et roulant une masse énorme, il a un lit de 200 à 400 mètres de large. Aussi est-il navigable même pour les chalands d'un fort tonnage : c'est là une voie commerciale d'un intérêt considérable pour la Pologne, voie qui a, du reste, de nombreuses ramifications par les multiples tributaires également navigables qui s'échelonnent le long de chaque rive. Tel est, en particulier, le cas du Bug qui arrose tous les districts orientaux.

Les régions septentrionales sont traversées ou longées par des affluents de la Vistule (la Narew) ou par le Niémen. Toutefois la Wartha, le plus puissant affluent de l'Oder, ayant elle-même des

1. En raison de l'union personnelle établie en 1815 entre le titre de tsar et celui de roi de Pologne, la Pologne russe est fréquemment désignée par les expressions : « Royaume de Pologne » ou « Pologne du Congrès ».

Il y a lieu de noter que les statistiques et ouvrages officiels russes distinguent la Pologne du reste de l'Empire. Ce fait tient sans doute à la survivance inconsciente du régime créé par le Congrès de Vienne et attesté jusqu'en 1860 par le maintien d'une ligne douanière russo-polonaise.

sous-affluents, parcourt la portion occidentale de la Pologne avant d'atteindre son confluent en territoire allemand.

Par suite de cette abondance de cours d'eau, le nombre des lacs et étangs de Pologne est fort réduit, sauf dans le gouvernement de Suwalki qui confine aux dépressions marécageuses mazures de Prusse.

La Pologne du Congrès, par le tracé des frontières politiques, présente ce désavantage d'être privée de côtes et de n'avoir plus comme autrefois le débouché naturel de Dantzig sur la Vistule ou de Riga, le port courlandais.

Ethnographie. — Ces provinces sont peuplées par le bloc polonais le plus compact au point de vue ethnique. Sur 12 millions d'habitants, il y a environ 9 millions de *Polonais* qui ne se présentent plus comme dans les autres régions russe limitrophes à l'état épars, appartenant à la catégorie des grands propriétaires fonciers mais qui, au contraire, constituent les diverses classes de la société.

Toutefois dans ce chiffre, il faut faire intervenir les groupements polonisés : tout d'abord les autochtones : *Kupriques* et autres alors que les *Mazures* de Prusse ont pu conserver une faible partie de leur individualité ethnique — ensuite les populations qui au contact des Polonais ont laissé leurs frontières ethniques se rétrécir tels que les *Lithuaniens* et les *Ruthènes* septentrionaux — enfin les colonies étrangères qui se sont peu à peu fondues dans la race dominante : *Tartares*, *Russes* émigrés au XVIIe siècle, certaines sectes juives, etc.

Les éléments non polonais atteignent le taux important de 28 p. 0/0 (2.200.000) et se décomposent ainsi : Juifs 1.600.000 — Allemands 600.000 — Ruthènes 400.000 — Lithuaniens 350.000 — Russes et autres.

Il y a lieu de noter que le district de Kholm (Chelm) si ardemment disputé aujourd'hui par les Polonais et les Ruthènes, qui sont en nombre presque égal dans cette région, a été détaché du Gouvernement Général de Pologne par les autorités de Saint-Pétersbourg en 1912.

Au point de vue religieux, la grande majorité des habitants appartient au culte catholique (Polonais et Lithuaniens), 74 p. 0/0; une forte minorité relève du culte israélite, 15 p. 0/0. Les protestants

comprennent surtout les Allemands; parmi les orthodoxes de rite grec, il y a des Russes et certains éléments polonisés tandis que le rite uniate compte comme adhérents des Lithuaniens et des Ruthènes, fortement persécutés, d'ailleurs, par l'administration impériale et le clergé orthodoxe.

L'église catholique de Pologne russe est dirigée par l'archevêque métropolitain de Varsovie assisté de six évêques (de Kalisch, Plock, Lublin, Sandomir, Kielce et Sejny). La Ruthénie Blanche possédait aussi un archevêque métropolitain qui a transféré son siège de Mohilev à Saint-Pétersbourg.

Mines. — De toute la Russie occidentale, seule la Pologne est richement dotée au point de vue du sous-sol et ce sont ces conditions naturelles favorables qui ont permis le développement dans cette province de très prospères industries.

Les formations géologiques de la Silésie allemande se prolongent en Pologne russe et en Galicie : ainsi s'expliquent à la fois l'identité des richesses minérales de ces districts soumis à des souverainetés différentes et la localisation extrême de ces zones exploitables à la bande méridionale du Royaume de Pologne.

La houille abonde dans la Dombrowa (gouvernement de Piotrkow, donnant lieu à une extraction de 5,800,000 tonnes en 1911 (30 p. 0/0 de la production totale russe) — de 6,900,000 tonnes en 1912 (26 p. 0/0). Ce combustible sert à alimenter, non seulement les usines de la région, mais encore celles de Lithuanie. Cependant les besoins sont tels que la production locale ne suffit pas et que les exportations vers l'intérieur de la Russie occidentale sont largement compensées par des importations venant du bassin silésien limitrophe de Beuthen-Kattowitz (1 million de tonnes environ en 1911). Ce bassin est le foyer carbonifère d'où se détachent en branches avancées les filons moins importants de Pologne russe (8 p. 0/0 environ du gisement) et de Galicie (38 p. 0/0).

Il en est de même pour le fer : les mines de Dombrowa exploitées moins intensivement que celles de Haute-Silésie ont un rendement productif plus notable, le minerai ayant une teneur métallique de 20 à 35 p. 0/0. Il en était extrait en 1911 pour 258,000 tonnes. La réunion dans un rayon très proche des couches de houille et d'hématite ont facilité l'essor de l'industrie sidérurgique.

Enfin les couches de calamine (silicate de zinc) de Silésie se prolongent en territoire russe, dans le gouvernement méridional de Kielce. En 1911, trois mines étaient en exploitation et fournissaient 100,000 tonnes de minerai. Dans la même région, des gîtes cuprifères, autrefois mis en œuvre mais actuellement abandonnés, sont susceptibles d'être repris selon les procédés modernes.

Il convient de signaler également la présence dans le district de Czarkowy de soufrières qui procurent un aliment à l'industrie chimique de Varsovie.

Agriculture. — Les zones pouvant être mises en culture sont considérables en Pologne; d'après les statistiques officielles, la répartition est la suivante : terres labourables : 56 p. 0/0; prairies 15 p. 0/0; forêts 18 p. 0/0; terres incultes ou habitées 11 p. 0/0.

Alors qu'au XVIIIe siècle, la grande propriété dominait, le morcellement des terres s'est pratiqué au XIXe jusqu'à l'extrême limite : phénomène qui s'est produit également en Galicie. Cette région étant essentiellement agricole par tradition et n'étant devenue que récemment industrielle en certains domaines limités, les cultures se ressentent fortement du caractère fragmentaire de la possession du sol. Sans doute, par rapport à la Russie centrale ou orientale, les pays polonais ont recours à la technique rurale moderne mais non cependant au même degré qu'en Prusse ou en Posnanie.

Les champs de céréales abondent couvrant les trois cinquièmes de la superficie exploitée. Le seigle et l'avoine dominent[1], le blé conservant comme dans les provinces baltiques et lithuaniennes un caractère secondaire. En revanche, la culture de la pomme de terre tient une place très importante en Pologne : les conditions de sol et de climat y sont identiques à celles de l'Allemagne orientale. Il en est de même, du reste, pour la betterave sucrière, une des richesses de ces régions; toutefois, en Pologne, le rendement, supérieur à celui de l'Ukraine reste inférieur de près d'un tiers à celui obtenu en Allemagne (200 quintaux à l'hectare au lieu de 310).

L'élevage est en Pologne pratiqué sur une échelle moindre qu'en Courlande ou en Lithuanie, les espaces consacrés aux pâturages étant restreints en raison des cultures intensives. Il se développe

1. Seigle 30 p. 0/0; avoine 17 p. 0/0; blé 7 p. 0/0; orge 7 p. 0/0; pommes de terre 15 p. 0/0.

peu malgré les prix rémunérateurs de la viande et des sous-produits et porte principalement sur le bétail à cornes. Les moutons autrefois très abondants sont en voie de régression.

L'exploitation des bois est médiocre par suite de la faible importance des zones forestières.

La densité rurale varie de 200 à 400 habitants par kilomètre carré, ce qui permet la création dans les grandes bourgades d'associations agricoles qui rendent de grands services en procurant des engrais, un outillage perfectionné et en permettant l'ouverture de crédits financiers.

Industrie. — La Pologne par ses mines de charbon très productrices (avantage d'autant plus appréciable que les gouvernements voisins en sont privés), est parvenue à attirer à elle toute l'activité manufacturière de la Russie occidentale. L'influence allemande a, en outre permis de tirer parti de ces conditions naturelles. C'est assurément à ces causes qu'est due l'apparition en Dombrowa d'importantes usines textiles utilisant, non seulement les récoltes locales de lin, chanvre ou laine, mais encore le coton provenant de l'étranger ou des possessions moscovites d'Asie. Cette industrie absorbe les deux cinquièmes de l'activité manufacturière du royaume et se trouve concentrée soit dans le gouvernement de Piotrkow, soit dans celui de Varsovie[1].

Ces mêmes centres sont occupés par les établissements sidérurgiques qui traitent, outre les minerais de provenance polonaise, ceux du bassin du Donetz. La production du fer, fonte et acier occupait pour 30 hauts fourneaux et de multiples fours à coulage 16,000 ouvriers et représentait une valeur de 90 millions de francs.

La réduction des minerais de zinc extraits du gouvernement de Kielce se fait en Dombrowa où se trouve le charbon nécessaire.

Les industries agricoles sont représentées en Pologne :

1° par les sucreries dans les provinces de Varsovie (18 établissements) et de Lublin (13) fournissant en 1913 un million de quintaux de sucre raffiné;

2° par les distilleries d'alcool et les brasseries;

1. Tissage de coton porte sur 50 grandes entreprises, occupant 68,200 ouvriers et produisant pour 358 millions de francs. Tissage de laine porte sur 118 grandes entreprises, occupant 118,000 ouvriers et produisant pour 308 millions de francs.

3° par les moulins qui transforment les récoltes de céréales en farine (9 millions et demi de quintaux).

Il y a lieu de mentionner également l'industrie chimique autour de Varsovie (création purement allemande) et l'industrie du bois : scieries, fabriques de pâte à papier, etc.

Crédit[1]. — L'évolution de la Pologne de pays exclusivement agricole en pays partiellement industriel a été grandement facilité par l'appui que les banques fournirent aux entreprises naissantes. Dans cette œuvre, des banques privées ont succédé à la Banque Royale de Pologne, fondée en 1824 et supprimée en 1885 : elles se sont elles-mêmes beaucoup développées et jouent un rôle de plus en plus considérable dans la modernisation de la technique tant agricole qu'industrielle.

Les plus importantes sont : la *Banque de Commerce de Varsovie* (capital 53 millions de francs, dépôts 302 millions en 1914); la *Banque d'Escompte de Varsovie* (capital 26 millions et demi, dépôts 58 millions); la *Banque de Commerce de Lodz* (26 millions et demi de capital); la *Banque Marchande de Lodz* (13,250,000 francs de capital). En outre, fonctionnent activement des succursales de divers établissements financiers de Moscou et de Saint-Pétersbourg.

De même, le crédit hypothécaire s'est organisé parallèlement et ouvre un vaste champ d'action aux propriétaires ruraux : le *Crédit foncier de Varsovie* concentre entre ses mains la plupart de ces opérations. Dans les grandes villes, des sociétés de crédit urbain se sont fondées.

Des coopératives de crédit ont pris naissance également, soit sous la forme de Baisses de Prêts des Industriels (depuis 1870, il s'en est fondé quatre réunissant 26,000 membres, disposant d'un capital de 7,500,000 francs et de dépôts pour un chiffre de 46 millions), soit sous la forme de sociétés mutuelles de type germanique (Schultze Delitsch ou Raiffeisen).

Enfin la Banque d'État de Russie exerce une influence notable en Pologne ainsi que dans les autres parties de l'empire comme agent d'escompte et de réescompte.

1. Il a été fait appel pour cette rubrique dans ce chapitre et les suivants à une étude approfondie de l'organisation bancaire des anciennes provinces polonaises, étude parue dans la *Petite Encyclopédie Polonaise*, Payot et Cie, 1917.

Villes. — La Pologne russe, constituant le noyau historique et politique de l'ancienne royale république, concentre dans ses limites les plus vieilles cités qui aient joué un rôle dans les événements de l'Europe orientale : en outre, l'essor industriel et agricole de ces provinces a provoqué le développement des agglomérations urbaines si bien que là plus que partout ailleurs en Russie les villes importantes se pressent à côté les unes des autres et il convient de ne faire qu'une brève énumération des principales d'entre elles.

Varsovie, ancienne capitale du royaume indépendant, est restée le centre politique, intellectuel, financier et aussi industriel de la Pologne : elle s'est étendue par ses faubourgs sur les deux rives de la Vistule et compte actuellement 909,000 habitants. Son université, malgré le sévère régime imposé par les autorités russes, reste florissante et groupait en 1913 environ 2,500 étudiants.

La seconde ville de ces régions est *Lodz* (415,000 habitants) qui est le centre industriel par excellence tandis que *Lublin* (69,000 habitants), *Radom* (51,000 habitants), *Kalisch* sont les chefs-lieux de contrées agricoles. Dans les districts miniers, les agglomérations n'ont qu'une importance secondaire : *Kielce*, *Siedlce* possèdent 34 à 35,000 habitants mais pour juger réellement de la répartition de la population, il faut prendre des chiffres globaux : alors que le gouvernement de Varsovie comprend 2,793,000 âmes, ceux de Piotrkow et de Kielce en ont respectivement 2,098,000 et 1,029,800; ceux du Nord : Lomza et Suwalki n'ont plus qu'une proportion par comparaison médiocre : 820,000 et 718,000 habitants.

Le chiffre total des gouvernements existant en Pologne russe était de dix avant 1912 : Varsovie, Plock, Kielce, Radom, Kalisch, Pietrkow, Lomza, Suwalki, Lublin et Siedlce. Celui-ci a été supprimé en 1912 tandis qu'était créé un gouvernement de Kholm (Chelm) soustrait à l'autorité du Gouverneur Général de Varsovie et administré directement de Saint-Pétersbourg.

Quant aux subdivisions appelées « districts », elles sont en nombre de 84.

Commerce. — La Pologne du Congrès, encastrée au milieu de territoires étrangers sauf dans l'est et privée de tout contact avec la mer, se trouve dans de mauvaises conditions pour avoir un actif commerce d'exportation. En raison des barrières douanières qui

l'enserrent, elle envoie la majeure partie de sa production vers l'intérieur de la Russie grâce aux grands troncs ferroviaires qui la traversent. Néanmoins elle entretient d'importantes relations avec les régions voisines d'Allemagne et d'Autriche par suite de relations naturelles de ces pays que des divisions politiques ne peuvent abolir.

Finances[1]. — La Pologne (comme la Finlande) a seule l'honneur d'une rubrique particulière à cet égard dans les statistiques russes; le budget de 1912 relatif à cette province comporte les chiffres suivants :

Recettes : 609,078,936 francs dont 80 millions pour les impôts directs, 65 millions pour les impôts indirects, 128 millions pour le monopole de l'eau-de-vie, 26 millions pour les postes, 24 millions pour le revenu des domaines et 228 millions pour le produit des douanes (ce dernier chiffre n'est logiquement pas relatif à la Pologne seule mais à l'empire russe).

Dépenses : 371,742,525 francs pour le budget ordinaire et 123,157 francs pour le budget extraordinaire. Ces chiffres se répartissent entre les divers ministères : Intérieur (32 millions), Finances (84 millions), Justice (19 millions), Communications (78 millions), Guerre (135 millions), etc.

Les impôts sont en Pologne assez lourds, leur taux par tête d'habitant atteint 27 fr. 80 pour les taxes indirectes, 6 fr. 15 pour les taxes directes. En revanche, l'État russe dépensait dans le royaume environ 7 fr. 50 par tête d'habitant en 1912.

Voies fluviales et canaux. — Ces provinces polonaises occupant tout le bassin moyen de la Vistule possèdent un réseau fluvial d'une importance considérable. Grâce à la platitude de ces régions, il a été tiré grand parti du caractère navigable de ces fleuves et rivières tels que Bug, Wartha, Narew, etc. Une batellerie très nombreuse et très active transporte la majeure partie des produits lourds et encombrants : bois, houille, minerais, entre les mines et les centres industriels.

Toutefois un obstacle à l'essor de cette navigation réside dans le fait que les débouchés maritimes : Dantzig ou Königsberg sont coupés de l'arrière-pays par une ligne frontière. Néanmoins, le mou-

1. Extrait de la *Petite Encyclopédie Polonaise*, *op. cit.*

vement d'exportation par les voies fluviales est loin d'être négligeable bien qu'il dût normalement occuper dans le trafic extérieur polonais une place plus importante.

Des communications artificielles ont été établies entre les différents fleuves de cette portion de la grande plaine septentrionale de l'Europe. Le *Canal d'Augustowo* (54 km.) relie le Bohr (affluent de la Vistule) au Niémen en aval de Grodno. — Le *Canal de la Bzura*, long de 18 kilomètres, unit cette rivière, tributaire de la Vistule, à la Ner, affluent de la Wartha qui se jette elle-même dans l'Oder.

De plus, des projets récents ont été dressés en vue de réunir par un système complet de canaux la Vistule à l'Oder et au Danube, mais des difficultés d'ordre politique ont jusqu'à présent entravé la réalisation d'un tel programme.

Chemins de fer. — Varsovie, située sur la route internationale Berlin - Bromberg - Thorn - Lowicz - Praga - Bielostock - Wilna - Saint-Pétersbourg ou Biélostock-Minsk-Moscou, est le centre de la toile d'araignée ferroviaire de la Pologne. De cette ville rayonnent, en effet, les lignes vers les districts industriels du sud sur Pietrkow, Czestowska et sur la Galicie avec embranchements vers Radom ou vers Kielce ; — la ligne vers la Russie méridionale, passant par Lublin et la Wolhynie ; — la ligne orientale de Siedlce, Brest-Litowsky.

Ce réseau se rattache à ceux d'Allemagne par 3 points [1] : il communique avec la Prusse orientale par le tracé Varsovie-Soldau — avec la Silésie par la ligne : Varsovie-Lodz-Kalisch — avec Berlin par la grande voie : Thorn-Bromberg.

La liaison avec les chemins de fer autrichiens se fait aux deux extrémités de la Galicie.

Enfin le gouvernement septentrional d'Augustowo n'est relié au reste de la Pologne que par une succession de petites lignes locales mais il est traversé par la grande voie Kovno-Königsberg et il est en relation avec la Lithuanie par la ligne Grodno-Suwalki.

En dehors de ces lignes, il existe tout un réseau très dense de chemins de fer locaux dans les centres houillers et métallurgiques de la Suisse polonaise. De plus, de multiples voies d'intérêt stratégique ont été construites par le gouvernement impérial.

1. Il importe de signaler le fait que pour des raisons stratégiques le réseau russe a un écartement de voie supérieur à celui normalement adopté en Europe.

III. — LA LITHUANIE.

La Lithuanie peut être considérée comme s'étendant entre quatre fleuves : la Duna au nord-est, le Niémen à l'ouest et au sud-ouest, le Pripet au sud, le Dniepr à l'est. Ses frontières se sont déplacées, tant au point de vue politique qu'au point de vue ethnique, mais cette région est en fait peuplée par une majorité de Lithuaniens et représente la plus grande partie de la Principauté de Lithuanie telle qu'elle fut incorporée et administrée par la Pologne (en ce dernier état, elle englobait la Wolhynie tout entière ainsi qu'une partie du gouvernement de Mohilev).

Elle comprend cinq provinces : celles de Grodno, Kovno, Wilna, Minsk et Witepsk. Sa superficie est de 258.430 kilomètres carrés ; sa population était en 1876 de 5,706,000 habitants et atteint actuellement (1915) le chiffre de 11,103,000 habitants[1].

Géographie. — Le *relief* de cette région est pratiquement inexistant. Ce seuil, qu'arrosent des fleuves se dirigeant vers des mers diverses, est une plaine étonnamment nivelée que trouent à peine çà et là quelque plateaux à peine surélevés : tel est le cas pour les faibles hauteurs du sud de Wilna, des alentours de Minsk et de la vallée supérieure de la Duna (rejetons lointains de la petite chaine de Valdaï) : l'altitude maxima y est de 300 mètres alors que partout ailleurs les cotes ne dépassent pas 200 mètres.

En revanche, le *système hydrographique* est représenté par des fleuves puissants, au cours régulier et au débit important. Tel est le cas du cours d'eau essentiellement lithuanien, le Niémen qui, prenant naissance au plateau de Minsk, reçoit de multiples affluents tout le long de son cours jusqu'à la Baltique ; sa vallée inférieure est en territoire prussien et sur le liman de son embouchure s'élève le port de Memel.

A l'ouest, le bassin de la Vistule relevant surtout de la Pologne n'est représenté en Lithuanie que par le Bug.

1. Ces chiffres se décomposent ainsi pour les quatre gouvernements lithuaniens proprement dits : superficie : Grodno, 38.581 kilomètres carrés ; Kovno, 40,193 kilomètres carrés ; Wilna, 41,910 kilomètres carrés ; Minsk, 91,387 kilomètres carrés ; population (1915) : Grodno, 2,094,000 habitants ; Kovno 1,871,000 habitants ; Wilna, 2,083,000 habitants ; Minsk, 3,070,000 habitants.

De multiples tributaires du Dniepr (la Beresina) et de son grand affluent le Pripet sillonnent la portion méridionale et orientale de la province, drainant les eaux vers la Mer Noire et créant un réseau fluvial orienté du nord-ouest au sud-est.

Enfin la haute vallée de la Duna forme au nord-est la ligne de démarcation entre pays lithuanien et pays letton.

Malgré cette abondance de cours d'eau inclinés vers des directions différentes, des *lacs* de faible étendue mais fort nombreux couvrent une partie de cette région : leur origine est due à la fois à une action glaciaire très ancienne et à l'absence de pentes prononcées.

La Lithuanie, fait digne de remarque, n'a point accès à la mer, étant coupée de la Baltique par une étroite bande de terre courlandaise qui rejoint la frontière prussienne ; circonstance aggravante, sa grande artère fluviale, le Niémen, est dans sa portion maritime soumise à une domination étrangère. De telles conditions politiques sont susceptibles d'entraver le développement économique de ce pays tant que de libres débouchés naturels vers Riga, Königsberg ou Dantzig ne seront pas établis. Toutefois comme atténuation à ces difficultés, un réseau ferré très dense existe en Lithuanie ainsi qu'un système de canaux fort complet.

Ethnographie. — La *population lithuanienne* se distingue nettement de la race slave et se rapproche quelque peu des anciens Borusses et des Lettes. Elle disposait autrefois d'un domaine très étendu qui s'est restreint peu à peu sous la poussée convergente des Russes et des Polonais. Toutefois, elle a maintenu son intégrité en résistant à l'assimilation et elle domine, par suite, dans les gouvernements de Wilna (15 0/0 de la nation lithuanienne), Grodno (6 p. 0/0) Kovno (60 p. 0/0). Des Lithuaniens sont répandus en Pologne (au nombre de 300,000), en Russie (500,000 environ fort dispersés), et même en Prusse.

La langue lithuanienne s'est conservée : c'est une langue surtout parlée car sa littérature est assez pauvre. Au point de vue de la religion, les Lithuaniens se partagent entre le rite catholique (à l'ouest et au nord : Kovno et Wilna) et le rite orthodoxe grec, au sud et à l'est (Minsk). Ainsi font défaut les caractéristiques linguistiques ou religieuses qui favorisent la résistance à la russification ou à la polonisation.

Dans cette province se rencontrent également des *Polonais* très nombreux qui attestent par là l'ancienne domination sur le pays, des *Russes*, des *Allemands* et des *Juifs*.

La densité de la population est fort supérieure à ce qu'elle est dans les provinces baltiques voisines : elle est en moyenne de 60 habitants au kilomètre carré.

Livonie lithuanienne ou polonaise. — Superficie : 43,986 kilomètres carrés. Population : 1,984,800 habitants en 1915.

Le gouvernement de Witepsk, presque entier situé sur la rive septentrionale de la Duna, aux confins des gouvernements de Dorpat et de Pskow, fait partie intégrante de la Livonie; détaché de celle-ci par la Pologne au XVIIe siècle, il ne lui fut jamais rattaché et reste considéré comme une dépendance de la Lithuanie. En fait, il est habité principalement par des *Lettons* qui forment un bloc ethnique compact[1], des *Lithuaniens*, en nombre important, des *Germains* et des *Blancs Russiens* ainsi que quelques éléments étrangers (surtout juifs).

Cette petite province offre assez peu de ressources en raison des bois et des marécages qui la couvrent en partie. Assez ondulée vers l'est, elle a comme centre de peuplement la vallée de la Duna : là, les villes sont relativement nombreuses et les cultures industrielles y sont fort développées. La densité rurale du plat pays est de 65 habitants au kilomètre carré.

La capitale est *Witepsk* (109,000 habitants en 1913) au confluent de la Duna et de la Witba, centre agricole et commercial (bois) ; en aval, *Polotsk*, ancienne ville alliée de la Hanse (31,000 âmes), *Dunabourg* (en russe Dvinsk), 110,000 habitants, concentrent le trafic de la région. En dehors de la vallée de la Duna, dans les plateaux du nord-est, la principale localité est *Rositten*.

La Livonie lithuanienne est divisée administrativement en onze districts.

Agriculture. — Malgré les forêts et les eaux stagnantes qui couvrent une partie du pays[2], la Lithuanie est, en général, une

1. Alors que les Lettons des provinces baltiques sont protestants, ceux du gouvernement de Witepsk sont catholiques, ce qui est dû assurément à l'influence polono-lithuanienne.

2. La proportion des terres utilisables en Lithuanie est la suivante : terres labourables, 30 p. 0 0; forêts, 32 p. 0 0; pâturages, 18 p. 0 0.

contrée d'agriculture très prospère. Comme en Pologne, les paysans mettent en œuvre les procédés les plus perfectionnés, ce qui résulte en partie du fait que les terres ne sont point fort morcelées. Les domaines importants couverts de nombreuses fermes ne sont point rares et la population rurale plus dense que dans les provinces baltiques (65 habitants au kilomètre carré) fournit une main-d'œuvre suffisante.

Les cultures industrielles sont analogues à celles de Courlande et Livonie par suite de l'identité de sol et de climat : lin, chanvre. Les champs de betterave n'apparaissent guère qu'à la lisière de la Pologne. Quant aux céréales, le seigle et l'avoine dominent (48 p. 0/0 des terres labourables), le blé n'étant qu'un faible appoint (2 p. 0/0).

L'élevage est très florissant en raison de l'abondance des prairies naturelles (bœufs, moutons, surtout les porcs qui trouvent dans les forêts de chêne leur nourriture).

Industrie. — La Lithuanie, au point de vue industriel, contraste avec la Pologne et ressemble aux gouvernements baltiques. L'absence de houille locale est une entrave à la création des manufactures; pourtant les districts marécageux du nord-est et du sud fournissent de la tourbe qui, séchée et préparée, permet de restreindre l'emploi du charbon importé soit de la Dombrowa, soit d'Angleterre ou d'Allemagne par Riga et la vallée de la Duna.

La liste des industries lithuaniennes est fort brève; en dehors des filatures qui utilisent la production de lin, chanvre et laine, on peut citer les distilleries d'alcool, les tanneries, quelques rares usines métallurgiques et chimiques et de nombreuses scieries. A l'exception de ces dernières, tous les établissements industriels sont groupés dans le voisinage des grandes villes : Wilna, Grodno, Minsk, Bielostock, etc.

Crédit. — Des entreprises bancaires de date récente se sont multipliées en Lithuanie pour hâter et faciliter le développement tant industriel qu'agricole de la province. Les plus importantes d'entre elles sont les suivantes :

1° Les *banques commerciales privées de Wilna* (capital social 5,300,000 francs, dépôts 69 millions de francs), *de Bielostock* (capital 5,300,000 francs, dépôts 9,267,000 francs), etc. Elles sont du reste fortement concurrencées par la *Banque Commerciale de Riga* qui a

couvert de ses succursales la Lithuanie septentrionale et la Livonie polonaise.

2° Les *sociétés urbaines de crédit de Wilna, de Minsk* (la plus prospère), *de Bielostock*.

3° Enfin les banques hypothécaires très répandues dans la région agricole (*Banque foncière de Wilna*).

Villes. — Un fait caractéristique qui n'est point particulier à la Lithuanie mais qui s'y manifeste nettement, est la prépondérance de l'élément polonais dans les villes : résultat de la domination du pays par une aristocratie étrangère. Tel est le cas de *Wilna*, la capitale lithuanienne, située sur la Wilya, affluent du Niémen : sa population atteint 204,000 habitants. C'est le centre politique et économique de la région. *Bielostock* (98,000 âmes) en est le foyer industriel qui s'est rapidement développé au cours de ces dernières années : cette ville des confins de la Pologne relève plutôt de celle-ci que de la Lithuanie.

Sur le Niémen se trouvent les cités commerçantes et agricoles de *Kovno* (93,000 habitants) et de *Grodno* (64,000 habitants).

Vers l'est, *Minsk* (117,000 habitants) est le chef-lieu d'un gouvernement également agricole où se fait la transition entre Lithuaniens et Blancs Russiens.

Dans la portion méridionale qui voisine à la Wolhynie, on rencontre la ville de *Pinsk* au milieu des forêts marécageuses du Pripet et celle de *Brest-Litowsky* à la frontière polonaise. Cette dernière, par les embranchements de chemin de fer qu'elle possède, est devenue un important point de transit et de commerce (64,000 âmes[1]).

Voies de communication. — La Lithuanie n'est point comme les provinces baltiques en dehors de la grande route du trafic nord-européen qui traverse le continent de Londres ou Paris à Moscou et Saint-Pétersbourg. Aussi est-elle dotée comme la région polonaise d'un remarquable réseau de chemins de fer.

Le centre ferroviaire est naturellement la capitale, Wilna, qui se trouve sur la route Varsovie-Saint-Pétersbourg. De là rayonnent dans toutes les directions des lignes : vers Kovno avec bifurcation

1. Au point de vue administratif, le gouvernement de Grodno se divise en neuf districts, celui de Kovno en sept de même que celui de Wilna. Quant au gouvernement de Minsk, il est formé de neuf circonscriptions.

sur la Prusse (Königsberg et Memel) ou la Courlande (Libau); vers Dunabourg, Pskov et la capitale russe; vers Grodno, Bielostock et la Pologne, voie qui se rattache à celles d'Allemagne; vers Minsk, Smolensk et Moscou, moyen de pénétration dans la Russie centrale que double la ligne plus méridionale du Pripet qui gagne Orel et les districts industriels avoisinants.

Si les relations de la Lithuanie avec l'Empire allemand ont lieu au travers de la Pologne, celles qui existent avec la Galicie et l'Autriche se font par la Wolhynie : deux lignes établissent cette communication : l'une par Bielostock, Brest-Litowsky et Kovel, à l'ouest; l'autre par Rovno, au sud.

Quant à la liaison du réseau lithuanien avec celui des pays baltes, elle s'effectue pour la Courlande par le chemin de fer de Libau, pour la Livonie et Riga par la ligne de Dunabourg qui possède un embranchement vers Witepsk et la haute vallée de la Duna se prolongeant jusqu'à Moscou.

En somme, la Lithuanie tire largement profit du fait qu'elle est un lieu de passage entre Pologne, Russie centrale et Provinces Baltiques et elle possède des débouchés vers toutes ces régions voisines.

Canaux. — De tous les confins occidentaux de la Russie, les gouvernements lithuaniens sont seuls à posséder un système *véritablement important* de canaux : celui qui unit la Baltique à la Mer Noire. La création de ces voies navigables a été facilitée à la fois par l'absence de toute crête de partage des eaux et par l'enchevêtrement des bassins hydrographiques : ainsi furent réduits les frais de construction et les dimensions de ces communications artificielles entre cours d'eau presque limitrophes.

Ces routes fluviales sont au nombre de trois :

Le *Canal Royal* (79 kilomètres) soude le Moukhavets, affluent du Bug (tributaire lui-même de la Vistule) à la Pina qui se jette dans le Pripet, affluent du Dniepr.

Le *Canal Oginski* (56 kilomètres) unit un affluent du Niémen (la Chara) à la rivière Yazolda dont le confluent avec le Pripet est peu éloigné de celui de la Pina.

Le *Canal de la Bérésina* (30 kilomètres) fait communiquer l'Ulianka, affluent supérieur de la Duna, avec la Bérésina, affluent du Dniepr.

V. — LA WOLHYNIE.

Superficie : 71,839 kilomètres carrés.
Population : 1,878,000 habitants en 1876 ; 4,241,800 habitants en 1915.

Géographie. — La Wolhynie, située à la limite de la Pologne méridionale de la Lithuanie, de la Ludomérie et de l'Ukraine, doit à sa position géographique de revêtir un double caractère qui provoque le contraste entre ses deux parties du nord et du sud et qui atteste son rôle de pays de transition.

Au nord, c'est une région basse noyée dans les marécages, couverte de forêts humides, arrosée de rivières au cours lent et parfois incertain, parsemée de lacs qui se muent en étangs ou en prairies inondées selon la saison. C'est le voisinage de la zone des marais du Pripet ou de Pinsk qui contribue à donner un tel aspect à ce pays : le sous-sol cristallin se relève en une barre granitique de faible hauteur, l'absence de tout relief ont permis cette accumulation d'eaux stagnantes qui ne trouvent qu'un écoulement difficile ou lent.

Régime hydrographique. — Le Pripet, grand affluent du Dniepr, coulant de l'ouest à l'est, constitue la seule voie de drainage ou plutôt le fossé où viennent se réunir les multiples cours d'eau qui traversent la Wolhynie septentrionale tels que le Stockhod, le Styr, le Gorinj, le Sloutch, l'Oubort, etc., tous orientés du sud au nord, puis du sud-ouest au nord-est dans la courbe que trace le Pripet inférieur quand il rejoint le Dniepr. La séparation entre le bassin du Bug polonais (affluent de la Vistule) et celui des rivières volhyniennes est presque inexistante et la ligne de partage n'est point représentée par des crêtes montagneuses ou même des collines.

Relief. — Au sud, la Wolhynie abandonne ce triste aspect pour devenir accidentée. Le prolongement des Carpathes qui viennent mourir dans la plaine russe se rend manifeste par toute une série de hauteurs décroissantes bordant les vallées supérieures des cours d'eau descendant vers le Pripet. A l'ouest, le sol se relève graduellement dans la direction de la Galicie ; à l'est, au contraire, il n'est plus qu'ondulé et va aboutir à la dépression où coule le Dniepr : là les tributaires directs de ce fleuve traversent d'un cours décidé et non plus hésitant de riches champs de cultures diverses et là se trouvent les centres de peuplement de toute la contrée.

Ethnographie. — Le caractère des populations de la Wolhynie participent du caractère géographique de la province : celle-ci étant un lieu de passage (difficile d'ailleurs) entre les versants de la Baltique et ceux de la mer Noire, les races s'y sont mélangées sans qu'aucune d'elles prédomine réellement. C'est ainsi que les Blancs Russiens qui occupent la haute vallée du Dniepr, une partie du gouvernement de Minsk ont poussé leur avance jusqu'au Pripet — les Ruthènes ukrainiens ont envahi la zone de plateaux mamelonnés qui confine à la Podolie — les Polonais, maîtres du pays jusqu'au XVIIIe siècle, continuent à posséder une notable partie du domaine foncier — les Russes du centre se sont à leur tour installés comme grands propriétaires terriens après la conquête — enfin les juifs comme partout ailleurs forment une classe particulière de la société. — A l'état dispersé, il existe des colons allemands et des émigrés lithuaniens.

Cette juxtaposition d'éléments très divers permet à cette province d'être tour à tour revendiquée par ses voisins immédiats du nord-ouest ou du sud-est : les Polonais et les Ukrainiens. Pourtant cette région conserve au point de vue géographique sinon ethnique son individualité : elle ne pourrait être sans inconvénients morcelée entre les peuples qui l'habitent.

Agriculture et Industrie. — La Wolhynie, n'étant que légèrement effleurée dans sa portion méridionale par les fameuses terres noires de la Russie du Sud, ne connaît point une prospérité agricole aussi considérable que les gouvernements ukrainiens voisins. Toutefois la culture des céréales y est relativement importante mais la principale richesse du pays est constituée par les champs de betteraves qui alimentent les 15 usines de la province. Les 29,500 hectares réservés à cette plante sucrière ont fourni 406,000 tonnes de tubercules qui ont donné 9,000 tonnes de sucre raffiné (1911) : le rendement est notablement inférieur à celui obtenu en Pologne et en Silésie. De plus, il existe de très nombreuses houblonnières qui ne donnent qu'un produit secondaire et de médiocre qualité.

Outre les sucreries et raffineries fonctionnent également des distilleries qui tirent parti de la production secondaire en betteraves et en grains mais l'un des grands obstacles à l'essor de toute industrie est la nécessité d'importer le combustible indispensable, importation qui vient surtout du bassin du Donetz.

Les forêts, abondantes surtout dans la dépression nord, donnent lieu à une exploitation peu intense en raison des conditions naturelles qui rendent difficile l'abattage, le débitage et le transport des arbres. Toutefois l'industrie du bois (scieries) tient une place nullement négligeable à côté des industries alimentaires de Wolhynie.

Quant à l'élevage des bêtes à cornes et des moutons, qui se fait dans les plateaux herbeux, il subvient aux besoins des populations sans contribuer par ses sous-produits à l'accroissement du trafic d'exportation.

Crédit. — Une importante société urbaine de crédit, au capital de 4 millions de francs, fonctionne à Jitomir, capitale du gouvernement; mais aucune entreprise financière locale ne s'est encore constituée pour consentir des prêts agricoles ou intervenir dans les affaires industrielles : cette tâche est dévolue aux succursales fondées en Wolhynie par des banques de Kief, Wilna, Moscou et Saint-Pétersbourg.

En définitive, cette contrée est jusqu'à présent peu riche: mais vouée à l'agriculture, elle tend à augmenter sa prospérité par le défrichage de ses zones forestières, l'asséchement graduel de ses parties inondées et l'amélioration par une technique plus savante des régions cultivables.

Villes. — Les villes ne sont point fort abondantes en Wolhynie et toutes se trouvent dans la portion méridionale de la province. *Jitomir*, capitale du gouvernement, est située à la limite de la zone des forêts et de la zone déboisée; riche de 96.000 habitants, elle ne jouit que d'une activité commerciale médiocre car elle est en dehors des grandes lignes de communication. *Kovel* (au nord-ouest) et *Rovno*[1] (au sud-ouest) jouent le rôle de centre d'attraction des produits agricoles, grâce aux voies ferrées qui les traversent. L'ancienne cité de *Berditchev*[2] aux confins de la Wolhynie, de la Podolie et de la Kiovie, présente la caractéristique d'être peuplée surtout de juifs qui s'adonnent à de petites industries locales et qui y ont créé un mouvement de trafic notable.

Voies de communication. — La Wolhynie a un réseau très peu dense ce qui s'explique aisément par la richesse relative des portions

1. Rovno a 35,000 habitants.
2. Surnommée la Nouvelle Jérusalem.

nord et ouest de la province. Elle est sillonnée par deux grandes lignes orientées de l'ouest à l'est et partant de Kief pour aboutir, l'une à Varsovie par Kovel et Lublin, l'autre à Brest-Litowsky par un long circuit méridional : Rovno-Kovel.

Une troisième ligne se dirigeant du nord au sud unit la Lithuanie à la Galicie et, passant par Rovno, atteint Lemberg.

Le tracé méridional Kief-Brest-Litowsky détache de son tronc deux petits embranchements qui desservent Jitomir et la place forte de Loutsk

VI. — L'UKRAINE.

Superficie : Podolie, 42,028 kilomètres carrés; Kief, 50,990 kilomètres carrés; Kherson, 71,281 kilomètres carrés.

Population en 1876 : Podolie, 2,000,000 habitants; Kief, 2,251,000 habitants; Kherson, 1,780,000 habitants.

Population en 1915 : Podolie, 4,127,600 habitants; Kief, 4,988,000 habitants; Kherson, 3,807,000 habitants.

Le terme « Ukraine » ne se prête pas à une définition aisée car il ne repose sur une base ni politique, ni ethnique; il s'applique d'une manière générale aux régions du sud-ouest de la Russie situées en deçà du Dniestr et groupées autour de Kief. Dans cette étude, l'Ukraine est considérée comme englobant totalement les trois gouvernements de Kief, de Podolie (Kamenets-Podolsk) et de Kherson, partiellement les gouvernements de Poltava et de Yekaterinoslav sur le Dniepr.

Géographie. — *Sol et Relief.* — L'Ukraine n'a aucun trait qui rappelle la Wolhynie; occupant le bassin moyen et inférieur du Dniepr, elle forme une plaine continue sans relief accentué hormis en Podolie qui est en partie couverte des croupes arrondies des derniers rejetons carpathes. Dans cette étendue largement nivelée se sont déposées (ou plutôt formées) en couches épaisses les fameuses terres noires (tchernozium), foyer d'agriculture incomparable : en leur composition entrent le sable pour quatre cinquièmes, les matières organiques pour une proportion variant du dixième au cinquième[1]. Ce sont ces

1. Ces matières organiques sont : l'ammoniaque, les résidus de potasse et de soude, des agrégats phosphoriques. Cette formation superficielle rappelle étrangement celle de la tourbe et exclut toute origine géologique, maritime ou fluviale.

derniers produits, résultant sans doute de décompositions successives de plantes et de racines pendant des siècles qui donnent au sol ses merveilleuses propriétés.

La répartition de ces couches caractéristiques a lieu dans tous les abords de la Mer Noire entre le Dniestr et la Volga, même jusqu'à l'Oural mais sans dépasser vers le nord la limite qu'ont tracées les marécages, les blocs erratiques et les anciennes moraines de l'âge glaciaire.

Régime hydrographique. — De même que la Pologne a pour axe la Vistule, l'Ukraine possède le Dniepr qui dans son cours moyen mesure une largeur de 600 mètres environ et qui roule sa masse énorme dans une vallée formée par ses alluvions : la rive droite creusée plus fortemement par les eaux domine la rive gauche et révèle ainsi par ses falaises à pic les emplacements où le lit s'est déplacé.

Ses affluents sont extrêmement nombreux. Outre le Pripet, qui lui-même a un bassin très étendu en Wolhynie, il reçoit : à droite la Teterev en amont de Kief et en aval de cette ville, la Spolska et d'autres petits cours d'eau ; à gauche la Desna qui draine les rivières de Russie centrale et dont le confluent est à la hauteur de Kief, le Psiol, la Samara, la Konskaïa, etc.

L'embouchure du fleuve est constituée par un large liman sablonneux librement ouvert du côté de la mer et alimenté par les eaux du Dniepr et du Bug. Ce dernier, second fleuve ukranien, qu'il ne faut pas confondre avec le Bug polonais, descend de la Podolie et traverse les molles plaines des terres noires. D'autres rivières côtières, servant surtout à l'irrigation, s'étagent entre Bug et Dniestr, celui-ci formant la ligne de démarcation entre Ukraine et Bessarabie.

Les côtes. — L'Ukraine possède une façade maritime sur la Mer Noire entre les deux limans du Dniepr et du Dniestr, façade quelque peu étroite car sa largeur n'est que de 160 kilomètres environ. Ces rivages plats, sablonneux, où les domaines de la terre et de la mer se confondent en des marais salés et des lacs saumâtres, hérissés de dunes mouvantes, semblent présenter peu d'avantages.

Pourtant sur ce littoral, quelques emplacements privilégiés ont permis d'élever des ports de date récente mais d'importance mondiale tels que Kherson à l'ouverture du Dniepr, Nicolaïef sur le

goulet du Bug et surtout Odessa, rade artificielle et cité à peine séculaire, dont la renommée est universelle.

Ethnographie. — La majeure partie de la population de l'Ukraine appartient à la race slave mais c'est là tout ce qu'on en peut dire car toute précision devient impossible en présence de l'extraordinaire mélange de Grands Russiens, de Petits Russiens, de Ruthènes, de Slovaques, de Polonais, de Belo-Russes qui cohabitent dans ces provinces, toute distinction ethnique est rendue vaine tant par les unions mixtes très nombreuses, que par les faibles différences existant entre les types réellement purs de ces races. Quant aux aborigènes, ils ont disparu depuis plusieurs siècles en se fondant parmi les peuples dominants.

Tout au plus ferait-on des localisations générales : Grands et Petits Russiens occupant le cours de la Desna, celui du Dniepr supérieur et inférieur. — Ruthènes s'étendant en une longue bande de la vallée moyenne du Dniepr jusqu'aux plateaux de Podolie et rejoignant là une branche ethnique voisine, les Slovaques qui peuplent la Ludomérie autrichienne. Dans la portion inférieure du Dniepr sont établis depuis le XVIIIe siècle ces habitants d'origine cosmopolite que sont les Cosaques, à qui un genre de vie guerrier a donné des traits et des mœurs caractéristiques. Dans les grandes villes comme dans les campagnes, les Polonais attestent par leur présence qu'ils exercèrent jadis leur domination sur ces régions.

En dehors des Slaves, il existe en Ukraine d'autres éléments de population : sur toute la rive gauche du Dniestr s'avancent en masse assez dense des agglomérations de Roumains émigrés de Bessarabie tandis que des colonies bulgares, serbes, allemandes sont les conséquences de tentatives de colonisation faites par Catherine II lors de l'acquisition sur les Turcs de ces steppes encore incultes et presque désertes.

Enfin en Ukraine comme dans les autres parties de la Russie, les Juifs jouent un rôle important et tiennent une place souvent considérable dans la population urbaine.

Mines. — Seul le gouvernement de Yekaterinoslav sur le Bas Dniepr possède des richesses minérales, prolongement du bassin du Donetz. Si la houille n'y figure qu'à titre secondaire, en revanche, les gisements d'hématite rouge de Krivorog sont d'un rendement

infini (en 1911, 2 millions et demi de tonnes de minerai en étaient extraites). Des filons de manganèse sont exploités dans cette région de même que des mines de cinabre (sulfure de mercure) à Zaïtevo et Nikitovska. En outre, des bancs de sel gemme découverts à Bachmout constituent une ressource précieuse pour toute la contrée.

Agriculture. — L'Ukraine est une région qui de tout temps a été fort agricole : déjà au XVIIe et au XVIIIe siècles, elle était le principal grenier de la Royale République de Pologne. La technique agricole et l'évolution bancaire du XIXe siècle n'ont pu que contribuer à la prospérité de ces provinces tout particulièrement douées par la nature.

En effet, les couches de terres noires y sont répandues en nappes continues dans les vallées du Dniepr, du Bug et du Dniester et donnent naissance à des exploitations foncières d'une importance toujours croissante comme le prouvent les chiffres relatifs soit à la densité rurale : 445 habitants au kilomètre carré en Podolie, 496 en Kiovie, proportion qui s'accroît vers l'est : 783 habitants dans le gouvernement de Samara sur la Volga, soit à l'étendue des terres ensemencées : 55 p. 0/0 de la superficie d'après les statistiques de 1885 mais vraisemblablement plus de 60 p. 0/0 à l'heure actuelle.

Si on ajoute à ces conditions naturelles, le fait que la propriété est là moins morcelée que dans les districts voisins grâce à la situation terrienne des Polonais, on comprend le développement pris par les cultures dans la plaine podolo-ukrainienne.

Les céréales occupent tout naturellement la majeure partie des espaces ensemencés : le blé et le seigle y tiennent la première place (respectivement 16 et 18 p. 0/0 de la superficie cultivée), l'avoine vient en second lieu, enfin l'orge n'a qu'un caractère secondaire de même que les pommes de terre.

En outre, plusieurs centaines de milliers d'hectares sont consacrés (comme en Wolhynie) à la betterave sucrière qui alimente de multiples usines très prospères. Il existe de nombreux champs de lin qui ont pour destination principale de fournir une récolte de graines réservée à la fabrication de l'huile. Enfin la culture maraîchère et fruitière se donne libre carrière dans les plaines méridionales parfaitement irriguées.

Les terres étant avant tout consacrées aux cultures, les prairies

ne se présentent point en grande abondance et l'élevage ne joue qu'un rôle accessoire. Cependant le troupeau bovin atteint un total de deux millions de têtes; quant au petit bétail (ovin et porcin), il tend à croître en nombre par suite de la hausse des divers produits d'alimentation.

Les forêts occupent à peine le cinquième de l'étendue de l'Ukraine et sont concentrées entièrement en Podolie et en Kiovie septentrionale : à mesure qu'on descend vers la Mer Noire les arbres se font plus rares, fait qui est en relation directe avec la sécheresse du climat et avec l'existence du tchernozium qui se prête à la croissance des racines superficielles des graminées et non à celle des racines profondes de plantes ligneuses. Aussi l'industrie sylvestre est-elle très localisée.

Industrie. — L'Ukraine présente cette particularité d'être à la fois un pays peu industriel mais fortement industrialisé; ce qui s'explique d'une part par l'absence de centres manufacturiers (à l'exception de Kief et Odessa), la faible représentation des grandes industries, la rareté relative du combustible, d'autre part par l'énorme développement de l'agriculture industrielle sous forme d'entreprises éparses.

L'industrie de ces gouvernements porte presque entièrement sur les branches alimentaires (occupant 75 p. 0/0 des ouvriers contre 6 p. 0/0 à l'industrie métallurgique, 10 p. 0/0 à l'industrie extractive, etc.), moulins, distilleries, sucreries abondent : l'Ukraine figure dans la production sucrière de l'empire pour les deux cinquièmes[1].

Les établissements métallurgiques de ces régions luttent difficilement contre la concurrence de ceux mieux outillés du bassin du Donetz mais ils tiennent une place assez importante grâce à la valeur des objets qu'ils fabriquent. Des entreprises de produits chimiques, des filatures et des fabriques de papier sont répandues dans toute la contrée (en particulier autour de Kiev).

1. La production sucrière russe était en 1911 la suivante :

	Usines.	Hectares.	Tonnes de betterave.	Tonnes sucre raffiné.
	—	—	—	—
Total de la Russie. . . .	277	539,900	6,911,000	1,030,000
Kief	71	145,000	1,728,000	264,000
Wolhynie	15	29,500	406,000	65,000
Podolie	51	117,000	1,391,000	206,000
Kherson	2	7,500	63,000	10,000
Pologne	50	57,000	1,085,000	147,000

Crédit. — La *Banque Foncière de Kief*, fondée en 1870, a pour champ d'action l'Ukraine et la Wolhynie; elle a accru son importance en raison de l'industrialisation de l'agriculture. Au début de 1914, elle avait émis pour 301 millions de titres hypothécaires, son capital était de 20 millions de francs et ses réserves de 16,360,000 francs.

Les sociétés urbaines de crédit, très développées en Pologne, le sont moins en Ukraine : il en existe une à Jitomir en Wolhynie. Parmi les banques dites d'affaires, il faut citer surtout la *Banque de Commerce de Kief*, plus considérable que celle de Wilna : son capital-action a été porté à 13 millions et demi et ses dépôts atteignent un chiffre de 11 millions.

Villes. — *Kief*, la capitale ukrainienne, date d'une lointaine antiquité et est bâtie au-dessous du confluent du Dniepr et de la Desna sur un petit plateau profondément raviné et dominant le lit du fleuve. Avec ses 610,000 habitants, elle constitue un centre d'attraction tant au point de vue économique qu'au point de vue intellectuel. Son université est très florissante, comptant en 1914 plus de 5,000 étudiants. Ses quais et ses docks regorgent des produits agricoles et des matières premières amenées non seulement des divers districts de la province mais encore de l'intérieur de la Russie. C'est là que se tient l'un des principaux marchés de bois des régions méridionales. Enfin, toutes les industries sont représentées par des usines dans les faubourgs qui s'étendent progressivement sur la rive droite du Dniepr.

Odessa, le grand port de la Mer Noire, constitue le débouché essentiel de l'Ukraine vers l'étranger : fondé en 1793 sur un petit golfe sablonneux, il s'est développé avec une incroyable rapidité et actuellement il a 631,000 habitants. Le mouvement de navigation dans cette rade est intense bien que les eaux profondes soient à 3 milles au large, c'est là le point terminus de plusieurs voies ferrées qui unissent ce point du littoral à un arrière-pays s'étendant de la Bessarabie au cœur de l'Ukraine ; c'est également là le siège de plusieurs compagnies de Navigation.

Pendant la fin du XIXe siècle et le début du XXe, Odessa fut le premier centre d'exportation des céréales russes mais actuellement il subit de plus en plus la concurrence des autres ports de la

Mer Noire et il est menacé de perdre son rang, supplanté par Rostof, Novogorog et surtout *Nicolaïef*[1].

Cette dernière ville, située sur le liman du Bug, joue depuis quelques années un rôle grandissant comme centre de sortie des récoltes ukraino-bessarabes; elle a ruiné l'ancien monopole d'Odessa à cet égard et sa prospérité s'accroîtra encore quand un réseau ferré plus dense l'unira aux régions agricoles de l'intérieur.

Kherson[2], à l'ouverture du Dniepr mais non sur la mer, constitue également un des points de ravitaillement en blé de l'Europe méridionale. Elle a exporté en 1912 pour 500,000 tonnes de céréales et près du double l'année précédente.

En outre, sur tout le cours de Dniestr moyen et inférieur, les localités se succèdent profitant du trafic fluvial et servant d'entrepôt aux produits agricoles qu'on expédie au loin : *Krementchoug*, foire longtemps renommée, *Iekaterinoslav*, grande ville commerciale et industrielle de 220,000 habitants, *Alexandrovsk* dans la région des rapides du fleuve, etc.

Voies de communication. — Les chemins de fer ukrainiens sont nombreux et importants; ils desservent toutes les parties de ce pays agricole dont l'absence de relief a permis la multiplicité des voies ferrées. Aussi ne faut-il citer que les lignes principales qui partent presque toutes de Kief.

Cette ville est reliée à Moscou au travers des districts industriels de Toula et de Koursk, à Varsovie par les lignes de Wolhynie, à la Bukowine (et par suite à l'Autriche) par les lignes de Podolie, à la Mer Noire par une ligne longeant la vallée du Dniepr, passant à Kherson et détachant un embranchement sur Iekaterinoslav et le bassin du Donetz.

D'autre part, Odessa est rattachée au réseau de Podolie, de Bessarabie; elle communique avec Kiev ainsi qu'avec les autres ports de la région par une ligne qui suit le littoral en dehors des dunes et des limans.

1. Voici quels sont les chiffres d'exportation des céréales : en 1911, par Odessa, 1,550,000 tonnes; par Nicolaïef, 1,432,000 tonnes; Rostof, 1,106,000 tonnes; Novogorog, 1,058,000 tonnes; en 1911, par Odessa, 711,000 tonnes; par Nicolaïef, 944,000 tonnes; par Rostof, 821,000 tonnes; Novogorog, 665,000 tonnes.

2. Ville de 100,000 habitants.

VII. — LA BESSARABIE.

Superficie : 45,841 kilomètres carrés.
Population : 1,480,000 habitants en 1876; 2,686,600 habitants en 1915.

Géographie. — La Bessarabie, province romano-ruthène attachée au flanc de l'empire russe, est comprise entre le Dniestr à l'est et au nord, la Mer Noire à l'est, le Danube au sud, le Pruth à l'ouest. Ainsi englobée entre la mer et des fleuves, elle est partagée en deux régions : l'une septentrionale, constituée par un plateau analogue à ceux de Wolhynie et de Podolie, extumescences décroissantes de la chaîne des Carpathes et du massif de Bukowine dont l'altitude maxima est de 400 mètres — l'autre nivelée et plate, borde le littoral et occupe toute la portion sud-ouest de ce gouvernement.

Hydrographie. — Le Dniestr, jouissant d'un débit important, quoique moins considérable que celui du Dniepr, ne reçoit dans sa vallée supérieure que des affluents venus de Bessarabie et par suite secondaires : Riout, Botna. Ses crues subites et ses méandres innombrables le rendent peu navigable et l'existence à son embouchure d'une barre redoutable a empêché la création d'un port sur son liman. Quant au Pruth, cours d'eau essentiellement valaque, il est sillonné dans sa partie inférieure par les chalands bien qu'il trace la frontière entre Russie et Roumanie, frontière qui longe ensuite le bras septentrional du Danube après le confluent de ce fleuve et du Pruth.

Littoral. — La côte bessarabe, privée de rades naturelles par la multitude de cordons littoraux et de lacs salins, est parsemée de havres de pêcheurs ; aussi toute l'activité maritime se réfugie vers Odessa ou vers le delta danubien tout proche, delta où s'élève les petits ports de Kilia (sur la branche nord) et de Sulina (sur la branche médiane) lesquels centralisent le trafic qui n'emprunte point la voie ferrée dobroudjienne de Czernawoda à Constanza, le grand port roumain doté des derniers perfectionnements modernes.

La basse vallée du Danube est moins aride, moins désolée, moins marécageuse du côté de la Bessarabie que du côté de la Dobroudja ; toutefois, sur cette rive, des lacs étendus subsistent encore malgré les mesures d'asséchement pratiquées depuis un demi-siècle.

Ethnographie. — Dans cette province, l'influence russe et même slave n'a point beaucoup pénétré et s'est exercée superficiellement sur une population d'origine et de mœurs absolument particulières, population roumaine fort dense avec çà et là dans la vallée danubienne des îlots bulgares ou tartares émigrés de Dobroudja. C'est à peine si, aux confins de la Podolie et sur le littoral, des Ruthènes se sont établis, parsemés de colonies allemandes comme dans le sud de l'Ukraine.

Par suite de la prédominance de l'élément roumain, la religion catholique compte dans cette province un grand nombre d'adhérents; le rite grec est surtout pratiqué par les Ruthènes mais des sectes non orthodoxes sont également représentées. Quant aux émigrés tartares ou turcs, ils ont conservé les traditions et le culte de l'Islam.

En somme, c'est une dépendance ethnique (et géographique d'ailleurs) du royaume voisin, dépendance que seules les vicissitudes politiques en ont séparée par une frontière artificielle, quoique naturelle, comme le cours du Pruth.

Agriculture et Industrie. — Les terres noires recouvrent toute la Bessarabie orientale. Aussi les cultures de céréales (surtout de blé dur) y sont-elles très développées et donnent lieu à un courant d'exportation par la voie du Danube. Toutefois il y a des cultures spéciales à la région : le tabac dont la récolte est très estimée pour diverses causes : champs bien entretenus, plants de choix, procédés techniques perfectionnés, tous résultats dus au fait que cette exploitation est principalement aux mains d'Allemands;

Les fruits et les légumes : vergers et potagers se sont multipliés et fournissent en abondance des primeurs. Malheureusement le manque de débouchés rapides et économiques entrave le développement de ce genre de production. En particulier, des vignobles existent sur les pentes des collines, mais les vins sont moins renommées que ceux de Tauride et l'industrie vinicole n'a qu'une importance relative.

Enfin les champs de betterave, moins nombreux qu'en Ukraine ou en Podolie, sont concentrés vers le nord.

Faute de richesses minérales, la Bessarabie est privée de toute industrie qui ne relève pas de l'agriculture et souffre du manque de

combustible. Elle ne possède que des usines de denrées alimentaires : fabriques de conserves, distilleries d'alcool, sucreries et raffineries (produisent 1,000 tonnes de sucre raffiné).

Les pêcheries, installées sur le littoral sablonneux, sont moins florissantes que celles des rivages opposés de la Mer Noire ou de la Tauride; en revanche, les marais salants occupent une partie des populations côtières.

Villes. — Les villes de Bessarabie présentent des caractères spéciaux reflétant les conditions ethniques de la province; conservant un cachet polonais dans le Haut-Dniestr tels que *Khotin* et *Kamenetz* (52,000 habitants) anciennes places fortes situées de part et d'autre du fleuve, elles ressemblent aux localités roumaines dans la zone de plaine et certaines mêmes doivent à leur population bigarrée de Turcs, de Bulgares et de Tartares d'avoir un aspect oriental : *Bender* sur le Dniestr (38,000 habitants). *Akkerman* sur le liman du Dniestr (40,000 habitants).

L'activité commerciale se rencontre seule à *Kichinev*, centre politique qui ne se développe que lentement (100,000 âmes en 1875 — 129,000 en 1913) et dans les petites localités bordant le Danube : en particulier la ville double d'*Ismaïla-Toutchkov* avec ses 32.000 habibitants, *Kilia* au milieu de lacs desséchés et *Reni* qui, dans la guerre actuelle, a acquis une passagère notoriété.

Voies de communication. — La Bessarabie n'est guère dotée que de lignes d'un caractère local ou de chemins de fer de transit : elle est avant tout un lieu de passage entre la Russie et la Roumanie.

A Bender sur le Dniestr se réunissent les deux lignes de Basse-Bessarabie : l'une se dirigeant vers Galatz, l'autre gagnant Kichinev et Jassy; toutes deux aboutissant du côté russe à Odessa. Dans la région ondulée du nord, une voie ferrée joint la Bukovine au réseau moscovite par la route des hauts affluents du Dniestr.

F.-P. Renaut.

1. Capitale de la province de la Podolie.

II. — LES COLONIES ALLEMANDES

Historique. — L'histoire des colonies allemandes commence en avril 1884. Jusqu'alors il y eut des tentatives faites par des commerçants de Brême et de Hambourg, pour s'installer en certains points des côtes africaines et en Chine. Mais le gouvernement du nouvel Empire ne les a pas encouragées. Bismarck estimait qu'il y avait mieux à faire en Europe où son activité trouvait largement de quoi s'occuper. Les Allemands, malgré le respect inné de leurs grands hommes, reconnaissent que Bismarck s'est trompé dans cette appréciation de la question coloniale. Il a méconnu la nécessité pour un grand pays de s'assurer des débouchés et aussi des centres d'approvisionnements de certaines denrées. Pendant que Bismarck s'obstinait dans cette politique d'abstention, les autres puissances européennes prenaient tout ce qu'il y avait d'avantageux dans les territoires encore vacants et quand, en 1884, le chancelier de l'Empire, pour faire pièce à l'Angleterre, s'est converti aux idées d'expansion coloniale, il arrivait bon dernier : *Tarde venientibus ossa.*

Ceci nous explique comment ce domaine africain des Allemands se répartit entre des territoires particulièrement difficiles à exploiter. C'est d'abord le Togo sur le golfe de Guinée, entre la Côte d'Or anglaise et notre Dahomey, pays insalubre pour l'Européen, qui ne s'acclimate d'ailleurs pas mieux dans le Cameroun où se trouvent les deux extrêmes : l'humidité perpétuelle ou la trop grande sécheresse. L'Afrique Occidentale allemande conviendrait mieux aux populations blanches; mais elles y retrouvent encore la sécheresse, trop de pierres et de sables et le plus souvent, des difficultés pour se ravitailler en eau douce.

Sur la côte de l'Océan Indien, l'Allemagne s'est installée entre le Mozambique et les possessions anglaises de l'Afrique Orientale. Le climat y est plus favorable aux Européens, surtout dans la région des hauts plateaux.

Arrivés les derniers, les Allemands ont donc dû se contenter de territoires particulièrement difficiles à coloniser. Ils ont dû aussi tenir compte des circonstances de fait, qui dès 1884, avaient commencé à délimiter nettement les zones d'influence à travers le continent africain. C'est ainsi que leurs colonies n'ont pour ainsi dire pas de perspectives d'avenir vers l'intérieur de l'Afrique, parce que, sauf au Cameroun, elles se trouvent toujours limitées par la zone française, anglaise ou belge. Le Togoland, enserré entre la Côte d'Or et le Dahomey, est limité au nord par l'Afrique Occidentale française. Le Cameroun a bien un débouché sur le Tchad, et depuis 1911, une sortie sur le Congo, mais il se trouve aussi arrêté dans son expansion par le Congo français et l'État indépendant du Congo. Pour la Deutsch Süd West Africa, les Anglais ont pris leurs précautions dès que l'occupation allemande fut annoncée triomphalement par Bismarck à la tribune du Reichstag, en 1884. L'Angleterre garde les îles de la côte (îles riches en guano) et, pour empêcher ses nouveaux voisins de s'étendre vers l'Est, elle annexa simplement le Bechuanaland; cela empêchait toute tentative allemande pour relier les possessions de la Süd-West Afrika à l'Ost-Afrika. Enfin, dans cette Afrique Orientale, les Allemands n'ont guère plus de chances de s'étendre; les possessions anglaises les limitent au nord et au sud, et l'État indépendant du Congo s'oppose à leur développement vers l'ouest. Ce morcellement des colonies allemandes a été forcément préjudiciable à leur développement. Le commerce de transit avec la région voisine leur échappe, dans la plupart des cas.

Anglais, Français ou Belges ne se souciaient nullement avant 1914 de faire passer leurs marchandises à travers les territoires occupés par les Allemands. La colonie allemande doit donc se suffire à elle-même; elle doit trouver sur son propre sol tout ce qui est nécessaire à son expansion, puisque le commerce de transit lui est interdit.

A cette cause originelle de leur infériorité en matière coloniale, les Allemands ont-ils remédié par une méthode particulièrement efficace? Ont-ils pu, en un mot, rattraper le retard et se placer immédiatement au rang de grand peuple colonisateur? Ici encore ils reconnaissent que Bismarck s'est trompé. Dans sa haine contre tout ce qui n'était pas allemand, particulièrement de la France, le chan-

celier de fer avait écarté délibérément ce qui aurait pu rappeler les méthodes de colonisation française. Il se plaisait à railler la conquête coloniale faite d'abord par des soldats et après par des fonctionnaires incapables de développer l'activité économique d'un nouveau territoire. Bismarck était pour le système des grandes compagnies, comme l'ancienne compagnie anglaise des Indes. Les Allemands ont donc commencé par créer des compagnies hambourgeoises et ils leur ont donné pleins pouvoirs de police et autres pour organiser le pays. Cela n'a pas réussi, peut-être à cause de ce manque de tact bien connu. Dans tous les cas il a fallu venir à l'aide de ces compagnies commerçantes, les soutenir par des envois de troupes et, quand le militaire eut rétabli l'ordre, le fonctionnaire prussien est apparu. Somme toute, les Allemands, si fiers de leur esprit de méthode et de leur génie d'organisation, n'ont pas fait mieux que les autres en matière coloniale. Ils n'ont pas su profiter des expériences faites par les voisins.

Une autre qualité dont les Allemands prétendent avoir le monopole a manqué dans la circonstance à leur gouvernement impérial : c'est la ténacité. Bismarck s'était révélé colonisateur pour contrecarrer les ambitions de l'Angleterre. Son successeur, le général de Caprivi, ne s'est pas occupé de ce nouveau domaine de l'Empire. Certaines conditions économiques s'étaient modifiées depuis 1884 et reléguaient la question coloniale au dernier plan. En 1884, l'émigration allemande vers l'Amérique représentait 250,000 individus quittant chaque année leur patrie. Il avait donc paru nécessaire de détourner ce flot d'émigration sur de nouveaux territoires où se ferait sentir la puissance allemande ; car on avait constaté, le plus souvent, que les Allemands émigrés aux États-Unis s'éprenaient facilement de ce régime de liberté et restaient dans leur nouvelle patrie. La loi d'Empire ne leur laissait pas encore la possibilité d'avoir une double nationalité.

Vers 1890, le mouvement d'émigration se ralentit ; c'est le début de cette poussée formidable qui devait faire de l'Allemagne une grande puissance industrielle. Dès lors, ses enfants n'ont plus besoin de traverser les océans pour gagner un salaire rémunérateur : ils vont trouver à travailler à de meilleures conditions, par suite du développement industriel du pays. Les réclamations des coloniaux

allemands avaient donc moins de raison de se faire entendre, car les amateurs manquaient pour aller mettre en valeur des régions généralement malsaines pour les Européens.

Ceci nous explique ce temps d'arrêt dans la colonisation allemande de 1890 à 1895. C'est seulement lorsque le mouvement industriel sera dans son plein essor, lorsque la flotte commerciale s'augmentera chaque année d'unités de plus en plus puissantes, que l'on s'apercevra de la nécessité d'avoir des colonies prospères. Vers la même époque furent prononcées les paroles mémorables : « l'Avenir de l'Empire allemand est sur l'Océan ». Et dès lors, le temps perdu au point de vue colonial va être rattrapé. L'Allemagne s'y appliquera avec toute sa ténacité; chacun y travaillera avec cette discipline bien connue et ce sentiment très allemand : Tout effort doit tendre vers la plus grande puissance du pays; pour cela toute tâche quelque modeste qu'elle soit a son utilité et doit être accomplie sans récrimination. Le point de vue est donc complètement modifié et s'il y a en Europe des gens assez peu avisés pour ne pas s'en rendre compte, l'affaire de Kiao-Tcheou viendra brutalement leur ouvrir les yeux.

Nous examinerons plus loin la situation économique de chacune des colonies allemandes à la veille de la guerre. Il n'est cependant pas inutile de montrer dès maintenant comment le mouvement des échanges s'est développé :

Commerce extérieur des colonies allemandes.

	MILLIERS DE MARKS	
	Importations.	Exportations.
1907	53,380	32,597
1912	121,254	79,640

Sur ces totaux la part revenant au commerce allemand est indiquée de la façon suivante dans les statistiques impériales :

	MILLIERS DE MARKS		
	1911	1912	1913
Valeur de l'exportation allemande vers les colonies	50,744	51,375	57,165
Valeur de l'importation en Allemagne des produits venant des colonies	42,753	52,898	53,264

Un autre élément peut nous indiquer l'activité apportée par les Allemands dans l'exploitation de leurs colonies, c'est la façon dont ils ont poussé la construction des chemins de fer; en 1900, ils exploitaient, en Afrique, 234 kilomètres de voies ferrées. En 1906, 1,350 kilomètres et, en 1913, 4,176 kilomètres. Le réseau prévu pour l'Afrique Occidentale du Sud était terminé; de même pour le Togo. Au Cameroun, il restait à construire 200 kilomètres, et 450 kilomètres environs dans l'Afrique Orientale.

A l'examen des différents produits exportés des colonies allemandes, il ne faut pas s'attendre à trouver des chiffres approchant du « colossal ». Il faut surtout considérer dans les différentes statistiques les progrès constants réalisés, et la continuité de l'effort pour tout ce qui concerne la production agricole des matières premières et denrées les plus nécessaires à l'Allemagne : les oléagineux, le coton, le café, le cacao et la banane. Il y a là une tendance essentiellement utilitaire : c'est que la colonie doit produire ce que l'industrie nationale va chercher dans des pays étrangers situés dans les mêmes climats. C'est un exemple à méditer : les Allemands ont fait là ce que d'autres peuples plus anciens dans les entreprises coloniales n'ont pas encore essayé. Dans le même ordre d'idées on notera les essais de transplantation du bétail ovin dans l'Afrique Occidentale pour augmenter la production de la laine en quantité et qualité.

Sous réserve de ces observations d'ordre général on peut utilement examiner la situation de chacune des colonies allemandes[1].

Togo.

Le territoire du Togoland est enclavé entre les possessions anglaises de la Côte d'Or, à l'ouest et l'Afrique Occidentale française au nord et à l'est. Au sud, la colonie allemande est limitée par les côtes du golfe de Guinée sur environ 70 kilomètres.

La superficie du Togoland est évaluée à 87,200 kilomètres carrés. La population indigène est de 1,032,000. Les Européens ne sont pas nombreux, puisqu'une statique de 1909, en a recensé seulement 330.

1. Les renseignements statistiques sont empruntés au *Statistisches Jahrbuch für das deutsche Reich* de 1914 et aux *Annales du Musée Colonial de Marseille*, 1916, 3e fascicule.

Le chef-lieu administratif de la colonie est Lomé, ville située sur le golfe de Guinée. C'est aussi le principal port. Il est relié à l'intérieur du pays par un chemin de fer remontant vers le nord jusqu'à Atakpamé (163 kilomètres). Une autre ligne part de Lomé pour se diriger vers le nord-ouest sur Palime (119 kilomètres) avec prolongement éventuel sur Misahöhe et Kpandu à la frontière de la Côte d'Or.

Enfin Lomé est relié à Anecho par une voie ferrée longeant la côte de l'Océan dans le sens ouest-est.

Le trafic de ces diverses lignes est peu important. Les recettes d'exploitation ont été de 942.000 marks, contre 492,000 pour les dépenses (1912).

Les ports de Lomé et d'Anecho ont été visités en 1912 par 258 vapeurs (dont 176 allemands). Le trafic se fait presque uniquement par Lomé : il représentait, en 1913, une valeur de 30 millions et demi de marks à l'importation et 9,137.000 à l'exportation. La comparaison des statistiques douanières de 1905 à 1913 prouve que le développement économique du Togo à fait de grands progrès. L'examen des chiffres des principales exportations nous donnera une idée de la production de cette colonie.

Les Allemands ont cherché à cultiver le maïs. Ils en ont exporté 9,366 tonnes en 1905 : 30.205 tonnes en 1908. Mais cette culture paraît avoir été abandonnée, car l'exportation de 1912 ne représente plus que 1,365 tonnes.

La culture des palmiers à huile a donné de meilleurs résultats. Les exportations d'huile d'amandes étaient de 3.300 tonnes en 1905, et de 11,639 tonnes en 1912. L'huile de palme donnait 425 tonnes en 1905, contre 3.373 tonnes en 1913. L'Allemagne se réserve cette production des oléagineux qui est entièrement envoyée à Hambourg.

Les progrès sont moins rapides dans la culture du caoutchouc : 115 tonnes en 1905 et 165 en 1912. — Pour le coton, les exportations sont passées de 134 tonnes en 1905 à 550 tonnes en 1912. Le cacao n'a pas donné de meilleurs résultats : 134 tonnes en 1905 et 280 en 1912.

Par contre, des essais très encourageants ont été faits avec le kapok, dans les régions de l'intérieur où l'arachide est également cultivée.

Le sous-sol du Togo renferme des minerais de fer de variété hématite, contenant 89,51 p. 0/0 d'oxyde de fer et 9,47 de silice. Les gisements reconnus représenteraient 21 millions tonnes d'une teneur de 50 p. 0/0 de fer métallique.

En résumé la principale production est fournie par le palmier à huile (palmier elaïs), toute autre culture paraît difficile en raison de la sécheresse du pays, sauf dans quelques vallées.

Cameroun.

Les possessions allemandes du Cameroun ont été agrandies en 1911 à la suite de l'accord signé entre la France et l'Allemagne. Elles sont enclavées entre les territoires anglais de la Nigeria à l'ouest, et l'Afrique Equatoriale française au nord, à l'est et au sud. Elles ont un débouché sur le Tchad et sur le Congo.

Avant l'accord de 1911, la superficie du Cameroun était évaluée à 790,000 kilomètres carrés, et la population indigène à 2,640,000[1].

Le climat est pernicieux pour les Européens. Les pluies persistantes y rendent le séjour très fatigant : on recueille en moyenne 1,000 à 2,000 millimètres cubes d'eau par an dans toute la région du centre : ces quantités vont encore en augmentant, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la côte de l'Océan Atlantique où les pluviomètres enregistrent de 2,000 à 6,000 millimètres cubes. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner du nombre très restreint d'Européens habitant la colonie. On en comptait 1,871 en 1909, dont 1,543 Allemands.

Le siège du gouvernement est à Buea, ville située sur une hauteur, à 15 kilomètres de la côte. La capitale est desservie par le port de Victoria placé sur la côte du golfe de Biafra, en face de l'île Fernando-Pò. Les autres villes importantes sont : Duala, à l'embouchure de la rivière Wuri, Kribi et Kampo, plus au sud, sur la côte du golfe; et Rio del Rey situé sur la côte à la frontière nord de la colonie.

Les premiers chemins de fer ont été ouverts en 1909, sur une longueur de 107 kilomètres. En 1913, le réseau ne comptait encore que 310 kilomètres. La construction des voies ferrées est très difficile

1. En 1911, l'Allemagne a acquis un ensemble de territoires représentant une superficie de 225,000 kilomètres carrés et avec une population de 1,120,000 habitants.

dans la traversée de l'immense forêt tropicale qui longe la côte. Cette forêt s'étend en profondeur sur 250 à 300 kilomètres.

Une ligne de 160 kilomètres part de la rive droite de la rivière Wuri (en face de Duala) pour remonter vers le nord jusqu'à Bare ; cette voie devait être ultérieurement prolongée sur près de 800 kilomètres pour atteindre Koutscha. A cet endroit, elle rencontrera un affluent navigable du Bénoué et sera par là reliée au bassin du Niger. Une autre ligne, partant de Duala, doit se diriger vers l'est pour se relier ultérieurement à la région de la Sangha. Cette dernière ligne est construite de Duala à Edea, sur un parcours de 160 kilomètres.

Le commerce extérieur du Cameroun a pris une certaine extension depuis 1900. A cette date les importations s'élevaient à 14 millions de marks (dont 6 millions venant d'Allemagne). En 1912, les importations représentaient 32 millions de marks (dont 11 millions venant d'Allemagne). Les exportations sont aussi en augmentation. Elles étaient de 5 millions et demi en 1900 et de 23 millions en 1912. Voici quels sont les principaux articles exportés.

C'est d'abord le caoutchouc : 71 tonnes en 1905 contre 29.786 tonnes en 1912, pour une valeur de 11 millions de marks.

La noix de palmier a fourni aux exportations 9.518 tonnes en 1905, contre 15.999 tonnes en 1912, pour une valeur de 4 millions de marks.

L'huile de palme donnait 2.600 tonnes en 1905 et 3,594 tonnes en 1912.

La culture du cacao paraît avoir réalisé de grands progrès à en juger par les chiffres des exportations : 1,415 tonnes en 1905, contre 3,500 tonnes en 1912.

Enfin l'ivoire exporté représentait 95 tonnes en 1905, et 34 tonnes seulement en 1912. Cette diminution est d'ailleurs constatée dans toutes les régions africaines.

Les prospections ont permis de reconnaître des gisements de fer, de zinc et de mica. Mais l'exploitation de ces richesses paraît impossible par suite des difficultés de recrutement de main-d'œuvre et du défaut de moyens de transport.

En somme, le chiffre d'exportation le plus important est le caoutchouc. L'exploitation du caoutchouc a d'abord été limitée aux territoires du littoral. Mais les forêts y étant épuisées, les exploitants

pénétrèrent dans l'intérieur et y dévastèrent les arbres et les lianes. Pour protéger le sud de la colonie particulièrement riche en espèces à caoutchouc, le gouvernement a établi un service de contrôle chargé de surveiller la récolte du caoutchouc à l'état sauvage. Les frais de ce nouveau service sont couverts par une taxe minime à l'exportation. Plusieurs compagnies de plantation se sont installées au Cameroun.

Elles y cultivent le plus souvent l'*Hevea*. La surface des cultures, en 1911, était de 7,181 hectares produisant de 20 à 25,000 kilogrammes.

Notons en terminant les essais concluants que les Allemands ont faits au Cameroun avec la culture du bananier (1,700 hectares). Pour assurer, dans de bonnes conditions, le transport des bananes sur l'Allemagne, il avait été lancé, en 1914, un vapeur muni d'installations frigorifiques et pouvant charger 4,600 tonnes.

Le sous-sol du Cameroun a été partiellement prospecté. On a reconnu la présence de minerai de fer, du sel et du charbon. Mais les renseignements fournis à ce sujet paraissent assez vagues et mériteraient d'être précisés.

Après le caoutchouc, la richesse de la colonie paraît devoir s'augmenter avec l'exploitation de l'huile et de l'amande du palmier elaïs. Les immenses forêts de palmiers elaïs constituent une réserve précieuse, le palmier donnant des récoltes abondantes et régulières. La question du transport reste encore à solutionner; mais le jour où plusieurs voies ferrées traverseront cette épaisse zone de forêt vierge, profonde en moyenne de 300 kilomètres et s'étendant tout le long de la côte, le commerce de l'huile et de l'amande de palmier prendra un très grand développement. On pourra d'ailleurs par la même occasion donner plus d'extension au trafic des bois.

Afrique sud-occidentale allemande.

Limité au nord par la colonie portugaise de l'Angola, le territoire de l'Afrique Occidentale allemande est entièrement entouré, à l'est et au sud, par les possessions anglaises de la Rhodésie et de l'Union Sud-Africaine. Cependant un étroit couloir permet aux Allemands d'atteindre le Zambèze (à un endroit où il n'est pas navigable); mais les Anglais ne leur ont jamais laissé la possibilité d'aller au delà.

Légèrement boisé dans la région du nord, le pays est le plus sou-

vent sablonneux et couvert de pierres. C'est un des coins les plus déshérités de l'Afrique. Aussi ne faut-il pas s'étonner si sur une superficie de 835,000 kilomètres carrés nous ne trouvons que 81,000 indigènes. On prétend aussi, non sans vérité, que pour réprimer la longue suite de révoltes, les Allemands ont fait des hécatombes dans ce pays. La manière forte leur a donc permis de régner sur un désert. Au reste pour y maintenir leur domination ils y sont venus en assez grand nombre, puisque c'est la colonie allemande où nous trouvons la proportion la plus forte d'Européens. On en comptait 14,830 en 1909 dont 12,292 Allemands (y compris 2,500 hommes de troupe).

Le siège du gouvernement est à Windhuk, ville située à l'intérieur des terres, à 500 kilomètres environ du littoral de l'Océan. Les principaux ports sont : Swakopmund, à l'embouchure du Swakop et, plus au sud, Lüderitzbucht.

Les Allemands ont fait un sérieux effort pour créer un réseau de voies ferrées dans leur colonie et ils y avaient construit 2,104 kilomètres.

Une première ligne (Otavibahn, 578 kilomètres) partant de Swakofmund remonte vers le nord jusqu'à Otavi sur un parcours de 671 kilomètres. Elle pourrait de là être reliée assez facilement aux affluents du Zambèze; mais le régime des eaux dans cette région africaine est essentiellement irrégulier, et la navigation y sera forcément très limitée. Cette ligne rend de grands services pour l'exploitation des gisements de minerais de cuivre dans la région d'Otavi, minerai d'une richesse métallique moyenne de 18 p. 0/0. Une autre ligne partant aussi de Swakopmund marche parallèlement à la précédente sur près de 400 kilomètres puis se dirige vers l'est et redescend vers le sud pour desservir le capitale Wundhuk. De là, la ligne continue vers le sud, en traversant toute la colonie et elle arrivait, en 1914, à environ 200 kilomètres de la frontière sud délimitée par le fleuve Orange. Un embranchement se détachait vers l'ouest pour relier Lüderitzbucht au reste du réseau. Les Allemands se sont spécialement appliqués à construire cette ligne dans le plus bref délai possible, de façon à pouvoir y transporter des troupes et du matériel de guerre en cas de soulèvement des indigènes. Le produit de ces diverses lignes atteignait 8 millions de marks en 1912.

Le commerce extérieur de la colonie s'élevait à 32 millions de marks pour les importations en 1907. Ce chiffre avait sensiblement augmenté les années suivantes et il était passé à 45 millions de marks en 1911; et il retombe à 32,499,000 marks en 1912. La part des importations venant d'Allemagne était de 37,259,000 marks en 1911, et 26,442,000 marks en 1912. Cette diminution sensible des produits importés est due à un ralentissement des arrivages de céréales. Est-ce l'indice d'une amélioration dans le rendement du sol ou bien la conséquence d'une réduction du nombre des habitants?

Par contre le montant des exportations est en progrès constant : 1,616,000 marks en 1907 et 39 millions en 1912 (dont 32 millions à destination de l'Allemagne).

Les principales productions de l'Afrique Occidentale proviennent de son sous-sol. Les Allemands ont porté tous leurs efforts dans l'exploitation des gisements de minerais de cuivre et de plomb. En 1912, ils ont exporté 27,900 tonnes de minerai de cuivre, et 42,700 en 1912. La production du minerai de plomb paraît être soumise à variation : 1,175 tonnes exportées en 1911, 1,466 en 1912, et 913 tonnes en 1913. Enfin les mines de diamant ont envoyé en Europe : 153 kg. 571 en 1911, pour une valeur de 23 millions de marks et 202 kg. 832 en 1912, pour une valeur de 423 millions de marks. Les principaux gisements exploités sont encore loin des voies ferrées existantes. Si, comme les Allemands le prétendaient, la production doit être encore intensifiée, il faudra construire de nouvelles lignes ferrées. Cette éventualité ne paraît pas devoir se produire en raison de la pénurie de main-d'œuvre.

Si la sécheresse du sol exclut toute possibilité de culture, sauf dans les vallées, elle n'empêche pas la pousse de l'herbe. Cette herbe est assez clairsemée, il est vrai, mais elle peut encore suffire à l'alimentation du bétail. Les Allemands ont apporté tous leurs soins à la reconstitution d'un cheptel, fortement diminué à la fin du siècle dernier par les ravages de la peste bovine. L'élevage est encouragé par tous les moyens et l'administration s'est surtout préoccupée de remédier au manque d'eau en captant des sources ou en établissant des barrages sur les rivières. L'effectif des bêtes à corne était tombé à 52,000 têtes en 1907; il était remonté à 205,600 en 1913. Évidem-

ment il n'y a pas encore là de quoi remédier à la crise de la viande qui sera une des conséquences les plus tangibles de la guerre mondiale; mais c'est une indication de ce que l'on peut faire avec quelque suite dans les idées : en six ans l'effectif des bovidés a été augmenté de 300 p. 0/0.

Les mêmes méthodes paraissent avoir réussi avec l'élevage des moutons : 3,500 moutons à laine en 1907 et 82,000 en 1912. Pour les moutons à viande on comptait 98,000 têtes en 1907 et 485,400 en 1912. La proportion d'augmentation est la même pour les chèvres. Il convient de remarquer que les Allemands n'ont pas seulement cherché à augmenter le nombre des moutons et chèvres; ils se sont aussi préoccupés d'améliorer les races indigènes et ils ont introduit des races étrangères bien connues pour la richesse de leurs laines. L'élevage du cheval a permis de quintupler l'effectif de coursiers très résistants à la fatigue. Le porc était inconnu dans l'Afrique Occidentale : il y en a maintenant plus de 7,000, et c'est d'ailleurs un des élevages les plus délicats. Enfin les colons allemands ont entrepris l'élevage de l'autruche : 137 têtes en 1908 et 1,507 en 1913.

Il y a donc là des possibilités très grandes pour l'avenir. La reconstitution du cheptel européen demandera plusieurs années. Les ressources provenant des deux Amériques seront aussi limitées, en raison des fournitures abondantes faites pendant la guerre. Tout élevage est donc assuré de devenir une entreprise productive.

Afrique orientale allemande.

La colonie est limitée au nord par les possessions anglaises de l'Afrique Orientale, à l'est par le Congo belge, au sud par la Rhodésie et le Mozambique. La superficie totale est évaluée à 995,000 kilomètres carrés. La population indigène serait de 7,500,000 habitants. On comptait 5,336 Européens (1910) dont 4,107 Allemands.

Le siège du gouvernement est à Dar-es-Salam, port situé sur l'Océan Indien au sud de l'île de Zanzibar. C'est le port le plus important parce que naturellement il offre un refuge bien abrité aux plus grands navires. Les autres ports sont, en descendant du nord au sud : Tanga, Pangani, Sadami, Salale, Kilwa-Kiwindsche, Lindi, Mikindami. Tanga est appelé à prendre une certaine extension; il offre une rade très sûre, accessible aux navires de guerre et pourvue

d'installations modernes. C'était le point de départ des caravanes vers le Kilimandjaro et le lac Victoria : c'est maintenant la tête de ligne d'une voie ferrée desservant l'ancien parcours des caravanes. Les autres ports ont vu leur trafic décliner par suite de la suppression de la traite.

Les Allemands ont construit un réseau ferré à voie d'un mètre. Une première ligne part de Tanga pour desservir la région du Kilimandjaro et ultérieurement le lac Victoria. En 1914, 352 kilomètres étaient exploités sur le parcours Tanga-Moschi, à la base du massif du Kilimandjaro.

Une autre ligne va de Dar-es-Salam à Kigomia, sur le lac Tanganyka. La dernière section, voisine du lac, a été ouverte à l'exploitation en mars 1914. La longueur totale est de 1,083 kilomètres.

Ces chemins de fer ne paraissent pas être jusqu'à présent encombrés par le trafic. Les recettes de 1912 sont dérisoires. La ligne du Kilimandjaro a encaissé 1,204,000 marks pour l'exploitation de sa ligne de 352 kilomètres. Le chemin de fer du Tanganyka a obtenu une recette kilométrique encore plus faible : 1,907,000 marks pour 847 kilomètres. Les perspectives d'avenir ne sont pas rassurantes car les lignes de Tanganyka et du lac Victoria se trouveront en concurrence avec les lignes anglaises et belges.

Le commerce extérieur de la colonie est en sensible augmentation. Les importations sont passées de 23 millions de marks en 1907, à 50 millions en 1902, dont 16 millions venant d'Allemagne. Les exportations représentaient : 12 millions de marks en 1907 et 31 millions en 1912 (dont 14 millions à destination de l'Allemagne).

Les exportations sont passées de 12 millions de marks en 1900 à 50 millions en 1912 (dont 14 millions à destination de l'Allemagne).

Les principaux produits exportés sont :

	1912	1911
Chanvre de Sisal	17,079 tonnes.	11,212 tonnes.
Maïs	735 —	103 —
Riz	915 —	598 —
Café	1,575 —	1,176 —
Coprah	4,241 —	5,420 —
Noix de palmiers	6,078 —	2,505 —
Sésame	1,881 —	1,634 —
Coton brut	1,881 —	1,080 —
Écorce pour extraits tannants	2,494 —	1,900 —
Caoutchouc	1,203 —	856 —
Cuirs et peaux	2,944 —	2,529 —
Mica	153 —	918 —

A l'exception des coprahs, il y a une augmentation sensible d'une année à l'autre sur l'ensemble de la production.

Le chanvre de Sisal est le principal article d'exportation de la colonie, 17,000 tonnes pour une valeur de 7 millions de marks. Cette culture a été introduite en 1893 par la Compagnie de l'Est Africain allemand. En 1913, elle couvrait environ 25,000 hectares. Elle réussit presque dans toutes les régions de la colonie, aussi bien dans les terrains riches de l'Usambara que dans les terres pauvres du littoral. Dans les terrains riches, les plantes donnent une récolte au bout d'un an et demi; mais à trois ans, la plante est épuisée. Les terres moyennes conviennent mieux, la végétation y est moins rapide, mais la plante peut durer dix ans.

C'est surtout dans cette colonie de l'Est Africain que les Allemands se sont efforcés de cultiver le coton (22,000 hectares en 1913). Cette culture était en progrès dans les régions voisines du littoral et aussi à l'intérieur en approchant des Lacs. Les variétés américaines avaient donné de bons résultats : par contre, les variétés égyptiennes n'avaient pas réussi.

Les plantations de caoutchouc sont également en progrès : elles occupaient 45,000 hectares environ en 1912-13. Enfin les étages successifs qui séparent la côte de la région du Kilimandjaro se prêtent à la culture du café, dont la zone de plantation s'élève jusqu'à 1,500 mètres.

Au-dessus de cette zone cultivable, on trouve une immense étendue de steppes où l'élevage pourrait être fait s'il n'y avait pas à redouter les ravages de la mouche tsétsé. Néanmoins on comptait 2,500,000 bovidés dans la colonie (1912), ce qui a permis d'exporter 2,944 tonnes de cuirs et peaux.

Les richesses du sous-sol paraissent des plus limitées. On avait fondé de grands espoirs sur des dépôts alluvionnaires d'or sur la rive du Victoria-Nyanza; mais la production de 1913 n'a pas dépassé 500,000 marks. On a trouvé également du charbon, du fer. Jusqu'en 1914, l'Afrique Orientale allemande paraissait attendre les capitaux pour entreprendre l'exploitation des mines et les maigres résultats obtenus n'encourageaient guère les interventions financières.

Possessions allemandes du Pacifique.

Le principal établissement des Allemands en Océanie est constitué par un territoire de 181 kilomètres carrés situé à l'extrémité est de la Nouvelle-Guinée. Les Allemands ont occupé ces terres vers 1884 et définitivement vers 1886, après un accord conclu avec l'Angleterre. Une seconde convention anglo-allemande a réglé définitivement le partage contre les deux puissances des nombreuses îles éparpillées à l'est de la Nouvelle-Guinée et qui, géographiquement, sont réunies sous le nom d'Archipel Salomon, mais que les Allemands ont regroupées sous le nom de Bismarck-Archipel.

L'ensemble de ces possessions représente 240,000 kilomètres carrés. Le siège du gouvernement est à Rabaul, dans l'île de Nouvelle-Poméramie. Les principaux ports sont : Herbertshöhe, en Nouvelle-Poméranie, et Friedrich-Wilhelmshafen, sur la côte de la Nouvelle-Guinée.

La population blanche comptait, en 1910, 968 individus dont 746 Allemands.

Le commerce extérieur de la Nouvelle-Guinée s'élevait, en 1912, à 5,872,000 marks aux importations, contre 5,041,000 aux exportations.

La principale production c'est le koprah. Il en a été exporté, en 1912, 11,373 tonnes pour une valeur de 4,052,000 marks. La totalité de cette exportation était destinée à l'Allemagne.

Plus au nord de la Nouvelle-Guinée, les Allemands possèdent quelques petites îles dans les Carolines et l'Archipel Marshall : l'île Palau et les Mariannes. Il y a là un ensemble de positions prises pour exercer une surveillance sur le trafic de l'Asie vers le canal de Panama. La superficie totale de ces îles est évaluée à 2,476,000 kilomètres carrés; la population indigène à 600,000 habitants, contre 1,300 Européens, dont un millier d'Allemands. Les deux productions importantes sont le coprah et les phosphates. Les exportations atteignirent les chiffres suivants :

	1911	1912
Coprah	4,825 tonnes.	5,930 tonnes.
Phosphates	133,113 —	193,125 —

On remarquera la progression sensible dans l'exportation des phosphates : les premiers chiffres connus sont ceux de 1907, avec 11,000 tonnes.

Les Allemands sont installés depuis longtemps aux îles Samoa ; c'est là qu'ils ont fait dès 1879 leurs premiers essais de colonisation. Ces îles représentent une superficie de 2,572 kilomètres carrés, habités par 35,000 indigènes et 600 Européens. C'est encore le coprah qui constitue la principale richesse de ces îles : 8,600 tonnes exportées en 1905 et 112,000 tonnes en 1912. La culture du caoutchouc n'a pas donné de bons résultats, les indigènes ne travaillant pas suffisamment.

Tsing-Tao.

De tous les événements de guerre les privant de leurs colonies, celui qui a le plus profondément touché les Allemands, c'est l'occupation de Kiao-Tchéou. C'était un des plus importants établissements en Extrême-Orient. C'était, dans tous les cas, la création allemande qui avait le mieux réussi.

L'importance croissante des intérêts allemands en Chine, la nécessité de trouver un port de refuge pour son escadre d'Extrême-Orient, justifiaient amplement les vues du gouvernement impérial sur la région de Kiao-Tchéou. L'occasion lui fut fournie en 1897 par le meurtre de deux missionnaires catholiques allemands résidant au Chantoung. Quelques jours après, trois navires de guerre apparaissaient dans la baie de Kiao-Tchéou et des compagnies de débarquement occupaient, sans coup férir, la citadelle de Tsing-Tao. La Chine feignant de ne pas comprendre ce qui lui était demandé, d'autres bâtiments de guerre furent envoyés. En mars 1898 la Chine cédait. Par le traité du 8 mars elle accordait à l'Allemagne le droit d'exploiter les mines et les chemins de fer dans la région du Chantoung. De plus elle donnait à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans le périmètre de la baie de Kiao-Tchéou, et les deux presqu'îles formant l'entrée de la baie, et les îles avoisinantes. Une zone de 7,100 kilomètres était neutralisée autour de la concession. En fait cette prise à bail constituait un protectorat. C'est d'ailleurs ainsi que l'a compris l'Allemagne. Elle a immédiatement profité du

traité de 1898 pour s'installer définitivement dans cette région. En plus des avantages commerciaux qui allaient résulter pour elle de cette nouvelle situation, elle trouvait à Tsing-Tao un port très sûr et une baie admirablement disposée par la nature pour y abriter une flotte importante.

La valeur économique de la baie de Kiao-Tchéou est insignifiante par elle-même. Elle n'a d'importance que par tout le pays chinois qui l'entoure. Elle donne aux Allemands l'entrée dans la province du Chantoung, région particulièrement peuplée où l'agriculture est florissante. Le sol y est fertile; le sous-sol est également productif avec ses gisements de charbon et d'anthracite. Ce combustible est utilisé sur place pour les chemins de fer et l'industrie : les Allemands en exportaient pour 2,590,000 marks en 1912.

Un chemin de fer de 435 kilomètres relie Tsing-Tao à Tsi-nan-fou dans la province chinoise du Chantoung.

Les exportations de Tsing-Tao atteignaient une valeur totale de 79 millions de marks en 1912-13. Les principaux articles exportés sont :

	VALEURS EN MILLIERS DE MARKS		
	1906-07	1911-12	1912-13
Soie brute	4,881	6,479	7,507
Schantong Pongées	2,070	4,058	8,009
Huile de noix	3,013	7,018	7,187
Vannerie et articles en paille	10,417	33,398	17,590
Cuisses de noix	166	10,380	11,382
Coton brut	—	3,424	5,612

Les importations à Tsing-Tao s'élevaient à 121 millions de marks (dont 65 millions en provenance de l'Allemagne).

Les Allemands ont transformé le port de Tsing-Tao. Ils ont commencé par assainir la ville où grouillait une population de 30,000 Chinois. Ils ont ensuite construit des docks et une cale sèche. Pour faciliter l'établissement de nouvelles industries, Tsing-Tao a été déclaré port franc.

HENRI SCHUHLER.

VARIÉTÉS

NATIONALITÉS ET FÉDÉRATION

Lettre à Monsieur André Lichtenberger.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt votre article dans l'*Opinion* du 23 février sur l'Autriche-Hongrie et les Nationalités. Vous avez d'abord le mérite de considérer, contrairement à beaucoup de publicistes qui écrivent ou d'hommes d'État qui parlent sur ce sujet, que le problème des nationalités en général n'est pas une chose simple, et qu'en ce qui concerne celles de l'Autriche-Hongrie, « il n'existe pas de solution pleinement équitable et raisonnable ». Je suis souvent étonné de la facilité avec laquelle se répandent et sont répétées des formules simplistes comme celle « du droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes ». Je retrouve par exemple cette formule en tête du nouveau *memorandum* socialiste qui vient d'être élaboré à Londres sous la présidence de M. Albert Thomas (25 février) : « 1° Le droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes, devra, lors du traité de paix, être la règle fondamentale de toutes les restitutions et réparations, ainsi que de tous les remaniements territoriaux que nécessite l'état de l'Europe. » On stipule ensuite que (3°) « les nations émancipées devront déterminer leur statut futur. Elles pourront se grouper, se fédérer, s'unir comme elles l'entendront, sous réserve de procédures régulières déterminées par une autorité supra-nationale. ... Cette même autorité définira la forme et les conditions dans lesquelles la volonté nationale devra s'exprimer, le droit de décider l'adhésion à telle ou telle nationalité par suffrage doit être organisé. Des procédures internationales assureront la liberté et la sincérité du scrutin. Dans ce but la consultation devra être précédée d'un ensemble de mesures destinées à éliminer toute pression administrative et politique, directe ou indirecte.... »

On voit que partis d'un principe absolu simpliste, les délégués socialistes arrivent vite dans l'application à quelque chose de compliqué, de plus compliqué même qu'il n'apparaît d'après le schéma qu'ils dressent en quelques lignes de la future liquidation de l'Europe centrale. Quelle est cette « autorité supra-nationale » chargée d'organiser la liquidation? Comment sera-t-elle constituée? Quelle sera sa puissance d'action et d'injonction? Questions qui ne sont pas même soulevées par les délégués. Ils nous renvoient bien d'une façon vague à la future *Société des nations*, « gardienne et protectrice des dernières venues dans le monde européen », mais ils ne nous disent pas comment sera organisée la « Société des nations », ni de quelles forces effectives elle disposera pour assurer la sanction de ses décisions.

Je trouve, comme vous, imprudent d'envisager d'aussi vastes horizons pour la conclusion de la paix. Celle-ci ne peut pas s'asseoir sur une réorganisation complète de l'Europe — et pourquoi pas du monde? — basée elle-même sur un principe aussi flottant et impossible à définir avec quelque rigueur, que celui des nationalités, si on veut le pousser à l'absolu.

Il y a toujours, et il ne peut pas ne pas y avoir, du relatif dans les combinaisons sociales. Il y en a dans notre indépendance civique : nous ne choisissons ni notre naissance, ni nos parents, ni notre race, notre langue, notre religion, notre régime politique. Les uns, nous ne pouvons pas les changer; pour les autres, que d'obstacles et de restrictions! Même le principe du droit de la majorité en matière d'élections et de législation, est une transaction, une concession à la force du nombre. Le droit théorique des individus restés en minorité et qui en principe est tout aussi respectable que celui des vainqueurs par le nombre, est sacrifié au droit tout conventionnel et en réalité oppressif de la majorité. Dans la question des nationalités la même réserve s'impose. En supposant le plébiscite le plus large et le plus libre, il ne réalise pas le droit d'un peuple, mais d'une moitié plus un, de la partie de ce peuple qui vote, à abandonner une nationalité pour en adopter une autre sans s'occuper ni des non votants, ni des votants contre, ni des électeurs à venir.

Restons donc dans le relatif en ce qui concerne le droit des nationalités, comme en matière de tous autres droits sociaux, et faisons

ce qu'on doit faire dans ce qui est relatif, c'est-à-dire établissons des différences, et, si l'on veut, des *échelons* dans les revendications nationales. Il y en a de plus urgentes, de plus criantes que les autres. Par exemple une province arrachée par la force à un État unitaire avec laquelle elle était fondue par une coexistence déjà longue, par les sympathies d'idéal, par l'antipathie commune contre des voisins violents et agressifs, cette province qui, après cinquante ans de conquête n'a pu se plier à l'oppression et tend les bras vers la mère patrie, doit être écoutée, arrachée à la tyrannie avec laquelle il n'y a pas de chance qu'elle puisse trouver un accommodement, et rendue au pays dont elle a été séparée par la force brutale. C'est le cas de l'Alsace-Lorraine. Les deux États qui se la disputent n'étant ni l'un ni l'autre des fédérations, il ne peut y avoir d'autre solution de justice, ni même de vie tolérable que ce qu'on a appelé la désannexion d'avec l'Allemagne. C'est le cas de la Pologne vis-à-vis de ses conquérants. Ce devrait être celui de certaines portions du pays italien arrachées violemment à la terre maternelle, qui seront toujours attirées vers elle et qu'aucune combinaison fédérative avec un autre État ne pourrait jamais satisfaire, par suite même de leur exiguïté relative et de l'oppression à laquelle cette exiguïté les laisserait en proie. — Un second échelon est celui qui comprend les nationalités soumises depuis longtemps à un État oppresseur, qui n'a pas eu la force nécessaire, ou ne s'est pas trouvé dans les conditions voulues pour obtenir ce qui a été réalisé dans les États devenus unitaires par le travail de l'histoire, c'est-à-dire l'effacement des haines et des antagonismes particularistes devant la formation progressive du sentiment d'unité nationale. Le fait même que le travail d'unification qui a réussi dans un grand nombre d'États, après des guerres intestines prolongées[1] (parfois sous nos yeux mêmes comme en Italie et en Allemagne) n'a pu se réaliser dans certains agglomérats, prouve que soit le pouvoir central n'a pas été assez fort ou assez habile dans sa tâche, soit le particularisme des populations trop profond et indéracinable. Cela a été le cas de l'empire Turc et des nations balkaniques, et c'est aujourd'hui le cas de l'Autriche-

1. On a pu dire que la plupart des grands États sont des cimetières de petites nationalités, devenus pacifiés et féconds. J'ai développé le sujet dans mon volume : *Guerre et paix internationales*, O. Doin, éditeur.

Hongrie. Les nations balkaniques se sont émancipées par la force. Leur vitalité est encore mal assurée et l'exemple de petits États surgissant près de grands Empires et divisés bientôt entre eux par des haines et des rivalités profondes, n'est pas trop encourageant. Nous venons de voir de leur crise de croissance naître la plus épouvantable commotion européenne que l'histoire ait eu à enregistrer — et nous ne savons pas encore ce qui en résultera pour l'avenir même des petits peuples qui l'ont involontairement déchaînée.

Quelle de ces évolutions historiques est réservée à l'Autriche-Hongrie? Elle n'a pas réussi l'unité. Est-il encore temps qu'elle constitue une véritable fédération avec autonomie suffisante accordée à chacune de ses populations différentes et antagonistes de race, de langue, de religion, de traditions et d'intérêts? Ou bien doit-elle être brisée à la fois par la révolution intérieure et la victoire de l'Entente, et être divisée en plusieurs nationalités souveraines, comme ont fait les Balkans? Vous faites très bien ressortir les difficultés et les écueils de chacune des deux solutions. La meilleure pour l'Entente, si elle était réalisable — ce qui ne dépend pas de nous — serait la fédération, à condition qu'elle devînt une véritable fédération avec les garanties voulues, où le nombre d'habitants de chaque groupe confédéré jouerait un rôle prédominant. Le morcellement de l'Autriche jetterait dans les bras de l'Allemagne tous les éléments germaniques et magyars qui viendraient avec elle s'affronter à de petits États divisés entre eux et probablement incapables d'une union défensive suffisante. Une république tchèque-slovaque, une Yougo-slavie (comprenant la Serbie et la Croatie) si désirables soient-elles au point de vue humain, barreraient l'accès de l'Adriatique à l'Allemagne et à la Hongrie et celles-ci seraient toujours tentées de renverser la barrière. Au contraire une fédération où seraient proportionnellement représentés Magyars et Allemands, ferait la part équitable des intérêts essentiels respectifs, et ferait contrepoids à l'Allemagne. « Pour séduisante qu'elle soit, écrivez-vous avec raison, il ne convient pas de nous illusionner sur les difficultés pratiques de cette thèse. Des États-Unis d'Autriche-Hongrie sont assez aisés à envisager de Washington. Quand on touche du doigt les haines et les intransigeances des éléments ethniques qu'il s'agirait de faire coexister, les difficultés qu'il y aurait à obtenir des anciens oppresseurs les garanties dont,

sans se sentir joués, puissent se contenter les anciens opprimés, on est tenté de désespérer du succès possible de la conception wilsonienne. »

Je suis d'accord avec vous sur les obstacles redoutables auxquels se heurte la combinaison fédérative : je ne crois pas cependant qu'il faille l'exclure des possibilités acceptables, et peut-être souhaitables par certains côtés, même pour les populations qu'il s'agit avant tout de soustraire à l'oppression. Le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes au point de vue de la souveraineté peut être discuté et en tous cas souvent irréalisable : mais le droit des peuples à ne pas être opprimés est sacré et doit être revendiqué et défendu par tous les moyens. C'est là le résultat qu'il faut obtenir avant tout et assurer ensuite : mais est-il nécessaire, pour cela, de s'enfermer d'avance dans une formule définitive? Nous venons de voir comment, mal appliquée, elle entraîne le morcellement de la Russie, déchiquetée en républiques indépendantes qui ne pourront probablement pas vivre séparées et qui sont une proie offerte aux envahisseurs. Même les maximalistes combattent contre leur formule!

Croyez je vous prie à mes sentiments bien dévoués,

EUGÈNE D'EICHTHAL

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

Daniel Halévy. — *Le Président Wilson*. Paris, Payot, 1 vol. in-12, 1917.

M. Daniel Halévy a bien fait d'ajouter au titre de son volume : *Le Président Wilson*, le sous-titre : *Étude sur la démocratie américaine*. Il n'a pas en effet simplement écrit une biographie du président actuel des États-Unis : il a expliqué sa politique depuis qu'il a été candidat, puis président, par l'ensemble des institutions et des mœurs politiques dont il a subi l'influence et auxquelles il a dû en partie s'adapter pour réussir. Cette influence n'a pas toujours été bonne, et M. Daniel Halévy n'est pas un admirateur sans réserve des choses américaines, ni même des démocraties en général. Il souligne avec beaucoup de force le mauvais parti que les auteurs de la Constitution américaine ont tiré des idées de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs, idées qui appliquées intégralement et à la lettre aboutiraient au chaos de l'État, qui, pratiquées même avec des compromissions mais sans des corrections suffisantes, engendrent, par méfiance de l'exécutif, des gouvernements insuffisamment centralisés ou trop bornés dans leur durée. Le correctif en Angleterre a été le gouvernement de cabinet dont Montesquieu n'a pas eu la moindre idée et dont le rôle a été si bien mis en relief par Bagehot; et en Amérique la centralisation progressive des pouvoirs aux mains de l'autorité fédérale et au détriment des États particuliers — puis au centre de cette autorité fédérale l'agrandissement progressif de l'autorité du président pendant le temps, trop court, qu'il a à l'exercer. M. Halévy fait bien ressortir l'attention avec laquelle le futur président avait dès sa jeunesse étudié les problèmes de l'organisation politique de son pays, et arrêté son esprit sur les lacunes de cette organisation. Pour bien comprendre la façon dont il a envisagé ces questions, il ne faut pas perdre de vue — et M. Halévy s'en garde bien — les origines demi-écossaises, demi-irlandaises et presbytériennes de M. Wilson. Il est toujours resté imbu de ses traditions de sang et de première éducation, et on les retrouve aussi bien dans l'universitaire qu'a été longtemps le futur président, dans sa direction de l'Université de Princeton, que dans le gouverneur de l'Etat de New-Jersey, ou dans le candidat, puis le titulaire, de la première magistrature. Il en est résulté un singulier mélange de religiosité et d'action pratique, d'idéalisme et de positivité politicienne dont on n'aperçoit plus guère d'exemplaires vivants que dans les sociétés anglo-

saxonnes. M. Halévy fait bien ressortir ce double aspect du président. Il ne se laisse pas plus que son héros duper par les mots : d'un coup d'œil aigu — qu'il a peut-être, lui aussi, en parti hérité — il va au fond des choses et y voit vite clair : et ce qu'il a vu, il le dit clairement et en peu de paroles. On suivra avec intérêt dans son petit volume l'évolution au premier abord obscure qui a amené lentement — trop lentement à notre gré — le président et la nation américaine à la grande décision du concours armé qu'ils apportaient à l'Entente. Cette évolution et sa lenteur même ont eu des sources profondes et complexes que M. D. Halévy démêle et analyse avec une grande pénétration. L'important pour l'avenir serait que les causes de faiblesse qui ont pesé si longtemps sur la préparation guerrière de l'Angleterre, puis sur celle des États-Unis, fissent place à des conditions d'armement plus en rapport avec l'état réel du monde actuel. Les races anglo-saxonnes ne sauraient trop méditer sur ces causes de faiblesse; et si elles veulent maintenir plus tard un ordre pacifique et libéral dans les deux continents, elles devront corriger à la fois leurs mœurs et leurs institutions en restant armées dans la mesure où elles n'auront pu arracher les armes des mains des nations militaristes. Il faudra qu'unies aux États libéraux et policés de l'Europe, elles soient la future gendarmerie internationale sans laquelle la *Société des Nations* ne sera qu'un mot ou un piège. Mais pour cela que de choses à changer dans la mentalité anglaise et américaine! Puisse la dure épreuve que nous subissons avec nos alliés leur rappeler la valeur du temps dans un monde où les nations guerrières sont depuis longtemps tendues et toujours prêtes pour l'action. Si les démocraties industrielles devaient avoir comme destin définitif d'arriver toujours trop tard sur le terrain de la défense, l'impérialisme germanique resterait bien redoutable, et la cause de la liberté exposée à de graves périls.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

Auguste Boppe, ministre de France en Serbie. — *A la suite du gouvernement serbe de Nich à Corfou, 20 octobre 1915-1er janvier 1916*. Paris, Bossard, 1 vol. in-16 raisin, de 160 pages, une carte itinéraire, 1917.

Le souvenir de la mission de M. Auguste Boppe est indissolublement uni à l'histoire du martyre de la Serbie. Envoyé à Nich, devenue provisoirement la capitale du royaume, dans les derniers jours de juillet 1914, M. Boppe est demeuré auprès du gouvernement serbe jusqu'au lendemain de son installation à Corfou. Conseiller écouté des ministres du roi Pierre, témoin clairvoyant des événements, il a exercé une action politique dont le caractère n'est pas ignoré.

Le petit livre qu'il nous offre aujourd'hui n'a pas pour objet de la résumer. M. Boppe n'a point le goût de l'indiscrétion. Il se borne à l'émouvant et simple récit de l'exode des diplomates alliés lors de l'offensive autrichienne d'octobre 1915. Par un singulier retour des événements, celui qui

écrit ces lignes devait le lire deux ans plus tard dans une célèbre ville d'Italie qu'il se demandait lui aussi s'il n'allait pas devoir quitter précipitamment devant une autre offensive autrichienne.

Le 20 octobre 1915, M. B. quittait Nich pour Kralievo, paisible cité riveraine de la Morava qui bientôt s'encombre de tout le désordre accompagnateur des débâcles. Les ministres alliés espéraient y trouver le port, c'est à peine une halte de dix jours et comme il faut partir en automobile, M. B. brûle ses papiers : « Que d'heures passées ainsi le 28 octobre, devant ces foyers où sont jetés pêle-mêle, déchirées, correspondances officielles, lettres privées. Une page se tord sous la flamme ; les lignes apparaissent comme grandies, des mots sautent aux yeux : « Que la France est belle ». C'est un billet de Maurice Barrès. Une seconde s'écoule, et, toute noircie, la page s'en est allée en cendres.... « Du pont de la Morava de l'ouest, les ministres d'Angleterre et de France jettent en plein courant ceux des sceaux et des timbres de leur légation dont ils ne peuvent alourdir leur sacoche officielle. »

Rachka, Mitrowitza, la disette : « La rue a faim ; à la vue d'un tas de choux, des soldats s'arrêtent ; longtemps, ils restent à le contempler, sans parler. Le marchand albanais a un moment d'inattention, vite un des soldats happe un chou et se sauve ; machinalement, un autre l'imite ; un troisième a déjà porté à sa bouche le chou qu'il a ramassé dans la fange ; avidement il en mange les feuilles noires de boue, gluantes ; il mange et ne pense même pas à se sauver. Mais le marchand a remarqué le geste des soldats ; et, gourmandant de loin les deux premiers, il arrache de la bouche du troisième le chou qu'il rejette sur son tas, et tristement, sans un mot de plainte, sans un mouvement de révolte, le soldat s'éloigne ; depuis plusieurs jours il n'avait pas mangé, quand mangera-t-il ! »

J'ai cité ces passages pour donner un aperçu de la manière de M. B. Je ne puis malheureusement suivre notre ministre dans les étapes de sa course vers la mer. Prizrend, la plaine de Kossovo, Diakovo, le monastère de Detchani, la traversée tragique des gorges de la Bistritza, enfin Scutari d'Albanie et Saint-Jean-de-Medua.

On appréciera dans ce livre, avec l'extrême discrétion de l'auteur en ce qui le concerne, son haut sentiment du devoir dont témoigne, à chaque page, le simple exposé des faits. D'autres récits plus détaillés paraîtront des souffrances de la Serbie ou des angoisses de ses gouvernants ; aucun, plus sincèrement pénétré d'amitié pour les héros de la Morava, d'espoir dans leur relèvement, n'évoquera leur douloureux calvaire que ce simple journal d'un ministre de France. R. D.

Civis. — *La Direction de la Paix. Les Leçons de l'Histoire. L'Évolution nécessaire*, Paris, Conard, 1 vol. in-16 de IV-278 pages, 1917.

Civis oppose dans ce livre les manifestations qui, depuis un siècle, pré-

parent le règne de la paix à celles qui le contrarient. Son analyse de la période 1789-1815 est, à cet égard, tout naturellement la plus caractéristique. Il y montre la Révolution adultérée par Bonaparte et l'impérialisme se substituant aux principes de 1789. Puis, toujours du même point de vue, il résume les événements qui se sont déroulés jusqu'à la guerre européenne et affirme enfin la nécessité de l'établissement d'un ordre nouveau. Son ouvrage est un ouvrage qui fait penser. L'éloge est rare et je m'y tiendrai. Mais il importe de ne pas accepter sans réserve les jugements de l'auteur, même en matière historique. C'est ainsi que je ne crois pas du tout avec lui que la France eut, sous l'Empire, réussi à conserver ses limites naturelles acquises par la Convention. Tout au plus, eussions-nous pu sortir de la guerre avec des frontières plus satisfaisantes que celles de 1815 et assurément moins épuisés que nous ne l'étions après Waterloo. Et, pour en venir au temps présent, j'admets encore beaucoup moins la sévérité des jugements de Civis sur les campagnes coloniales de la Troisième République. La thèse de ceux qui pensent que nous aurions dû nous recueillir et nous concentrer sur nous-mêmes méconnaît nos mœurs politiques. Sans la colonisation, la France se fût étiolée, le pays se consumant en discussions intestines et la guerre nous eût trouvés encore moins préparés. La colonisation a fait passer dans notre organisme un afflux de sang frais; dans notre corps politique, elle a maintenu la santé. Parmi tant de services qu'elle nous a rendus et que Civis veut ignorer, celui-là seul ne suffirait-il pas à la justifier? R. D.

Alphonse Muzet. — *Le Monde Balkanique.* Paris, Flammarion, 1 vol. in-16 de 344 pages, 1917.

Pour mieux apprécier les graves problèmes qui vont être discutés lors du prochain traité de paix, il est indispensable de connaître avec quelques détails la péninsule balkanique, l'état moral, politique, financier et économique des différents États qu'elle contient. Ayant longtemps séjourné dans ces diverses régions, puis, y étant revenu aux grands moments de crise, au début de la guerre de 1912, pendant toute la seconde guerre en 1913 et enfin en 1914 quelques semaines avant la guerre européenne, nul n'était plus compétent que M. Muzet pour traiter d'un pareil sujet. Il a compris que l'heure pressant il n'importait pas d'écrire l'histoire; il s'agit seulement de deviner et de pressentir, avec tout ce que ces mots comportent de tâtonnements dans l'ombre. Donc, en de courts chapitres sans prétentions, mais très concis, très nets, très motivés, tels de vrais rapports d'ingénieur, l'auteur nous expose les différents aspects de la question d'Orient, puis les grands problèmes balkaniques avec monographie de la Roumanie, de la Serbie, du Monténégro, de la Bosnie-Herzégovine, de la Dalmatie, de la Croatie-Slavonie, enfin de la Bulgarie et de la Grèce. Ainsi les diverses et très larges évolutions de ces peuples nous sont brièvement précisées dans cet excellent petit manuel.

Le traité de Bucarest avait réussi à mécontenter à peu près tous les intéressés et à créer dans l'Europe orientale un état de tension maximum. Jamais la guerre n'avait paru si imminente qu'au lendemain de la paix. Ce même traité en ratifiant les succès serbes provoquait en Autriche-Hongrie une recrudescence du mouvement des éléments slaves de l'Empire. Déja se préparait à Vienne l'anéantissement de la Serbie.

En juin 1914, le monde balkanique et ses voisins directs se tenaient sur le qui-vive malgré la série d'accords conclus dans toutes les chancelleries d'Europe et qui semblaient être le dernier mot de la liquidation de la crise. Tout ceci c'est l'histoire d'hier qui se dégage bien des pages de ce volume. Elle est profondément instructive quand on pense à la manière dont les événements ont marché et pourront se continuer dans l'histoire de demain.

M. Muzet ne cache point que toutes ses sympathies, toute son admiration sont acquises aux Serbes et à leur influence de plus en plus dominante qu'il appelle de ses vœux ardents. Ses appréciations du Bulgare sont longuement développées, justes, sans l'ombre d'illusion ou de tendresse pour cette nation pleine d'énergie, d'endurance au travail mais brutale, âpre au gain, cruelle même à l'occasion. En lui consacrant son dernier chapitre, peut-être a-t-il voulu signaler le grand rôle d'avenir qu'il prévoyait malgré des revers redoutables et un effondrement subit au moment même où était composé le livre.

Que de changements depuis 1914 et quelle extraordinaire fortune pour le prince Ferdinand dont le règne débutait sous la puissante emprise de l'étranger et dont la principauté petite et faible allait traverser trois guerres.

Aujourd'hui, les Bulgares ont réalisé tous leurs objectifs. Ils occupent la Macédoine, la vallée de la Morawa, la Dobroudja roumaine. Que sera cet avenir militaire s'ils réalisent le programme que le ministre Rizof vient de décrire dans un livre publié à Berlin : annexion de l'ancienne Serbie jusqu'au delà de Nich et de Leskowitz, voire même union personnelle de la Bulgarie et de l'Albanie.

Comment dans de pareilles conditions et en face d'un semblable déchaînement de convoitises, prévoir un futur état stable et la consécration d'un *statu quo* raisonnable et consenti de la majorité des nations balkaniques?

Au fond, les Allemands et les Autrichiens se moquent de l'unité bulgare dont ils connaissent trop bien les dessous. Ce qu'ils veulent pour eux c'est la paix. Puis on se réservera de susciter à bref délai de nouveaux sujets de conflits. Les nationalités continueront là-bas à s'entre-déchirer, à se combattre, permettant ainsi à un voisin plus fort ou plus habile, comme jadis le sultan, d'intervenir, en emprisonnant ou en massacrant tous ceux qui restent considérés comme des éléments de discorde.

Et l'auteur de conclure que « le duel germano-slave mettra à nouveau en opposition les affinités de sens contraires des Balkaniques pour l'un ou

l'autre des deux grands groupements politiques et économiques de l'Europe de demain ».

Quant à la Confédération balkanique à laquelle continuent à penser les plus hautes personnalités du monde diplomatique de Russie et d'Angleterre « elle demeurera de longtemps impossible à réaliser », les rivalités confessionnelles et surtout les haines de races étant encore trop vivaces pour qu'on puisse conclure à un rapprochement sincère et durable.

H. DE MONTARDY.

Georges Renard, professeur au collège de France. *Les Repercussions économiques de la Guerre actuelle sur la France* (1er août 1914, 15 mai 1917). Paris, Alcan, 1 vol. in-8, 1917.

M. G. R. a cru devoir s'excuser dans l'introduction de son ouvrage d'avoir osé l'écrire. C'est trop de modestie, et tous ceux qui voudront se faire une idée exacte des difficultés économiques immenses avec lesquelles notre pays s'est trouvé aux prises, durant les trois premières années de la grande guerre, ne pourront pas se dispenser à l'avenir de lire le livre de l'éminent professeur.

L'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de l'audace qui lui a permis d'entreprendre, de réunir et d'élaborer la masse de documents et de renseignements qu'il a dû dépouiller et recueillir pour écrire cet ouvrage, ou de la manière dont il a su les utiliser.

Il ne s'est point perdu dans le labyrinthe des faits, qu'il a, au contraire, groupés simplement en les rapportant soit à la circulation, soit à la production, soit à la consommation. La première partie se compose de cinq chapitres, comprenant environ cent pages. La seconde se compose de treize chapitres, comprenant quelques deux cent quarante pages. La troisième ne se compose que de quatre chapitres, comprenant cent vingt pages.

Nous ne pouvons songer à analyser ici, même sommairement, les vingt-deux chapitres de l'ouvrage, ni même à en reproduire les titres, mais nous ne croyons pas induire en erreur les lecteurs de ce bulletin bibliographique en les assurant que M. G. R. n'a rien oublié d'essentiel ni sur la crise du commerce, de l'industrie, de l'agriculture ni sur celle de l'économie de la consommation que la France traverse depuis le début de la guerre, ni sur les perspectives économiques de l'après-guerre pour France.

M. G. R. est, personne ne l'ignore, un partisan déterminé des doctrines socialistes, mais c'est aussi un esprit critique et un homme de bonne foi. Il espère — et nous espérons comme lui — que la leçon présente ne sera pas perdue pour les Français et que nous renoncerons partiellement à nos habitudes d'individualisme acharné en matière économique, mais son livre témoigne, d'autre part, que sa foi dans l'intervention bienfaisante de l'Etat en la même matière, a reçu un rude coup. Il ne pouvait en être autre-

ment : le jeu de la loi de l'offre et de la demande agit avec la rigueur des lois de la nature, et contre elle les lois positives des législateurs sont, en fin de compte, impuissantes. La preuve nous en est administrée actuellement avec une force tellement brutale que pendant longtemps, croyons-nous, on renoncera à la contester de nouveau. Ce ne sera pas une des leçons les moins salutaires de la guerre pour notre pays.

G. L.

Sa Vianna. — *L'arbitrage au Brésil* (Conférences de la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro). 1 broch. in-8, 67 pages, Rio de Janeiro, Imprensa nacional, 1917.

Dans cette conférence, le savant professeur de Rio de Janeiro présente le tableau et la critique de la politique suivie par le Brésil à l'égard de l'arbitrage international et des traités d'arbitrage conclus par ce pays.

M. Sa Vianna examine d'abord, en suivant à peu près l'ordre chronologique, divers traités dont les uns stipulaient le recours à l'arbitrage pour régler des litiges pendants, les autres rendaient le recours à l'arbitrage obligatoire pour des différends éventuels. Il relève, dans cette série, dix-neuf traités d'arbitrage, conclus de 1825 à 1909; il relève le fait intéressant que c'est « par l'arbitrage que le Brésil a pu fixer définitivement ses frontières en litige avec la République Argentine, la France et la Grande-Bretagne » (p. 31) et cet autre fait digne de remarque que la Constitution brésilienne du 24 février 1891 a admis l'arbitrage « comme un principe de son droit international public », en subordonnant le droit de déclarer la guerre à l'impossibilité ou à l'insuccès du recours à l'arbitrage.

L'article 34 de la Constitution du Brésil, énumérant les attributions du Congrès national, s'exprime, en effet, ainsi dans son § 11 : « Autoriser le Gouvernement à déclarer la guerre, si le recours à l'arbitrage n'a pu être utilisé ou n'a pas réussi et faire la paix » (p. 24).

En 1905, le Brésil conclut avec la République Argentine un traité d'arbitrage général qui fut ratifié en 1908. Ce traité établissait l'arbitrage obligatoire sauf pour les « controverses sur des questions touchant à des préceptes constitutionnels de l'un ou de l'autre pays ». M. Sa Vianna, partisan déterminé des traités d'arbitrage obligatoire, critique vivement la restriction, formulée en termes si vagues, au principe de l'obligation. « Pour se rendre compte, dit-il, des inconvénients d'une semblable restriction, envisagée sous cet aspect, il suffira de rappeler que les questions de limites, celles justement que l'arbitrage a résolues d'une manière si brillante, échapperaient à son action, car, devant dépendre de la sentence la cession d'une partie du territoire, cela affecterait la Constitution de divers États dans lesquels elle consigne expressément l'extension du domaine territorial. Cette manière de s'exprimer — qui sont contraires à des préceptes constitutionnels — est trop vague et élastique; dans les pactes entre les États

comme entre les particuliers, la clarté et la précision sont indispensables. La restriction exige évidemment qu'on explique, à la suite, ce qu'il faut entendre par précepte constitutionnel, à moins qu'on ne prétende signifier par là tout ce que la Constitution contient, ce qui équivaudrait à reconnaître que le traité est négatif. »

« En 1909, année qui suivit immédiatement celle de la ratification du traité brésilien-argentin, le Brésil entra dans le grand mouvement mondial en faveur de l'arbitrage ». Depuis, il ne conclut pas moins de vingt-neuf traités que M. Sa Vianna divise en cinq groupes, selon la nature de leurs dispositions et de leurs restrictions au principe de l'arbitrage obligatoire. M. Sa Vianna se montre sévère pour ces traités auxquels il reproche d'être calqués, en général, sur le type de convention d'arbitrage le plus étroit, « celui qui restreint le plus le champ d'action de l'arbitrage », celui de la convention franco-anglaise du 14 octobre 1903.

M. Sa Vianna termine son étude par l'examen de quatre traités ou conventions d'arbitrage conclus par le Brésil, en 1909, avec le Pérou, en 1911, avec l'Uruguay, l'Italie et le Danemark et déclare acceptables — malgré leurs imperfections, — les conventions avec le Danemark et l'Italie dont les restrictions sont analogues à celles du traité de 1905 entre le Brésil et la République Argentine. « L'Italie, dit-il, agit loyalement et correctement lorsque, tout en exceptant de l'arbitrage les questions touchant à l'indépendance ou aux préceptes constitutionnels, elle soumit à l'arbitrage un certain nombre de controverses fixées d'avance assurant qu'elle n'user-ait pas du droit d'apprécier la matière du litige pour limiter la portée des dispositions qui déterminent l'extension de la Convention, affirmant son intention de leur donner la plus large interprétation possible » (p. 59).

C. D.

Sir Ernest Satow. — *A guide to diplomatic practice.* Londres, Longmans, Green and C°, 2 vol. in-8, 1917.

Plusieurs publications estimables ont été faites pour décrire le rôle des agents diplomatiques et servir de guide à la diplomatie. Sir Ernest Satow cite notamment le *Guide diplomatique* de Charles de Martens dont la dernière édition par Geffcken parut en 1866, le *Cours de droit diplomatique* de Pradier Fodéré, le *Guide pratique des agents politiques* de Garcia de la Vega (Bruxelles, 1873), la *Guia practica del Diplomatico Español* de Castro y Casaleiz, le *Handbuch des Europäischen Gesandschaft-Rechts* du Dr Alts, *the practice of Diplomacy as illustrated in the Foreign Relations of the United States* de Foster. Jusqu'à présent aucune publication de ce genre n'avait été faite en Angleterre. Sir Ernest Satow, qui fut ministre plénipotentiaire et joua un rôle important à la seconde conférence internationale de la Paix, en 1907, était particulièrement qualifié pour exposer avec sûreté et précision les usages et la procédure diplomatique. Il l'a fait en deux volumes remarquables, édités dans une série de « contributions au droit interna-

tional et à la diplomatie », publiées par les soins de M. Oppenheim, professeur à l'Université de Cambridge. M. Oppenheim présente, en ces termes l'œuvre de Sir Ernest Satow : « Concernant le présent ouvrage, il ne m'appartient pas d'en exalter la valeur. Mais il peut m'être permis de dire qu'il est unique tant en ce qui regarde la méthode avec laquelle est traité le sujet qu'en ce qui concerne le choix des matières traitées et la quantité de recherches originales qu'il suppose. Le but était de produire une œuvre qui pût servir également au juriste international, au diplomate et aux personnes qui étudient l'histoire. Pour cette raison non seulement le côté légal de la diplomatie mais aussi son côté pratique devait être constamment envisagé, une esquisse de tous les congrès et de toutes les conférences importantes devait être donnée et les différentes sortes de conventions internationales devaient êtres traitées avec quelque détail » (Éditorial introduction, p. v, vi). L'éloge est juste et le but visé a été atteint. L'œuvre de Sir Ernest Satow correspond exactement au titre qui l'annonce. Ce n'est pas une œuvre de philosophie de la politique ou de la diplomatie. C'est « un guide pour la pratique diplomatique ». Ce guide est très substantiellement informé et éclairé. Une érudition sûre lui permet de multiplier les exemples et les précédents historiques; de nombreuses citations d'auteurs dans la langue employée par ceux-ci donnent, avec la précision et la certitude la plus complète, l'opinion d'hommes éminents sur les questions délicates. Les cas remarquables qui se sont produits dans la période la plus récente complètent les renseignements et les précédents fournis par l'histoire plus lointaine. Sir Ernest Satow tient compte et fait état de tous les faits importants qui sont antérieurs à la guerre de 1914. Pour les événements postérieurs à la guerre, il craint de n'avoir pas d'informations suffisamment sûres et préfère s'abstenir de discuter sur des faits qui risqueraient d'être controuvés.

Les deux volumes de Sir Ernest Satow sont d'allure inégale. Le premier comprend deux livres sur la diplomatie et les agents diplomatiques et ces deux livres sont divisés en un grand nombre de chapitres. Le second volume ne comprend qu'un livre sur les assemblées et les transactions internationales : il est divisé en un petit nombre de chapitres dont plusieurs présentent de larges tableaux d'ensemble. Cette différence d'allure correspond pleinement aux exigences du sujet : questions multiples et distinctes dans le premier volume, questions peu nombreuses ou du moins rapprochées par des analogies qui établissent entre elles des liens étroits, dans le second volume.

Le premier volume comprend vingt-quatre chapitres : le second n'en compte que dix. Il n'est pas inutile d'en relever les titres pour indiquer avec quel soin l'auteur s'est préoccupé de ne laisser inexplorée aucune partie de son sujet. Le livre I comporte dix chapitres : Diplomatie, Immunités du chef d'un État étranger, Le ministre des Affaires étrangères, Préséances entre

États et questions analogues, Titres et préséances entre souverains, Honneurs maritimes, Le langage des relations diplomatiques et les formes des documents, Lettres de créances et pleins pouvoirs, Conseils aux diplomates, Locutions latines et françaises. Le livre II sur les agents diplomatiques se divise en quatorze chapitres : Des agents diplomatiques en général, Le droit de légation, La sélection des agents diplomatiques, *Persona grata*, L'agent diplomatique se rendant à son poste, Classification des agents diplomatiques, Exterritorialité, Immunités des agents diplomatiques, Exemptions d'impôts, Immunités de la résidence d'un agent diplomatique, Droit de l'agent diplomatique à l'exercice de sa religion, Position de l'agent diplomatique au regard d'États tiers, Le corps diplomatique, Fin d'une mission. Le livre III, qui forme tout le second volume, ne comprend que dix chapitres : un chapitre sur les Congrès et sur les Conférences, cinq chapitres sur les traités, leurs diverses formes, la ratification, l'adhésion et l'accession, puis trois chapitres sur les bons offices, la médiation et l'arbitrage, ce dernier extrêmement bref. Les deux chapitres sur les congrès et les conférences sont très développés; le premier comporte 93 pages et le second 77 pages. C'est que Sir Ernest Satow a dressé la liste des principaux Congrès et des principales Conférences, du Congrès de Westphalie au Congrès de Berlin et de la Conférence de Londres sur les affaires de Grèce (1827-1832) à la Conférence de Bucarest (juillet-août 1913) et qu'il a consacré des notices plus ou moins développées à la plupart des vingt-huit congrès et des vingt-huit conférences relevés. Ce double tableau et les renseignements relatifs aux divers congrès et conférences — encore que ces renseignements ne visent guère que la forme et la procédure des négociations — sont d'un grand prix et d'un grand intérêt. L'auteur déclare avec modestie que le second volume « paraîtra sans doute d'une lecture pénible à ceux qui ne désirent pas étudier avec beaucoup de détails » les congrès, conférences, traités et autres accords internationaux, mais il justifie les développements qu'il a très heureusement donnés à cette partie capitale en observant que « ceux qui ont charge officielle de négocier ont besoin d'avoir une complète connaissance des formes. Pour cette raison, ajoute-il, l'exposé de telles transactions est simplement esquissé, les dispositions de fond étant généralement laissées de côté. Ainsi la manière de conduire congrès et conférences et de conclure traités et accords est seulement analysée dans la majorité des cas. De plus amples détails d'un caractère historique sont cependant donnés en ce qui concerne les bons offices et la médiation qui, bien que souvent confondus, demandent à être soigneusement distingués » (Préface, p. X-XI).

Le guide pour la pratique diplomatique de Sir Ernest Satow jouit actuellement d'un double privilège : il est le premier guide de ce genre publié en Angleterre; il est le dernier en date des divers guides diplomatiques parus en diverses langues. Il donne le point de vue britannique et il donne les

renseignements les plus complets et les plus récents sur les questions traitées. Il ne conservera sans doute pas indéfiniment ce double privilège. Mais lorsqu'il aura perdu l'actualité particulière qui le caractérise en ce moment, il n'aura point, pour cela, perdu sa valeur et son intérêt. L'ampleur et la sûreté de sa documentation, la netteté et la précision de son exposition, l'excellence de sa méthode et le caractère essentiellement pratique et réaliste de sa doctrine en rendront toujours la lecture instructive et attrayante, la consultation précieuse.

L'ouvrage est suivi d'un certain nombre d'indications bibliographiques. Un premier appendice donne la liste des ouvrages très nombreux dont l'auteur s'est servi; un second appendice indique la littérature du droit international qu'il peut être le plus utile aux diplomates de connaître; il cite notamment les principaux ouvrages portant sur l'ensemble du droit international qui font autorité en Angleterre, aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Hollande, en Russie, au Portugal et dans l'Amérique du Sud. Enfin un troisième appendice indique un certain nombre d'ouvrages historiques, biographiques ou autres qui peuvent être utiles aux jeunes diplomates. C. D.

J. Charles-Roux. — *Le péril de notre Marine marchande.* Paris, La Renaissance du Livre, 1 vol. in-16 de IX-202 pages, 1917.

M. J. Charles-Roux, une des personnalités les plus marquantes du monde maritime, depuis décédé, après une longue et brillante carrière, a bien voulu, d'abord dans une série d'articles qu'a publiés la *Revue des Deux Mondes*, puis dans le petit volume ci-dessus désigné, condenser les appréciations qu'une expérience de cinquante années lui permet de formuler sans crainte d'erreur sur la situation immédiate et l'avenir prochain de notre marine marchande. Il trace de l'état présent de cette dernière un tableau sombre, mais malheureusement trop ressemblant. Notre flotte de commerce a perdu, dit-il, *plus du cinquième* (aujourd'hui, on doit dire : *plus du tiers*) de son tonnage. Mais, alors que d'autres pays alliés, cruellement éprouvés, eux aussi, par la piraterie sous-marine, ont comblé une partie de la brèche ouverte dans les rangs de la leur en pratiquant une politique de construction à outrance; alors que d'autres puissances, dont la flotte est cependant restée intacte, n'en augmentent pas moins le tonnage de cette dernière par le même moyen, l'activité des chantiers navals français, du moins quant à la production des navires de commerce, a été à peu près nulle, et ce, faute de matières premières. En effet, toute notre production métallurgique étant orientée vers les œuvres de guerre, fabrication du matériel et des munitions, elle ne peut nous donner les tôles nécessaires à la construction navale. Ces tôles, M. C.-R. suggère de les demander à nos alliés anglo-américains, en attendant que la libération du bassin de Briey nous mette de nouveau en possession de réserves presque inépuisables de minerai. En tout cas, il faut agir, car si nous n'y prenons

pas garde, nous nous trouverons, vers la fin des hostilités, à la tête d'une flotte marchande appauvrie, et dont les éléments restants auront au surplus subi une utilisation trop intensive. Ce n'est pas avec un tel instrument que nous pourrons, avec chances de succès, reprendre la lutte économique dans l'après-guerre.

Ce premier aspect du péril montré, M. C.-R. aborde le second. Étions-nous, à la veille, serons-nous, au lendemain de la guerre, dans les conditions économiques, législatives et administratives les plus favorables à la bonne exploitation de notre flotte marchande? A la première question, il faut répondre *non* tout court; à la seconde, négativement aussi, mais sous réserve des modifications qui pourraient, et il faut vivement le souhaiter, être apportées au régime actuel. M. C.-R. critique l'acte de navigation de 1793, aux termes duquel l'état-major et les trois quarts de l'équipage d'un bâtiment armé sous pavillon français doivent être de nationalité française; l'inobservation des textes de 1852-1898-1902 sur la discipline et le refus au moins momentané de soumettre aux délibérations du Parlement, un statut nouveau, plus indulgent pour l'équipage et qu'élabora naguère une Commission technique; la loi du 17 avril 1907 sur la réglementation du travail à bord, véritable compilation des dispositions les plus dures pour l'armement que recèlent les législations des autres pays d'Europe. Ces observations, hormis la première, qui appelle quelques réserves — en fait, *avant la guerre*, les armateurs usaient rarement de la faculté de prendre un quart de leurs marins parmi les étrangers — sont des plus judicieuses et, en toute impartialité, on ne peut accuser l'éminent président de la Compagnie Générale Transatlantique d'avoir voulu faire un plaidoyer *pro domo*.

La troisième partie est consacrée à l'organisation de nos ports de commerce. Que de réformes à faire dans ce domaine : compléter l'outillage, le plus souvent insuffisant; assurer un arrière-pays à nos grandes villes maritimes en construisant de nouvelles voies d'accès, par fer et par eau; réaliser la véritable autonomie des ports (celle de la loi du 5 janvier 1912 n'est qu'une caricature); organiser des zones franches; modifier le tarif des droits de quai, trop favorable aux escales de navires étrangers; enfin régler l'épineuse question des subventions de l'État.

Ce petit livre de vulgarisation, chant du cygne du regretté Jules Charles Roux, est clair et facile à lire; de plus, il vient à son heure. Trop de Français, en effet, oublient que dans le commerce international, plus encore que dans le domaine de la Défense Nationale « le trident de Neptune est le sceptre du Monde ». M. D.

André Macaigne. — *Notre France d'après-guerre*. Paris, Pierre Roger, 1 vol. in-16 de 304 pages, 1917.

Depuis trois ans, nombreux sont les auteurs qui cherchent à pénétrer le mystère dont sera fait le lendemain du conflit mondial. A son tour, M. Macaigne est entré dans cette voie. Après un bref aperçu des causes

de la lutte actuelle, il définit nos buts de guerre : restitution de l'Alsace-Lorraine et du bassin de la Sarre, payement, à nous et à nos alliés, d'un tribut annuel, réparation des dommages, enfin des garanties sérieuses contre la survenance d'une nouvelle agression. Puis il aborde la préparation de l'après-guerre, et constate que sur ce point, nous arrivons bons derniers. Vient ensuite la question des traités de commerce. M. M. exclut avec raison le boycottage des produits allemands après la paix, et se prononce en faveur d'une tarification graduée, différente pour les amis, les neutres, les ex-ennemis.

Puis défilent tour à tour toute une série de problèmes : repopulation, réorganisation économique, politique et administrative, refonte du régime fiscal, développement de la production manufacturière, agricole et extractive, amélioration de nos méthodes de vente à l'intérieur et à l'étranger, restauration du crédit bancaire, reconstitution de nos moyens de transports et de notre marine marchande, enfin mise en valeur de notre domaine colonial. Les solutions que M. M. donne à ces problèmes sont pour la plupart des plus raisonnables. Mais, au risque de jouer le rôle de l'avocat du diable, nous croyons cependant devoir en critiquer quelques-unes. Ainsi, M. M. a été mal inspiré en proposant d'augmenter après la guerre le taux de la contribution foncière et le moratorium des loyers?), en préconisant l'institution de nouveaux monopoles (et la peu brillante expérience de l'Ouest-État?), en suggérant l'affiliation obligatoire des travailleurs de tout ordre à un syndicat — c'est-à-dire l'esclavage professionnel — enfin en vantant les avantages de la création d'une Banque d'Exportation créée avec le concours — refusé d'avance — des grands établissements de crédit.

Sous ces quelques réserves, dictées par notre impartialité, le livre de M. André Macaigne, au surplus facile à lire, et non dépourvu d'anecdotes humoristiques, est un des plus intéressants qui aient été écrits sur le sujet par lui traité. MAURICE DEWAVRIN.

Comte Louis de Voïnovitch. — *La Monarchie française dans l'Adriatique. Histoire des relations de la France avec la République de Raguse (1667-1789).* Préface de Ernest Denis, professeur à la Sorbonne. Paris-Barcelone, Bloud et Gay, éditeurs, 1 vol. pet. in-8 de 243 pages, 1918.

Au moment où la conflagration mondiale actuelle vient provoquer le réveil des nationalités et amène celles-ci à faire valoir leurs aspirations légitimes à une existence indépendante, tout ce qui se rattache à leur histoire offre cet intérêt de pouvoir contribuer à expliquer et à justifier leurs droits. C'est qu'une nation, comme le dit si justement M. Ernest Denis dans la préface de ce livre, « est le fruit d'un travail prolongé et continu où se manifeste la volonté constante d'une série de générations qui, au milieu des péripéties de la fortune, tendent obstinément vers le but que leur marque un instinct irrésistible ». Parmi les groupes qui sont les plus dignes de fixer l'attention de la France et de ses alliés figurent les Yougo-

slaves, ou Slaves du Sud; le respect de leur passé leur commande de ne pas abandonner leurs revendications, et nulle part, dit M. Ernest Denis, les enseignements du passé ne sont aussi clairs qu'en Dalmatie. Si les Italiens ont conquis une partie de cette frange de la péninsule des Balkans, jamais ils ne l'ont assimilée, et il en a été de même pour la pénétration autrichienne; la Dalmatie est demeurée slave, par ses aspirations, par le rôle qu'elle a joué et par les services qu'elle a rendus à la race entière, c'est ce qu'a montré M. de Voïnovitch, en retraçant l'histoire de l'une des cités du littoral de l'Adriatique, Raguse, qui fut une république indépendante et brilla d'un remarquable éclat littéraire. Après avoir, dans de précédents ouvrages, parlé de sa grandeur et de sa prospérité, M. de Voïnovitch nous fournit dans celui-ci d'intéressants détails sur la dernière période de son histoire où elle mena, à partir de l'effroyable tremblement de terre de 1667, une vie languissante et diminuée.

Ce que l'auteur donne, au sujet de cette époque, ce sont des pages d'histoire diplomatique, puisées aux sources les plus authentiques dans les archives de Raguse et de la France, et il laisse la parole aux documents eux-mêmes sans s'attacher à démontrer une thèse, mais ces documents sont suffisamment significatifs pour que des points essentiels se dégagent de son récit. Ce qu'il retrace ce sont les relations de la monarchie française avec la République de Raguse depuis la catastrophe de 1667 jusqu'en 1789, époque où elles prirent fin.

La République avait essayé d'obtentr l'appui et la protection de Louis XIV pendant la crise douloureuse qu'elle traversait, mais ce fut vainement, malgré les éloquentes et persuasives démarches de ses envoyés, qui s'efforçaient de défendre l'indépendance de leur pays vis-à-vis de Venise et de la Turquie. Le traité de Vienne de 1684 par lequel Raguse devenait la protégée de l'Empire fournit à Louis XIV un nouveau prétexte pour repousser toute tentative de rapprochement avec la petite République.

Ce fut seulement pendant la guerre de sept ans que la France inaugura des rapports intimes et suivis avec Raguse. Durant la fin du règne de Louis XV et sous celui de Louis XVI, la France porta un intérêt tout nouveau à la petite République et, de la sorte, à son commerce et à son prestige en Orient. L'envoi à Raguse du représentant français Le Maire, qui avait méconnu les caractères particuliers de cette république slavo-latine que tous ses traits rattachaient à l'Occident, avait fait naître des incidents qui refroidirent les rapports de la France avec elle. Mais, par contre, l'on vit le ministre de France à Constantinople, de Vergennes, ami sincère de Raguse, pressentir le rôle qui devait appartenir à cette ville dans le mouvement yougo-slave. Et puis, il devait arriver, ce qui certes n'aurait pu être prévu sous Louis XIV, que la France signerait avec Raguse un traité de commerce en 1776.

G. Regelsperger.

ANALYSES

G. Jollivet. *Cinq mois de guerre*. (février-juin 1916). Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de 246 p., 1917.

Nous avons déjà signalé tout l'intérêt de ce petit recueil, dont le présent volume constitue la sixième partie. Le chercheur y trouvera une abondance peu commune de faits précis et bien classés sur la guerre actuelle.

Pierre Chasles. *La révolution russe et la guerre européenne. Notes de Russie.* Paris, Alcan, 1 broch. in-8 de 23 p.

Les lecteurs de la Revue ont eu la primeur de cette étude, dans laquelle l'auteur a condensé les impressions qu'il a pu recueillir sur place au cours d'un voyage de mission en Russie. La longue expérience que M. Chasles a acquise des choses de la Russie, la connaissance qu'il a de la langue russe, l'occasion récente qu'il a eue de parcourir en pleine guerre une grande partie de l'Empire l'ont mis à même de parler des problèmes politiques de la Russie actuelle avec une compétence et une sûreté qu'il serait difficile d'égaler.

Marcel Moye, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier. *Précis élémentaire de Législation financière*. 5e édit. Paris. Lib. du Recueil Sirey, 1 vol. in-16 de XII-432 p., 1917.

En seize chapitres répartis en quatre livres qui traitent, le premier de la théorie générale des impôts, le second de la législation française des impôts, le troisième des dettes de l'Etat et le quatrième du budget de l'Etat. Marcel Moye a résumé de la manière la plus concise « à l'usage des Etudiants des Facultés de Droit » les éléments de la science des finances publiques.

C'est un petit manuel clair et concis qui a de plus l'avantage dans cette nouvelle édition d'être *up to date*, et c'est un précieux avantage pour une matière aussi rapidement évolutive que celle de la législation fiscale.

Henri Brenier. *Le Commerce et l'Industrie de Marseille pendant les deux premières années de la guerre.* 1 broch. de 117 pages gr. in-8, publiée par la Chambre de Commerce de Marseille.

Le titre indique assez nettement le contenu de la brochure, qui est divisée en quatre chapitres plus une conclusion : Mouvement de la navigation et fret, Mouvement commercial, Situation industrielle, L'œuvre spéciale de la Chambre de Commerce tels sont les titres respectifs des quatre chapitres. L'auteur conclut à un bel avenir économique pour notre grand port méditerranéen, et c'est là un espoir qui nous paraît légitimement fondé à condition que Marseille devienne un port autonome et soit soustrait définitivement à l'administration néfaste de l'Etat, de ses bureaux et de ses fonctionnaires irresponsables et imprévoyants.

R. Worms. *Philosophie des Sciences sociales*. 1re et 2e parties, seconde édition. Paris, Giard et Brière, 1913 et 1918, 2 vol. in-8.

M. R. Worms nous donne une nouvelle édition de sa philosophie des Sciences sociales, dont seuls les deux premières parties sont jusqu'ici parues : la première est consacrée à l'objet des sciences sociales, la seconde à leur méthode. Les conclusions des sciences sociales n'ont encore paru qu'en première édition. Tout le monde connaît l'incroyable activité scientifique de M. René Worms et son immense érudition en matière de philosophie et de sociologie, et bien que sa philosophie des sciences sociales ne contienne que peu

d'aperçus nouveaux, on ne peut qu'être reconnaissant à l'auteur de l'exposé d'ensemble que son ouvrage nous fournit.

Charlotte A. van Manen, docteur en sciences politiques. *L'Epanouissement de l'Allemagne et l'hégémonie prussienne*. Traduit du hollandais par Pierre Waelbroeck. La Haye, Martinus Nijhoff et Paris, G. van Oest, 1 vol. in-8 de 143 p., 1916.

Une jeune et courageuse hollandaise, Mlle van Manen, a fait avant la guerre actuelle une étude approfondie de l'Allemagne. Le résultat de son travail lui a servi comme thèse de doctorat et elle l'a publié peu de temps après le début des hostilités dans l'importante revue néerlandaise *De Gids* » (le Guide). M. Waelbroeck s'est chargé d'une traduction qui met la très intéressante étude de Mlle van Manen à la portée du public français.

Nous ne saurions recommander assez chaudement la lecture de ce petit livre. Conçu et composé avant la guerre, il est le témoignage vivant d'un esprit clair et lucide qui a approfondi avec une rare perspicacité le danger qui menaçait l'Europe et qui s'est si bien réalisé. Mlle van Manen a su découvrir en même temps la force et la faiblesse de l'Allemagne, le danger de ses conceptions politiques, le rôle néfaste de son système de protectionnisme et de dumping. La place nous manque pour nous permettre des citations, mais ceux de nos lecteurs qui liront Mlle van Manen ne regretteront pas le temps qu'ils lui auront consacré. Elle a indiqué avec une clarté et netteté parfaite quelques leçons qui dépassent largement l'époque contemporaine. R.

Nomenclature des journaux, revues, périodiques français paraissant en France, et en langue française à l'étranger, par l'Argus de la Presse. Paris, aux bureaux de l'Argus, 37, rue Bergère, 1 vol. in-8 de 270 p., mai 1917.

Cette liste sera précieuse à tous ceux qui suivent le mouvement, pendant la guerre de 1914-1917, de la presse, ou qui s'intéresseront plus tard à son histoire. Elle est dressée avec soin et méthode. Une table alphabétique en rend le maniement commode.

La Russie commerciale et industrielle. Traduit de l'anglais par Georges Mis, avec sept cartes. Paris, Dunod, 1 vol. in-12 de 302 p., 1917.

Traduction du *Times Book of Russia*, qui a déjà été signalé ici (n° du 15 février 1917, p. 142), et qui ne peut manquer, sous cette nouvelle forme, de pénétrer largement dans le public français.

Jean Carrère. *L'Impérialisme britannique et le rapprochement franco-anglais, 1900-1903*. Préface de J. Jacquin. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de XIV-348 pages, 1917.

L'auteur de la préface voudrait nous faire voir dans les articles que ce livre rassemble un des facteurs du rapprochement franco-anglais. Il y a là une exagération évidente. Mais nous y trouvons d'excellentes notes de reportage, où le talent littéraire, l'adresse de la forme, l'entrain et la fraîcheur de l'idée dépassent de beaucoup la moyenne. On relira avec plaisir, et parfois avec profit, de charmantes pages d'impressions de la guerre sud-africaine, et de bons articles sur Cecil Rhodes, Paul Kruger, l'impérialisme anglais et le rapprochement franco-anglais.

Claude Anet. *La Révolution russe à Pétrograd et aux armées (mars-mai 1917)*, Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 332 pages, 1917.

Recueil d'articles parus dans *Le Petit Parisien*. Les observations, d'abord superficielles, deviennent de plus en plus perspicaces, au fur et à mesure que le séjour de l'auteur en Russie se prolonge. Les articles qu'il publie actuellement formeront sans doute la matière d'un second volume, plus pénétrant encore que le premier. J'y trouve des réflexions très fines sur la psychologie des « meetings » russes. Les contradictions successives des votes ne proviennent pas de l'ignorance ou de la sottise, comme on le répète trop souvent, mais d'un intellectualisme sans lien avec l'action, qui, voyant sincèrement le pour et le contre, ne peut prendre définitivement parti! P. Co.

V. Lebedev. *Souvenirs d'un volontaire russe dans l'armée française (1914-1916)*, traduits du russe par P.-F. Trogan et I. de Vizewa, préface de

Pierre Mille. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de IX-284 pages, 1917.

Impressions notées au jour le jour sur le front de Champagne et de Macédoine, livre vivant et « sain ». L'épithète n'est pas inutile quand il s'agit d'un Russe, mêlé aux luttes politiques de 1917. M. Lebedev, qui a détenu quelque temps le portefeuille de la Marine pendant la phase « honorable » de la Révolution russe, est un patriote et un homme d'action. Ce livre vient à son heure pour nous garder des généralisations hâtives : il n'y a pas en Russie que des idéologues spéculant sur l'apathie nationale. A côté des « défaitistes », il y a, pour employer le jargon politique russe, des « défensistes » ou *oborontsy*. Puissent-ils s'unir pour remettre quelque jour à flot la Russie chavirée ! P. Ch.

Fernand van Langenhove. *Le Dossier diplomatique de la question belge.* Paris, Van Oest, 1 vol. de 399 pages, 1917.

Fernand van Langenhove, qui fut le bras droit du regretté Émile Waxweiller à l'Institut de sociologie Solvay, travaille au Bureau documentaire belge dont les publications sont universellement connues et estimées. Nous avons lu et relu son excellent travail sur la formation des légendes en temps de guerre et en temps de paix. Comme l'indique le titre même, le présent ouvrage est un recueil de toutes les pièces officielles concernant la question belge. C'est à cette mine inépuisable que s'adresseront tous ceux qui veulent connaître la droiture de nos nobles amis et la bassesse infinie des Allemands. D'excellentes notes accompagnent les divers documents. Il est inutile de faire l'éloge de cette judicieuse compilation que l'auteur a réunie avec sa haute compétence et sa coutumière impartialité. G. W.

E. A. Gazzera. *Alberico Gentili. Bibliografia.* Tolentino, tipografia F. Filelfo, 1 vol. in-8 carré de 112 p., 1917.

Mme Gazzera a réuni, dans ce petit volume, tout ce qui peut rappeler à la mémoire et au respect des hommes le célèbre légiste italien qui compte parmi les pères du droit international. Une abondante bibliographie, divers documents, de belles photographies, une préface du professeur T. E. Holland font de cet ouvrage une œuvre à la fois attrayante et fort savante.

Pierre Cauboue. *Les coopératives militaires pendant la guerre.* Paris, Lib. du Recueil Sirey, 1 broch. in-8 de 12 p. (Extrait de la *Revue d'Economie politique*).

L'auteur poursuit avec compétence et succès la série de ses études sur cet aspect tout particulier de la vie économique de l'armée dont les lecteurs de la Revue ont pu apprécier l'intérêt dans son numéro du 15 février 1917.

Bertrand Auerbach. — *Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie*, 2e édition, 1 vol. in-8. Paris, Félix Alcan, 1917.

M. Auerbach avait publié, en 1898, la première édition des *Races et nationalités en Autriche-Hongrie* et M. Gaidoz avait, avec sa haute autorité, rendu un hommage, dans cette Revue, à la valeur de cette publication. La seconde édition suit, sauf quelques très légères modifications, le même plan et le même ordre que la première, mais elle complète celle-ci et la met au point en poussant jusqu'à la veille de la guerre de 1914 le tableau des races et des nationalités en Autriche-Hongrie. Et les compléments sont d'importance, car dans la période de 1898 à 1914, le développement et l'antagonisme des nationalités se sont singulièrement accrus dans la monarchie dualiste. Aussi tandis que la première édition ne comprenait que 333 pages, la seconde en compte 488. Elle consacre un chapitre spécial à la Bosnie-Herzégovine que l'annexion de 1908 a rattachée à l'Autriche-Hongrie, mettant fin au régime anormal nettement institué par le traité de Berlin qui maintenait la souveraineté nominale de la Turquie sur la double province confiée à l'administration austro-hongroise.

M. Auerbach s'est sagement abstenu de prédire l'avenir de l'Autriche-Hongrie. Il s'est borné à décrire les éléments et les matériaux disparates que la double monarchie a cherché à

assujettir aux deux nationalités dominantes, l'allemande et la magyare, sans savoir les allier, les unir et les mettre à leur place dans un ordre harmonique. « On trouvera dans cette nouvelle édition, dit-il, des données et des suggestions pour une imminente solution des procès historiques et politiques qui se sont multipliés dans ce complexe de territoires et de populations. Là se borne notre ambition. — Nous nous abstiendrons de proposer, à l'encontre des trop hâtifs remanieurs de cartes et lotisseurs d'hommes, des démembrements et regroupements, dont la légitimité risquerait d'être contestée par les intéressés eux-mêmes » (p. II). Quelles que soient les transformations que doive subir l'Autriche-Hongrie, les races et les nationalités persisteront et les solutions adoptées ne seront bonnes et ne seront durables que si elles tiennent compte de ces éléments fondamentaux et permanents et si elles substituent à l'assujettissement le respect mutuel et la conciliation, sous quelque forme que ce soit.

C. D.

A. Duboscq. — *L'Orient méditerranéen. (Impressions et essais sur quelques éléments du problème actuel.)* Paris, Perrin, 1 vol. de 170 p., in-16.

L'auteur a accompli avant la guerre tant dans les Balkans qu'en Asie Mineure plusieurs voyages dont il a extrait naguère la matière de volumes intéressants. Celui-ci se sent un peu d'avoir été écrit après coup, sans plan d'ensemble, et sans unité; tel quel, il est instructif; plusieurs idées méritent d'être signalées : l'importance du port d'Alexandrette et son rattachement logique et nécessaire à la Syrie : plusieurs puissances européennes, y compris l'Allemagne, avaient, avant la guerre, jeté leur dévolu sur l'incomparable port qui, grâce au système de voies ferrées qui s'y rattachent ou s'y rattacheront, paraît devoir être l'entrepôt d'une Turquie régénérée par des tuteurs intéressés.

Et l'autre avertissement donné par M. A. Duboscq, l'est contre l'idée d'un royaume de Palestine indépendant. Pareille indépendance ne saurait être qu'un trompe-l'œil; les propagateurs de ce projet avant la guerre jouaient nettement le jeu de l'Allemagne; il ne faudrait pas qu'on l'oubliât dans certaine capitale de l'Entente.

P. R.

René Viviani. — *La mission française en Amérique (24 avril-13 mai 1917).* Préface de M. Bergson. Paris, Flammarion, 1 vol. in-16 de 264 p., 1917.

On lira avec profit et émotion ces nobles pages toutes retentissantes encore du tumulte des foules et qui nous montrent la complexité de l'âme américaine surgissant de l'enthousiasme violent d'un peuple debout pour secourir la liberté du monde.

Certes, ces discours survivront aux circonstances qui les ont vues naître. Il importe, toutefois, pour que beaucoup d'entre eux ne donnent point l'impression de monotonie et d'une sonorité parfois un peu vide, de les replacer dans le cadre des foules, des événements et des cités au milieu desquels ils ont été prononcés, à cette heure où les âmes françaises et américaines vibraient à l'unisson. Magnifique démonstration dans laquelle resplendissait la tragique beauté du sacrifice fait depuis trois ans par la France à la cause de la foi jurée et de la civilisation.

Pour saluer la mission française à New-York « un million d'êtres débordent des trottoirs, garnissent les toits, se suspendent aux fenêtres ».

Pour entendre M. Viviani à l'auditorium de Chicago, 12,000 personnes sont là tenant chacune en mains deux drapeaux, le drapeau américain et le drapeau français.

C'est la première fois dans les annales de l'Amérique qu'un orateur étranger est admis à porter la parole à la tribune du Sénat et de la Chambre des représentants.

Puis, c'est le pèlerinage pieux de Mount-Vernon et du cimetière de Springfield où le président de la délégation française s'incline devant les tombes de Washington et de Lincoln en laissant tomber les plus belles paroles de souvenir ému et de reconnaissante admiration.

H. M.

X... — *Les dangers mortels de la Révolution russe.* Paris, Payot, 1 vol. in-12 de 246 p., 1917.

Voici un des meilleurs livres qui aient paru sur les problèmes soulevés

par la Révolution russe : question agraire, aspirations des nationalités, abus du principe électif, crise de l'orthodoxie. Sous l'anonymat de l'auteur, on devine un gentilhomme polonais des « provinces occidentales », ancien membre du Conseil de l'Empire, devenu aujourd'hui Parisien. Son érudition et sa clairvoyance sont à peine gâtées çà et là par un conservatisme boudeur qui porte peut-être un peu trop l'empreinte polonaise. Il reste que nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir réuni en volume ces beaux articles parus dans le *Correspondant*.

P. Ch.

Marylie Markovitch. — *La Révolution russe vue par une Française*. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 284 p., 1918.

Recueil d'articles parus dans la *Revue des Deux Mondes*, « choses vues » par un littérateur plutôt que par un politique, exprimées en un style élégant et clair. P. Ch.

Aimé Masson. — *Histoire complète de la Révolution russe*. Paris, de Boccard, 1 vol. in-16 de 256 p., 1917.

Exposé chronologique des principaux faits de la Révolution russe, jusqu'au 17 novembre 1917. Pour conclure, l'auteur établit un parallèle assez naïf entre la situation de la Russie à la fin de 1917 et celle de la France en 1792. « Si la France a vaincu dans des circonstances identiques, pourquoi, écrit-il, la Russie succomberait-elle ? » (!) P. Ch.

Ernest Lémonon. — *Les Alliés et les Neutres (août 1914-décembre 1916)*. Paris, Delagrave, 1 vol. in-18, 335 p., 1917.

Cet ouvrage est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur étudie successivement la politique intérieure des alliés et, en particulier, la façon dont ils ont réalisé, chacun chez eux, « l'union nationale » au cours de la guerre, puis les efforts respectifs dépensés par eux et les résultats obtenus, tant dans l'ordre militaire qu'industriel et diplomatique. La deuxième partie est exclusivement consacrée aux « neutres », c'est-à-dire à ceux qu'on doit considérer comme tels pendant la période envisagée : Roumanie, Grèce, États-Unis, Pays Scandinaves, Hollande, Suisse et Espagne. M. Lémonon s'est contenté de reproduire, presque sans changement, dans ces chapitres, ses chroniques mensuelles de la *Revue politique et parlementaire*. On ne saurait d'ailleurs que lui en savoir gré ; outre qu'il nous fournit ainsi un recueil, auquel on aura toujours intérêt à se reporter, ses pages, écrites au fur et à mesure des événements, offrent l'avantage de refléter les sentiments et l'émotion partagés par tous les Français, qui ont « vécu » cette phase tragique de l'histoire du Monde. A. M.

Giovanni Preziosi. — *L'Allemagne à la conquête de l'Italie*, traduction et Avant-propos par Ernest Lémonon. Paris, Delagrave, 1 vol. in-18 de 228 p., 1916.

La campagne d'avant-guerre menée par l'Allemagne en Italie a été dénoncée, ces dernières années, par nombre d'écrivains de la Péninsule : Ezio Grey, Bacci, Carli, di Cesaro, Pantaleoni, Giuseppe Prato, Preziosi, etc. L'ouvrage de ce dernier, *La Germania alla conquista dell' Italia*, paru à Florence en 1915, a eu, surtout, un énorme retentissement. Ses attaques visent principalement la *Banca Commerciale*, qui doit être, en effet, considérée comme le principal instrument, le « cheval de Troie » — ainsi que disent nos voisins — de la politique allemande. Fondée à la suite d'un accord entre Bismarck et Crispi au capital de 5 millions, elle a atteint celui de 155 millions en 1914. Dans l'intervalle, l'Allemagne a réussi, grâce surtout à cette banque, à mettre la main sur les principales industries italiennes : sidérurgie, électricité, marine marchande, etc., tout en pratiquant les mêmes méthodes d'espionnage commercial que dans tous les autres pays où s'exerçait son activité. A cet égard, l'ouvrage de M. Preziosi mérite de retenir l'attention du public français. Tout en y faisant la part de la passion et de la polémique, on en retiendra surtout que l'Italie, consciente de sa force, entend à présent demeurer indépendante : si pour cette œuvre de libération, qui n'est pas encore achevée, elle fait appel aux alliés, elle peut être assurée de compter, dans l'ordre

économique comme dans l'ordre militaire, sur le concours empressé et sans arrière-pensée de la France.

ANGEL MARVAUD.

J. Boisse de Blacke. — *L'heure de l'Afrique.* Paris, Challamel. 1 vol. de XI-167 p., 1917.

Les espaces libres de quelque étendue se font rares aujourd'hui sur la surface du globe, et parmi eux, le plus riche en ressources de toute espèce est peut-être l'Afrique tropicale française. M. Boisse de Blacke a eu la hantise de cette magnifique région; muni d'une documentation aussi abondante que sûre, il nous montre tout ce qu'elle peut donner. Mais pour réaliser la mise en valeur de cet opulent domaine, deux conditions sont nécessaires : le concours de l'immigration européenne et la construction d'un réseau de voies ferrées important. Sur ce dernier point, l'auteur rappelle le mot de Stanley « Without railways, I would not give one shilling for the whole of Congo ».

Cette intéressante monographie condense en un faible nombre de pages beaucoup de faits utiles à connaître sur notre Afrique Équatoriale, si profondément ignorée, hélas, du grand public. M. D.

André Chéradame. — *Les bénéfices de guerre de l'Allemagne et la formule boche : Ni annexions ni indemnités* ». Tract de 27 pages avec 4 cartes. Librairie Plon.

Ce tract de M. A. Chéradame est une démonstration lumineuse du piège que l'Allemagne a tendu aux alliés par l'intermédiaire des bolcheviki, en prônant la fin de la guerre sans annexions ni indemnités. M. A. Chéradame a mille fois raison de dire que le maintien de la domination politique, financière et économique de l'empire d'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, des Balkans et de la Turquie lui donnerait une puissance incommensurable qui la rendrait dominatrice du monde entier. Nous serions heureux d'apprendre que ce tract a été distribué par milliers d'exemplaires dans la France entière.

Georges Manchez. — *Sociétés de dépôts. Banques d'affaires.* Paris, Delagrave. 1 vol. in-16, 1918.

Rédacteur financier au journal *Le Temps*, M. Georges Manchez était mieux qualifié que quiconque pour tirer des événements actuels les enseignements qu'ils comportent. Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, il étudie successivement notre organisation bancaire, les droits des actionnaires dans les sociétés anonymes, le crédit au commerce extérieur et les changes en temps de guerre. C'est assez dire avec quel intérêt on le suit dans l'examen de ces questions, dont dépendront au retour de la paix le développement économique du pays et l'accroissement de la prospérité nationale. La question la plus urgente à résoudre est celle du crédit au commerce extérieur : en facilitant nos exportations au dehors, l'organisation d'un pareil crédit pourra seule nous permettre, comme le dit l'auteur, d'améliorer notre change après la guerre et de liquider sans trop de peine nos engagements à l'étranger.

Marcel Marion. — *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. I, 1715-1789. Paris, Rousseau. 1 vol. gr. in-8 de 450 p., 1914.

Ce très instructif et très savant ouvrage de l'éminent professeur au Collège de France était terminé avant l'ouverture des hostilités, la guerre seule a empêché qu'il eût jusqu'ici le retentissement qu'il méritait; il est le fruit des très longues et très minutieuses études de l'historien, développées au cours de plusieurs années de leçons très suivies, et nos maîtres nous ont montré que le meilleur livre était celui qui avait pu subir à plusieurs reprises l'épreuve de la chaire professorale.

Mais comment résumer un tel ouvrage! Après avoir exposé les institutions financières de la France au début du XVIIIe siècle, l'historien en montre le perfectionnement, mais aussi la désorganisation, perfectionnement dans les détails, et généralement dans l'application, mais désorganisation successive au sommet par la faute d'ambitieux comme Law, d'incapables comme Paris-Duverney, de faibles impuissants devant la curée ordonnée de Versailles même. Les Machault, les Terray, les Calonne même ont surtout péché par manque d'énergie; il est vrai qu'en en voulant faire montre Turgot et Necker

se sont tour à tour brisés. De chacun de ces contrôleurs des finances M. Marion étudie en détail l'administration, décrivant les luttes continuelles livrées avec le Parlement, essayant d'établir la responsabilité de chacun. Mais par l'exposé même des faits, il établit sans peine que les gouvernements qui se sont succédé depuis l'avènement de Louis XV ont eux-mêmes conduit la France au bord du précipice ou l'ancien régime a été englouti.

P. R.

Commandant Weil. — *La morale politique du grand Frédéric d'après sa correspondance.* Paris, Plon, 1 vol. gr. in-8 de 390 p., 1917.

L'histoire et le portrait même du grand Frédéric ne sont plus à faire; le commandant Weil fait lui-même l'éloge mérité de ses devanciers depuis le duc de Broglie jusqu'à M. Ch. Benoist en passant par Carlyle et Albert Sorel. Il a cependant jugé, et on ne peut que le féliciter de cette heureuse idée, qu'au milieu de cette guerre qui mettait si hideusement à nu l'âme allemande il était utile de montrer par la correspondance même de Frédéric II combien ce roi, si stupidement chéri des philosophes, avait devancé ses sujets, comment il leur avait insufflé pour ainsi dire le génie de la duplicité que leur lourd cerveau n'a su utiliser qu'avec brutalité.

Pour ce faire il n'eut qu'à glaner dans les 35 volumes de la correspondance de Frédéric; mais la glane était difficile; les textes qu'il a détachés, qu'il a divisés en dix chapitres ne sont d'ailleurs relatifs qu'aux deux premières années du règne du prince, 1740-1742; ils sont suffisamment éloquents pour définir non seulement toute la politique de Frédéric II mais encore celle de ses descendants. Il faut caler les voiles, écrivait-il le 14 juillet 1742, à la veille de se réconcilier avec Marie-Thérèse (pas pour longtemps) : « il faut caler les voiles lorsque le vent ne nous souffle point en poupe et faire nos affaires le mieux possible ». Mais ce précepte, cueilli entre mille autres, Guillaume II ne l'a-t-il pas oublié ?

P. R.

Charles le Goffic. — *Steenstraete. Un deuxième chapitre de l'histoire des fusiliers marins.* Paris, Plon, 1 vol. in-16, de 308 pages, avec 2 cartes et 14 gravures.

Pendant sept mois, du 16 octobre 1914 à la fin d'avril 1915, les masses de l'Allemagne roulèrent vers l'Yser. Pendant sept mois la tâche des armées alliées demeura la même ; résister dans des réduits dont quelques filets d'eau avaient fait tous les frais et qui n'étaient défendus que par une ceinture flottante et des palissades de roseaux.

« Dans l'enfer des Flandres si Dixmude fut le cercle de fer, Steenstraete fut le cercle de boue. » M. le Goffic démontre à l'évidence cette vérité dans ce volume orné de plusieurs illustrations et qui se termine par un long appendice. Il nous conte l'épopée de tant de luttes surhumaines soutenues par la brigade des fusiliers marins et nous reproduit l'admirable et poignant spectacle de cette troupe de héros diminuée chaque jour « mais saisie à l'état brut si l'on peut dire et dans sa croûte de gloire mal séchée ». Venu de la mer, ne servant à terre que par accident, ce corps à l'émulation indomptable et dont le régime spécial remonte à Colbert put soutenir toutes les tempêtes déchaînées à Loo, à Dixmude, à Steenstraete et dans d'autres parties de la Flandre. C'est grâce à lui que Dixmude devenait inutilisable pour l'ennemi que Dunkerque demeurait inviolé et que notre victoire s'affermissait sur tout le front de l'Yser.

La conclusion et toute l'inspiration de ce beau livre se résume dans ce dernier titre qui couronne et anime ses dernières et très vibrantes pages : « Le Miracle du drapeau ».

H. M.

Lucien Scoudert. — *Lettres à mon cadet. (Propos du front.)* Paris, Bossard, 1 vol. in-16 de 150 p., 1918.

Dans ces pages écrites en plein combat, il n'y a point un seul récit de bataille. Inspirées par des heures de tristesse, de colère ou d'espoir elles ont toutes la valeur de dernières volontés qui se sont épurées et ont fini par se recueillir et se formuler avec une extraordinaire intensité de vie intérieure.

Le « soldat », la « bravoure », le « danger », le « patriotisme », le « véritable esprit militaire », sont tour à tour analysés, et présentés en pleine action. — Et voilà que de ce chaos fantastique qui a entraîné les hommes plus ou moins enlisés dans la banalité surgissent des âmes, des caractères, formés moins par ce qu'on leur enseigne que par les vérités qu'ils ressentent et dont la lumière s'impose à eux quotidiennement.

Ce petit volume au langage puissant et personnel contient une foule d'idées qui font penser et enseigne, grâce à d'admirables exemples de saine énergie, grâce aussi à de saisissantes formules, des préceptes pleins de confiance et de raison d'espérer.

H. DE MONTARDY.

N. P. Comnène. — *Notes sur la Roumanie, 1916-1917*, Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 255 p., 1917.

« Les Roumains n'ont pour eux que le droit. C'est un bien petit mot, mais les Magyars en ont fait une grande chose. Que leur propre histoire en soit un enseignement. » M. Comnène aurait pu inscrire ces mots de M. Clemenceau en tête de son livre pour en résumer et l'inspiration et les espérances. Ce livre a surgi en pleine guerre et reste avant tout une œuvre de propagande, presque de polémique et d'exceptionnelles circonstances. Ayant assisté au développement des événements de Roumanie l'auteur se propose d'exposer dans ces pages « quelles sont les causes qui ont déterminé ce pays à entrer en lice et comment il participa à la guerre européenne ».

Ce plaidoyer vigoureux en faveur de la politique suivie par la Roumanie, de ses revendications justifiées par des raisons historiques, politiques et juridiques, se complète d'un réquisitoire particulièrement violent contre la Russie. « Si l'intervention roumaine ne fut pas ce qu'elle devait être, c'est aux manœuvres du ci-devant Gouvernement russe qu'on le doit en toute première ligne. » Ces manœuvres ne s'étaient pas bornées à la précipitation insolite de l'intervention roumaine, la campagne roumaine « fut littéralement sabotée » par le gouvernement de Pétrograd. Ce sabotage s'affirma jusqu'à la fin de l'ancien régime russe sous un aspect plus grave encore, on acquit la certitude que toute décision militaire de quelque importance transmise à Pétrograd était communiquée aussitôt à Berlin. « L'heure de la Roumanie fut choisie par le gouvernement de Berlin et non par celui de Bucarest. »

Après un poignant chapitre sur le « sacrifice roumain », M. Comnène termine son livre par des pages pleines d'espérance sur l'avenir de ce valeureux pays aujourd'hui martyr et qui ne peut trouver son salut que dans l'heureuse issue de la guerre pour les alliés et surtout par l'abaissement durable de la puissance autrichienne.

Le spécialiste a voulu écrire un livre d'apostolat pour tout le monde. Il semble qu'il y ait réussi. L'homme s'est proposé de faire aimer un pays et un peuple. Son témoignage de sympathie sera entendu. H. M.

F. Maurette. — *Ce que les États-Unis nous apportent*. Paris, Hachette, 1 broch. in-16 de 48 p., 1917.

Petite brochure de propagande bien conçue, pleine de détails précis et frappants, et qui devrait être largement répandue dans le public, auquel elle fera connaître la merveilleuse vigueur et l'admirable effort de nos alliés du Nouveau Monde.

Jacques d'Urville. — *La méprisable petite armée*. Paris, Thomas Nelson, 1 broch. in-16 de 39 p. avec gravures, 1917.

L'auteur décrit à grands traits l'effort déployé par l'Angleterre pour recruter ses armées avant l'établissement de la conscription. Il rappelle en particulier l'œuvre de lord Kitchener. De bonnes photographies et de curieuses reproductions d'affiches achèvent de mettre le sujet dans la couleur locale que le talent de l'auteur avait su déjà rendre.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

LOUIS RENAULT

Une perte très cruelle a frappé, le 8 février 1918, l'École libre des Sciences politiques, la Faculté de Droit de l'Université de Paris, le ministère des Affaires étrangères, l'Institut de France et la France elle-même. Louis Renault est mort, emporté par un mal subit, à Barbizon, peu d'heures après qu'il y était arrivé pour passer quelques jours de congé dans sa villa voisine de la forêt de Fontainebleau où, depuis de longues années, il se plaisait à aller se reposer en famille avec la digne compagne de sa vie et ses deux filles chéries.

Né à Autun le 21 mai 1843, Louis Renault fit de brillantes études au collège de sa ville natale. En 1861, âgé de dix-huit ans, il entra comme étudiant à la Faculté de Droit de Paris. Il s'y fit dès le début remarquer de ses condisciples et de ses maîtres par son assiduité et son ardeur au travail; il obtint les plus grands succès. Il était reçu licencié en Droit en 1864, docteur en 1868. Frappé de ses connaissances étendues, de la justesse et de la vivacité de son intelligence, ses examinateurs lui montrèrent à plusieurs reprises qu'à leur avis, les notes les meilleures prévues par les règlements, n'étaient pas au niveau de son mérite, en le faisant rentrer après sa réception dans la salle de l'examen pour lui adresser de vives félicitations. En 1864, peu avant d'être reçu licencié, il remporta de haute lutte le premier prix de Droit civil dans le concours ouvert entre les étudiants de troisième année, seul concours, du reste, auquel il eût pris part[1]. Ces succès étaient d'autant plus méritoires qu'à la différence des étudiants plus favorisés du sort que lui, il devait consacrer une partie de ses journées à des occupations étrangères à l'étude du Droit.

1. A cette époque, il n'existait à la Faculté de Droit de Paris, pour les aspirants à la licence, que deux concours, l'un de Droit civil, l'autre de Droit romain, tous deux spéciaux aux étudiants de troisième année.

En 1868, un an après sa réception au doctorat, il se présenta au concours d'agrégation alors unique des Facultés de Droit; il y fut reçu le premier à l'unanimité des sept membres du jury. Il fut, en qualité d'agrégé, attaché à la Faculté de Droit de Dijon, ce qui, selon son vif désir, le rapprochait de son père, de sa sœur et de son frère qui résidaient à Autun. Il y enseigna successivement le Droit romain et le Droit commercial avec une maîtrise dont se souviennent encore ses élèves d'alors.

En 1873, il fut nommé agrégé à la Faculté de Droit de Paris. A cette époque lointaine, les agrégés des Facultés de Droit, d'après le but principal de leur institution, n'étaient point chargés d'un enseignement permanent; ils avaient pour fonction de remplacer les professeurs titulaires empêchés, et, à raison même de l'absence de tout sectionnement dans l'agrégation, ils pouvaient avoir, selon le hasard des circonstances, à donner successivement les enseignements les plus divers. Louis Renault eut la chance de ne pas subir l'application de ce régime. Sans doute, en 1874, il suppléa le professeur de Droit criminel, le regretté Leveillé, mais ce fut seulement pendant quelques mois, et, dès l'année 1874-1875, il fut appelé à donner un enseignement qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, pendant quarante-quatre ans; il fut chargé de suppléer M. Charles Giraud dans la chaire de Droit des gens ou Droit international public. C'était la seule chaire qui eût alors en France pour objet cette branche du Droit. Les matières qui y étaient enseignées étaient, comme elles le sont toujours demeurées, comprises dans le programme du Doctorat[1]. Après sept années, le suppléant devint professeur titulaire à la suite du décès de M. Giraud survenu en 1881.

En 1874, à l'époque même où Louis Renault débutait dans l'enseignement du Droit international à la Faculté de Paris, Émile Boutmy, qui deux ans auparavant avait fondé l'École libre des Sciences politiques, lui demanda son concours. L'attention du Directeur de la nouvelle école avait été spécialement attirée sur le jeune agrégé de la Faculté de Droit par un des frères d'Émile Boutmy qui, résidant

1. Seulement, en 1895, lors de la création des deux doctorats, l'enseignement du Droit des gens fut rattaché au Doctorat en droit (ès sciences politiques et économiques).

à Dijon comme ingénieur, avait remarqué les hautes qualités de Louis Renault dont il avait fréquenté le cours de Droit commercial. Émile Boutmy alla écouter le professeur à son cours de la Faculté de Droit de Paris et, avec sa sûreté de jugement si remarquable, vit immédiatement qu'il y avait là une précieuse recrue à faire.

A l'École des Sciences politiques, Renault fut d'abord chargé de 1874 à 1876 d'une conférence se rattachant au cours déjà célèbre d'Albert Sorel sur l'histoire diplomatique. Cette conférence portait sur le Droit international résultant des traités et sur les consulats. La réussite du conférencier fut complète. Aussi, dès 1876, reçut-il le titre de professeur. Il conserva cet enseignement, comme celui de la Faculté de Droit, jusqu'à la fin de sa vie.

Le renom qu'avait acquis rapidement le professeur de la Faculté de Droit et de l'École des Sciences politiques était tel au bout de peu d'années qu'il était impossible qu'on créât quelque part à Paris un enseignement de Droit international sans songer à le lui confier. Aussi fut-il à différentes époques chargé d'enseigner le droit international à deux grandes écoles militaires, à l'École supérieure de guerre et à l'École supérieure de la marine.

Comme il se plaisait à le dire, Louis Renault était « profeseur dans l'âme ». Mais il s'en faut qu'il ait limité son activité à l'enseignement; il a joué à différents titres dans le domaine des affaires internationales, comme jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, comme membre de nombreuses conférences diplomatiques, comme arbitre dans de nombreux litiges internationaux, un rôle considérable.

En 1890, un ministre des Affaires étrangères particulièrement éclairé, M. Alexandre Ribot, eut l'heureuse idée de créer à son ministère un poste de jurisconsulte et d'appeler Louis Renault à l'occuper. Dès lors, le professeur qui jusque-là n'avait pu étudier le Droit international que dans les livres et dans les textes des traités, fut mêlé à la pratique; il eut constamment à appliquer les principes du Droit qu'il enseignait, à contribuer au développement et aux progrès des règles qui, en temps de paix et en temps de guerre, sont destinées à régir les rapports des États entre eux. On peut dire qu'ainsi, il fut, en quelque sorte, dans le domaine du Droit international, à la fois professeur, conseil du gouvernement, magistrat et législateur.

Dès l'instant où une question juridique de quelque importance se présentait, qu'il s'agit de Droit international public ou de Droit international privé, l'avis du jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères était demandé avant que le Ministre prît une décision. Les consultations qu'il a ainsi données pendant plus d'un quart de siècle, ne sauraient se compter. En même temps, il faisait partie de toutes les commissions officielles constituées pour étudier des questions touchant au Droit international; dans les dernières années, il fut le plus souvent désigné pour en être le président.

Ce n'était pas seulement en France que Louis Renault eut à déployer son activité. Depuis trente ans, sauf de très rares exceptions, dans toutes les conférences diplomatiques n'ayant pas un objet purement politique, il a représenté la France, qu'il fût seul délégué ou qu'il fît partie d'une délégation composée de plusieurs membres. Il a été ainsi le représentant de notre pays notamment à la conférence de Paris pour la protection des câbles sous-marins, à la conférence de Paris pour la revision de la Convention de Berne relative au transport international des marchandises par chemins de fer, aux conférences de Berne (1886), de Paris (1896) et de Berlin (1908) relatives à la protection internationale des œuvres de littérature et d'art, à la conférence de Genève de 1906 pour la revision de la Convention de 1864 relative à l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne, à la conférence navale de Londres (1909), aux conférences de Droit international privé de la Haye, aux conférences de la Haye pour l'unification du droit en matière de lettres de change, de billets à ordre et de chèques (1910 et 1912), aux deux conférences de la paix réunies à la Haye en 1910 et en 1912.

Dans toutes ces conférences, son rôle a été prépondérant. Le plus souvent élu par ses collègues comme président de la principale commission, il en a dirigé les travaux et, à maintes reprises, il s'est chargé en même temps de rédiger le rapport et le texte des conventions. Aussi plus d'une fois les présidents des conférences lui ont-ils rendu un légitime hommage en proclamant, aux applaudissements des délégués de tous les gouvernements, que Louis Renault méritait une reconnaissance particulière, que plus que tout autre il avait contribué à faire aboutir les délibérations à d'heureux résultats.

A la Haye, en 1899 et en 1907, aux deux conférences de la paix, il a déployé l'activité la plus grande et la plus féconde. Pendant quatre mois et demi, il a pris part à toutes les discussions des 150 séances, rédigé plusieurs rapports importants, le rapport général et le protocole final.

Aussi le gouvernement français désigna-t-il Louis Renault comme membre de la Cour permanente d'arbitrage de la Haye, c'est-à-dire que le gouvernement le porta sur la liste des jurisconsultes, diplomates et hommes d'État recommandés au choix des gouvernements pour les cas de recours à un arbitrage international. Des expériences répétées ont montré combien cette désignation était excellente; dans un très grand nombre d'affaires qui ont été soumises à un arbitrage depuis 1907, Louis Renault fut désigné comme arbitre soit par le gouvernement français quand la France était partie dans les contestations, soit par des gouvernements étrangers.

La réputation de Louis Renault s'étendait à tous les pays. En 1907, le Parlement norvégien lui décerna le prix Nobel de la paix. C'était la première fois qu'un jurisconsulte recevait cette haute récompense.

Il importe d'éviter une méprise à laquelle pourraient donner lieu la participation active de Louis Renault aux deux conférences de la Haye de 1899 et de 1907 et l'attribution qui lui fut faite du prix Nobel de la paix. On pourrait croire qu'il était un pacifiste poursuivant l'établissement d'une paix perpétuelle entre les États. Il était trop instruit par l'expérience du passé et avait trop le sens des réalités actuelles pour se laisser entraîner à cette noble, mais décevante et dangereuse chimère. Du reste, il pensait, avec beaucoup de bons esprits, qu'après nos désastres de 1870, il n'était peut-être pas digne de la France de se mettre à la tête du mouvement pacifiste, alors qu'en des temps plus heureux, elle avait eu si souvent recours aux armes contre les États étrangers. Il redoutait, en outre, que la diffusion des idées pacifistes ne nuisît au développement de nos forces militaires qu'imposait l'état de l'Europe. Le seul but qu'il poursuivait était de faire pénétrer le plus possible le droit dans les rapports internationaux, pour les rendre meilleurs et plus faciles en temps de paix et surtout pour adoucir les rigueurs de la guerre.

En dehors du prix Nobel de la paix, des distinctions honorifiques

de toutes sortes furent décernées à Renault qui, pourtant, n'en rechercha jamais aucune. En 1901, il était élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France pour la Section de législation; il reçut le titre de docteur *honoris causâ* de l'Université d'Oxford et de celle de Groningue; il était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire des plus hautes décorations de nombreux pays étrangers. Le Ministre des Affaires étrangères l'avait nommé ministre plénipotentiaire honoraire, titre bien rarement attribué à des personnes qui ne sont pas de la Carrière.

Ce ne sont pas seulement les pouvoirs publics qui, en France et à l'étranger, rendaient hommage à Louis Renault. Des manifestations privées montrèrent en quelle haute estime le tenaient tous ceux qui l'avaient eu comme maître ou comme collègue. En 1907, ses élèves, ses anciens élèves, ses collègues, ses amis lui offrirent une plaquette avec son portrait gravé par Chaplain *en témoignage des éminents services que, depuis de longues années, il avait rendus à l'enseignement et à la pratique du Droit international.* Cette plaquette lui fut remise dans une séance tenue à la Faculté de Droit, le 10 mars 1907, sous la présidence de M. Léon Bourgeois qui, en sa double qualité de ministre des Affaires étrangères et de président de la délégation française à la Conférence de la paix de la Haye de 1899, avait été plus que tout autre en état de constater les mérites du héros de cette fête. Ils ont été admirablement célébrés dans des discours du président, d'anciens élèves de la Faculté de Droit de Paris et de l'École des Sciences politiques, français et étrangers[1].

Un an après, en 1908, une nouvelle manifestation suivit l'attribution du prix Nobel à Louis Renault. Une adresse lui fut remise avec la signature de nombreux Français dont les travaux ont pour objet le Droit international. Il y était reconnu comme *le fondateur et le chef de l'École française.* Les signataires déclaraient qu'ils étaient *fiers de l'avoir vu la représenter avec autant de succès que d'éclat aux Conférences de Genève et de la Haye, où tour à tour, il mit au service de l'humanité dans la guerre et de la paix par la justice ces éminentes qualités de jurisconsulte.* Puis, faisant allusion au prix Nobel qui lui avait été décerné l'année

1. Le compte rendu de cette émouvante et belle séance forme une brochure de 80 pages.

précédente, les signataires adressaient à leur cher collègue, maître et ami *tout à la fois leurs félicitations les plus cordiales et leurs remerciments d'un honneur qui de sa personne s'étend à la science et à la patrie française.*

Quelques mois après, le 5 juin 1908, l'École des Sciences politiques voulut aussi avoir spécialement son tour. Le Directeur de l'École, qui était alors notre cher et très regretté Anatole Leroy-Beaulieu, avait prié Renault de faire dans une salle de l'École une conférence sur l'œuvre accomplie à la Haye en 1899 et en 1907. La séance était présidée, comme celle du 10 mars 1907, à la Faculté de Droit, par M. Léon Bourgeois. Dans une allocution prononcée après la conférence, le président, aux applaudissements répétés de l'auditoire composé d'élèves, d'anciens élèves, de diplomates, de collègues du conférencier, rendit un éloquent hommage à celui qui avait le plus contribué à l'effort accompli pour faire régner le droit dans les rapports entre les nations[1].

En 1913, une importante création avait été décidée par les administrateurs de la fondation Carnegie : une école ou académie de Droit international était organisée à la Haye : les cours et conférences devaient être confiés à des personnes de toutes les nationalités. Le Comité directeur composé de membres appartenant à divers pays, élit Louis Renault président et, comme pour lui, il n'y avait pas d'honneur sans charge, il avait consenti à faire les premières conférences dans l'automne de 1914.

Les immenses services que Louis Renault avait rendus lors de la revision de la Convention de Genève en 1906, revision *qui fut*, d'après le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Ador, en *grande partie son œuvre*, étaient connus de la Société française de secours aux blessés. Aussi le choisit-elle comme l'un de ses vice-présidents et fut-il élu à la fin de 1916 président de cette Société et, par suite, de la Croix-Rouge française, en remplacement de M. le marquis de Vogüé. Sa présidence ne dura malheureusement que quinze mois, mais, malgré sa brièveté, elle fut marquée par d'heureux résultats que la Société a proclamés par un juste sentiment de reconnaissance[2].

1. Voir *Annales des Sciences politiques*, 1908, p. 429 à 467.
2. Voir *Bulletin de la Société française de secours aux blessés militaires*, avril 1918.

J'ai voulu dans cette courte notice rapporter le plus simplement possible les principaux faits de la vie si bien et si noblement remplie d'un ami auquel j'ai été attaché par les liens de la plus vive affection et de la plus profonde estime depuis 1862, c'est-à dire pendant plus de cinquante-cinq ans. Ces faits parlent par eux-mêmes ; le jugement à porter sur celui qu'ils concernent s'en dégage comme une conséquence nécessaire.

Il me sera, pourtant, permis d'ajouter au récit de ces faits quelques brèves appréciations sur le professeur, sur le jurisconsulte, sur l'homme, en m'inspirant de ce qu'affirment avec une frappante et décisive unanimité tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre dans ses fonctions variées et en tenant compte des constatations que pendant plus d'un demi siècle j'ai faites moi-même.

Louis Renault, comme tous les hommes qui ont marqué un profond sillon dans une science et ont contribué à ses progrès, s'est spécialisé. Il a fait d'une branche du Droit l'objet constant et presque exclusif de ses études ; aucune matière du Droit international public ou du Droit international privé n'avait de secret pour lui. Mais, avant de concentrer ainsi ses efforts sur une partie de la science du droit, il avait étudié profondément les parties maîtresses de cette science, le Droit romain, et le Droit civil.

Louis Renault était un jurisconsulte dans le sens le meilleur et le plus élevé du mot. Un de ses principaux mérites a été d'appliquer, dans la mesure du possible, les méthodes juridiques avec leur précision, leur netteté et leur rigueur à une branche du Droit à laquelle jusqu'à lui elles étaient demeurées presque complètement étrangères dans l'enseignement, comme dans la pratique. Ses prédécesseurs dans la chaire du Droit des gens de la Faculté de Droit de Paris n'avaient guère fait qu'œuvre d'historiens en se bornant à raconter les guerres du passé et à analyser les traités qui y avaient mis fin. Louis Renault, tout en faisant à l'histoire la place très importante qui lui revient, a le premier donné un caractère juridique à cet enseignement. Aussi est-il justement considéré comme le véritable fondateur de l'enseignement du Droit international en France et est-il devenu le chef incontesté de l'École française de Droit international, comme le proclamaient les signataires de l'adresse de 1908. Tous ceux qui donnent actuellement cet enseignement

dans notre pays ont été ses élèves ou subissent, tout au moins, qu'ils en aient ou non conscience, sa féconde influence.

Louis Renault n'a pas été un pur théoricien, il a été mêlé aux affaires comme jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, comme représentant de la France à de nombreuses conférences diplomatiques, comme membre de tribunaux d'arbitrage. Il a ainsi acquis au plus haut degré un sens pratique sans lequel la théorie risque de se perdre dans les abstractions. Dans ses cours, il montrait constamment des applications anciennes ou récentes des règles qu'il exposait et justifiait en faisant à ses élèves le récit des faits auxquels il avait été mêlé, des actes dont il avait été parfois l'un des principaux auteurs.

Il n'avait qu'une préoccupation, la recherche du vrai et du juste, et il développait ses idées sans phrases, avec une simplicité, une clarté, un accent de conviction qui captivaient son auditoire.

Il donnait ces enseignements avec une exactitude rigoureuse, avec une régularité scrupuleuse. Aussi personne n'aurait pu soupçonner qu'il avait des occupations si multiples et si variées. Il était pour ses élèves d'un dévoûment sans bornes; il causait familièrement avec ceux qui s'adressaient à lui à la fin de ses leçons ou qui venaient le trouver chez lui pour obtenir quelques explications complémentaires, pour recueillir ses conseils sur les thèses de Doctorat qu'ils préparaient; il a ainsi inspiré et présidé depuis trente ans les meilleures des thèses portant sur des sujets de Droit international; elles ont atteint le chiffre de plusieurs centaines[1].

1. Je ne puis résister au plaisir de citer ici un excellent article déjà ancien (du 19 mars 1892). Perdu, dans un journal éphémère du quartier latin, *L'Étudiant*, il mérite d'être conservé. Il est intitulé : *Nos professeurs. M. Renault.*

« Sa parole s'épand claire, presque monotone, avec une modestie qui n'est pas feinte, pénétrante seulement par la force des idées qu'elle développe. Sobre de gestes, M. Renault néglige la puissance des phrases amoureusement cadencées; il s'adresse à l'esprit et au cœur et il y frappe avec force, avec finesse aussi.

« Insensiblement, avant que l'on y ait songé, on se trouve attaché à cet homme sympathique qui représente bien ce que Montaigne appelle l'*honnêteté grande*; mille liens insensibles font qu'il est nôtre et que nous sommes à lui.

« Il se dégage de son enseignement une telle idée du devoir, un tel sentiment d'honneur que l'on sent qu'il remplit là un sacerdoce, qu'il travaille, qu'il peine sur la brèche pour ses élèves et pour *la chère patrie*; oui, sous une indifférence apparente, sous ces regards qui ne voudraient pas se laisser pénétrer, se cachent une sensibilité grande et un patriotisme admirable.

« Très versé dans la législation commerciale, M. Renault est surtout un maître écouté et consulté de Droit international. Il faut voir avec quelle bonhomie, avec quelle merveilleuse sagacité il débrouille les subtilités des modernes

Les qualités de méthode, de simplicité, de clarté qui distinguaient son enseignement, se retrouvent aussi dans les nombreux rapports qu'il a rédigés pour les conférences diplomatiques auxquelles il a participé. Ce sont des modèles du genre spécialement admirés par les étrangers; ils comprennent en les lisant quel merveilleux instrument est la langue française maniée par une main habile. Ces remarquables rapports constitueraient l'argument le plus convaincant en faveur du maintien de la langue française comme langue diplomatique, si jamais le rôle de notre belle langue à cet égard devait être contesté.

Ces rapports sont de véritables ouvrages à ajouter aux livres et aux articles que Louis Renault a publiés. Ceux-ci ne sont pas sans doute aussi nombreux qu'on aurait pu le souhaiter. On a bien souvent exprimé le regret qu'il n'eût pas composé des traités complets de Droit international public et de Droit international privé. Son influence aurait pu s'étendre encore plus hors de la France et se prolonger pendant de plus longues années. Du moins, avons-nous de lui d'excellentes études spéciales sur des sujets très variés. Je ne puis (on comprendra pourquoi) parler ici comme il conviendrait de la précieuse et fraternelle collaboration qu'il a donnée à l'auteur de cette notice pour le *Traité de Droit commercial* parvenu à sa 4e édition et pour le *Manuel de Droit commercial* dont la 12e édition a paru peu de mois après sa mort[1].

Les derniers écrits qui lui sont dus se rattachent à la guerre actuelle. Sur l'invitation du Président de l'Institut (M. Appell), le 26 octobre 1914, il donna lecture, à la séance publique annuelle des cinq académies, d'une étude *sur la guerre et le droit des gens au*

juris-consultes et la mauvaise foi des diplomates retors. Son raisonnement se poursuit avec la justesse et la force d'un raisonnement mathématique, et l'ironie qui prend dans sa bouche un air aimable, n'en est pas moins cruelle.

« Ce cours est une leçon de morale et de profonde philosophie.

« Je vous ai dit que M. Renault aimait ses élèves; il le prouve, et si vous avez, jeunes ou vieux, besoin d'un conseil salutaire et d'une parole réconfortante, je vous jure que vous trouverez en lui un conseiller précieux, j'oserais presque dire un ami. Et je souhaite ardemment que mes cadets jouissent longtemps encore de l'appui de ce maître très cher. » B.

1. Louis Renault n'a jamais abandonné l'étude du Droit commercial qui, du reste, se rattache par bien des côtés au Droit international. Il l'avait enseigné à Dijon, il l'enseigna aussi à Paris pendant quelques années à l'École des hautes études commerciales, et pendant plus de vingt ans, il fit le cours de Droit commercial créé sous le patronage du Comité pour le progrès des études commerciales en France, à la mairie du IXe arrondissement de Paris.

XXe siècle. Il y exposait les règles consacrées par les usages et plus spécialement par les conventions de la Haye sur la guerre terrestre. Sans se livrer à une appréciation critique détaillée des actes commis par les ennemis de la France, il portait sur eux un jugement général bref et rigoureux et il ne cachait pas quelle déception les pratiques de certains belligérants lui causaient. « Le moment n'est pas encore venu, dit-il, de porter un jugement motivé sur les faits qui auraient été commis par certains belligérants et qui sont de telle nature que nous en sommes humiliés comme hommes autant qu'affligés comme Français. » Puis, il ajoutait en terminant : « Ce n'est pas sans une profonde tristesse que j'ai rassemblé des textes à l'élaboration desquels j'ai eu l'honneur de participer et qui me rappellent tant d'hommes éminents, convaincus, comme moi, que nous avions fait faire un progrès sérieux à la civilisation. La déception est trop cruelle. Si nous nous étions attendus et si nous devions nous attendre à des infractions individuelles, personne ne pouvait songer à une méconnaissance générale et systématique de toutes les règles solennellement adoptées. C'est là le fait grave dont il y aura lieu peut être de tirer ultérieurement les conséquences. »

Puis en 1917, il publiait une brochure intitulée : *Les Premières violations du Droit des gens par l'Allemagne, Luxembourg et Belgique*. C'était la première brochure d'une série consacrée à rétablir la vérité juridique sur un certain nombre de points où elle a été travestie par les théoriciens au service de l'Allemagne. Il y démontre avec une force d'argumentation irrésistible et une simplicité émouvante, en reproduisant les textes des traités, en rappelant les principes du droit, en réfutant les arguties des auteurs allemands, qu'il y a eu dans l'atteinte portée à la neutralité de la Belgique et du Luxembourg une odieuse violation des règles les plus incontestables du droit des gens, un véritable crime que rien ne peut ni excuser, ni même atténuer.

A toute époque la mort d'un homme tel que Louis Renault aurait été justement déplorée. Dans les circonstances actuelles, elle est apparue comme un malheur pour le pays et elle a causé les plus profonds regrets.

Il était par avance désigné pour représenter la France dans les

négociations relatives aux nombreuses et difficiles questions de nature juridique qui se rattacheront au traité de paix. Grâce à la considération dont il était entouré dans les pays étrangers, il aurait exercé pour les solutions à donner à ces questions la plus grande et la plus salutaire influence. Il y aurait eu là pour lui, outre la satisfaction de rendre de nouveaux grands services à la France, une atténuation au chagrin qu'il avait ressenti à voir méconnaître tant de principes qu'il avait exposés dans son enseignement et contribué à faire admettre dans des conventions internationales.

Puis, s'il avait survécu quelques années à la guerre, peut-être eût-il eu la grande satisfaction d'être témoin d'un heureux revirement en faveur de la noble idée dont il a été un des plus ardents défenseurs, l'introduction et le respect du Droit dans les rapports internationaux. Malgré ses déceptions, il croyait trop au progrès pour ne pas conserver l'espérance qu'un jour le Droit triomphera dans les relations entre les États.

Que ce jour vienne plus ou moins tardivement, le nom de Louis Renault restera dans la mémoire de ses élèves, de ses amis, de tous ceux qui l'ont connu, par conséquent, aimé et estimé, comme celui d'un grand jurisconsulte, d'un professeur de premier ordre, d'un homme de bien, esclave de tous ses devoirs, d'un citoyen qui a bien servi et honoré la France, qui a cherché dans toute la mesure de ses forces à rendre meilleures les relations des États en les fondant sur le droit et à préparer à l'humanité un avenir meilleur.

Ch. Lyon-Caen,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

PAUL VIDAL DE LA BLACHE

Les deux maîtres éminents dont l'école porte cette année le deuil appartenaient l'un et l'autre à l'Université de Paris et à l'Académie des sciences morales et politiques. Toute maison d'études, toute compagnie savante se fussent honorées de les compter, au premier rang, parmi leurs membres. La nature différente des enseignements de ces deux maîtres fut seule cause que M. Louis Renault fit profiter nos élèves pendant de longues années, encore trop courtes, et M. Vidal de la Blache beaucoup moins longtemps du bienfait de leurs leçons. La même raison explique la peine particulière qu'après avoir perdu dans M. Louis Renault un collègue très cher, j'ai ressentie à la mort de M. Vidal de la Blache. Il a été mon maître à l'École Normale supérieure, mon collègue à cette même École, puis à la Faculté des lettres de Paris. Quarante années ont passé depuis le jour où j'entendais sa première leçon. Au terme d'une amitié si ancienne et si précieuse, j'ai du moins à remercier le sort de me l'avoir durant trente années procurée. Elle justifie le témoignage d'entière admiration, et de gratitude infinie que j'apporte aujourd'hui, en mémoire du maître et de l'ami.

L'année même, en 1878, où j'entrais dans la section spéciale de l'École Normale destinée à former les agrégés d'histoire et de géographie, notre directeur, Ernest Bersot nous donnait M. Vidal de la Blache pour maître de géographie et d'histoire ancienne. Il n'y avait alors en France qu'une seule chaire de géographie, celle de M. le doyen Himly à la Sorbonne. Notre nouveau maître, né à Pezenas en 1845, était entré en 1863 à l'École Normale qu'il avait quittée, agrégé en 1866, pour aller à l'École d'Athènes. Il avait, au retour, occupé une chaire d'histoire au Lycée d'Angers, puis en 1871 à la Faculté des lettres de Nancy. Il nous était connu comme historien, surtout, par ses études d'archéologie, par sa thèse sur Hérode Atticus.

Pouvions-nous savoir que M. Vidal de la Blache, au cours de ses voyages en Grèce et en Orient, s'était voué déjà à la géographie, qu'appelé à une chaire mixte d'histoire et de géographie à Nancy en 1872, il avait sollicité et obtenu du Ministère la permission de se réserver exclusivement à l'Enseignement géographique? Nous ignorions ce que notre maître dans sa chaire de province avait déjà dépensé d'efforts et de recherches pour se constituer par lui-même et à lui seul les méthodes d'une science à laquelle il devait donner, pour ainsi dire, sa charte d'affranchissement : voyages d'observations, lectures d'ouvrages étrangers dont il avait dû d'abord apprendre la langue, instruction cartographique, études de statistique et de sciences naturelles. Il avait encore très peu publié : dans le *Bulletin de la Société de Géographie* ses « Remarques sur la population de l'Inde Anglaise » (1871), un article sur « Les voies de communication et les canaux de l'Inde » dans la *Revue Scientifique* (1877).

D'ailleurs, il faut bien le dire, l'histoire, dans les leçons de Fustel de Coulanges, G. Monod, Ernest Lavisse, avait largement de quoi occuper et satisfaire notre passion de la recherche méthodique. Elle nous paraissait une si belle discipline, et si féconde, enseignée par de tels maîtres! Que pouvions-nous attendre de cette géographie que nous avions respectueusement apprise au lycée, trois quarts d'heure par semaine, peut-être trop encore pour la sèche nomenclature d'accidents physiques, de circonscriptions politiques, de faits statistiques qu'elle imposait à nos mémoires heureusement faciles? Nous nous serions déja déclarés fort satisfaits, si notre nouveau maître nous avait apporté des leçons de géographie historique qu'Ernest Bersot croyait lui avoir confiées, quand il le félicitait devant nous « de se servir si bien des textes ». Il n'était guère question de textes en vérité.

L'enseignement de M. Vidal de la Blache nous fut une révélation. Je m'assure qu'aucun de nous, de toute sa vie, ne l'a oublié. L'impression était d'autant plus profonde que rien, ni dans la parole du maître, très simple et soulignée d'un geste sobre qui marquait au point essentiel la contention de son grand effort d'intelligence et de précision, ni dans le milieu intime de nos conférences d'Ecole réservées à cinq ou six élèves au plus, n'était destiné à la produire, pour ainsi dire, du dehors. Aucun appel à la mémoire, mais une

invitation pressante à observer la carte, ou plutôt les cartes, les figures schématiques dont la géologie, la climatologie, la statistique fournissaient le sujet, ce que le maître a quelque part appelé si modestement « le dossier, l'ensemble des traits propres à caractériser une région ». Guidés dans cette voie nouvelle, aplanie par l'effort de recherches qui représentait la réunion de ces matériaux variés et solides, nous suivions avec admiration et respect le commentaire dont la force s'imposait, par la conviction de la vérité, à nos esprits.

Je me ferais scrupule de donner une définition de cette méthode, par laquelle s'ouvraient à nous les perspectives d'une science nouvelle quand le maître lui-même l'a si bien définie dans la préface de son Atlas : « Envisagés isolément, les traits dont se compose la physionomie d'un pays ont la valeur d'un fait. Ils n'acquièrent la valeur de notions scientifiques que si on les replace dans l'enchaînement dont ils font partie et qui seul est capable de leur donner leur pleine signification. Ce n'est pas un soin superflu, c'est au contraire une condition de clarté que de chercher dans la géologie et le climat les clefs du relief et de l'hydrographie et dans les conditions physiques, les raisons de la répartition des habitants et de la position des villes. On ne négligerait pas impunément les degrés intermédiaires qui permettent de remonter à travers la série des effets et des causes. » Par cette recherche des effets et des causes, la géographie devenait d'une simple description ou graphie, une connaissance raisonnée de la terre et des milieux humains.

Dans cette même préface, M. Vidal ajoutait : « Il faut aller plus loin. Le jeu des conditions locales ne se découvre avec quelque clarté qu'autant que l'observation s'élève au-dessus d'elle et qu'on est en mesure d'embrasser les analogies que ramène naturellement la généralité des lois terrestres. La terre est un tout dont les diverses parties s'éclairent mutuellement. » Les premières leçons que nous entendîmes en 1878 à l'École Normale, et tout l'enseignement de M. Vidal de la Blache depuis, ont été réglées par cette méthode qui complétait l'examen minutieux des documents du terrain par l'effort propre à dégager les analogies et les lois, qui supposait de la part du maître une étendue et une solidité de connaissances exceptionnelles en France à cette date.

Sans doute, avec une modestie qui contribuait à faire apprécier davantage l'originalité de son savoir, M. Vidal de la Blache indiquait volontiers ce qu'il devait aux géographes allemands de l'École de Ritter, à Peschel et Richthofen étudiés dans leurs œuvres, rencontrés en personne à Berlin, à Ritter surtout. Presque en même temps en France aussi, Elisée Reclus dont le premier volume de la *Géographie universelle* parut en 1875, M. de Lapparent dans ses études de *Géographie physique* élargissaient ou précisaient de façon analogue, l'objet de la science géographique.

Mais, humaniste et historien par son éducation et ses premiers travaux, M. Vidal de la Blache, en étudiant les milieux naturels qui avaient pu déterminer la vie des sociétés humaines, disposait, pour étudier l'action de l'homme sur ces mêmes milieux, de ressources qui ne furent qu'à lui. Lui seul, entre tous les géographes de ce temps, a pu réaliser le programme de géographie humaine qu'il traçait au début de son *Tableau de la géographie de la France*. « Une individualité géographique ne résulte pas de simples considérations de géologie et de climat. Ce n'est pas une chose donnée d'avance par la nature. Il faut partir de cette idée qu'une contrée est un réservoir où dorment des énergies dont la nature a déposé le germe, mais dont l'emploi dépend de l'homme. C'est lui, qui seul, en la pliant à son usage, met en lumière son individualité. Il établit une connexion entre des traits épars; aux effets incohérents de circonstances locales, il substitue un concours systématique de forces. C'est alors qu'une contrée se précise et se différencie, et qu'elle devient à la longue comme une médaille frappée à l'effigie d'un peuple. »

S'il n'eût été et ne fût resté un historien remarquablement instruit des sociétés humaines, de leur vie sociale politique économique, notre maître n'aurait pas occupé, parmi tous ceux de France ou de l'étranger qui ont renouvelé au XIXe siècle ou même créé les sciences géographiques, le rang éminent auquel le place l'admiration de ses élèves, admiration si justifiée. Car de ses élèves beaucoup sont à leur tour devenus des maîtres constituant une école française de géographes, appliquée exclusivement à répandre ses méthodes, et à en multiplier les résultats.

Par école je n'entends pas tous les élèves directs ou indirects de

M Vidal de la Blache, ceux par exemple, qui comme moi, poursuivant leurs travaux historiques, n'ont eu ni le mérite ni l'honneur de lui fournir des disciples et des collaborateurs, sans oublier d'ailleurs l'aide précieuse fournie par ses méthodes à leur esprit, par ses leçons à leurs études.

J'entends d'abord les nombreux professeurs d'histoire de nos lycées qui, bien loin de regarder désormais les leçons de géographie comme la partie ingrate de leur double tâche, ont eu à cœur de faire sentir à leurs élèves l'importance de la science qui leur avait été révélée, pour la formation de leurs intelligences et leur préparation à la vie. Mais je veux indiquer surtout que, sur les trente années d'enseignement fourni par le maître à l'École normale, à la Faculté des lettres de Paris qui l'appelait en 1899 à remplacer M. Himly, il n'y en eut pas qui n'ait vu un ou deux étudiants venir spontanément, après les épreuves communes du Concours d'agrégation, s'enrôler pour toute leur vie dans cette section destinée à recruter les maîtres géographes des Universités en France et jusqu'en Suisse, ou à enrichir de recherches fructueuses les divers domaines de la Science géographique.

De toutes les œuvres de M. Vidal de la Blache, la formation de cette École est celle qui porte le plus profondément son empreinte, où se soit le mieux affirmée sa maîtrise. Non pas qu'elle procédât d'une volonté arrêtée ou d'un dessein préconçu, mais précisément parce qu'elle s'est faite d'elle-même, sous la seule influence de l'action exercée par des leçons auxquelles il se donnait tout entier. « Il était, ont dit ses élèves, un professeur incomparable. Rien de dogmatique dans sa manière : rarement maître a allié à une originalité aussi profonde de conception et d'expression un respect aussi grand de la personnalité de ses élèves. »

La plupart de ses publications furent aussi, par bien des côtés, des leçons. C'est en cela que son *Atlas général d'histoire et de géographie*, établi par dix ans de labeur de 1884 à 1894, se distingue des ouvrages analogues. Par le groupement ordonné méthodiquement des cartes générales et particulières, des cartons, par la disposition des teintes et de la typographie, par les notices enfin, cet Atlas est à la fois un recueil « de renseignements et d'enseignements ».

Depuis 1880, M. Vidal de la Blache avait établi pour les écoles une collection de cartes murales, simples et exactes dont le type créé par ses soins s'est imposé. Sous le titre *La Terre, Géographie physique et économique*, il avait réuni en 1883 et résumé pour un public d'étudiants plus large les leçons professées aux élèves de l'École de Fontenay aux-Roses qu'on venait de créer.

Le recueil périodique même, dont il entreprit en 1891 et soutint jusqu'à sa mort, avec ses élèves et pour ses élèves, la publication *Les Annales de Géographie* avait pour objet, au témoignage de M. Gallois, son principal collaborateur « de défendre et de propager une doctrine ». S'il y joignait depuis 1895 une Bibliographie à laquelle se consacrait encore un de ses élèves, M. Raveneau, l'intention n'était pas moins nette de la distinguer des bibliographies allemandes qui visent à l'énumération complète jusqu'au moindre détail, par le principe emprunté aux méthodes de l'enseignement du choix qui permet non seulement d'instruire, mais de guider les travailleurs.

Au cours d'une vie si remplie déjà par l'effort scientifique, pas une occasion, pas un moyen que ce maître, dans l'acception la plus large et la plus vraie du mot, ait négligés de répandre les méthodes géographiques, dans lesquelles il avait foi, par l'effet d'une conviction raisonnée. L'activité qu'il y a dépensée n'est-elle pas la meilleure preuve de la sincérité de cette conviction ?

Lorsqu'en 1909, notre directeur des Sciences politiques, Anatole Leroy-Beaulieu, dont il était devenu depuis 1908 le collègue à l'Institut, le pria de consacrer une leçon par semaine aux élèves de l'École, il ne se refusa point à cette nouvelle tâche. Je ne puis naturellement témoigner qu'à l'aide de propos recueillis auprès de son auditoire de l'impression laissée par ses leçons sur le *Monde méditerranéen*, sur *la Géographie des mers*, surtout sur *la Géographie de la France*. Les programmes de ces leçons publiés au début de chaque année, à défaut des leçons elles-mêmes, permettent d'apprécier le bienfait de cet enseignement pour des jeunes gens appelés par leur carrière à servir, dans le monde de la politique ou de l'administration, les intérêts économiques ou généraux du pays. N'étaient-elles pas le commentaire singulièrement précieux des idées que M. Vidal de la Blache exposait en 1903 : « La France ne vit pas de sa vie

propre. Elle participe à une vie plus générale qui la pénètre. Lorsque se produisent de grandes révolutions économiques, comme celles que les découvertes du XIXe siècle ont amenées dans les moyens de transport, quels habitants du globe pourraient se flatter d'échapper à leurs conséquences ?...

Nous croyons fermement que notre pays tient en réserve assez de ressources pour que de nouvelles forces entrent en jeu et lui permettent de jouer sa partie sur l'échiquier du monde indéfiniment agrandi, dans une concurrence de plus en plus nombreuse. L'étude attentive de ce qui est fixe et permanent dans les conditions géographiques de la France doit devenir plus que jamais notre guide. »

Le *Tableau géographique de la France* auquel j'emprunte cette conclusion, aussi riche en substance que le livre lui-même, fut de tous les écrits du maître celui qui a le plus complètement atteint le public français. Depuis longtemps, par les nombreux élèves que M. Vidal de la Blache avait directement ou indirectement formés, par ses publications, par ses leçons publiques à la Faculté, sa réputation de savant et de professeur était consacrée. L'écrivain, dont on n'avait point assez remarqué jusque-là la forme à la fois sobre et large, toujours achevée, fit alors grande impression ; une impression de raison et de charme.

Dans la belle ordonnance de cette géographie de la France, introduction, qui constituait par elle-même une œuvre, de l'histoire publiée sous la direction d'Ernest Lavisse, dans la solidité des assises appuyées sur une science sûre de sa méthode, dans le soin et la recherche des détails, dans le soin et la précision de l'expression, le génie français s'est reconnu, et il a reconnu la main d'un maître de la pensée et de la langue nationale. Que ce tableau fût une œuvre d'art, on n'en pouvait douter, à lire seulement le titre. Qu'il fût en plus l'œuvre d'un art vraiment achevé, appliqué à une étude austère des lois naturelles, l'exécution, comme le dessein, en témoignait assez pour que le public fut séduit.

Le mot de Michelet « la France est une personne » inspirait le géographe après l'historien. A la façon d'un peintre de portrait, il voulut saisir d'abord la physionomie de la contrée qui lui était apparue dans une vue d'ensemble, « variée, aimable, accueillante », il y réussit en fixant l'impression qui « s'exhale des lignes du paysage,

des formes du relief, du contour des horizons, de l'aspect extérieur des choses ». Son regard pénétrant, exercé à observer les rapports du sol et de l'homme, parcourait ensuite, fouillait les détails de cette physionomie, les diverses régions, les villes, les industries, les cultures, suivait les voies de communication qui les unissent entre elles et avec le dehors, et son pinceau trouvait pour chaque trait, la touche fidèle, l'expression vive, ou nuancée, parfois savoureuse, la note enfin d'émotion intense et contenue que peut ressentir l'âme d'un grand artiste modelant l'image de sa mère.

La rude épreuve à laquelle la France est soumise depuis quatre ans et dont M. Vidal de la Blache n'a pu atteindre le terme, aura bien autrement donné la mesure de son patriotisme Comme tant de bons Français, il a consenti sans une plainte, le grand sacrifice que la Patrie lui a demandé, la perte de son fils le commandant Vidal de la Blache, tombé glorieusement au seuil et pour la défense de cette *France de l'Est*, « sans laquelle disait le maître, au début de son dernier livre, écrit dans le deuil et dans l'espoir, la France ne serait plus *qu'une péninsule, rejetée en périphérie du continent* ».

De hautes pensées qui venaient du cœur ont inspiré à notre maître cette dernière œuvre, acte de foi, mais acte de science toujours, par lequel s'affirmaient, en pleine crise nationale, la supériorité et les droits de la culture française. Jusqu'au terme d'une existence déjà si remplie de méditations, de leçons et de recherches, M. Vidal de la Blache aura prolongé sans défaillance la tâche dont il lègue à tous ses élèves l'exemple et la méthode, à sa famille le durable héritage, à son pays l'honneur indiscuté.

Quelle noble vie de professeur, de savant, de penseur et d'écrivain français! Je crains fort de n'avoir pu trouver les termes qu'il eût fallu pour en traduire dignement l'effort et l'harmonie. Mais je suis sûr du jugement que m'ont dicté cependant mon affection, mon admiration, mon respect.

EMILE BOURGEOIS.

ALBERT WILHELM

Albert Wilhelm a appartenu, pendant de longues années, au corps enseignant de l'École libre des Sciences politiques. Il le quitta trop tôt, en y laissant de vifs regrets et un souvenir que le temps n'a point effacé. Il y était entré dans la grande période de développement, à l'époque où, sous la main ferme et souple de son fondateur, l'institution, sortie des premiers tâtonnements du début, prenait toute son ampleur. C'est en 1886 que M. Boutmy confia à A. Wilhelm une conférence sur l'*Organisation maritime*, dans laquelle le professeur devait initier ses élèves à la complexité d'une administration qui, depuis et en dépit de Colbert, ne passe pas généralement pour être un modèle de simplicité. A. Wilhelm s'acquitta de cette tâche délicate avec le plus heureux succès. Il avait alors trente-sept ans, et appartenait déjà depuis dix-sept ans au service public dont il entreprenait l'étude.

D'une vieille famille alsacienne, originaire de Colmar, dont un des membres représenta l'Alsace à l'Assemblée Constituante de 1789, et qui, au cours du XIXe siècle, donna au pays beaucoup de fonctionnaires et d'officiers de marine, A. Wilhelm était entré au ministère de la Marine en 1869. Il y poursuivit toute sa carrière, qui le conduisit jusqu'à la direction du Service du contentieux et qu'il abandonna en 1900 avec le titre de sous-directeur honoraire. La connaissance intime qu'il avait de la pratique des choses donna à son enseignement cet air de réalité vécue, ce ton d'expérience personnelle auxquels M. Boutmy attachait tant de prix. Dès l'année suivante, en 1887, le nouveau professeur vit étendre considérablement son programme. On créa pour lui une chaire de *Législation coloniale*, qui, en 1893, prit le titre de chaire de *Législation algérienne et coloniale*. A. Wilhelm l'occupa jusqu'en 1903-04.

Il fut un professeur remarquable. Il avait la netteté de vues,

la fermeté d'expression, la véhémence persuasive qui font le maître. Il savait mettre dans ses sujets, toujours sévères, parfois un peu rébarbatifs, abondants en menus détails, peu favorables aux vues d'ensemble, la simplicité, l'unité indispensables à l'enseignement. Sa parole claire, un peu brève, ferme et scandée, mettait bien en valeur toutes les nuances de l'idée. Un auditoire attentif lui marqua, d'année en année, un plus profond attachement. Il était payé de retour, car A. Wilhelm eut, de toutes les qualités qu'on peut exiger du professeur, la plus éminente, celle qui porte le germe de toutes les autres et sans laquelle celles-ci ne sont rien : le dévouement à ses disciples. Il leur en donna la preuve la plus touchante et la plus décisive : sa réputation s'était répandue. Au moment où des enseignements similaires étaient constitués ailleurs, on jeta les yeux sur lui pour l'en charger. Il eût peut-être trouvé là une position plus éclatante, ou plus profitable. Il y eût sûrement gagné les bonnes grâces de certains de ses chefs administratifs. Il affronta au contraire avec sérénité leur mécontentement, en refusant de quitter ses élèves de la rue Saint-Guillaume. A. Wilhelm avait l'âme généreuse, loyale et fidèle.

De pareils cœurs sentent, plus cruellement que ceux d'une trempe moins fine, les coups du sort et les injustices de la vie. Les dernières années de notre collègue furent assombries de quelques tristesses. Il nous avait quittés trop tôt, à un moment où le contact de nos jeunes auditoires eût été pour lui une heureuse diversion. Et lui aussi fut abandonné trop tôt. La perte d'un fils, tombé bravement sur le champ de bataille, lui fut un coup terrible. Il n'est pas le seul de nos professeurs qui ait succombé de la sorte à un deuil de guerre. Henri Wilhelm avait été élève de l'école. Le père nous avait confié son fils. Nous les unissons tous deux dans un profond sentiment de regret.

M. C.

LE DÉGAGEMENT DE VERDUN [1]

I

Il faudrait imprimer sur deux colonnes le récit de l'offensive sur la Somme et celui du dégagement de Verdun, comme on fait pour la concordance des calendriers.

Rien ne ferait mieux voir comment, de semaine en semaine, après que la résistance de Verdun eût permis de monter l'offensive de Picardie, l'offensive sur la Somme a aidé la résistance sur la Meuse à devenir victoire.

L'efficacité de ce secours, à la fois lointain et direct, démontra, une fois de plus, la solidarité des fronts. Elle ne diminue en rien ni la valeur des soldats ni le mérite des chefs qui ont gagné la bataille devant Souville, délivré Douaumont, repris Vaux et repoussé l'ennemi jusqu'à proximité des lieux d'où partit son offensive.

II

L'attaque du 23 juin, apogée de l'effort des Allemands contre Verdun depuis la reprise de la bataille, les a portés aux ouvrages de Thiaumont et de Froideterre, à Fleury et jusqu'au rebord des fossés de Souville. Bien que cet assaut ne leur ait pas donné ce qu'ils en attendaient, ils n'ont pas encore avancé aussi près de la cité convoitée; le fruit mûr va-t-il enfin tomber? Prendront-ils Verdun avant d'aller faire face aux Anglo-français sur la Somme?

Nous étions solides sur la rive gauche, ayant repris une partie du Mort-Homme et ayant arrêté les Allemands devant le second plan de nos barrières : le bois Bourru et les collines d'Esnes. Nos lignes sur la rive droite étaient fortement entamées, encore plus ébranlées; elles ne tenaient plus que par Souville, d'où la cuvette de Verdun serait devenue intenable.

1. La présente étude est extraite du tome II de l'ouvrage intitulé : *La Guerre sur le front Occidental*, qui paraîtra prochainement.

Désormais l'effort allemand va être contre Souville; le nôtre contre le demi-cercle de crêtes et de bois, depuis la côte de Froideterre jusqu'au ravin du Bazil, d'où les artilleries tonnent et d'où partent les attaques de jour et de nuit, contre le fort.

Nivelle, d'accord avec Pétain, a appelé Mangin à la tête d'un groupement chargé de défendre les secteurs de Belleville et de Thiaumont. Mangin a été nommé commandant de corps d'armée à la suite des affaires de Douaumont. Il aura sous ses ordres d'abord deux, puis trois divisions.

La situation avait paru assez critique le 23 au soir pour que Pétain fit part à Joffre de ses craintes : sera-t-il possible de tenir plus longtemps la rive droite? Joffre, le 27, a répondu par l'ordre impératif de continuer à défendre Verdun à l'Est. Nivelle, dès le 24, a donné des instructions pour contre-attaquer avec vigueur sur les positions nouvelles des Allemands; il faut rentrer d'abord à Thiaumont, puis à Fleury. Transmettant ces instructions, le général Garlit a ajouté : « L'intérêt de la situation exige la reprise entière du terrain perdu. Il faut y aller à fond, jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier souffle, à la baïonnette et à la grenade. »

De vifs combats journaliers s'engagèrent aussitôt.

On connaît déjà le dur terrain où ils vont se poursuivre avec des fortunes alternantes. La principale ossature en est constituée par deux longues arêtes, l'une orientée du nord-est au sud-ouest : de Douaumont à Froideterre; l'autre orientée de nord-ouest au sud-est : du bois Nawe à Fleury et à Souville. Froideterre domine la vallée de la Meuse et les ravins de Fleury : ce sera, une fois entre nos mains, le pivot de notre défense, malgré des bombardements incessants et formidables, et, ensuite l'appui de notre progression quand il faudra rejeter l'ennemi au delà de Fleury accroché à contre-pente à sa colline. Les deux arêtes se soudent à hauteur de Thiaumont, formant une croix assez mal charpentée. Cet ensemble s'appuie à deux bastions : la côte de Poivre, en partie seulement à nous, précieuse par les vues de ses observatoires sur la région ouest de Douaumont, et le mamelon de Souville, dominé par son fort [1].

L'ouvrage de Froideterre fut repris le premier; celui de Thiau-

1. *Historique* (manuscrit) *du groupement Mangin*; H. Bordeaux, *Les Captifs délivrés*, p. 5 et suiv.

mont va changer seize fois de maître. « Les hommes de la 61e brigade regardèrent avec de grands yeux » un officier qui racontait avoir connu sur cet emplacement désolé « un ouvrage avec des murs, des portes, des fenêtres et, même, des plafonds[1] »; Thiaumont depuis longtemps, n'était plus qu'une expression géographique, mais d'où l'on avait de belles vues sur la Voëvre.

Pareillement, la chapelle Sainte-Fine, le village de Fleury, la Poudrière, ne sont plus que des noms sur la carte. Fleury, sous les obus allemands et sous les nôtres, disparaît, se nivelle. On ne l'appelle « un village » que par métaphore. Plus tard, un officier, passant par là, aura peine à en retrouver les traces.

Les Allemands furent rejetés hors de ces ruines, puis les reprirent dans la première semaine de juillet. C'était un bon point de départ pour une attaque en direction de Souville. Ils lancèrent, le 12, une attaque d'une grande violence contre le fort; leurs patrouilles en atteignirent les abords où elles furent découvertes à temps et faites prisonnières ou tuées. L'assaut fut repoussé, mais, à l'autre extrémité du front ouest, nous avions perdu, à la même date, la batterie de Damloup et une partie du bois de Vaux-Chapître.

Le fort resta sous la menace allemande jusqu'aux premiers jours d'août. Mangin, pour lui donner de l'air, fit enlever d'assaut par le 2e régiment de zouaves la chapelle Sainte-Fine et la Poudrière (au ravin qui descend vers Saint-Michel). Ces quelques parcelles de terrain, « redevenues françaises[2] », donnèrent une base solide aux attaques qui allaient remonter obstinément les pentes de Fleury et atteindre, au delà du village, la reprenant lambeau par lambeau, la crête indispensable à la sécurité de Verdun.

Fin juillet, on commença à sentir devant Verdun les effets de cet autre épisode de la bataille de Verdun qui se déroulait sur la Somme. Les succès, remportés par les nôtres en Picardie, excitaient les soldats de Nivelle; Mangin attaquait tous les jours. Le kronprinz, le plus grand dépensier d'hommes dans toute l'armée allemande, ne pouvait plus alimenter les combats avec des forces puisées à d'autres secteurs ou dans les réserves. Il ne se laissera retirer trois divisions qu'à la fin de l'été; déjà, il ne vit plus que sur lui-même.

1. *Bulletin des Armées.*
2. Récit d'un officier du 82e de ligne.

Il sera bientôt obligé, pour alimenter ses combats, de puiser dans les forces qui occupent le front entre Argonne et Moselle et de dégarnir la rive gauche au bois d'Avocourt, la droite devant les Éparges.

Vers la mi-août, les Allemands ne tenaient plus qu'un pâté de décombres, à la lisière est de Fleury. Les tranchées voisines, dites « des Trois Arbres », de « Montbrison » et de « Bismarck », furent emportées, élément par élément, après des combats épiques à la grenade. Elles n'étaient plus constituées, sur ce terrain fracassé, que par des trous, des cratères « de marmites », où les eaux s'amassaient comme dans une cuvette. Nulle défense accessoire, pas un brin de fil de fer n'a résisté aux bombardements. Allemands et Français se guettaient à moins de 50 mètres les uns des autres. Des bataillons d'Alpins, venus d'Alsace, mirent quinze jours à se rendre maîtres de cet affreux terrain.

Ces petits succès, quelques autres actions au bois de Vaux-Chapitre, les opérations plus importantes contre la crête de Thiaumont, déconcertaient et déprimaient l'Allemand, exaltaient les nôtres toujours en haleine. Les autres secteurs de la rive droite furent plus calmes; notre supériorité tactique s'y affirmait également. Nivelle voulut que le champ de bataille fût organisé partout, de façon à limiter les pertes au *minimum*. Notre artillerie, s'assouplissant, devint plus efficace.

Bien qu'affaibli par les prélèvements continuels de canons et d'avions qui étaient exercés sur son armée au profit de la bataille de la Somme (une centaine de batteries du 1er au 31 juillet), le kronprinz se targuait « de ne pas desserrer son étreinte autour de Verdun[1] ». Il s'entêta surtout à nous disputer Thiaumont, qui passait de main en main, et il n'avait pas renoncé à emporter Souville, ce qu'il essaya de nouveau, sans plus de succès, en partant, cette fois, du fort de Vaux (1er août). Cependant il ne parvenait pas à reprendre l'initiative, ayant laissé passer le moment où il aurait pu exploiter son succès de juin et se heurtant depuis lors à un esprit si résolu d'offensive qu'il se trouva peu à peu amené à la défensive. Il réagit encore avec sa coutumière brutalité contre le bois de Vaux-Chapitre, où il ne réussit qu'à pousser des infiltrations vers la crête de la Haie

1. Harangue du 11 juillet au 55e régiment de la 50e division.

Renard, et contre les ruines de Fleury, quand le 1er régiment colonial du Maroc en eut achevé la conquête (17 août). Mais ce n'était plus que des opérations locales : notre front de la rive gauche était entièrement stabilisé ; ne l'eût-il pas été que les Allemands n'étaient plus en nombre pour recommencer une opération d'ensemble sur les deux côtés du fleuve.

Les prélèvements sur l'armée du kronprinz s'étaient considérablement accrus en août. Il portait maintenant tout le poids de l'échec allemand sur la Meuse : tant d'illusions perdues, tant de pertes effroyables pour faire de Verdun l'un des plus grands titres de gloire de la France ! L'Empereur n'en était guère moins responsable que lui, mais il laissait volontiers accuser son héritier. L'Allemagne se désintéressait de cette immense entreprise manquée, n'y voulait plus penser. Gardant sa hantise de Verdun, le kronprinz ajourna ses espérances, Dans les derniers jours de l'été, le nom de Verdun disparut des communiqués. L'infanterie, sur les deux fronts, se terra dans ses tranchées. « Le duel d'artillerie fut mené à l'économie[1] », et quelquefois s'interrompait complètement. Ce cercle d'Enfer, habitué au fracas des tempêtes, s'étonna de son propre silence.

La menace contre Verdun, qui n'avait jamais paru plus redoutable qu'à la fin de juin, où Pétain ne fut pas le seul à sentir du découragement, s'était si bien dissipée en septembre que le Gouvernement jugea l'heure venue d'apporter à la cité héroïque la croix de la Légion d'honneur et les décorations qui lui avaient été attribuées par les chefs d'État des pays alliés[2]. La cérémonie, très simple, eut lieu dans les casemates de la citadelle (13 septembre). Poincaré dit fortement que c'était la résistance de Verdun qui avait permis aux armées alliées de réaliser, « sur l'ensemble indivisible des fronts de combat », les offensives concertées en décembre 1915 au grand quartier général français, sous la présidence de Joffre. Ces offensives étaient alors triomphantes partout, en Russie et en Italie comme sur la Somme. Les soldats de la 2e armée avaient « semé et arrosé de leur sang la moisson qui se levait ». Quelques jours auparavant, le ministre anglais des Armements, Lloyd George, avait visité le champ de

1. Bordeaux, *Les Captifs délivrés*, p. 44.
2. L'Empereur de Russie, qui avait eu l'initiative de cette solennité, les rois de Belgique, d'Angleterre, d'Italie, de Serbie et de Montenegro.

bataille, et il s'était senti « profondément remué en touchant ce sol sacré[1] ».

III

Mangin, à la date du 17 septembre, exposa dans un rapport à Nivelle des raisons, qui parurent probantes, pour renoncer aux opérations de détail, aux prises de tranchées pour quelques centaines de mètres, par 2 ou 3 kilomètres au plus, et pour chercher à dégager Verdun par une opération d'ensemble.

Les actions, poursuivies pendant l'été, ont eu pour résultat : 1° de supprimer la poche que la position allemande formait dans nos lignes; 2° d'ajouter en avant de la place une barrière nouvelle. La barrière a résisté aux attaques locales du kronprinz : une grosse attaque pourrait l'enlever. Le meilleur moyen de la consolider, c'est de l'avancer.

La méthode des petites progressions sera inefficace, parce qu'elles nous laisseront ou nous mettront en vue de l'ennemi; au contraire, il y a des chances d'aboutir par une action à grande envergure, seule capable d'ôter à l'ennemi ses observatoires et de nous rendre la supériorité du terrain.

Nivelle, puis Pétain et Joffre adoptèrent l'idée, qui ne laissait pas que d'être audacieuse : attaque frontale sur un terrain battu depuis huit mois, troué comme une écumoire qui serait fangeuse. A l'examen, il parut qu'étendre le projet n'en accroîtrait pas les difficultés. Le plan de dégagement s'élargit à chaque remise au chantier. Il fut décidé finalement que l'opération aurait pour objet de reporter nos lignes en avant et au delà de l'ancienne enceinte des forts, c'est-à-dire de rejeter l'ennemi au delà de Douaumont et, si possible, de s'emparer aussi de Vaux. La reprise éventuelle de Vaux fut ajoutée par le Haut Commandement au programme.

C'était la nécessité (la crise des munitions) qui avait fait de Joffre, pendant l'hiver 1914-1915, un autre *Cunctator*. Les premiers mois de la guerre avaient presque épuisé les réserves d'artillerie qui n'avaient pas été, du fait de la politique[2], ce qu'elles auraient dû être. Il

1. 8 septembre.

2. De 1901 à 1905 et de 1907 à 1909, réduction des dépenses extraordinaires de la guerre pendant qu'elles s'accroissaient en Allemagne jusqu'au triple des nôtres (Rapports Clementel et Bénazet).

cacha sa pauvreté sous le mot qu'on lui prêta : « Je les grignote »; ces opérations locales qu'on lui reprocha, trompèrent l'ennemi sur nos ressources. Mais il était très résolument offensif, moins de tempérament que par doctrine et expérience. Il avait distingué Nivelle et Mangin pour leur volonté opiniâtre d'offensive.

L'opération du dégagement de Verdun fut, comme de juste, confiée à celui qui en avait eu la pensée. On se souvient que Mangin, au printemps, était rentré une première fois à Douaumont. Sa bataille devant Souville avait accru beaucoup son ascendant sur les troupes. Il y avait promené son énergie, un peu rude, et sa belle humeur à toutes les lignes.

Cette grosse affaire fut montée par Nivelle et par lui avec un soin méticuleux. Les troupes d'attaque furent dressées sur un terrain aménagé, qui figurait les futurs théâtres du combat; le bataillon qui entrera dans Douaumont connaissait si bien le fort que chaque homme ira, comme mécaniquement, à son poste. Un ordre du jour de Nivelle annonça qu' « une artillerie d'une puissance exceptionnelle maîtrisera celle de l'ennemi et ouvrira la voie aux troupes d'attaque ». En fait, l'artillerie, inférieure encore par le nombre, le calibre, la portée et la rapidité du tir, devra son ascendant à son organisation.

Le front allemand était, à la mi-octobre, tenu, depuis Avocourt jusqu'aux Éparges, par quinze divisions, dont sept en réserve. Les trois divisions que Nivelle a désignées pour l'attaque n'occuperont que la veille les tranchées et les parallèles de départ, établies ou refaites par d'autres troupes, sous un bombardement continu et sur un sol chaotique. L'Allemand paraît n'avoir pas eu le soupçon du coup qui se préparait.

De nombreuses patrouilles avaient reconnu à la nuit les premières lignes et les défenses accessoires de l'ennemi. Des tirs d'artillerie lourde furent exécutés sur les abris allemands dans toute la région de Douaumont.

La préparation d'artillerie contre le front entre Thiaumont et la Laufée commença le 20, intense et très méthodique; il n'y en avait pas encore eu d'aussi parfaite au dire de bons juges. Le 22, une attaque simulée d'infanterie provoqua 158 batteries ennemies à se dévoiler. Nos avions repérèrent leur emplacement. La ruse ayant

échappé au kronprinz, il se félicita dans son bulletin d'avoir brisé une forte attaque contre ses tranchées.

Le 24, au matin, le temps était couvert, le ciel bas, la visibilité mauvaise; mais l'opération avait été déjà retardée plusieurs fois et la saison avançait. Nivelle décida d'y aller. Il s'était rendu avec Joffre et Pétain au poste de commandement de Mangin, d'où il suivit la rapide et brillante attaque.

Le plan, qui fut très exactement suivi, était en deux actes, correspondant aux positions allemandes à enlever : la première du nord-ouest de la carrière d'Haudromont, par le long de la lisière du bois Nawe, au sud de Vaux; la seconde, depuis les tranchées du ravin du Helly jusqu'à Vaux et la batterie de Damloup en passant par Douaumont. Entr'acte d'une heure entre les deux objectifs pour permettre aux troupes de reprendre leurs formations de combat.

Trois divisions prirent part à l'opération : de gauche à droite, Guyot de Salins, Passaga et Lardemelle.

Jusqu'à onze heures et demie, la préparation d'artillerie se développa dans une tempête croissante. On savait qu'elle avait été très efficace pendant les trois journées précédentes. Les photographies des avions faisaient voir les tranchées de première ligne entièrement bouleversées, Douaumont et Vaux très ébranlés. Un pigeon égaré nous avait porté un message empreint d'angoisse : « Le feu roulant, avec les plus gros calibres, est tel que le secteur (au sud de Thiaumont) est complètement aplati; l'abri est soumis à un tel bombardement que la tourelle d'observation est inutilisable et toutes les sorties sont obstruées. Plus d'observation possible. Le bataillon n'est pas en état de combattre. »

A l'heure dite, l'attaque partit au signal des 75 allongeant leur tir. Si le brouillard avait été moins épais, on eût vu, d'un bout à l'autre du champ de bataille, les fantassins (zouaves, tirailleurs, marsouins, marocains, chasseurs, lignards), jaillir au même instant des parallèles de départ et bondir d'un seul élan sur l'étroite bande de 100 à 150 mètres qui les séparait de l'ennemi. La brume était telle que l'artillerie allemande ne s'aperçut pas que l'assaut était commencé; ses barrages ne se produisirent que douze minutes après le départ de la première vague d'assaut.

Les hommes coururent au combat comme à une fête. Ils sentaient

la victoire. Ils s'étaient vite rendu compte que le mauvais temps, cette fois, était pour eux, tout comme les Allemands imputaient déjà la défaite à la demi-nuit qu'ils attribuèrent à un mystérieux obus fumigène et qui voila si bien nos progrès que leur artillerie n'osa intervenir dans le brouillard.

Le principal obstacle fut la boue et les trous d'obus, qui n'empêchèrent pas de progresser avec ordre, à la boussole, et, sauf à droite et sur quelques gros centres de résistance, comme à la manœuvre.

A l'aile gauche, le 11e de ligne, a encerclé les carrières d'Houdromont et s'y est établi après un vif combat. La 38e division, à sa droite, a jeté en avant le 8e tirailleurs, le 4e zouaves, la 4e mixte et les Sénégalais. Ces belles troupes enlevèrent à la grenade et à la baïonnette, sans un coup de fusil et de mitrailleuses, leurs premiers objectifs, les unes les pentes nord du ravin de la Dame, les autres le fort et la ferme de Thiaumont. (Mangin, à la fin de l'été, avait renoncé au fort qui coûtait trop cher, se contentant de l'encercler de près. Les murs mêmes de la ferme avaient disparu.) Puis, la brigade Priou, sans s'arrêter, a commencé à pousser le long de la route de Bras à Douaumont et la brigade du Maroc entre le village et le fort. « Les prisonniers affluent et sont dirigés sur l'arrière en véritables troupeaux. » On en décompte dans la soirée, pour tout le front, 3,500 dont plus de 100 officiers.

La marche de la 133e division au centre n'a guère été moins rapide. Les tranchées allemandes du bois de la Caillette et de la Fausse-Côte, au delà du ravin du Bazil et de la voie ferrée de Fleury à Vaux, sont complètement bouleversées par les feux de l'artillerie; elles ne sont défendues que par les isolés; le reste a été tué ou enseveli.

La lutte, par contre, fut vive à l'aide droite, au bois de Vaux-Chapitre et au bois Fumin. Le *Petit-Dépôt*, le boyau de Fulda, bourré de mitrailleuses, et la Sablière résistent parce que la préparation d'artillerie a été incomplète et que les Allemands, en conséquence, réagissent fortement. La 74e ne brisa que vers le soir la ligne de tranchées et les ouvrages qui faisaient comme la première défense du fort de Vaux.

Nos pertes, pendant cette première phase, ont été légères, sauf à l'aile droite. On repart, vers deux heures, pour la deuxième phase

où l'objectif est la route de Bras à Douaumont et le fort légendaire, qui reste encore invisible. Mais, tout à l'heure, un coup de vent dissipera la brume et la pyramide de Douaumont apparaîtra dans le soleil.

Mangin a *donné* Douaumont au régiment colonial du Maroc qui avait pris part, avec le général Henrys, à la prise de la forteresse berbère de Khénifra et qui avait reçu la fourragère pour Dixmude et Fleury[1].

L'opération fut lestement menée. Le bombardement intensif de l'ouvrage principal y avait allumé des incendies et obligé les Allemands à l'évacuer, n'y laissant qu'une cinquantaine d'hommes (artilleurs et fantassins) et quatre officiers. Le bataillon Nicolaï, qui devait aborder le fort, s'était égaré quelque temps dans le brouillard; le bataillon Oroll, qui devait contourner le fort à droite et à gauche, avait pris l'initiative de le franchir de manière à profiter du désarroi de l'ennemi et à ne pas lui permettre de se ressaisir. Cependant il n'y pénétra point le premier. Ayant traversé la superstructure qui n'était qu'un amas de ruines, il y rencontra des éléments d'un groupement (Mégemont) de la division Passaga[2] qui avaient reçu comme point de direction l'angle sud-est progressèrent rapidement et avaient aussitôt passé le fossé, aux trois quarts comblé, et mis le pied sur l'observatoire et la tourelle à l'est[3]. Coloniaux et fantassins s'étant réunis s'établirent de l'autre côté de Douaumont jusqu'à l'arrivée du bataillon Nicolaï. « Le chaos qu'était devenu le grand fort[4] » n'opposa qu'une faible résistance, à coups de mitrailleuses. Quelques Allemands se battirent encore, bravement, dans les tronçons des anciens coffres. En moins d'une demi-heure, le fort tout entier fut entre nos mains. Le capitaine d'artillerie Prollins, qui le commandait par intérim, ne fit aucune difficulté de se rendre; ses hommes aidèrent les coloniaux à éteindre un incendie qui couvait dans le voisinage d'un dépôt de 6.000 grenades. Les murs étaient intacts, les communications souterraines avec l'intérieur écrasées par les tirs de notre artillerie.

1. Bordeaux, p. 158.
2. 23e compagnie du 321e régiment d'infanterie, avec le sous-lieutenant Lesseux.
3. Rapport du général Mangin.
4. Rapport du commandant Nicolaï.

A la même heure, la droite de la 133e division atteignait l'étang de Vaux et la 74e, après avoir enlevé la batterie de Damloup, commençait le bombardement du fort, « semblable à un grand sphinx[1] ».

IV

Victoire de l'artillerie et de la méthode, victoire aussi de la brume. Aux longs et clairs jours de l'été, ce redoutable ensemble de tranchées et d'ouvrages de toute sorte eût tenu plus longtemps. Du coup, le Douaumont fantastique, moyenâgeux, inventé par le kaiser pour les besoins de sa réclame, disparut des hâbleries allemandes.

Imaginez le fort du Mont-Valérien s'abaissant dans la terre comme un décor de théâtre et s'arrêtant, dans sa descente, au moment où va arriver au ras de la scène sa toiture (la superstructure de l'ouvrage souterrain). Voilà Douaumont. Mais le massif, avec son plateau à 380 mètres d'altitude et Vaux accroché à son flanc du sud-est vers la Voëvre, c'est, avec Souville, la position principale du camp retranché. Souville dégagé par la conquête de Douaumont, Verdun sort de la zone dangereuse.

Nivelle, le lendemain, remercia les troupes du groupement Mangin : « En quelques heures d'un assaut magnifique, vous avez enlevé d'un seul coup, à votre puissant ennemi, le terrain hérissé d'obstacles et de forteresses qu'il avait mis huit mois à arracher, par lambeaux, au prix d'efforts acharnés et de sacrifices considérables.... Vous avez bien mérité de la Patrie. »

A leur ordinaire, les Allemands expliquèrent que, « favorisés par un temps brumeux, les Français avaient pu s'avancer à un moment où le retrait de la ligne était en train de s'accomplir ». L'importance de leurs pertes (près de 4,000 prisonniers; au total, de 16 à 20,000 hommes hors de combat) et les documents officiels trouvés à Douaumont leur donnaient le démenti. Un mémoire, de septembre, insiste sur la valeur militaire de la position, « abstraction faite de la grande importance politique ». Un ordre du général von Swehl, de la veille de l'attaque, porte : « La position de combat est tenir à tout prix ».

1. Carnets du 107e bataillon de chasseurs, dans Bordeaux, p. 153.

Joffre, dès la soirée du 24, avait prescrit d'exploiter « à plein » et sans retard le succès de la journée[1]. Pétain et Nivelle ordonnèrent à Mangin de pousser les opérations contre Vaux, tout en gardant Douaumont contre un retour offensif. « Le fort, principal point d'appui de la ligne, sera occupé par la troupe qui l'a conquis et qui sera spécialement chargée de sa défense[2]. »

Les Allemands, qui n'avaient pas été, à proprement dire, surpris par notre attaque, l'avaient été par son rythme. S'étant ressaisis, ils exécutèrent dans la nuit des feux violents d'interdiction sur les ravins en arrière de nos premières lignes, rendant ainsi les liaisons difficiles, et nous réduisant à l'emploi des coureurs; et ils contre-attaquèrent, dès le lendemain, sur Douaumont, mais sans résultat.

Nous avons décrit déjà le plateau qui porte le fort de Vaux, à la descente de Souville sur la Voëvre (par le fond de la Horgne, en arrière de Damloup), un peu au sud-est de l'étang, d'où sort le ravin du Bazil, et profondément couturé d'autres ravins secs qui courent sous les bois (Fumin, Haie Renard) et ont été organisés en tranchées (*Gotha*, *Moltke*, *Siegen*, etc.).

Mangin pensa d'abord emporter Vaux de haute lutte. « Vous avez pris Douaumont, vous ne prendrez pas Vaux », avait dit un officier allemand tombé entre nos mains, la nuit précédente, sur la route du fort. La division Lardamelle (74e) a lourdement peiné le 24, à la droite de la bataille contre la première ligne continue des tranchées allemandes, depuis la corne est de Vaux-Chapitre jusqu'aux pentes sud du fond de la Cayette, en avant du bois et de l'ouvrage de la Laufée. Elle n'en repart pas, le 25, avec moins d'entrain, après une préparation d'artillerie qui a duré toute la matinée, et poussa trois bataillons jusqu'aux fossés du fort, mais qui le trouvèrent insuffisamment détruit et furent arrêtés par les mitrailleuses. Il fallut les reporter à 200 mètres en arrière, de façon à les mettre à l'abri et à poursuivre le bombardement du fort.

L'élan de ces troupes, jalouses de celles qui, la veille, avaient pris Douaumont, était tel que deux compagnies, sans qu'on pût les rap-

1. Ordre du jour Mangin du 25 : « La volonté du général en chef est que le beau succès remporté dans la journée historique du 24 octobre soit exploité à plein sur-le-champ par les 38e et 133e D. I. et complété par la 74e D. I. »

2. Ordre du général Nivelle.

peler à temps, étaient arrivées jusqu'à l'entrée des casemates, et essayèrent d'aveugler à coups de grenade les mitrailleuses, qui tiraient sans interruption sous les tourelles intactes. Quelques hommes atteignirent la superstructure mais ne revinrent pas[1].

Encore une fois, Napoléon a eu raison : « Ce n'est qu'avec des canons qu'on fait la guerre[2]... ». C'était le canon qui avait pris Douaumont; les « marsouins » n'avaient fait que l'occuper.

Il en sera pareillement de Vaux, après l'avertissement qui, le 25, a confirmé la leçon du 24. Pendant que Nivelle fait procéder au relèvement des troupes d'attaque qui commencent à souffler (le nouveau front sera soutenu par quatre divisions, 33e, 7e, 37e et 9e), et que les troupes fraîches achèvent, sous un bombardement intense, l'organisation pénible du terrain conquis, les artilleries, déjà en place, et celles qu'amènent les nouvelles unités, reprennent, avec une extrême vigueur, la préparation qui s'était trouvée insuffisante.

Comme Douaumont, Vaux était aux trois quarts souterrain, enfonçait dans le dur calcaire de l'abrupt plateau ses murs arasés, en béton armé; les boyaux, qui descendaient du fort vers le ravin du Bazil, étaient garnis de mitrailleuses.

L'opération à poursuivre pour la réduction de Vaux était double. Il faut écraser l'ouvrage sous un tir violent et précis, ce qui nécessite la mise en place des gros calibres, notamment des obusiers de 400 et de 155 long établis de manière à prendre de face les casemates sud, qui étaient simplement maçonnées, et à rendre intenables les locaux, tandis que les barrages de 75 empêcheront les ravitaillements et les renforts. Il faut, en même temps, presser dans le bois Fumin et sur la croupe voisine par des détachements d'infanterie[3], afin d'empêcher l'ennemi de s'établir autour du fort et d'y garder les positions dominantes, qui lui donnent des vues précieuses sur tout l'arrière de nos nouvelles lignes.

Les tonnes de mitraille s'abattant sans discontinuer sur le fort et sur le village, c'était l'emprisonnement et la mort; les tirs d'interdiction et de harcèlement sur tous les abords, c'était la famine.

1. Bordeaux, p. 27.
2. *Correspondance*, t. XIV, n° 11 896 (à Bernadotte).
3. La division Andlauer avait relevé la division Lardamelle; la division Arlabosse, la division Passaga. Elles opérèrent en liaison.

Le 2 novembre, vers midi, une violente explosion se produisit, à la suite d'un tir de mortiers de 220. Un peu plus tard, un radio télégramme allemand annonçait que le fort avait été évacué. La garnison (d'environ 300 hommes) était partie sans qu'aucun bruit ne révélât sa retraite, vers la fin de la nuit précédente, avant le lever de l'aube tardive et grise du jour des morts.

L'assaut avait été ordonné pour la soirée du 2 [1].

La nuit venue, deux reconnaissances, d'une compagnie chacune et accompagnées de soldats du génie qui étaient munis d'explosifs, s'assurent que le fort, qui avait été autrement défendu par le commandant Raynal, était libre. Il y avait cinq mois qu'il était captif. Le général Andlauer y rentra le lendemain (3 novembre).

V

Vaux complète Douaumont. Qui tient Douaumont, avec Vaux accroché au flanc du massif, ne le tient qu'à moitié; les Allemands s'y usèrent trois mois. Si important que soit le dégagement de Verdun, la portée morale de l'événement en dépasse de beaucoup la portée militaire.

Les Allemands expliquèrent selon le rite : « A la suite du gain de terrain réalisé par les Français autour de ce qui fut le fort de Douaumont, le fort de Vaux avait encore moins de valeur pour nos troupes; il n'y avait pas lieu de consentir des sacrifices considérables pour garder cette pointe avancée. Le front allemand a été ramené sur une ligne plus favorable, préparée depuis longtemps. »

Explication qui vaudrait si les Allemands ne l'avaient réfutée eux-mêmes. Ils ont laissé à Vaux un mémorandum, daté du 17 octobre, signé *von Engelbrechten*, qui contient de nombreuses prescriptions pour la défense de l'ouvrage, et refuse toute réduction de la garnison. En juin, après la prise du fort, on lisait dans leurs journaux : « Nous avons fermé le poing sur notre conquête; personne ne nous la ravira [2] ».

Ils étaient justifiés à contester la valeur stratégique, sinon des

1. Note allemande : « Les colonnes d'assaut françaises ont fait une attaque dans le vide et ont trouvé le fort abandonné ».

2. *Gazette de Francfort* du 14 juin.

deux positions, du moins de forts qui ne furent jamais cuirassés que dans leurs bulletins. La valeur symbolique des deux captifs, maintenant libérés, ils l'avaient faite eux-mêmes.

Alors qu'ils ne demandaient qu'à oublier Verdun, nos succès aux lieux qui ont servi de piédestaux à leurs victoires d'un jour, leur évoquent à nouveau tant de deuils inutiles. Les centaines de milliers de vie allemandes, qui ont été sacrifiées, aux bords de la Meuse, à la gloire du kronprinz, l'ont été en vain. Verdun, détruit, tient et, dégagé, respire.

Par contre, ils avaient de Roumanie, dans le même temps, des bulletins toujours favorables. Le nom seul de Hindenburg, c'est la condamnation de la stratégie de Falkenhayn, de l'Empereur. La guerre principale pour l'Allemagne, ce n'est plus la guerre sur le front d'Occident. L'Allemagne, avec l'Autriche, a transporté sa guerre principale aux lieux où la guerre est née. La guerre se décidera à l'est (Balkans, Karpathes, Russie). C'est la Roumanie elle-même, par son entrée tardive dans la guerre, qui a incliné au sud-est leurs directions. Les Allemands ont été battus en Picardie, devant Verdun; les Autrichiens, une fois de plus, sur le Carso[1]. « Qu'importe le léger tremblement qui affecte le ruban d'acier des fronts de la Somme, de la Meuse et de l'Isonzo[2] ! »

Le plan est bien conçu. Il est rationnel. Il s'exécute avec méthode, aussi avec bonheur. Pour l'Austro-Allemagne, comme pour Verdun, il s'agit de conquérir de l'air respirable, de l'espace. Elle en conquiert, et beaucoup.

Hindenburg ne poursuit pas seulement « les quatre combats gigantesques » (Somme, Verdun, Carso, Galicie) où les armées des Empires du Centre supportent dans la défensive « les plus formidables épreuves qu'aient affrontées jamais des êtres humains »; mais il a ouvert, ou la Roumanie lui a offert, un cinquième théâtre d'opérations vers un but, non pas tactique, mais résolument stratégique. « Voilà ce qui doit donner à nos peuples durement éprouvés la fière certitude d'une heureuse fin de la guerre, et d'une fin peu éloignée[3]. »

1. A Veliki-Hribach (2 novembre).
2. *Tageblatt*.
3. *Gazette de Cologne*, *Gazette de Francfort*, etc.

En effet, Hindenburg continue à repousser les Roumains, à les battre presque à chaque rencontre malgré la vaillance de ces beaux soldats-paysans, mais qui n'ont ni artillerie, ni États-majors, ni commandement. La roue a tourné de nouveau, dans la Dobroudja, du côté qu'il ne fallait pas. Le coup hardi de Mackenzen : séparer les Roumains de la mer, a réussi. Constantza est tombée aux mains des Germano-Bulgares avec son promontoire, son port, ses magasins et ses entrepôts, sa voie ferrée de Cernavoda, en direction de Bucarest (26 octobre.) — Les Roumains ayant coupé le grand pont du Danube, la destruction du magnifique ouvrage laisse Mackenzen aux bords d'un infranchissable fossé que borde, sur sa rive gauche, une région de lacs et de marais, Toutefois le Danube peut être passé ailleurs; l'armée de Mackenzen est mobile autant que hardie. L'expédition de Mackenzen tire sa principale valeur de sa combinaison avec l'attaque de Falkenhayn sur les Karpathes. Il s'agit de prendre la Roumanie entre deux feux. — Le Roi a lancé une noble proclamation : « Qu'aucune unité ne recule; que toute position perdue soit immédiatement attaquée et reprise; que les montagnes qui, depuis des milliers d'années, sont la force et le bouclier de notre race, deviennent un mur infranchissable! » Cependant le mur de l'Alpe Transylvaine se fissure déjà. Falkenhayn, martelant aux passages des Karpathes, progresse à Prédéal comme à la Tour-Rouge ; et voici la bataille aux contre-pentes. Les Roumains, qui ont repoussé les Austro-Allemands à Prahova et au défilé de Jiul, reculent dans la vallée de l'Oltu et dans celle de Buzeu. — Où sont les Russes? Le communiqué russe s'est bien divisé en trois compartiments : front de Galicie, front du Caucase, front de Roumanie. Mais Broussiloff, à bout de souffle, est arrêté au sud de Brzezany; il a perdu plusieurs centaines de mille hommes devant Kovel; il faut toute l'insistance des ambassadeurs de France et d'Angleterre pour obtenir de l'Empereur, inquiet, doutant de tout, comme stupéfié, et d'Alexeïeff, malade, la promesse de trois corps d'armée. Il n'y a encore en Valachie que neuf divisions russes, dont deux au moins entièrement composées de Serbes. — De fait, les gouvernants, Sturmer, Protopopoff, s'ils n'ont point travaillé en souterrain contre les Roumains, se réjouissent de leurs malheurs. Le général Polivanoff écrit dans une note secrète : « Si l'arrangement politico-militaire de Bucarest avait été favorisé

par les circonstances, la Roumanie, grossie de la Transylvanie, du Banat et de la Bukowine, serait devenue, avec 13 millions d'habitants, une puissance de beaucoup trop forte. Elle n'aurait pas continué à entretenir des relations amicales avec la Russie et, très certainement, n'aurait point renoncé à ses ambitions « nationales » en Bessarabie et dans les Balkans. Qu'elle ait échoué dans son ambition de devenir une grande puissance, ce n'est donc pas un événement qui soit en opposition avec les intérêts russes. Au lieu de l'aide relativement modeste que nous avions promis de donner en Dobroudja, nous voici appelés à défendre sur tous les fronts le territoire roumain. Il en doit résulter la revision du traité de 1916[1]. » — Si clairvoyants que soient nos représentants (Buchanan, Carlotti, Paléologue), et si défiants qu'ils soient devenus, l'inévitable catastrophe ne leur paraît pas encore prochaine. Quelque chose seulement est pourri au royaume des Tzars; ce n'est pas toute la nation qui va se dissoudre. Ils redoutent surtout l'action de l'Impératrice. Le plus loyal des serviteurs, Sazonoff, ne craint plus de dire : « C'est l'Empereur qui règne, mais c'est l'Impératrice qui gouverne, sous l'inspiration de Raspoutine. » — Or, si Raspoutine n'est peut-être pas à la solde de l'Allemagne, il est l'homme d'une *camarilla* qui poursuit, presque ouvertement, la paix séparée, la réconciliation avec l'Allemagne. Les progrès du parti allemand sont manifestes; les patriotes (le grand-duc Nicolas Michaïlovitch, les Cadets, d'anciens ministres réformateurs qui ont été relégués au Conseil d'Empire, des amis personnels de l'Empereur) avertissent les ambassadeurs, qui informent leurs gouvernements. Le parti allemand de la cour et le parti socialiste exploitent à l'envi l'horreur croissante du moujik, le plus compatissant, le plus fraternel des hommes, pour les cruautés de la guerre. Deux millions de morts, six à sept millions de mutilés. Et pour quelle cause ? Le rêve de Constantinople, qui ne fut jamais très précis, devient de plus en plus vague. Et par quelles fautes des grands, des mauvais bergers, incapables, ou corrompus, ou traîtres! — L'un des plus puissants industriels de la Russie, qui connaît bien les ouvriers, se résignerait à la Révolution : « Mais c'est à l'anar-

1. Rapport en date du 7/29 Novembre 1916 (Documents secrets publiés par le gouvernement maximaliste. Traduction anglaise dans *The New Europe* du 27 décembre 1917).

chie que nous allons. Le Russe n'est pas révolutionnaire; il est anarchiste. Le révolutionnaire a la volonté de reconstruire. L'anarchiste ne pense qu'à détruire. » (Cela noté, le 22 septembre par l'interlocuteur). — Autres pronostics, d'un haut dignitaire de la Cour : « Les patrons de Raspoutine et de Sturmer feront assassiner l'Empereur, ou ils le forceront à abdiquer en faveur de son fils, sous la Régence de l'Impératrice qui est folle. Ils provoqueront des grèves, des émeutes, des pogroms, des crises de misère. » En effet, le peuple souffre et, malheureux, devient mauvais. Le 31 octobre, une émeute éclate aux usines Renault; les grévistes crient : « A bas les Français, à bas la guerre! » Quatre Français, un ingénieur, trois contremaîtres sont blessés. La police, débordée, appelle deux régiments. L'un deux fait cause commune avec les grévistes, tire sur la police, tue des *garodovoi* et des gendarmes. Les Cosaques, à grand peine, rétablissent l'ordre. Dix jours après, 150 soldats sont fusillés, mais le régiment reste à Pétrograd. C'est le régiment de Wolhynie qui, le 11 mars suivant, passera à l'émeute, à peu près réduite, et lui apportera la victoire.

Progrès de la défaite roumaine sous les coups redoublés de Mackenzen et de Falkenhayn, progrès du désordre russe avec le concours des agents de Ludendorff et de Zimmermann, c'est la justification de la politique orientale de Hindenburg; et voilà de quoi consoler les Allemands de Douaumont et de Vaux, les Autrichiens de Véliki-Hribach, les Bulgares de Florina et de la chute imminente de Monastir. Les gouvernements d'Occident, que font-ils? De l'entrée de la Roumanie dans la guerre, ils se sont faits des succès personnels dans la presse et dans les assemblées. Ils imputent la défaite aux seules fautes de Bratiano. Sans doute, ils ne sont pas entrés dans la guerre pour la Russie; l'Empereur allemand voulait la guerre à tout prix; — on aura plus tard la preuve, par le déchiffrement de la dépêche du Chancelier à M. de Schœn, que, si la France avait déclaré le 31 juillet sa neutralité, l'Allemagne exigeait aussitôt qu'en garantie, elle lui remît Toul et Verdun pour la durée de la guerre. Tout de même, le prétexte de la guerre, ç'a été la mobilisation russe. France et Angleterre, nous avons le droit de faire entendre des avertissements à Pétrograd. Nous continuerons à attendre et à voir venir.

Cependant, il y a aussi des hommes qui ont des yeux pour voir et qui ont pour habitude d'agir. Si la politique n'est point du domaine de Joffre, il en calcule les répercussions sur la guerre. Il n'a pas plutôt été informé des défaites roumaines qu'en mesurant les conséquences, il a réclamé l'envoi immédiat de 200.000 Russes au point le plus faible, la Dobroudja, et qu'il s'est employé à retenir sur les fronts occidentaux, par la continuation des offensives, le plus grand nombre d'Austro-Allemands. S'il n'a pu obtenir de Haig qu'il prolongeât la bataille de la Somme au delà du 15 novembre, il a décidé Cadorna à pousser sur le Carso et à y gagner le 2 novembre les beaux combats qui le mettent à cinq lieues de Trieste[1]; il presse sur Sarrail, qui entre le 19 novembre à Monastir, devenu intenable pour les Bulgares; il a déclanché lui-même l'offensive victorieuse de Douaumont; et, comme il a trouvé devant Verdun des hommes qui le comprennent, il y envisage aussitôt de nouvelles opérations.

VI

L'attaque du 24 octobre, qui nous avait rendu Thiaumont et Douaumont, avait eu pour objet d'éloigner l'ennemi de Verdun et d'élever une nouvelle barrière devant la place. On a vu que, dès le soir, Joffre avait invité Nivelle à exploiter « à plein » son succès. Les Allemands, dès le 2 novembre, étourdis du coup qu'ils avaient reçu et menacés d'une nouvelle pression, avaient évacué Vaux. Toute la ligne des boulevards extérieurs de la place était de nouveau entre nos mains.

Nivelle, dès le 26 octobre, escomptant la chute de Vaux, avait très bien vu que l'opération pouvait se poursuivre utilement, afin d'enlever à l'ennemi les derniers observatoires rapprochés qui lui restaient à la côte du Poivre et rejeter son artillerie vers le nord.

On venait de donner de l'air à Verdun; il s'agissait maintenant d'en donner à Douaumont.

La presse allemande, toujours docile aux directions de l'État-Major général, avait eu beau affecter, dans le retentissement de nos succès, une indifférence de commande et protester que Hindenburg ne lâchait que ce qu'il ne tenait pas à garder; la prudence conseillait

1. L'Italie à l'aide des Roumains, *Commentaires de Polybe*, t. X, p. 7.

de se méfier et de mettre nos récentes conquêtes à l'abri d'une surprise.

Le plus sûr moyen de les consolider, c'est de mettre un peu de marge entre les Allemands et une proie d'un tel prix.

Qu'ils ne se résignent pas à rester sur leur défaite et réagissent avec leur coutumière violence dès qu'ils auront réuni les moyens suffisants, c'est la vieille lutte qui recommence, entraînant chaque jour des pertes en hommes et en matériel. Ces pertes, comme l'expérience en a été faite, atteindront un chiffre plus élevé que celui qui résulterait d'une offensive analogue à celle du 24 octobre.

A supposer, au contraire, que l'ennemi reste sur la défensive, les ravins qui convergent vers Douaumont lui constituent des places d'armes et des défilés excellents. Il les perdra si la conquête de la crête d'Hardaumont nous ouvre des fenêtres sur ces ravins. Mais il faut l'aveugler aussi à la côte du Poivre, sinon il y gardera des vues et rien ne lui échappera dans la vallée de la Meuse, dans les ravins grimpant à Thiaumont et au bois Navé, et dans tout l'ouest de Douaumont.

L'opération fut décidée pour ces considérations locales, qui s'ajoutaient aux raisons d'ordre général qu'avait le commandement de retenir devant lui les forces allemandes, et, même après la défaite de l'armée roumaine, quand le pays perdu, il s'agit de la sauver.

Les événements s'étaient, en effet, précipités : après la conquête des montagnes et de leurs vallées orientales, la descente dans la plaine valaque; la bataille de Tirgu-Jiu où le torrent renversa la digue; le Danube passé par les Bulgares et par Mackenzen en amont de Giurgévo; le recul des Roumains sur l'Oltu, « le fleuve large comme une épée », avec l'espoir éphémère d'en faire une autre Marne; cette ligne puissante abandonnée sans combat; Mackenzen et Falkenhayn opérant leur jonction vers Alexandria et poussant sur Bucarest pendant que les Russes progressent sans but dans la Dobroudja dégarnie, et, trop tard, sur la frontière moldave; la bataille de l'Argès, qui aurait dû être une victoire, perdue; et Bucarest occupée sans résistance par les Germano-Touraniens pendant que l'armée roumaine commence, appuyée enfin par les Russes, une pénible retraite vers le Sereth et que le gouvernement se retire à Jassy (6 décembre). La victoire orientale de l'Allemagne sembla

si décisive que le roi de Grèce crut l'heure venue de jeter le masque et d'attirer dans un détestable guet-apens l'amiral Dartige, — après qu'il s'était engagé à lui remettre un certain nombre de batteries, en contrepartie de celles qu'il avait livrées aux Bulgares (1er décembre), lâche massacre de nos marins suivi du massacre des vénizélistes, les vêpres athéniennes. La péninsule balkanique, théâtre prédestiné d'une action latérale contre l'Autriche, était perdue: nous n'y conservions que Monastir et Salonique où Vénizélos avait constitué, sous notre protection, un gouvernement provisoire et rassemblait le noyau d'une armée de volontaires.

Parce que Hindenburg a gagné ainsi sa partie orientale et qu'en conséquence une vague d'inquiétude et de mécontentement ébranle à Paris le ministère Briand[1], oblige à Londres Asquith à se retirer devant Lloyd George, réputé plus ferme, et renverse à Pétrograd le misérable Sturmer, ce n'était pas pour Joffre une raison de renoncer à ses desseins, mais c'était, bien au contraire, une raison de plus d'affirmer par un nouveau coup que le front d'Occident restait le principal.

Entre temps le bruit s'était répandu que l'Empereur allemand allait faire des offres de paix, malgré que toutes les cloches de l'Empire avaient sonné pour la victoire de Hindenburg, mais parce que la crise économique et alimentaire devenait de jour en jour plus dure et que le grenier roumain était à peu près vide. Il parut bientôt qu'il attendait surtout de son offensive diplomatique des divisions dans l'Entente et l'affaiblissement de sa volonté d'une guerre à outrance. Par une note remise aux représentants des États-Unis, de la Suisse et de l'Espagne, les Puissances Centrales proposèrent, en effet, l'ouverture de négociations pour la paix, apparemment une paix « blanche » mais n'en précisant le caractère par aucun mot (12 décembre). L'Allemagne a de propos délibéré, sans sujet et même sans prétexte, déchaîné la guerre. (En allemand : « Dans une heure solennelle, nous avons pris une décision solennelle; Dieu sera juge »). Maintenant, « si la lutte continue, les Quatre Puissances déclinent formellement toute responsabilité

1. La Chambre s'étant réunie dans un nouveau comité secret, Briand n'obtint pas, sans difficulté, le vote de confiance (7 décembre) à la suite duquel il décida de remanier le cabinet.

devant l'humanité et devant l'histoire. » (En français et dans la langue de tous les peuples libres : « Le crime sera impuni, tous les peuples et corps de peuples opprimés resteront sous le joug, les pays dévastés ne recevront aucune réparation : puis l'Allemagne, ayant refait ses forces pendant la trêve, choisira son heure pour reprendre son entreprise manquée de suprématie. ») Le président Wilson demanda alors aux belligérants de faire connaître leurs buts de guerre; l'Allemagne refusera de faire connaître les siens.

Le jour même où l'Empereur allemand faisait partir ce projectile, Briand, pensant s'assurer un nouveau bail, reconstituait son ministère en le resserrant[1] et, du même coup, sacrifiant Joffre à ses détracteurs parlementaires, le remplaçait par Nivelle au commandement en chef des armées du Nord et du Nord-Est. Briand, trop intelligent de beaucoup pour n'en avoir pas un peu de honte, entoura la mesure qu'il prenait de toutes sortes de regrets, de témoignages et de promesses : Joffre recevra le bâton de maréchal; il sera appelé au Comité de guerre, comme conseiller technique, quand le gouvernement jugera utile de l'entendre[2].

C'était Joffre lui-même qui avait désigné Nivelle pour sa succession éventuelle.

Nivelle fut avisé la veille de sa promotion au plus haut grade, qu'il n'avait point recherché; mais il resta à Verdun pour la bataille qu'il avait étudiée avec Mangin, sous la haute direction de Pétain et de Joffre, et dont la date était fixée au 15 décembre.

VII

La préparation de l'offensive d'hiver avait été plus minutieuse encore que celle de la précédente. Elle ne fut pas davantage troublée par les Allemands. Ils n'avaient pas réagi, à notre surprise, contre nos succès de Douaumont et de Vaux, soit que nous leur eussions

1. Le général Roques remplacé au ministère de la Guerre par le général Lyautey. Sembat aux Travaux Publics par Herriot. Albert Thomas promu de sous-secrétaire d'Etat ministre aux Munitions. Les quatre ministres d'Etat furent éliminés ainsi que Méline, l'Agriculture étant réunie au Commerce.

2. Décret du 17 décembre, rapporté le 26 par le général Lyautey. — Je reviendrai sur ces faits dans une étude qui fera partie du tome troisième de *La Guerre sur le front occidental*.

paru trop solidement établis, soit que leur passivité fût destinée à justifier après coup le repli qu'ils prétendaient volontaire.

De notre côté, une seule action d'infanterie (13 novembre) qui avait pour but d'améliorer la base de départ dans la région de Vaux. Mais l'artillerie fut très active, profitant de chaque éclaircie de brumaire pour effectuer ses réglages, commençant ses tirs de destruction et augmentant peu à peu d'intensité. A partir du 12 décembre, le bombardement s'étendit à la rive gauche afin de laisser l'ennemi dans l'incertitude du secteur d'où partirait l'attaque.

Cependant l'infanterie répétait ses prochains assauts, allégrement indifférente à l'état du terrain détrempé et à la rigueur de la saison.

On construisit en même temps une trentaine de kilomètres de routes, dont une voie carrossable en madriers pour le passage de l'artillerie, et plus de 10 kilomètres de voies ferrées étroites. Travail obscur et rude, « gigantesque » (dit une note officielle). C'était, comme il n'y avait plus un poilu à ne pas le comprendre, la condition première du succès. Le terrain que les Allemands nous ont abandonné a été par nous-mêmes écrasé d'obus. Dans ce pays meusien, où les sources se trouvent sur les hauteurs, l'eau est une ennemie aussi redoutable et plus traîtresse que le feu. C'est pourtant sur ce terrain qu'il faudra pousser les canons. Sans le labeur préliminaire des divisions qui, pendant un grand mois, aménagèrent ce chaos et le rendirent praticable, toute attaque était vouée à l'échec dès le départ et ferait naufrage dans la boue.

Nécessairement, les Allemands ne s'étaient pas trompés à ces préparatifs. Ils avaient, en conséquence, multiplié les lignes et établi de nombreuses défenses accessoires, des positions à contrepente qui échappaient au tir rasant et, par le moyen de ligne en retrait et d'organes de flanquement, tout un système de pince et de tenaille destiné à coincer l'attaque et à l'étrangler dans une nasse au cas où elle forcerait l'entrée.

Il en résulta d'avance une grande différence entre la bataille d'octobre qui, la ligne allemande enfoncée, n'a plus guère été qu'une promenade militaire, et celle de décembre, où il faudra gagner chaque pouce de terrain en combattant, manœuvrer, progresser à la grenade ou à la baïonnette.

Les lignes défensives allemandes comprenaient trois positions :

de Vacherauville par le ravin du Helly à la croupe d'Hardaumont, de la Meuse au ravin de Hassoule, de la côte du Talou au sud d'Ornes. Cinq divisions[1] occupaient le front de bataille, environ 10 kilomètres, entre Vacherauville et Bezonvaux : quatre divisions[2] étaient tenues en réserve et pouvaient intervenir dans l'espace d'une nuit.

L'opération, de notre côté, sera menée par 4 divisions en première[3] et appuyée par 4 en deuxième ligne[4]. La configuration du terrain permit d'établir deux lignes d'artillerie, l'une de Vacherauville (rive gauche), par la crête (rive droite) jusqu'à Thiaumont, Fleury et Souville; l'autre par Belleville, Saint-Michel et Tavannes. Dix-huit escadrons[5] fourniront les coureurs, les détachements de liaison, le service de la circulation et l'escorte des prisonniers.

Les instructions données à l'artillerie précisent que, pendant les tirs de destruction par canons courts et mortiers qui s'ouvriront avec le départ de la première vague, l'ennemi devra être encagé, en arrière de l'objectif, par une infranchissable barrière de feu. Ainsi seront détruits les occupants des tranchées qui prendront la fuite et arrêtés les renforts qui seront envoyés à leur aide. Cet encagement sera maintenu pendant toute l'action et accompagné, au delà de ses limites, par des tirs de peignage.

La mise en place des éléments d'attaque se fit au cours de la nuit du 14 au 15, sous un feu assez vif des Allemands; l'efficacité de nos tirs avait été moindre qu'en octobre, à raison des conditions atmosphériques qui, faisant très difficile l'observation aérienne, diminuaient la précision des réglages.

L'hiver, autrefois, endormait les armées; aujourd'hui, il les aveugle.

VIII

Si, le dos au massif de Douaumont dont le massif domine l'horizon, vous regardez au nord, voici les principaux objectifs qui étaient

1. 14e et 39e de réserve, 10e 14e et 39e actives.
2. Garde Ersatz, 30e et 5e D. I., 31e D. R.
3. 126e (Muteau), 38e (Guyot de Salins), 37e (Garnier-Duplessis) et 133e (Passaga).
4. 123e, 128e, 21e et 6e.
5. De la 9e division.

assignés au groupement Mangin. En avant et à l'ouest de la Meuse, le village de Vacherauville et la côte du Poivre rejoignent la crête de Louvemont. Le village de Louvemont est niché contre le tertre, à 300 mètres d'altitude, plus bas que Douaumont de 90 mètres. Le petit bois de Louvemont précède, vers l'est, le bois des Fosses, que le ravin de la ferme des Chambrettes sépare de ceux de la Vauche et d'Hossoule, qui continuent celui des Caurrières, exactement au nord de Douaumont, et qui sont flanqués, vers la Voëvre, des ouvrages de Hardaumont et de Bezonvaux. Ce village de Bezonvaux est comme à cheval sur la Voëvre et traversé par un ruisseau, le ru de ce nom, qui coule vers l'Orne.

Terrain jurassique, recouvert d'alluvions qui, dès les premières pluies d'automme, s'enduisent d'une couche épaisse de boue. Les bois dont il est coupé aident à masquer les rassemblements de troupes et le déploiement d'artillerie.

Vous pouvez vous figurer l'opération comme un mouvement d'éventail, se déployant de gauche à droite, de la Meuse par la crête de Louvemont à la Voëvre, sur un front de 10 kilomètres.

Vers dix heures, sans qu'aucun changement dans la cadence du tir ait donné l'éveil à l'ennemi, les bataillons sortirent des tranchées, précédé du rideau d'éclatements qui va progresser avec eux. On peut esquisser ainsi la bataille de l'ouest à l'est :

A gauche de la 126e division, Vacherauville et l'épine du Poivre, sont emportés d'une attaque impétueuse et rapide. Les observateurs signalent l'arrivée des premiers soldats sur la crête, sept minutes après leur départ. Le village de Vacherauville fut emporté en dix minutes.

Placé à contre-pente au bord du canal de la Meuse, c'était un véritable bastion, commandant la route de Beaumont et flanquant toute la ligne allemande. Il faut enlever un tel obstacle à la course ou s'y briser. Le 112e s'y rua par trois colonnes, une quatrième les couvrant sur la rive gauche, et appuyées par une brigade d'auto-canons, Les officiers allemands avaient calculé l'attaque pour midi; ils furent pris au saut du lit. La résistance des tranchées désemparées fut vite étouffée.

Les objectifs à droite ne furent pas moins rapidement atteints par la brigade Steinmetz. L'enlèvement de la côte 342 fit l'admi-

ration d'un bon juge, un régiment colonial gardé en réserve : « Pour des fantassins, c'est b.....t bien marché[1]. »

Des réseaux, demeurés intacts, de fil de fer et deux violentes contre-attaques arrêtèrent, par contre, le centre de la division qui regagna ses tranchées, créant ainsi un saillant dans nos lignes jusqu'à la nuit suivante où il fut réduit.

A la 38e division, face à Louvemont et la côte 347, les honneurs de la journée furent pour la 4e brigade du Maroc. Sa course endiablée couvrit, d'un seul élan, les premières lignes, en partie nivelées, et les deuxièmes où elle atteignit les abris alors que les obus de notre tir d'artillerie, qui ne s'était pas encore déplacé, y tenaient encore les Allemands tapis dans leurs trous.

On se souvient que la côte du Poivre se termine à un gros renflement où le village de Louvemont, théâtre de l'un des tragiques épisodes de la ruée de février, avait ses ruines à un nœud très compliqué de ravins. Les Allemands y tenaient un de ces camps-cavernes (camp du Heurias) qu'ils avaient partout creusés. Cette redoute, qu'il eût fallu prendre de surprise, mais la boue y ralentit le mouvement du bataillon Nicolaï, lui coûta son chef que sa haute taille désignait aux coups. L'un des vainqueurs de Douaumont, qui était revenu d'Indo-Chine pour le prendre, il avait écrit, du fort libéré, cette formule de la guerre : « L'enlèvement du fort de Douaumont résulte d'un mérite collectif agréé par le Destin. Ce mérite est fait de préparation minutieuse, de volonté obstinée et d'esprit de sacrifice[2]. »

Les zouaves et les tirailleurs, partant, comme d'un tremplin, du ravin de la Couleuvre, n'emportèrent pas moins vivement les repaires de la carrière Albain et du bois Chaufour. Ils furent en moins de cinquante minutes sur la ligne de faîte; l'ennemi s'étant ressaisi, ils se heurtèrent à de solides résistances et ne se maintinrent qu'avec peine sur leurs nouvelles positions.

La progression fut beaucoup plus lente dans les bois devant Douaumont où l'ennemi avait été informé, la veille, par des déserteurs, de l'heure probable de l'attaque et de l'emplacement exact des

1. *Historique* (manuscrit) *du groupement Mangin*. Je suis ce récit, confirmé sur tous les points par des lettres de combattants, pour la journée du 15.
2. Lettre à H. Bordeaux, *loc. cit.*, p. 213.

tranchées. La 37e division paya de pertes sensibles cette traîtrise de quelques mécontents. Cette sorte d'accidents, inévitable de tout temps à la guerre et dans toutes les armées, a souvent des causes médiocres, à supposer qu'il puisse y en avoir dans d'aussi terribles tragédies. Cependant le 2e tirailleurs parvint à franchir le ravin du Helly, après un combat acharné contre le 6e grenadiers; les bois de la Vauche et de Moyemont, qui prolongent le bois fameux des Caurières, étaient des nids de mitraillleuses et précédés de tranchées fortement organisées; la lisière en fût enlevée par le 3e zouaves à la baïonnette. Il poussa ensuite, en liaison avec le 2e tirailleurs qu'appuyait le 4e zouaves, à travers le bois des Caurières jusqu'à la tranchée du bois de la Chaume, au sud-ouest d'Ornes, et occupa la ferme des Chambrettes.

Enfin, à l'extrême droite, les pentes et les ouvrages de Lorient et de Hardaumont furent emportés par la 133e division. C'était celle qu'on avait surnommée « la Gauloise », avec ses régiments de ligne et ses bataillons de chasseurs qui portaient les noms de leurs plus fameux combats. Seppois, Navarin, Vedegrange; leur général (Passaga) ne s'était pas contenté de leur commander, mais il avait eu le soin d'expliquer l'exploit qu'il attendait d'eux : « Des hauteurs de Hardaumont, le boche voit encore un coin de l'enclos glorieux où il croyait décider des destinées de notre Patrie et de celles du monde civilisé. A vous revient l'honneur d'enlever cette hauteur avec ses ouvrages. » Ils l'enlevèrent à l'heure exacte qui avait été fixée. Leur débouché se fit dans un ordre parfait. La ligne des ouvrages de Josémont franchie, ils n'eurent pas plutôt atteint les premiers objectifs qu'ils étaient sur les deuxièmes. Arrêtés à gauche devant la tranchée des Deux-Ponts, ils s'emparèrent avant le soir des ouvrages de Bezonvaux.

Au total, le deuxième objectif avait été atteint sur presque tous les points. Mangin décida de poursuivre l'opération dans la nuit et dans la matinée du lendemain afin d'en achever la conquête, ce qui fut fait le 18, après des combats très vifs à la position importante des Chambrettes. Il fit procéder à l'occupation du village de Bezonvaux et au nettoyage en règle du bois des Caurières.

Nos pertes étaient relativement légères; celles des Allemands, très lourdes, environ 25,000 hommes, dont plus de 11,000 prisonniers,

avec près de 300 officiers. Ils avaient perdu une centaine de canons et plusieurs centaines de mitrailleuses[1]. Surtout, Verdun était irrévocablement dégagé et la tactique de la bataille moderne établie.

IX

Pour une fois, les Allemands n'alléguèrent point que leur repli était décidé d'avance. Ils avaient été plus surpris encore par notre manière d'attaque que par notre attaque elle-même. Comment nos fantassins avaient-ils pu tomber sur leurs tranchées (leurs lignes successives de soutien comme leurs premières), en même temps que les obus? Comment étaient-ils arrivés, en se collant aux vagues d'obus, jusqu'à la lutte rapprochée à la baïonnette et à la grenade incendiaire? Et, encore, comment nos tirs préliminaires avaient-ils été si bien calculés qu'une si grande partie de l'artillerie allemande s'était tue, épuisée ou fracassée, avant l'attaque et que la bataille allemande, ainsi, avait semblé ne pas avoir d'autre but que de sauver les débris de ses batteries?

Il convient de rendre à Ludendorff, sinon à Hindenburg, cette justice; un ordre du jour du 7 février, « confidentiel et à ne pas porter aux premières lignes », trouvé pourtant aux premières lignes sur un officier blessé, convenait de l'importance, et, plus encore, de la signification des dernières batailles de Verdun. « Les opérations de Verdun, d'octobre à décembre, disait-il, constituent de graves et regrettables revers. Il faut soumettre les officiers à une surveillance et à une inspection continuelles, éliminer sans pitié les incapables. Les prisonniers sont plus nombreux qu'à l'accoutumée pour les troupes allemandes. Nombre d'entre eux ont manifestement capitulé sans offrir une grande résistance ni subi de grosses pertes. Cela montre que le moral de certains soldats engagés dans l'affaire était bas. Il en faut rechercher les raisons de la façon la plus minutieuse. Il faut faire renaître l'ancien esprit dans l'infanterie en instruisant les hommes et en les soumettant à l'entraînement et aux exercices d'une façon plus rigoureuse. Il est d'une importance vitale pour notre armée de prendre à cet effet des mesures appropriées. »

1. Ordre du jour du général Mangin (18 décembre).

Suivaient des instructions sur la nécessité d'établir aux premières lignes non point de vastes abris enfoncés à de grandes profondeurs, mais de solides abris bétonnés, à occuper par de faibles effectifs, et sur l'utilisation des trous d'obus.

Langage viril et digne d'un grand chef qui, pour sauvage et déloyal qu'il soit, a le sens de la guerre et s'applique à trouver dans les causes des défaites les éléments des victoires futures.

Pareillement, à la même époque (3 février), cet ordre du comte de Schulenburg, chef de l'État-Major du groupe d'armées du kronprinz, en exécution des ordres du Grand Quartier Général : « Les Français ont, en octobre et en décembre, lancé en avant, comme à l'exercice, des divisions d'assaut soigneusement instruites. *Ils emploieront désormais le même procédé d'une manière plus perfectionnée encore, même dans des attaques de plus grande envergure.* » — Remarquable vision de la bataille de l'Aisne en avril 1917. — « Il faut que la défense et la construction des positions s'orientent d'après ces méthodes.... Franchir le barrage de l'artillerie fut un des buts principaux des attaques de l'infanterie française. Elle y a chaque fois réussi. Les causes diverses en sont connues. Il s'agit que cela ne soit plus possible à l'avenir.... Lors de la construction de positions, il sera prescrit de prendre avis des artilleurs et de préparer la défense en étroit contact avec eux. Cela importe d'autant plus que les combats d'aujourd'hui tournent davantage en luttes d'artillerie. Dans la zone de défense de l'infanterie, il faut éviter de construire des positions trop régulières. Elles facilitent le feu de destruction ennemi et l'assaut de l'infanterie. On ne peut pas renoncer à des lignes de tranchées continues, mais il faut les compléter par des ouvrages irréguliers, petits, dissimulés, et se soutenant par un plan précis. Il faut recommander de petits points d'appui comprenant un abri de mitrailleuses pour deux pièces, et, environ, deux tranchées de combat pour une ou deux escouades qui sont placées en flanquement à environ 30 mètres de l'abri de mitrailleuses, ou bien en échelon. Il faut mettre les escouades à l'abri des coups, dans les tranchées. Le point d'appui sera fortifié par des fils de fer et relié par un réseau de fils de fer au point d'appui voisin. Chaque point se fait en forme d'échiquier, derrière les lignes de résistance, dans tout l'espace intermédiaire, sur une profondeur de 3 à 400 mètres. »

La guerre, c'est l'éternelle lutte entre l'arme offensive et l'arme défensive : contre l'épée, la cuirasse; contre la cuirasse, la poudre; contre la poudre et les explosifs, la terre, la tranchée, les ouvrages.

Quelle reconnaissance plus éclatante de nos méthodes de combat que ces instructions! Mais ce que ni Ludendorff ni Hindenburg, ni, moins encore, le kronprinz et le kaiser ne pouvaient écrire, — et cela était tout de même au fond de la pensée de tous les Allemands, — c'est que cette énorme entreprise de Verdun, qui devait donner la victoire décisive et la paix germanique, ne s'achevait pas seulement dans la démonstration de nos supériorités tactiques. L'Allemagne, pendant dix mois, a engagé ses meilleurs soldats en assauts furieux contre Verdun. Divisions sur divisions, corps d'armée sur corps d'armée, ont été lancés à l'assaut de la cité lorraine. Ces troupes, parmi les plus belles du monde, ont gagné en cinq mois quelques kilomètres de terrain sur le chemin de la forteresse. Ce terrain, arrosé de sang comme aucun champ de carnage ne le fut jamais, qui a vu tomber près de 700,000 hommes, il a été perdu en deux combats. Au bout de tant d'efforts et de massacres, l'armée allemande est ramenée à quelques toises de son point de départ.

Trois jours avant cette dernière bataille, le chancelier allemand, discourant au Reichstag sur ses prétendues offres de paix, affirmait : « Notre front d'Occident est, malgré notre offensive en Roumanie, mieux pourvu qu'auparavant en réserves d'hommes et de matériel. Notre front d'Occident tient bon. » Il n'a pas tenu.

Douaumont et Louvement, ce n'était assurément ni Rocroy ni Austerlitz; mais Verdun, du premier jour au dernier, depuis la ruée arrêtée par Castelnau et Pétain jusqu'à la bataille posthume de Joffre, gagnée par Nivelle et Mangin; Verdun avec son « poilu » souillé de boues magnifiques, impassible dans la tempête, qui avait dit : « Ils ne passeront pas, » — et ils n'avaient point passé, — c'était quelque chose de beaucoup plus grand.

JOSEPH REINACH.

DOSSIERS D'INFORMATIONS
SUR LA GUERRE ET SUR LA PAIX

III. — RÉGIMES DOUANIERS
ET
COURANTS COMMERCIAUX D'AVANT-GUERRE
FRANCE. — GRANDE-BRETAGNE

I. — FRANCE ET COLONIES

A. — *Tarifs douaniers métropolitains et coloniaux. Traités de commerce.*

Le régime douanier entre deux pays est constitué par la combinaison de deux éléments : d'une part, les tarifs élaborés par chacun d'eux ; de l'autre les conventions commerciales, parfois de beaucoup antérieures auxdits tarifs, mais qui viennent, dans les rapports entre les deux nations intéressées, en conditionner l'application.

Le tarif en cours dans notre pays, à la veille des hostilités, avait été promulgué par la loi du *29 mars 1910*. Il comportait deux échelles de droits. La plus basse, dite *tarif minimum*, pouvait être accordée à tout ou partie des articles importés chez nous par un pays déterminé, mais seulement en échange de concessions jugées équivalentes au profit des marchandises françaises. La plus élevée, dite *tarif général*, était conçue comme une machine de guerre avec laquelle on pourrait exercer des représailles contre un peuple peu conciliant. Aussi ses taux de taxe étaient-ils *systématiquement* doubles de ceux du tarif minimum, et cela pour tous les articles taxés.

Cette théorie du tarif général est entièrement nouvelle : elle rompt délibérément avec les principes du passé. En effet, la loi du *11 janvier 1892*, abrogée par celle du 29 mars 1910, considérait, à l'image de ses devancières, le tarif général comme un tarif commercial ordi-

naire, et non comme un tarif à relèvement systématique. Dans la pensée du législateur d'alors, son application devait être fréquente, et les taux réduits du tarif minimum réservés aux pays qui nous consentiraient des abaissements correspondants sur leur tarif conventionnel ou de faveur. Mais la pratique n'a guère tardé à altérer ce caractère : le tarif minimum, qui devait être réservé pour les occasions exceptionnelles, est devenu une monnaie d'échange courante, et le tarif général, rarement employé, s'est peu à peu transformé en instrument de combat. La loi de 1910 lui a confirmé ce caractère en l'adaptant à ses nouvelles fonctions.

* *

Voyons maintenant quelle était, de par les accords passés avec les autres peuples, notre situation douanière au 31 juillet 1914.

Au point de vue des tarifs dont il leur est fait application par nous, les États étrangers peuvent se diviser en trois groupes.

1° ÉTATS SOUMIS AU TARIF GÉNÉRAL : ils ne sont ni nombreux, ni importants, le premier excepté. En voici la liste : Australie, Bolivie, Chili, Guatemala, Pérou.

2° ÉTATS APPELÉS A BÉNÉFICIER PARTIELLEMENT DU TARIF MINIMUM. Cette rubrique se subdivise en trois catégories, suivant les articles admis à la réduction.

a) Denrées de consommation autres que les tabacs, les sucres et les dérivés du sucre. Les pays touchés par l'exonération sont les Antilles danoises, le Brésil, la Chine, les colonies néerlandaises, le Congo belge, la Corée, l'Éthiopie, Mascate, Costa Rica, Salvador, Honduras, Nicaragua, Libéria, Siam, Zanzibar, et un certain nombre de possessions britanniques[1].

b) Un petit nombre de spécialités. Ainsi les tissus de soie pure *chinois*, l'indigo, les huiles végétales du *Nicaragua*, les huiles minérales provenant des *Indes néerlandaises* sont admis au bénéfice du tarif minimum. Les trois pays auquels nous venons de faire allusion figurent sur la première liste aussi, mais tous les autres de la deuxième catégorie ne sont pas dans ce cas.

1. Straits Settlements, États fédérés malais, Hong-Kong, Inde Anglaise et États indigènes assimilés, Ceylan, Jamaïque, Barbade, Seychelles, protectorats britanniques de l'Est africain, du Centre africain et de l'Ouganda.

En échange de ces concessions, la France a obtenu de ses cocontractants pour ses propres produits (métropolitains et coloniaux le bénéfice des taxes les plus réduites *applicables aux produits de même nature que les nôtres et d'origine étrangère*. Cette règle comporte un certain nombre d'exceptions dont les unes nous sont favorables, et les autres moins avantageuses. Ainsi, certains États indigènes de l'Hindoustan, Ceylan, l'Inde anglaise, etc., nous ont octroyé pour certains produits un tarif plus réduit que celui dont bénéficient les pays étrangers les mieux traités à cet égard. En revanche, d'autres ont précisément excepté de leurs arrangements avec nous des accords antérieurs d'où résultaient, pour de tiers pays, la franchise de droits ou un régime préférentiel pour des marchandises déterminées.

c) *Un groupe étendu de produits.* Trois pays constituent cette subdivision de groupe : les États-Unis, le Canada, et la république haïtienne.

Haïti nous concède pour un certain nombre d'articles le bénéfice des taux de droits les plus réduits en vigueur au moment de la passation de l'accord, ou qui pourraient être accordés par la suite à une autre Puissance. De notre côté, nous octroyons à un certain nombre de produits haïtiens, dont les denrées de consommation (sucre et tabac exceptés), le bénéfice du tarif minimum et des taxes plus réduites qui pourraient être consenties à d'autres Puissances.

Le Canada appelle les « produits naturels ou fabriqués d'origine française » à profiter de son « tarif intermédiaire[1] » et des taxes de douane les plus réduites applicables aux marchandises similaires de toute origine étrangère. Un certain nombre d'articles, parmi lesquels les plus intéressants de notre exportation, ont seulement à payer, lors de l'entrée en douane, des droits spéciaux réduits. De son côté, la France confère aux produits du Dominion portés sur une liste spéciale le bénéfice du traitement le plus favorable.

Les conventions passées avec les États-Unis (Porto-Rico compris) sont d'une nature tout à fait particulière. Suivant leurs termes, un certain nombre de produits américains sont admis au tarif minimum ; d'autres, et parmi eux les principaux éléments de l'exportation de

1. Pour plus de détails sur la question, voir : Maurice Dewavrin, *Le Canada Economique au XXe siècle*, p. 173 à 175.

nos nouveaux alliés, acquittent un taux de droit particulier, celui de *l'ancien tarif général d'avant 1910.*

3° ÉTATS QUI BÉNÉFICIENT DU TARIF RÉDUIT POUR LA TOTALITÉ DE LEURS EXPÉDITIONS. Ils étaient en 1914 au nombre de trente. En voici la liste.

Allemagne.	Grèce.	République Argentine.
Autriche-Hongrie.	Japon.	République Dominicaine.
Belgique.	Maroc.	Roumanie.
Bulgarie.	Mexique.	Russie.
Colombie.	Monténégro.	Serbie.
Danemark.	Norvège.	Suède.
Egypte.	Paraguay.	Suisse.
Equateur.	Pays-Bas.	Turquie.
Espagne.	Perse.	Uruguay.
Grande-Bretagne.	Portugal.	Vénézuela.

L'Italie était appelée au même régime, à l'exception d'un seul article, très important, il est vrai, qui demeurait soumis au tarif général : les soies et soieries.

En échange de cette concession considérable, les marchandises françaises sont admises dans les pays contractants du troisième groupe aux droits de douane les plus réduits, et profitent de toute faveur ou immunité, de tout privilège et abaissement de tarif qui sont ou peuvent être accordés par notre cocontractant aux importations provenant d'autres États. De même, sauf exception dûment précisée dans le traité, cette mesure est acquise à l'Algérie, à nos colonies et pays de protectorat, avec réciprocité, c'est-à-dire bénéfice, dans ces annexes du territoire français, des stipulations favorables aux produits de notre cocontractant[1].

Quant aux possessions, colonies et dépendances des pays appelés à profiter du tarif minimum, les *territoires européens* (sauf Gibraltar et Héligoland) sont assimilés sous ce rapport à la métropole *de plein droit*. Les autres en profitent seulement si une stipulation spéciale les y appelle. Tel est le cas pour certaines colonies britanniques et néerlandaises, en ce qui concerne les denrées coloniales.

Le bénéfice du régime de faveur accordé aux pays étrangers pour un article, plusieurs articles, ou la totalité de leurs expéditions est subordonné à la double condition ci-après : les marchandises doivent être *originaires* des États considérés et importées en *droiture*.

1. Par exception, les produits portugais ne jouissent pas du tarif minimum à l'entrée des colonies ou protectorats de l'Indo-Chine.

*
* *

Passons maintenant au régime douanier de nos colonies[1].

On sait que de 1664 à 1791 les relations commerciales entre la métropole et nos possessions lointaines ont été soumises à un régime tout à fait particulier, dénommé le *pacte colonial*. Après la Révolution, ce dernier est rétabli, à peu près tel qu'il existait auparavant. Puis vient une loi de 1861 qui assimile ou presque le régime colonial au régime métropolitain. Quelques années plus tard, la grande loi douanière de 1866 votée, un Sénatus-Consulte de la même année range les questions douanières dans la sphère d'attributions des conseils généraux coloniaux. Ce système ne disparut qu'avec la loi de 1892. Le texte en question, après avoir abrogé le Sénatus-Consulte de 1866, pose le principe de l'assimilation douanière des colonies à la métropole, d'ou trois conséquences principales :

1° Admission *en franchise de droits*, aux colonies, des articles venant de la métropole ou d'une autre colonie.

2° Admission *en franchise* dans la métropole des produits coloniaux.

3° Admission dans les colonies des *marchandises étrangères* moyennant le payement des mêmes taxes que celles applicables dans la métropole.

Dans la pratique, cet ensemble de dispositions, dont on ne peut méconnaître la belle ordonnance, n'a pas été intégralement appliqué, même quand des traités antérieurs, venant à expiration après 1892, ont laissé le champ entièrement libre à nos stipulations législatives. En effet, pour des raisons d'ordre fiscal, la loi de 1892 avait excepté de l'immunité douanière, pour les frapper d'une taxe égale à la *moitié* de celle figurant au tarif minimum, les « denrées coloniales » entrant sur notre territoire : sucre, café, cacao, vanilles, épices, etc. La loi du 5 août 1913 a fait disparaître cette première brèche à la règle théorique de l'immunité fiscale des produits de nos possessions pénétrant en France. Mais cette règle, comme les deux autres énoncées concurremment, souffre deux très importantes exceptions.

1. On trouvera des détails plus circonstanciés sur ce point dans le rapport si clair et si substantiel de M. Jean Duhamel : *Le régime colonial* (Enquête de l'Association Nationale d'Expansion Economique).

D'abord, étant données les nombreuses différences d'ordre économique existant entre nos colonies, le législateur de 1892 avait armé l'autorité administrative de pouvoirs suffisants pour rendre possible l'adaptation des tarifs douaniers à certaines situations spéciales. Un Décret en Conseil d'État, pris sur la proposition du ministre des Colonies, après avis des autorités locales, peut prononcer pour une colonie, pour un article déterminé, des dérogations au tarif métropolitain. Il a été fait un usage extrêmement discret de cette faculté donnée à l'Administration.

Mais ensuite, également de par la volonté du Parlement, certaines de nos possessions, en raison de l'état peu avancé de leur développement économique, ont été soustraites au régime de l'assimilation. Ces colonies, dites non *assimilées*, sont dotées chacune d'un système douanier particulier élaboré par Décret en Conseil d'État. Elles constituent en somme l'exception. Ce sont l'Afrique Occidentale française[1], la Côte française des Somalis, l'Inde française, enfin les établissements de l'Océanie. Les autres colonies, qui représentent la majorité, sont assimilées à la métropole au point de vue douanier, sauf le « bassin conventionnel du Congo » doté par des conventions internationales particulières, dont la première a été l'*Acte de Berlin* de 1885, d'un traitement exorbitant du droit commun, sur lequel nous n'avons pas le loisir de nous appesantir[2].

Les produits des colonies *non assimilées*, à leur entrée en France, sont, sauf exemption ou détaxe par décret spécial, soumis en principe au *tarif minimum*. Mais en fait, il a été pris un « décret spécial » pour chaque élément important de l'importation de ces colonies en France. Ainsi la *vanille* venant de Tahiti jouit d'une *détaxe de 50 p. 0 0*, dans les limites d'un contingent annuel d'entrée; les *huiles* et *bois* de l'Afrique Occidentale française — le Gabon excepté — sont *exempts*, comme aussi les « *guinées* » (pièces de toile) fabriquées dans nos établissements de l'Inde, et les *sucres* de toute provenance sont soumis aux mêmes droits de faveur que ceux originaires des colonies assimilées.

Quant aux exportations dans ces colonies, elles sont libres de

1. Sénégal, Haut-Sénégal-Niger, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey.
2. Voir J. Duhamel, *Le Régime colonial*, p. 85 et suiv.

droits, sauf dans le cas où une convention internationale exige leur assimilation aux marchandises étrangères.

Il convient de noter, d'ailleurs, l'existence dans certaines colonies non assimilées, aux lieu et place de droits d'entrée, d'une taxe dite *octroi de mer* applicable à toutes les marchandises quelle que soit leur provenance. Il en est ainsi à la Côte d'Ivoire, au Dahomey, à Obock, dans l'Inde française, à Djibouti, à la Côte des Somalis et dans le bassin conventionnel du Congo. Là, les marchandises métropolitaines ne jouissent d'aucun privilège par rapport à celles des autres pays.

Enfin, dans certaines colonies où, faute de cadastre organisé, la perception d'un impôt foncier serait impossible, il a été remplacé par des *droits de sortie*, qui frappent les marchandises sans distinction de destination. Tel est le cas en Afrique Équatoriale française, à Madagascar, à la Côte des Somalis, en Indo-Chine et à la Guadeloupe, sur tous les articles ; en Afrique Occidentale française, pour le caoutchouc seulement.

*
* *

B. — *Courants commerciaux.*

Le cadre forcément restreint de la présente étude nous amène à limiter aux rapports entre la France et les autres pays l'étude des courants commerciaux principaux. Il ne saurait être question en effet de nous livrer aux mêmes recherches pour nos colonies, considérées une à une. — Bornons-nous donc, pour ces dernières, à constater, d'une part, que sur une importation globale de 681 millions de francs faite en 1913 dans l'ensemble de nos possessions, si la métropole occupe le premier rang, et de beaucoup, elle prend seulement 42 p. 0/0 du trafic total ; de l'autre, que sur une exportation d'ensemble de produits coloniaux égale à 765 millions de francs, pour 1913, 304 millions, soit à peine 41 p. 0/0, ont pris le chemin de la métropole.

Ceci dit, il nous reste à déterminer vers quels pays s'écoulait le gros de la production française, et d'où nous venait principalement notre approvisionnement en marchandises d'origine étrangère.

Importations. — La valeur de nos importations s'est élevée pour

1913 à 8,421 millions de francs[1], chiffre légèrement supérieur à celui des deux exercices précédents, mais qui n'indique rien d'anormal. Une proportion importante de ce trafic a été faite avec sept pays seulement, qu'on peut qualifier de grands pourvoyeurs du marché français. Ce sont, dans l'ordre (1913) :

La Grande-Bretagne.	1,115	millions de fr.	13.25 0/0
L'Allemagne.	1,069	—	12,61 0/0
Les États-Unis.	895	—	10,64 0/0
La Belgique.	556	—	6,60 0/0
La Russie.	458	—	5.44 0/0
Les Indes anglaises.	388	—	4.49 0/0
La République Argentine.. . . .	369	—	4.44 0/0
Soit un total de.	4,850	millions de fr.	57,47 0/0

et une proportion de 57,47 p. 0/0 qui, ajoutés à celui et celle afférents aux importations provenant des colonies françaises, comprises dans le chiffre de 8,421 millions, soit 304 millions et 3,61 p. 0/0 forment un ensemble de 5,154 millions de francs, correspondant à une proportion de 61,08 p. 0/0 des importations de toute provenance.

La *Grande-Bretagne*, notre plus gros fournisseur du temps de paix, nous envoyait surtout de la *houille*, de la *laine*, des *déchets de laine*, des *machines*, du *caoutchouc*, venant de ses colonies, des *tissus de laine* et des *plumes* d'ornementation, venant également de ses colonies. Ces sept articles couvraient 54 p. 0/0 du trafic d'importation britannique en France.

L'*Allemagne* nous expédiait de la *houille*, des *machines et mécaniques*, des *céréales*, des *produits chimiques*, des *outils et ouvrages en métaux*, de la *poterie*, de la *verrerie* et de la *bijouterie fausse*. La proportion à l'ensemble afférente à ces types de marchandise est de 53 p. 0/0.

Sur les importations *américaines* chez nous, le *coton en laine et ses déchets* et le *cuivre* prenaient à eux seuls près des deux tiers : 64 p. 0/0.

Les entrées en France de marchandises *belges* ne comprenaient qu'un seul article important, la *houille*, qui contribuait pour 22 p. 0/0

1. Tous les chiffres qui suivent sont ceux du commerce *spécial* : ils indiquent donc, négligeant le transit et les réexportations, les importations et exportations *définitives*.

au total. Le reste de ce trafic se fractionnait entre un grand nombre de produits.

La *Russie* nous fournissait surtout du *lin*, des *bois communs* et des *céréales* (57 p. 0/0 du mouvement total exprimé en valeur).

Dans les envois provenant de l'*Inde Anglaise* les premiers rangs étaient tenus par *les graisses oléagineuses*, le *jute*, le *coton en laine* et ses *déchets*.

Enfin la République Argentine nous pourvoyait principalement (82 p. 0/0) en *céréales, laine*, et *déchets de laine*.

Exportations. — Nos produits se répartissaient à la sortie de France entre sept courants principaux : six pays étrangers et notre domaine colonial.

En 1913, le commerce spécial français à l'exportation atteignait, quant à la valeur, le chiffre de 6,880 millions de francs, un peu supérieur à celui de 1912. De ce total

1,454	millions de francs	(21 0/0)	allaient	en Grande-Bretagne.
1,108	—	(16 0/0)	—	en Belgique.
867	—	(13 0/0)	—	en Allemagne.
406	—	(6 0/0)	—	en Suisse.
423	—	(6 0/0)	—	aux Etats-Unis.
306	—	(4 0/0)	—	en Italie.
4,564	millions de francs	(66 0/0)		

En tenant compte de l'appoint colonial, soit 284 millions et 4 p. 0/0 on parvient à un total de 4,848 millions de francs, ce qui fait 70 p. 0/0 de nos exportations, commerce spécial.

Chacun de ces courants, hormis celui des colonies, dont nous n'avons pas à parler, présentait la consistance suivante :

Angleterre. — Les *tissus de soie et de bourre de soie*, les *tissus de coton*, les *tissus de laine*, la *lingerie*, l'*horlogerie*, la *tabletterie et bimbeloterie*, la *carrosserie* (automobile ou non), la *laine* et les *ouvrages de mode* constituaient 82 p. 0/0 des commandes anglaises.

Belgique. — *Laines et déchets, fils, produits chimiques, fonte, fer et acier, carrosserie, papier et ses applications, minerais, vins, peaux et pelleteries, tissus de soie, bourre de soie, laine, coton* (57 p. 0/0).

Allemagne. — *Peaux et pelleteries brutes, laines et déchets, coton en laine, produits chimiques*; ces marchandises forment seulement 27 p. 0/0 du courant total, le surplus est fractionné entre un grand nombre d'articles.

ÉTATS-UNIS. — Sauf les *tissus de coton, de soie*, de *bourre de soie*, qui représentent à peine 29 p. 0/0 du mouvement des marchandises françaises dans la Grande République, aucune rubrique n'excède en valeur 25 millions.

SUISSE. — Nous vendions à la Confédération des *soies et bourres de soie*, des *tissus* de ces produits, des *bestiaux*, etc. (30 p. 0/0). A noter une proportion importante (9 p. 0/0 de la valeur totale), non comprise dans le chiffre précédent, *d'envois par colis postaux*.

ITALIE. — *Soies, bourre de soie, laines et déchets, produits chimiques* (30 p. 0/0). Le pourcentage de valeur à l'ensemble des colis postaux atteint 10 p. 0/0.

* *

Voyons maintenant à quelles catégories douanières, parmi celles que nous avons ci-dessus délimitées, appartenaient nos principaux fournisseurs et nos meilleurs clients. Voyons aussi quels peuples réunissaient ces deux dernières qualités.

Aucun des grands pays d'*importation en France* n'est soumis au *tarif général*. Il convient toutefois de signaler comme pays assujetti à ce dernier l'*Australie*, qui nous a envoyé en 1913 pour 283 millions de francs de marchandises, tout en faisant observer la présence dans ce contingent d'un article admis en franchise : la *laine brute*, dont il a été importé cette année-là pour 230 millions de francs (82 p. 0/0).

Parmi les sept inscrits sur notre liste, cinq, l'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Russie et la République Argentine bénéficiaient du tarif minimum pour l'ensemble de leurs envois ; un profitait du tarif minimum pour tels et tels articles, et d'un taux de droit spécial pour les autres : les États-Unis ; enfin le dernier, l'Inde britannique, avait la jouissance du tarif minimum pour certaines denrées de consommation.

Quant aux six principaux destinataires de nos exportations, quatre, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne, les États-Unis, viennent d'être vus figurant à la fois sur les deux relevés de nos grands fournisseurs et de nos gros clients. Les deux autres, *Suisse* et *Italie*, sont admis au tarif minimum, hormis en ce qui concerne le second, pour les soies et soieries, soumises au tarif général. —

Nous rappelons qu'en échange, pour les principaux produits de notre exportation, on nous concède, lors de l'accord, les tarifs les plus bas, et au fur et à mesure des événements, toutes les faveurs qui peuvent être octroyées à des tiers pays.

II. — ROYAUME-UNI ET COLONIES

A. *Tarifs douaniers métropolitains et coloniaux. — Traités de commerce.*

Les principes de l'organisation douanière britannique d'avant-guerre sont trop connus pour qu'il soit besoin de s'étendre longuement ici à leur sujet. Antérieurement aux événements actuels — depuis, la liste des *dutiable goods* s'est quelque peu allongée, et le taux des droits a été augmenté — un très petit nombre de produits étaient taxés à leur entrée sur le territoire du Royaume. C'étaient le *sucre* (imposé suivant le degré de polarisation, pris comme coefficient de pureté saccharique), ses dérivés (confiserie, confitures, sirops de fruits) et ses succédanés (mélasses, glucose), l'*alcool* et les *vins*, l'*essence minérale*, les *savons préparés à l'alcool*, certains *fruits secs* (pruneaux, etc.), la *bière*, divers *produits chimiques* ou *pharmaceutiques* (hydrate de chloral, éther, éthyl, collodion, chloroforme), enfin plusieurs denrées coloniales : café, thé, cacao, et le tabac brut ou manufacturé. Pour tout le reste, conformément à la théorie du *free trade* ou libre-échange, l'exemption de droits était la règle. Une telle politique avait pour conséquence que l'Angleterre était, dans un grand nombre de cas, beaucoup plus désireuse d'obtenir des avantages particuliers que ne l'était son cocontractant. Cette remarque, toutefois, doit se doubler d'une seconde : les traités de commerce passés par le gouvernement britannique avec les autres peuples remontent presque tous à une date très ancienne : celui avec le Danemark est de 1670, et seize autres de ces accords ont plus de cinquante ans d'existence.

Une répartition des différents pays étrangers suivant la nature de leurs accords commerciaux permet de les distribuer en trois groupes.

I. — *Les pays sans traité*, soumis aux droits les plus élevés pour leurs exportations en Grande-Bretagne, mais en revanche en mesure

d'imposer aux marchandises de cette dernière provenance leur tarif maximum. Leur liste n'est point longue : elle comprend deux petites républiques centre-américaines, le Guatemala et le San-Salvador, le Chili, et quelques autres.

II. — Les pays avec lesquels on s'est entendu pour proclamer la jouissance, par les deux cocontractants, de la *clause de la nation la plus favorisée* (*most favoured-nation treatment*), sans réserve aucune[1]. Ce sont les suivants :

Belgique.	Libéria.	Serbie.
Chine.	Mexique.	Siam.
Etat indépendant du Congo.	Monténégro.	Espagne.
Costa Rica.	Maroc.	Suède.
Equateur.	Pays-Bas.	Suisse.
France.	Norvège.	Turquie.
Grèce.	Paraguay.	États-Unis.
Italie.	Pérou.	Vénézuela.
	Portugal.	Argentine

III. — Les pays avec lesquels on a traité, au Royaume-Uni, sur la base de la même clause, mais sous réserves, tantôt de restrictions, tantôt au contraire d'avantages supplémentaires pour certains articles, tantôt enfin en mêlant les unes aux autres.

Les traités qui contiennent des limitations à l'application de la clause de la nation la plus favorisée sont ceux avec la Bolivie, le Honduras, le Nicaragua, l'Uruguay, d'une part; ces quatre accords écartent, pour les marchandises britanniques, le bénéfice de tarifs spéciaux concédés ou à concéder aux républiques américaines limitrophes; et ceux avec la Russie, comme aussi l'Autriche-Hongrie et le Danemark de l'autre. La convention russo-britannique de 1859, toujours en vigueur, excepte de l'arrangement douanier qu'elle institue les faveurs accordées ou à accorder aux Suédois et Norvégiens; la convention de 1670 entre la Grande-Bretagne et le Danemark permet de faire brèche à la clause de la nation la plus favorisée en octroyant des privilèges spéciaux aux Suédois : enfin l'accord entre le gouvernement britannique et la Double Monarchie fait mention, comme ne devant pas faire jouer la clause les avantages particulier reconnus aux Turcs.

1. Nous ne considérons pas comme constituant des réserves modifiant la substance du traité la mention que certains privileges appartenant aux habitants des pays limitrophes domiciliés dans un rayon voisin de la frontiere (15 kil. généralement) restent en dehors du jeu de la clause de la nation la plus favorisée. Tel est le cas notamment pour la France.

D'autres arrangements, avons-nous dit, prévoient des dérogations au régime de base constitué par la stipulation d'application des tarifs les plus réduits accordés de part et d'autre à de tiers pays. Ces dérogations visent certaines marchandises, appelées à un traitement privilégié, ou garanties contre une majoration excessive, qui, étant de caractère général, s'imposerait à tous les pays contractants. Ainsi dans le traité *anglo-égyptien* de 1889 figure une clause limitant au taux de 10 p. 0/0 *ad valorem* le droit sur certaines marchandises importées du Royaume-Uni en Égypte, notamment les tissus. Le traité *anglo-persan* de 1903 prévoit des droits réduits pour une longue liste de produits de provenance britannique, et pour un certain nombre de produits venant de Perse. Le traité *anglo-roumain* accorde des faveurs particulières à certains produits britanniques, notamment les tissus de coton et de laine, les tulles, les machines, etc.

Enfin les deux conventions avec la Bulgarie et le Japon appartiennent au type mixte.

Celle-là fixe un droit maximum pour tels et tels articles de provenance britannique : tissus de coton et de laine, coton, riz, articles en fer et en acier, etc. Mais en contre-partie il élimine formellement pour les deux signataires l'application de la clause de la nation la plus favorisée au cas où interviendrait pour eux le régime d'une union douanière avec d'autres pays.

Celle-ci limite également le taux des taxes à acquitter par certaines marchandises du Royaume-Uni à leur entrée au Japon (tissus de coton, de laine, fer, etc. Elle prévoit également à titre éventuel (au cas de l'instauration d'un nouveau système douanier en Grande-Bretagne), l'exemption pour une dizaine d'articles japonais. En revanche elle permet au Japon d'accorder par dérogation à la clause de la nation la plus favorisée des avantages spéciaux à l'entrée chez lui de poissons et autres produits aquatiques provenant des pays voisins.

Parmi les traités de commerce que nous venons de parcourir à grands traits, certains s'appliquent non seulement à la métropole, mais encore aux colonies. Cette extension a été proclamée tantôt dans l'accord lui-même, tantôt par une convention ultérieure. Ainsi le traité anglo-costaricain de 1849 et le traité anglo-colombien de 1866 ont été déclarés étendus aux Dominions et à Terre-Neuve, le pre-

mier en 1900, le second en 1912. Au contraire, le traité anglo-argentin de 1825 fait mention expresse des colonies britanniques comme partageant le régime de la métropole.

Depuis que l'autonomie des Dominions est devenue un fait reconnu leur participation au traité est nécessaire. Tel n'est pas le cas pour les autres possessions britanniques non dotées de cette prérogative, et plus nombreuses, tout en étant beaucoup moins importantes que les précédentes : les Antilles anglaises, l'île Maurice, la Guyane anglaise, les îles Falkland, Seychelles, etc. Pour celle-là, le gouvernement britannique stipule en maître souverain, sans consulter, autrement peut-être que pour la forme les conseils locaux. Il faut le reconnaître d'ailleurs, excepté pour les Antilles, l'île Maurice, et quelques autres, les échanges internationaux de ces colonies secondaires ne présentent pas une importance bien considérable. Un certain nombre d'entre elles sont des îles ou des archipels de superficie minime, utiles seulement comme stations navales et comme dépôts de charbon.

Les possessions britanniques pourvues de l'autonomie douanière sont, outre les quatre *Dominions* (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Union Sud-Africaine), la colonie de l'Inde anglaise.

Le régime fiscal du commerce extérieur *canadien* se compose de trois tarifs : le *britannique préférentiel*, applicable au Royaume-Uni, aux colonies placées sous la dépendance de la métropole, à l'union Sud-Africaine, à la Nouvelle-Zélande et à l'Inde anglaise ; l'*intermédiaire* et le *tarif général*.

Mais, en outre, une surtaxe de 33 p. 0/0 peut être imposée aux marchandises importées d'un pays qui soumet à un traitement douanier défavorable les marchandises canadiennes.

Le Canada a passé avec la France, en 1909, un traité aux termes duquel nous concédons le tarif minimum à un grand nombre de ses produits. En revanche, il nous consent le bénéfice du tarif intermédiaire pour maints articles, soit de luxe, soit de bon débit, et celui d'un taux de droit particuliers pour certaines marchandises *non reprises au tarif intermédiaire*, entre autres les vins, les broderies de dentelles etc.

Par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée, ce régime est automatiquement devenu applicable à toutes les colonies et pos-

sessions britanniques et à plusieurs pays étrangers, pour la plupart, il est vrai, incapables de nous concurrencer dans le domaine de nos spécialités.

L'*Union Sud-Africaine* a mis en vigueur deux tarifs. Sur le tarif général, elle accorde des réductions sous réserve de réciprocité, tout ou partie des articles taxés. Cette diminution est en principe de *3 p. 0/0 ad valorem*, mais pour beaucoup de marchandises elle est plus considérable; parfois même il y a gratuité complète.

Actuellement seuls le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande bénéficient *intégralement* du tarif minimum.

La *Nouvelle-Zélande*, l'un des rares pays avec lesquels nous ne faisions aucune affaire *directe*, possède aussi la dualité de tarif. Le plus bas, réservé à la métropole, et à certaines possessions britanniques, comporte des réductions qui présentent des différences très élevées (du *cinquième* aux *deux tiers*) par rapport au plus haut. A noter qu'une foule d'articles sont admis en franchise.

L'*Inde anglaise* et l'*Australie* ont également le régime du double tarif, mais le tarif minimum, dans le premier pays, n'est pas réservé à l' « Empire ». Le second consent des droits réduits, entre autres concessions, aux tabacs *sud-africains*.

B. *Courants commerciaux*. Nous ne pouvons, vu l'étendue nécessairement limitée du présent article, faire la statistique douanière des colonies britanniques considérées individuellement.

Quant à la métropole, le *Royaume-Uni*, le chiffre des importations (réexportations déduites) avait atteint en 1913 524 millions de £, soit à la parité plus de 13 milliards de francs, et celui des exportations 426 millions et demi de £ environ (10 milliards et demi de francs).

Le courant des entrées est alimenté par huit sources principales qui sont, dans l'ordre d'importance :

Les États-Unis	130	millions de £	25 0/0
L'Allemagne	76	—	14 0/0
La France	41	—	8 0/0
L'Argentine	41	—	8 0/0
La Russie	38	—	8 0/0
Le Danemark	24	—	5 0/0
Les Pays-Bas	24	—	5 0/0
La Belgique	23	—	5 0/0
Soit un total de	397	millions de £	78 0/0

correspondant à une proportion à l'ensemble de 78 p. 0/0 environ.

Les *États-Unis* envoyaient à leur ancienne mère patrie du *coton brut* et des *céréales* jusqu'à concurrence de la *moitié* de leurs expéditions. L'autre moitié était divisée entre de nombreux articles : *lard*, *jambon*, *tabac brut*, *pétrole*, *bois*, etc.

Les importations *allemandes* au Royaume-Uni étaient, elles aussi, extrêmement fractionnées. Le *sucre brut ou raffiné*, les *fers et aciers ouvrés*, et les *articles en coton* en prenaient environ le *tiers*.

La situation était la même pour les importations d'origine et de provenance *française*. Les commandes des Anglais à nos commerçants étant, pour chaque article considéré, peu importantes dans leur total — toutes proportions gardées — il faut additionner les données afférentes à *douze articles* pour reconstituer la moitié à peine du chiffre de nos exportations chez nos alliés insulaires.

Toute différente est la consistance du trafic à l'entrée au Royaume-Uni des trois pays qui nous suivent immédiatement sur la liste des importateurs : plus de 80 p. 0/0 des envois de l'*Argentine* portent sur deux articles, *céréales* et *viandes frigorifiées;* plus de 62 p. 0/0 de ceux de la Russie sont constitués par quatre produits : *bois scié*, *œufs*, *céréales*, et *beurre*; enfin 87 p. 0/0 des importations danoises consistent en *beurre*, *œufs*, et *lards*.

Les importations *hollandaises* et *belges* sont, comme celles de la France, très *divisées*.

*
* *

Au courant des sorties contribuent en premier lieu les sept pays suivants :

Allemagne	61 millions de £	14	0/0
États-Unis	59 —	14	0/0
France	41 —	10	0/0
Russie	28 —	7	0/0
Argentine	23 —	5 1/2	0/0
Pays-Bas	21 —	5	0/0
Belgique	21 —	5	0/0
Soit	254 millions de £ et	60 1/2	0/0

du chiffre d'ensemble.

Le Royaume-Uni contribuait à approvisionner *l'Allemagne* en *laine* sous toutes ses formes (brute, filée, tissée, déchets), en *fil de coton*, en *articles en coton*, en *charbon*, en *caoutchouc*, en *harengs*; tous ces articles formaient 50 p. 0/0 du trafic.

Les *exportations* britanniques aux *États-Unis* étaient dispersées sur un trop grand nombre de rubriques pour qu'il soit intéressant d'en donner la décomposition.

La *France* recevait de la Grande-Bretagne du *charbon*, de la *laine*, et un grand nombre d'autres types de marchandises.

En *Russie*, nos alliés envoyaient du *charbon*, des *machines*, du *coton brut*, du *caoutchouc* (62 p. 0/0 du trafic pour ces quatre produits), etc.

L'*Argentine* prenait au Royaume-Uni principalement des *métaux* ouvrés ou non, des *articles en coton*, du *charbon*, des *machines* (66 p. 0/0 du total); les *Pays-Bas* et la *Belgique*, un grand nombre de variétés de marchandises : *laine*, *charbon*, *tissus* de *coton*, *machines*, etc.

On remarquera que sept États figurent à la fois sur la liste des fournisseurs de première importance et des meilleurs clients de la Grande-Bretagne : États-Unis, Allemagne, France, Russie, Pays-Bas, Belgique, Argentine. Seul le *Danemark*, bon vendeur, est médiocre acheteur.

***

Rapprochons maintenant les données statistiques ci-dessus du régime douanier conclu avec les pays auxquels elles se réfèrent.

Le commerce britannique avec les pays sans traité présente une importance tout à fait secondaire.

Les grands importateurs au Royaume-Uni sont tous des pays appelés au bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée, *sans aucune réserve*, à l'exception du *Danemark*, auquel un très ancien traité permet d'accorder des faveurs spéciales aux Suédois, comme nous l'avons vu plus haut.

Enfin la liste des principaux pays destinataires d'exportations britanniques comprend seulement des bénéficiaires de la « most favoured nation clause » dont jouit naturellement aussi, en vertu de la réciprocité, le Royaume-Uni.

Au surplus, nous l'avons montré, hormis le Danemark, les plus importants des fournisseurs britanniques sont aussi ses plus gros clients. Les traités semblent donc, en ce qui concerne ce groupe de Puissances, avoir servi à la fois les intérêts de ces dernières et ceux du Royaume-Uni.

MAURICE DEWAVRIN.

IV. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE PENDANT « L'ENTRE DEUX GUERRES »

Avec l'ouverture des hostilités de la présente guerre, au début d'août 1914, une période de l'histoire économique de la France, aussi bien que de son histoire politique, a pris fin. Cette période nous pouvons l'appeler « l'entre deux guerres ». Nous voudrions donner ici un aperçu rapide, mais cependant précis, de l'évolution, au cours de cette période, des courants de notre commerce extérieur. Avant que s'ouvre l'ère des négociations économiques qui devront être et qui seront, nous l'espérons bien, intimement liées aux négociations politiques des traités qui mettront fin à l'immense conflit, cette sorte d'examen de conscience économique ne laissera point que de nous être fort utile.

Nous entendons le faire, autant dire : sans phrases, à l'aide seule des statistiques extraites des fascicules annuels publiés par la Direction du Commerce et de l'Industrie dans les *Annales du Commerce extérieur*. Étant donnés leur objet et les moyens dont dispose notre Administration des Douanes pour établir ces statistiques, on peut les tenir pour un élément suffisamment sûr des recherches scientifiques, et, par conséquent, en faire état dans une étude telle que celle-ci. Un classement méthodique de ces données, des rapprochements raisonnés et quelques rapides commentaires d'interprétatoin critique nous suffiront pour faire ressortir des chiffres les conclusions qui s'imposent, tant en ce qui concerne l'orientation d'évolution de notre commerce extérieur que ses incontestables progrès. Nous ne nous croirons *pas toujours* obligés de remonter jusqu'au lendemain de la dernière guerre franco-allemande pour retracer l'évolution de telle ou telle partie de ce commerce, et, d'ailleurs, parfois, les statistiques elles-mêmes ne le permettent pas. Telles qu'elles sont, cependant, elles nous paraissent parfaitement suffisantes pour instruire le lecteur perspicace, curieux de suivre la marche de notre commerce extérieur et de voir à travers cette loupe grossissante l'évolution économique de notre pays qui s'y reflète.

Cette étude comprend deux parties : nous examinons dans la première l'évolution de notre commerce extérieur dans son ensemble, nous montrons dans la seconde ce qu'ont été nos relations commerciales avec nos principaux correspondants commerciaux. Le sujet que nous traitons ici est tellement vaste que le lecteur ne doit pas s'attendre à nous voir entrer dans beaucoup de détails[1].

I. — L'Ensemble.

Pour prendre une idée d'ensemble du commerce extérieur d'un pays, il convient de comparer le commerce général avec le commerce spécial, les importations avec les exportations, les changements qui s'opèrent dans l'importation et dans l'exportation des principaux produits. Les statistiques relatent les mouvements tantôt en valeur, tantôt en quantités, parfois en valeur et aussi en quantités. Nous ne nous croirons pas obligés dans ce dernier cas de mentionner toujours les valeurs. L'indication des quantités étant la plus instructive, nous la donnerons toujours quand les statistiques officielles la fournissent; quand nous indiquerons les valeurs seulement c'est que les statistiques ne renferment point d'indication des quantités.

Notre commerce extérieur (C. G. et C. S.) a évolué, depuis 1872, comme l'indiquent les tableaux suivants (numéraire non compris) :

A) Total général (c'est-à-dire importations et exportations réunies) :

Tableau I. — **Total exprimé en valeur** (millions de francs) : **a. du Commerce général; b. du Commerce spécial de la France; c. de leur différence, — depuis 1872. La valeur de 1872 à 1911 est la valeur moyenne annuelle par période quinquennale.**

	Commerce général.	Commerce spécial.	Différence.
	—	—	—
1872-1876	9,301	7,370	1,931
1877-1881	9,866	7,842	2,024
1882-1886	9,786	7,772	2,014
1887-1891	9,949	7,877	2,072
1892-1896	9,384	7,192	2,192
1897-1901	10,782	8,279	2,503
1902-1906	12,140	9,438	2,702
1907-1911	15,861	12,405	3,456
1912	19,118	14,587	4,521
1913	19,484	15,301	4,183

1. Nous donnons dans l'*Economiste Français* une série d'articles dans lesquels nous examinons successivement l'état de nos relations commerciales avec les différents pays. Nous demandons à nos lecteurs la permission de les renvoyer pour l'étude des principes du commerce extérieur à deux petits volumes que nous avons publiés chez l'éditeur Rivière : l'un est intitulé : *Commerce International*, le second : *Commerce Maritime et Marine marchande*.

Il ressort de la lecture de ce tableau que notre commerce extérieur (aussi bien notre commerce général[1] que notre commerce spécial[2]) est resté stationnaire jusqu'aux toutes dernières années du XIXe siècle; notre commerce spécial a, depuis lors, doublé. On notera, d'autre part, que notre commerce spécial représente les quatre cinquièmes de la valeur de tout notre commerce extérieur.

B) Importations et Exportations.

Tableau II. — **Valeur des importations et des exportations du Commerce général** (en millions de francs).

	Importations.	Exportations.	Différence[3].
	—	—	—
1872-1876	4,574	4,727	— 153
1877-1881	5,449	4,417	+ 1,032
1882-1886	5,427	4,359	+ 1,068
1887-1891	5,368	4,582	+ 786
1892-1896	4,946	4,437	+ 509
1897-1901	5,632	5,150	+ 482
1902-1906	6,130	6,010	+ 120
1907-1911	8,364	7,495	+ 869
1912	10,293	8,823	+ 1,470
1913	10,724	9,260	+ 1,463

Tableau III. — **Valeur des importations et des exportations du Commerce spécial** (en millions de francs).

	Importations.	Exportations.	Différence.
	—	—	—
1872-1876	3,631	3,739	— 108
1877-1881	4,467	3,375	+ 1,062
1882-1887	4,453	3,319	+ 1,134
1888-1891	4,361	3,515	+ 846
1892-1896	3,882	3,310	+ 572
1897-1901	4,403	3,876	+ 527
1902-1906	4,802	4,617	+ 185
1907-1911	6,669	5,695	+ 964
1912	8,230	6,712	+ 1,518
1913	8,421	6,880	+ 1,541

De l'examen de chacun des deux tableaux donnant, le premier, la valeur de l'ensemble de nos importations et de nos exportations, le second la valeur des importations et des exportations de notre commerce spécial depuis 1872, et de la comparaison de ces deux tableaux, il ressort : 1° que la valeur de nos exportations n'a été

1. Le C. G. comprend toutes les marchandises qui entrent en France ou qui en sortent, c'est-à-dire en plus du commerce spécial, le transit, les marchandises d'entrepôt et les admissions temporaires.

2. Le C. S. désigne l'ensemble des importations affectées à la consommation intérieure et les exportations des produits d'origine ou de fabrication nationale, ou enfin des produits francisés.

3. Le signe + signifie excédent d'importations, le signe — signifie excédent d'exportations.

supérieure à celle de nos importations que pendant une seule période quinquennale, celle de 1872-1876, ce que l'on peut attribuer, croyons-nous, au régime du cours forcé pendant une période de paix ; 2° que nos importations dans l'ensemble paraissent s'accroître un peu plus rapidement que nos importations du commerce spécial, mais que nos exportations du commerce spécial croissent plus rapidement en valeur que l'ensemble de nos exportations; 3° que nos importations du commerce spécial sont en valeur les quatre cinquièmes de l'ensemble de nos importations, mais que dans la valeur totale de nos exportations la part (valeur) de nos exportations du commerce spécial est un peu moins élevée et tend, d'ailleurs à s'abaisser (elle était de 78 p. 0/0 dans la période 1872-1876, elle n'était plus que de 76,6 p. 0/0 dans la période 1902-1906, et de 76 p. 0/0 seulement dans la période 1907-1911. Enfin on remarquera que la balance entre les importations et les exportations de l'ensemble de notre commerce extérieur est moins déficitaire que celle de notre commerce spécial.

La différence entre le commerce général et le commerce spécial est représentée par le transit, les importations temporaires et les marchandises mises en entrepôt, plus, à l'exportation, les réexportations.

Le *transit* est de ces divers éléments le principal. Il se composait en 1891 de 559,000 tonnes représentant, en évaluation à la sortie, 561 millions de francs. Il atteignait en 1911 900,000 tonnes représentant 1 milliard 93 millions. L'accroissement a donc été en vingt ans de 71 0/0 en quantités et de 95 0/0 en valeur.

Les éléments les plus importants du transit en quantités étaient en 1891 : 1° la catégorie des pierres, terres, combustibles minéraux, 211,000 tonnes ; 2° les farineux alimentaires, 165,000; puis très loin derrière les deux précédentes catégories, les boissons 38,000 tonnes, les denrées coloniales 25,000, les produits et dépouilles d'animaux 24,000, les tissus 13,000, les métaux 13,000, les ouvrages en métaux 8,000, les produits chimiques 4,800. En 1911 la quantité des farineux alimentaires avait presque doublé, 317,000 tonnes, celle des pierres, terres et combustibles minéraux avait un peu diminué, 191,000. Toutes les autres catégories avaient augmenté, la plupart dans des proportions considérables : celle des ouvrages en matières

diverses avait passé de 10,000 à 154,000 tonnes, les tissus atteignaient 135,000 tonnes, les boissons 112,000, les métaux 56,000, les ouvrages en métaux 44,000, les produits et dépouilles d'animaux 40, les denrées coloniales 27,000, les produits chimiques 26,000.

Au point de vue des valeurs le tableau suivant résume la situation du transit en 1891 et 1911 :

	1891	1911
Produits et dépouilles d'animaux	60	109
Farineux alimentaires	36	66
Denrées coloniales	40	54
Pierres, terres, combustibles minéraux	5.4	6
Métaux	4 6	18
Produits chimiques	2.4	10
Boissons	11.3	43
Tissus	226	382
Ouvrages en métaux, bijouterie, horlogerie	69	136
Ouvrages en matières diverses	34	122

Les données, en valeurs, des importations temporaires et des réexportations corrélatives, pour les trois années 1877, 1891 et 1911, sont résumées dans les deux tableaux suivants :

Importations temporaires et réexportations (en millions de francs).

I. — *Matières premières mises en œuvres.*

	1877	1891	1911
Totaux	67.3	83.4	175.9
Blé	32	47	84.9
Tissus de laine	8.9	1.5	0.8
Huile de palmes, suif	4.7	3.4	2
Cuivre	4.1	5.3	6.9
Graines oléagineuses	3.5	0.9	
Arachides	0.1		
Fer et fonte	6.7	8.1	18.9
Huile d'olive brute	1.3	3.6	12.1
Fils de soie et soie moulinée			10.1
Tissus de soie			11.4
Diverses matieres premières	3.2	9.4	10.7

II. — *Produits manufacturés réexportés.*

	1877	1891	1911
Totaux	115	132	245
Farines de froment semoules	33.4	44.2	72
Ouvrages en fonte	20	18.3	44.8
Machines mécaniques. Bâtiment de mer, wagons	9.8	32.2	22.4
Tissus de laine impr. ou teints	9.1	1.8	
Ouvrages en cuivre	8.6	12.3	5.6
Divers produits	9	24	11.8
Tissus de soie			13.8
Fils de soie			13.1
Huile d'olive épurée			12.7

La lecture des deux précédents tableaux montre : 1° que la valeur de l'ensemble des matières premières admises à l'importation temporaire pour mise en œuvre a augmenté de 24 p. 0/0 de 1877 à 1891, puis de 112 p. 0/0 de 1891 à 1911, cependant que celle des produits manufacturés réexportés a augmenté proportionnellement plus rapidement, de 32 p. 0/0 de 1877 à 1891, que de 1891 à 1911, 61 p. 0/0 ; 2° que le blé représente toujours près de la moitié de la valeur des matières premières admises à l'importation temporaire, et les farines toujours un peu moins que le tiers de la valeur des produits manufacturés réexportés.

On notera, d'autre part, que la liste des matières premières comprend depuis 1892 les fils de soie, la soie moulinée et les tissus des soies, mais que, d'ailleurs, ce sont toujours les ouvrages en fonte, puis la catégorie des machines, mécaniques, wagons et bâtiments de mer, qui deviennent, après les farines et les semoules, les principaux produits manufacturés bénéficiant du régime de l'admission temporaire des matières premières, dans l'industrie française.

*
* *

Ces indications données nous ne reviendrons plus sur les éléments qui s'ajoutent au commerce spécial pour former le total de notre commerce général, et, après avoir comparé les quantités du C. G. et du C. S., nous nous consacrerons à l'étude de ce dernier, qui est le plus intéressant au point de vue de l'économie nationale.

TABLEAU IV. — **Quantités** (exprimées en milliers de tonnes) **des marchandises importées et exportées en France au Commerce général et au Commerce spécial.**

	COMMERCE GÉNÉRAL		COMMERCE SPÉCIAL	
ANNÉES	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.
1890	24,705	8,594	22,706	6,740
1895	24,118	9,159	21,833	6,995
1900	30,879	11,197	28,271	8,593
1905	29,517	14,610	26,691	11,622
1910	39,492	18,607	35,718	15,512
1911	43,375	20,204	40,428	16,906
1912	43,332	23,735	39,762	20,323
1913	48,624	26,186	44,220	22,074

La lecture du précédent tableau comporte les quelques observations suivantes :

Le progrès de notre C. G. en quantités, de 1890 à 1911 c'est-à-dire en vingt-deux ans, a été de 91 p. 0/0, celui de notre C. S. de 94 p. 0/0 pendant la même période, et de 105 p. 0/0 si l'on compare à l'année 1890 l'année 1912. Au C. G. comme au C. S. les importations n'ont augmenté que de 75 p. 0/0; les exportations se sont accrues dans une proportion beaucoup plus considérable, de 135 p. 0/0 au C. G., et même de plus de 200 p. 0/0 (de 201 p. 0/0 exactement) au C. S. Ce dernier phénomène, tout à fait remarquable, s'explique par le grand accroissement de nos exportations des minerais de Lorraine.

Grâce à cette exportation nos exportations du C. S. atteignaient en 1912 plus de 50 p. 0/0 des importations, alors qu'en 1890 elles étaient inférieures au tiers de celles-ci.

Il faut également attribuer au développement de l'exportation des minerais de Lorraine le fait le plus saillant qui ressort de la lecture du tableau suivant.

TABLEAU V. — **Répartition des quantités de marchandises** (exprimées en millions de tonnes) **du Commerce général importées et exportées par : a) voie de mer, b) voie de terre.**

	VOIE DE MER			VOIE DE TERRE		
ANNÉES	Importations.	Exportations.	Total.	Importations.	Exportations.	Total.
1890. . . .	14.219	4,775	18,994	10,486	3,819	14,305
1911. . . .	27.004	7,972	34,976	16,371	12,232	28,603

Les importations par voie de mer ont presque doublé, cependant que les importations par voie de terre n'ont augmenté que d'un peu plus de 50 p. 0/0. Les exportations par mer ne se sont accrues que de 70 p. 0/0, mais les exportations par terre ont augmenté de 221 p. 0/0. La raison en est que nos minerais lorrains sont dirigés vers l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique par voie ferrée.

*
* *

Catégories de marchandises et principaux produits importés et exportés au C. S.

A. — *Les trois grandes catégories de marchandises.*

a) Quantités importées et exportées au C. S. depuis 1896 (en millions de tonnes).

TABLEAU VI.

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Objets d'aliment.	Matières premières.	Objets fabriqués.	Objets d'aliment.	Matières premières.	Objets fabriqués.
	—	—	—	—	—	—
1896	2,897	19,074	649	1,057	5,150	1,068
1901	2,503	23,717	754	1,681	5,142	1,312
1906	3,154	28,311	808	1,392	8,452	1,767
1911	6,470	32,683	1,275	1,262	13,474	2,170
1912	4,659	33,739	1,364	1,367	16,734	2,188

b) *Valeurs.*

Pour les valeurs les statistiques officielles permettent de remonter plus haut.

TABLEAU VII. — **Valeur** (exprimée en millions de francs) **des objets d'alimentation, des matières premières, et des objets fabriqués importés et exportés au Commerce spécial.**

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Objets d'aliment.	Matières premières.	Objets fabriqués.	Objets d'aliment.	Matières premières.	Objets fabriqués.
	—	—	—	—	—	—
1878	1,463	2,146	565	814	662	1,703
1883	1,638	2,397	768	849	751	1,850
1888	1,507	2,021	578	726	813	1,706
1893	1,060	2,228	564	710	784	1,741
1898	1,505	2,348	618	662	932	1,915
1903	961	3,020	818	663	1,175	2,413
1908	934	3,589	1,115	746	1,341	2,962
1912	1,803	4,813	1,614	849	1,944	3,917
1913	1,817	4,945	1,658	839	1,858	4,183

Objets d'alimentation.

Suivant le rendement de nos récoltes on constate de larges fluctuations annuelles aussi bien dans nos importations que dans nos exportations d'objets de cette catégorie, cependant les variations sont moins amples pour nos exportations que pour nos importations. La valeur des objets d'alimentation que nous importons est, en moyenne générale du cinquième de la valeur de l'ensemble de nos importations. Dans nos exportations leur proportion en valeur est moindre, elle est de 13 à 14 p. 0/0 en moyenne.

Matières premières.

Le grand développement des échanges internationaux de matières premières est peut-être la caractéristique la plus remarquable de notre commerce extérieur dans la période d'entre deux guerres.

De 1878 à 1912 elles ont triplé en valeur aux importations, presque triplé aux exportations. De 1896 à 1912 elles ont, en quantité, augmenté de 73 p. 0/0 aux importations, de 227 p. 0/0 aux exporta-

tions. La valeur de nos exportations des matières premières était à celle de nos importations des produits de cette catégorie, en 1898 comme 30.8 est à 100 et en 1912 comme 41.3 est à 100. Nos exportations de ces matières n'étaient en quantité que du quart de nos importations des mêmes matières en 1896, elles s'étaient élevées à la moitié en 1912.

Elles représentaient, comme moyenne générale au cours des dernières années d'avant la guerre, 60 p. 0/0 environ de la valeur de l'ensemble de nos importations, 40 p. 0/0 de la valeur de l'ensemble de nos exportations. Étant donnée la nature de ces produits ils occupent une place prédominante, au point de vue quantité aussi bien aux importations qu'aux exportations : en 1896, 84 p. 0/0 aux importations du C. S., en 1912, 85 p. 0/0; aux exportations 70 p. 0/0 en 1896, 82 p. 0/0 en 1912.

Objets fabriqués.

Que l'on prenne pour point de départ l'année 1878 ou l'année 1893, on constate qu'en 1912 les produits fabriqués *importés* avaient triplé en valeur, en quantité ils ont un peu plus que doublé de 1896 à 1912.

Que l'on prenne les mêmes années on constate que la valeur de nos *exportations* de produits fabriqués n'a pas tout à fait doublé, le progrès est le même pour les quantités de 1896 à 1912.

La valeur des objets fabriqués dans la valeur totale de nos *importations* a tendance à s'élever, de 13 p. 0/0 en 1878, elle n'était que de 14,5 p. 0/0 en 1908, mais elle atteignait 18 p. 0/0 en 1912. Dans nos *exportations* la valeur des objets fabriqués était de 53 p. 0/0 en 1898, elle s'était élevée à 59 p. 0/0 en 1903, et depuis lors a tendance à baisser proportionnellement à cause du développement rapide de la valeur des exportations des matières premières, de 58.5 p. 0/0 encore en 1908 elle est tombée à 54 p. 0/0 en 1912.

La différence entre la valeur des produits fabriqués que nous importons et celles des produits fabriqués que nous exportons n'en fournit pas moins un excédent grandissant entre notre faveur : cet excédent de 1 milliard 138 millions en 1898, de 1 milliard seulement en 1896, a atteint en 1912 2 milliards 300 millions.

Principaux produits importés et exportés.

Si l'on veut prendre une idée à peu près exacte de l'évolution

réelle de notre économie commerciale, industrielle et agricole, rien que par la lecture des statistiques du commerce extérieur, il convient de pousser plus loin l'analyse de ces statistiques.

Cette analyse nous révélera, en effet, des faits économiques d'un très grand intérêt.

A. — *Principaux objets d'alimentation importés.*

TABLEAU VIII. — **Quantités** (exprimées en milliers de tonnes) **des principaux objets d'alimentation importés en France au Commerce spécial.**

	1896	1901	1906	1911
Total de tous objets d'alimentation importés	2,897	2,503	3,154	6,470
Produits alimentaires produits aussi en France.				
Céréales	847	1,089	1,282	3,534
Farineux alimentaires divers	142	189	277	564
Fruits	118	132	167	232
Vins	1,013	426	679	1,067
Sucres	158	100	97	174
	2,278	1,936	2,502	5,571
Produits alimentaires qui ne sont pas produits aussi en France.				
Café	75	84	97	111
Cacao	15	17	23	28
Poivre	2.8	2.8	2.9	3
Thé	0.7	0.8	1.1	1.3
Riz	96	130	191	273
	189.5	234.6	315.0	416.3

Céréales, farineux alimentaires divers, fruits de table, vins divers et sucres, c'est-à-dire les principaux produits alimentaires parmi ceux que la France importe mais qu'elle produit aussi, se présentent en quantités variables suivant l'année, mais tendent à former ensemble, en moyenne générale, près des quatre cinquièmes du total des quantités d'objets alimentaires que nous importons. Les quantités de farineux alimentaires divers et des fruits de table importés suivent une progression régulièrement ascendante. Il en est de même des produits alimentaires que la France importe et qu'elle ne produit pas, dont l'importation dans l'ensemble a plus que doublé de 1896 à 1911. Celle du riz a presque triplé, celle du cacao a presque doublé, celle du café a augmenté de près de 50 p. 0/0. Mais leur part proportionnelle dans l'ensemble des quantités de produits alimentaires importés n'est que de 9 à 10 p. 0/0 dans les années où elle est la plus forte (années 1901, 1906), elle n'était que de 6.5 p. 0/0 en 1896;

la très forte importation de produits alimentaires en 1911 a fait retomber la part proportionnelle des alimentaires d'origine purement exotique à 6.4 p. 0/0.

B. — *Principaux objets d'alimentation exportés.*

TABLEAU IX. — **Quantités** (exprimées en milliers de tonnes) **des principaux objets d'alimentation exportés de France au Commerce spécial.**

	1896	1901	1906	1911
Total de tous les objets d'alim. exportés.	1,057	1,681	1,392	1,262
Farineux alimentaires divers	171	256	257	245
Vins	205	232	242	180
Sucre brut indigène	118	431	117	4
Sucre raffiné	112	191	158	128
Fruits de table	81	141	185	282
Graines et farines	62	65	56	37
Eaux-de-vie	55	59	56	56
Légumes	53	55	78	75

On peut noter comme caractéristiques de ce tableau : la disparition rapide de l'exportation de notre sucre brut indigène (conséquence de la convention de Bruxelles de 1902), la diminution de l'exportation du sucre raffiné, l'état stationnaire de nos exportations d'eaux-de-vie et de spiritueux, de nos farineux, le développement notable de nos exportations de légumes, le très grand développement de nos exportations de fruits de table.

C. — *Principales matières premières importées et exportées.*

Nous répartirons en différentes classes les principales matières premières : combustibles, matières premières de l'industrie métallurgique, matières premières de l'industrie textile, produits oléagineux, matières premières diverses en quantités notables (en milliers de tonnes au C. S.).

Importations.

TABLEAU X. — **Combustibles.**

	1896	1901	1906	1911
Houille sous toutes formes	10,180	13,926	17,114	19,743
Charbons de bois	6	1	5	4

L'importation de la houille a presque triplé de 1877 à 1911, et à peu près doublé depuis 1896. Le développement de l'industrie et des transports pour la fourniture desquels notre extraction nationale de charbon est insuffisante, explique ce développement de nos importations de houille.

TABLEAU XI. — **Matières premières de l'Industrie métallurgique.**

	1896	1901	1906	1911
Soufre	1,115	1,112	1,314	2,679
Minerais de toutes sortes	20,114	19,104	23,654	19,000
Fonte	221	610	455	570
Fer et acier	368	845	805	1,430
Cuivre	469	472	783	1,047
Plomb	805	593	532	697
Étain	85	75	81	84
Zinc	353	312	303	427
Nickel	6	5	7	64
	23,536	23,128	27,934	25,998

Les minerais forment naturellement l'élément le plus important des matières premières de l'industrie métallurgique pour les quantités, mais on remarquera que l'importation des minerais étrangers n'est pas plus élevée en 1911 qu'en 1901, ce qui s'explique par le grand développement de l'extraction des minerais indigènes. L'importation du cuivre, du zinc et du nickel grandit, celle du plomb diminue, celle de l'étain reste stationnaire.

TABLEAU XII. — **Matières premières brutes de l'Industrie textile** (en milliers de quintaux métriques). **Commerce spécial.**

	1896	1901	1906	1911
Laines	2,599	2,567	2,556	2,901
Soies et bourre	110	159	210	204
Jute	692	910	1,159	720
Chanvre	197	242	238	272
Lin	878	641	914	750
Coton	1,622	1,934	2,729	3,190
Végétaux filamenteux non dénommés	145	213	219	301
	6,243	5,879	8,025	8,338

Les trois quarts des quantités du total des matières premières brutes des industries textiles sont formés par le coton et la laine : les importations de coton ont doublé de 1896 à 1911 par une progression constante, celles de la laine n'ont augmenté que de 300,000 quintaux métriques, ce qui est relativement peu.

Les importations de soie et de bourre de soie se sont accrues de 50 p. 0/0 (moyennes comparées de 1896-1901 et de 1906-1911). Celles du lin se sont peu développées, ce qui peut s'expliquer par deux raisons, d'une part à cause de la diminution de l'emploi de ce textile concurrencé par le coton et par certains végétaux filamenteux plus avantageux, telle la ramie qui est comprise parmi les végétaux

filamenteux non dénommés dont l'importation a doublé de 1896 à 1911, et, secondement, par le développement de notre production nationale en lin. Cette dernière cause du faible développement des importations de lin de l'étranger est certainement de moindre importance que la première.

La moyenne des importations des fibres textiles que l'on peut qualifier de viles, jute et chanvre, a passé de 1.000 milliers de quintaux métriques (moyenne des années (1896-1901) à 1,200 milliers de quintaux métriques (moyenne des années 1906-1911). La part du jute est prépondérante.

TABLEAU XIII. — **Oléagineux et résineux.**

	1896	1901	1906	1911
	—	—	—	—
Grains et fruits oléagineux	6,098	6,767	6,936	9,528
Huiles fixes de graines grasses . .	282	429	383	151
Huiles fixes de palmes, arachides, de coco, etc.	166	225	173	196
Résineux exotiques	21	22	27	33
Huiles de pétrole	3,021	898	3,602	5,281
— lourdes	451	631	844	1,265
	10,039	8,972	11,965	16,454

Cette catégorie de produits a augmenté au total de plus de 50 p. 0/0 entre 1896 et 1911. On notera la diminution de l'importation des huiles fixes déjà traitées, et par contre l'augmentation des graines et fruits oléagineux et des huiles lourdes, ce qui prouve le développement en France des industries qui travaillent dans notre pays les matières premières brutes oléagineuses.

TABLEAU XIV. — **Matières premières diverses.**

	1896	1901	1906	1911
	—	—	—	—
Drilles et pâtes de cellulose	1,306	1,898	2,978	4,307
Engrais organiques	534	449	529	494
Bois à construire	12,553	11,798	11,192	14,135
Merrains	1,373	1,889	1,349	857
Bois d'ébénisterie	297	332	470	627
— de teinture.	1,304	660	660	899
Marbres.	414	435	513	544
Matériaux.	12,071	13,996	16,257	22,317
Pierres et terres pour arts et métiers.	3,451	6,078	8,750	12,121
Goudron minéral et brai provenant de la distillation de la houille . . .	1,502	1,494	2,174	2,772
	34,805	39,049	44,872	59,073

S'il est vrai, comme le disait ce maçon député à l'Assemblée Constituante de 1848, que « quand le bâtiment va, tout va », la lecture du précédent tableau démontre les grands progrès économiques de la

France depuis les dernières années du XIXe siècle, puisque le plus grand nombre des matières qui y figurent servent à l'industrie de la construction.

A noter aussi dans le même tableau que les importations de la matière première des papiers grossiers, la pâte de cellulose, ont plus que triplé, que celle des bois d'ébénisterie a plus que doublé, que celle du goudron minéral a presque doublé, mais que malheureusement celle des engrais organiques demeure stationnaire.

TABLEAU XV. — **Exportations des matières premières** (en millions de tonnes).

	1896	1901	1906	1911	1912
Total	5,150	5,142	8,452	13,474	16,734
Minerais de toute sortes	322	328	1,843	6,413	
Fonte, fer, acier	302	225	466	503	
Pierres-terres	312	405	528	512	
Matériaux	887	1,037	1,375	1,502	
Houille	1,110	913	1,333	1,649	
Bois à construire	373	173	263	286	
Autres bois	571	809	936	879	
Tourteaux	90	58	141	222	
	3,833	3,890	6,885	11,966	

Nos exportations de matières premières ont plus que triplé de 1896 à 1912, elles ont augmenté de 160 p. 0/0 si on prend pour point de comparaison 1911 par rapport à 1896.

A noter l'immense accroissement de l'exportation des minerais qui ne figuraient qu'au cinquième rang en 1896 et ne représentaient que 6 p. 0/0 des quantités de matières premières exportées par la France en cette année, qui sont au premier à partir de 1906, et forment près de la moitié de nos exportations des matières premières en 1911. Il convient de souligner aussi le développement considérable de nos exportations de fonte, de fer, d'acier et de tourteaux, qui prouve le développement de notre industrie métallurgique et de notre industrie oléagineuse.

D. — *Principaux objets fabriqués importés et exportés.*

Pour prendre une juste idée du développement du commerce extérieur des objets fabriqués, l'indication des quantités est insuffisante, celle des valeurs est également nécessaire pour la plupart d'entre eux.

Importations.

Nous rappelons que l'importation des objets fabriqués a presque doublé en quantité de 1896 à 1910 et presque doublé en valeur de 1893 à 1912.

TABLEAU XVI. — **Produits fabriqués de la métallurgie.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités[1].	Valeurs[2].	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Machines et mécaniques.	53	62	102	120	121	162	207	286
Outils, ouvrages en métaux	20	26	31	34	40	48	65	77
Carrosserie, wagonnerie.	1.3	8	5.5	9	5.1	20	30	34
	74.3	96	138.5	163	1991	230.	302	397

L'importation des produits métallurgique finies a donc plus que quadruplé en quantité et en valeur.

Celle des machines et mécaniques a presque quadruplé en quantité et un peu moins que quintuplé en valeur.

Celle des outils et ouvrages en métaux n'a que triplé; tandis que celle de la carrosserie et de la wagonnerie qui s'est accrue en quantité presque dans la proportion de 1 à 20 n'a, en valeur, fait que quadrupler.

TABLEAU XVII. — **Fils et tissus.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs	Quantités.	Valeurs.
			Fils.					
Total des fils . .	10.7	48.2	8.3	38.4	6	42.5	6.1	50.5
Fils de lin, chanvre réunis . . .	1.5	9	0.8	5	0.7	6	0.7	8.3
Fils de jute . . .	0.9	0.6					0.3	0.3
— de coton. . .	4,7	14	6.3	17	2.5	14	3.1	27
— de laine . . .	2.7	15	0.1	6.8	1.8	11.8	1.1	6.7
— de poils de chèvre.	0.7	5.9	0.9	5.9	0.8	5.5	0.7	4.9
Fils de soie . . .	0.2	3.7	0.2	3.7	0 2	5.2	0.2	4.3
			Tissus.					
Total des tissus .	14.3	144.4	12.5	165.4	13.2	159.7	46.8	179.2
Tissus de lin, chanvre réunis.	2.4	9	2.3	9.5	3.5	8.3	4.4	9.1
Tissus de jute . .	1.1	1.3	0.5	0.5	0.6	0.7	32 3	15
— de soie . .	0.8	50.3	1.2	71	0.8	44	0.9	50
— de poils. .	0 2	1.8	0.2	1.4	0.4	2.7	0.5	4.1
— de laine. .	5.2	45	4.2	37	4	41	4.2	44
— de coton .	4.6	37	4.1	46	4	63	4.5	37
Total fils et tissus	25	192.6	20.8	203.8	19.2	202.2	52.9	229.7

La quantité des *fils* de textiles importés a diminué de plus d'un tiers de 1896 à 1911, mais comme la valeur moyenne de l'unité s'est

1. En millions de tonnes.
2. En millions de francs.

plutôt élevée et que les fils de soie — les plus chers des fils textiles — n'ont pas fléchi en quantité, la valeur totale des fils importés s'est accrue de plus de 2 millions. A eux seuls les fils de coton figurent en 1911 pour plus de la moitié des quantités et des valeurs de l'ensemble des fils importés; ils ne figuraient en 1896 que pour moins de la moitié des quantités et que pour sensiblement moins du tiers des valeurs.

La quantité des *tissus* importés a plus que triplé, mais leur valeur ne s'est accrue que de 24 p. 100, parce que la progression des quantités n'a guère porté que sur un tissu grossier de faible valeur unitaire, le tissu de jute. Les tissus (valeur) se suivent dans l'ordre suivant, cotonnades, soieries, lainages.

A noter : 1° pour les cotonnades, les quantités importées restent stationnaires mais la valeur s'accroît ; 2° pour les soieries, quantités et valeurs stationnaires ; 3° pour les lainages, quantités décroissantes, valeur stationnaire ; 4° tissus de poils, accroissement des quantités et des valeurs, des valeurs plus que des quantités ; 5° tissus de lin, chanvre, ramie, quantités croissantes, valeurs stationnaires ; 6° tissus de jute, accroissement des quantités dans la proportion de 1 à 64, accroissement des valeurs dans la proportion de 1 à 21.

TABLEAU XVIII. — **Importation des produits chimiques considérés par les statistiques officielles françaises comme objets fabriqués.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Potasse et soude .	2.8	0.9	3.7	1.3	2.8	1.1	6.1	2.1
Nitrate de potasse.	2.6	1	0.7	0.3	0.6	0.3	0.1	0.08
Superphosphate et engrais chimiques.	185	13	165	9	137	9	183	9
Prod. dérivés du goudron de houille .	29.9	9	34	9	37	13	111	21
Autres produits chimiques	137	43	139	44	191	65	275	99
Teintures dérivées du goudron de houille	1.1	6	1.1	5	1.5	7	1.9	6.7
	358.4	72.9	343.5	68.6	369.9	95.4	577.1	137.8

L'augmentation des produits chimiques fabriqués a été de 1896 à 1911 de 61 p. 0/0 en quantités, de 88 p. 0/0 en valeur. A noter comme caractéristique principale que l'importation des produits de houille — autres que les teintures — a plus que triplé en quantité

et que celle de l'ensemble des produits chimiques non dénommés a doublé en quantité et plus que doublé en valeur.

TABLEAU XIX. — **Importation des poteries communes, porcelaines, faïences, verres et cristaux.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Poteries et faïences.	58	14	67	17	66	17	129	34
Porcelaine	1.2	4.9	1.5	5	2.3	8	3.2	12
Verres et cristaux .	24	15	27	16	27	19	33	28
	83.2	33.9	95.5	38	95.3	44	165.2	74

Les importations de l'ensemble de ces trois sortes de produits ont doublé en quantité et un peu plus que doublé en valeur.

TABLEAU XX. — **Importation des peaux préparées et ouvrages en peau ou en cuir.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Peaux préparées	4.5	24	5.2	31	7.7	59	7.4	59
Ouvrages en peaux. . . .	0.4	8	0.4	9	1	22	1.6	29
	4.9	32	5.6	40	8.7	81	9	88

L'importation des ouvrages en peau ou en cuir est relativement plus grande que celle peaux préparées, matière première des industries dont le précédent article est le produit fini.

TABLEAU XXI. — **Importation d'objets fabriqués de l'industrie du vêtement, d'articles de luxe et autres objets divers.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Nattes, chapeaux de paille . .	3.4	12	3.7	19	4.5	25	6.3	16
Pièces de lingerie et vêtements.	0.20	3.7	0.20	5.7	0.28	7	0.42	9
Orfèvrerie, bijouterie.	0.16	13	0.26	18	0.30	26	0.49	82
Horlogerie	0.29	10	0.47	17	0.44	18	0.57	31
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha.	1.1	10	1.6	16	2.5	28	3.7	63
Tabletterie, bimbeloterie . . .	1.4	8.6	1.6	12	2.2	17	2.7	23
	6.55	57.3	7.82	87.7	10.22	121	14.18	224

Donc :	Augmentation en quantités.	Augmentation en valeurs.
1° Nattes, chapeaux de paille .	Moins que doublé.	Un tiers.
2° Lingerie, vêtements	Plus que double.	Un peu moins que triplé.
3° Orfèvrerie, bijouterie . . .	Triple.	Plus que sextuple.
4° Horlogerie	Doublé.	Triplé.
5° Objets en caoutchouc . . .	Plus que triple.	Plus que sextuplé.
6° Tabletterie, bimbeloterie .	Presque double.	Presque triple.

Exportations des produits fabriqués.

Nous rappelons que l'exportation française d'objets fabriqués a un peu plus que doublé en quantité de 1896 à 1911, un peu moins que doublé en valeur de 1893 à 1912.

TABLEAU XXII. — **Produits de la métallurgie et de la quincaillerie considérés comme objets fabriqués.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
	—	—	—	—	—	—	—	—
Machines mécaniques . . .	34	46	40	55	60	82	75	113
Outils et ouvrages en métal.	79	85	95	94	130	114	122	106
Carrosserie	3.7	11	7	28	25	158	31	185
Coutellerie	0.5	4	0.7	4.8	0.8	6.8	1	8
Armes.	0.3	3	0.9	4.8	2	14.9	1	5.7
	117.5	149	143.6	186.6	217.8	375.7	230	417.7

L'exportation des produits métallurgiques sous forme d'objets fabriqués a presque doublé en quantité de 1896 à 1911 et un peu moins que triplé en valeur.

	Augmentation en quantités.	Augmentation en valeurs.
	—	—
Machines et mécanique. .	Plus que doublé.	Plus que doublé.
Outils et ouvrages	50 p. 0/0.	25 p. 0/0.
Carrosserie	De 1 à 8 et demi.	De 1 à 17.
Coutellerie.	Doublé.	Doublé.
Armes.	Plus que triplé.	Presque doublé.

TABLEAU XXIII. — **Exportation française des fils et tissus.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
	—	—	—	—	—	—	—	—
			Fils.					
Fils de soie.	0.48	6	0.70	9	0.97	15	1.3	21.9
— de laine	5.8	29	5	24	8.4	53	11.8	75
— de coton	1.1	3	1.3	3.9	6	18	4.6	14
— de lin, chanvre réunis	2.8	6	5.7	13.9	12.8	38	10.5	37
Fils de jute.	2.5	2	3.4	2.9	5	6	3.6	3
	12.68	46	16.1	53.7	33.17	130	31.8	150.9
			Tissus.					
Tissus de soie. . . .	4.2	246	4.5	266	5.1	307	4.8	291
— de laine . . .	31.9	294	25.6	213	24.7	223	20.8	190
— de coton. . .	28.6	131	36.6	176	43.5	306	48.3	334
— de lin, etc. .	1.6	7	3.5	13	2.6	12	3.8	21
— de jute. . . .	5.6	4.5	10.6	7.8	11.3	13	15.4	13
	71.9	682.5	80.8	675.8	87.2	861	93.1	849
Total des fils et tissus.	84.5	728.5	96.9	729.5	120.3	991	124.9	999.9

Les tissus l'emportent de beaucoup sur les fils dans notre exportation, les fils ne représentant en 1911 que 15 p. 0/0 de la valeur des fils et tissus réunis, mais ils représentent le quart des quantités.

D'ailleurs le progrès des fils est considérable, ils ont presque triplé en quantité plus que triplé en valeur, alors que celui des tissus est beaucoup moindre, ils ne se sont accrus que d'environ un tiers en quantité, et d'un peu moins d'un quart en valeur.

	Augmentation en quantités.	Augmentation en valeurs.
Fils de soie	170 p. 0/0.	265 p. 0/0.
— de laine.	Doublé.	158 p. 0/0.
— de coton	Plus que quadruplé.	Presque quintuplé.
— de lin, réunis . .	Plus que triplé.	Sextuplé.
— de jute	Moins de 50 p. 0/0.	50 p. 0/0.

Donc augmentations inégales, mais augmentations et toujours notables pour tous les fils.

	Augmentation ou diminution en quantités.	Augmentation ou diminution en valeurs.
Tissus de soie	Augmentation de 1/7.	Augment. d'environ 1/5.
— de laine. . . .	Diminution d'un tiers.	Diminution d'un tiers.
— de coton . . .	Augment. de plus de 70 p. 0/0.	Augment. de 150 p. 0/0.
— de lin, réunis.	Plus que doublé.	Triplé.
— de jute	Triplé.	Triplé.

La décadence de notre exportation de lainages est évidemment fort regrettable, mais cette décadence ainsi que le faible accroissement de nos exportations de soies sous la rubrique tissus de soie, peuvent en partie s'expliquer et se trouver compensés par l'accroissement de nos exportations des « confections pour hommes et pour femmes » et l'accroissement de l'exportation des colis postaux contenant des tissus de soie et de bourre de soie relevés séparément.

A noter le grand développement de nos exportations de fils et de tissus de coton, malheureusement sur notre marché colonial uniquement.

TABLEAU XXIV. — **Exportation des pièces de lingerie cousues, confections pour hommes, confections pour femmes.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Pièces de lingerie	1.3	31	1.6	24	1.9	33	1.6	37
Confections pour hommes.	1.6	15	1.7	19	1.9	17	2.9	20
— femmes .	0.6	51	0.7	83	1.0	89	1.6	132
	3.5	97	4.0	126	4.8	139	5.1	189

Augmentation en quantité comme en valeur de l'ensemble de ces trois sortes de produits fabriqués et de chacun d'eux, mais augmentation très forte seulement des confections pour femmes.

TABLEAU XXV. — **Exportation des produits chimiques, teintures, engrais chimiques, couleurs, acide stéarique et médicaments.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Médicaments	5.4	14.9	5.7	15.8	7.7	21	10.2	28
Acide stéarique, bougie.	4.3	4	4.5	4.3	4.9	5.6	4.5	4
Couleurs	31	9.9	37	10.9	40	16	56	21.9
Extrait de bois de teinture	16	17	14.8	11.3	15	11.5	8.3	6.7
Teinture de goudron	0.7	2.2	0.4	0.9	0.7	1.3	0.7	1.4
Superphosphates	84	7	189	11	404	29	542	45
Autres produits chimiques	298	45	353	55	408	68	508	104
Total	439.4	100.0	604.4	109.2	880.3	152.4	1,129.7	211.0

Dans l'ensemble les différents articles du tableau précédent ont presque triplé en quantité dans nos exportations et plus que doublé en valeur.

	Augmentation ou diminution en quantité.	Augmentation ou diminution en valeur.
Médicaments	Doublé.	Doublé.
Acide stéarique, bougies	Stationnaire.	Stationnaire.
Couleurs	Presque doublé.	Plus que doublé.
Extraits de bois de teinture.	Diminué de moitié.	Diminué des 2/3.
Teinture de goudron	Stationnaire.	Diminué d'un tiers.
Superphosphates	Quintuplé.	Plus que sextuplé.
Autres produits chimiques..	Accroissement dans la proportion de 3 à 5.	Plus que doublé.

TABLEAU XXVI. — **Exportation des faïences, porcelaines, flacons, verres et cristaux.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Faïences et porcelaines	15.5	16.9	16.5	19.7	22.2	26.3	24	24.1
Glaces	4.9	3.3	6.4	5.2	5.7	4.3	2.2	1.9
Verres, cristaux	108	26.5	122	39	134	43.8	144	45.7
	128.4	46.4	144.9	63.9	161.9	74.4	170.2	71.7

	Augmentation ou diminution en quantité.	Augmentation ou diminution en valeur.
Ensemble	+ 25 p. 0/0.	+ 54 p. 0/0.
Faïences et porcelaines	+ 55 —	+ 41 —
Glaces	— 26.5 —	— 35 —
Verres et cristaux	+ un tiers.	+ 75 —

TABLEAU XXVII. — **Exportation des peaux préparées et ouvrages en peau et cuir.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
	—	—	—	—	—	—	—	—
Peaux préparées	9.7	83	10.6	109	10.8	122	13.5	132
Ouvrages en peaux, cuirs..	3.9	82	3.3	67	3.6	89	3.8	75

Notre exportation de peaux préparées a augmenté en quantités de 40 p. 0/0, en valeur de 59 p. 0/0, cependant que celle des ouvrages en peau et en cuir demeure stationnaire avec tendance à diminution, surtout en valeur.

TABLEAU XXVIII. — **Exportation des objets fabriqués, des modes, des articles de luxe.**

	1896		1901		1906		1911	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
	—	—	—	—	—	—	—	—
Modes, fleurs artificielles	4.7	68.9	5.4	129	5.6	124	3.6	87
Nattes, chapeaux paille.	1	9.1	1	8.9	1.2	10.6	1.7	16.3
Chapeaux feutre, laine, soie	0.5	1.5	0.2	1.9	0.5	2.2	0.6	2.7
Orfèvrerie	0.2	25	0.3	38	0.4	41	0.3	72
Horlogerie	1.6	18	1.6	21	1.6	22	1.4	27
Parfumerie.	3.4	12	4	14	7.7	19	9.8	25
	11.4	134.5	12.5	212.8	17.0	218.8	17.4	230.0

	Augmentation ou diminution en quantité.	Augmentation ou diminution en valeur.
	—	—
Modes, fleurs artificielles	Très irrégulières.	Très irrégulières.
Nattes, chapeaux paille	Environ 2/3 en plus.	Environ 2/3 en plus.
Chapeaux feutre, soie.	Légère augmentation.	2/3 en plus environ.
Bijouterie, orfèvrerie	50 p. 0/0.	Presque 100 p. 0/0.
Horlogerie	Légère diminution.	+ 50 p. 0/0.
Parfumerie	Presque triplé.	Doublé.

II. — Répartition géographique de notre commerce extérieur.

Nous allons maintenant examiner la répartition de notre commerce extérieur, au point de vue géographique, entre les divers continents d'abord, et entre les divers pays, en comparant entre elles diverses années ou périodes quinquennales, choisies dans l'entre deux guerres. Ces comparaisons nous permettront de nous rendre compte de l'orientation de ce commerce, de la manière dont il évolue.

TABLEAU XXIX. — **Répartition par continents** (Commerce spécial) en millions de francs.

	1877	P. 0/0.	1890	P. 0/0.	1901	P. 0/0.	1911	P. 0/0.
Importations :								
Total	3,670		4,437		4,369		8,035	
Europe	2,453	66	2,728	61.3	2,362	53.5	4,190	51.2
Amérique	686	18,5	940	20.3	1,059	23.2	1,715	21.2
Asie.	277	7,3	502	11.3	520	11.6	940	11.7
Afrique	238	6.2	364	8.1	345	8	825	10
Océanie	6	0.16	77	1.7	83	1.9	365	4.4
Exportations :								
Total	3,436		3,753		4,013		5,998	
Europe	2,636	76.4	2,688	70.3	2,931	72.5	4,199	70
Amérique	566	16.3	721	19.2	528	12.5	838	13.3
Asie.	27	0.78	42	1.1	113	2.7	149	2.5
Afrique	200	5.8	291	7.7	426	10.4	793	13
Océanie	7	0.20	11	0.28	15	0.37	19	0.31

La part de l'EUROPE dans notre commerce extérieur spécial quoique s'accroissant d'une manière absolue plus que celle de n'importe laquelle des autres parties du monde, s'accroît proportionnellement moins cependant : en 1877 les deux tiers environ de nos importations (valeur) venaient d'Europe, et en 1911 un peu plus de la moitié seulement.

En 1877 plus des trois quarts de nos exportations étaient à destination (tout au moins immédiate) de l'Europe, treize ans plus tard l'Europe n'en recevait plus que les sept dixièmes et en 1911 la même proportion.

L'AMÉRIQUE vient en seconde ligne : elle nous fournissait 18.5 p. 0/0 de la valeur de nos importations en 1877, 21.2 p. 0/0 en 1911; elle nous achetait, au contraire proportionnellement plus en 1877, 16.3 p. 0/0, qu'en 1911, 13.3 p. 0/0.

L'AFRIQUE, quoique moins peuplée, et, à tout prendre, moins riche économiquement que l'ASIE, est pour nous un meilleur correspondant économique qu'elle. Elle nous vend un peu moins que cette dernière, 6.2 contre 7.3 p. 0/0 en 1877, 10 contre 11.7 p. 0/0 en 1911, mais elle nous achète beaucoup plus, 5.8 contre 0.78 p. 0/0 en 1877, 13 contre 2.5 p. 100 en 1911.

L'OCÉANIE vient en dernier lieu, aux importations, 0.16 p. 0/0 en 1877, 4.4 p. 0/0 en 1911, comme aux exportations, 0.20 p. 0/0 en 1877, 0.31 p. 0/0 en 1911. Il convient, toutefois, de noter le développement relativement énorme de nos achats à l'Océanie, et il

faut ajouter que la nécessité où nous sommes de faire transiter par la voie du Royaume-Uni une bonne partie de nos exportations à destination de cette partie du monde, vu l'insuffisance des lignes de navigation directes qui nous relient à elle, réduit certainement en une forte porportion dans nos statistiques la valeur de nos ventes à l'Océanie qui sont incontestablement beaucoup plus élevées qu'il ne paraît à lire les statistiques officielles françaises. La lecture des statistiques douanières australiennes suffit seule à le prouver.

Si l'on établit la balance commerciale de la France avec les différentes parties du monde pour 1911, on constate : pour l'Europe, l'équilibre; pour l'Amérique que nos achats sont approximativement du double de nos ventes; que pour l'Asie et l'Océanie nos achats l'emportent prodigieusement sur nos ventes; que pour l'Afrique nos achats l'emportent un peu sur nos ventes.

Nous avons inscrit dans les deux tableaux suivants la valeur totale de nos achats et de nos ventes aux pays étrangers qui sont nos principaux correspondants commerciaux.

En 1896 dix pays nous vendaient pour plus de 100 millions chacun, et réunis 67.9 p. 0/0 de nos achats à l'extérieur; en 1911 les pays nous vendant pour au moins 100 millions chacun, étaient au nombre de 15, et réunis nous vendaient 81.8 p. 100 de nos achats à l'extérieur. En somme nous tirons les trois quarts de nos importations de dix pays.

Voici d'ailleurs, par ordre d'importance décroissante, nos principaux fournisseurs en 1896 et en 1911 :

En **1896**.		En **1911**.	
1	Angleterre.	1	Angleterre.
2	États-Unis.	2	Allemagne.
3	Allemagne.	3	Etats-Unis.
4	Espagne.	4	Belgique.
5	Belgique.	5	Russie.
6	Argentine.	6	Algérie.
7	Algérie.	7	Indes anglaises.
8	Russie.	8	Argentine.
9	Indes anglaises.	9	Australie.
10	Italie	10	Espagne.
		11	Chine.
		12	Italie.
		13	Brésil.
		14	Suisse.
		15	Indo-Chine.

En 1896 sept pays nous achetaient chacun pour plus de 100 millions, et réunis 79.6 p. 0/0 de nos ventes au dehors; en 1911 les pays nous achetant pour plus de 100 millions étaient au nombre de 9, et réunis nous achetaient 80.4 p. 0/0 de nos ventes au dehors. En somme nous vendons les trois quarts de nos exportations à huit pays.

Voici d'ailleurs, par ordre décroissant d'importance nos principaux acheteurs en 1896 et en 1911 :

En 1896.		En 1911.	
1	Angleterre.	1	Angleterre.
2	Belgique.	2	Belgique.
3	Allemagne.	3	Allemagne.
4	États-Unis.	4	Algérie.
5	Algérie.	5	Suisse.
6	Suisse.	6	États-Unis.
7	Italie.	7	Italie.
		8	Argentine.
		9	Espagne.

On voit donc qu'en dehors de nos voisins immédiats, nos principaux fournisseurs sont : un pays d'Europe, la Russie, trois pays d'Asie, les Indes anglaises, la Chine et notre Indo-Chine, dans l'Amérique du Nord, les États-Unis, dans l'Amérique du Sud l'Argentine et le Brésil, et en Océanie l'Australie. Nous tirons donc nos importations de toutes les parties du monde.

Nos exportations sont plus concentrées, tout au moins si l'on considère leur destination immédiate, car il est certain que plusieurs des pays qui nous environnent réexpédient vers d'autres pays, les uns par voie maritime, les autres par voie ferrée, ou en partie par mer et en partie par terre, une certaine proportion des marchandises que les statistiques douanières portent à leur débit. Les exportations de ces pays vers la France comprennent aussi d'ailleurs, dans une proportion qui ne peut être dégagée avec certitude, des marchandises originaires de pays tiers qui ne font que transiter par ces pays avant d'atteindre la France où elles seront livrées à la consommation. C'est là un fait qu'il ne faut pas oublier, et qui tient, en partie à notre situation géographique, en partie à l'insuffisance de nos lignes maritimes.

TABLEAU XXX. — **Principaux pays de provenance des marchandises dans notre commerce spécial** (valeur en millions de francs.)

	1896	1901	1906	1911
Total	3,798	4,369	5,627	8,065
Pays d'Europe :				
Angleterre	511	602	750	988
Allemagne	307	401	583	979
Espagne	287	156	171	230
Belgique	282	357	377	542
Russie	180	215	302	443
Italie	126	140	181	190
Suisse		102	109	140
Pays d'Amérique :				
États-Unis	313	457	587	826
Argentine	212	254	281	353
Brésil	89	70	124	146
Chili	57	63	76	96
Possessions anglaises en Amérique	16	20	22	23
Pays d'Asie :				
Indes anglaises	167	191	300	360
Chine	79	171	178	230
Japon	62	77	79	94
Indo-Chine	16	32	59	109
Pays d'Afrique :				
Algérie	197	198	243	425
Égypte	29	32	67	77
Tunisie	25	22	56	79
Océanie :				
Indes hollandaises	18	22	43	78
Australie	77	64	150	340

TABLEAU XXXI. — **Principaux pays de destination des marchandises de notre Commerce spécial.**

	1896	1901	1906	1911
Total	3,400	4,012	5,265	6,066
Pays d'Europe :				
Angleterre	1,033	1,200	1,298	1,219
Allemagne	339	443	640	794
Espagne	100	121	130	135
Belgique	501	562	803	1,024
Italie	115	153	247	277
Suisse	179	216	308	394
Pays d'Amérique :				
États-Unis	224	253	402	379
Brésil	68	38	54	78
Argentine	56	51	113	170
Chili	20	17	28	36
Mexique	22	25	35	36
Pays d'Asie :				
Indes anglaises	12	20	21	42
Japon	19	5	8	15
Indo-Chine	23	74	60	66
Chine			28	14

Pays d'Afrique :				
Algérie	217	259	355	490
Égypte	21	25	62	59
Tunisie	22	40	69	90
Océanie :				
Australie	5	6	7	11

Nous ne pouvons nous contenter d'indiquer la valeur du total de nos achats et de nos ventes à nos différents correspondants commerciaux, il faut pour avoir une idée plus précise de nos relations commerciales avec l'étranger savoir quel genre de produits nous achetons ou nous vendons à nos différents correspondants commerciaux ; objets d'alimentation, matières premières de l'industrie, objets fabriqués. Nous comparerons dans ce but la valeur moyenne annuelle de ces trois catégories de produits pendant deux périodes quinquennales, la période 1882-1886 avec la période 1907-1911.

Examinons en premier lieu les importations.

TABLEAU XXXII. — **Nous importons (moyenne annuelle par période quinquennale de 1882-1886, 1907-1911) des pays suivants** (valeur en millions de francs) :

	1882-1886			1907-1911		
	Objets alimentaires.	Matières premières.	Objets fabriqués.	Objets alimentaires.	Matières premières.	Objets fabriqués.
	—	—	—	—	—	—
Russie	93	111	1.1	67	237	10.5
Suède	6.1	51.5	1.8	1.4	69	2.3
Norvège	0.3	21	4.6	0.4	28	0.6
Danemark	0.3	1.7	0.1	0.9	0.9	0.5
Angleterre	37	305	278	28	531	335
Allemagne	100	155	157	43	247	458
Hollande	17.5	17.9	4.7	67	25	14
Belgique	89	27.7	90	49	274	134
Suisse	24.5	40	52	22	21	83
Portugal	32	4.2	2	4	5	1.3
Espagne	300	51	8.3	59	97	28
Autriche-Hongrie	47	59	13.3	12	45	23
Italie	170	148	26	33	120	26
Grèce	31	3.3	0.1	7.7	7.5	0.4
Roumanie	17	5.2	—	55	27	0.4
Turquie	70	55	3.7	26	68	7
Egypte	8.3	21	0.2	2	68	1.1
Maroc	1.5	10	—			
Indes hollandaises	25	5.3	0.5	4	51	4
Indes anglaises	56	155	4.8	23	306	3.1
Chine	1.4	80	6.8	3.2	165	27
Japon	0.7	35	2.1	0.7	75	12
Australie	12	5.9	—	19.6	191	0.5
Mexique	0.7	4.9	—	3.2	21	0.4
Etats-Unis	123	191	3.9	41	530	65
Colombie	6	7	—	2.3	3.2	—

	1882-1886			1907-1911		
	Objets alimentaires.	Matières premières.	Objets fabriqués.	Objets alimentaires.	Matières premières.	Objets fabriqués.
	—	—	—	—	—	—
Amérique centrale . .	0.4	2.8	—	3.5	0.4	—
Brésil	31.7	20	—	74	60	0.2
Vénézuéla	14.6	1.5	—	13	3.4	—
Uruguay	6.3	26	—	0.3	60	—
Argentine	17	178	0.1	40	258	2.5
Pérou	—	9.2	17	—	15	—
Chili.	1.6	16	1.7	0.2	88	2
Haïti et St-Domingue.	20	11.5	—	27.5	3.9	—
Cuba et Porto-Rico . .	7.5	2.8	1.9	2.8	2.8	2
Total pour tous pays .	1.348.0	2.197.0	685.0	1.271.0	4.117.0	1.259

La valeur moyenne annuelle de nos importations d'*objets d'alimentation* a été pendant la période quinquennale 1882-1886 de 1 milliard 348 millions. Quatre pays nous ont vendu pour au moins 100 millions de ces objets, à savoir :

Espagne	300	États-Unis.	123
Italie	170	Allemagne.	100

Ensemble : 693 millions; soit : 51.5 p. 0/0 du total.

Quatre pays nous ont vendu de 50 à 100 millions :

Russie	93	Turquie	70
Belgique	89	Indes anglaises.	56

Ensemble : 308 millions; soit : 22.4 p. 0/0 du total.

Six pays nous ont vendu de 25 à 50 millions :

Autriche-Hongrie.	47	Brésil	31
Angleterre	37	Grèce	31
Portugal	32	Indes hollandaises	25

Ensemble : 203 millions; soit : 14.9 p. 0/0 du total.

La valeur moyenne annuelle de nos importations d'objets alimentaires n'était plus pendant la période quinquennale 1907-1911 que de 1 milliard 271 millions.

Plus un seul pays ne nous vend pour 100 millions de ces produits ou davantage.

Cinq pays nous vendent de 50 à 100 millions.

Brésil	74	Espagne	59
Russie	67	Roumanie	55
Hollande.	67		

Ensemble : 322 millions; soit : 25.3 p. 0/0 du total.

Huit pays nous vendent de 25 à 50 millions :

Belgique	49	Italie.	33
Allemagne	43	Angleterre	28
États-Unis	41	Haïti, Saint-Domingue . . .	27
Argentine	40	Turquie	26

Ensemble : 287 millions; soit : 21.8 p. 0/0.

La comparaison des deux tableaux précédents est des plus instructives. Dans la période 1882-1886, les pays qui nous fournissaient pour au moins 25 millions chacun d'objets alimentaires, nous vendaient ensemble presque les neuf dixièmes des objets alimentaires que nous achetions à l'étranger; dans la période 1907-1911 nous ne tirions pas même la moitié de la valeur totale de nos importations d'objets d'alimentation des pays qui nous vendaient pour au moins 25 millions chacun de cette sorte d'objets.

Cela prouve d'abord que nous dépendons de moins en moins de quelques fournisseurs privilégiés seulement, pour notre approvisionnement en denrées alimentaires, et c'est là un heureux phénomène économique.

Comparons maintenant les valeurs pour lesquelles nous étions débiteurs de chacun de nos principaux fournisseurs de denrées alimentaires pendant chacune des deux périodes.

Dans la période 1882-1886 nous avons payé en moyenne annuelle 300 millions à l'Espagne, 170 à l'Italie, 70 à la Turquie, 32 au Portugal, 31 à la Grèce, au total 603 millions, à ces cinq pays réunis. Nous ne leur avons versé comme valeur moyenne annuelle pour la fourniture de produits alimentaires pendant la période 1907-1911 que 130 millions en chiffres ronds, à savoir : à l'Espagne 59, à l'Italie 33, à la Turquie 26, à la Grèce 7.7, au Portugal 4; la raison en est que la crise phylloxérique dans toute son intensité dans la période 1882-1886 a été surmontée et que nous n'achetons plus à l'étranger de vins communs que pour des sommes très faibles. Des cinq pays susnommés nous ne faisons plus venir principalement que des vins fins du cru, des fruits secs, et nous ne leur achetons que peu de produits alimentaires que notre sol peut produire. Considérons les pays susceptibles de nous fournir du blé quand notre récolte nationale ne suffit pas à notre consommation : dans la période 1882-1886 nous devions penser avant tout aux États-Unis, à la Russie et aux Indes anglaises; la Roumanie et l'Argentine ont pu, dans la période 1907-1911, contribuer largement à nous approvisionner de cette céréale indispensable à notre alimentation. La valeur moyenne annuelle de nos importations de *matières premières* de l'industrie a été dans la période 1882-1886 de 2 milliards 197 millions. Huit pays nous ont vendu pour au moins 100 millions, chacun, de ces objets :

Angleterre	305	Allemagne	151
Belgique	277	Indes anglaises	155
États-Unis	191	Italie	148
Argentine	178	Russie	111

Ensemble : 1,520 millions; soit : 69.4 p. 0/0 du total.

Cinq pays nous ont vendu de 50 à 100 millions :

Chine	80	Suède	51
Autriche-Hongrie	59	Espagne	51
Turquie	55		

Ensemble : 296 millions; soit : 13.4 p. 0/0.

Trois pays nous ont vendu de 25 à 50 millions :

Suisse	40	Uruguay	26
Japon	35		

Ensemble : 101 millions; soit : 4.5 p. 0/0.

La valeur moyenne annuelle de nos importations de matières premières, s'est élevée à 4 milliards 117 millions dans la période 1907-1911, elle avait donc presque doublé.

Dix pays nous vendaient pour au moins 100 millions :

Angleterre	531	Allemagne	247
États-Unis	530	Russie	237
Indes anglaises	306	Australie	191
Belgique	274	Chine	165
Argentine	258	Italie	120

Ensemble : 2,859 millions; soit 69.3 p. 0/0.

Neuf pays nous vendaient de 50 à 100 millions :

Espagne	97	Égypte	68
Chili	88	Brésil	60
Japon	75	Uruguay	60
Suède	69	Indes hollandaises	54
Turquie	68		

Ensemble : 636 millions; soit 15.4 p. 0/0.

Quatre pays nous vendaient de 25 à 50 millions :

Autriche-Hongrie	45	Roumanie	27
Norvège	28	Hollande	25

Ensemble : 125 millions; soit 3 p. 0/0.

Les pays qui nous vendaient pour au moins 25 millions chacun de matières premières sont passés du nombre de 16 à celui de 23 de la période 1882-1886 à la période 1907-1911, et dans chacune des deux périodes ils nous vendaient un pourcentage à peu près identique du total des matières premières dont nous nous fournissons à l'étranger, un peu moins des neuf dixièmes; mais, si la plupart d'entre eux ont réalisé des progrès, ils n'en ont pas réalisé d'égaux, certains sont restés stationnaires ou presque, d'autres, enfin, nous fournissaient moins de matières premières dans la seconde période

que dans la première, et parmi ces derniers on note certains reculs considérables.

Ont réalisé des progrès :

Angleterre	77 p. 0/0.	Japon	114 p. 0/0.
États-Unis	126 —	Uruguay	130 —
Argentine	47 —	Australie	3,000
Allemagne	60 —	Indes hollandaises	1,000 —
Indes anglaises	100 —	Egypte	224 —
Russie	109 —	Brésil	200 —
Chine	100 —	Chili	450 —
Turquie	23 —	Norvège	33 —
Suède	35 —	Roumanie	440 —
Espagne	90 —	Hollande	42 —

Peut être considérée comme stationnaire : la Belgique.

Ont rétrogradé :

Italie	23 p. 0/0.	Suisse	47 p. 0/0.
Autriche-Hongrie	15 —		

Notre importation d'*objets fabriqués* ne se montait comme valeur moyenne annuelle qu'à 685 millions dans la période 1882-1886, et nous tirions presque tout d'un très petit nombre de pays, presque tous européens et presque tous nos voisins, à savoir :

Angleterre	278	Suisse	52
Allemagne	157	Italie	26
Belgique	90		

Ensemble : 603 millions; soit : 88.4 p. 0/0.

Dans la période 1907-1911 notre importation d'objets fabriqués avait passé à 1 milliard 280 millions, soit une augmentation de 87 p. 0/0.

Trois pays figuraient avec chacun au moins 100 millions :

Allemagne	458	Belgique	134
Angleterre	335		

Ensemble : 927 millions; soit : 72.4 p. 0/0.

Deux avec une valeur de 50 à 100 millions :

Suisse	83	États-Unis	65

Ensemble : 145 millions; soit : 11.3 p. 0/0.

Quatre avec une valeur de 25 à 50 millions.

Espagne	28	Italie	29
Chine	27	Autriche-Hongrie	23

Ensemble : 104 millions; soit : 8.1 p. 0/0.

Nous tirons donc plus des neuf dixièmes des objets fabriqués que nous importons des neuf pays qui nous vendent chacun pour plus de 25 millions de ces objets.

La valeur des objets fabriqués que nous importions d'Allemagne s'est accrue dans la proportion de 200 p. 0/0 de la première à la seconde période, et cette puissance était passée du second au premier rang de nos fournisseurs de cette catégorie de produits, laissant loin derrière elle l'Angleterre. Cette dernière nous vendait cependant des objets fabriqués dans la période 1907-1911 pour une valeur plus grande que dans la période 1882-1886, mais l'accroissement des valeurs n'était guère plus du dixième de celui de l'Allemagne, soit seulement 22 p. 0/0. La Belgique avait réalisé une plus value de 44 p. 0/0, la Suisse de 59.6 p. 0/0.

L'Italie était restée stationnaire; mais les États-Unis avaient progressé de 1,500 p. 0/0, l'Espagne de 250 p. 0/0, la Chine de 285, l'Autriche-Hongrie de 22 p. 0/0.

Passons à nos exportations.

TABLEAU XXXIII. — **Nos exportations (moyenne annuelle par période quinquennale de 1882-1886, 1907-1911) des pays suivants (valeur en millions de francs) :**

	1882-1886			1907-1911		
	Objets d'alimentation.	Matières premières.	Objets fabriqués.	Objets d'alimentation.	Matières premières.	Objets fabriqués.
Russie	6.8	4.9	6,2	9.2	31	27
Suède	3.9	1.5	2.4	3.5	5.3	1.7
Norvège	3.9	0.8	1.6	2.3	2.3	2
Danemark	2.4	3.1	1.2	7.1	7.3	5.5
Angleterre	317	122	441	221	244	805
Allemagne	61	112	144	68	307	342
Pays-Bas	16	12	8.4	17	24	23
Belgique	89	177	189	85	415	407
Suisse	45	101	72	63	168	127
Portugal	1	2.2	17	2.2	3.3	20
Espagne	30	46	86	13	46	71
Autriche-Hongrie	0.5	5	16	0.8	11	32
Italie	14	83	86	21	159	113
Grèce	0.7	2.4	11	1.9	2	12
Roumanie	1.9	0.8	3.3	0.6	1.5	7.4
Turquie	7	7	32	6.1	8.8	55
Egypte	4.4	2.5	15	4.3	4.8	47
Maroc	2.2	1.7	0.8			
Indes hollandaises	1.9	—	0.9	0.9	0.1	2.6
Indes anglaises	2.1	1.9	4.2	3.5	3.2	22
Chine	0.9	0.3	1.9	1.3	0.5	13
Japon	0.3	0.2	2.8	0.7	1.1	8.2
Australie	3.7	—	2	0.6	0.7	7.7
Mexique	4.2	0.7	17	5.5	0.8	30
Etats-Unis	23	43	239	27	118	259
Brésil	13	1	46	9.5	4	49
Uruguay	10	0.6	9	5.7	0.7	14
Argentine	36	2,5	67	25	9	103
Pérou	1	0.1	7.1	0.8	0.1	8
Chili	4.9	0.4	17	2.3	1.2	23
Total pour tous pays	798	759	1,782	782	1,660	3,292,0

La valeur moyenne annuelle de notre exportation en *objets d'alimentation* a atteint 798 millions dans la période 1882-1886.

Un pays nous achetait pour plus de 100 millions de ces objets, l'Angleterre, pour 317 millions, soit 39.7 p. 0/0.

Deux pays nous achetaient pour une valeur supérieure à 50 millions mais inférieure à 100 : la Belgique pour 89, l'Allemagne pour 61, ensemble pour 150 millions, soit 18.8 p. 0/0 du total.

Trois pays nous achetaient de 25 à 50 millions d'objets d'alimentation, la Suisse 45, l'Argentine 36, l'Espagne 30, ensemble 111 millions, soit 13.9 p. 0/0.

Ensemble les six pays nous achetant chacun pour 25 millions au moins d'objets d'alimentation, nous prenaient un peu plus des sept dixièmes de la valeur des objets d'alimentation que nous vendons à l'étranger.

Dans la période 1907-1911 la valeur moyenne annuelle de notre exportation d'objets d'alimentation avait un peu baissé, elle n'était plus que de 782 millions. Le nombre des pays qui nous en achetaient pour 25 millions au moins est encore de six, mais ils ne nous prennent plus réunis qu'un peu plus des six dixièmes de la valeur totale de notre exportation d'objets d'alimentation.

Un, l'Angleterre, nous achète pour plus de 100 millions de produits alimentaires, à savoir 221, soit 28 p. 0/0.

Trois nous achètent de 50 à 100 millions : la Belgique 85, l'Allemagne 68, la Suisse 63, ensemble 216 millions, soit 27.3 p. 0/0.

Deux nous achètent de 25 à 50, les États-Unis 27, l'Argentine 25, ensemble 52 millions, soit 6.5 p. 0/0.

Nos acheteurs de moins de 25 millions ne nous achetaient annuellement que pour 220 millions, soit un peu plus de 27 p. 0/0 du total de nos exportations d'objets d'alimentation dans la période 1882-1886, ils nous en achetaient pour 293 millions comme moyenne annuelle dans la période 1907-1911, soit un peu plus de 37 p. 0/0. Il y a donc tendance nettement marquée à une dispersion de plus en plus grande de nos produits alimentaires exportés, et diminution au total de cette branche de notre exportation.

Nos principaux acheteurs des produits alimentaires se répartissent en deux groupes fort nets, d'une part nos voisins immédiats d'Europe, et, d'autre part, les républiques sud-américaines du

versant de l'Atlantique, Argentine, Brésil et Uruguay. Dans le premier groupe, l'Angleterre et l'Espagne nous achètent notablement moins de produits alimentaires dans la seconde période que dans la première, la Belgique un peu moins, l'Allemagne un peu plus, la Suisse et l'Italie beaucoup plus.

Il y a baisse générale pour les pays du second groupe.

La valeur moyenne annuelle de notre exportation de *matières premières* s'élevait à 739 millions dans la période 1882-1886

Quatre pays figuraient avec plus de 100 millions :

Belgique	177	Allemagne	112
Angleterre	122	Suisse	101

Ensemble : 512 millions; soit : 67.4 p. 0/0.

Trois pays figuraient pour une valeur de 50 à 100 millions.

Italie	83	États-Unis	43
Espagne	46		

Ensemble : 172 millions; soit : 22.6 p. 0/0.

Aucun autre pays n'atteignait une valeur de 25 millions.

Nos sept principaux acheteurs de matières premières nous achetaient les neuf dixièmes de nos exportations de matières premières dans la période 1882-1886.

Comparée à la période précédente, celle de 1907-1911 représente une augmentation de 118 p. 0/0 pour notre exportation de matières premières, puisque la valeur moyenne annuelle atteignait 1 milliard 660 millions dans cette seconde période.

Six pays nous achetaient pour plus de 100 millions chacun :

Belgique	415	Suisse	168
Allemagne	307	Italie	150
Angleterre	244	États-Unis	118

Ensemble : 1,402 millions; soit 84.4 p. 0/0.

Un, l'Espagne de 50 à 100 millions : 46; un, la Russie de 25 à 50 : 31.

Ensemble nos huit principaux acheteurs de matières premières nous achetaient un peu moins des neuf dixièmes exactement de notre exportation de cette sorte de produits.

Nos exportations de matières premières se sont accrues à destination de presque tous les pays du monde sans aucune exception. La seule exception à signaler est l'Espagne à destination de laquelle elles sont restées stationnaires.

Les plus fortes augmentations en valeur absolue sont relevées

pour : la Belgique 238 millions, l'Allemagne 195, l'Angleterre 122, les États-Unis 75, la Suisse 67, l'Italie 67, la Russie 26.

Les plus fortes augmentations proportionnelles sont :

Russie	520 p. 0/0.	Angleterre	100 p. 0/0.
États-Unis	174 —	Pays-Bas	100 —
Allemagne	174 —	Italie	80 —
Belgique	134 —		

La valeur moyenne annuelle de nos exportations de *produits fabriqués* était de 1 milliard 782 millions dans la période 1882-1886.

Quatre pays figuraient pour au moins 100 millions chacun :

Angleterre	441	Belgique	189
États-Unis	239	Allemagne	144

Ensemble : 1,013 millions; soit : 56.8 p. 0/0.

Quatre pays de 50 à 100 millions :

Espagne	86	Suisse	72
Italie	86	Argentine	67

Ensemble : 311 millions; soit : 17.4 p. 0/0.

Deux pays de 25 à 50 millions :

Brésil	46	Turquie	32

Ensemble : 78 millions; soit : 4.3 p. 0/0.

Nos dix principaux clients (pour au moins 25 millions chacun) nous achetaient près de huit dixièmes de nos exportations des produits fabriqués.

De cette période à la période 1917-1911 nos ventes de produits fabriqués ont augmenté de 84 p. 0/0, elles atteignaient en valeur annuelle moyenne 3 milliards 242 millions.

Sept pays nous achetaient de ces produits pour au moins 100 millions :

Angleterre	805	Suisse	127
Belgique	407	Italie	113
Allemagne	342	Argentine	103
États-Unis	259		

Ensemble : 2,156 millions; soit : 63.4 p. 0/0.

Deux pays nous achetaient de 50 à 100 millions :

Espagne	71	Turquie	55

Ensemble : 126 millions; soit : 3.8 p. 0/0.

Cinq pays nous achetaient de 25 à 50 millions :

Brésil	49	Mexique	30
Égypte	47	Russie	27
Autriche-Hongrie	32		

Ensemble : 185 millions; soit : 5.6 p. 0/0.

Les quatorze pays nous achetant pour au moins 25 millions d'objets fabriqués nous achetaient ensemble près des trois quarts de la valeur totale des objets fabriqués que nous exportions.

L'Égypte, l'Autriche-Hongrie, le Mexique et la Russie figurent dans la seconde période parmi nos acheteurs de produits fabriqués pour plus de 25 millions chacun, ils ne figuraient pas dans la période 1882-1886 dans cette catégorie supérieure.

Conclusion.

Avons-nous lieu de nous tenir satisfaits du développement et de l'évolution de notre commerce extérieur dans la période de l'entre deux guerres? Tant que nous nous abstenons d'établir une comparaison entre le développement de ce commerce et celui du commerce extérieur des pays étrangers, tant que nous nous contentons de le considérer seul et de comparer l'état dans lequel il se trouvait dans les années qui ont suivi la guerre franco-allemande avec l'état qui était le sien dans les dernières années qui ont précédé la présente guerre mondiale, nous pouvons nous féliciter des progrès qu'il a réalisés : sa valeur avait doublé entre la période 1872-1876 et la période 1907-1911. L'on ne saurait, à moins d'être imbu du plus étroit esprit mercantile, se plaindre du fait que nos importations se sont accrues plus que nos exportations, d'autant que si l'on prend pour point de départ l'année 1890 nos exportations ont triplé en quantité alors que nos importations n'ont que doublé.

Notre agriculture tend à suffire aux besoins de la consommation nationale sauf dans les mauvaises périodes climatériques. Dans l'ensemble nos importations d'objets d'alimentation tendent à la stagnation, il n'y a d'accroissement de ce chef — et cet accroissement est un fait économique heureux — que pour les denrées qui ne peuvent être cultivées en France, tels que le café, le riz, le thé, les fruits des climats tropicaux.

Nous ne saurions nous plaindre de ce que nos importations de matières premières ont plus que doublé puisque c'est la preuve que celles de nos industries qui travaillent ces matières ont doublé d'activité.

Il peut, au premier abord, sembler regrettable que nos importations d'objets fabriqués aient augmenté proportionnellement plus que nos importations de matières premières — nous avons vu que nos importations d'objets fabriqués ont triplé de valeur — mais les augmentations les plus fortes portant sur les machines, mécaniques et les outils en métaux, nous devons considérer ces importations comme bienfaisantes à une époque où notre industrie métallurgique encore dans l'enfance n'était pas à même de les produire. Mais il est indiscutablement tout à fait regrettable que nous ayons laissé envahir notre marché par les produits chimiques allemands sans nous efforcer de nous créer une industrie chimique nationale autonome.

Nos exportations d'objets d'alimentation ont tendance à augmenter légèrement, plus en quantité, d'ailleurs, qu'en valeur, mais pour cette catégorie de produits il y a eu, ainsi que nous l'avons noté plus haut, un changement d'évolution en ce qui concerne les diverses branches.

Nos exportations de matières premières ont triplé et nos exportations d'objets fabriqués ont doublé.

En résumé la France importe principalement des matières premières, cette catégorie représente en valeur les six dixièmes de nos importations, les quatre dixièmes restants se partageant presque également entre les objets fabriqués et les objets d'alimentation. Elle exporte avant tout des objets fabriqués, de 55 à 56 p. 0/0 de la valeur totale de ses exportations ; les matières premières forment 31 p. 0/0 et les objets d'alimentation de 13 à 14 p. 0/0 des exportations.

La comparaison des progrès de notre commerce extérieur avec celui des pays étrangers nous laisse sous une impression moins satisfaisante. Nous occupions au lendemain de la guerre franco-allemande la seconde place, n'étant dépassés que par le Royaume-Uni, mais depuis lors l'Allemagne et les États-Unis nous ayant dépassés, nous avons été rejetés au quatrième rang des grandes puissances commerciales.

La raison est, il faut bien l'avouer, que nous n'avons pas exploité comme nous l'aurions dû au cours du dernier demi-siècle les grandes ressources économiques de notre patrie. Trop routiniers, nous contentant trop facilement de peu, craignant le risque, nous avons, au

point de vue économique, non pas vécu mais vivoté. Mais la guerre est venue qui nous a réveillés de notre torpeur. Une nouvelle ère économique se lève qui paraît devoir être pour notre pays une ère d'immense développement économique. La victoire va nous rendre confiance en nous-mêmes, la nécessité de réparer nos pertes va nous contraindre à agir, à produire plus de richesses. Nous agirons, nous produirons puisque — nos soldats l'ont démontré par leur patience et leur courage — nous voulons vivre.

G. LECARPENTIER.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE « LA FRANCE DE L'EST »

D'APRÈS L'OUVRAGE DE M. P. VIDAL DE LA BLACHE [1]

Les pages qui suivent avaient déjà été envoyées à l'impression quand nous apprîmes la disparition subite de l'illustre géographe auquel elles étaient consacrées : on se serait fait un scrupule d'y retoucher la moindre ligne.

Il ne nous appartient pas de revenir sur ce qui a été si bien exprimé par M. Émile Bourgeois, le collègue de M. Vidal de la Blache à la Sorbonne et à l'École libre des Sciences politiques. Qu'il soit simplement permis à un disciple fervent d'offrir ici en son nom et au nom de ceux qui ont aimé vivre de la pensée du maître incomparable que nous n'entendrons plus, un tribut de regret profond, d'admiration, de gratitude permanente à la mémoire du savant et du penseur qui avait versé une part si féconde et si originale dans le patrimoine de son pays et de l'humanité.

C. R.-M.

« La géographie politique a hésité sur le nom par lequel désigner la région située entre la Meuse et le Rhin et bornée au nord par l'Ardenne. » Au cours des siècles, des dénominations plus ou moins vagues se succèdent et s'effacent graduellement. « Il n'en subsiste que deux personnalités provinciales, douées d'une originalité vivace, Alsace et Lorraine; et par-dessus ces distinctions nécessaires prévaut la communauté de civilisation, qui reléguant au second plan les différences, justifie désormais pour l'histoire et la géographie, le seul nom générique qui convienne à la contrée, celui de France de l'Est[2]. » — En même temps cette région « a de tout temps affirmé son importance comme intermédiaire entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale, deux termes qui à beaucoup d'égards s'opposent[3] ».

Le volume que le rénovateur des études géographiques en France,

1. *La France de l'Est* (*Lorraine-Alsace*), par P. Vidal de la Blache, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris. 1 vol. in-8, avec 2 cartes hors texte, librairie Armand Colin, Paris, 1917 (broché, 10 francs).
2. P. 11.
3. P. 4.

M. Paul Vidal de la Blache, vient de consacrer à ce pays, pour s'inspirer des circonstances présentes, n'a rien d'un livre de circonstance. « J'ai cherché à suivre dans le détail et à travers la mobilité des faits quotidiens, l'évolution de la contrée.... J'ai pu ainsi constater la continuité qui prévaut malgré tout dans ses tendances et dans l'esprit des habitants, la persistance dans la personnalité[1]. »

***

Nous n'avons pas la prétention, dans l'article que voici, de donner une idée d'ensemble de cet ouvrage. Une voix plus autorisée que la nôtre a mené à bien cette entreprise difficile[2]. Difficile en effet, car en un certain sens, les beaux livres, les grandes œuvres, ne se résument pas. La richesse elle-même de la documentation et la complexité inhérente à la méthode géographique s'y opposeraient moins que la diversité des aperçus invitant sans cesse l'esprit à des rapprochements nouveaux. Choisir tant d'éléments, parmi des disciplines aussi variées que les sciences naturelles et les statistiques démographiques, l'évolution économique et les psychologies régionales : cela n'est rien d'autre encore que l'exercice du métier de géographe. Mais les combiner suivant ce haut degré de science et d'harmonie où les disparates de tout à l'heure ne servent plus qu'à faire ressortir la variété d'une œuvre désormais une, où la vue centrale sur un objet unique est sans cesse éclairée par les perspectives les plus étendues, voilà bien à quoi on reconnaît un de ces livres du maître, fruits infiniment rares d'une méditation prolongée, où l'art achève d'enrober la science comme dans une sorte d'humanisme contemporain. Plusieurs générations d'élèves ont puisé dans un tel enseignement ce qui est resté le sel de leurs propres réalisations.

***

Quels sont ces pays; la variété et l'attrait de l'Alsace, la forte vie rurale lorraine; leur entrée dans l'unité française sous l'administration de nos intendants, plus soucieux d'assurer le bien-être à ces

1. *La France de l'Est*, p. 4.
2. L. Gallois, professeur à la Sorbonne : La France de l'Est, par P. Vidal de la Blache (*Annales de Géographie*, 27e année, 1918, p. 11-24).

populations que de leur apprendre partout notre langue; la pénétration de notre influence en profondeur grâce à la Révolution française, avec la suppression des privilèges, la naissance d'une bourgeoisie industrielle, la formation d'un esprit public dans les campagnes; l'augmentation de la population grâce au développement agricole puis à l'essor industriel, coupée dans son élan par la mutilation de 1871; toutes questions avec quelques autres encore que nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer ici[1]. Nous nous bornerons à tracer dans cet article l'évolution économique des pays de Lorraine et d'Alsace, telle qu'elle apparaît dans cet ouvrage, c'est-à-dire dans ses caractères les plus généraux, dans ce que Montaigne appelait la maîtresse forme. Elle y est au reste représentée par trop d'idées pour que nous ayons voulu chemin faisant y agrafer celles venues d'autres sources[2].

I. — Avant 1871.

Développement agricole. — C'est une vérité dès longtemps classique que le passage des pays civilisés, vers le milieu du XIXe siècle, d'une existence essentiellement agricole à cette autre forme de vie dans laquelle l'industrie jouera le rôle prépondérant.

De là à s'imaginer que cette évolution s'est pratiquée identiquement dans les diverses contrées, il y aurait une faute de pensée contre laquelle l'exposé d'un géographe, éclairant des statistiques démographiques, est le plus propre à nous mettre en garde.

Distinguons quelques époques caractéristiques.

Des ravages tels dans ces régions de l'Est, au moment de la guerre de Trente ans, que des villages entiers furent détruits pour ne plus revivre et que des noms disparurent de l'histoire.

Par contre, par la suite, un élan si prodigieux de repeuplement que le reste du royaume n'en connut point de pareil; il porta la population de l'Alsace et de la Lorraine des environs de 900,000 habi-

1. Voir aussi l'étude intitulée : « Exode et immigration en Alsace-Lorraine », parue en article ici-même avant l'apparition du volume (*Revue des Sciences politiques*, t. XXV, III, p. 308-319).

2. Rappelons entre autres les travaux bien connus, dont on trouvera les références dans cet ouvrage, de MM. Bertrand Auerbach, Fernand Engerand, Jacques Flach, Louis Laffitte, Rodolphe Reuss, Capitaine J. Vidal de la Blache, Fr. Villain, etc.

tants au début du XVIIIe siècle, à 1,800,000 à la veille de la Révolution.

Et voici qu'au cours de la longue période de paix qui suit les guerres de l'Empire, la densité kilométrique s'élève jusqu'à 50 et même 60 habitants, chiffre que ne connaissent plus les contrées rurales de nos jours. Dans cette véritable renaissance agricole, une bonne part est redevable à la conquête des terrains pauvres par la culture de la pomme de terre. Le dénombrement de la population de 1846 marque le sommet, mais en même temps le dernier terme de cette progression.

***

L'évolution vers l'industrie au milieu du XIXe siècle. — Le recensement de 1856 enregistre déjà l'évolution qui se dessine : l'industrie, jusque-là généralement attachée aux occupations rurales, divorce de plus en plus avec elles pour se porter vers la ville : c'est l'exode qui se poursuivra dès lors jusqu'à nos jours.

Sans doute il y a une coïncidence de dates assez sensible entre cet essor de la grande industrie et le *développement des chemins de fer*. C'est en 1853 que la fusion des lignes Paris-Strasbourg et Strasbourg-Bâle donne naissance à la constitution de la Compagnie de l'Est. Les années se pressent : c'est en 1854 que le chemin de fer de Metz est prolongé jusqu'à Thionville : et voilà pour le minerai. C'est en 1858 que Mulhouse est reliée directement au Havre : et voici pour le coton. En 1858 encore s'opère la liaison des lignes d'Alsace, par Belfort, avec Besançon ; en 1859, celle des lignes de Lorraine, par Épinal, avec Gray. Pendant la décade suivante des tronçons de voies ferrées montent de toutes parts à l'assaut des hautes vallées vosgiennes.

Dans le même temps les voies d'eau prennent une signification particulière : c'est en 1853 que s'opère la jonction à Strasbourg du canal de la Marne au Rhin, enfin achevé, au canal du Rhône au Rhin antérieur d'une vingtaine d'années. En 1866 s'ouvre un important affluent de trafic par le canal des Houillères de la Sarre.

« Les linéaments principaux d'une circulation générale, pouvant remuer profondément hommes et choses, se dessinent et s'assemblent. Le localisme est désormais atteint à sa source.

« ... Il faut bien se dire toutefois, que l'action des chemins de fer s'exerce en proportion des aptitudes préalablement acquises dans les contrées qu'elle atteint. Pour qu'elle produise son plein effet, au delà d'une attraction superficielle sans effet durable sur les conditions économiques, il faut que déjà des germes d'activité soient suffisamment épanouis, que l'initiative soit éveillée[1]. »

Cette pénétrante observation sur les réactions, si difficiles à saisir, des grands facteurs économiques les uns sur les autres, amène l'auteur à rappeler tout le *développement industriel antérieur*, germe de l'avenir : papeteries, blanchisseries, tissages mécaniques des hautes vallées vosgiennes renommées pour la pureté et la limpidité de leurs eaux, — tréfilerie, quincaillerie et autres industries mécaniques dans les contreforts Nord du Jura où se constitue le groupe industriel de Belfort, Beaucourt, Hérimoncourt, — forges et verreries dans les pays boisés, installés sur les grès, — usines des plateaux de la rive gauche de la Moselle, appelées là par les affleurements de minerais de fer.

Mais en dépit de ces dispositions, l'industrie elle-même n'aurait pris qu'un développement bien réduit si elle n'avait trouvé dans une *population nombreuse* une main-d'œuvre abondante et à bas prix. Ainsi se combine la trame des effets et des causes.

Parmi ces industries quelques-unes avaient déjà atteint avant la guerre de 1870 la forme moderne.

***

L'industrie textile à Mulhouse. — Mulhouse dont la grande manufacture d'indienne, fondée en 1746, l'avait conduite par la suite à la filature et au tissage du coton, eut recours aux bas salaires des montagnards. Rien de plus curieux que de suivre les formes très différentes de cette recherche. D'abord une partie du travail fut envoyée dans la montagne pour fabrication à la main, à domicile. Mais l'avantage de recourir aux forces hydrauliques des Vosges eut pour conséquence l'établissement de manufactures dans la montagne : ainsi le travail se transportait plus complètement près de la main-d'œuvre et régularisait les salaires. Enfin, dernière étape : l'utilisa-

1. P. 129.

tion industrielle de la vapeur, pratiquée à Mulhouse dès 1812 bien avant qu'il ne fût question de l'appliquer au transport, faisait de la facile arrivée des houilles une nécessité primordiale. Or ce combustible, en provenance de Saint-Étienne ou de Blanzy, ne pouvait être grevé des frets d'un transport jusque dans les hautes vallées.

Ces progrès de Mulhouse, librement entrée dans l'unité française, en 1798, prennent un développement éclatant grâce au système continental du premier Empire : cette cité d'industrie va disposer d'un marché dont l'étendue comprend les deux tiers du continent. Et lors de l'écroulement impérial, le malaise inévitable dû à la restriction des débouchés peut en définitive être enrayé par la spécialisation, dans des usines distinctes, des opérations de filature, tissage, blanchiment, construction, etc., qui se trouvaient combinées jusque-là en un seul établissement. Dès 1818 cette transformation d'outillage était à peu près terminée : ce n'est pas le seul exemple d'une crise servant le progrès.

*
* *

Le début de la grande métallurgie lorraine. — A l'extrémité opposée de l'autre province un foyer en accroissement plus rapide encore grâce à l'exploitation des minerais de fer oolithique des Côtes de Moselle. Une puissante industrie métallurgique était déjà née, et pas plus que l'industrie mulhousienne, n'avait attendu l'ouverture des chemins de fer pour se constituer sur le pied d'une grande industrie moderne. « Ce qu'avait opéré à Mulhouse un groupe étroitement uni de patriciat bourgeois fut l'œuvre, en Lorraine, de dynasties de maîtres de forges se succédant de père en fils [1]. » Avec Moyeuvre, auquel s'ajoute Hayange en 1811, les deux principaux établissements miniers de la Moselle se combinent dans une organisation unique; dans toute la région se multiplient des industries annexes façonnant les fers fabriqués dans les grandes forges du pays. Toutefois, en Lorraine comme à Mulhouse, grâce à l'influence personnelle des patrons et au recrutement en partie héréditaire des ouvriers, l'industrie en se développant ne se dépouillait pas du caractère un peu patriarcal qu'elle tenait de ses origines.

1. P. 138.

L'essor va être prodigieux. De 1852 à 1856, le département de la Moselle triple le nombre de ses chevaux-vapeur ; il double le produit de ses forges et aciéries et prend désormais le premier rang en France pour la métallurgie du fer dans laquelle il occupe près de 8,000 ouvriers ; déjà il regarde vers la houille du Nord de la France.

Constituée désormais d'Ars à Hayange, notre industrie métallurgique se propage dans la direction du Nord aux alentours de Longwy, et dans celle du Sud autour de Nancy. A peine remise de la secousse que lui ont fait subir les traités de commerce de 1860 avec l'Angleterre, elle cherche à maintenir les nouveaux débouchés qu'elle s'était ouverts à l'étranger.

« Un genre de vie nouveau, celui des groupements industriels spécialisés et attachés à l'usine, se dressait en face des genres de vie mi-agricoles et mi-industriels. » Le divorce est de plus en plus net entre la physionomie des communes rurales dont les rangs s'éclaircissent et des villages créés ou atteints par la sève montante de l'industrie. « Ce sont comme deux familles d'êtres animés d'un mouvement distinct[2]. »

*
* *

Le charbon lorrain. — Même constatation au pays lorrain du charbon entre Forbach et Saint-Avold, dans cette partie Sud de la Sarre qui était restée en notre possession après 1815.

Rappelons en outre qu'au cours des grands débats qui avaient eu lieu à la veille du second traité de Paris du 20 novembre, Français et Allemands exprimaient, avec des conclusions opposées sur la fixation prochaine de la frontière, le même point de vue sur les relations naturelles entre le charbon de la Sarre et les industries lorraines. C'est notre directeur général des mines s'adressant au duc de Richelieu, et insistant sur ce fait que les produits de ces houillères « sont nécessaires à l'alimentation des usines que renferme le département de la Moselle et surtout à celles des salines du département de la Meurthe »[2]. C'est d'autre part Bücking, commissaire des mines de la Sarre, porte-voix des métallurgistes prussiens :

1. P. 140.
2. A Dieuze, Château-Salins, etc. Voir Arch. Nat., F[14], 1078 (note du 20 octobre 1815).

« Les provinces allemandes sont tributaires de la France pour le sel.... L'Allemagne paie ainsi des sommes énormes qui lui seraient épargnées si, par la possession des mines de houille, elle était mise en mesure de régler le prix du sel. Les aciéries établies à Sarrebrück doivent être aussi prises en considération.... Il est actuellement impossible aux métallurgistes prussiens de leur faire concurrence, car le gouvernement a établi un impôt de 49 fr. 20 pour 100 kilos d'acier importé. Si Sarrebrück est donné à la Prusse, la France sera forcée de tirer son acier des États prussiens et de diminuer les droits d'entrée[1].... »

Depuis, les faits se sont modifiés et se modifieront encore : on nous a pris Sarrebrück en 1815, nous perdrons Forbach en 1871 et découvrirons Briey en 1884. Mais on retrouve aujourd'hui comme hier et comme autrefois la continuité des desseins allemands plus âpres que jamais.

***

1871. — Traité de Francfort, rupture de l'unité économique de la contrée. « Dans cette séparation, la part restée à la France, délimitée par des mains savantes, semblait incapable de soutenir à elle seule l'essor industriel dont elle avait profité. C'étaient surtout les filatures alsaciennes qui nourrissaient les tissages vosgiens.... C'étaient les centres métallurgiques les plus florissants qui, dans la Moselle, passaient à l'étranger[2]. »

Comment la suite des événements se chargerait-elle de répondre à de si angoissantes questions ?

II. — Depuis 1871.

L'exode industriel. — La mutilation de 1871 eut pour conséquence l'exode de nombreuses industries.

Mais celles qui furent obligées d'émigrer au loin pour se retrouver dans un centre économique propre à les soutenir ne furent qu'une minorité : tels les lainages de Bischwiller qui s'installèrent à Elbeuf, les faïenceries de Sarreguemines à Digoin.

1. Texte publié dans : W. Schmitz, *Politische Zustände und Personen in Saarbrücken in den Jahren 1813, 1814, 1815* : Saarbrücken, 1865.
2. P. 145.

Dans la plupart des cas, les industries de la région annexée se transplantèrent simplement de l'autre côté des Vosges. Une carte d'augmentation ou de diminution de la population depuis 1871, par cantons, confirme cette constatation d'une manière éclatante : dans les cantons industriels, il y a une baisse toute relative d'ailleurs mais presque générale sur le versant oriental des Vosges, et par contre un accroissement du côté resté français. Belfort accueille les industries mulhousiennes qui tiennent à garder le contact des marchés français et établit chez elle l'industrie des constructions mécaniques ainsi que celle des fils à coudre. Des contingents venus de Wesserling et de Rothau acclimatent l'industrie du coton à Thaon et autres centres de la vallée de la Moselle autour d'Épinal. Il en est de même dans la vallée de la Meurthe en aval de Saint-Dié.

Dans de substantielles remarques, M. Vidal de la Blache montre que cet exode n'eut rien de ces transplantations d'artisans attirés par des concessions ou des privilèges. Des groupes spontanés de véritables professionnels formés aux travaux des manufactures vinrent s'associer à une population plus neuve dans ces carrières. « Par eux une teinte industrielle plus prononcée s'étendit sur la contrée où ils s'implantèrent[1]. »

Si dans le passé une certaine solidarité économique s'était déjà manifestée plus d'une fois entre la Lorraine et l'Alsace, celle-là servant de grenier à blé à sa voisine surpeuplée, les nécessités modernes de l'industrie avaient, maintenant, rendu cette solidarité plus intime. Ainsi une sorte de continuité régionale allait survivre à la séparation politique.

A ce degré, et même si elle pensait devoir s'en défendre, la géographie utilisant la démographie devient la plus sûre et la plus délicate des psychologies sociales.

*
* *

La découverte du bassin de Briey. — Pour l'une de ces industries, la plus considérable, la transplantation ne fut rien à côté de la découverte : il s'agit des minerais de Briey. Prospections particulièrement fécondes, que celles qui aboutirent en 1884 à la constatation du

1. P. 149.

prolongement du gisement du minerai de fer oolithique sous la surface de ce plateau. Le vainqueur de 71 avait tracé la frontière en pensant s'être réservé l'ensemble du gisement exploitable. Et voici que la découverte géologique, ou, pour employer le terme juridique, l'*invention*, nous apportait une magnifique compensation à cette infériorité. La portée de cette révélation fut d'autant plus grande que des raisons de transport mettent l'industrie métallurgique, rappelons-le, dans une étroite dépendance du minerai, matière première pondéreuse : en sorte qu'une greffe des usines loin du gite n'aurait donné que des résultats assez limités. Désormais là où la frontière de 71 pensait diviser, la découverte plus récente allait rapprocher.

Ce n'est pas tout. Notre bonne fortune fut double, on le sait, grâce à la découverte en 1879 du procédé de déphosphoration Thomas-Gilchrist, rendant cette minette propre à la fabrication de l'acier.

L'exploitation du bassin de Briey, entreprise dès 1893, intensive à partir de 1902, donna lieu à un appel inusité de *main-d'œuvre*. Les éléments disponibles des alentours, Belges, Luxembourgeois, Allemands, devinrent rapidement insuffisants. En recourant à l'ouvrier italien, la mine de fer de l'Est utilise à son tour, mais cette fois pour les travaux souterrains qui succèdent presque partout à l'exploitation en ciel libre, « cette provision de force musculaire qui se dépense dans le monde entier partout où il y a des carrières à ouvrir, des moellons à assembler, des terrassements à éditier. Le même tâcheron qui a travaillé aux tunnels des Alpes, aux houillères de Pennsylvanie, au métropolitain de Paris, s'emploie dans les mines de Lorraine[1]. »

Cette concentration d'entreprises industrielles, ajoutant aux hauts fourneaux aciéries, usines de transformation, fabriques de sous-produits, briques, produits chimiques, amendements agricoles, va donner lieu, par la formation de ces agglomérations, à de nouvelles observations de géographie humaine.

1. P. 157. — En 1910, on évaluait à 20,000 le nombre des Italiens travaillant dans l'arrondissement de Briey, chiffre qui s'apprêtait à égaler celui de leurs 28,000 compatriotes embauchés pour les mêmes travaux *métallurgiques* en Lorraine annexée. — Par contre dans les mines de *houille* de cette dernière région, l'Italien trouve un rival dans la main-d'œuvre plus docile des Polonais de Galicie.

M. Vidal de la Blache note la *stricte localisation en surface, des zones industrielles*, en dépendance étroite du sous-sol ; elles n'ont pas un rayonnement étendu sur la périphérie.

La similitude, sur ce point, de la forme des établissements humains des deux côtés de la frontière de 1871, rappelle l'origine alsacienne. Il faut noter pourtant certaines variantes commandées par la configuration du terrain. En Lorraine annexée, les rivières qui se creusent sous la Côte mosellane, Orne, Fentsch, Alzette, assurent aux foyers industriels naturellement placés au pied de l'exploitation et au débouché de la vallée, la forme de longues rues d'usines. Sur le plateau de Briey au contraire, la répartition des groupes d'habitation est réglée par l'approvisionnement en eau, plus difficile, et par les facilités d'extraction du minerai, plus profondément enfoui.

Cependant ce serait une erreur de croire que la population de ces foyers industriels augmente en raison directe du rapide développement de la région tout entière ; la normale est que ces bourgades dont beaucoup sont nées d'hier autour de leur usine, s'accroissent vite jusque vers les 10.000 habitants, mais ne poussent guère au delà. Que le lecteur veuille apprécier, sous la plume même de l'auteur, les explications qui doivent en être données. « Il semble que parmi ces groupes animés d'une vie commune, il n'y ait aucune raison pour que l'un prenne une prépondérance marquée sur l'autre. Au fond, le ressort auquel obéissent ces individualités simili-urbaines leur est extérieur : concours de capitaux, impulsion de la science, direction commerciale, tout cela vient d'ailleurs ; et c'est cela précisément qui constitue par excellence la ville.... On comprend que ces fonctions directrices aient leur place marquée dans le voisinage immédiat et, s'il est possible, au centre même du groupement auquel elles s'appliquent. Les mille liens qui se nouent entre participants au travail commun, les rapports d'affaires, la connaissance intime des hommes et des choses, ne peuvent s'accommoder qu'à ce prix. L'idée régionale est sous sa forme moderne une conception de l'industrie ; elle s'associe à celle de métropole industrielle[1]. »

Quel sera donc ce *centre*? La toute-puissance de l'industrie

1. P. 162-163.

westphalienne, disposant de la houille et du coke, se fait sentir sans ménagement sur la région qui détient le minerai de fer, où elle est tentée de voir une annexe destinée à se subordonner à ses besoins. « Ce n'est pourtant pas à Dusseldorf, siège du Stahlverband, mais plus près des lieux de production que la nature a assigné la place d'une métropole s'inspirant des intérêts propres de la métallurgie mosellane[1]. » Sera-ce Metz, vieille capitale ayant abrité jadis une bourgeoisie enrichie dans la banque, et réduite aujourd'hui à la condition de geôlier au seuil du Pays d'Empire? — Sera-ce Longwy qui organisa dès 1876 ce « Comptoir métallurgique » fournissant aux usines associées les facilités nécessaires pour exporter leurs produits, et grâce auquel la ville s'est placée à un rang très élevé parmi les sièges d'opérations de banques? — Sera-ce Nancy où s'étaient peu à peu combinés les éléments d'un carrefour commercial dans le site où avait grandi la capitale ducale, et qui forme aujourd'hui un véritable nœud de voies de communication au bord desquelles sont venus s'installer, entre autres, hauts fourneaux, usines à soude et produits chimiques?

A côté de cette activité industrielle grandissante, les *petits villages d'autrefois* poursuivent une évolution absolument distincte, mais avec la lenteur caractéristique de la vie rurale. Ce sont des communautés de 200 à 300 membres, pourvues de ce qui est nécessaire à une existence autonome : champs, bois, pâturages, — et comme tels se distribuant suivant un certain rythme de distance qui ne varie que d'un très petit nombre de kilomètres. La disparition graduelle du personnel de manœuvres, si sensible avant la guerre, si aggravée depuis, a réduit dangereusement le nombre des candidats à l'existence rurale. Que les parcelles qui s'étaient multipliées à l'excès cessent de trouver preneurs, du moins cette situation pourra rendre le bienfait, espérons-le, de mettre un terme au morcellement des terres.

***

Strasbourg. — Si la Lorraine a hésité sur le choix d'un centre, cela fut beaucoup moins vrai de l'Alsace, et cela dès le temps de l'Argentorat des Romains.

1. P. 164.

C'est à la hauteur de Strasbourg, en effet, que la nature commandait de passer le Rhin : c'est dans ces parages que le grand fleuve subit sa transformation décisive, et d'un torrent devient une voie de navigation. Une simple constatation donne le mot de l'énigme : sa pente kilométrique s'abaisse à 60 centimètres à Kehl, l'endroit le plus proche de Strasbourg sur le Rhin ; alors qu'à la faible distance de 60 kilomètres en amont elle s'élève encore au chiffre énorme de 1 mètre et ne peut donc s'offrir à l'établissement d'une agglomération : on comprend ainsi l'échec des fondations tentées successivement à Vieux-Brisach et à Neuf-Brisach : villes mortes où l'herbe croît.

Ainsi donc la proximité des lieux où la batellerie, dans sa remonte du Rhin, doit naturellement recourir à d'autres moyens de transport, appelle la fondation d'une grande cité.

« Mais la ville est née, s'est développée à distance du fleuve, comme en méfiance du contact immédiat[1]. » Il fallait fuir les inondations, la mobilité des berges assujetties aux caprices de la « grande eau », l'insalubrité des bords marécageux. Grâce à l'heureuse proximité du confluent de l'Ill, c'est entre les ramifications de la rivière alsacienne, plus facile à maîtriser, que le port nécessaire a choisi son site. Dès le XIIIe siècle la batellerie strasbourgeoise forme un corps important dans la cité et joue un rôle prépondérant dans la navigation rhénane. Mais à ce double bénéfice de la position de Strasbourg s'en joignaient d'autres encore.

Étape nécessaire à la remonte de l'artère fluviale pour la marchandise venue du Nord, de Cologne ou de Mayence, la cité alsacienne prolongeait cet avantage vers le Sud, grâce à la pénétration commerciale naturelle que lui permettait à travers toute la province la navigation de l'Ill. — Par surcroît, une intense circulation sur routes, qui suivit de préférence, également loin des abords marécageux du Rhin et des pentes trop escarpées des Vosges, ces célèbres terrasses de loess constituant des croupes de sol sec et fertile. C'est là déjà qu'avaient été construites ces hautes chaussées militaires romaines, objets d'admiration pour les tribus alemanes[1] ; c'est là qu'au XVIIIe siècle « les routes étaient couvertes de rouliers qui faisaient

1. P. 176.
1. D'où le nom de Strasbourg, « ville des routes bâties ».

vivre une quantité considérable d'aubergistes, de charrons, de bourreliers, de cordiers, etc. [1]». — Plus tard, en 1832, le canal du Rhône au Rhin affermira ces liens économiques qui, se nouant par la Porte de Bourgogne, allaient aboutir sur la Saône et jusqu'à Lyon.

D'autre part Strasbourg ne tirait pas de moindres avantages du rôle qu'elle jouait dans le passage du Rhin. La proximité du col de Saverne[2], celui qui permet le passage des Vosges à l'altitude la plus basse, fut pour beaucoup dans le développement du nœud de routes qui devait se combiner à Strasbourg. Par là l'Alsace avait accès à la Lorraine tant vers Nancy que vers Metz. Strasbourg fut ainsi dès longtemps la principale étape des relations entre Lorraine, Champagne, Région parisienne d'une part, Allemagne du Sud et Autriche de l'autre. C'est la voie suivie aujourd'hui par l'Orient-Express qui aboutit à Constantinople et à Salonique.

Ainsi, peu à peu, cette ville, république urbaine avant tout, s'éleva à la qualité de capitale de province.

Mais parmi ces conditions naturelles la navigation du Rhin reste la dominante. C'est en 1892 qu'un port s'ouvre au Sud de la ville : la même année apparaît la houille de la Ruhr. En 1907, deux nouveaux bassins, et voici le prodigieux résultat : en 1912 on y décharge 900.000 tonnes de charbon. Métallurgistes de Westphalie et de Lorraine s'emparent des places à quai, construisent des fours à coke. Cependant que de grands établissements s'édifient pour la conversion des céréales en farines. De toutes parts établissements industriels, entrepôts, agglomérations nouvelles.

*
* *

Le Rhin. — Aussi bien la question du Rhin, en tant qu'instrument de pénétration économique de l'Allemagne en Alsace, dépasse-t-elle et de beaucoup celle même, si importante soit-elle, du port de Strasbourg.

L'année 1879 voit inaugurer le « Strombau », les travaux de

1. Peuchet et Chantaire, *Description topographique et statistique du département du Bas-Rhin*, 1811, p. 21.

2. Le col de Saverne est à 330 mètres d'altitude : là s'engagent par des tunnels le canal de la Marne au Rhin et la voie ferrée Paris-Strasbourg, ne s'élevant pas grâce à ces travaux d'art à plus de 250 mètres. Plus au Sud, il n'existe pas de passage inférieur à 565 mètres (col de Saales).

« construction » du fleuve. La remonte est ainsi rendue possible aux grands chalands, dont le trafic comporte toutes les marchandises lourdes au premier rang desquelles les combustibles. Autrefois les manufactures de notre département du Haut-Rhin partageaient à peu près leurs ordres de fournitures de combustibles entre Ronchamp, Blanzy et la Sarre, alors qu'aujourd'hui la Ruhr déborde jusqu'à Mulhouse.

Et même, malgré la distance du Rhin qui n'entre que pour une part dans ce transport, notre métallurgie de Longwy, Briey et Nancy assurait son approvisionnement en cokes par des demandes sensiblement plus importantes à la Ruhr qu'au Nord et au Pas-de-Calais[1].

Mais l'Empire allemand ne veut pas s'arrêter là. Par le Main et le futur canal[2] capable de porter, entre Bamberg et Ratisbonne, des chalands de 1,200 tonnes, il pense être le grand dispensateur des houilles jusque dans les régions traversées par la magnifique voie navigable du Danube.

Ce n'est pas tout encore. On connaît le programme impérial en vue de l'apprivoisement du cours supérieur du Rhin en amont de Kehl jusqu'à Bâle et même jusqu'à Constance. Ces vues sur la conquête économique de la Suisse n'ont rien de secret. Le mémoire adressé le 20 mai 1915 à M. de Bethmann-Hollweg par les six grandes associations agricoles et industrielles d'Allemagne découvre un aspect saisissant du problème. « Le charbon est un des moyens d'influence politique les plus décisifs. Les États neutres industriels sont obligés d'obéir à celui des belligérants qui peut leur assurer leur provision de charbon. Nous ne le pouvons pas suffisamment en ce moment et sommes obligés dès aujourd'hui d'avoir recours à la production de charbons belges pour ne pas laisser nos voisins tomber complètement dans la dépendance de l'Angleterre[3]. »

M. Vidal de la Blache voit donc dans une réapparition de la France

1. Avant la guerre, les hauts fourneaux de Meurthe-et-Moselle recevaient environ 1,200,000 tonnes de coke en provenance des fours de Lens, Béthune, Aniche, etc., alors qu'un tonnage pouvant être évalué à près du double, soit 2,300,000 tonnes, était dû à l'importation étrangère et notamment westphalienne. Il est vrai qu'il faut aussi faire entrer en ligne de compte les questions de qualités. On nous permettra de renvoyer pour plus de détails à notre mémoire sur : *Le charbon, nos besoins et certains moyens d'y satisfaire* (enquête publiée par l'Association nationale d'expansion économique, Paris, 1917).

2. En remplacement du canal Louis, en Bavière.

3. Circulaire n° 666 du Comité des Forges de France, du 24 août 1915.

sur les bords du fleuve, outre les raisons profondes particulières à notre pays, un gage de sauvegarde de l'indépendance des autres riverains, Hollande et Suisse. Les conditions naturelles s'offraient là à l'organisation d'une voie internationale. La convention de Mannheim, en 1868, avait stipulé la liberté de navigation pour pavillons de toutes nationalités. Et bien que ce régime soit resté à peu près lettre morte, l'intérêt qui milite en faveur de son rétablissement n'a pas faibli.

Le maître n'avait pas attendu les circonstances présentes pour exprimer la même idée. « Les rapports se croisent dans ce carrefour vraiment européen. Le jour où la France, échappant au cercle où s'était d'abord enfermée sa vue entre l'Escaut et la Loire, entra en contact avec la vallée rhénane, fut pour elle la date d'une foule de rapports nouveaux. Elle apprit à connaître une forme de germanisme très différente de celui des Flamands et des Anglo-Saxons : le germanisme continental, lié avec l'Italie, imprégné de civilisation ancienne. Elle entra plus pleinement dans la vie européenne [3]. »

***

Autres voies et relations commerciales. — Pour n'avoir pas toutes la même ampleur que l'artère rhénane, d'autres voies de communication ont réclamé également l'attention la plus soutenue de ces populations. Des raisons autrement larges que des intérêts strictement locaux s'y font jour.

A Strasbourg se crée sous la Restauration une Association financière pour la création du canal du Rhône au Rhin.

Ce n'est pas seulement à Sarreguemines, c'est aussi à Mulhouse qu'on voit des souscripteurs se syndiquer, sous le second Empire, en faveur d'un canal de la Sarre.

3. *Tableau de la géographie de la France*, p. 220, Paris, Hachette, 1903.

4. Ce passage nous fait songer à un pénétrant article consacré à l'analyse des méthodes du maître. Nous en transcrivons le passage suivant. « On risquerait fort de se méprendre sur ces relations s'il fallait déterminer la part d'influence de telle race, de tel pays. Ce n'est pas le dossier de ces invasions pacifiques que M. Vidal de la Blache a voulu nous entr'ouvrir : il lui suffit de faire saisir la complexité des « ferments » qui ont fait germer la vie nationale. Ce discernement des forces génératrices de la force française actuelle nous livre la méthode favorite du géographe, sans cesse ramené par ses observations de la vie présente aux causes premières enfoncées dans les profondeurs du passé. » (Jacques Anneel, *Un géographe de la vie, M. Vidal de la Blache*, in revue *La Vie*, 18 mai 1912.)

Metz, longtemps à l'écart des grandes voies nouvelles de trafic, obtient une ligne directe sur Lille et lutte pour avoir une jonction Moselle-Saône; le canal de l'Est s'ouvrira en 1883 seulement.

Enfin à la veille de la guerre actuelle, l'industrie métallurgique de la Moselle venait d'obtenir la mise à l'étude d'un projet de canal de la Moselle à la Meuse par l'Orne et la Chiers.

Mais il serait puéril, cela va sans dire, de voir dans un bon système de communications un levier suffisant pour fonder les relations commerciales. Sans même parler de la nécessité de besoins réciproques, laquelle n'existe pas toujours, il n'est pas moins utile, le cas échéant, d'abaisser les barrières douanières. Le traité de commerce franco-anglais de 1860 établissant le libre-échange fut vivement approuvé par Strasbourg et Mulhouse; et finalement aussi par Metz, bien que sa sidérurgie fût frappée davantage par la concurrence anglaise.

Plus récemment on voit ces mêmes métallurgistes soutenir de leurs capitaux et de leurs ingénieurs l'œuvre du Loetschberg, la voie désormais la plus rapide sur Milan.

En même temps la solidarité s'affirme entre le minerai de fer de la Moselle et la houille du Nord et du Pas-de-Calais; non seulement les hauts fourneaux se créent sur le minerai comme sur la houille, mais notre minerai se substitue à son rival anglais dans les aciéries d'Haumont et d'Isbergues, et la nécessité d'avoir du charbon est telle pour le métallurgiste que c'est lui, plus que l'exploitant de mines, qui hasarde ses capitaux en vue de la découverte de prolongements de bassins houillers.

Mais l'action de ce minerai de fer sur les régions périphériques ne date pas d'hier : autrefois il prenait aux pays d'Audincourt et de Montbéliard l'élite de leurs ouvriers du fer, et si aujourd'hui ces travailleurs restent chez eux, c'est pour y installer des séries d'industries dérivées, telles que boulonnerie, tréfilerie, cycles, moteurs mécaniques, etc.

De même si la Haute-Marne, jadis au premier rang pour l'industrie du fer, n'a pu davantage lutter contre la Moselle pour la grosse métallurgie, elle apprit aussi à utiliser le concours du minerai lorrain pour se livrer exclusivement à la fabrication d'articles ouvragés où elle s'est acquis une maîtrise.

Il en est de même dans les Ardennes pour la clouterie, ainsi que pour l'industrie automobile.

Rappellerons-nous enfin que des fours à coke de la région nancéenne, à Neuves-Maisons, alimentent l'une des plus grandes firmes métallurgiques de France, dont le centre est à Montluçon?

Ces relations commerciales seraient restées sans envergure si elles n'avaient pas été soutenues par un système approprié de voies de transport : transport de voyageurs et de marchandises, mais aussi de force motrice.

« Le principe de ces initiatives est une conception nette des nécessités qu'implique la grande industrie. Ces contrées sont parmi les premières que la tranformatrice ait touché de sa baguette; c'est aussi une de celles où l'on eut plus pleinement conscience et des moyens et des buts.... Plus qu'ailleurs, en effet, dans cette France de l'Est, les esprits furent frappés de la nécessité de moyens de communication appropriés à la vie économique moderne et ils agirent en conséquence. On chercha à se donner de l'air. Notre fraction de Lorraine, aujourd'hui, ne fait pas autre chose, quand elle s'efforce de retenir les relations qui lui échappent et de réagir contre l'étreinte d'une frontière qui comprime douloureusement son expansion[1]. Aussi « toutes les mesures qui pourront être prises pour créer ou maintenir des rapports d'un bout à l'autre du continent, pour entretenir un libre jeu d'influences diverses conjureront ce danger et serviront la liberté commune[2] ».

C. Robert-Muller.

1. P. 237-38.
2. P. 231.

VARIÉTÉS

LE VICE DES ASSIGNATS

D'APRÈS UNE OPINION DU TEMPS[1]

Dans un récent fascicule de la *Revue des Sciences politiques*[2] M. Marcel Marion a retracé à la lumière des documents et avec la précision qui lui est coutumière, le tableau du régime monétaire qui fut celui de la France pendant la plus grande partie de sa première révolution. Elle a vécu au régime des assignats, — Mignet et Michelet, entre autres historiens, ont écrit qu'elle en avait vécu : lorsqu'une opération ne tue pas un malade, on peut toujours prétendre qu'elle l'a sauvé. Les illusions, il est vrai, soutiennent parfois les nerfs pendant une crise. Peut-être le système des assignats a-t-il été jugé souvent avec trop d'indulgence ou trop de sévérité à cause de la complexité qui en dissimule les traits essentiels et parce qu'aucun régime monétaire plus récent ne lui a ressemblé assez pour servir de base à des comparaisons. Il serait bien superficiel en effet de se représenter l'institution des assignats comme le type des inflations monétaires qui ont contribué à la ruine de divers pays au cours du XIXe siècle. Sans doute, c'est à une inflation que les assignats ont abouti; mais leur principe était celui d'une émission limitée et gagée sérieusement, quoique la garantie fût trop peu réalisable : C'est

1. Bibliographie : *Gazette nationale* ou *Le Moniteur universel*, n° 250 du 7 septembre 1790 (reproduit dans le tome V de l'édition de 1860). *Le courrier de Provence. Finances de l'Ancien Régime et de la Révolution* par René Stourm. *Bibliographie des Finances de la France au* XVIIIe *siècle* par René Stourm. *Histoire Financière de l'Assemblée Constituante* par Ch. Gomel. Articles de M. Marion sur la Cherté de la vie et les assignats dans la *Revue Politique et Parlementaire* la *Revue des Sciences politiques* et la *Revue des Études Historiques*. *Œuvres* de Mirabeau (les écrits) réunies par Louis Lumet. *Les Mirabeau* par L. de Loménie. *Les doctrines économiques et sociales* du marquis de Mirabeau par Lucien Brocard. *Mirabeau et la Constituante* par Reynald *Mirabeau* par Louis Barthou.

2. *Revue des Sciences politiques* du 15 février 1918.

peut-être l'apparence raisonnable de l'expédient[1] qui a d'abord inspiré une confiance excessive et favorisé les abus dont M. Marion s'est fait l'historien.

Nous chercherons ici à décrire, au point de vue purement financier, le mécanisme des assignats pour mettre en quelque lumière les éléments qui le rendaient fragile. Il nous suffira de suivre l'analyse qui en a été faite par un orateur de la Constituante, Louis de Boislandry, qui, banquier de profession, combattit les illusions fatales de l'Assemblée.

C'est dans un discours prononcé le 5 septembre 1790, deux jours après la chute de Necker, qu'il opposa la solidité de son expérience et de ses raisons à l'éloquence puissante de Mirabeau triomphant[2]. Le grand tribun, qui, en octobre 1789, s'était prononcé avec énergie contre tout « papier-monnaie », était devenu dans l'été suivant l'un des plus ardents partisans des assignats dont il a contribué plus que personne, sauf Cambon peut-être, à faire le levier financier de la Révolution. Des motifs d'opportunité politique l'y décidèrent sans doute, quoiqu'il se soit défendu avec une habile insistance d'avoir changé d'opinion (discours du 27 septembre 1790). Il lui fallait le pouvoir pour hâter les réformes agraires et administratives, rétablir le calme dans la rue et dans les campagnes : l'accroissement de l'émission d'assignats, combattu par Necker, semblait un moyen de succès au rival de celui-ci. Mais, en outre, Mirabeau a dû être séduit par la prétendue logique de la combinaison, par l'harmonie existant entre elle et les doctrines économiques ou les tendances sociales vers lesquelles toute sa formation intellectuelle le portait. Ses discours sur les assignats ont été inspirés par ses collaborateurs habituels : Claviere, Reybaz, etc.... Mais il a bien fait siennes les idées glanées par eux ; il en a cherché la philosophie ; il les a fondues dans l'ensemble magistral de son programme politique et financier. Il faut avoir présents à

1. Dans son discours du 27 septembre 1790 Mirabeau dit et répète que l'assignat n'est pas un papier-monnaie, car il est gage sur la terre, source de tous les biens ; il vaudrait donc plus que la monnaie métallique dont la valeur, croit Mirabeau, est purement « conventionnelle ».

2. Les travaux de Louis de Boislandry ont été relevés par M. Stourm dans son excellente *Bibliographie des Finances de la France au XVIIIe siècle*. Ce recueil ne pouvait, à raison de la date, mentionner le principal ouvrage, — paru en 1824, — de l'ancien constituant : *Des impôts et des charges des peuples* ni 2 volumes sur *Le progrès de l'agriculture* publiés en 1815. La Bibliothèque Nationale possède 16 ouvrages de Boislandry.

l'esprit le formidable déficit et la menace de banqueroute, le projet d'impôt foncier discuté vers la même époque et le plan de réforme agraire, qui a développé la petite propriété, pour comprendre les plus forts arguments, que Mirabeau faisait valoir en faveur des assignats. Ses discours du 27 août et du 27 septembre 1790 sont dominés par ces questions ainsi que par la crainte de voir la révolution dégénérer en anarchie. Ils constituent, — le second surtout, — l'un des plus remarquables monuments de notre littérature financière. La forme n'y est pas celle des meilleurs jours, mais la pensée vigoureuse de l'orateur y a accumulé une masse de faits et d'opinions évoquant sous l'aspect économique toute la vie de la France dans sa première phase révolutionnaire.

Il est utile de résumer cet intéressant exposé avant de reproduire avec quelques explications la thèse contraire que Boislandry soutint en homme d'affaires exercé à la critique des projets financiers. Sa discussion, très impartiale et bien différente du dénigrement stérile que Mirabeau avait coutume de rencontrer chez tant d'adversaires, aboutissait à un autre projet d'amortissement exempt des vices qui compromirent si vite la circulation des assignats.

*
* *

L'origine de ceux-ci se trouvait dans la nécessité de faire face à la double charge du déficit budgétaire — 663 millions en 1790, dont la moitié environ pour le budget ordinaire, — et de la Dette que les mesures prises par l'Assemblée Nationale avaient portée de 2 milliards et demi à 4 milliards et dont les arrérages atteignaient 175 millions en 1789 et 268 millions en 1790. (Rapport Montesquiou, 27 août 1790.)

L'idée s'était répandue rapidement de régler au moins une partie de ce passif, non pas en monnaie métallique, dont le Trésor était d'autant plus dépourvu que les impôts rentraient de plus en plus mal, mais en monnaie fiducaire. Le mirage du papier-monnaie hantait au XVIIIe siècle tous les esprits à la recherche d'expédients financiers. Mais, comme la Constituante se souvenait d'avoir été convoquée par crainte de « la hideuse banqueroute » et désirait assurer une satisfaction réelle aux créanciers de l'État, elle avait

accueilli avec empressement la proposition d'utiliser à leur profit les bien nationaux évalués alors à 3 milliards[1].

L'État se trouvait dans la situation d'un débiteur, non pas insolvable, mais dont la fortune consiste d'une part en revenus aléatoires et insuffisants pour les besoins courants, d'autre part en immeubles.

Quel parti tirera-t-il de ceux-ci pour indemniser ses créanciers? Le plus simple sera de faire une vente et d'éteindre la dette au moyen du prix, ou de livrer les immeubles eux-mêmes aux créanciers. Un procédé moins primitif consiste à prolonger la dette en affectant les immeubles à celle-ci, soit par un gage général, soit par une hypothèque précise. Les deux systèmes se combinent si, tout en hypothéquant sa terre, le propriétaire se déclare disposé à s'en dessaisir au profit du créancier qui lui remettrait ultérieurement le contrat d'hypothèque. Un perfectionnement supplémentaire est de faciliter la cession de la créance en donnant à celle-ci une forme aisément transmissible.

La Constituante agit comme le ferait un tel propriétaire. Elle adopta l'idée scientifique de mobiliser ses biens. Mais, demandant à la dernière combinaison, déjà complexe, le maximum d'avantages imaginables et voulant la faire servir, non seulement à l'extinction de la dette, mais encore à diverses fins politiques et sociales, l'Assemblée poussa la mobilisation des biens-fonds au degré suprême et fit ce que ne pourrait faire aucun particulier : usant de sa puissance souveraine, elle donna au titre de créance hypothécaire une forme monétaire en instituant l'assignat.

Celui-ci devait, en vertu du décret des 16-17-22 avril 1790 qui lui donnait cours forcé, servir au transfert et au paiement, non seulement des biens nationaux, mais encore de toutes marchandises, quoique les émissions d'assignats fussent, malheureusement, sans corrélation avec les contrats sur marchandises.

La Constituante n'avait abouti que par étapes au dernier état de ce système perfectionné mais fragile qui allait s'écrouler dans une double banqueroute. Elle les franchit en moins d'un an sous la pression de ses tendances psychologiques et des événements. Le récit en a été fait par des maîtres aux ouvrages desquels nous nous permettons de renvoyer. On y voit d'abord l'assignat, sorte de bon du Trésor productif d'intérêts à la garantie duquel les biens nationaux

1. Ils se composaient surtout d'immeubles non bâtis, mais aussi d'immeubles bâtis, de rentes et de droits seigneuriaux.

sont affectés, non par une convertibilité précise, mais par une promesse générale, bon qui reste dans le portefeuille de la Caisse d'Escompte et qui n'est représenté dans la circulation que par les billets et, pour ainsi dire, avec l'aval de cette caisse. Cet état de choses, dû en grande partie à l'initiative de Talleyrand, fut la période relativement heureuse des assignats. On les vit ensuite entrer eux-mêmes en circulation, perdre leur échéance et les principales conditions limitatives qui pouvaient tout au moins modérer l'abus. « J'ai proposé, rappelait Talleyrand à l'Assemblée, le 18 septembre 1790, pour créer une nouvelle classe d'acquéreurs, en présence de cette nouvelle quantité de biens à vendre, d'admettre *directement* à l'acquisition les créanciers de l'État eux-mêmes. Cette opinion, longtemps combattue, a maintenant peu de contradicteurs. On diffère encore sur les moyens d'exécution; celui que j'ai indiqué est de donner aux titres des créanciers de l'État une valeur monétaire seulement vis-à-vis de la Caisse de l'Extraordinaire[1] pour le paiement des Domaines nationaux. Celui qu'on y oppose est de convertir ces titres en un papier qui ait une valeur monétaire générale et forcée *pour tous les objets*, en assignats. »

Ce dernier projet avait obtenu l'adhésion de Mirabeau et de la forte majorité groupée autour de lui. La plupart de ses partisans n'étaient pas sans connaître les dangers d'émissions excessives; mais d'autres considérations l'emportaient, renforcées peut-être par l'espoir sincère qu'une fois le calme et la confiance revenus dans la politique, la vie économique reprendrait, la production augmenterait et que, par conséquent, le volume des capitaux circulants s'adapterait au volume de la circulation monétaire dont il rétablirait la valeur. L'assignat destiné à rassurer les créanciers de l'État en hâtant la vente des biens nationaux serait en même temps, pour le peuple, une voie d'accès rapide au capital productif, et, pour l'ensemble des affaires, un stimulant.

Les passages de ses discours dans lesquels Mirabeau a décrit ce que serait la circulation idéale des assignats méritent d'être relus. Voici comment il se la représente. Le rentier payé par l'État en assignats se sert de ceux-ci pour payer à son tour ses dépenses courantes aux

1. Cette caisse était chargée de recouvrer certaines recettes de l'État, en particulier celles qui provenaient de la vente des biens nationaux.

détaillants. Puis les assignats remonteront au commerce de gros qui les déversera sur les régions agricoles et manufacturières. Arrivés dans ces provinces les assignats seront consacrés en grande partie à l'achat de biens nationaux[1] et seront remis à l'État, dont la dette correspondante se trouvera annulée par le fait même.

Ce raisonnement portait à croire que, si le total des assignats émis n'excédait pas la valeur des terres, la Dette échue devait s'amortir d'une manière automatique tandis que ceux des assignats qui n'auraient pas encore servi à payer des biens nationaux circuleraient au pair, étant acceptés au pair par les caisses publiques. La présence de ces billets faciliterait l'aliénation des domaines et le paiement du nouvel impôt foncier : ce double usage assuré aux assignats soutiendrait leur valeur.

Mais ce n'était là qu'une conception théorique. L'époque n'était pas propice aux expériences financières. Ayant d'énormes besoins monétaires et faisant lui-même les émissions, l'État devait fatalement pousser celles-ci au delà de toute limite, tandis que les biens nationaux devaient se déprécier à raison de leur mise en vente hâtive et de leur mauvaise exploitation. Le fait le plus significatif, parce qu'il tenait au vice essentiel des assignats, c'est que ceux-ci perdirent une grande partie de leur valeur bien avant que leur montant n'eût atteint celui de leur gage immobilier, et qu'ils finirent, — de même que les mandats territoriaux créés plus tard, — par *tomber à rien* quoi qu'ils eussent toujours un gage immobilier. Dès l'été 1790, alors qu'il n'existait que pour 400 millions environ de livres d'assignats contre 3 milliards environ de livres de biens nationaux, les assignats subissaient une perte de 6 à 7 p. 0/0 par rapport à la monnaie d'argent. Leurs partisans attribuaient cette perte à la spéculation et à la thésaurisation.

*
* *

En réalité ces deux causes mystérieuses, toujours invoquées et toujours difficiles à prouver, découlent en général d'une cause plus profonde : une crise de confiance, crise engendrée elle-même par la difficulté de régler certains comptes.

1. « ... papier qui arrivera aux biens nationaux par sa destination naturelle, après avoir fécondé dans son cours les différentes branches d'industrie.... » (Mirabeau — discours du 27 août 1790.)

Le circuit décrit ci-dessus d'après les discours de Mirabeau, comme devant être suivi par l'assignat, transférant de main en main la dette de l'État jusqu'au rural désireux d'acquérir des biens nationaux, était trop complexe, surtout pour un temps de communications lentes et de commerce paralysé. Le boutiquier soupçonneux auquel ces papiers nouveaux étaient offerts par un client se demandait s'ils pourraient servir de paiement pour reconstituer le stock en magasin alors que les marchandises se faisaient de plus en plus rares. Peu lui importait que les assignats fussent échangeables contre des terres : lui, tranquille bourgeois du Marais ou de la rue Dauphine, n'avait aucune ambition agricole. S'il acceptait du papier en paiement, ce n'était pas sans prélever une prime plus ou moins déguisée pour s'assurer contre le risque monétaire et commercial auquel il s'exposait. Le client de son côté se sentait moins fort pour « marchander » au sujet d'une monnaie nouvelle que sur la base des vieux écus familiers. Ces hésitations se répercutaient et s'aggravaient de proche en proche à mesure que la quantité de papier augmentait dans les milieux populaires émus de la pénurie de marchandises. Il eût mieux valu en pratique, contrairement à l'opinion de Mirabeau, que les valeurs du Trésor se fussent concentrées entre les mains des hommes d'affaires, voire des spéculateurs, car la crise alors eût été localisée. Ce qui arriva au contraire, c'est que la contagion de défiance propagée par les nouveaux assignats dans le monde commercial entier et dans le grand public ralentit les échanges, fit cacher les marchandises et la monnaie. Les produits agricoles périssables se vendaient cependant, mais à des prix sûrelevés. La dépréciation d'une monnaie ne fait pas toujours qu'elle soit refusée : elle peut au contraire être de plus en plus demandée pour une même quantité de marchandises. Aussi est-il impossible de prévoir où s'arrêtera le besoin de signes monétaires et de comprendre le prétendu principe d'après lequel un papier-monnaie ne se déprécierait pas pourvu que sa quantité restât proportionnée à la demande dont il serait l'objet. En réalité, semble-t-il, la demande est illimitée et le besoin de monnaie à considérer est seulement celui qui résulte de la valeur globale des marchandises[1], mesurée d'après un étalon

1. « On entend ici par *marchandises* tout ce qui fait l'objet de paiements y compris, par exemple, les services. »

de valeurs à peu près fixe et d'après quelques autres conditions telles que la vitesse des échanges. Une monnaie dont l'usage est certain, grâce à l'abondance des produits qui s'échangent à tous moments et qui servent de base à son émission, reste toujours appréciée.

Si la Constituante avait organisé un tel régime de monnaie fiduciaire, (tel que le XIXe siècle l'a connu), elle aurait ranimé les affaires et la production, en quoi Mirabeau voyait avec raison la première richesse d'une nation. Ce qu'il a négligé de dire, c'est que la monnaie fiduciaire ne peut représenter utilement les marchandises d'usage courant et en faciliter le transfert que si ces marchandises existent en quantité sur place ou peuvent y arriver à brève échéance.

C'est de telles marchandises et non d'immeubles qu'avaient besoin la plupart des porteurs d'assignats[1]. Leur déception eut de graves conséquences. Il est vrai que beaucoup de paysans et d'intermédiaires réalisèrent des fortunes en vendant cher et en convertissant aussitôt leurs bénéfices en terres qui prirent de la valeur par la suite. Mais la masse de la population urbaine endura les souffrances que les historiens de nos jours décrivent et que les économistes de 1790 avaient prédites en partie. Ces privations se répercutèrent sur la population rurale dans la mesure où celle-ci avait besoin d'objets que ses champs ne lui procuraient pas.

Voici dans quels termes précis Boislandry — après Dupont de Nemours et d'autres contemporains, — signalait le péril inhérent à une nouvelle émission d'assignats.

∴

J'ai, dit il, été frappé comme vous l'avez été, de l'étendue et de la hardiesse du plan qui vous a été présenté par M. Mirabeau; c'est une grande idée que celle qui paraît conduire à libérer tout à coup la nation de 100 millions de rente, à diminuer de 100 millions les charges du peuple et à faciliter la vente de deux milliards de propriétés. Elle devait être reçue avec transport par tous les bons Français, et j'avoue que j'ai été entraîné d'abord, par ces espérances consolantes qui nous étaient présentées avec tant d'éloquence. Je me suis dit à moi-même : Le succès de ce projet doit être infaillible puisqu'il nous est proposé par M. Mirabeau, lui qui avait

1. Le morcellement terrien, s'étant poursuivi en France pendant tout le XIXe siècle, n'avait évidemment pas pour condition nécessaire la création d'une monnaie spéciale. Il serait intéressant de comparer à ce sujet les procédés de démembrement agraire employés dans les pays anglo-saxons.

professé autrefois une doctrine toute contraire, et qui, dans cette assemblée même, avait témoigné une horreur invincible pour toute espèce de papier-monnaie; mais de plus sérieuses réflexions ont suspendu ma résolution. En examinant ce projet avec attention, il m'a paru que son exécution entraînait des mouvements très graves, et qu'elle exposait la France à la commotion la plus dangereuse. Je dirai plus : j'ai cru reconnaître que les avantages qui vous ont été annoncés étaient ou nuls ou très incertains.

Les principaux avantages dont on vous a fait l'énumération, pour vous déterminer à l'émission d'assignats forcés, jusqu'à la concurrence de deux milliards, sont le remboursement effectif de toute la dette exigible, la vente très prompte de toutes les propriétés nationales, la suppression de cent millions de rente, la diminution de cent millions d'impôts, la circulation rétablie dans le commerce, la baisse de l'intérêt de l'argent, la certitude d'attacher au succès de la Révolution tous les porteurs d'assignats, amis ou ennemis. On a même ajouté que, pour satisfaire aux besoins des classes inférieures et pour empêcher la baisse des gros assignats, on pourrait créer de petits assignats de 100 livres, de 50 et 24 livres[1]. J'avais résumé successivement tous ces avantages : vous allez juger de leur réalité.

Boislandry contestait d'abord que l'État fût quitte envers les créanciers en les payant d'un papier dépourvu d'utilité immédiate et ne représentant, malgré sa prétendue qualité monétaire, qu'un capital livrable de terme plus ou moins éloigné. Puis il signalait le vice essentiel du système : la nature immobilière du gage qui ne se prêtait pas à la circulation rapide et féconde imaginée par Mirabeau.

... Ce ne sera pas toujours aux porteurs des assignats qu'il conviendra, disait le financier, de faire des acquisitions (de biens-fonds). Les négociants, les manufacturiers, les banquiers, les garderont (les assignats) pour leur commerce. Les fermiers des terres et les locataires des maisons, auxquels il est ordinairement plus utile de faire des acquisitions (de biens-fonds) n'auront pas assez d'assignats pour payer comptant leurs achats; ainsi ceux qui auront les assignats ne voudront point acheter, ceux qui voudront acheter n'auront point d'assignats, la vente sera donc lente, au lieu d'être rapide, parce qu'il n'y aura point de concurrents et qu'il se trouvera peu d'acquéreurs.

Boislandry en concluait à la mévente probable des biens nationaux et à leur insuffisance pour combler le déficit; à la dépréciation des assignats, et, par conséquent, à l'augmentation des dépenses publiques.

1. Jusqu'alors la plus faible coupure était celle de 200 livres.

L'activité commerciale espérée par ses collègues lui paraissait bien compromise dans de telles circonstances.

Si les assignats prennent faveur, il y aura, en effet, pendant quelque temps, une grande circulation ; *mais cette prospérité ne sera que passagère* : bientôt les denrées et les salaires seront augmentés, nos marchandises hausseront dans la même proportion, et ne pourront plus supporter la concurrence avec l'étranger, à qui nous vendrons peu, et de qui nous achèterons beaucoup. Vous verrez en peu de temps, nos manufactures se ruiner, notre commerce s'anéantir. Si au contraire les assignats perdent[1] seulement 10 ou 15 p. 0/0, les inquiétudes continueront; chacun économisera: la consommation sera faible; l'argent sera plus rare et plus cher; la misère du peuple sera la même, puisqu'il n'y aura pas plus d'activité dans les travaux : la circulation ne sera donc pas rétablie dans le commerce.....

L'intérêt baissera, si les assignats prennent faveur, mais cet avantage est imaginaire : l'argent sera, si l'on veut, diminué de 2 p. 0/0; mais on a vu que, dans cette hypothèse, les denrées et les salaires hausseront de 20 ou 30 p. 0/0 : ainsi, il n'y aura de bénéfice ni pour le manufacturier, ni pour l'ouvrier. Si, au contraire, les assignats sont en perte, le manufacturier sera forcé d'ajouter à l'intérêt ordinaire 10, 15 et 20 p. 0/0 pour acheter des écus; la baisse de l'intérêt est donc très éventuelle, et, si elle a lieu, elle ne fera aucun bien.....

Si les assignats perdent, chaque porteur sera un ennemi de vos opérations; les petits assignats seront plus dangereux encore que les gros, les besoins du peuple au-dessous de 24 livres sont immenses et continuellement répétés. Les vendeurs de comestibles seront obligés de prendre les petits assignats, leurs fonds s'épuiseront, il s'établira des changeurs chers à raison du besoin. Le peuple les poursuivra, la terreur augmentera le prix de l'argent, en peu de jours les petits assignats perdront peut-être un tiers ou un quart de leur valeur, alors la chute des gros assignats sera certaine. Le peuple, mécontent d'une perte journalière, ne se déclarera-t-il pas contre la Révolution[1]?.....

On dit que nous n'avons pas assez de numéraire effectif : cependant tous les écrivains politiques qui ont écrit sur cette matière, assurent que la France en a à elle seule autant que toutes les nations de l'Europe ensemble. N'y aurait-il pas un danger imminent à doubler tout à coup le numéraire du royaume? A-t-on bien calculé les convulsions qu'occasionnerait une émission aussi subite, aussi considérable, les variations dans les prix que la baisse ou que la hausse peuvent produire? A-t-on songé aux murmures

1. La perte dont il s'agit est celle de l'assignat par rapport à la monnaie d'argent.

des campagnes, aux agitations des villes, à l'incertitude des manufacturiers et des négociants, lors des ventes et des rentrées ?

Ici je dois relever un fait qui pourrait induire le public et plusieurs membres de cette assemblée en erreur. On vous a dit que le numéraire réel et fictif de l'Angleterre s'élevait à 5 milliards[1] L'Angleterre n'a pas d'autre numéraire fictif que des billets de banques payables à vue et au porteur et qui sont, avec raison, considérés comme de l'argent; son numéraire, en espèces, est évalué à 6 ou 700 millions : les billets de banque à 300 millions; cependant la circulation intérieure est presque égale à celle de la France; son commerce intérieur est d'un tiers plus considérable; et l'on vous dit que la France, dont le numéraire est le double, n'en a pas assez pour le commerce! L'Angleterre a, comme nous, 4 à 5 milliards de dettes; mais ces dettes sont constituées en effets qui se négocient à la Bourse; elle s'est bien donné de garde d'en faire du papier forcé de circulation, parce qu'elle sait que le papier-monnaie, par sa nature, est destructeur de l'agriculture, du commerce, des manufactures et de la prospérité des nations qui l'emploient. On a repoussé dans cette tribune toute espèce de comparaison entre le papier-monnaie forcé et celui de Law : sans doute, les assignats auront une valeur plus réelle, mais de ce qu'ils vaudront mieux et de ce qu'on perdra moins, il ne s'ensuit pas qu'on doive les adopter : il suffit qu'ils soient dangereux pour les proscrire, et dans tous les cas ils le seront.....

Tous ces raisonnements s'appliquent à l'état de paix où nous sommes; mais si nous avions malheureusement la guerre avec l'Angleterre, par exemple, qui paie en argent ses approvisionnements, ses soldats et ses matelots, quel énorme désavantage n'éprouverions-nous pas vis-à-vis d'elle, et dans le Nord pour les fournitures de notre marine, et dans nos marchés pour l'armement de nos flottes et l'équipement de nos armées ! J'abandonne ces idées sinistres de guerre, et je suppose une paix éternelle avec tous nos voisins; pouvons-nous renoncer aux relations que nous avons avec eux? Nous vendons habituellement aux étrangers pour 300 millions, nous achetons de leurs marchandises pour 240 : mais si, au lieu de 12 p. 0/0, la différence du change à notre perte est de 15 à 20, nous achèterons tout à 20 p. 100 de plus, nous vendrons tout à 20 p. 0/0 de moins. Nous sera-t-il possible de continuer longtemps un pareil commerce?

Puisqu'il y a tant de motifs de nous méfier d'un pareil projet, ne dédaignons pas les conseils de l'expérience. Le Congrès américain, pendant la dernière guerre, avait mis en circulation une quantité considérable de

1. En quelques phrases particulièrement brillantes de verve Mirabeau a affirmé que la circulation monétaire de l'Angleterre étant bien plus abondante que celle de la France et les prix anglais plus bas que les prix français pour les objets de première nécessité, la quantité de billets ne faisait pas monter les cours des marchandises. Il comptait cependant sur l'émission des assignats pour soutenir le prix des terres.

papier-monnaie. Ce papier, après avoir quelque temps lutté contre le discrédit, s'est anéanti peur ainsi dire de lui-même dans la main des propriétaires, au point que maintenant 100 dollars de papier valent à peine 5 dollars en espèces[1]. Les Danois, les Suédois, les Russes ont aussi du papier-monnaie. Chez toutes ces nations, il a produit les effets dont je viens de vous offrir le tableau; partout il a paralysé l'argent, partout il a entravé le commerce et l'industrie. Le papier-monnaie, en Suède, quoiqu'il fût hypothéqué sur les terres du royaume, a été tellement avili pendant un certain temps, qu'un ducat en espèces valait dix ducats en papier; cependant c'était du papier territorial, semblable en tout à celui qu'on vous propose : mais au moins la Suède et les autres nations dont je parle avaient une excuse : elles manquaient absolument d'argent. Au contraire, vous en avez. L'inquiétude et le papier-monnaie l'ont fait disparaître; il faut le rappeler par la confiance, par des dispositions en finances qui soient juste; ce sont les seules dignes de vous.

Je fais une dernière observation. L'opinion presque générale des citoyens, et l'assentiment des étrangers sont nécessaires au succès du plan qu'on vous conseille. Si, après l'émission des assignats, cette opinion, qui paraît en ce moment leur être favorable, venait à changer, leur chute et leur avilissement entraineraient des maux incalculables.....

Enfin, il me reste à vous indiquer les moyens de rétablir la circulation et de rendre au commerce et aux manufactures l'activité dont ils sont privés depuis si longtemps. Le premier de ces moyens est de finir promptement la Constitution et d'achever les grandes réformes que vous avez commencées dans toutes les parties de l'administration, afin que chacun sachant quel sera son sort et sa position puisse régler sa dépense. Le défaut de consommation et l'inaction du commerce proviennent uniquement de l'inquiétude et de l'état de suspension des affaires générales. Le second moyen est d'accélérer la vente des biens nationaux afin de retirer de la circulation les 400 millions forcés qui l'embarrassent et qui tiennent en stagnation le numéraire réel : chacun garde l'argent, parce qu'on craint le papier.... J'ajouterai qu'à l'instant où vous aurez remboursé 100 millions d'assignats, la circulation ne tardera pas à se rétablir. Dès lors, afin d'augmenter la confiance publique, mon opinion serait que vous ordonnassiez à tous les receveurs des départements, d'échanger lorsqu'ils le pourront, tous les assignats de 200 livres contre de l'argent. Cette mesure aurait sur le crédit et sur la circulation un effet infaillible. Il ne faudrait peut-être pas 10 millions d'espèces pour la réaliser dans toute la France, car il suffirait qu'on remboursât à présentation, les assignats de 200 livres.

1. Dans les dernières années du XVIIIe siècle le gouvernement des Etats-Unis remboursa *au cours d'émission* ce papier-monnaie qui était tombé à une valeur infime. Ce remboursement exerça la plus heureuse influence sur le crédit des Etats-Unis (Stourm, *Finances de l'Ancien Régime*, t. II, et Aug. Moireau : *Une page de la primitive histoire financière des Etats-Unis*).

pour qu'on ne cherchât plus à les échanger. Lorsque la caisse d'escompte payait à bureau ouvert, son papier avait la valeur de l'argent; ne serait-il pas à désirer que les membres de cette assemblée ne se permissent pas de vaines et dangereuses déclamations contre les vendeurs d'argent? Je n'approuve pas ce commerce; mais, s'il est défendu, l'argent sera nécessairement et plus rare et plus cher, par la raison toute simple que plus il y a de vendeurs d'une denrée et plus son prix est modéré; il faut donc, pour l'intérêt même du peuple, le tolérer.

L'orateur présentait, comme conclusion pratique, plusieurs projets de décrets tendant à une mobilisation financière des biens nationaux par le moyen, non d'une monnaie fiduciaire, mais de « délégations territoriales » productives d'intérêts à 3 ou 3 1/2 p. 0/0 et analogues aux obligations foncières de nos jours. Elles n'auraient été acceptées en paiement que par les caisses publiques et seulement pour la vente des biens nationaux. Les créanciers de l'État auraient eu la faculté de conserver leurs titres anciens ou de les échanger, soit contre ces « délégations territoriales », soit contre des « obligations nationales » productives d'un intérêt plus élevé mais dépourvues de gage. « Remarquez, disait Boislandry, que cette conversion sera volontaire et ne vous obligera jamais à aucune indemnité. Si au contraire les assignats venaient à perdre 30 et 40 p. 0/0; j'ose vous le demander, la déclaration des droits à la main, croyez-vous que la nation fût quitte envers les porteurs des assignats[1]? » A part les modalités destinées à faciliter la cession des créances son plan reposait sur le même principe que celui de Talleyrand : réserver l'actif immobilier de l'État à l'amortissement de la dette à long terme et ne toucher que le moins possible au régime monétaire.

Quant aux assignats déjà émis, la confiance devait être ramenée vers eux grâce à des remboursements en espèces qui seraient effectués peu à peu, dans la mesure où le permettraient les circonstances et surtout la bonne rentrée des impôts. L'ordre devait partout ranimer le crédit.

Ces perspectives d'un esprit sain ne se réalisèrent que plus tard après que la nation eut subi sans ménagement la folle expérience des assignats,

EUG. B. DUBERN.

1. Comme mesure transitoire il proposait cependant de payer moitié en monnaie légale métallique ou fiduciaire et moitié en « délégations » au cours de 1791 les dépenses imputables sur le budget de 1790 lorsque les paiements excéderaient 400 livres, sauf ceux qui seraient « destinés aux soldats et aux matelots ».

LES PROJETS POLITIQUES DE FOUCHÉ
ET LES ÉLECTIONS DE 1815

I

Lorsque Fouché eut réussi par ses intrigues à conserver dans le premier ministère de la seconde Restauration la place qu'il occupait dans le dernier ministère de Napoléon, il songea naturellement à profiter de la situation prépondérante qui lui était faite dans la direction des affaires intérieures de la France pour composer à son gré la Chambre qui allait être élue en août 1815. Il fit donc proposer à la nomination du roi, par son collègue Pasquier, une liste de présidents des collèges électoraux, ce qui équivalait, d'après les usages de l'époque, à désigner aux suffrages des électeurs, comme autant de candidats officiels, tous ceux de ces présidents qui n'étaient pas princes du sang ou pairs de France[1]. Or la lecture de cette liste nous montre que la Chambre composée suivant les désirs de Fouché eût été pour le gouvernement un conseil et non un tuteur. Puisque la royauté était rétablie, il fallait, pensait-il, y faire entrer en majorité des royalistes, mais il convenait que ces royalistes, tout en n'ayant rien fait en 1789 pour le triomphe des idées révolutionnaires, et même tout en blâmant ces idées, jugeassent qu'il serait imprudent de vouloir revenir en arrière et fussent disposés à maintenir tout le détail des institutions nouvelles, du moment que l'on sauvegardait en théorie les grands principes conservateurs de l'ordre social : il était bon que ces royalistes eussent témoigné leurs bienveillantes dispositions à l'égard de la France nouvelle en se ralliant précédemment au régime napoléonien, qu'ils fussent en un mot des hommes

1. Cette liste a été insérée dans le *Moniteur* du 30 juillet et rectifiée dans celui du 2 août; mais toutes les rectifications n'ont pas été faites, car logiquement Molé aurait du présider le collège de Pontoise et Lamoignon celui de Rambouillet, Puységur celui de Vervins et Pouilly celui de Soissons, Kergorlay celui de Compiègne et d'Estissac celui de Clermont.

du centre droit. Fouché fit donc tous ses efforts pour conserver un certain nombre de ces anciens membres du Corps législatif impérial qui s'étaient montrés si dociles à l'égard du pouvoir. Quarante d'entre eux furent désignés au choix des électeurs[1]. Il leur adjoignit environ quatre-vingts fonctionnaires dont il escomptait la même docilité vis-à-vis du gouvernement : les trois directeurs généraux des postes, des douanes et des ponts et chaussées, quatre conseillers d'État, deux maîtres des requêtes, cinq préfets, neuf sous-préfets, cinq conseillers de préfecture, sept premiers présidents ou présidents de cour d'appel, six conseillers, trois avocats généraux, trois procureurs généraux et un substitut, dix présidents de tribunaux, trois procureurs du roi et trois substituts, un greffier de tribunal, deux maîtres des comptes, quatre receveurs généraux des finances, un receveur d'arrondissement, un directeur des contributions directes, parmi lesquels je compte onze anciens députés et cinq candidats élus sous l'Empire par les collèges électoraux et auxquels il n'avait manqué que la ratification du Sénat pour entrer au Corps législatif[2]. Deux généraux, Dupont et Rivaud, et cinq ou six officiers représentaient l'ancienne armée impériale. Parmi les membres de la Chambre des Cent-Jours vingt-cinq parurent à Fouché suffisamment modérés pour qu'il pût les introduire sans danger dans la nouvelle Chambre où il leur confiait le soin de défendre d'une façon paisible les idées de la gauche[3]. La bourgeoisie industrielle et commerçante était

1. C'étaient Augier (Cher), Avoyne, Frémin et Duhamel (Manche), Barbier et Chancel (Charente), Barrot (Lozère), Beaumetz, Francoville et Noizet (Pas-de-Calais), Bellegarde (Tarn), Beslay (Côtes-du-Nord), Boyer et Calvet (Ariège), Brugière (Puy-de-Dôme), de Caraman (Nord), Cardonnel (Tarn), Chauvin et Morisset (Deux-Sèvres), Dauzat et Fornier (Hautes-Pyrénées), de Lespinay et Dufougerais (Vendée), Delhorme (Aisne), Demissy et Ratier (Charente-Inférieure, Desrousseaux (Ardennes), Emmery (Moselle), d'Estissac et de Girardin (Oise), Faget (Basses-Pyrénées). Flaugergues (Aveyron), de Ganay (Saône-et-Loire), Laur (Hérault), Paillet (Meuse), Pémolié et Poyféré (Landes), de Prunelé (Finistère), Rallier (Ille-et-Vilaine), Sartelon (Corrèze), de Queux (Nord).

2. Les anciens députés étaient : Sallé, Grangier, Bégouen, Montaut, Beugnot, Grenier, Bovis, Chassiron, Tixedor, Vacher, et Savoye. Les candidats étaient : Chaubry, Claverie, Descures, Hussenot et Gach. Il y faut ajouter Anglès, fils d'un membre du Corps législatif, Derazey frère d'un conventionnel, Brigode et Tarbé, frères d'un ancien député.

3. C'étaient Devismes et de Pouilly (Aisne), Flaust et d'Albignac (Calvados), Carré (Côtes-du-Nord), de Malaret (Haute-Garonne), Jobez (Jura), de Laforêt (Loir-et-Cher), Laporte (Lozère), Desmazières (Maine-et-Loire), Lefebvre et de Chamorin (Marne), Schmits (Meurthe), Gillon (Meuse), Dupin (Nièvre), de Kenny (Nord), Moulin et Favard (Puy-de-Dôme), de Drée, de Pancemont, de Thiard et Tupinier (Saône-et-Loire), Roy et Tripier (Seine), Falatieu (Vosges). Il faut

représentée, en fait de nouveaux venus, par quatre fabricants ou manufacturiers attribués aux arrondissements de Dreux, Louviers, Saint-Marcellin et Sarrebourg, et par dix négociants attribués aux arrondissements de Belfort, Brignoles, Castelnaudary, Cognac, Espalion, Joigny, Narbonne, Nîmes, Reims et Remiremont. Tout le reste des présidents de collèges, qu'ils fussent qualifiés maires, adjoints, conseillers généraux, anciens officiers, propriétaires, ou que leur nom ne fût suivi d'aucune qualification, appartenaient, sauf de rares exceptions, à la catégorie des gens dont le passé garantissait l'humeur pacifique[1]. On y voyait par exemple des nobles qui avaient siégé en 1789 dans la minorité libérale de leur ordre ou qui se rattachaient à ceux-ci par des liens très étroits de parenté[2], d'autres qui n'avaient pas émigré ou qui l'avaient fait de façon tardive[3], d'autres encore qui n'avaient joué aucun rôle dans l'émigration militante, ou qui après avoir figuré dans ses rangs avaient pris du service dans les armées impériales[4]. C'est tout au plus si quatre ou cinq officiers et deux ou trois magistrats représentaient la nuance combative au sein de l'émigration[5], et si parmi les six bourgeois ayant fait partie des anciennes assemblées, quelques-uns pouvaient être considérés comme capables de jouer un rôle important dans la future Chambre[6].

En même temps qu'il cherchait dans le pays les éléments d'une majorité docile, Fouché s'efforçait de faire dans chaque département une part à peu près équitable aux différents partis et aux différentes catégories sociales. Ses choix ne sont pas toujours très heureux. C'était certainement une erreur de choisir dans le Calvados, la

d'ailleurs remarquer que Barrot, Beaumetz, Beslay, Flaugergues et de Queux avaient fait partie à la fois du Corps législatif et de la Chambre de 1815.

1. J'en trouve au moins cinq parmi les élus des collèges électoraux de l'Empire auxquels il n'avait manqué que la ratification du Sénat pour siéger au Corps législatif : Devaulx (Allier), Jobert (Ardennes), de la Barre (Eure), Collin de Souvigny (Indre), Bourcier de Montureux (Meurthe).

2. C'étaient d'Andlau (Haut-Rhin), d'Harambure (Indre-et-Loire), de Villiers (Loiret), de Langon et de Murinais (Isère), sans compter trois La Tour du Pin, trois Puységur, deux Noailles, deux Talleyrand, deux Lamoignon, un Clermont-Tonnerre, un Loménie que leurs noms rattachaient à la même catégorie.

3. Ni Chabrol, ni Catellan, ni Boissel de Monville, ni Lormand, ni de Mun n'avaient émigré : d'Avaray l'avait fait tardivement.

4. Tel est le cas du colonel d'Ambrugeac (Corrèze).

5. Par exemple Durand (Doubs), de Vitré (Vienne), Montbron (Haute-Vienne), Chebrou de la Roulière (Deux-Sèvres), de Folleville (Calvados).

6. Corbière (Ille-et-Vilaine), Lacheze (Lot), Borne (Haute-Loire), Saint-Genest (Loire), Jordan (Rhône), Ribes (Pyrénées-Orientales).

Lozère, la Meurthe et le Nord les arrondissements les plus royalistes ou les plus cléricaux, Bayeux, Vire, Mende, Marvejols, Chateau-Salins, Dunkerque et Hazebrouck, pour leur attribuer les membres les plus avancés de la députation qu'il se proposait de faire élire, tous anciens représentants à la Chambre des Cent-Jours. Mais dans l'ensemble Fouché avait vu assez juste. Dans des départements conservateurs comme la Somme et l'Oise, il réservait la majorité à la droite, mais il attribuait à la gauche, avec juste raison, les arrondissements de Péronne, de Montdidier, de Clermont et de Senlis. Dans le Manche et le Pas-de-Calais il faisait la part très large aux conservateurs bonapartistes, mais il attribuait aux royalistes les arrondissements les plus cléricaux, par exemple Béthune et Valognes. Dans Saône-et-Loire où il donnait la majorité à la gauche, il réservait Autun à la droite. Dans l'Aisne il attribuait deux anciens membres de la Chambre des Cent-Jours aux deux arrondissements les plus avancés, Soissons et Château-Thierry. Très normalement encore il attribuait à la droite Saint-Girons dans l'Ariège, Montmédy dans la Meuse, Thionville dans la Moselle, Riom dans le Puy-de-Dôme, Vienne et la Tour-du-Pin dans l'Isère, qui sont soit des circonscriptions de droite, soit au moins les circonscriptions les moins avancées de leur département. En Bretagne, il choisissait dans les rangs de la noblesse les deux tiers des présidents des collèges électoraux[1]. Le Doubs, pays de magistrats et d'officiers des armes savantes, est très bien représenté par deux membres de la Cour d'appel de Besançon, un conservateur et un libéral, et par un général d'artillerie de l'armée de Condé. Les diverses opinions et les diverses aptitudes de la population de la Vienne sont-elles aussi très heureusement figurées par le premier président de la Cour de Poitiers, un officier de cavalerie de l'armée de Condé, et un propriétaire de famille conservatrice et bonapartiste[2].

1. Noblesse : du Fou, de Saint-Bédan, de Jamonières, Charette, de Boisfoucault, de Monti (Loire-Inférieure); Le Mintier, de Perrien, de Préaudeau (Morbihan), de Rosambo, de Kersaint, de Saint-Luc, de Tromelin, de Prunelé (Finistère); de Boisgelin, de Gouyon, de Loz, de Quélen (Côtes-du-Nord); de la Bourdonnaye, de Montbourcher (Ille-et-Vilaine). Clergé : Enoch (Ille-et-Vilaine). Bourgeoisie : Arnous-Rivière (Loire-Inférieure); Bordères, Jollivet (Morbihan), Miorcec de Kerdanet (Finistère); Beslay, Carré (Côtes-du-Nord); Lanjuinais, Corbière, Rallier (Ille-et-Vilaine).

2. C'étaient le président Chifflet, l'avocat général Courvoisier et le général Durand (Doubs); le président Laidet, le général de Vitré, et le propriétaire Montaut (Vienne).

Ce n'est pas seulement en Bretagne, c'est un peu partout que Fouché fait une place prépondérante à la noblesse dans la liste de ses présidents de collèges. Il n'y a guère qu'une dizaine de départements, Ariège, Charente, Cher, Meuse, Moselle, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Seine, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Vosges, etc., où les bourgeois soient incontestablement en majorité. Cette prépondérance de la noblesse qui surprend au premier abord s'explique quand on remarque que dans certains départements où elle s'accuse de la façon la plus nette, par exemple Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, les élections de 1789 nous montrent que la noblesse y était beaucoup plus révolutionnaire que la bourgeoisie, soit de façon absolue, soit de façon relative. En dépit des apparences contraires cette large part faite à la noblesse servait donc dans la pensée de Fouché les intérêts électoraux de la gauche.

II

Ces collèges électoraux appelés à élire la nouvelle Chambre étaient composés de notables nommés à vie par Napoléon, auxquels l'administration royale venait d'adjoindre un certain nombre de personnes appartenant à la même catégorie sociale et nommés également à vie. Fouché pouvait donc se croire en droit d'espérer que ces hommes, créatures des deux gouvernements qui s'étaient succédé en France, suivraient docilement les inspirations d'un ministre qui incarnait en sa personne l'un et l'autre de ces deux régimes. Mais il avait trop compté sur la passivité des électeurs.

Sur quatre cent deux députés dont devait se composer la Chambre, il n'y en eut que quatre-vingt-treize pour lesquels les électeurs ratifièrent les choix du ministre. On peut sans doute ajouter à ce chiffre cinq fils ou frères de présidents de collèges électoraux que l'on peut dans une certaine mesure considérer comme des candidats officiels, sept nominations obtenues, soit par Fouché, soit par ses collègues du ministère, soit par son préfet de police, qui ne figuraient pas sur la liste des candidats, mais qui étaient évidemment aux yeux des électeurs des hommes sympathiques au ministre, on peut même supposer que si entre le 30 juillet et le 22 août le roi n'avait pas nommé pairs de France dix présidents de collèges d'arrondissement

désignés par Fouché, les électeurs leur auraient accordé leurs suffrages; mais même en lui faisant ainsi la part aussi large que possible, on voit que son succès se limite au quart environ des résultats électoraux. Il n'est complet que dans quatre départements, les Hautes-Alpes, l'Aube, la Corrèze et les Pyrénées-Orientales. Il est presque complet dans les Basses-Alpes, les Ardennes, l'Aude, les Landes, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, la Seine, les Deux-Sèvres. Il obtient encore un demi-succès dans l'Aveyron, le Jura, la Mayenne, la Seine-et-Marne, la Vendée, les Vosges et même dans l'Ain, l'Aisne, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Meurthe, le Morbihan, l'Oise, le Puy-de-Dôme et la Sarthe. Il a donc réussi, soit dans certains départements de droite ou de gauche pour lesquels il a bien discerné l'opinion générale ou les personnages représentatifs, soit dans quelques départements montagneux, alpestres ou pyrénéens, où l'on est habitué à entourer d'un respect religieux les décisions de l'administration.

Les causes de l'échec de Fouché sont multiples. Cet échec tient en certains endroits à l'intransigeance des partis, qu'il s'agisse de la droite, du centre droit ou de la gauche, qui abusent de ce qu'ils détiennent une majorité normale ou accidentelle dans un collège électoral, pour refuser à la minorité la part que Fouché lui avait faite. Les électeurs reconnaissent si bien l'erreur de cette intransigeance que, dès 1816, ils adoptent les idées de Fouché sur la nécessité de faire une part à la minorité dans le Doubs, le Gers, le Tarn-et-Garonne et la Vaucluse, et qu'ils font de même en 1818 dans la Nièvre et en 1820 dans la Saône-et-Loire, adoptant la plupart du temps dans cette répartition des sièges les candidats que Fouché leur avait proposés en 1815. Cet échec tient encore, à ce qu'il semble, à une certaine défaveur jetée en beaucoup d'endroits sur certains candidats par le patronage de Fouché. Il suffit que ce patronage disparaisse pour que dès 1816 et pendant les années suivantes le choix des électeurs se porte sur une trentaine de candidats de Fouché dédaignés par eux en 1815 et vis-à-vis desquels ils font en quelque sorte leur mea culpa[1]. Il tient aux ambitions exagérées de certaines

1. Tels sont : de Puymoisson (Basses-Alpes), de Lastic (Cantal), Dupuy (Charente), d'Ambrugeac (Corrèze), de Quélen (Côtes-du-Nord), Augier (Creuse), Courvoisier (Doubs), de Long (Gers), de Camarsac (Gironde), Ballier et de Mont-

familles qui, comme la famille Fornier dans l'Ariège, s'attribuent par exemple deux sièges de députés sur trois.

Ces trois causes d'insuccès résultent plutôt, comme on le voit, d'une erreur de jugement des électeurs que d'une erreur de jugement de Fouché. Il en est d'autres où c'est le ministre qui n'a pas su voir la situation comme elle était. J'ai déjà fait allusion à l'erreur qu'il avait commise sur la véritable opinion politique de certains arrondissements du Calvados, de la Meurthe et du Nord. Une cause d'ordre plus général, c'était de croire qu'à un moment où les Français venaient de souffrir des maux du despotisme beaucoup plus que des abus du parlementarisme, les électeurs suivraient Fouché, lorsqu'il cherchait à exclure de la nouvelle Chambre la plupart des hommes qui avaient montré une certaine indépendance dans les assemblées précédentes. Sur la liste de députés dociles qu'il proposait à leurs suffrages, les électeurs ne renommèrent que quinze anciens membres du Corps législatif, sept membres de la Chambre des Cent-Jours et cinq membres des assemblées précédentes, tandis que dans les mêmes catégories ils réélisaient douze membres du Corps législatif[1], neuf membres de la Chambre des Cent-Jours[2] et vingt et un membres des assemblées précédentes[3].

Parmi les nouveaux venus soixante six, dont onze fonctionnaires, figuraient sur les listes de Fouché; mais cent cinquante députés de la droite, du centre droit ou de la gauche, et parmi eux de Bonald, de Villèle et de Serre, sans avoir reçu aucune investiture officielle,

bourcher (Ille-et-Vilaine), de Vaulchier (Jura), de Saint-Bédan (Loire-Inférieure), Miron (Loiret), Lafont (Lot-et-Garonne), Avoyne et Duhamel (Manche), Ruinart (Marne), d'Imécourt (Meuse), de Chaméane et Bogne (Nièvre), Borel et d'Estissac (Oise), de Reinach (Haut-Rhin), de Pancemont, de Thiard et de Drée (Saône-et-Loire), Tripier (Seine), Bégouen et de Malartic (Seine-Inférieur), Morisset (Deux-Sèvres), de Preissac (Tarn-et-Garonne), Puy (Vaucluse), de Montbron (Haute-Vienne), Doublat (Vosges).

1. Clausel de Coussergues (Aveyron), Admirauld (Charente-Inférieure), Chilhaud et Maine de Biran (Dordogne), de Puymaurin (Haute-Garonne), Dufort et Laine (Gironde), Faydel (Lot), Blanquart de Bailleul (Pas-de-Calais), Geoffroy (Saône-et-Loire), Lemarchand (Somme), Cherrier (Vosges).

2. Ruperou (Côtes-du-Nord), Froc de la Boulaye (Marne), Bazoche (Meuse), Brackenhoffer, Kern et Metz (Bas-Rhin), d'Argenson et Moll (Haut-Rhin), Simeon (Var).

3. Golzart (Ardennes), Ganilh (Cantal), Jouneau (Charente-Inférieure), Gourlay (Côtes-du-Nord), Meynard (Dordogne), Gailhard (Drôme), Lemarechal (Eure), Baert et de Longuève (Loiret), Bailey (Jura), André (Lozère), Royer-Collard (Marne), Becquey (Haute-Marne), de Bouteiller (Meurthe), Voysin (Moselle), Coppens (Nord), Cochard (Haute Saône), Piet (Sarthe), de Clermont (Seine-et-Marne), Jard (Deux-Sèvres), de Causans (Vaucluse).

recevaient de leurs compatriotes dès 1815 le témoignage d'une confiance qui devait leur être fréquemment renouvelée dans la suite. Fouché n'avait donc pas deviné leur popularité, ou il s'était cru plus fort qu'elle. Dans l'une ou l'autre hypothèse son erreur avait été complète.

D'une façon générale on peut donc conclure que Fouché s'est trompé sur le choix de ses candidats. Il a cru la matière électorale plus malléable qu'elle ne l'est en réalité. Il n'a pas compris qu'à certaines époques de l'histoire les passions profondes et les grands intérêts collectifs ont plus de prise sur les hommes que les petits calculs individuels. Aussi, sauf dans quelques très rares départements absolument passifs, n'a-t-il obtenu quelques succès que dans la mesure où il s'était conformé par avance aux vœux de l'opinion publique. Force lui fut de reconnaître, quand il apprit les résultats des élections, qu'on ne mène pas indéfiniment les Français à la baguette, et que le ministère de la police n'est pas une école infaillible pour des hommes de gouvernement.

COMTE DE CALAN.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

André Lebon. — *Problèmes économiques nés de la guerre*, Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 254 p., 1918.

Peu de Français connaissent aussi bien que M. André Lebon les problèmes économiques modernes, nul n'est mieux placé que lui pour les étudier dans leur ensemble, et il les traite toujours avec une hauteur de vues et un dédain des conceptions aprioristiques qui lui font le plus grand honneur : aussi son dernier ouvrage est-il un des meilleurs de l'innombrable littérature économique éclose depuis la guerre et à propos de la guerre, vague immense qui monte à l'assaut de nos bibliothèques et menace de les submerger totalement.

Le livre de M. A. L. comprend neuf études publiées par lui sous forme d'articles ou de discours, de l'été de 1915 à l'automne de 1917.

Que l'on veuille se faire une juste idée des « lendemains économiques de la guerre », de ce que sera « la guerre économique de demain », de « la vie économique de la Grande-Bretagne aujourd'hui et demain », de la question de « la main-d'œuvre d'après guerre », de la réforme de la conception que les administrations publiques doivent se faire de leurs relations et de leurs procédés à l'égard des affaires, de la manière dont doit se résoudre les problèmes des contrats dont la guerre a suspendu l'exécution, des « buts de paix », des « devoirs du temps présent », ou d'une question particulière mais d'une importance capitale, telle que celle des « viandes figorifiées et de l'alimentation », il faut lire et il faut méditer profondément ce qu'en dit M. A. L. dans cet ouvrage, parce que toutes ces questions il les a traitées en se plaçant au point de vue de l'intérêt supérieur de la collectivité nationale. M. A. L. a été ministre et député, c'est grand dommage qu'il ne le soit plus, nous ne pouvons que souhaiter qu'il le redevienne, et, en attendant, que tout le monde en France, gouvernants et simples citoyens, s'inspirent des bons et judicieux conseils pratiques qu'il prodigue par sa parole et par sa plume.

G. L.

Sir Thomas Barclay. — *Le Président Wilson et l'évolution de la politique étrangère des États-Unis.* Préface de M. Paul Painlevé. Paris, Colin, 1 vol. in-16 de VII-290 p., 1918.

L'ouvrage de sir Thomas Barclay est composé sur un plan fort singulier.

L'auteur écrit des chapitres très brefs, dans lesquels il ne développe que l'essentiel du sujet. Parfois même il se contente d'une impression personnelle, d'une anecdote, qui sont bien loin de toucher le fond de la question. Puis, en notes, à la suite du chapitre, il donne de longues citations d'ouvrages précédemment parus, comme ceux de MM. Boutmy, Coolidge, Roosevelt. Il complète enfin son travail par des appendices où l'on trouve le texte de la Constitution des États-Unis, et quelques notes et messages du Président Wilson. En somme, sur 288 pages de texte, 137 seulement sortent de la plume de l'auteur. Les appendices ne sont pas sans intérêt. Il eût été toutefois facile de ne point alourdir l'ouvrage du texte de la constitution américaine, qu'on peut trouver aisément ailleurs et qui, dans la question actuelle, ne saurait être décisif sans un copieux commentaire. Les messages du président Wilson sont plus intéressants, parce qu'ils sont moins à la portée du lecteur français. Les *Notes* tirées d'autres auteurs constituent un hors-d'œuvre tout à fait inutile. Elles sont empruntés à des ouvrages français ou traduits en français, très connus du public éclairé. Un simple renvoi à la page du livre original eût été suffisant. Ces études, en outre, ne sont pas toutes récentes. Elles constatent des conditions qui ne sont plus celles du temps présent, et leur rappel ne pouvait pas dispenser l'auteur de remettre les questions au point. Dans les 137 pages qui constituent la contribution personnelle de ce dernier au présent ouvrage, la citation tient une place encore très large. On trouvera là, cependant, esquissé d'un trait un peu inégal et indécis, un portrait intéressant du président actuel de l'Union américaine.

M. C.

L'abbé **E. Wetterlé.** — *Les Coulisses du Reichstag.* Paris, Bossard, 1 vol. in-8 de 237 p., 1918.

Le nouvel ouvrage de l'abbé Wetterlé charme en instruisant et instruit en charmant. Une belle galerie de tableaux pour délasser des inquiétudes de la guerre : Bernhard von Bülow « qui n'est pas un bel homme, mais une jolie femme » voisine avec l'immense Théobald von Bethmann-Hollweg, un laideron et un lourdaud dont l'intelligence est médiocre comme la malhonnêteté, l'ex-zouave von Vollmar, enrichi par le mariage, avec August Bebel qu'un legs enrichit, le petit mais fielleux Heydebrand, « le roi non couronné de Prusse », avec Philippe Scheidemann, le Pétrone du Reichstag....

Des mots à l'emporte-pièce, ailleurs, qui dépeignent certains personnages. — Bülow : « Je n'ai jamais pris au tragique le reproche de manquer de principes politiques, je l'ai même considéré, à l'occasion, comme un éloge ; car j'y reconnais l'aveu que la raison d'État était mon unique boussole ». — Erzberger : « Connaissez-vous des capitalistes parisiens qui pourraient mettre trois millions à la disposition de mon groupe ? Si l'affaire réussit, il y aura 10,000 marks pour vous. »

Nourri dans le sérail parlementaire, où il erra pendant seize ans, M. Wetterlé en connaît et en signale tous les secrets et tout le « truquage ». Des débats parlementaires, les discussions prévues, concertées à l'avance, qui traduisent les conditions d'un marché, *Kuhhandel*, plutôt que les sensations profondes d'un peuple? Le militarisme règne au Reichstag comme il règne dans toutes les institutions allemandes: les chefs de fraction commandent à leurs subordonnés, le gouvernement commande au Parlement, Guillaume II commande au gouvernement. Obéir, obéir toujours : l'obéissance passive est la vertu cardinale de tout bon Allemand. Et à cette vertu se joint, la continuant et la complétant, un vice abject : la haine de l'étranger et, surtout, la haine de la France.

La guerre est venue en août 1914. En lisant les souvenirs du grand Français d'Alsace on s'étonne qu'elle ne soit pas venue plus tôt. Derrière ces coulisses on aperçoit même les grandes lignes de la paix victorieuse que ces valets sans dignité rêvaient et rêvent peut-être encore d'imposer aux ennemis qui refusent de plier sous leur joug.

Une commission du Reichstag avisa jadis aux moyens d'accroître les prérogatives parlementaires et de confier au peuple allemand, représenté par ses élus, le droit de gérer ses propres affaires. La montagne en travail enfanta une souris. Faut-il regretter l'échec lamentable? Ni les législateurs, ni le peuple allemands ne sont mûrs pour la démocratie. Pour être durable, la victoire du droit devra balayer ces vieilles erreurs et ces serviles traditions.

G. W.

Georges Blondel. — *Pour mieux juger les Allemands.* Paris, Boivin, 1 vol. in-16 de 106 p., 1918.

Avant la guerre, l'auteur de ce petit ouvrage nous initia aux qualités indéniables et aux très brillants succès du peuple allemand. Sans partager toutes ses vues ni contresigner toutes ses conclusions, nous admirions sa haute compétence, sa noble conscience, son remarquable talent de vulgarisateur. La guerre est venue, prodiguant les deuils et les cruelles leçons. Souffrant de ceux-là, M. Blondel profite largement de celles-ci. Derrière l'Allemand qui, en bien des domaines, surtout dans le domaine des affaires nous suggérait les utiles initiatives, il voit le Teuton haineux et brutal, inhumain et insatiable, dont les appétits menacent l'univers. Double épreuve d'un même original. M. Blondel nous la présente sans la moindre retouche.

La menace allemande plane sur tous les peuples et sur toutes les patries. De bons apôtres allemands ou neutres ont tenté d'en celer l'épouvantable gravité. « Craignant Dieu, l'Allemand est respectueux des lois morales. »

Il a fait un dieu à son image, et l'intérêt dicte sa morale. Des niais ont cru à la guerre d'officiers et aux palinodies de forme démocratique. — Plus même que l'empereur lui-même, le peuple allemand a voulu, veut encore la guerre avec toutes ses abominations. A ceux qui rêvent d'une

Prusse démocratique, une voix d'outre-tombe répond : *Sit ut est, aut non sit*. Il n'est pas de voleur honnête, de menteur sincère, de Prusse démocratique. La Chambre des députés de Prusse vient de rejeter en deuxième lecture la timide réforme électorale présentée par le gouvernement. Et une Prusse démocratique serait aussi dangereuse, parce qu'aussi impérialiste, qu'une Prusse monarchique.

Disposant d'une documentation abondante, M. Blondel fait défiler devant nous les témoins allemands qui attestent leur propre indignité et leur épouvantable orgueil. Sentinelle vigilante, il crie aux armes contre l'ennemi d'aujourd'hui qui sera l'ennemi de demain. Il faut vaincre; on ne compose pas avec la mort. Les paix de Brest-Litovsk et de Bucarest illustrent la paix de conciliation et d'entente que le Reichstag proclama dans sa résolution du 19 juillet 1917.

M. Georges Blondel nous apprend *à mieux juger les Allemands*.

G. W.

E. A. Ross. — *La Chine qui vient*. Traduction française par Fl.-M. Delhorbe. 4e éd., Paris, Payot, 1 vol. in-16, 1914.

Ce petit livre m'est parvenu avec un grand retard, l'an dernier seulement; même à l'époque où il a paru, il n'était pas neuf, puisque le voyage de M. Ross, datant de 1910, est antérieur à la chute de l'Empire. Il nous faut donc pour l'apprécier nous reporter aux dernières années des Mantchous : que de choses se sont passées depuis lors en Chine, et ailleurs!

L'auteur voit nettement et souvent juste ; sa mémoire recueille en masse les petits faits, sous forme d'instantanés pour ainsi dire ; en quelques mots il les transporte sous nos yeux, les opposant à nos habitudes de sentir : « les maisons des riches contiennent certes beaucoup de belles choses, mais nous avons un autre idéal de l'ordre et de la propreté. Les toiles d'araignées, la poussière, le délabrement n'émeuvent ni les domestiques, ni le propriétaire. » De là résulte en de nombreux passages, par exemple dans le premier chapitre, *La Chine à vol d'oiseau*, une impression très vivante, mais non pas nouvelle, car on a déjà entendu parler à satiété du grouillement sur les rivières, des métiers de la rue, de l'état lamentable des routes et des constructions, de la misère où croupit une partie importante de la population. Il est d'autres ouvrages, ainsi *Chinese Characteristics* et *Village life in China* de M. Arthur H. Smith, où les petits faits recueillis patiemment, rapprochés, expliqués, s'ordonnent, forment tableau, nous instruisent sur les habitudes cardinales, sur les idées maîtresses des Chinois : mais le Rév. Smith avait longtemps vécu en Chine avant d'écrire et M. Ross a parcouru le pays en six mois. Ses notations sont donc peu ordonnées et y perdent une part de leur force de persuasion. Il nous mène de l'aspect extérieur des bateliers du Sud à l'organisation de la famille, puis à une vue des pays de loess, pour traiter du déboisement et revenir encore au loess; nous ne savons où il nous conduit. Il est peu heureux

quand, s'appuyant sur le présent, il essaie de restituer le passé : au temps où pour la première fois les nomades du Nord sont venus se heurter à la grande muraille, celle-ci n'était certainement pas garnie « de soldats chinois en nankin bleu », et pas davantage le jaune ne peut être tenu absolument pour la couleur impériale, puisque telle dynastie a adopté le noir et telle autre le rouge.

Mais laissons ce détail qui est surtout la Chine existante, encore que, bien présenté, il soit de nature à expliquer *la Chine qui vient*. Dans plus d'un chapitre, l'auteur a marqué un lien entre les faits. Ainsi avec des chiffres, exacts je n'en doute pas, mais illusoires faute d'une observation assez large, il expose *la résistance de la race* aux blessures, à certaines infections, à une hygiène nulle, son infériorité au contraire s'il s'agit de lutter contre la tuberculose ou de fournir un effort prolongé ; il rattache cette double disposition à la sélection qui a moins exalté l'énergie que développé la résistance aux conditions malsaines. Encore faudrait-il rapprocher ce chapitre des passages sur l'extrême pauvreté et sur la déchéance physique qui en découle. Misère sordide, par excès de population, population surabondante parce que le Chinois veut de nombreux enfants mâles pour assurer le culte des ancêtres ; telle est la suite des idées chinoises, conception favorable aux vieillards, sacrifiant peut-être outre mesure les jeunes générations, peu propre au progrès économique et social. L'opinion de M. Ross est très soutenable. De cette organisation sociale qui date de l'origine de la Chine, il prévoit déjà la fin : « On peut prédire avec quelque sûreté ce que sera l'avenir. Les Chinois vont être gouvernés par un gouvernement à l'européenne. Il n'y aura plus d'insurrection parce que les griefs seront redressés à temps et que l'armée permanente arrêtera immédiatement toute velléité de révolte. Quand un réseau de chemins de fer permettra à un gouvernement sage et prévoyant de nourrir les affamés d'une province avec les abondantes récoltes d'une autre province, il n'y aura plus de famine. » Or, depuis ces prédictions, nous avons vu la chute de l'Empire, la discorde habituelle entre le Nord et le Sud, les sécessions provinciales répétées, le pillage de Nanking, le brigandage endémique, les finances ruinées, la construction des voies ferrées paralysées : nous ne touchons pas à l'âge d'or de M. Ross.

Sur d'autres points celui-ci a peu d'illusions. L'esprit chinois, dit-il, semble être devenu stérile par cette conviction que « la sagesse suprême a été donnée aux sages de l'antiquité ». Il reste donc fidèle aux procédés consacrés et ne cherche pas s'ils sont appropriés au but; incapable d'examen critique, il ne saisit pas ce qui fait la valeur de la civilisation occidentale et n'en voit que l'écorce. Il en résulte, dans l'instruction par exemple, une situation fâcheuse. « Il y a pénurie de bons professeurs, faute d'argent, mais par contre grande abondance d'appareils coûteux. Vous entrez dans le vestibule d'une école, de magnifiques cartes biologiques et

botaniques sont accrochées aux murs, mais vous ne tardez pas à apprendre qu'aucun professeur de l'école ne sait un mot de biologie ou de botanique. Ailleurs vous trouvez un laboratoire de physique fourni de bons appareils tout couverts de poussière. Ailleurs le laboratoire de chimie contient plusieurs centaines de fioles, bouteilles et bocaux : c'est à peine si une bouteille sur vingt a été descellée. » Surmenage des étudiants, mépris des exercices corporels, absence de toute discipline : tels sont encore quelques traits notés dans ce chapitre par M. Ross, et pourtant il termine sur une conclusion optimiste.

Je ne prétends défendre ni attaquer au fond ces opinions ; je remarque qu'elles sont peu concordantes et peu étayées. De plus dans un livre sur *La Chine qui vient*, que de questions actuelles ont été négligées, par exemple le régime monétaire qui a fait l'objet de tant d'enquêtes et de rapports, la diffusion des idées constitutionnelles et la poussée révolutionnaire qui acheminaient à la chute de l'Empire, la question des chemins de fer qui appartiendraient aux provinces ou seraient sous la main du gouvernement central, le pouvoir même de ce gouvernement sur les autorités et les aristocraties locales : et c'est de là qu'est née en fin de compte la révolution.

Le volume de M. Ross donne des idées assez justes sous une forme facilement accessible, mais il est peu nouveau et incomplet.

MAURICE COURANT.

Guglielmo Ferrero. — *Le Génie latin et le Monde moderne*. Paris, Bernard Grasset. 1 vol. in-16, 335 p., 1917.

Sous ce titre sont réunis des discours prononcés avant et depuis la guerre et un essai déjà publié en 1912. Écrits à des dates, dans des circonstances différentes, les divers chapitres de ce volume forment cependant une unité ; ils se rattachent tous, comme nous le montrerons, à une idée centrale qui en est l'âme.

Le livre de Ferrero aborde une foule de problèmes de tout ordre ; les aperçus originaux y abondent et on ne peut, par un compte rendu, donner une impression exacte de sa richesse d'idées. Le style est imagé, puissant, parfois un peu redondant.

Au centre du volume, en formant la partie principale, nous trouvons l'essai « Du Monde gréco-latin au Monde nouveau », inspiré par les voyages que fit Ferrero dans les Deux Amériques, entre 1907 et 1909.

C'est l'Argentine qu'il visita en premier lieu et c'est là qu'il connut d'abord « le progrès américain, dont l'étalon de mesure étaient la rapidité de la transformation et la grandeur quantitative des résultats ». Au Brésil, vivant dans un milieu d'intellectuels, il crut un moment s'être délivré de « ce démon » ; mais l'illusion ne dura guère et il s'aperçut que pour les Brésiliens aussi le progrès américain était la grande force historique de l'avenir appelée à « former le monde nouveau et la civilisation nouvelle ».

A peine de retour en Italie, Ferrero repart pour les États-Unis et il voit de nouveau surgir devant lui, mais cette fois « gigantesque, monstrueux, déchaîné, quasi sublime dans son énergie sauvage, ce démon du progrès américain ». Pourtant ces Américains si pratiques, se révèlent de grands idéalistes par leurs conceptions politiques et leurs si nombreuses œuvres fondées dans un but désintéressé de science ou de bienfaisance. L'auteur se demande alors si cette course à la richesse, ce désir du plus vite, du plus grand n'auraient pas pour cause la poursuite « d'un but lointain, un but dont l'histoire n'offre pas d'autre exemple, la conquête d'un continent immense ». Là-bas « les machines et le critère quantitatif de la perfection sont nécessaires à l'accomplissement de la grande œuvre historique ».

En Europe nous ne retrouvons pas cette nécessité historique et cependant les mêmes idées tendent à y prévaloir. Pour expliquer la transformation de la société européenne Ferrero nous montre comment les découvertes géographiques, scientifiques, les réformes religieuses, les révolutions politiques, tout a contribué depuis quatre siècles à cette évolution. Ainsi l'Europe s'est américanisée, mais l'Amérique, s'est européanisée : « l'Europe n'aspire pas avec moins d'ardeur que l'Amérique à augmenter ses richesses, et l'Amérique n'est pas moins désireuse que l'Europe de jouir des avantages que peut encore procurer au monde l'esprit de tradition ». Les différences entre les deux continents tendent à disparaître : l'ancienne civilisation qualitative, créatrice des arts, des religions, des morales cède partout la place à la civilisation des machines, du progrès, de la liberté. « Sans doute l'homme a eu raison de sortir des limites entre lesquelles les civilisations précédentes l'avait retenu, car autrement il n'aurait pas conquis le monde... mais l'homme est un être limité et, par conséquent, il ne peut dans le monde tout désirer, tout vouloir, tout faire.... »

Cette philosophie des limites à laquelle aboutit l'essai, est l'idée profonde que nous retrouvons dans toutes les parties du livre.

Trois des discours furent prônoncés avant la guerre.

Dans le premier, Ferrero oppose à « la corruption du monde ancien, le progrès du monde moderne ». Par « corruption des mœurs » les anciens entendaient le changement dans les coutumes, la progression des besoins de génération en génération. Ce phénomène les effrayait, tandis que les modernes s'en réjouissent et sourient de la timidité des anciens. « Mais peut-être le jour viendra où les hommes sentiront à nouveau le besoin de l'antique sagesse, de l'antique prudence. »

Le discours intitulé « Rome dans la culture moderne » est une glorification de la « cité éternelle » qui représente le génie latin, dont les qualités d'ordre, de proportion, d'harmonie, manquent souvent à notre civilisation puissante mais déséquilibrée.

Parlant à l'inauguration du Congrès de psychologie sportive sur « l'Esprit latin et le sport », Ferrero reprend plus explicitement sa théorie des

limites; il voudrait que l'on considérât le sport comme « une force d'équilibre » comme « la limite nécessaire aux excès d'une civilisation intellectuelle et sédentaire ».

Il nous reste à étudier maintenant les trois chapitres conçus depuis la guerre.

Dans « le génie latin et le germanisme » nous retrouvons une opposition qui rappelle celle de la civilisation américaine à la civilisation ancienne de l'Europe; seulement nous avons quitté le domaine de l'industrie et des affaires pour celui de la politique.

Le génie latin représente dans le monde moderne « l'idéal de perfection », l'Allemagne « l'idéal de puissance ». Sans doute les peuples latins, s'ils « ont conquis leur plus belle gloire en s'efforçant de réaliser des idéals de perfection, ont aussi contribué à créer l'idéal de puissance ». Mais l'Allemagne, dans son immense développement, était devenue « le champion le plus ardent » de cet idéal. Grisée par ses succès, par les louanges de ses admirateurs, l'Allemagne en vint à désirer la richesse sans bornes, la puissance illimitée. Son ambition démesurée n'a pas voulu respecter « les limites tracées par les idéals de perfection morale ». Le sens profond de la crise que nous traversons, serait la lutte entre deux idéals, une des phases de « ce perpétuel effort pour trouver de nouveaux équilibres et de plus parfaites limitations entre les éléments de la vie ».

« Le Génie latin », discours prononcé à Lyon en avril 1916, reprend le même thème sous des aspects nouveaux; l'auteur s'attache à montrer que ce fut une erreur de considérer l'Allemagne comme le pays de l'ordre par excellence; l'autorité de l'État, certes, y était bien obéie, mais l'ordre es aussi, est surtout le sens des limites qu'une société ne doit pas dépasser » Ainsi conçu l'ordre est bien au contraire une des qualités primordiales du génie latin. Cet esprit latin ne dominait plus dans le monde moderne; au milieu de sa prospérité, de sa grandeur, notre époque souffrait de désordre, de confusion, d'incapacité à choisir.

Dans « Les Problèmes intellectuels du monde nouveau », Ferrero revient sur « cette tendance de notre époque à mêler les principes inconciliables au lieu de les limiter avec précision et de choisir entre eux ». Principes autoritaires et libéralisme, militarisme et pacifisme, nationalisme et cosmopolitisme, toutes les doctrines vivaient côte à côte; entre tous ces principes il faudra choisir. La clarté du génie latin devra reprendre la suprématie pour guider l'humanité dans une voie nouvelle.

Quand les soldats héroïques auront battu l'armée « qui a été le chef-d'œuvre de cet esprit que l'Europe a dû subir pendant plus de quarante ans », l'œuvre des savants, des philosophes, des juristes commencera et enfin « l'Europe pourra vivre dans une atmosphère sereine, éclairée par des idées lumineuses ».

G. M.

André Maurel. — *Les Écrivains de la guerre*, Paris, La Renaissance du Livre, 1 vol. in-16 de VIII-147 pages, 1917.

Il ne semble pas que la guerre ait fait éclore de grande vocation littéraire. Peut-être est-il trop tôt pour voir s'épanouir un talent qui germe encore au fond de quelque tranchée : en tout cas, les nombreuses pages inspirées par le conflit européen sont dues à des écrivains qui, pour la plupart, avaient déjà un nom dans le monde des lettres. C'est à certains d'entre eux que M. A. Maurel consacre son volume *Les Écrivains de la guerre*. En attendant la suite qu'il nous annonce de cette série de portraits, il s'attache à six figures de premier plan, qui, depuis le début des hostilités, ont acquis dans la presse quotidienne une particulière autorité.

M. G. Clemenceau, avant d'appliquer au pouvoir les réformes dont il se faisait dans l'opposition le champion avisé, s'était installé le « censeur de la guerre » et, en dépit d'une autre censure, ne perdait pas une occasion de signaler les abus, guidé par un ardent souci patriotique et un esprit critique sans cesse en éveil. M. M. Barrès, au contraire, évitait la critique : ne jamais se plaindre, ni élever de doutes sur l'excellence de notre méthode et de notre action, lui paraissait le plus sûr moyen de maintenir l'âme française à une altitude spirituelle où il voyait un facteur de succès. Avec M. J. Reinach, nous rencontrons une compétence quelque peu encyclopédique. Stratège, tacticien, géographe, historien, diplomate à ses heures, il se plaît à donner chaque jour des « Commentaires » sur toutes les questions d'actualité et quelques autres. Son universalité nous étonne, nous intéresse et nous instruit.

De MM. G. Hervé et Ch. Maurras la méthode diffère, comme les tendances. Le premier, au lendemain de scandales de plume retentissants, est devenu un des défenseurs les plus hardis de la cause française, véhément, quelquefois tapageur, mais d'autant plus curieusement suivi par ses lecteurs qu'il est arrivé au patriotisme des confins de l'anarchie. Le second développe au cours de la guerre son harmonieuse évolution : il applique aux problèmes nouveaux ses qualités d'observateur et de dialecticien rigoureux, sans rien abandonner de ses préférences intimes, mais en donnant le plus louable et le plus constant exemple de discipline et d'union sacrée. Enfin, parmi ces grands journalistes, rayonne le nom de M. A. de Mun, soldat sans peur et sans reproche, qui tint la plume avec la même ferveur que jadis l'épée, qui restera, dans le souvenir des Français, tout auréolé de noblesse et dont la mort soudaine fut ressentie comme un deuil national.

Telles sont les premières figures dont M. A. Maurel a, je ne dirais pas esquissé, mais soigneusement buriné les traits essentiels. Il n'a pas seulement fait ressortir ce que la littérature de guerre doit à ces écrivains, mais il a écrit lui-même des pages de judicieuse critique qui seront consultées avec fruit par ceux qui voudront quelque jour entreprendre sur chacun de ces auteurs une étude plus générale. C. DE P.

Dr Lucien Graux. — *Les fausses nouvelles de la grande guerre*, t. I. Paris, L'édition française illustrée, 1 vol. in-16 de 392 p., 1918.

C'est une idée originale qu'a eue M. le Dr Lucien Graux de se faire l'historien des *fausses nouvelles de la grande guerre*. Un tel sujet, ainsi qu'il l'explique dans sa préface, a une portée plus sérieuse qu'il n'apparaît au premier abord et, si l'histoire politique est intéressée à savoir comment se sont méthodiquement forgées et propagées des rumeurs tendancieuses, la psychologie ne l'est pas moins à apprendre comment, au cours des grands bouleversements sociaux, naissent, croissent et se transforment, en volant de bouche en bouche, les bruits les plus fantastiques et souvent les plus absurdes.

La fausse nouvelle a sévi de tout temps et M. le Dr Lucien Graux en suit l'essor, notamment sous la Révolution, le Consulat, l'Empire, la Guerre de 1870 et la Commune. Chacune de ces périodes a eu ses soi-disant « informés », ses prophètes et ses crédules : autant de types que nous retrouvons de nos jours. Car l'auteur s'est plu à analyser les divers caractères que la grande guerre a mis en relief : à côté de l'*indifférent* et de l'*installé*, nous avons rencontré et nous rencontrons chaque jour l'*optimiste* et le *pessimiste*. Celui-ci, des faits même les plus heureux tire de parti pris des conclusions ou des inductions décevantes, comme celui-là s'attache instinctivement à découvrir dans les plus sombres événements une paradoxale confiance. Ainsi, l'un et l'autre sont des semeurs inconscients de fausses nouvelles, qui seront grossies et déformées, à mesure qu'elles seront colportées, et le mot de Labruyère est toujours vrai : « Une chose arrive aujourd'hui et presque sous nos yeux : cent personnes qui l'ont vue la racontent en cent façons différentes ».

Si tous les âges ont eu leurs prophètes, les âges troublés en ont vu pulluler l'espèce. La psychologie de ces hommes — ou de ces femmes — dont certains furent de simples mystificateurs, mais dont beaucoup furent sincères dans leur illusion, fournit au Dr Lucien Graux quelques-unes de ses pages les plus attachantes. Il étudie aussi leurs victimes, c'est-à-dire la foule avide de pressentir et de savoir l'avenir, foule dont la crédulité séculaire semble décuplée aux heures d'angoisse. L'auteur prouve enfin comment la censure fut une source indirecte de fausses nouvelles par les blancs qu'elle semait généreusement dans les feuilles publiques et qui permettaient aux imaginations surexcitées d'échauder les romans les plus fantastiques.

Après ces considérations générales, appuyées d'ailleurs sur des faits piquants et authentiques, le psychologue cède la plume à l'historien qui, adoptant l'ordre chronologique, nous montre la vitalité et la croissance de la fausse nouvelle, au moment de la déclaration de guerre, durant les trente premiers jours de la lutte et lors de la bataille de la Marne, en insistant sur la façon dont cette dernière fut commentée à Berlin. Il amorce ainsi ce

qui fera l'objet d'une partie de son second volume : l'organisation systématique et consciente du mensonge, avec un but politique. Tout cet ensemble de critiques, d'analyses et d'anecdotes est fort savoureux. C'est un travail dont nous ne connaissons pas le pendant et dont nous attendons la suite avec intérêt.

C. DE P.

Paul Otlet. — *Constitution mondiale de la Société des Nations. Le Nouveau Droit des Gens.* Paris, Crès, 1 vol. in-16 de 254 p., 1917.

Ce nouvel ouvrage de M. Paul Otlet, l'apôtre de la Société des Nations, s'appellerait volontiers « le Catéchisme du Nouveau Droit des Gens ».

La première partie est consacrée à nous démontrer que l'ancienne politique du principe d'équilibre est périmée, et que, dès maintenant, s'ouvre l'ère où, d'après l'auteur, devra régner la Société des Nations. L'idée principale et sur laquelle ce dernier insiste pendant quatre chapitres, est *la nécessité* où l'on est de réformer la Politique du Monde, par l'établissement d'une constitution internationale.

La seconde partie est de beaucoup la principale, la première n'étant que le résumé des précédents ouvrages de M. Otlet. Nous y trouvons une chose neuve : *un projet de Constitution internationale*, sorte de charte de la future Société des Nations. Et, encore une fois, ceci est extrêmement nouveau, en même temps que très intéressant, car on nous donne ainsi des idées nettes et des moyens concrets pour mettre sur pied tout le système. Et ce n'est pas trop s'avancer, je crois, que de dire qu'au point de vue pratique, cette deuxième partie est un ouvrage capital, qui aidera puissamment à l'avènement de la Société des Nations, si, du moins, on tente jamais de la faire, avec quelque chance de réussite et de succès, ce dont, sans être trop téméraire, il est peut-être permis de douter.

Quelques critiques pourraient, peut-être, être faites sur certains articles, aux titres III et IV surtout. Mais l'auteur nous a prévenu, dans sa préface, qu'il ne cherchait pas tant à résoudre les problèmes que le système comporte qu'à les mieux poser, et à classer les questions.

Il y a d'ailleurs parfaitement réussi. C'est avec plaisir, qu'on lit cet exposé, qu'un autre auteur trop plein de « son sujet » eût pu faire aride et ennuyeux, et que M. Otlet a su rendre intéressant.

JOSEPH DE MONTRICHARD.

Petite Encyclopédie Polonaise, publiée sous la direction de M. Erasme Pilz. Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 478 pages, 1916.

Cet ouvrage présente le grand avantage de réunir sous une forme condensée, selon un groupement rationnel, d'innombrables renseignements qu'on ne trouverait ailleurs qu'à l'état dispersé après de longues et laborieuses recherches. Les auteurs ont jugé nécessaire de faire connaître quelle est la situation des provinces polonaises aux points de vue tant économique

et financier que social, littéraire ou administratif. Se répartissant selon leurs compétences particulières les diverses parties de ce travail, ils ont pu en quelques traits précis, relevés de touches vives, faire le tableau exact et sommaire de chaque question.

Après avoir exposé sur quels territoires allait porter cette étude, territoires de l'ancienne Royale République soumis à la domination soit russe, soit allemande, soit autrichienne, ils indiquent quelles populations peuplent ces provinces et n'hésitent point à fournir à cet égard d'abondantes statistiques démographiques. Le développement historique de la Pologne est brièvement relaté en ses diverses phases. Quelques chapitres originaux et non des moins intéressants complètent avantageusement le tracé un peu aride des faits historiques. C'est tout d'abord l'évolution du régime social qui prédomina en Pologne. Longtemps les nobles furent le seul élément influent car ils possédaient, à des degrés très inégaux d'ailleurs, toute la propriété terrienne; d'autre part, les paysans, dans un pays essentiellement agricole, formaient une classe dont l'importance économique était aussi grande qu'était nul leur rôle politique; toutefois leur sort s'améliora par la disparition progressive du servage et par la transformation de cette condition misérable en celle plus enviable de petit propriétaire rural. Enfin la bourgeoisie, tenue plusieurs siècles durant en tutelle par la caste nobiliaire, est parvenue au XVIIIe siècle à se libérer de cette sujétion grâce aux richesses acquises par le négoce et son avènement à la politique s'est réalisé lorsque le dernier partage (celui de 1815) eut lieu.

Le régime administratif appliqué par la Russie, l'Allemagne et l'Autriche dans leurs provinces polonaises est ensuite étudié avec toutes ses variantes selon qu'il s'agit de la Posnanie, de la Galicie, de la Lithuanie, etc. A côté de cette organisation officielle s'est dressée une organisation soit officieuse, soit privée qui a pour but de sauvegarder l'esprit national et de résister tant aux entreprises de dénationalisation des gouvernements de Berlin et de Saint-Pétersbourg qu'aux abus que pourraient être tentées de commettre les autorités centrales. La formation en Russie de clubs polonais à la Douma et au Conseil d'Empire, la création en Allemagne d'un Comité Central électoral Polonais, d'associations parlementaires près du Reichstag et du Landtag de Prusse, sont des manifestations non équivoques du caractère toujours vivace du particularisme polonais : aussi est-il d'un grand intérêt de les signaler et de découvrir derrière eux les résultats de près d'un siècle d'efforts patients.

Enfin la question ouvrière, aiguë en Pologne par suite de l'apparition dans ce pays agricole de centres industriels de plus en plus importants, est restée longtemps insoupçonnée à l'étranger bien qu'une de ses conséquences immédiates, le mouvement ininterrompu d'émigration vers les contrées d'Amérique (surtout les États-Unis), ait été constatée depuis bien des années. C'est là un des points qui, abondamment traités dans ce livre, offrent un

caractère vraiment inédit et permettent de comprendre certains faits de l'histoire toute contemporaine.

Les auteurs tracent ensuite à grands traits, avec de nombreuses statistiques, à l'appui l'énumération des diverses richesses de la Pologne : les ressources minières concentrées dans les districts du Sud Ouest, les produits agricoles (blé et betterave) fournis par les immenses champs qui occupent la majeure partie du sol, les industries sidérurgique, textile et alimentaire qui utilisent les productions locales ou des denrées importées telles que le coton.

On montre en outre quel rôle grandissant prennent les banques d'affaires ou les entreprises de crédit rural dans des provinces qui s'industrialisent peu à peu, quelle importance ont les voies de communication dans un pays faiblement accidenté qui sert de lieu de passage : chemins de fer assez denses (quoique de nombreuses lignes aient un caractère exclusivement stratégique), canaux unissant Niémen-Vistule-Oder ou faisant communiquer la Baltique à la Mer Noire. Toutefois le manque de ports vraiment nationaux et l'éloignement de Riga sont des obstacles à l'expansion du commerce extérieur et rendent la Pologne en partie tributaire de ses voisins au point de vue du trafic mondial.

La partie de cet ouvrage consacrée à la littérature nous apprend bien des choses ignorées : en particulier que le XVIe siècle fut une époque de splendeur littéraire si grande qu'il fut appelé le Siècle d'Or en Pologne. Les deux influences qui se firent vivement sentir à ce moment en Europe (surtout en Allemagne) eurent leur répercussion dans le monde intellectuel de Varsovie : l'humanisme et la Réforme; celle-ci, il est curieux de le noter, a joué un rôle qui n'est nullement négligeable dans un pays si attaché au catholicisme. Après une période de transition, l'avènement de la dynastie saxonne provoqua au XVIIIe siècle un renouveau artistique et littéraire d'une portée considérable. Quant aux chapitres relatifs aux gloires polonaises dans le domaine de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, il est à regretter qu'ils revêtent plutôt l'allure d'un guide de tourisme que l'aspect d'une étude d'histoire de l'art tandis que ceux portant sur les sciences et la philosophie, condensés de façon trop rigoureuse, n'offrent guère qu'un tableau confus.

La lecture de cet ouvrage n'est pas sans provoquer maintes réserves, car les auteurs de cette encyclopédie, choisis évidemment par M. Pilz parmi des coreligionnaires politiques, n'ont pu se soustraire à toute prévention de parti ou à toute idée préconçue. Ce fait se révèle, non seulement dans presque tous les chapitres mais encore dans le plan même de l'ouvrage : on voit trop clairement l'expression d'un pan-polonisme dans l'extension de ces études à des territoires tels que la Silésie, la Russie Orientale, les enclaves hongroises, etc.

D'autre part, la russophilie manifeste, qui apparait dans l'appréciation

des divers régimes s'exerçant en Pologne, se donne libre carrière dans l'appendice par lequel les auteurs ont cru devoir compléter leur œuvre en relatant les événements d'ordre polonais survenus depuis 1914. Sans doute, en ces matières, nul plus qu'un Polonais n'est qualifié pour parler avec compétence, mais il convient de se rappeler combien fragmentaire est l'opinion publique polonaise par suite de la multiplication des politiques orthodoxes subdivisées en innombrables sectes.

F.-P. R.

J. Pinguet, lieutenant de vaisseau. — *Trois Étapes de la Brigade des Marins. La Marne-Gand-Dixmude*. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de XVI-186 pages, 1918.

Ce volume se clôt sur cette constatation tout unie, sans autres commentaires : « A Dixmude, les marins auront tenu jusqu'à la relève. » Voilà résumé en une courte phrase tout le drame.

Pendant un mois, 6,000 marins ont tenu en échec des forces 10 fois supérieures et cela en sacrifiant la plus grande part de leurs effectifs. Ils savaient, en effet, combien grande et périlleuse était leur mission et de quelles incalculables conséquences serait toute défection, l'armée anglaise pouvant être prise à revers et complètement tournée par Dixmude. En outre, il fallait sauver ce qui restait d'armée belge.

L'ouvrage qui commence par la Marne, se continue par la retraite de Gand et se termine par Dixmude.

Il sera particulièrement goûté par les lecteurs avertis, curieux de vérité militaire, de franchise et de vérité humaine.

L'auteur, très prompt à la critique, est volontiers sévère pour ses chefs dont il relève impitoyablement les fautes. Aucune défaillance des troupes n'est passée sous silence et bien troublants sont certains de ses tableaux de débandades et de sauve qui peut. D'où son cri angoissé : « Je me demande ce qui aurait arrêté la brigade sur la route de Dunkerque si les uhlans cyclistes étaient survenus quelques minutes plus tard. »

Avec une compagnie de 250 hommes, le lieutenant Pinguet n'avait-il point été chargé de garder trois routes et une voie ferrée sur un front de 600 à 800 mètres tandis que le mot « nous sommes en déroute » retentissait partout autour de lui.

Mais l'héroïsme des fusiliers marins finissait toujours par triompher de la panique, de même que leur résistance se maintenait au milieu de l'ignorance des lieux, de l'incohérence de certains commandements, malgré l'épuisement dû aux plus lourdes fatigues.

A toute époque, surtout aux heures de trouble ou de découragement, la lecture de ces pages d'histoire vécue présentent les plus heureux, les plus bienfaisants réconforts.

H. M.

Henry Dugard. — *La Conquête du Maroc. La Colonne du Sous (janvier-juin 1917).* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de IV-226 pages, avec une carte, 1918.

Ce livre, en même temps qu'il contient de nombreux récits épisodiques de bataille et de colonisation, est aussi un précieux guide pour tous les curieux de choses marocaines.

Dès que l'on parle des pays musulmans les raisonnements de l'Europe ne valent rien. On y juge faussement la loi, la religion, la propriété, la politique.

Or, si les mouvements populaires d'une grande envergure sont rares en Europe, en pays musulmans ils sont au contraire très fréquents et profonde est l'influence sur les masses, des sociétés secrètes, des confréries qui unissent les unes aux autres les diverses parties du monde oriental.

Il faut donc comprendre cette civilisation et pour cela apprendre à connaître toutes ces diverses influences et leurs pouvoirs sur l'individu à côté de ceux exercés par le gouvernement légal et visible.

M. Henry Dugard pose avec beaucoup de mesure et de précision les divers problèmes soulevés, et, en bien des cas, nous en annonce les solutions.

Il avertit les esprits aventureux de certains périls, leur montrant par des considérations historiques, militaires et économiques, que, sur bien des points du territoire marocain, l'heure d'une colonisation pacifique et rémunératrice n'est point encore venue.

C'est surtout la région du Sud, celle du Sous, de sa grande plaine entre le Grand-Atlas et l'Anti-Atlas, avec ses trois centres Tizuit, Agadir et Taroudant qui sont étudiés ici. De cet exposé les considérations qui se dégagent sont particulièrement instructives. On voit appliquer à une population travailleuse, habituée à l'obéissance et au respect des chefs, les méthodes de colonisation anglaise si en succès aux Indes.

La part est laissée très belle et très grande dans le gouvernement aux indigènes, mais toujours avec la collaboration assez étroite avec les officiers des bureaux arabes devenus au Maroc le service des renseignements.

On constate comment notre action a su anéantir toute la politique allemande qui inondait de courtiers et des pires conspirateurs toute cette partie du territoire.

Enfin, on admirera les heureuses méthodes d'une politique coloniale très souple, très réaliste, très pacifique, poursuivie avec obstination pendant des années, et qui a su en pleine guerre avec un minimum de forces et d'argent, obtenir la soumission et le calme durable d'un très grand territoire plein d'avenir et de nombreuses richesses. H. M.

ENSEIGNEMENT.

M. Caullery. — *Les Universités et la vie scientifique aux États-Unis.* Paris, A. Colin, 1 vol. in-16 de XII-302 p., 1917.

M. Caullery est professeur de biologie à la Sorbonne. Il a été envoyé, en

qualité d'*exchange-professor*, à l'Université Harvard, en 1915-1916. Il a fait aux États-Unis un séjour de cinq mois, au cours duquel il a observé non seulement l'Université auprès de laquelle il était accrédité, mais ses voisines, et même quelques autres qui en étaient fort éloignées. Il nous donne ici le résultat de ses études et de ses réflexions, suivant une méthode très rigoureusement scientifique, en distinguant soigneusement ce qu'il a vu de ses propres yeux de ce qu'il a appris par ouï-dire et en analysant avec attention les nombreux documents officiels dont il s'est entouré. Il décrit avec précision le détail des institutions. Il en montre bien les caractères intimes. Il sait encore s'élever aux vues générales d'où l'on domine toute la question de l'enseignement supérieur en Amérique et d'où l'on distingue mieux, par comparaison, les conditions essentielles que présente le même problème en France. Les pages les plus attachantes de l'ouvrage sont sûrement celles dans lesquelles l'auteur ramène son regard vers notre pays, et nous parle de l'organisation de nos hautes études scientifiques. On trouvera là des idées bien déduites, développées avec une modération vigoureuse et qui devront nous faire réfléchir.

Mais ceci n'est que la conclusion de l'étude, qui, tout entière, mérite notre attention. Nous n'avions pas encore, en France, de livre qui décrivît avec précision la vie universitaire américaine. Voici le travail fait et fort bien fait. Il est plein de détails intéressants, et il donne le tableau d'ensemble, très frappant, d'un monde intellectuel fort différent du nôtre. Nous ne pouvons pas énumérer ici tous les détails. Que le lecteur feuillette le livre; il en jugera par lui-même et n'aura pas perdu son temps. Nous voudrions seulement signaler, au passage, le trait essentiel des institutions universitaires américains, qui se trouve, et ceci n'est point un pur hasard, être exactement le même que l'on observe dans les institutions politiques du pays : nous voulons dire l'autorité imposante, directrice, décisive de l'homme qui est mis à la tête des affaires. Président de l'Université, Président de l'Union, c'est la même chose. L'homme est choisi sur son bon renom; il est doté de larges attributions; on lui laisse la voie libre. Il a les moyens de faire plier les volontés autour de lui, de les amener à ses vues; et il n'y manque pas. Dans la Présidence de l'Union, dont la durée est relativement brève, et sur laquelle les autres grands corps de l'État et une opinion publique exigeante ne sont pas sans influence, ce trait échappe parfois. Il faut des circonstances exceptionnelles pour le mettre en relief. Dans la Présidence d'une Université, il est constamment visible. Le régime de l' « anarchie douce » est inconnu là-bas. Presque tous ces grands organismes ont été créés ou modelés par une volonté ferme, constante, tenace : White à Cornell, Eliot à Harvard, Angel à Michigan, Gilman à Johns Hopkins. Régime libéral sans doute, mais dans lequel la liberté du chef est mieux sauvegardée encore que celle des agents qui lui sont subordonnés.

M. C.

DROIT.

H. Lévy-Ulmann, professeur de droit civil à la Faculté de droit de Lille. — *Éléments d'Introduction générale à l'étude des Sciences juridiques. T. II, La définition du droit.* Paris, *Librairie du Recueil Sirey*, 1 vol. in-8° de 176 p., 1917.

M. L. U. a entrepris de combler une lacune de notre littérature juridique en publiant une Introduction générale à l'étude des Sciences juridiques. Le premier volume, seul paru à ce jour, est consacré à la définition du droit. Cet ouvrage se compose de trois parties. Il expose dans la première les divers procédés employés à Rome, puis en France d'abord par les commentateurs du Code civil, ensuite par nos professeurs de droit qui se sont efforcés de donner des définitions du droit affranchi de toute suggestion vis-à-vis de la définition de la loi.

Il donne dans la seconde partie un examen critique de *la définition unique* dans la doctrine. Cette définition peut n'être que formelle, elle peut aussi tenir compte du but du droit, en troisième lieu elle peut être une définition sociologique tenant compte exclusivement du but du droit. M. L. U. est sévère pour cette dernière tentative qui lui paraît mener logiquement au principe allemand que c'est la force qui crée le droit. Aussi, dans la troisième partie de son ouvrage, il conclut à la nécessité de revenir à une définition formelle du droit, mais en amendant l'ancienne définition formelle par ce qu'il nomme le *procédé d'évocation* des réalités morales, économiques et sociales. Il arrive ainsi à définir le droit : la délimitation de ce que les hommes et leurs groupements ont la liberté de faire et de ne pas faire, sans encourir une condamnation, une saisie, une mise en jeu particulière de la force.

Le premier tome des *Éléments d'Introduction générale à l'étude des Sciences juridiques* fait bien augurer de l'intérêt que les suivants présenteront pour les étudiants de nos facultés de droit. M. L. U. a une connaissance profonde de notre littérature juridique, en particulier de nos grands maîtres civilistes, mais son style, bien que très châtié, nous paraît d'une lecture malaisée parce que l'auteur se complaît trop, à notre avis, à la discussion subtile de formules abstraites et de concepts qu'il ne s'efforce pas de relier suffisamment aux réalités concrètes de la vie individuelle et sociale.

Il peut dire pour sa défense que l'objet même de son étude était un concept abstrait, et qu'en le traitant comme il l'a fait, il a obéi aux lois du genre ; sans doute, mais nous croyons que son ouvrage aurait été susceptible de rendre aux étudiants plus de services qu'il ne le fera, s'il l'avait traité dans une forme plus concrète.

G. L.

HISTOIRE.

Les Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871. Recueil de documents publiés par le Ministère des Affaires étrangères, t. X, 2 juin 1866-10 juillet 1866. Paris, Imprimerie Nationale, 1 vol. in-8° de 423 pages, 1915.

Le Ministère des Affaires étrangères continue la publication de documents encore inédits qui serviront à préciser les origines de la guerre de 1870-1871 : collection importante, dont dix volumes ont déjà paru et dont le dernier embrasse la période comprise entre le 2 juin 1866 et le 10 juillet de la même année : c'est dire l'intérêt particulier qui s'y attache, puisque cette série est la suite des dépêches et pièces diplomatiques qui vont de la veille au lendemain de Sadowa.

Nulle date n'est plus grave dans l'histoire contemporaine, puisqu'elle marque le point de départ de cette hégémonie prussienne, dont M. de Bismarck fut le génial ouvrier. Les hostilités éclatent entre l'Italie et l'Autriche, entre l'Autriche unie à la Confédération germanique et la Prusse. Partout l'offensive est prise par les ennemis de l'Autriche et les débuts de la campagne sont favorables à la Prusse : bientôt se livre en Bohême une bataille terrible qui révèle la puissance militaire de la Prusse et porte un coup irréparable à la puissance politique de l'Autriche : c'est Sadowa. Au plus fort de l'émotion provoquée chez nous, qui avions cru conserver une savante et profonde neutralité, on apprend la cession de la Vénitie à l'empereur des Français et la médiation de Napoléon invoquée par François-Joseph. La Vénétie devait être rétrocédée à l'Italie, mais la Prusse, d'accord avec son alliée, n'accepte la médiation française pour la négociation de la paix qu'à la condition que l'Autriche consente, dans les préliminaires d'armistice, à son exclusion de la Confédération germanique.

Nous assistons jour par jour, heure par heure, pourrait-on dire, à la succession de démarches et d'incidents dont notre ministre des Affaires étrangères et nos agents diplomatiques se rapportent les moindres détails. C'est de l'histoire prise sur le vif, de la documentation de première source.

Au fond, ce qui, dès lors, inquiétait justement l'opinion éclairée, c'était la question allemande qui se posait avec une brutale évidence. Le gouvernement prussien ne cachait pas son dessein de fonder par la guerre une nouvelle Allemagne sur laquelle il établit sa prépondérance et la France qui avait, au cours d'une politique séculaire, favorisé la résistance des États germaniques aux tendances unitaires des empereurs de la Maison d'Autriche voyait soudainement une autre hégémonie bien plus redoutable se définir et se préciser. Quelle allait être son attitude? Elle qui avait trouvé son indépendance et sa sécurité dans le concours qu'elle avait toujours porté aux résistances des autonomies germaniques, devait-elle renoncer à son ancienne politique? Il y avait encore dans les milieux diplomatiques un peu de flottement et, à la date du 7 juillet 1866, le comte

Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, écrivait au comte de Bismarck, président du Conseil des ministres de Prusse, au Quartier Général du Roi, en Bohême : « Vous me l'avez dit cent fois, le but de la politique de Sa Majesté, secondée par vos efforts, est uniquement d'assurer à la Prusse, je ne dis pas en Europe, où ils lui étaient acquis, mais en Allemagne, où ils pouvaient être méconnus, le rang et l'influence qu'elle a le droit de revendiquer. » Cependant, plus d'un voyait déjà la Prusse grandir, et, grisée par la nouveauté de son prestige, devenir pour la France un danger mortel.

C. DE P.

A. Autin. — *L'échec de la Réforme, en France, au XVIe siècle. Contribution à l'histoire du sentiment religieux.* Paris. A. Colin, 1 vol. in-16 de VII-286 p., 1918.

L'auteur se propose « d'expliquer l'échec de la Réforme, en France, au XVIe siècle ». Les raisons d'ordre confessionnel ne lui suffisent pas. Il en trouve d'autres, plus profondes et plus probantes, dans la théologie calviniste et dans le tempérament national. L'étude de la théologie nouvelle lui décèle « l'antipathie foncière, insurmontable, que nos ancêtres, bercés depuis des siècles dans le catholicisme romain, ont éprouvé en face de l'enseignement de Calvin. Les principaux points du dogme nouveau les ont heurtés brutalement et, qu'on veuille bien excuser l'expression, les ont dégoûtés. Et, plus encore peut-être que les différents aspects du dogme lui-même, le fondement purement livresque, où l'on prétendait l'asseoir, leur a paru insuffisant. »

La première partie du livre, relative aux « Doctrines » est la meilleure. On y trouve une analyse précise et claire de la théologie de la Réforme. La deuxième partie, qui traite de l' « opposition aux doctrines », et où l'on s'attend à trouver les raisons annoncées plus haut, est beaucoup trop brève. Un chapitre de seize petites pages ne peut pas rendre compte, avec une suffisante ampleur, des causes de l'échec de la Réforme pacifique dans les milieux ecclésiastiques. Un autre chapitre, plus bref encore (il n'a pas onze de ces petites pages en texte imprimé) ne peut pas davantage rendre un compte satisfaisant de l'attitude du Parlement et de la Faculté de théologie contre la Réforme. Le chapitre relatif à l'hostilité de la Cour et à l'attitude de Ronsard et des conclusions n'a que dix pages. Son titre est du reste trompeur. Son sous-titre seul est exact, car il est entièrement consacré à Ronsard et les sentiments de la Cour n'y paraissent qu'à travers les œuvres de ce dernier. Ces pages trop courtes, fort attrayantes à lire du reste, ne peuvent être considérées que comme un essai. C'est l'ébauche d'une œuvre de plus longue haleine que l'auteur devra nous donner plus tard. Ses qualités de psychologue et d'écrivain nous sont garantes du succès qu'il y trouvera.

M. C.

ANALYSES

Maurice des Ombiaux, *La littérature belge, son rôle dans la résistance de la Belgique* (n° 10 de la collection des Cahiers belges), 1 brochure in-16 de 47 pages, Van Oest et Cie, Paris, 1917.

En termes élégants et choisis, l'auteur détermine l'action des écrivains belges qui prépara la Belgique à ses douloureuses, mais nobles destinées. Une étude sur les littérateurs flamands serait l'utile pendant de ces considérations sur les écrivains belges de langue française. On pourrait critiquer certaines expressions de M. des Ombiaux. La neutralité n'est pas « la traduction en langage politique de l'émasculation » (p. 29). Jamais, pendant les quatre-vingt-quatre années de son existence indépendante, la Belgique ne donna l'impression d'un mutilé. La Suisse neutre témoigne, elle aussi, d'une certaine vitalité. La neutralité serait-elle méprisable parce que l'Allemand l'a violée? La terminologie des Treitschke et des Bernhardi n'est pas encore admise en droit international.

G. W.

Paul Crokaert. *Le général Brialmont* (n° 12 de la collection des Cahiers belges), 1 brochure in-16 de 48 pages, Van Oest et Cie, Paris, 1917.

Quand, après avoir fort utilement joué leur rôle de forteresses d'arrêt, les forteresses de Liége, de Namur et d'Anvers tombèrent, des esprits trop pressés incriminèrent la mémoire du général Brialmont qui les avait construites. Botanisant dans les beaux ouvrages de l'illustre ingénieur, Paul Crokaert venge noblement son héros. Grâce aux travaux de Brialmont, le général Leman retarda la marche criminelle des envahisseurs.

A. Zwendelaar. *Principes de guerre*, 1 brochure in-16 de 39 pages, Van Oest et Cie, Paris, 1918.

S'inspirant à la fois de considérations théoriques dont la vérité est certaine et du vivant exemple des glorieuses armées belges, l'auteur de cet opuscule trace des règles excellentes que les chefs militaires recommandent à leurs armées. Plusieurs d'entre elles seront méditées avec profit par les lecteurs civils quand l'Allemand aura ployé les genoux.

Commandant Willy Breton. *La résurrection d'une armée* (n° 11 de la collection des Cahiers belges), 1 brochure in-16 de 47 pages, Van Oest et Cie, Paris, 1917.

Dans cette petite, mais fort substantielle brochure, un valeureux officier de l'armée belge décrit les difficultés sans nombre que son noble pays dut vaincre après la victoire de l'Yser. L'œuvre de reconstruction ne fut pas moins glorieuse que le superbe défi du 3 août 1914. En maintes rencontres, les hordes allemandes ont appris que ni la valeur ni la science ne sont l'apanage des grands peuples. Face aux légions belges reconstituées, le général Friedrich von Bernhardi revisera quelques-unes des sottises qu'il a délayées dans ses ouvrages militaires.

H.-R. Savary : *Travail et Crédit, essai sur une collaboration des banques et de l'industrie à l'œuvre de relèvement national*. Paris, Émile-Paul (1 brochure in-16 de 40 pages).

M. S. nous démontre la nécessité, si nous ne voulons pas dans l'après-guerre faire faillite sous le poids écrasant d'un budget de 12 à 14 milliards, de mieux adapter que par le passé notre organisation du crédit aux nécessités industrielles et commerciales. Après avoir fait le procès de notre politique économique d'hier, il montre quels seront les besoins de crédit de demain. Et comme à la veille des événements

actuels le crédit était insuffisamment organisé, dans tous les domaines, une mise au point s'impose. Pour distribuer le crédit aux moyennes entreprises dans le double domaine industriel et commercial, il suffit de développer l'œuvre des banques régionales de l'Est, et, dans le cadre de la région économique réaliser la collaboration du *capitaliste*, du *banquier* et du *chef de maison*. Une loi du 13 avril 1917 a prévu le crédit *commercial* aux *petites entreprises*; il faudra l'étendre, avec les modifications voulues, au domaine *manufacturier*. Quant au crédit à l'exportation, M. S. a très bien vu ce qui lui manquait : non pas des établissements dispensateurs nouveaux, mais l'organisation d'un service de renseignements sur les clients de l'étranger.

Nous croyons avec M. S. que l'organisation économique régionale, étroitement reliée au surplus à l'organisation *nationale*, non supprimée, mais décongestionnée, peut être pour la France un instrument de relèvement et de salut. Les résultats remarquables obtenus en Lorraine sous l'impulsion vigoureuse des regrettés Jean Buffet et Charles Renauld permettent du moins de l'espérer.

MAURICE DEWAVRIN.

Henri Mazel. *La Nouvelle Cité de France, réorganisation nationale d'après guerre*. Paris, Félix Alcan, 1 vol. in-16 de 311 pages.

Depuis plus de deux ans, il ne se passe pas de mois, peut-être même de semaine, en dépit de la crise du papier, sans l'apparition d'un ouvrage sur ce que devra être, dans tous les domaines de l'activité sociale, la France d'après guerre. Le nom de M. Mazel vient s'ajouter à la liste. Ce dernier, naturellement, préconise de nombreuses réformes : l'hygiène publique, l'alcoolisme, certaines maladies, la tuberculose, la natalité, l'immigration, en un mot, tout le problème de la dépopulation attire d'abord son attention. Pour le résoudre, il propose un certain nombre de solutions, les unes judicieuses, d'autres inapplicables. Puis défilent tour à tour la restauration morale (plus de haines), l'éducation publique — à comprendre et distribuer plus scientifiquement — la réorganisation économique (agriculture, industrie, commerce), la réforme administrative, à laquelle il consacre de longs développements, la réforme judiciaire, la décentralisation; enfin la représentation nationale. Parmi les idées de M. Mazel, beaucoup sont hardies, quelques-unes bizarres, comme le tirage au sort pour la désignation des conseillers municipaux dans les petites communes et la retraite à date fixe des ministères. Bref, il y a dans ce livre, à côté d'initiatives heureuses, dont on peut s'inspirer avec fruit, des propositions quelque peu singulières, dont il est impossible de tirer parti. De toutes manières, sa lecture est instructive, car tantôt elle nous montre ce que nous devrions faire et tantôt ce que nous... ne devons pas faire.

MAURICE DEWAVRIN.

T. M. Healy, M. P. *The great fraud of Ulster*, Dublin, Gill and son, 1 vol. in-8 de xx-192 pages, 1917.

Récit très attentif, où nul détail n'est omis, d'un litige séculaire au sujet de certaines pêcheries irlandaises. M. T. Healy soutient pied à pied la cause des propriétaires primitifs irlandais et s'efforce de démontrer que les patentes qui conférèrent, au début du XVIIe siècle, les pêcheries à des Anglais étaient frauduleuses. Son œuvre constitue une contribution importante à l'histoire de l'Irlande.

Jurisprudence italienne en matière de prises maritimes. (Recueil de décisions, suivi des textes intéressant le droit international maritime publiés par l'Italie pendant la guerre), par MM. **Paul Fauchille** et **Jules Basdevant**, avec la collaboration de M. Jean Escarra; 1er Fascicule, décisions 1 à 60, p. 1 à 224, Paris, Arthur Rousseau, 1918.

Ce fascicule inaugure une intéressante publication qui doit comprendre les textes et les décisions émanant des divers États engagés dans la lutte mondiale et ayant trait à la guerre maritime. Il est relatif à l'Italie. Les textes sont traduits en français. Des tables permettent de les consulter facilement : table chronologique, table des noms de navires, table analytique. L'ouvrage atteste une fois de plus la science et la rigoureuse méthode qui caractérisent

les œuvres des savants internationalistes dont il porte le nom. G. G.

Dominique Durandy. *Mon pays. Villages et Paysages de la Rivière.* Van Oest, 1 vol. in-16 de 328 pages, Paris, 1918.

Originaire des Alpes-Maritimes, M. D. D. rend à son pays un culte attendri et s'efforce de communiquer son enthousiasme aux mortels moins heureux qui ont vu le jour en des contrées moins ensoleillées. Ce nouvel ouvrage nous présente une série d'esquisses consacrées à de petites bourgades pittoresques des côtes ou des hauteurs. A l'occasion de chacune d'elles M. D. D. trouve le trait juste, qui, en quelques mots, fait vivre un paysage; puis il demande aux annales de l'histoire régionale de lui fournir l'anecdote caractéristique où se révèle le rôle guerrier qu'eurent jadis à assumer ces petites localités à présent si paisibles. Paré des grâces d'un style très souple et très personnel, mis en valeur par d'intéressantes gravures de G. A. Mossa, cet aimable ouvrage ne manquera pas de séduire tous ceux qui cherchent dans les livres un dérivatif aux graves préoccupations de l'heure présente.

MARC DE PRÉAUDEAU.

Baronne J. Michaux. *Journal d'une Parisienne pendant la guerre, 2e série 1915-1916.* Perrin, 1 vol. in-16 de 314 pages.

Jour par jour, en feuillets de journal, sont notées ici les impressions recueillies « en flanant » dans les grands organes de presse, dans les récits de la rue, les divers endroits où on cause, où on achète et même où on se divertit. L'ouvrage qui commence par une docte citation de M. de Tocqueville abandonne vite les graves auteurs et se disperse en multiples idées jaillissant de partout sans liaisons, sans unité, un peu étourdissantes pour l'esprit qui hypnotisé par les redoutables dates qu'il retrouve ne voit évoquer à leur souvenir que fantaisie diverse, légère, agitée et tout à fait superficielle.

Et pourtant de très nobles sentiments et une indiscutable bonne volonté inspirent l'ensemble de ces pages. Nous y voyons comment le peuple français, loin de se décourager devant les difficultés sans cesse renaissantes a fini par aboutir à un état normal d'héroïsme. « D'épreuves en épreuves ce peuple méconnu et mal préparé a trouvé la force de dominer l'adversaire le mieux organisé, le plus barbare; il a consenti à tous les sacrifices, à toutes les douleurs pour sauver son idéal et conserver un peu de liberté au monde. » Et après ces exposés patriotiques rapides, reprennent les récits à la manière aimable, éparpillés, que dans des temps plus heureux on avait coutume d'entendre d'une oreille demi-distraite au cours des causeries de cercles ou de salons. H. M.

Gustave Le Bon. *Hier et demain. Pensées Brèves.* Bibliothèque de Philosophie scientifique. Paris. Flammarion, 1 vol. in-18 de 252 pages.

L'auteur fait aboutir dans ce volume ses longues études sur les enseignements de la guerre et les résume en un petit nombre de conclusions, de maximes clairement et nettement formulées. Il groupe ces idées générales autour de quelques grandes divisions qui constituent autant de chapitres où sont dégagés les forces, les mobiles, qui mènent l'histoire, la psychologie des peuples, les facteurs matériels et moraux de leur puissance, de leur gouvernement.

Ces considérations ne s'arrêtent point au passé; elles cherchent à prophétiser l'avenir. L'auteur établit une sorte d'armature philosophique des choses, y découvre l'âme des phénomènes et ajoute modestement : « Leur rôle est de faire penser et non de démontrer. »

Dans son dernier chapitre, le docteur Le Bon nous prouve « dans le cycle de la science » que l'évolution de celle-ci a conduit de la certitude absolue à des incertitudes progressives et que « les découvertes récentes ont anéanti toutes nos illusions sur la simplicité de l'Univers ».

Pour l'auteur, l'ère de guerres ne saurait être close. A toutes les chimères pacifistes, socialistes, internationalistes, il oppose des raisonnements appuyés sur les conclusions de la science physique et mathématique.

La loi certaine du plus fort, du mieux organisé, reçoit pourtant un sérieux tempérament dans ce que l'auteur nous enseigne au sujet « de l'équilibre forcé des peuples ». Il croit, en effet, qu'aussi puissant que de-

vienne un peuple, si grandes que soient ses conquêtes, si supérieurs ses armements, il lui est impossible de voir son hégémonie durer quand celle-ci constitue une menace permanente pour les autres États. H. M.

Joseph Reinach. *Les commentaires de Polybe*. Douzième et treizième séries. Paris, E. Fasquelle, 2 vol. in-16, 1916.

Ces deux nouveaux volumes couvrent la période qui s'étend du 17 mars au 15 juillet 1917. Ils sont vieux maintenant d'environ un an. En les parcourant on sent combien cette année a été fertile en péripéties. Certains sont cruels à lire. Ils nous font nous pencher sur l'abîme de désillusion qu'ouvrit sous nos pieds la Russie. D'autres restent vrais, de la vérité farouche des décisions implacables. Mais voilà pourquoi ces articles sont bons à lire et constituent dans l'histoire de la guerre une belle page de *notre* histoire : Ceux qui éveillent l'amertume du regret parlent de choses du dehors; ceux qui sonnent toujours clair parlent des choses de ce pays-ci.

Gaetano Salvemini. *Delenda Austria*, traduit de l'Italien, Paris, Bossard, 1918, 1 broch. in-16 de 50 p.

L'auteur estime, avec le grand Mazzini, que les destins de l'Autriche sont intimement liés à ceux de la Turquie. Il faut que ces deux Empires s'effondrent pour que la paix soit durable en Europe. L'Italie, pense-t-il, ne verrait pas sa situation empirée par le fait d'un contact direct avec la grande Allemagne, car, dès maintenant, « l'Autriche n'est ni plus ni moins que l'Allemagne ». P. Ch.

***. *Dans la Geôle bruxelloise. Deux années sous le Joug Allemand*. Avec une préface de M. P. Deschanel. Bruxelles et Paris, Van Oest, 1 vol. in-16 de 252 p., 1917.

Ce sont les intéressants souvenirs personnels d'une Bruxelloise restée dans la capitale belge d'août 1914 à octobre 1916.

Après avoir retracé ces heures tragiques, l'auteur nous fait connaître les émouvants détails de la vie de chaque jour : difficultés matérielles, mesquines tracasseries, angoisses perpétuelles, toute une somme de souffrances enfin, qui devait faire naître un grand élan de solidarité dans le malheur commun, tandis que chacun s'ingéniait à échapper à la férule allemande, tenir tête à l'oppresseur ou à le narguer.

A la lecture de ces pages si simples, l'on pense moins à plaindre le malheur qu'à admirer la fermeté et la courageuse résignation d'une population décidée à tout endurer plutôt que de cacher sa passion de liberté et de forfaire à l'honneur.

Guy de Préaudeau.

Marcel Dupont. *En Campagne. L'Attente*. Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 345 pages, 1918.

En toute sincérité, la lecture de ces pages en dépit du très noble but poursuivi par M. Marcel Dupont, laisse dans l'esprit tant de chagrin que quand vous les avez lues une lassitude immense envahit l'âme, et vous n'avez plus aucun désir de les relire. « La Soif », « Les Coureurs de Verdun », « Souville », « Nuit dans les gaz », « la Relève », « Sous les Torpilles », autant de tableaux d'horreur devant lesquels on retient son souffle. C'est vraiment trop de souffrance et on étouffe à la pensée d'un tel accablement de douleurs contées pourtant avec un art infini fait de patience, de franchise, de sensibilité et de résignateur surhumaine.

A côté des bruits de la bataille, du drame qui se développe dans les plus larges horizons, l'auteur nous reproduit fidèlement le cadre de nature dans lequel évoluent personnages et événements. Pas de verdure, pas de taillis. La mitraille a anéanti toutes choses. La terre ravagée, sarclée, labourée, apparaît entre les quelques débris d'arbres qui subsistent. Chaque objet, chaque paysage dépeint évoque une tragédie rapide, affreuse où la mort dans un chaos indescriptible joue constamment le principal rôle.

Il faut avoir lu ces pages lugubres et atroces mais pleines des plus belles qualités littéraires pour savoir ce qu'est l'Allemagne, ses procédés de guerre, d'extermination et l'éternel péril qui surgirait pour tous avec la victoire de ses armes.

H. de Montardy.

Le propriétaire-gérant : Felix Alcan.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME TRENTE-NEUVIÈME

(1er semestre 1918.)

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Barthélemy (Joseph). — Le gouvernement par les spécialistes et la récente expérience anglaise. 193
Bastide (Ch.). — Léon Morel 7
Bourgeois (Émile). — Les traditions de la défensive française. . . 183
— . — Paul Vidal de la Blache. 333
Bricaut. — Hommage à un maître. 5
D. D. — Les Hellènes de Turquie. Leur passé, leur présent, leur avenir. 111
Dewavrin (Maurice). — Le système fiscal de guerre de la Confédération helvétique. 56
— . — Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — III. Régimes douaniers et courants commerciaux d'avant guerre : France. — Grande-Bretagne. 373
Eichthal (E. d'). — Paroles prononcées aux obsèques de M. René Stourm. 1
Festy (O.). — Le Conseil d'encouragement pour les associations ouvrières (1848-1849) (*suite*). 94
Lecarpentier (Georges). — L'analyse économique du professeur A. Marshall. 209
— . — Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — IV. Le commerce extérieur de la France pendant l' « entre deux guerres ». 390
Lyon-Caen (Charles). — Louis Renault. 321
Marion (M.). — Les dangers du papier monnaie ; les leçons de l'histoire révolutionnaire. 12
M. C. — Albert Wilhelm. 341
Reinach (Joseph). — Le problème des États-Unis d'Orient. 162
— . — Le dégagement de Verdun. 343
Louis Renault. 161
Renaut (F.-P.). — La politique des États-Unis dans l'Amérique du Nord espagnole sous le règne de Joseph Bonaparte (1808-1814). . . 76
— . — Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — I. Les confins russes d'Occident de la Baltique à la mer Noire. 235
Robert-Muller (Charles). — L'évolution économique de la France de l'Est, d'après M. Vidal de la Blache. 427
Schuhler (Henri). — Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — II. Les colonies allemandes 277
Viallate (A.). — Les États-Unis en guerre. L'effort financier. . . . 25

II. — VARIÉTÉS

Calan (**Cte de**). — Les projets politiques de Fouché et les élections de 1815. 458
Dubern (**Eugène-B.**). — Le vice des assignats, d'après une opinion du temps. 445
Eichthal (**Eugène d'**). — Nationalités et fédération. Lettre à M. André Lichtenberger. 294
Morel (**Léon**). — Shakespeare ou Bacon? 131
Silvestre (**J.**). — L'œuvre de la France en Indochine. 124

III. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES

ANET (CLAUDE). — La Révolution russe à Petrograd et aux armées (mars-mai 1917) (**P. Ch.**). 314
AUERBACH (BERTRAND). — Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie (**C. D.**). 315
AUTIN (A.). — L'échec de la Réforme, en France, au XVIe siècle (**M. C.**). 484
BARCLAY (sir THOMAS). — Le Président Wilson et l'évolution de la politique étrangère aux États-Unis (**M. C.**). 466
BARNETT (J. D.). — The operation of the initiative, referendum and recall in Oregon. 149
BASSETT (J. SP.). — The life of Andrew Jackson 156
BAYLE (F.). — Les salaires ouvriers et la richesse nationale (**G. L.**) . 160
BERNARD (F.). — Le Maroc économique et agricole (**V. de Marcé**) . 158
BLACKE (I. BOISSE DE). — L'heure de l'Afrique (**M. D.**) 318
BLONDEL (GEORGES). — Pour mieux juger les Allemands (**G. W.**) . . 468
BOPPE (AUGUSTE). — A la suite du gouvernement serbe de Nich à Corfou, 20 octobre 1915-1er janvier 1916 (**R. D.**). 300
BOUCHERON (G.). — L'assaut (**H. de Montardy**). 151
BOULOC (E.). — Tu ne tueras pas (**H. M.**). 153
BRENIER (HENRI). — Le Commerce et l'Industrie de Marseille pendant les deux premières années de la guerre. 313
BRETON (Ct WILLY). — La résurrection d'une armée. 485
CARRÈRE (JEAN). — L'Impérialisme britannique et le rapprochement franco-anglais, 1900-1903 314
CAUBOUE (PIERRE). — Les coopératives militaires pendant la guerre . 315
CAULLERY (M.). — Les universités et la vie scientifique aux États-Unis (**M. C.**). 480
CHARLES-ROUX (J.). — Le péril de notre Marine marchande (**M. D.**) . 309
CHÉRADAME (ANDRÉ). — Les bénéfices de guerre de l'Allemagne et la formule boche : « Ni annexions ni indemnités » 318
CHASLES (PIERRE). — La révolution russe et la guerre européenne. Notes de Russie. 313
CHRISTMAS (Dr de). — Le traitement des prisonniers français en Allemagne (**G. W.**). 143
CIVIS. — La direction de la Paix. Les leçons de l'Histoire. L'Evolution nécessaire (**R. D.**). 301
COMNÈNE (N. P.). — Note sur la Roumanie, 1916-1917 (**H. M.**) . . . 320
CROKAERT (PAUL). — Le général Brialmont 485
DES OMBIAUX (MAURICE). — La littérature belge. Son rôle dans la résistance de la Belgique (**G. W.**) 485
DRIAULT (E.). — Tilsitt (**P. Rain**). 153

DUBOSCQ. (A.) — L'Orient méditerranéen (Impressions et essais sur quelques éléments du problème actuel) (**P. R.**) 316
DUGARD (HENRY). — La conquête du Maroc (**H. M.**) 480
DUPONT (MARCEL). — En campagne (**H. de Montardy**) 488
DURANDY (DOMINIQUE). — Mon pays (**Marc de Préaudeau**) 487
FERRERO (GUGLIELMO). — Le génie latin et le monde moderne (**G. M.**) . 471
GAUVAIN (A.). — L'Europe au jour le jour, t. II (**M. C.**) 135
GAZZERA (E. A.). — Alberico Gentili. Bibliografia. 315
GÉNEVOIX (M.). — Nuits de guerre (**H. M.**). 149
GRAUX (Dr LUCIEN). — Les fausses nouvelles de la grande guerre, t. I (**C. de P.**). 475
HALÉVY (DANIEL). — Le Président Wilson. (**Eugène d'Eichthal**). . 299
HEALY (T. M.). — The great fraud of Ulster 486
HUVELIN (P.). — La deuxième guerre punique (**J. D.**) 143
JOLIVET (G). — Cinq mois de guerre 313
Jurisprudence italienne en matière de prises maritimes (**G. G.**). . . 486
LALOY (E.). — La diplomatie de Guillaume II (**J. D.**) 144
LEBEDEV (V.). — Souvenirs d'un volontaire russe dans l'armée française (1914-1916) (**P. Ch.**) 314
LEBON (ANDRÉ). — Problèmes économiques nés de la guerre (**G. L.**) . 466
LE BON (GUSTAVE). — Hier et demain (**H. M.**) 487
LEGER (LOUIS). — Le panslavisme et l'intérêt français (**P. Ch.**) . . . 135
LE GOFFIC (CHARLES). — Steenstraete. Un deuxième chapitre de l'histoire des fusiliers marins (**H. M.**). 319
LÉMONON (ERNEST). — Les Alliés et les Neutres (août 1914-décembre 1916) (**A. M.**). 317
LETTENHOVE (H. KERVYN DE). — La guerre et les œuvres d'art en Belgique (**H. M.**). 152
LÉVY-ULMANN (H). — Éléments d'introduction générale à l'étude des sciences juridiques (**G. L.**). 482
LOUIS (P.). — Trois péripéties de la crise mondiale (**H. de Montardy**). 150
MACAIGNE (ANDRÉ). — Notre France d'après-guerre (**Maurice Dewavrin**) 310
MANCHEZ (GEORGES). — Sociétés de dépôts. Banques d'affaires. . . . 318
MARION (MARCEL). — Histoire financière de la France depuis 1713, t. I, 1715-1789 318
MARKOVITCH (MARYLIE). — La Révolution russe vue par une Française (**P. Ch.**) 317
MASSON (AIMÉ). — Histoire complète de la Révolution russe (**P. Ch.**) . 317
MATHIEZ (A.). — La monarchie et la politique nationale (**P. Rain**). . 155
MAUREL (ANDRÉ). — Les écrivains de la guerre (**C. de P.**) 474
MAURETTE (F.). — Ce que les États-Unis nous apportent 320
MAZEL (HENRI). — La nouvelle cité de France (**Maurice Dewavrin**). 486
MICHAUX (Bre J.). — Journal d'une Parisienne pendant la guerre, 2e série (**H. M.**). 487
MOYE (MARCEL). — Précis élémentaire de Législation financière . . . 313
MUZET (ALPHONSE). — Le monde balkanique (**H. de Montardy**). . . 302
NIPPOLD (O.). — Die Gestaltung des Völkerrechts nach dem Weltkriege (**G. W.**) 140
Nomenclature des journaux, revues, périodiques français paraissant en France, et en langue française à l'étranger. 314
Notes d'un témoin. Les grands jours de France et d'Amérique (**H. M.**) 152

Origines (Les) diplomatiques de la guerre de 1870-1871 (**C. de P.**) . 483
OTLET (PAUL). — Constitution mondiale de la Société des Nations (**J. de Montrichard**) 476
PASSELECQ (F). — La question flamande et l'Allemagne (**G. W.**) . . . 142
PETIT (E.). — De l'école à la Nation pendant la guerre (**L.-P. Henry**) 147
Petite Encyclopédie polonaise (**F. P. R.**) 476
PINGAUD (A.). — Bonaparte président de la République italienne (**P. Rain**) 154
PINGUET (J.). — Trois étapes de la brigade des marins (**H. M.**) . . . 479
PLANHOL (R. DE). — La justice aux armées (**L.-P. Henry**) 146
PONSONBY (A.). — Democracy and Diplomacy 139
PONTI (E.). — La guerre des peuples et la future confédération européenne (**P. Vaucher**) 147
PREZIOSI (GIOVANNI). — L'Allemagne à la conquête de l'Italie (**Angel Marvaud**) 317
RENARD (GEORGES). — Les répercussions économiques de la guerre actuelle sur la France (**G. L.**) 304
REINACH (JOSEPH). — Les commentaires de Polybe. 11e série (**M. C.**). 136
— Les commentaires de Polybe, 12e et 13e séries . 488
ROSS (E. A.). — La Chine qui vient (**Maurice Courant**) 469
RUELENS MARLIER. — Le Rhin libre (**L.-P. H.**) 145
SAGNAC (P.). — Le Rhin français pendant la Révolution de l'Empire (**P. Rain**) 155
SALVEMINI (GAETANO). — Delenda Austria (**P. Ch.**) 488
SATOW (SIR ERNEST). — A guide to diplomatic practice (**C. D.**) . . . 306
SAVARY (H. R.). — Travail et crédit (**M. Dewavrin**) 485
SA VIANNA. — L'arbitrage au Brésil (**C. D.**) 305
SCOUDERT (LUCIEN). — Lettres à mon cadet. (Propos du front) (**H. de Montardy**) 319
SELLARS (R. W.). — The next step in democracy 148
URBAN (H.). — L'effort de demain (**H. M.**) 149
URVILLE (JACQUES D'). — La méprisable petite armée 320
VAN LANGENHOVE (FERNAND). — Le dossier diplomatique de la question belge (**G. W.**) 315
VAN MANEN (CHARLOTTE A.). — L'épanouissement de l'Allemagne et l'hégémonie prussienne (**R.**) 314
VAN DER ESSEN (L.). — Petite histoire de l'invasion et de l'occupation allemande en Belgique (**G. W.**) 141
VIVIANI (RENÉ). — La mission française en Amérique (24 avril-13 mai 1917) (**H. M.**) 316
VOINOVITCH (Cte LOUIS DE). — La monarchie française dans l'Adriatique. Histoire des relations de la France avec la République de Raguse (**G. Regelsperger**) 311
WEIL (Commandant). — La morale politique du Grand Frédéric d'après sa correspondance (**P. R.**) 319
WELSCHINGER (H.) — L'Empereur Frédéric III (**H. de Montardy**) . 157
WETTERLÉ (abbé E.). — Les coulisses du Reischstag (**G. W.**) . . . 467
WEYL (W. E.). — American World Policies 136
WHITLOCK (BRAND). — Un Américain d'aujourd'hui 138
WORMS (R.). — Philosophie des sciences sociales 313
X. — Les dangers mortels de la Révolution russe (**P. Ch.**) 316
X. — La question du crédit à l'exportation (**G. L.**) 160
ZWENDELAAR (A.). — Principes de guerre 485
***Dans la geôle bruxelloise (**Guy de Préaudeau**) 488

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU